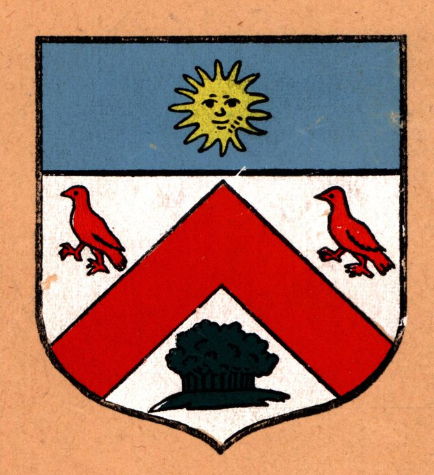
*LA VIE MUSICALE EN FRANCE SOUS LES ROIS BOURBONS*

---

# MICHEL-RICHARD
# DELALANDE
## (1657-1726)



Delalande

PARIS
ÉDITIONS A. et J. PICARD et Cie
82, rue Bonaparte, 82
1957

# NOTES ET RÉFÉRENCES

## POUR SERVIR A UNE HISTOIRE DE

# *Michel-Richard DELALANDE*

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE 1350 EXEMPLAIRES, DONT 50 EXEMPLAIRES SUR PAPIER VERGÉ HOLLANDE VAN GELDER, NUMÉROTÉS DE I A L, ET 1 300 EXEMPLAIRES SUR PAPIER " ALFA CALYPSO " NUMÉROTÉS DE 1 A 1300.

No 984

*La Vie Musicale en France sous les Rois Bourbons*

# NOTES ET RÉFÉRENCES

POUR SERVIR A UNE HISTOIRE DE

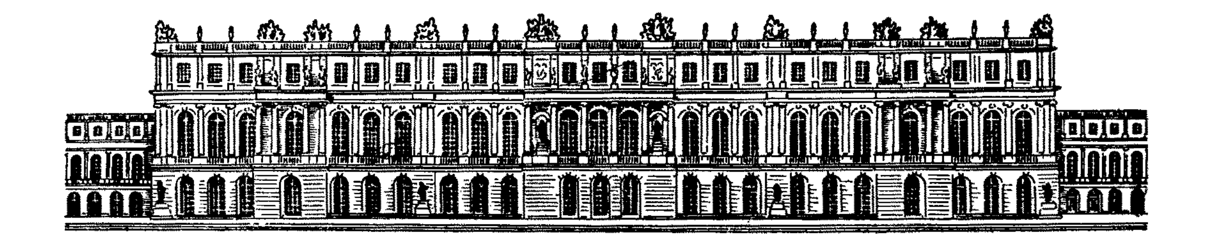
# MICHEL-RICHARD DELALANDE

*Surintendant, Maître et Compositeur de la Musique de la Chambre du Roi*
*Sous-Maître et Compositeur de la Chapelle Royale*

(1657-1726)

ÉTABLIES D'APRÈS LES PAPIERS D'ANDRÉ TESSIER,
*précédées de* DOCUMENTS INÉDITS
*et suivies du* CATALOGUE THÉMATIQUE *de l'œuvre.*

*publiées par les élèves*
*du Séminaire d'Histoire du* CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE *de Paris*
Marcelle BENOIT, Marie BERT, Sylvie SPYCKET, Odile VIVIER



*sous la direction de* NORBERT DUFOURCQ

PARIS
ÉDITIONS A. & J. PICARD & C[o]
82, Rue Bonaparte, 82
1957

## LA VIE MUSICALE EN FRANCE SOUS LES ROIS BOURBONS

collection publiée avec le concours des élèves
du
SÉMINAIRE d'HISTOIRE de la MUSIQUE
du CONSERVATOIRE NATIONAL
sous la direction de
NORBERT DUFOURCQ

PARUS :

**Nicolas Lebègue** (1631-1702), organiste de la Chapelle Royale, et de Saint-Merry de Paris. Étude biographique suivie de Nouveaux documents inédits relatifs à l'orgue français au XVIIe siècle, par Norbert DUFOURCQ, 1954.

**Dix années à la Chapelle Royale de musique,** d'après une correspondance inédite (1718-1728), par N. DUFOURCQ et Marcelle BENOIT, 1957.

**André Campra** (Sa vie et son œuvre) (1660-1744), étude biographique, par Maurice BARTHÉLÉMY, 1957.

Notes et Références pour servir à une histoire de **Michel-Richard Delalande,** surintendant, maître et compositeur de la musique de la Chambre du Roi, sous-maître et compositeur de la Chapelle Royale (1657-1726), établies d'après les papiers inédits d'André Tessier, précédées de « Documents inédits » et suivies du « Catalogue thématique » de l'œuvre, publiées par Marcelle BENOIT, Marie BERT, Odile VIVIER et Sylvie SPYCKET, sous la direction de Norbert DUFOURCQ, 1957 (1).

SOUS PRESSE :

**Jean-Philippe Rameau** (1683-1764), Réflexions sur sa vie et son art, par Paul BERTHIER.

A PARAITRE :

Contribution à la connaissance des **Musiciens du Roi de France** (1661-1733) par Marcelle BENOIT.

**Les Violons de la musique de la Chambre sous Louis XIV** (1643-1715), les Institutions et les Hommes, par B. BARDET.

(1) *Les armoiries qui figurent sur la couverture de cet ouvrage sont celles de Michel-Richard Delalande, décrites page 61, année 1697.*

A

LA HAUTE MÉMOIRE

DE

CLAUDE DELVINCOURT

(1888-1954)

**Organiste français**

*Ancien Directeur du Conservatoire Municipal de Versailles (1931-1941).*

*Ancien Directeur du Conservatoire National de Musique de Paris (1941-1954).*

# PRÉFACE

et

# INTRODUCTION

par

Norbert DUFOURCQ

# MICHEL-RICHARD DELALANDE

# DEVANT L'HISTOIRE

*1683 : le jeune organiste Michel-Richard Delalande* [1] *entre dans la Maison du Roi à titre de sous-maître de la Chapelle. Six ans plus tard,*

1. Nous écrivons bien *Michel Delalande* et non Michel de La Lande, ou Michel de Lalande. Nous n'ignorons pas que les contemporains — rédacteurs du *Mercure*, écrivains, mémorialistes — ont souvent découpé le nom en deux ou en trois, et que cette dernière orthographe a été adoptée par Colin de Blamont en tête de la grande édition de 1729 ; nous n'ignorons pas que dans les comptes de l'époque, on trouve les orthographes suivantes : Michel de La Lande, Michel Delalande, Michel De La Lande, Lalande. Mais, pour prendre parti, le mieux ne consistait-il pas à s'en remettre au personnage lui-même ? Dans *tous* ses actes notariés, le surintendant de la musique n'a jamais signé autrement que *Delalande.* Et non seulement lui, mais *tous* les membres de sa famille, ses frères et sœurs, ses deux épouses, n'ont connu que cette orthographe en un seul mot.

Plus tard, il a été déclaré (quelle est la source exacte de cette affirmation ?, nous l'ignorons) que le musicien avait été « anobli » par le Roi. Dans cette légende, qui ne s'appuie sur aucun texte, faut-il voir l'origine de la fragmentation du nom patronymique ? Nous ne le pensons pas. Profitons de cette indication pour signaler qu'à la mort de sa première femme (1722), Delalande s'est vu, par le Régent, conférer l'Ordre de Saint-Michel, sans que cette distinction s'accompagnât d'une quelconque lettre d'anoblissement.

A la question du patronyme vient se greffer celle du second prénom : *Richard.* Laissons de côté l'allégation que nous relevons en 1773 dans l'*Etat actuel de la Musique du Roi et des trois Spectacles de Paris,* suivant laquelle « il s'appeloit Michel Richard. Lalande estoit un surnom qu'il s'est fait l'honneur de porter toute sa vie, parce qu'il lui avoit été donné par Louis XIV ». Jusqu'où peut aller l'imagination des critiques musicaux au siècle de Jean-Jacques !... La vérité historique nous oblige à reconnaître que nous ignorons l'origine du second prénom, Richard. Faut-il y voir le rappel du prénom d'un parrain que nous ne connaissons pas ? Michel Delalande n'a *pas une fois,* à notre connaissance, signé d'un prénom quelconque. En revanche, le libellé d'un tiers au moins des comptes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles le concernant, et celui de la majorité des actes notariés et des délibérations capitulaires qui le citent comporte les *deux* prénoms. Signalons également qu'un compte (celui de 1713) porte trois prénoms : Jean-Michel-Richard...

Malgré nos recherches, il ne nous a pas été possible de percer le mystère qui plane sur la famille Delalande. Nous ne savons rien des origines des parents du musicien, rien du tailleur ni de son épouse, rien de leur famille respective. Bornons-nous à signaler que le fichier La Borde (Bibl. Nat.) révèle l'existence de plusieurs « foyers » Lalande au temps de la Fronde (auparavant nous avons découvert un Jean Delalande, trompette du Roi en 1554). Guiffrey signale en 1686 le sculpteur Robert de La Lande à Marly *(Comptes des Bâtiments du Roi),* alors qu'un Pierre Gouin de La Lande fait partie des vingt-quatre violons de la Chambre dès 1715 (A. N., O1 59, f° 62), qui n'est peut-être autre que celui cité par Lecerf de la Viéville (*Parallèle...* 1705, p. 188), et celui qui jouait encore en 1727 à l'Opéra (A. N., O1 2857, f° 185 v°); en outre, l'un des jardiniers de Louis XIV, dont le nom revient le plus souvent dans les archives notariales que nous avons explorées, s'appelle Louis De La Lande. Les Archives de la Seine *(Testaments),* pour la période qui suit immédiatement la mort de notre musicien, contiennent des actes nombreux signés par des De La Lande : un patronyme si répandu en Ile-de-France, qu'à moins d'un hasard, il paraît presque impossible de projeter quelque lumière sur le délicat problème des ascendants de Michel.

*Louis XIV prescrit au Conservateur de sa Bibliothèque musicale, Philidor, de recueillir, pour les transcrire, les vingt-huit* Grands Motets *que le musicien a déjà signés.*

*1729 : trois ans après la mort de Delalande, Louis XV charge Colin de Blamont d'entreprendre la publication des* Quarante Grands Motets.

*L'œuvre survivra donc... De même que Lully continue d'être joué au « siècle des lumières », Delalande continue d'être chanté : Titon du Tillet le fait monter au Parnasse dès 1727. La Borde, un demi-siècle après la mort du musicien, diffuse tout ce qu'il a pu recueillir sur sa vie. Le* Concert spirituel *fait applaudir avec régularité les pages marquantes du musicien de Louis XIV : un Mondonville après un Rameau, un Giroust, un Philidor, un Lesueur pourraient en appeler à sa tradition. Mais voici que soudain révolution et romantisme viennent porter préjudice à son auréole. Le silence enveloppera désormais la Chapelle de Versailles. La demeure des rois ouvre ses portes à... un musée. Les maîtrises de France délaissent le grand motet versaillais. Périmée, la musique religieuse du siècle de Louis XIV se heurte au cantique ou au chant grégorien ressuscité. Félix Clément, en son* Histoire de la Musique religieuse, *ne concède à Delalande que quelques lignes (1863). Fétis discute les mérites que La Borde lui a jadis reconnus. Michel Brenet fait ressortir la place qu'il a tenue durant tout le XVIIIe siècle, au concert autant qu'à l'église, et fait des réserves sur le Grand Motet. Si Landormy semble méconnaître son message, Combarieu le juge avec sérieux et sérénité. Karl Nef et Prunières insistent sur sa notoriété, sur la qualité de son art. André Tessier enfin se penche en musicologue sur la vie comme sur l'œuvre et, après avoir rappelé dans la* Revue de Musicologie [1] *les grandes dates de la carrière versaillaise du musicien, lui consacre dans le* Dictionnaire *de Riemann un article étendu et qui fera date (1931). Depuis près de trente ans, des éditeurs courageux n'ont pas craint d'extraire certains motets de la grande publication de 1729 pour les porter à la connaissance du public. Faut-il rappeler les noms d'Expert, de Ch. Pineau, d'Henri Quittard, d'H. Letocart? Faut-il enfin redire que l'œuvre de Delalande connaît aujourd'hui un regain de notoriété qu'expliquent les heureuses réalisations de Félix Raugel, d'Alexandre Cellier, d'Henri Sarlit, celles de plus jeunes encore comme l'abbé Roussel, Mlles Gervais, Spycket, Accart, Chirat, Samaran, Boulay, M. J. Pagot?*

1. N. 27, 1928.

*Cette résurrection de l'œuvre de Michel Delalande évoque aujourd'hui celle dont l'œuvre de Lully a fait l'objet il y a trente ans. Mais Lully avait trouvé ses historiens : Romain Rolland, L. de La Laurencie, H. Prunières, E. Borrel.*

*Delalande les attend et les cherche encore...*

***

*André Tessier — on vient de le dire — s'était naguère mis à son service.*

*Ses papiers, transmis par son frère à Paul Brunold — qui nous les a personnellement légués avant de mourir — contenaient une enveloppe en laquelle l'historien de Jean Berain, l'historien des Gaultier avait amassé nombre de fiches relatives à Delalande. Un livre était là en préparation dont nous avons cherché dès l'abord à distinguer les sources : d'une part une description sommaire des principales* éditions *des motets, des symphonies, des pages instrumentales, amorce sans doute d'un Catalogue thématique ; d'autre part une chronologie de l'œuvre vocale religieuse, maintes annotations cursives, sources manuscrites, sources narratives, gazettes et « mercures », références tirées de nombreux écrits du temps ou d'ouvrages d'érudition, dont plus d'une incomplète ou quasiment illisible, restaient difficilement utilisables. A cet ensemble, ajoutez* un *document extrait d'un minutier versaillais.*

*C'est à publier cette somme, à la prendre pour point de départ, à la compléter de notre mieux et peut-être à la faire déborder du cadre que Tessier lui avait primitivement fixé, que nous avons travaillé. Ce faisant, nous entendions célébrer la mémoire de Delalande... et celle d'André Tessier. Nous nous sommes assuré le concours de quatre de nos anciennes élèves qui, durant deux années, ont mis gracieusement leurs connaissances et leur énergie au service d'une cause dont elles eurent vite fait de distinguer l'importance. Nous serions ingrat de ne pas leur exprimer publiquement la reconnaissance que leur doivent les musicologues. Elles auront à dire chacune, en tête de leur partie respective, comment, utilisant fiches et notes de Tessier, elles ont compris leur travail, enrichi considérablement les éléments de base que nous leur fournissions, quelles difficultés elles ont rencontrées, comment elles les ont vaincues, quelle méthode elles ont observée.*

*Loin de nous d'avoir voulu écrire un livre sur Delalande : un aussi téméraire projet ne se pourrait concevoir que l'œuvre intégrale* réalisée *et* publiée.

*Comme le spécifie notre titre, notre seul propos, notre constant souci se bornent à fournir ici au travailleur, outre un catalogue thématique de l'œuvre, une masse de documents, de textes, de citations, de références groupées suivant un plan, certes discutable, mais aisément* lisible.

*Puissent ces pages — dont l'aridité ni le sérieux ne nous ont échappé — stimuler le zèle du musicologue qui prendra la peine, en puisant à ces sources, d'interroger l'homme, de lire et d'analyser l'œuvre, pour mettre l'un et l'autre en pleine lumière.*

*La musicologie française attend ce livre.*

*Norbert* DUFOURCQ.

# VERSAILLES

# ET

# LA MUSIQUE A LA COUR DE LOUIS XIV

Ces pages liminaires ne visent à rien d'autre qu'à situer la personnalité, l'œuvre de Michel Delalande, dans une hypothétique Histoire de la Musique du Roi sous les Bourbons. Elles se proposent d'évoquer avec brièveté le monde au centre duquel se meut un artiste qui doit à son génie autant qu'au Roi Soleil et dont la gloire a rayonné plus d'un siècle en France. Loin de vouloir étudier le langage du maître, de préciser l'apport de son message, elles voudraient poser le « cas Delalande » au début d'un volume qui en appelle exclusivement à l'aridité d'une méthode scientifique basée sur le document d'archive et l'analyse thématique.

De ce fait, elles s'adressent moins au musicologue qu'à l'amateur éclairé, auquel plusieurs disques ont révélé ces années passées le langage de Delalande et dont une simple notice de Dictionnaire [1] ne saurait satisfaire la curiosité d'esprit.

## I

## Les hommes

Aux gens de Cour se mêlent, à Versailles, les secrétaires d'Etat, les commis, les ministres. Non loin, Louis XIV accueille les Grands, les gentilshommes, les valets de chambre : ses conseillers. Immédiatement derrière ceux-ci, il attire les intellectuels, les artistes, ceux qui, autant

1. A l'heure où nous écrivons, aucun livre n'a été consacré à notre musicien (Pâques 1957).

que lui-même, donneront au siècle son nom, son lustre. Et si grande se montre l'emprise des esprits, que plusieurs de leurs manifestations seront, à la demande du prince, érigées en institutions d'Etat : faut-il ici rappeler la fondation de l'Académie de Peinture, celles des Académies de Sculpture, de Musique et de Danse ?

A la « Musique du Roi » échoit donc une *fonction* dans la vie de société : une musique dont les frontières ont été une fois pour toutes délimitées par le souverain ; un corps de musique, dont les fins obéissent aux règles d'un cérémonial fixées par la coutume et précisées de temps à autre par le monarque. La Musique chantera le siècle comme la peinture ou l'art des jardins. Elle se voit confier une mission, tout comme la sculpture, l'art décoratif, la tragédie. Car Louis XIV n'ignore ni son pouvoir d'ennoblissement, ni son pouvoir de séduction. La musique enrichit l'esprit, de même qu'elle élève l'âme. Une place officielle lui sera donc réservée dans le système, qui mène la France vers son destin.

A ces hauts concepts s'opposent les cent et un profils d'une « humanité » musicale, que l'histoire s'efforce à découvrir chaque jour.

Pour la mieux saisir en sa réalité, choisissons, au centre du règne, une époque privilégiée : 1680-1690. Louis XIV connaît l'apogée de son proconsulat et déjà sa gloire commence de décliner. C'est l'instant où Michel-Richard Delalande entre en scène.

La musique du Roi groupe alors cent vingt artistes environ : un corps d'une homogénéité de façade, mais d'une complexité en laquelle l'historien non averti finirait par se perdre.

Tous ces artistes s'honorent de porter le titre d' « Officiers de la Maison du Roy ». En fait, il y a lieu de distinguer : ceux qui ont effectivement *acquis* une charge, qui en ont hérité ou bénéficié (la charge représente un *capital* qui n'est pas à mésestimer) ; ceux qui, auxiliaires ou suppléants, ne sont point possesseurs d'un office ; ceux qui remplacent un officier et portent le titre de *survivanciers* : ce sont des coadjuteurs qui, à la mort du titulaire, recueillent le bénéfice.

Quotidiennement, ces artistes se font entendre au château. Mais ils n'y demeurent point. Les uns habitent Paris, les autres Versailles ; une quarantaine d'entre eux — une fois créé, découpé et distribué le Parc aux cerfs — y auront hôtel. Certains même jouiront d'un appartement de quelques pièces au *Grand Commun* qui sort à peine de terre. Les Parisiens voient donc leur existence grevée d'une servitude : celle du voyage à Versailles. Des carrosses font la navette et circulent tous les jours sur

la route de Meudon-Bellevue pour amener ou ramener les artistes obligés à vivre aux bords de la Seine, où un second métier, un second office, leur permettent parfois de doubler leurs maigres appointements. En outre, la Musique du Roi ne connaît qu'une stabilité relative : les déplacements du monarque la contraignent à le suivre ; les musiciens se font entendre un jour à Saint-Germain-en-Laye, un autre jour au Louvre, à Fontainebleau, aux Tuileries même, parfois à Saint-Germain-l'Auxerrois, ou dans telle paroisse parisienne où le prince a décidé de se rendre.

Faut-il consacrer à chacun d'eux une « fiche signalétique » ? Les uns — la plupart — sont Français ; mais d'autres, Italiens encore, en dépit de l'ordre que Louis XIV a donné dès 1666, sur l'instigation de Lully, de renvoyer en leurs foyers *tous* les artistes de la Péninsule. Les uns — en très grand nombre — sont des laïcs ; les autres des ecclésiastiques. Aux côtés des hommes, voici des castrats, des jeunes filles, des femmes mariées, des pages. C'est que la vie musicale absorbe toutes les activités d'un chacun. Trois types d'artistes émargent à la Musique : les instrumentistes, les danseurs, les chanteurs. Les instrumentistes en appellent à trois disciplines : le clavier, les cordes, les vents. Ici organistes et clavecinistes ; là violonistes, violistes, luthistes, guitaristes ; plus loin trompettes, hautbois, bassonnistes. Les danseurs et danseuses se groupent autour des Académiciens de la danse et ils travaillent sous la direction des maîtres à danser, eux-mêmes joueurs de violon ou de pochette. Les chanteurs apportent le concours de leur voix tant à la musique profane qu'à la musique religieuse. Font partie de la Musique du Roi les chapelains — clercs mineurs ou prêtres — qui récitent l'office ou psalmodient le plain chant grégorien.

Monde bigarré que celui de ces officiers de la Musique du Roi, auxquels il faudrait joindre les machinistes, les costumiers, les facteurs d'instruments, les gardes des instruments du Roi, le personnel de l'administration de la musique, les conducteurs de carrosses, etc.

La charge est un patrimoine que l'on acquiert par achat, ou que l'on recueille par succession. Suivant leur importance, ces charges se paient de six à dix mille livres. Souventes fois, elles demeurent dans une même famille durant trois ou quatre générations, d'où la constitution de ces *dynasties* qui donnent à la société musicale de ce temps sa véritable physionomie : les de La Barre, les Hotteterre, les Boesset, les Clérembault, les Rebel, les d'Anglebert, les Chedeville, les Marchand, les Tiphaine, les Pièche. Louis XIV établit une distinction entre les hauts postes et les

offices secondaires : car la musique a besoin de chefs et de conducteurs. On recrutera ces derniers au concours. Ainsi en va-t-il pour les places d'organistes et de sous-maîtres de la Chapelle. Mais nous ignorons encore quelles connaissances techniques l'on exigeait de ceux qui prétendaient à un poste secondaire, ni si l'on procédait au contrôle effectif de leurs connaissances. Bien souvent le survivancier apparaît comme plus doué que le titulaire, notamment si celui-ci, assez peu musicien, a recueilli la charge d'un véritable artiste (les Boesset, les d'Anglebert).

En règle générale, les officiers de la Musique du Roi servent par semestre ou par quartier. La charge rapporte donc un revenu trimestriel ou semestriel. En outre, les artistes de la Musique touchent une rémunération quotidienne au titre de leur « entretennement », c'est-à-dire de leur nourriture, habillement et logement. Ils émargent aux *Menus Plaisirs*, à l'exclusion des « Musiciens du Cabinet » (les Italiens, les « Petits Violons »), que Louis XIV paie sur sa propre cassette. Enfin le prince peut octroyer, suivant son bon vouloir, à tel de ses musiciens, anciens ou en service, une pension annuelle qui varie de trois cents à deux mille livres.

## II

### Les institutions et la hiérarchie des valeurs

Voilà les hommes. Voici les institutions.

La Musique du Roi comporte trois groupements. Ceux-ci vivent côte à côte, mais sont engagés chacun dans une direction différente. S'ils paraissent connaître l'indépendance, il arrive aussi que le personnel de l'un vienne momentanément ou occasionnellement renforcer celui de l'autre. L'Ecurie, la Chambre, la Chapelle sont placées chacune sous l'autorité d'un personnage illustre : musicien ou non. Dans ce dernier cas, un technicien est adjoint à celui qui porte le titre honorifique.

L'*Ecurie*, corps de musiciens montés (d'où son nom), groupe des ensembles d'instruments à vent, qui ont surtout à se manifester en plein air. Le Grand Ecuyer recrute le personnel et le répartit : trompettes et timbaliers, hautbois (grands, moyens, petits), trompettes marines [1], bassons, flûtes (de toutes tailles), flageolets, cromornes, saqueboutes, cornets, fifres, « tabourins », musettes du Poitou. Ces bandes participent en

1. Instrument à 1 ou 2 cordes.

commun aux défilés de parade, aux sorties d'un régiment royal, aux cortèges. Elles prennent part à maintes cérémonies officielles, funèbres, aux carnavals. Les trompettes, notamment, sonnent « à la tête des chevaux du carrosse du Roy, principalement dans les voyages et quand le Roi entre dans les villes ». De l'Ecurie, il arrive que soient détachés cromornes, flûtistes, hautboïstes, bassons, qui se font entendre au théâtre, à l'Académie de Danse, « aux appartements », aux divertissements donnés dans la cour de marbre, dans le parc, sur le canal : car si l'Ecurie peut réclamer à ses musiciens des effets de masse n'exigeant aucune virtuosité, elle compte parmi ses membres les plus célèbres artistes du temps, les Hotteterre, les Philidor, les Pièche. Delalande demande à l'Ecurie le renfort de ses meilleures trompettes pour la Chapelle, pour la Chambre, ou bien il fait appel à ses plus renommés joueurs de hautbois, lorsqu'il veut donner un lustre particulier aux *Symphonies* qui sonneront durant les soupers du Roi ; car — fait curieux — on exige de certains hautboïstes qu'ils sachent également jouer du violon.

L'Ecurie, qui rassemble une trentaine de musiciens, paraît donc un réservoir d'artistes propres aussi bien à lancer des « marches » royales qu'à interpréter des formules de concertiste. De ce fait, les meilleurs musiciens de l'Ecurie figurent fréquemment à la Chambre, à la Chapelle, aux opéras, aux ballets.

Des trompettes de l'Ecurie, il faut rapprocher les quatre « Trompettes des Plaisirs du Roy », qui appartiennent aux « Gardes du Corps », qui participent à de nombreux concerts et ont parfois le pas sur les quatre « Trompettes de la Chambre » ; un timbalier des « Plaisirs du Roy », quatre tambours et quatre fifres.

En règle générale, les musiciens de l'Ecurie vont habiter les grands bâtiments qui portent ce nom et que Mansard a érigés au contact du Château et de la triple avenue ouvrant sur la ville.

La *Chambre*, en revanche, apparaît plutôt comme une association de symphonistes, ambulante et dépourvue de siège social. Elle est essentiellement formée des vingt-quatre violons du Roi : la Grande Bande, dont les origines remontent à la fin du XVIe siècle, a vu se dresser en regard, vers 1648, une Bande de Petits violons du Roi, qui a subsisté jusque vers 1715 et dont les membres ont été peu à peu assimilés par ceux de la vieille institution. Aux côtés des violonistes, la Chambre compte des joueurs de luth, de guitare, des flûtistes, un claveciniste : orchestre en miniature qui s'adjoint parfois quatre trompettes,

des hautbois, bassons de l'Ecurie. Parmi les musiciens de la Chambre, on trouve encore quelques chantres (six généralement), dont certains assurent également une partie du service de la Chapelle. Tous ces artistes se font entendre en groupe, ou en solistes. En groupe, ils participent notamment à toutes les manifestations lyriques, aux ballets, aux divertissements, aux spectacles de Cour donnés dans les bosquets du Parc, dans les théâtres de verdure ou sur le Grand Canal. En solistes, ces virtuoses rehaussent les concerts organisés dans les appartements du souverain, ou bien ils se font applaudir durant le souper du Roi. Il leur arrive de prêter leur concours à la Chapelle, de participer — si ce sont des trompettes — aux cérémonies royales (baptêmes des Enfants de France, sacres, funérailles des rois, offrandes de pains bénits, lits de justice). Les violonistes reconnaissent l'autorité du premier d'entre eux, celui qui, virtuose et compositeur parfois, portait hier encore le titre de « Roi des violons » (titre que Guignon ressuscitera au milieu du XVIII[e] siècle). Mais la « Chambre », entité flottante, mal définie et dont les fonctions se transforment avec l'évolution des idées, du goût, des styles, des esthétiques, semble aux ordres de trois personnages dont les responsabilités paraissent mal déterminées : le maître, le compositeur, le surintendant ; ces charges, réparties par trimestre ou semestre (le surintendant), peuvent fort bien être dévolues à un seul et même personnage. Le cumul ne paraît pas interdit sous l'Ancien Régime. Le *Maître* de la musique de la Chambre doit s'occuper de l'éducation des pages et de mille détails d'ordre matériel sans doute (copie et distribution des partitions, accord des instruments, transport des musiciens). Il paraît avoir la haute main sur l'administration de l'institution. Le *Surintendant* dirige : par là-même, il jouit d'une autorité considérable. Il a la charge de la musique ; il organise les concerts, il assume les répétitions ; il a la responsabilité de toutes les manifestations artistiques profanes auxquelles la Chambre participe. Et comme il lui arrive souvent de porter le titre de *Compositeur* de la musique de la Chambre, il apparaît en fait comme le plus haut personnage dans la hiérarchie des artistes. C'est lui qui impose le *ton*, qui choisit les œuvres, qui donne au spectacle, comme au concert, cette note qui lui vaudra l'estime, la faveur du prince. Violoniste, maître, surintendant et compositeur de la musique de la Chambre, Lully, qui a tenu en mains tous ces postes, a su dominer la musique de son temps, puisqu'aussi bien, jusqu'à sa mort (1687), la musique profane semble l'avoir emporté dans les amours du Roi, sur la musique religieuse.

Institution plus ancienne sans doute que la Chambre — ses origines remontent au moyen âge — la *Chapelle* se déplace tout comme cette dernière. Groupement de chanteurs, de clercs, d'instrumentistes, elle suit le prince et assure la dignité de l'office auquel il assiste ou auquel assiste la Cour, si lui n'est pas présent : aussi bien, la Chapelle du Roi se fait entendre au Louvre, à Saint-Germain-en-Laye, à Marly, à Fontainebleau, à Versailles ou aux Tuileries. Il ne paraît pas nécessaire qu'elle soit toujours au grand complet. Dans son expression la plus réduite, elle groupe des chapelains, des chanteurs et un organiste. Pour les cérémonies d'apparat, pour les grands'messes dominicales, elle s'adjoint instrumentistes de la Chambre et de l'Ecurie, claveciniste. Parmi les chanteurs, il y a lieu de distinguer les chœurs, les solistes. Les choristes se répartissent en dessus, haute-contre, tailles, basses-tailles, basses. Les voix de femmes semblent avoir été introduites à la Chapelle royale au temps de Lully, le surintendant de la Chambre, alors tout puissant, ne se contentant plus des voix de ses jeunes pages pour l'exécution des grands motets. Les solistes comprennent également voix de femmes et voix d'hommes. En marge de la Chapelle apparaissent ces organistes — ils sont au nombre de quatre depuis 1678 — qui tiennent l'instrument à tuyaux par quartier ; on devine leurs attributions plus qu'on ne les connaît par le détail et on ignore s'ils sont, à l'égard du sous-maître, en un état de subordination directe. Car la hiérarchie des chefs ne correspond pas, à la Chapelle, à la hiérarchie des valeurs. C'est un haut dignitaire ecclésiastique — archevêque de Reims, de Paris, évêque de Rennes — qui porte le titre de *Maître* de la Chapelle : titre honorifique et prébende. C'est à un *Sous-Maître*, en revanche, que revient l'honneur de diriger chœur et orchestre. Il y a peu de temps encore, cette charge était scindée en deux semestres. En 1683, Louis XIV a décidé de l'attribuer au concours, par trimestre, ce qui, d'ailleurs, ne saurait empêcher un même artiste de cumuler plusieurs « quartiers ». A ce titre, il semble que la coutume ait accolé une autre fonction, celle de *Compositeur* de la Chapelle [1]. Ces hauts personnages cumulent donc deux postes d'importance : ils écrivent, ils dirigent. Ils recrutent chanteurs et instrumentistes. Ils assument les répétitions. Ils ont la responsabilité de la musique à la Chapelle.

Leur autorité, dans le monde musical, égale, de fait, celle du Surintendant de la Chambre.

1. V. p. 73 à 75.

Entre ces deux artistes, on devine dès lors le conflit. L'art profane, l'art dramatique, l'emportent-ils sur l'art religieux ? C'est le Surintendant qui assume le ton, dirige le goût, impose une esthétique. Mais le Prince, en présence des événements, vient-il à changer de mentalité, à donner à sa vie privée un sens moins libertin, l'art sacré supplante le divertissement, le Sous-Maître de la Chapelle tient en main les destinées de la musique. Surintendant de la Chambre, Lully — qui a dirigé au lieu saint les motets qu'il avait écrits depuis 1668 — n'a jamais porté le titre de Sous-Maître de la Chapelle. Son autorité n'en a pas été diminuée, car le créateur de la tragédie lyrique en France avait assez de titres à l'admiration du Prince et de ses sujets. En revanche, Delalande — dont la production profane n'est pourtant pas à négliger — doit sa réputation beaucoup moins à la charge de Surintendant de la Chambre qu'il assumait six mois par an, qu'aux quatre charges de Sous-Maître de la Chapelle qu'il finit par cumuler.

A l'heure, en effet, où il entre en scène, la France de Louis XIV prend un nouveau visage...

## III

## Michel Delalande

Que les années 1679-1688 évoquent au même instant l'apogée et le « tournant » du règne, que cet apogée et ce tournant ont été marqués notamment par l'occupation et la « réunion » de Strasbourg (1681), la Déclaration des quatre articles et la recrudescence du Gallicanisme (1682), par la mort de la Reine (1683), par le mariage secret avec Mme de Maintenon, les grands travaux de François d'Orbay à Versailles, la disparition de Colbert (1683), les dragonnades, la Révocation de l'Edit de Nantes (1685), la réapparition de l'esprit de libertinage symbolisé par les écrits de Bayle (1680-1686), par le scientisme des *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle (1686), le débarquement de Guillaume d'Orange en Angleterre (1688) et la reprise de la guerre, la crise économique, la baisse des prix — tous événements tant politiques que sociaux, tant religieux qu'intellectuels, qui disent le bouillonnement d'idées qu'ont fait lever les *gestes* du grand Roi — c'est ce que plusieurs historiens ont récem-

ment prouvé [1], soucieux d'objectivité et désireux de mettre en lumière les origines d'un XVIIIe siècle français qui remontent à ces années fatidiques plantées au plein cœur du règne de Louis XIV. Le XVIIIe siècle est né, avec ses difficultés, son *esprit*, ses soubresauts, ses enthousiasmes, ses espoirs, sa soif de liberté, de 1670 à 1700.

Or, nous sommes en 1683. Delalande a vingt-six ans. Le Prince, quarante-cinq. Pendant trente ans encore, le Roi se devra de lutter pour maintenir une façade. Sous les coups du destin, « il reste dans ses fonctions d'une dignité magnifique, d'une fermeté imperturbable [2] ».

C'est à l'instant même où il aperçoit que des lézardes menacent d'ébranler le monument qu'il a souhaité construire, c'est au moment — il ne saurait l'ignorer — où la pensée française, c'est-à-dire tout le classicisme du XVIIe siècle, vient à scruter de nouveaux horizons, c'est à l'heure précise où le violoniste Lully disparaît de la scène avec tout le décor et les feux qu'évoque son art, qu'il pousse au premier rang de la tribune un organiste, Michel Delalande, dont le rôle délicat sera de *maintenir*, à travers une œuvre vocale religieuse et en dépit des attaques et des premières victoires d'une élite critique et libertine, le sens de la grandeur, de l'équilibre et du sacré.

Sur la littérature, sur les autres arts, la musique, malgré les événements, voire les révolutions, a toujours marqué un temps de retard. Le cas de Delalande ne saurait infirmer cette règle.



Les fonctions qu'un auteur a remplies sauraient-elles toujours répondre de la qualité des pages qu'il a composées ? Il y aurait danger à formuler semblable loi. A l'exemple de Charpentier, opposons ici celui de Delalande. Marc-Antoine laisse une œuvre dont la beauté ne porte pas à discussion : un des plus subtils artistes de son temps, un créateur relégué dans l'ombre par Lully. Or, modeste musicien des Jésuites, il est sans doute professeur du Grand Dauphin, mais ne sera jamais son compositeur attitré, et ne

1. V. notamment les pages consacrées à ces dix années par Roland Mousnier, dans *Histoire de France*, publiée sous la direction de Marcel Reinhard et Norbert Dufourcq, Larousse, t. I, p. 486. — Nous renvoyons également le lecteur au livre aujourd'hui classique de P. Hazard, *la Crise de la conscience européenne, 1680-1715* (1935), ainsi qu'au dernier volume de notre père Albert Dufourcq, *l'Avenir du Christianisme*, t. X : *Voltaire et les Martyrs de la Terreur, 1689-1799* (1954).
2. MOUSNIER (R.), *op. cit.*

pénétrera que fort tard à la Sainte-Chapelle. En regard, Delalande en impose tant par le nombre, l'importance, le cumul des charges officielles qui lui ont été confiées, que par la grandeur, la diversité et la valeur de son apport...

Comme pour Lully, on peut prétendre qu'il exerce une manière de *dictature* en musique ; sa fortune s'explique, à l'origine, par les faveurs dont le Prince l'a comblé, par l'amitié dont il n'a cessé de lui fournir des preuves, par l'estime en laquelle le Régent, puis Louis XV, ont continué de tenir le musicien préféré de Louis XIV.

... Un dictateur à la musique, et qui a joui de pouvoirs plus étendus que ceux dont avait profité le Florentin : l'une des deux charges semestrielles de la surintendance de la Chambre, les deux charges semestrielles de maître de la musique de la Chambre, les quatre quartiers de sous-maître de la Chapelle ; à ces lourdes fonctions, le fils du tailleur parisien, l'ancien organiste de quatre églises de la capitale, ajoutait celles, plus absorbantes encore, de compositeur de la musique de la Chambre (deux charges) et le titre honorifique de compositeur de la musique de la Chapelle (deux semestres également) [1] : en tout neuf charges sur les dix que représentait à la Cour le service de la musique [2].

Cette énumération d'offices, de charges, de prébendes — ajoutez-y les pensions que lui octroie le Prince, la distinction [3] dont il a tenu à l'honorer — dit avec éloquence le crédit dont Delalande a profité. C'est là tout l'extérieur d'une carrière officielle. Il apparaît pourtant que le premier musicien du Roi ne peut avoir l'œil à tout. Régenter le domaine de la musique profane, commander le monde de la musique religieuse, dépasserait, à la Cour du Roi-Soleil, les forces d'un seul homme. Il se doit faire aider, quitte à exceller lui-même en l'un ou l'autre secteur.

Lully s'imposait à l'Académie de musique et tenait en mains tout le théâtre d'opéra en France : ce qui ne l'empêcha pas d'écrire pour la Chapelle du Roi une vingtaine de grands ou petits motets qui plaisaient fort à Sa Majesté. Delalande s'impose à la Chapelle royale et enrichit le répertoire des grandes maîtrises du pays : ce qui ne l'empêchera pas d'écrire — sans que son nom figurât toujours — quantité de divertissements, de pastorales, de ballets, de symphonies qui vont au cœur du monarque.

1. Sur ce titre, voir p. 73 à 75.
2. La dixième, après la mort de Boesset (1696), fut en théorie laissée au second fils de Lully, Jean-Baptiste, qui était d'Eglise et aumônier de Monsieur.
3. L'Ordre de saint Michel.

Des circonstances ont voulu que la carrière de Lully fut parisienne et versaillaise, mais parisienne surtout. Celle de Delalande demeure attachée au Palais dont il a, dès 1682, vu s'élever un à un tous les bâtiments, comprise la Chapelle de Mansart et de Robert de Cotte. Lully imposait sa tyrannique volonté aux instrumentistes, aux chanteurs, aux élèves ses disciples, aux administrateurs de théâtre ; seule la Chapelle échappait à son autorité. Autant qu'on en puisse juger par les documents que nous publions ici, ou par les récits de ses contemporains, Delalande n'use pas du même comportement et le caractère, chez lui, ne va jamais jusqu'au raidissement où se complaisait parfois le Florentin. Sa femme, Anne Rebel, et ses deux filles, chanteuses à l'Opéra ou à la Chapelle royale, son beau-frère Jean-Féry Rebel, violoniste, claveciniste, pourvu de nombreux offices, son neveu François Rebel, son intime ami André Danican-Philidor, le conservateur de la Bibliothèque musicale du Roi, ses élèves — un Colin de Blamont — ses amis lui permettent d'entretenir des relations avec un chacun et s'il ne croit pas devoir s'immiscer dans la direction de l'Académie de musique [1], c'est qu'il admet que cette charge doit tout naturellement revenir au gendre de Lully, Francine, de même que, sans ombrage, il acceptera de voir confier le deuxième office de la surintendance au second fils de Lully : double hommage, justifié, rendu à la mémoire du créateur de la tragédie lyrique française. C'est à Destouches que Delalande abandonne, à la fin de sa vie, la première charge de la surintendance de la musique (1718), c'est à Colin de Blamont qu'il fait donner le second office de cette surintendance (1719). C'est à Destouches qu'il fait peut-être donner l'inspection de l'Opéra en 1713 ; c'est avec Destouches qu'il écrira *les Eléments* (1721)... En dépit de l'intérêt qu'il n'a cessé de porter à l'art lyrique, c'est à la Chapelle royale qu'il consacre toutes ses forces. Jusqu'en 1722, il y règne en maître. A la mort de sa femme, il ne prendra pas une retraite pourtant méritée : des quatre charges qu'il possède, il ne veut se départir entièrement et garde encore un office, à l'âge de soixante-cinq ans.

Lully, Delalande : les deux musiciens auxquels Louis XIV a donné sa confiance se succèdent et se complètent [2]. Mais leur carrière s'oppose

1. Il a pourtant touché de 1713 à 1722, ainsi que sa femme, de gros revenus sur cette administration.

2. « La Lande venait d'ailleurs à son heure, a écrit A. Tessier, quand l'humeur du roi commençait à tourner à la dévotion et l'on peut remarquer combien est significatif l'avènement de La Lande, compositeur méditatif et religieux, succédant à Lully, homme de théâtre. » (Riemann, article La Lande, 1931).

de curieuse manière. Le premier préside aux destinées de l'Académie de Musique, organisation à laquelle le Roi donne son patronage ; c'est comme surintendant et compositeur de la musique de la Chambre du Roi que Lully a pu *agir*, après avoir acquis le privilège de cette Académie. S'il connaît le succès et si le succès lui assure une autorité qui se fait parfois sentir jusqu'à la Chapelle, c'est dans le champ de la musique profane qu'il a été le cueillir, non pas tant dans le domaine royal que sur une terre annexe, celle de la *tragédie*.

Il en va bien autrement pour Delalande. Comme Lully, il est surintendant et compositeur de la musique de la Chambre, mais s'il abandonne à d'autres la gestion de l'Opéra, il ajoute à ses titres ceux qui relèvent de la Chapelle. De ce fait, ses pouvoirs *officiels* ont été autrement étendus que ceux de son prédécesseur, et c'est pour avoir uniquement appartenu au Prince, c'est pour avoir travaillé, par le grand motet, à l'illustration des offices de la Chapelle royale, qu'il a connu la gloire, se souciant peu, semble-t-il, de l'aller quérir à la ville, en dehors de la Cour.

Lully, Delalande : à eux deux, ces maîtres de la tragédie et du grand motet ont peint l'immense fresque musicale qui chante les mérites de Louis XIV. En leur œuvre se reflète le double profil de la musique française. Florentin, Lully, pour plaire au Roi, s'efforce à parler l'idiome de France. Parisien, Delalande, tout comme Charpentier et Couperin, s'efforce à « réunir les goûts » et à insérer, dans le verticalisme « gallican », les mille nuances d'une polyphonie « intriguée » à l'italienne. Delalande, un « Lully latin », avait écrit tel de ses contemporains (Colin de Blamont).

***

Il nous reste à le prouver en jetant un coup d'œil sur son œuvre...

Un *Lully latin*, avons-nous dit. Donc un continuateur du Florentin d'une part ; de l'autre, un innovateur.

Continuateur quant à la nomenclature des mouvements chorégraphiques dans le secteur profane, celui du ballet, celui de la Suite ; innovateur quant à la langue harmonique, au style, dans le secteur religieux, celui de l'histoire sacrée, du psaume et du motet.

Delalande intervient à l'heure où la Suite de danses a pris corps. Du luth, cette Suite est passée au clavecin, voire à l'orgue, à la guitare, au théorbe, puis aux instruments d'orchestre, aux violons d'abord, aux

hautbois et bassons. Les danses animent depuis un long siècle tout ballet de Cour. Luthistes et théorbistes groupés, violonistes groupés, excellent à « sonner » des gavottes, des courantes, des menuets, des branles, des passepieds, des rondeaux, des bourrées. Et lorsqu'il y a lieu d'animer pastorales ou comédies, l'on vient à couper le dialogue de danses. Peu à peu Lully insère le *ballet* dans toute représentation scénique. Le spectateur français se plaît aux jeux de la chorégraphie sur scène. A l'heure où des maîtres du luth ou du clavier — Lebègue, d'Anglebert — tentent de grouper ces airs de danse avec logique, de faire alterner mouvements lents et mouvements vifs, d'offrir un moule, un cadre à cette suite de danses brèves — allemandes, courantes, sarabandes, gavottes, menuets, chacones ou gigues — les symphonistes et musiciens dramatiques utilisent au mieux chacun de ces mouvements à toutes fins de rendre plus attrayantes les différentes entrées des baladins sur scène. Il y a lieu d'opposer entre eux les rythmes, avant que d'opposer les tonalités, et la diversité des pas restera la préoccupation majeure du musicien qui se double toujours d'un maître de ballet. Mais à l'heure où la suite française de clavier ou de luth vient à s'organiser et obéir à la stricte discipline qu'on évoquait ci-dessus, la suite de ballet s'enrichit de maints fragments symphoniques dictés par l'*action* dramatique. Tel d'entre eux porte le nom d'ouverture, d'entrée, de fanfare, tel autre de marche, de saltarelle. Au même instant, la musique pure — écho de ce que l'Italie nous renvoie — vient s'insérer dans la musique de danse : ainsi Delalande mêle à ces mouvements chorégraphiques des airs, des trios. Ces quelques remarques suffiront à expliquer l'extrême variété des pages profanes signées par le musicien de Louis XIV.

Ces pages, qui toutes obéissent à la structure binaire, Delalande les éparpille comme à plaisir, les entremêle d'une part dans ses Divertissements, ses Pastorales et Ballets, d'autre part dans les Symphonies qui servent à distraire le Roi. Comme tout musicien de son temps, Delalande, qui doit écrire vite et « composer » de même, se plagie continuellement. Une même danse apparaît dans un Ballet, dans une Symphonie pour les soupers. Il arrive même que certaines de ces « symphonies » soient intégralement extraites d'un Ballet dont Delalande aura supprimé récitatifs, airs, duos, trios, chœurs. Il arrive aussi que certains « airs » se voient privés de leurs paroles et qu'ils soient insérés dans une symphonie à titre instrumental. Dans une musique ainsi conçue, Delalande ne s'impose visiblement aucun programme tonal. Il utilise au mieux ce dont il dispose. Il lui faut suivre, dans ses ballets, avec le maximum de vraisemblance,

le livret qui lui est proposé. Dans ces conditions, on ne peut qu'admirer son habileté extrême à varier l'action par le seul secours d'une thématique et d'une instrumentation qui sont en perpétuel renouvellement. En ce sens, *le Ballet de Flore, le Ballet de la Paix, les Folies de Cardenio* s'offrent à nous comme des exemples d'un ordre supérieur. La rigueur de la chorégraphie lullyste se trouve assouplie par les éléments ultramontains du langage de notre artiste, et la seule contexture du thème choisi permet à Delalande d'évoquer en ses moindres détails l'ordonnance d'une scène, l'entrée des masques de Cardenio, une bourrée pour les Maures, un air pour les Indiens, un autre pour les Chinois, un autre pour les Combattants, une entrée de Matelots.

Les *Symphonies pour les soupers du Roy* sont « composées » avec autant d'ingéniosité. Après l'ouverture se suivent des airs de différents styles ou mouvements, des trios, des sarabandes, des loures, des menuets, des gavottes, un air tendre, comme un « air en furie », des rondeaux ou des « mouvements » sans titre (manière de fantaisie ou de caprice) qui nous mènent sur le chemin de la sonate d'orchestre. Mais plusieurs empruntent aux ballets, aux musiques de scène tels de leurs mouvements. Deux grandes chacones — les pages les plus développées du maître — viennent clore avec noblesse ces suites destinées à la récréation comme à l'élévation du Prince.

Quant aux « Symphonies qui se jouaient dans la Chapelle du Roy la nuit de Noël » et qui sont au nombre de quatre, elles groupent d'une part une manière de grande ouverture-ritournelle, de l'autre des Noëls populaires harmonisés et variés. Les premières apparaissent comme des pages originales du musicien : elles annoncent ces timbres et vieux chants de notre folklore *(Où s'en vont ces gais bergers, Une jeune Pucelle, A la venue de Noël, Joseph est bien marié, Or nous dites Marie*, etc), sur lesquels Delalande écrit des doubles de qualité, souvenirs sans doute des variations qu'il improvisait du temps qu'il était organiste à Saint-Jean-en-Grève ou à Saint-Gervais...

Les cinq cent quatre vingt-trois thèmes profanes de Michel Delalande constituent un répertoire qui allie la grandeur à l'élégance, la sobriété à l'esprit.

***

En regard de l'œuvre profane et pour saisir d'un coup d'œil l'immensité et la puissance du monument religieux, nous placerons ici l'analyse d'une œuvre aujourd'hui classique, qui a contribué, depuis dix ans, à la résurrection de Delalande : le *De profundis*. Nous joindrons enfin à ce tronc, choisi à titre de témoin, quantité de rameaux, de détails, cueillis en d'autres motets et qui aideront le lecteur, on veut le souhaiter, à comprendre l'ampleur et la signification du message de notre artiste.

La lecture du Psaume CXXIX nous enseigne que Dieu pardonne à qui fait pénitence et que deux groupes d'idées, par là-même, s'affrontent en ce texte : d'une part nos péchés, nos iniquités, les profondeurs de l'abîme où nos fautes nous ont plongés ; d'autre part notre supplication, notre espérance en la bonté, la patience, la miséricorde du Seigneur, notre assurance de la rédemption et du rachat. Delalande oppose dès l'abord le mode mineur au mode majeur. Dans l'un, il commente les versets du désespoir ; dans l'autre, ceux qui évoquent bonté, douceur et mansuétude. Sans doute la fragmentation du Psaume en versets l'engage-t-elle à décomposer son texte en un certain nombre de couplets. Mais il ne suivra pas toujours de près l'argument sacré. Il se permet quelques entorses à la logique : il lui arrivera par exemple de commenter un même verset successivement de deux manières, le confiant une fois au soliste, une autre fois au petit chœur à trois voix *(Sustenuit anima mea in verbo ejus : speravit anima mea in Domino)*. A l'instant où celui-ci s'arrête, c'est un ténor qui entonne le verset suivant : *A custodia matutina*, texte qui, une fois déclamé par le soliste, sera repris à son tour par un grand chœur à cinq voix. Ces deux versets, qui chantent l'espérance, sont écrits dans le mode majeur : jusqu'à l'heure où le mineur impose à nouveau sa présence, qui vient établir une opposition entre l'idée du matin *(a custodia matutina)* et celle de la nuit *(usque ad noctem)*. Simple détail qui nous révèle à quel point Delalande se tient près de son texte et s'efforce à le teinter de nuances délicates. De cet art de la construction, de cette science de la mise en valeur des mots, veut-on d'autres preuves ? Regardez de près avec quelle perfection et souci de la composition il érige le premier et le dernier chœurs.

Dans la page initiale, un thème sombre est d'abord proposé à titre de prologue symphonique ; il sera repris lui-même par un soliste, une voix de basse, qui vient amplifier la pensée, et c'est enfin le chœur à cinq voix qui s'empare de la même idée pour pousser, du fond de l'abîme, vers Dieu, ce cri de désespoir : *Seigneur, exaucez ma voix!* La gradation est là de toute beauté.

La montée est aussi grande dans le chœur final. Delalande se doit d'y commenter l'ultime couplet du Psaume, puis son verset. Or le dernier couplet rappelle que le Seigneur *rachètera* Israël de toutes ses iniquités : ce rachat prend la forme d'un puissant thème ascendant qui féconde un chœur dont l'ampleur et la puissance, avec son syllabisme massif, sont là pour suggérer l'immensité de l'humanité souffrante, cette humanité pour laquelle le psalmiste invoque finalement le repos éternel, *requiem aeternam*. Ces deux mots ne font-ils pas lever, dans le cœur du musicien contrit, ses plus riches inspirations en ce Psaume ? Et ne faut-il pas voir en cette deuxième phrase, si lugubre, la page essentielle et la plus audacieuse du peintre, avec ses frottements de secondes, ses retards qui disent l'angoisse, ses appuis qui implorent, cette thématique descendante, source de mouvantes ondulations qui s'épanchent en larges vagues et qui supplient tantôt avec insistance, tantôt avec adoration ? Puis, subitement, le binaire se change en ternaire. Le mineur cède la place au majeur: qu'une lumière perpétuelle les inonde, clame le psalmiste. Et Delalande, sur ce mot, comme hier les polyphonistes sur l'*Hosanna*, de scander une marche à trois temps, manière de fanfare triomphale qui annonce peut-être que les trompettes du dernier jugement seront les messagères d'un éternel printemps ! Le jeu des contrastes n'a jamais frappé aussi juste.

Ces quelques données souhaitent d'éclairer l'ensemble. Descendre plus bas serait mettre à nu la technique du virtuose. A titre d'exemple, relevons pourtant, en cette partition, quelques détails encore. *Que vos oreilles deviennent attentives à la voix de ma supplication*, récite le texte : et Delalande de confier à un grand thème descendant cette imploration qui se répercute dans tout le quatuor de solistes en un style polyphonique rigoureux. A cette demande collective, il oppose l'oraison d'un seul ; car les paroles l'y engagent : *Seigneur, si vous tenez compte de nos iniquités, alors, qui subsistera?* Voyez avec quel art et quel amour le musicien met en valeur ce mot latin essentiel : *quis*, ce pronom interrogateur qui désigne un chacun de nous, et qui se trouve toujours détaché du texte musical, sur une valeur longue, comme pour mieux donner à réfléchir à celui qui écoute et qui se doit d'apercevoir en ce mot (indéfini) son triste visage de pécheur ! A la manière des Italiens, le chant du soliste se détache ici sur une basse obstinée instrumentale, qui présente presque tous les caractères de la chacone, sans en avoir la monotonie.

Si Delalande n'ignore pas l'apport des Bassani, des Carissimi, des Legrenzi, il suit également les principes auxquels souscrivent Allemands

et Anglais. Il fait dialoguer la voix soliste et l'instrument soliste, s'attachant à établir ainsi avec la basse, un trio mi-vocal, mi-instrumental qui prend toute sa saveur, ici, avec un hautbois *(Sustinuit anima mea)*, là, avec une flûte *(Quia apud Dominum misericordia)*. Et voyez comme ces deux soli s'opposent. Si le second est toute pudeur et douceur contenues, c'est qu'il évoque la miséricorde. Si le premier est toute envolée et toute ornementation, c'est qu'il entend, avec ses vocalises, chanter l'espérance et la joie de l'âme « soutenue par la parole » du Sauveur. Les intentions sont multiples et chaque verset nous en révèle de précieuses.

Dans le maniement des voix, sans doute, Delalande s'impose comme un successeur de Lully : aux chœurs de masse, syllabiques et uniformes, il oppose — c'est vrai — des chœurs horizontaux plus souples et marqués par une polyphonie moins « baroque » que celle des Allemands. Mais il demande aux Italiens des leçons constantes de fraîcheur et de variété. D'un grand chœur il détache deux voix, pour les faire plus loin rentrer dans un quintuple édifice vocal. Il insiste sur une phrase. Il insiste sur un mot. Il varie ses accompagnements en sorte qu'à chaque instant, il nous donne l'impression de revivre le texte du *De profundis*, pour en extraire le sens profond et nous en offrir un commentaire réaliste, objectif et orant (1689).

Ceci dit pour un motet, le pourrait, le devrait être pour tous.

Bach a *vécu* les paroles de ses cantates. Trente ans avant lui, Delalande a *médité* les versets des psaumes dont il tire la morale devant le Roi. En veut-on de nouvelles preuves ? Ouvrons le *Regina Coeli :* le commentaire de l'antienne, écrit en 1698, est entièrement construit sur l'intonation du texte grégorien ; valeurs longues — image du *cantus firmus* d'autrefois — au début du thème, vocalises alleluiatiques à la fin. Le cantique est entonné par un duo de baryton et de ténor et repris par le chœur à cinq voix. La joie de la reine du ciel s'exprime par des jubilations à la tierce, auxquelles répondent les *alleluia* qui se répercutent dans toute la polyphonie. Même désir de serrer de près le texte dans l'invocation finale de l'antienne : *Ora pro nobis Deum ;* même sens de la prière ; mêmes intervalles descendants de quarte et de quinte, images de la supplication, et qui viennent, après de subtiles dissonances, se résoudre en des agrégats d'une très douce et lumineuse consonance, annonciateurs de deux formules alleluiatiques qui servent de conclusion à l'antienne.

Sans doute, avec l'âge, Delalande parvient-il à perfectionner son outil, tout en accusant ces traits, ces images du style, qui sont propres à

sa personnalité. Mais, toute son existence, il connaît cette fermeté de langage, ces contrastes de lumière, ces oppositions de rythme, cet heureux balancement entre les voix de solistes, entre les chœurs, qui lui permettent de diversifier toujours plus sa palette. Voyez-le à l'œuvre dès sa jeunesse : à vingt-sept ans, à peine tient-il depuis deux ans la baguette à la Chapelle de Versailles, il montait de toutes pièces un *Miserere* qui ne le cédait en rien à celui de Lully. Le premier chœur, qui englobe les deux premiers versets du Psaume L, n'est-il pas écrit sur *deux* thèmes, apparus *dès la symphonie initiale?* Plus loin, c'est un seul et même verset *(Tibi soli peccavi)* qui en appelle tant à l'air, au récit qu'au chœur quintuple. Un double chœur à la manière de Lully (verticalisme des huit parties) ou de Gabrieli (échos et réponses d'un chœur à l'autre) évoque la *vérité* et la *sagesse* cachées au fond du cœur chrétien. Souhaite-t-il redire, en revanche, les péchés et les iniquités de l'homme dont on voudrait détourner la face du Très-Haut, Delalande, en une polyphonie souffrante, largement étalée et amplement altérée, bâtit une massive architecture à 3/2. Enfin, comment ne pas remarquer la fermeté, en même temps que la rigidité du thème — une grande gamme descendante en valeurs augmentées — qui fait lever un chœur contrapuntique d'une conception grandiose, dans le verset *Docebo iniquos vias tuas?*

Avec le *Beati omnes*, nous nous retrouvons à la fin du siècle (1698) ; et nous voici pourtant en présence du psaume de la jeunesse, de la vie heureuse et de la sève qui monte. Faut-il insister ici sur l'entrée du premier verset et son appogiature, tout de grâce *(Beati)*, d'abord confiée à l'orchestre, puis au soliste, plus loin aux sopranos et aux altos, enfin aux cinq voix du chœur ? Quelle progression dans la joie, sur un même thème, et quel sourire promis, en dépit du mode mineur, à ceux qui craignent le Seigneur et marchent dans ses pas ! Après un trio, qui entend peindre ceux qui travaillent de leurs mains, éclate le mode majeur, source de l'abondance : c'est l'alto et la basse qui observent d'abord un strict syllabisme en lançant le verset *Ton épouse sera comme une vigne féconde dans l'intérieur de la maison ;* c'est le chœur à cinq parties qui reprendra le même sujet, au cours des six fragments homophones, mais pleins de bonheur, qu'isolent des ritournelles porteuses de soleil. Lorsqu'il y a lieu de commenter en musique des « jeunes fils qui entourent la table, comme des plants d'oliviers », une basse, que l'on croirait écrite par Haendel, vient avec suavité chanter un air vocalique qui dégage un parfum d'Italie. Plus loin, le psalmiste commande à Delalande de tirer la leçon de cette histoire, d'extraire

pour Louis XIV la morale de ce texte : « C'est ainsi *(Ecce)* que sera béni l'homme qui craint le Seigneur » ; alors le musicien s'arrête avec religiosité sur le premier mot, fait déclamer le verset par une basse, avant d'en faire reprendre, par l'ensemble, le thème harmonisé, tel un choral à cinq voix. Mais s'il y avait à donner la palme à l'un ou l'autre de ces versets, c'est à l'avant-dernier sans doute qu'il y aurait lieu de s'arrêter : « Que le Seigneur te bénisse de Sion, et que tu voies les biens de Jérusalem tous les jours de la vie ». Peinture de l'extase, de la joie suprême : la vision de Jérusalem. La cité céleste apparaît à Delalande dans le mode majeur et elle est faite d'un dialogue tout juvénil et gracieux entre une voix de dessus traitée en soliste et un chœur léger à trois parties (soprano, alto, ténor). Les répliques se poursuivent avec une souplesse et une tendresse qui nous révèlent un Delalande tout proche de Couperin...

Trois ans plus tard, notre artiste s'arrête au Psaume LXXIV. (*Confitebimur tibi*). Ici, c'est une tout autre fresque. C'est Delalande aux prises avec une vision de cauchemar. Le Dieu de la justice parle. Il s'adresse aux puissants de la terre ; leur arrogance les conduit au néant ; le salut ne peut venir que de Dieu, seul juge qui abaisse l'un et élève l'autre ; car Yaweh tient en main une coupe où bouillonne un vin qu'il répand, forçant à boire tous les impies de la terre, brisant la morgue des méchants, tandis que le juste redressera la tête. En présence de ce texte, Delalande accumule les hardiesses. Jamais il n'a parlé une voix si mâle. Aucune place pour le mode majeur. Lancé par le soprano et la basse en un duo, le thème du premier verset, avant d'être repris par un chœur épique à cinq voix avec vocalises en triolets, sera coupé par un récitatif de ténor qui annonce le jugement fatal. Car la partition fera place à des récitatifs plus nombreux que d'autres, récitatifs dramatiques précédés d'accords bouleversants, au style hâché, aux valeurs pointées ; ou récitatifs *ariosi*, actifs, généreux, autoritaires, sur basse continue, obstinée, comme celui qui annonce — sur de bien curieuses cadences — que la terre s'effondre avec tous ses habitants. Tout l'art de Haendel et de Bach est déjà là présent, car au sacré se mêle continuellement le drame, la voix de basse se taillant en ce psaume la première place, quitte à clamer *sur des vocalises* l'ordre de Dieu : « Ne dressez plus si haut votre front, ne dites pas, le cou dressé, des arrogances. » Plus loin, se souvenant du thème initial de son *De profundis*, plus vieux de trois ans, il applique la même mélodie au texte : « C'est lui qui abaisse l'un, élève l'autre », sujet religieux qui ira féconder un trio (soprano, basse et ténor) annonçant que le Seigneur tient en mains une coupe pleine

de vin pur. Alors suit le chœur le plus réaliste du psaume, le plus exaltant aussi, le plus enivrant, puisqu'aussi bien le psalmiste précise que ce mélange, tous les méchants de la terre le *suceront* jusqu'à la lie : vision dantesque que Delalande sait rehausser par les accents dont il marque les *non* du verset *Verum tamen fac ejus non est exinanita.* Dans ce jugement terrifiant, le seul instant de repos, le musicien le confie au psalmiste, par la bouche du ténor qui, sur une basse « alla Bach » et « alla francese », avec ses valeurs pointées, nous prévient qu'il chantera et psalmodiera « à travers les siècles, le Dieu de Jacob » : un air de virtuosité dont les vocalises se font annonciatrices de la bonne nouvelle. Delalande a compris que devant un tel chaos, il y avait lieu de profiter de la halte qui lui était offerte. Car le dernier chœur, suivant le texte, connaît un dénouement apocalyptique, en lequel les fanfares sinistres sonnent l'abaissement définitif des pécheurs et l'exaltation des justes. On ne connaît pas, à la même époque, dans la musique italienne, française ou allemande, aussi infernale peinture.

En 1701, Louis XIV était décidé à la Guerre de succession d'Espagne. En 1706, la guerre — qui devait mener au désastre — bat son plein. Delalande lance à Versailles le Psaume II : *Quare fremuerunt gentes,* « Pourquoi les nations méditent-elles de vains complots ? Les rois de la terre tiennent conseil contre Yaweh... Celui qui trône dans les cieux se rie d'eux ; il les frappera d'épouvante. Yaweh m'a dit : « Tu es mon fils. Il te donnera les nations pour héritage... Tu les briseras comme le vase du potier. » Servez Yaweh, ô rois, travaillez de crainte devant lui ; bienheureux ceux qui se confient en lui ». Delalande, on le pressent, ne manque point d'à-propos. Mais manque-t-il alors de moyens à la Chapelle, les finances ne lui étant plus largement ouvertes comme hier ? Il s'ingénie à écrire plus simple, donne au soliste une place plus large, amplifie ses récits, insiste avec audace sur certains mots *(tremore),* n'exigeant de sa Chapelle que trois grands chœurs, dont l'un à huit voix, descriptifs encore (le premier notamment), mais plus abordables.

Ce n'est pourtant pas sur ce psaume que nous quitterons le musicien, mais bien sur deux des versets — ils s'opposent et se complètent — du Psaume XCV qui sert d'invitatoire aux matines, *Venite exultemus.* C'est là, semble-t-il, en résumé, toute la doctrine de Delalande, toute celle du moins dont il s'est nourri en lisant l'Ecriture Sainte et qu'il s'est donné pour tâche de révéler, sur ordre peut-être, à son souverain. D'une part la joie du chrétien, sa joie exubérante (premier chœur, construit sur le thème grégorien, avec introduction d'une seconde idée en valeurs augmentées),

d'autre part *(Venite adoremus)* les deux sentiments de l'adoration et de la contrition : « Venez, adorons et prosternons-nous, n'endurcissons pas nos cœurs, car il est notre Dieu et nous sommes le peuple dont il est le pasteur. » Il n'y a pas de contraste plus frappant que celui-là qu'établit Delalande entre l'exubérance de l'âme et l'adoration du pécheur. Que la musique parvienne à évoquer ce « double jeu » du chrétien, voilà, n'est-il pas vrai, qui situe la portée du message de Delalande et son geste permanent à la Chapelle royale. Delalande a eu le rare privilège, comme Charpentier, comme Monteverdi, de savoir goûter — *écouter* — un ensemble de voix de basses ou de soprani chantant *à l'unisson.* Il a connu le rare privilège de *comprendre* en musique, comme Charpentier, comme Bach, la valeur du silence...

S'il n'a pas eu la possibilité d'écrire des messes polyphoniques, s'il a brusquement rompu — ce qui lui sera reproché par les puristes — avec la tradition liturgique de l'*Ordinaire* à quatre ou cinq voix (ordre d'en haut ou volonté personnelle ?), il a du moins cherché à raconter les textes sacrés, comme Bossuet, au souverain, dont il avait à nourrir l'intelligence, enflammer le cœur. En lui, nous saluons l'un des plus grands maîtres de la musique religieuse du XVIIe siècle français, si ce n'est le plus grand.

Puissent ces quelques notes servir un jour de guide à l'historien qui aura décidé de lui consacrer le livre — le monument — auquel il a droit.

Norbert DUFOURCQ.

F. Delalande. Delalande f.

**Signatures de François Delalande et de son frère Michel à la fin d'un acte notarial.** *(A. Dép. S. et O., Étude Lamy).*

# SOURCES MANUSCRITES

## NOTES PRÉLIMINAIRES

Explorer l'immensité des sources manuscrites qui nous sont conservées pour l'époque de Louis XIV — qui est celle de Michel Delalande — est une entreprise téméraire, et l'on peut être sûr par avance de n'avoir jamais épuisé le sujet. Toutefois, le fait que Michel-Richard Delalande soit un Parisien, qui a passé toute son existence entre la capitale et Versailles, facilite grandement notre tâche; il nous évite de mettre à contribution des fonds d'archives de province, ou des minutes de notaires plus ou moins accessibles.

Pour mener à bien nos recherches, un canevas nous était nécessaire : il nous a été fourni par le texte de T[annevot][1]. Sa publication, au lendemain de la mort de Delalande, n'est-elle pas garante de son authenticité ? L'auteur, à n'en pas douter, a questionné sa veuve, ses élèves, ses amis, ses admirateurs; les renseignements peuvent être considérés comme de première main; le personnage, en 1729, n'a pas encore eu le temps d'entrer dans la légende, et il paraitrait, à cette date, difficile de déformer les faits, alors que le souvenir du musicien est encore vivace à la Cour où nombre de ses intimes, voire de ses rivaux, sont encore en fonction. Seuls quelques détails anecdotiques demeurent invérifiables : certains nous semblent douteux; d'autres, plausibles, se trouvent confirmés par les gazettes de l'époque.

Dès lors, la préface de Tannevot va servir de point de départ aux articles biographiques réservés à notre musicien dans les ouvrages célèbres. Tour à tour Titon du Tillet, Fontenay, Laborde, Michaud, Jal, Fétis et d'autres encore, abrègent ou enjolivent ce texte primitif et, sans peut-être altérer d'un manière profonde la vérité, ils nous donnent du compositeur une image incomplète.

Les exigences de la musicologie moderne nous font un devoir de remonter aux sources, de donner des précisions, des dates, et de justifier les faits. C'est dans cet esprit qu'a travaillé André Tessier. Avec conscience et méthode, il a extrait des volumes du Secrétariat du Roi, qui se trouvent ouvrir la série O [1] des Archives nationales, ou de la transcription partielle qu'en a faite Thoinan, les brevets et pensions dont Delalande a bénéficié entre 1683 et 1726. Il n'a pas fait le relevé de ces textes, mais en a retenu l'essentiel : dates de nomination, de démission; noms des prédécesseurs, des successeurs. Le résultat de ses recherches se trouve concrétisé par le tableau récapitulatif des « Charges occupées par La

1. V. p. 148.

Lande dans la Musique du Roi », que Tessier a dressé à la fin de son excellent article sur « La Carrière versaillaise de La Lande » [1]. Nous donnerons ici intégralement ce tableau, sans y rien ajouter [2]. (Précisons toutefois que, pour le compléter, le musicologue a dû faire appel aux *Etats de la France* [3], qui fournissent quelques renseignements complémentaires, notamment sur la « charge » de compositeur de la Chapelle).

Les fiches Tessier nous ont en outre appris que l'historien avait eu connaissance de certains registres de comptes, en particulier ceux des Etats des principaux officiers de la musique de la Chapelle, avec leurs gages, consignés en un gros volume manuscrit aux Archives nationales [4]. Ce recueil, d'ailleurs posthume, est fait de « Copies tirées du Dépôt de la Maison du Roy, collationnées en 1777 ». Il nous est d'autant plus précieux que beaucoup de comptes originaux ont aujourd'hui disparu. Ceux qui subsistent sont répartis dans les séries O 1 et KK des Archives nationales. Quelques exemplaires se retrouvent également çà et là à la Bibliothèque nationale, notamment dans le fonds Clairambault : Tessier en avait consulté certains.

Une fiche encore restait dans son dossier : la transcription presque intégrale d'un acte notarié provenant de l'étude de Maître Tessier à Versailles : il s'agit d'un « Don mutuel » que se font Michel Delalande et sa femme Anne Rebel, le 23 mai 1711, *le jour même* de la mort de leur seconde fille. [5]



Notre propos a été celui-ci : vérifier et au besoin compléter les renseignements qui nous étaient fournis; puis, trouver si possible d'autres documents, inédits.

Nous avons donc repris les volumes du Secrétariat de la Maison du Roi de la série O 1, à partir de 1683 : chaque brevet, chaque pension a fait, de notre part, l'objet soit d'une analyse succincte, soit d'un relevé partiel ou intégral. Ce travail servira comme de commentaire au tableau dressé par Tessier et comme de pièce justificative à son article. En outre, il apportera quelques détails sur les modalités de payement, pour l'acquisition d'un office, et l'énoncé de certains actes montrera l'estime en laquelle le Roi tenait Delalande.

Pour les comptes, un dépouillement systématique des années 1683 à 1726 nous a permis d'établir le montant de ses émoluments, d'où il semble découler que sa situation financière, chez le prince, dépassait de beaucoup celle de ses émules.

1. *Revue de Musicologie*, 1928, p. 134.
2. V. p. 72.
3. Bibl. Nat. Lc 2514.
4. Z1a 486.
5. Nous avons joint à ces documents l'engagement de Michel Delalande à Saint-Gervais, publié par Paul Brunold dans *Le Grand Orgue de Saint-Gervais de Paris*, 1934, p. 97 ; l'acte d'inhumation d'Anne Rebel cité par Herluison *(actes d'Etat Civil d'artistes...*, 1871) ; un extrait des Registres de Saint-Roch, relevé par L. de La Laurencie *(L'Ecole française de violon*, I, p. 91*)* ; enfin deux mentions des frères Mion à la Sainte-Chapelle, transcrites par Brenet *(Les Musiciens de la Sainte-Chapelle*, 1910*)*.

Restait l'inconnu. Notre premier souci a été de rechercher les traces de la famille du musicien : une lignée que Tannevot dit parisienne, et dont Michel-Richard est le quinzième enfant. Le fichier des Archives de la Seine et les Insinuations du Châtelet — dont le dépouillement s'arrête à 1681 — ne nous ont apporté aucun renseignement. En revanche le fichier de La Borde, à la Bibliothèque Nationale, nous a mis sur la voie de quelques parents du musicien. L'Etat civil de Versailles et les registres de baptêmes, mariages et sépultures de Saint-Julien et de Notre-Dame, conservés aux Archives départementales de Seine-et-Oise, nous ont aidé à dresser une généalogie sommaire. Nous avons étendu nos recherches à la famille Mion, dont un représentant sera compositeur des ballets de Louis XV et maître de musique des Enfants de France : Charles-Louis, le propre petit-neveu de Delalande, et à un autre Michel Delalande, maître de chapelle chartrain du XVIII^e^ siècle, apparenté sans doute à l'illustre surintendant. [1]

Après avoir essayé de situer le musicien dans son milieu, dans sa famille, nous avons prospecté les registres capitulaires des paroisses auxquelles Tannevot nous déclare qu'il fut attaché, afin de récolter quelques indications sur ses premières années et sa carrière pré-versaillaise. Mention est faite de son nom comme enfant de chœur à Saint-Germain-l'Auxerrois. Malheureusement, son activité d'instrumentiste ne nous est que partiellement connue; car si le chapître de Saint-Jean-en-Grève nous apporte des renseignements sur les fonctions de Delalande et son logement, les délibérations de Saint-Gervais ne commencent qu'à 1684, date à laquelle notre musicien avait quitté la paroisse; celles du Couvent du Petit Saint-Antoine ont disparu; quant à celles des Jésuites... il faudrait aller à Rome les consulter.

Un dernier champ d'investigation s'offrait à nous, immense celui-là et pour ainsi dire vierge : les notaires. D'un côté le Minutier central des Archives nationales, où sont réunies cent vingt études parisiennes, avec leurs répertoires; de l'autre quatre études versaillaises, dont deux ont été versées aux Archives départementales de Seine-et-Oise (Lamy et Brisset-Bruneau) et dont les deux autres sont conservées respectivement chez M^e^ Tessier et M^e^ Huber. [2]

Notre premier travail a été de dépouiller *intégralement* les quatre études de Versailles : seule, celle de M^e^ Tessier ne possède pas de répertoire pour les années qui nous intéressent; ses premiers actes remontent à 1685. Quant à celle de M^e^ Huber, elle ne commence qu'en 1694. Cette prospection nous a livré une série d'actes qui nous ont mis sur la voie de minutes passées devant des notaires, parisiens cette fois. Ainsi, d'autres études nous ont été signalées par recoupement, et la chance a voulu que certaines d'entre elles nous révèlent des actes inédits : notamment les études des paroisses qui avaient engagé notre musicien; celles des amis de Delalande (Boesset, Philidor); celles enfin de la famille de sa première femme (les Rebel) et de sa seconde femme (les de Cury).

Delalande parait avoir eu recours à deux notaires principaux, tous deux à Paris. A l'un, il a confié ses actes d'ordre familial (Et. XLVI), à l'autre ses opé-

1. Cf Appendice, p. 137.
2. Nous les remercions d'avoir mis si obligeamment leurs fonds à notre disposition.

rations financières (Et. LIII). En outre, il s'est adressé à deux gardes notes versaillais pour son contrat de mariage (Lamy) et son don mutuel (Tessier). Les autres actes sont disséminés, et d'importance secondaire.

En bref, nous avons à ce jour découvert environ une cinquantaine d'actes, répartis sur huit études.

Enfin, le fonds si riche du baillage de Versailles, également déposé aux archives départementales de Seine-et-Oise, a été, par nous, consulté avec quelque profit.

Nous mesurons pourtant les lacunes de cette documentation. Des pièces essentielles manquent à l'appel : le testament et l'inventaire après décès; la mention de ce dernier, ainsi que sa date, consignés sur un registre de contrôle des scellés du greffe de Versailles, conservé aux Archives départementales de Seine-et-Oise, ne nous éclairent pas sur l'identité de l'homme de loi devant lequel l'acte aurait été rédigé. Aurions-nous eu là une recension plus ou moins détaillée de la bibliothèque du musicien ? C'est possible. Pour le reste, cet acte ne nous apporterait peut-être pas de révélations, l'essentiel ayant été dit trois ans auparavant dans l'inventaire de sa première femme, Anne Rebel, avec laquelle il était en communauté de biens. Le testament nous aurait sans doute dévoilé quelque chose de la nature de l'homme, de son caractère, de sa personnalité et nous aurions eu la joie peut-être de lire sa propre écriture; nous ne connaissons en effet que sa signature.

La disparition du contrat de mariage d'Anne Rebel et Michel Delalande est assez inexpliquable. Toutefois, le document nous a livré son secret, puisqu'il a été vu et analysé par L. de La Laurencie dans un intéressant article sur les Rebel : nous y renvoyons le lecteur. [1]

D'autres textes encore nous auraient aidé à reconstituer la biographie de ce maître : un ou plusieurs contrats d'apprentissage nous révélant qui lui a enseigné le violon, le clavecin, l'orgue; les traces du fameux concours des organistes du Roi à Saint-Germain en laye, auquel il participa (1678); son engagement chez le Maréchal de Noailles, qui faisait tant de cas du professeur de sa fille; les conditions dans lesquelles il enseigna le clavecin aux Enfants de France; son logement à Clagny... Autant d'éléments qui achèveraient de nous révéler par le détail la carrière éblouissante d'un des plus grands musiciens de Louis XIV. Souhaitons que dans les années à venir, la chance aidant, nous puissions verser ces nouvelles pièces au dossier de Michel-Richard Delalande.



Il nous fallait enfin répartir la matière, grouper les faits et les idées.

En définitive, nous avons adopté le plan ci-dessous : chacune de ses subdivisions sera, ici, suivie de la récapitulation des sources que nous avons consultées. Nous nous excusons de la sécheresse de cette nomenclature; mais une publication de textes s'accomode mal de littérature.

Marcelle Benoit.

1. S. I. M., janv. 1906.

## A. L'ARTISTE

### I. Sa carrière parisienne

#### I) *L'enfant de chœur*

Saint-Germain-l'Auxerrois

A.N. LL 412-413

A.N. LL 429-430

#### II) *L'organiste*

Saint-Gervais

A.N. Min. Cen. XXVI

Saint-Jean-en-Grève

A.N. LL 797-798

A.N. Min. Cen. V

### II. Sa carrière versaillaise

*Brevets - Pensions - Gages - Indemnités*

A.N. Séries $O^1$ et KK (Maison du Roi ; dépenses des Menus plaisirs) ; Série $Z^{1a}$ (Cour des aides ; Etat des officiers de la Maison du Roi).

A.N. $O^1$ 27 à $O^1$ 93 (brevets).

A.N. $O^1$ 630-631-632-656 (pensions et dons).

A.N. $O^1$ 1865 à 1869 (places à bâtir à Versailles).

B.N. Ms. fr. 7657 (Dictionnaire des Bienfaits du Roy).

B.N. Ms. fr. 12526.

B.N. Ms. Clair. 682 (Minutes d'expéditions du Secrétaire d'Etat).

B.N. Ms. Clair. 814.

## B. L'HOMME

### I. Sa famille et ses amis

*Baptêmes - Mariages - Sépultures - Successions - Inventaires - Généalogie*

B.N. Nouv. acq. fr. Fichier La Borde.

A.M. Versailles, Etat civil (St-Julien, St-Louis, Notre-Dame).

A.D. S. et O., Etat civil (St-Julien, St-Louis, Notre-Dame).

A.D. S. et O. Scellés du Greffe de Versailles, C 2999, C 3106 ; Greffe, An XIII.

A.D. S. et O., Baillage de Versailles, 1698 à 1726.

A.D. S. et O., Etude Lamy, 1683 à 1728 ; Etude Brisset-Bruneau, 1680 à 1715· (Cette étude ne comporte pas d'actes entre 1715 et 1728).

Versailles : Etude de M[e] Huber, 1694 à 1728 ; Etude de M[e] Tessier, 1685 à 1726.

A.N. Min. Cen. XLVI, 1714 à 1726 ; XCVIII, 1724 à 1726 ; CXV, 1775.

A.N. Min. Cen. Toutes les études, de janvier 1725 à décembre 1726.

Pour établir l'histoire et la généalogie de la famille *Mion*, nous avons consulté les actes suivants (dont seuls les principaux seront donnés dans ce volume, à titre de pièces justificatives) :

A.N. O 1 37, f° 30 ; O 1 53, f° 97 ; O 1 54, f° 136 v° ; O 1 58, f° 61 v° et 75 v° ; O 1 63, f° 58 ; O 1 71, f° 171 ; O 1 91, f° 105 ; O 1 99, f° 21 et 58 ; O 1 108, f° 527 ; O 1 656 ; O 1 871, n° 372-373 ; O 1 869, n° 7 ; O 1 881, n° 172-175-176-188 ; O 1 883, n° 552-553.

A.N. Min. Cen. VII (1743, 28 janv.) ; XXXIII (1714, 23 févr.) ; XLII (1722, 24 juil. ; 1728, 23 janv. et 21 juin ; 1740, 5 sept.) ; LIII (1750, 16 févr. et 23 mars).

A.D. S. et O. Etude Brisset-Bruneau (1714, 20 et 27 mars) ; Etude Lamy (1775, 4 déc.) ; Baillage de Versailles (1707, 2 nov.).

### II. Sa fortune

A.N. Min. Cen. LIII, 1675 à décembre 1726.

# DOCUMENTS

# A. L'ARTISTE

## I

## SA CARRIERE PARISIENNE [1]

1*) L'enfant de chœur*

A.N. LL 430, f° 22. *Saint-Germain-l'Auxerrois. Registres Capitulaires*

**1672, 18 novembre**

Sera pareillement payé a Michel Lalande, enfant de chœur, pour la récompense des services par luy rendus a l'esglise, la somme de cent cinquante livres.

2*) L'organiste*

A.N. Min. Cen. XXVI, 139.

**1679, 26 février**

CONVENTION. MESSIEURS LES MARGUILLIERS ST-GERVAIS POUR L'ORGUE [2].

Fut présent M^re^ Pierre de Larche, Conseiller du Roy en sa Cour de parlement, president des enquestes d'ycelle, Robert Sanson, escuyer conseiller secrétaire du Roy et receveur des Consignations du parlement et Chastelet de Paris, S^r^ Louis Jossey, marchand bourgeois de Paris, et M^re^ Claude Fossart, conseiller du Roy, commissaire examinateur au Chastelet de Paris, tous marguilliers de l'œuvre et fabricque St-Gervais, lesquels, mettant en considération les longs services que feu Charles Couperin et auparavant luy, feu son frere ont rendus en qualité d'organistes de lad. eglise, et désirant conserver a François Couperin son fils ceste place jusques a ce qu'il ayt atteint l'aage de dix huit ans et qu'il soit en estat de rendre luy mesme ses services a lad. œuvre en lad. qualité, Lesd. Sieurs Marguilliers ont choisy et retenu Michel Delalande, organiste, demeurant rue Bailleul, Lequel, pour ce present et soubz les conditions cy apres, s'est obligé et oblige par ces presentes envers leds. Sieurs Marguilliers de joüer de lad. orgue dans tous le cours de l'année et jusques aud. temps, et ne faire joüer ny toucher icelle par autre, crainte de la gaster, aux jours et heures que led. deffunct Couperin s'y estoit obligé, suivant l'acte passé pard. Demonhenault et son compagnon, notaires, le vingt cinq décembre mil six cent soixante treize, dont il a eu communication. Comme aussy de joüer touttes les festes de confrairies

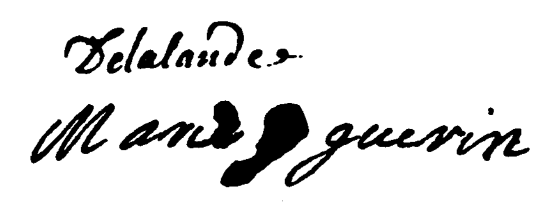
1 Les textes ou fragments de textes *en italiques* représentent les analyses ou résumés des documents dont la transcription ne méritait pas d'être intégrale.

2. Cet acte a été publié par Paul Brunold (*Le Grand Orgue de Saint-Gervais à Paris*, 1934, p. 97), à l'exception toutefois du post-scriptum.

establies en lad. Eglise, ainsy qu'il est accoustumé, jusques au susd. temps, Lequel advenu, icelluy Delalande sera tenu d'en laisser la jouissance aud. Couperin pour par iceluy Couperin joüer de lad. orgue aux mesmes jours, heures et conditions que faisoit led. deffunt son pere. Et daultant que lesd. Sieurs Marguilliers avoient accordé aud. deffunt Couperin son logement et luy payoient de gages annuellement la somme de quatre cens livres, sur laquelle se payoit une pension de soixante douze livres a Pierre Dubuisson, cy devant organiste de lad. église. Lesd. Sieurs Marguilliers sont convenus d'en donner aud. Delalande pour ses gages, la somme de trois cens livres par chacun an, sans qu'il puisse pretendre aulcune chose des retributions des Confrairies. Ce que led. Delalande a accepté. Et des autres cent livres, lesd. Sieurs Marguilliers en ont gratiffié led. Couperin fils, mesme du logement que Marie Guerin, sa mere, tient a present, dont ils jouiront jusques aud. temps. Desquels cent livres en sera payé par lesd. Sieurs Marguilliers a lad. veufve pour sond. fils, vingt huit livres, et aud. Dubuisson sa vie durant lesd. soixante douze livres. Et son deceds arrivant, le tout aud. Couperin. Et a lesgard desdits droictz, qui se payoient aud. deffunct Couperin, des confrairies érigées en lad. Eglise, appartiendront des a present entierement aud. Couperin fils pour jouir de tous lesd. gages, droitz et logement, lorsqu'il aura attaint led. temps de dix huit ans, dont lad. veuve Couperin, a ce presente pour sond. fils, a remercié lesd. Sieurs Marguilliers.

Ce fut faict et passé au bureau de lad. œuvre, l'an mil six cent soixante dix neuf, le vingt six febvrier avant midy, et ont signé :

| | | |
|---|---|---|
| Delarche | Sanson | L. Jossey |
| Fossart | Delalande [1] | Demonhenault |
| Gaudion | Marie Guérin | |




1. Delalande parait avoir assuré ce remplacement jusqu'en novembre 1685, quitte à demander parfois à son frère François de tenir pour lui les claviers de Saint-Gervais, ou même à autoriser le très jeune François Couperin à s'asseoir devant les quatre claviers de l'orgue de Thierry. Rappelons ici la première mention de ce dernier, dans les *Délibérations capitulaires* de Saint-Gervais (LL 748), ce qui implique évidemment le départ définitif de son « ami » et... protecteur Michel Delalande à cette date :

*11 novembre 1685... Et que l'on payera au sieur Couperin, organiste, pour ce qu'il a joué, et pour ce qu'il jouera, à raison de 300 livres par an... jusqu'à ce qu'il soit fait avec luy un marché.*

Rappelons aussi que c'est M. Delalande qui a cautionné, cinq ans plus tard, en ces termes, la première œuvre de son jeune ami :

*Certificat de*
*Monsieur de la Lande*
*Surintendant de la Musique du Roy, Maître de Musique de la Chapelle Et Compositeur de la Chambre de Sa Majesté.*

*Je certifie avoir Examiné les presentes pieces d'Orgue du sieur Couperin, par l'ordre de Monseigneur le Chancellier, que j'ay trouvé fort belles, et dignes d'Estre données au Public. Signé de la lande.*

Et le quinziesme febvrier 1680 avant midy, sont comparus par devant les notaires soussignés... tous marguilliers de l'œuvre... St-Gervais, lesquels, desirant accorder a Michel Delalande, organiste en lad. eglise, son logement tant qu'il sera organiste en icelle, ont, sans innover a l'acte cy dessus, promis de payer en son acquit quatre vingt dix livres par chacune année qu'il sera organiste en lad. eglise, pour le loyer des lieux qu'il occupe chez le S^r Guillot, marchand orphevre, a compter du jour de St-Jean-Baptiste dernier, dont et de quoy led. Delalande a remercié lesd. sieurs Marguilliers.

Ce fut faict et passé en lad. œuvre les jour et an que dessus.

A.N. Min. Cen. ,V, 170.

**1682, 30 mai**

CONCESSION DE L'ORGUE [de Saint-Jean-en-Grève]

Furent presents... Nicolas Le Camus, chevalier Seigneur de la Grange Bigny et autres lieux, conseiller du roy en tous ses conseils, premier president en sa cour des aydes, Jean de Turmenis, escuyer seigneur de Nointel, conseiller secretaire du roy, tresorier general de l'extraordinaire des Guerres, M^e Florimond de la Marliere, procureur en parlement, et M^e Martin Billardé, bourgeois de Paris.

Au nom et comme marguillers de l'œuvre et fabrique de l'Eglise paroisialle de Sainct Jean en Grève à Paris, disans que les douze années accordées au S^r Pierre Meliton pour toucher les orgues de ladicte Eglise suivant les contract et acte des vingt huict aoust et treize decembre 1670 estans sur le poinct d'expirer, et ne pouvant estre continués comme lesdicts sieurs marguillers auroient bien voulu faire en consideration des services et assiduitez dud. Meliton, a cause de la paralisie tombée sur une main, auroient faict recherche des personnes les plus habilles entre lesquels le sieur Michel-Richard de La Lande se seroit presenté pour remplir la place dud. Meliton aux conditions que lesd. sieurs marguillers jugeroient les plus raisonnables, lesquels auroient aggrée led. de La Lande, dont l'execution auroit esté retardée sur la proposition dudict Meliton de ne point faire de nouveau marché aux offres que faisoit le sieur Buterne, l'un des organistes de sa maiesté, de toucher les orgues la vie durant dud. Meliton et de luy en laisser les gaiges en entier a cause de sad. infirmité, desquelles propositions sa maiesté ayant esté informée, elle auroit faict tesmoingner audict Seig^r premier president que son intention estoit que ledict de La Lande fust preferé a condition qu'il n'auroit que deux cens livres sur les cinq cens vingt livres de gaiges ordinaires, dont le surplus montant a trois cens vingt livres seroit payé audict Meliton sa vie durant a commancer du treize decembre prochain, jour de l'expiration de son marché, jusques auquel temps led. Meliton jouira en entier desd. gaiges. A ces causes, lesdicts sieurs marguillers de France, avec toute sorte de respect a la volonté du roy et en consideration de ce que ledict de La Lande ne recepvra durant la vie dud. Meliton que deux cens livres par an sur lesd. gaiges et sur lesquels mesme il sera obligé de payer le soufleur, ont admis et retenu ledict S^r de La Lande a ce present et acceptant pour organiste de lad. Eglise pendant sa vie. Et s'estans faict representer l'estat et memoire des jours et festes ausquels l'organiste est tenu d'assister et toucher les orgues et que le tout a esté bien et deument examiné par ledict de La Lande et coppie a luy dellivrée, a esté convenu avec luy de ce qui ensuict : c'est assavoir qu'icelluy de La Lande a promis et s'est obligé d'assister assiduement en lad. Eglise

aux jours et festes designés par ledict estat et aux heures que les messes, vespres, saluts et aultres services seront celebrez en icelle Eglise pour toucher les orgues et en jouer bien et deument durant le service divin, ainsy qu'il est declaré par ledict estat sans y manquer ny faire jouer par aultre sinon en cas de maladie dont il sera tenu de faire advertir lesd. sieurs marguillers, sans neantmoins qu'il soit tenu d'aucun entretien et reparation ausd. orgues, sinon de les accorder et payer le soufleur, a commencer a jouer desdictes orgues des a present par led. de La Lande et continuer pendant sa vie, le tout moyennant la somme de cinq cens vingt livres de gaiges par chacun an, que lesd. sieurs marguillers promettent pour eux et leurs successeurs bailler et payer de quartier en quartier, scavoir audict Meliton pendant sa vie trois cens vingt livres du jour de l'expiration de son marché, comme dict est, et audict de La Lande les deux cent livres de surplus jusques au deceds dud. Meliton, aussy a compter du jour de l'expiration dud. marché et apres ledict deceds dud. Meliton, ledict de La Lande aura lesdicts cinq cens vingt livres de gaiges en entier, ce qui a esté accepté par led. Meliton pour ce present qui a de ce tres humblement remercié lesd. sieurs marguillers. Et oultre sera fourny aud. de La Lande pour son logement une chambre convenable telle qu'il sera advisé par lesdicts sieurs marguillers. Car ainsy a esté le tout convenu et accordé...

Faict et passé en l'hostel dudict seigneur premier president l'an mil six cent quatre vingt deux, le trentiesme jour de may apres midy. Et ont signé :

| | |
|---|---|
| Le Camus | de Turmenis |
| Meliton | de la Marliere |
| Delalande | Billardé |
| Caron | Gaudin |

Et le vingt six. jour de decembre 1685, sur ce qui a esté représenté aud. Seigneur premier President et a Claude Dappougny, esc[er] con[er] secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, René Lenief ancien conseiller des rentes et M[e] Jean Baptiste Jullien, procureur en Parlement, aussy a present marguillers de lad. œuvre et fabrique, par led. S[r] Michel Richard de La Lande a ce present, qu'ayant pleu au Roy de le gratiffier de la charge de maistre de Musique de sa chappelle et qu'en ceste qualité il est obligé au service de sa Majesté pendant le quartier d'octobre, novembre et decembre de chacune année, lesd. S[r] Marguillers pour le respect de sa Majesté et le merite particulier dud. S[r] de La Lande, luy ont permis et permettent de commettre François de La Lande, son frere, ou autre personne suffisante et capable, pour servir en sa place a l'orgue de lad. Eglise Saint Jean, du consentement desd. S[r] marguillers, pendant led. quartier et autre temps qu'il sera obligé d'estre a la cour a la charge de se rendre au service de lad. Eglise le plus souvent qu'il pourra et nottament aux grandes et principalles festes de l'année, ce qu'il a promis et s'est obligé de faire au contentement desd. S[r] marguillers et de leurs successeurs, sans au surplus deroger ny innover au contract cydessus qui demeure en sa force et verité, et d'autant que par led. contract le logement dud. S[r] de La Lande est fixé a une seulle chambre et qu'en ayant besoin de davantage, a sa priere les sieurs marguillers luy ont accordé, outre lad. chambre qu'il occuppe presentement au second estage d'une des maisons de l'œuvre, scize rue de la Verrerie, joignant l'entrée du Cimetière vert le surplus dud. estage un petit bouge au quatriesme estage pour en jouir pendant sa vie sy tant il demeure organiste de lad. Eglise, a commancer du jour saint Remy dernier, moyennant et a la charge

de payer comme il promet par chacun an la somme de soixante quinze livres de loyer pour lad. augmentation de logement aux quatre termes accoustumez es mains du S^r^ marguiller comptable et d'entretenir lesd. lieux de touttes menues reparations, car aussy ce fut faict et passé a Paris en l'hostel du Seigneur premier president, led. jour et an. Et ont signé :

| | |
|---|---|
| Le Camus | Dappougni |
| Lenief | Jullien |
| Delalande | Gaudin |
| Belot | |




A.N. LL 798. Saint-Jean-en-Grève. Registre des délibérations.

f° 50 v°

**1682, 15 août**

...lesdits sieurs marguilliers considerans la despence que le sieur de La Lande, organiste de lad. eglise de St Jean, a faicte le jour et feste de la St Jean Baptiste derniere aux vespres et salut en la musique qu'il y a faicte et voulant en quelque facon la recognoistre, a esté arresté qu'il luy sera payé par le marguillier comptable 150 livres dont il lui sera tenu compte, en raportant la quittance dud. S^r^ La Lande lequel a ce present a remercié lesd. S^rs^ marquilliers et a recognu que l'orgue luy a esté remise en bon et suffisant estat par le S^r^ Meliton, cy devant organiste, en presence du marguillier comptable quy luy a mis les clefs entre les mains.

f° 71

**1685, 27 novembre**

...attendu la sortie de M. Cosson, locataire de la maison rüe de Moussy, appartenant a lad. œuvre au jour de St Remy dernier, que nouveau bail sera passé d'icelle a André Boisservoise et Margueritte Ellizabeth Le Camus sa femme, M^e^ potier d'estain, pour entrer en jouissance au jour de Noël prochain pour 4 années moyenant la somme de 750 livres qui est le mesme prix qu'en payoit ledit Cosson, en ce non comprise la premiere chambre de devant dependant de la maison ou demeure le sieur de La Lande, qui est a loüer.

Et outre a esté aussy arrresté que la premiere chambre dependante de la maison ou demeure ledit de La Lande et cy devant occupée par ledit sieur Cosson sera loüée pour le terme de Noël prochain moyenant le prix et somme de 60 livres par an a damoiselle Anne Anigam, veufve de M^r^ Durand.

f° 73 v°

**1686, 30 mars**

Sur ce qui a esté representé par le Sr La Lande, organiste, qu'il est nécessaire qu'on accorde et visite une fois l'année tous les jeux de l'orgue pour les conserver... et empecher de grosses reparations qui sont a faire de temps a autre et qu'il est besoing de renouveller les soufflets.

A esté arresté que led. Sr de La Lande fera visiter et accorder les jeux de l'orgue et qu'au surplus il sera pourveu.

f° 75

**1686, 20 octobre**

A esté arresté qu'il sera passé bail de lad. maison [*maison appartenant à l'œuvre, vis-à-vis la rue des Bons Enfans*] aud. Mossan, dont il occupe une partye, moyennant la somme de 387 livres et trois livres pour le reposoir, a la réserve de ce qui est occupé par le Sr de La Lande, organiste, et de la chambre qui a esté abbandonnée aud. sieur de La Lande au tems de Pasques dernier par le bailleur d'eau beniste...

f° 79

**1687, 24 juin**

En l'assemblée s'est presenté le sieur de La Lande, organiste, qui a remonstré que les souflets de l'orgue sont rompus et crevés par les costés et qu'il a des reparations a faire aux gros tuillaux de l'orgue que menassent ruine s'il n'y est pourveu. A esté arresté qu'il sera incessament travaillé au deplacement et restablisement des soufflets ouverts et percés par les costés et aux tuillaux de l'orgue par le Sr Thiery avecq lequel l'on conviendera du prix apres avoir esté visité d'office par le Sr Lebecque, organiste.

f° 80

**1687, 4 août**

...Pour les saluts et obits pour deffunct M. Jean Grenu, bourgeois de Paris... les orgues joueront.

A l'organiste [*Michel Delalande*] vingt sols.

A.N. Min. Cen. V, 213.

**1691, 12 février**

*Antoine Houssu, organiste de l'église paroissiale de Saint-Leu Saint-Gilles,* demeurant a Paris au cloistre et parroisse Saint Jacques de l'hôpital, *offre aux marguilliers de Saint-Jean en Grève* de quitter l'emploi qu'il a a l'opéra *pour être organiste de Saint-Jean,* attendu que sa Majesté a depuis peu accordé au Sieur Michel Richard de Lalande, organiste de ladite eglise, la charge de surintendant de sa musique, et qu'a cause de ce, il ne peut plus s'occuper a autre chose...

A.N. LL. 798, f° 115. Saint-Jean-en-Grève. Registre des délibérations.

**1691, dimanche 25 mars**

Sur ce qui a esté representé que lors du choix qui a esté fait de la personne du sieur Hoursu[1] pour toucher l'orgue de St Jean, au lieu et place du sieur de La Lande qui ne peut plus y venir regulierement, a cause de l'employ que sa Majesté luy a donné depuis peu de surintendant de sa musique, il avoit esté résolu de luy faire une pension pendant sa vie ou une gratiffication pour une fois. Ce qu'ayant esté communiqué audit sieur de La Lande, il a tesmoigné qu'il aimoit mieux que la compagnie luy voulut conserver le logemant qu'il avoit pour s'en servir quand il viendroit a Paris, et le donner a une personne qui en auroit soin en son absence.

La compagnie a arresté qu'en consideration de l'estime particulière qu'ils ont pous ledit sieur de La Lande et de ce que pendant plusieurs années, il n'a receu que peu de choses des gages attribués à l'orgue, la plus considerable partie ayant esté donnée de son temps au sieur Militon[2], antien organiste de la parroisse il lui sera accordé pendant sa vie, autant que l'œuvre sera en estat de le pouvoir faire, le mesme logemant qu'il avoit cy devant deppendant d'une maison scize rue de la Verrerie, pres la rue de Moussy, composé du second appartemant et d'une chambre au quatriesme estage, pour y mettre ses provisions, dont il sera passé acte par mess. les marguilliers en charge, suivant et ainsy qu'ils jugeront a propos[3].

A.N. Min. Cen. V, 214.

**1691, 14 avril**

Furent presens Me Jean Le Camus, chevallier conseiller du Roy.... Claude Revol, escuyer conseiller secrétaire du Roy... Jean Charpentier, conseiller du Roy... et Jean Antoine Caron, aussy conseiller du Roy, notaire au Chastelet, marguilliers de l'Eglise parroissialle de Saint Jean en Grève, lesquels, sur ce qui leur a esté representé par noble homme Michel Delalande, surintendant de la musique de la chambre du Roy et maistre de musique de sa chapelle, demeurant ordinairement en Cour, estant de present a Paris a ce present, que ne pouvant plus, a cause de son nouvel employ de surintendant de la musique venir a Paris sy souvent qu'il seroit necessaire pour toucher l'orgue de Saint Jean qu'il a eu pendant plusieurs années, il a donné les mains au choix que lesdits sieurs marguilliers ont fait du sieur Houssu, organiste de l'eglise Saint Leu, pour toucher en sa place ledit orgue, sans avoir demandé la mesme pension que l'on avoit cy devant accordé au sieur Militon et dont il a esté payé pendant sa vie sur ce qui devoit revenir audit sieur Delalande, mais comme outre les gages attribués audit orgue ledit sieur Delalande avoit encore son logement dans une des maisons de la fabrique, il auroit requis lesdits sieurs marguilliers de voulloir bien luy laisser pendant sa vie pour s'en servir quand il viendra a

1. Lire : Houssu.
2. Lire : Méliton.
3. La confirmation de cet acte est donnée dans un carton de la paroisse (A. N., L 663,) à la fin du feuillet 1 d'une série de 3 feuillets (non numérotés, et d'une écriture lliputienne), par la mention suivante : « Organistes logés : 25 mars 1691, La Lande, organiste, etoit logé ».

Paris, avec la faculté di pouvoir mettre quelqu'un de sa part pour l'occuper en son absence affin de tenir tousjours les lieux en bon estat et prest a y entrer quand il le poura commodement, ce qu'ayant esté consenty par lesdits sieurs marguilliers apres avoir sur ce pris l'advis de messieurs les anciens marguilliers de ladite eglise, ausquels en auroit esté communiqué en consideration de l'estime particuliere qu'ils ont pour ledit sieur Delalande, et de la satisfaction qu'ils auroient eu de le conserver tousjours sy l'employ dont sa Majesté l'a honnoré ne l'avoit plus elevé, a ces causes iceux sieurs marguilliers, conformement a la delliberation desdits sieurs antiens marguilliers faite en l'assemblée tenue au bureau de l'œuvre de lad. eglise le [*un blanc*], ont vollontairement accordé et accordent par ces presentes audit sieur Delalande ce acceptant, la jouissance pendant sa vie du mesme apartement qu'il a occupé jusque a present en une maison dependante de la fabrique de ladite eglise Saint Jean, scize rue de la Verrerie, pres de la rue de Moussy, composé du second estage et d'une chambre au quatriesme pour y mettre ses provisions, attendu qu'il n'y a point de cave ny grenier qui en dependent, pour par led. sieur Delalande s'en servir quand il viendra a Paris, et en son absence le laisser a telle personne qu'il jugera a propos pour l'occuper en sa place affin de tenir tousjours les lieux en bon estat, sans qu'il soit obligé de payer aucune chose pour raison de ce a la charge que les personnes qu'il y mettra ne pouront jetter aucune chose par les fenestres qui ont veue sur le cimetier et d'entretenir lesdits lieux en bon estat de menues reparations reconnoissant ledit sieur Delalande avoir esté payé de ce qui luy estoit deub jusqu'au jour que ledit sieur Houssu a commancé dont il a donné quittance qui ne servira avec ces presentes que d'une mesme chose...

Fait et passé a Paris au bureau dudit œuvre l'an mil six cens quatre vingts unze, le quatorzieme jour d'avril avant midy, et ont signé :

Le Camus
Charpentier
Delalande
Caillet N^e^

Revol
Caron
Morlon N^e^

A.N. LL 798, f° 134. Saint-Jean-en-Grève. Registres des délibérations.

**1694, mardi 13 juillet**

Sur ce que Mr Daure, marguiller en charge, ayant visité les maisons de la fabrique, il a trouvé en l'une desd. maisons rue la Verrerie quelques appartements vuides et qu'il se presente une personne quy offre de prendre un bail en entier de lad. maison pourveu qu'il n'en soit rien reservé et notamment l'appartement dont la jouissance ayt deu et accordé au sieur Lalande, organiste, en consequence de la dellibération du 25 mars 1691.

La compagnie a arresté qu'il sera signifié au sieur La Lande frere [1] quy occupe led. appartement qu'il ayt a sortir et vuider les lieux pour le jour de St Remy prochain et que M. Daure donnera ses soings pour trouver un locataire pour occupper et auquel l'on fera un bail du total de lad. maison.

1. François Delalande, organiste.

A.N. $Z^{1h}$ 657

**1696, 6 février**

Rolle des sommes qui seront payées par les organistes et professeurs de clavecin de la ville et fauxbourgs de Paris cy apres nommez pour la Capitation generale ordonnée par la declaration du Roy du 18 janvier 1695.

*Seconde classe*

Delalande, 10 livres [1]

1. Sans doute s'agit-il encore ici, de *François* Delalande, frère de Michel-Richard, tour à tour organiste de Saint-Gervais, Saint-Jean-en-grève et Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

## II

## SA CARRIÈRE VERSAILLAISE

### Brevets - pensions - gages - indemnités

A.N. $O^1$ 27, f° 148 v°

**1683, 16 mai,** Versailles

*Retenue de sous-maître de la Chapelle pour le quartier d'octobre, en faveur de Michel Delalande, successeur de Pierre Robert, démissionnaire.*

A. N. $O^1$ 27, f° 163

**1683, 26 mai,** Versailles

Reglement sur les fonctions des sousmaistres de la musique

Le Roy ayant pourveu Mes Nicolas Coupillet, Paschal Colasse, Guillaume Minoret et Michel de la Lande des charges de sousmaistres de sa chapelle de musique, vaccantes par les demissions de Mes Pierre Robert et Henry Dumont, et voulant regler les fonctions desd. sousmaistres, Sa Majesté a ordonné ce qui suit :

Que led. Coupillet servira le quartier de Janvier et led. Colasse celuy d'Avril, et feront chacun pendant leur quartier les fonctions de leurs charges de sousmaistres de lad. chapelle de musique, a l'exception toutesfois de celles qui sont purement Ecclesiastiques, que sa Majesté veut estre faites par led. Coupillet pendant lesd. quartiers de janvier et avril.

Led. Minoret servira le quartier de juillet et led. de La Lande le quartier d'octobre, et feront chacun pendant leur quartier les fonctions de leurs charges, a l'exception toutesfois de celles qui sont purement Ecclesiastiques, que sa Majesté veut estre faites pendant lesd. quartiers de juillet et octobre par led. Minoret.

Led. Coupillet aura soin de l'entretenement, nourriture et Education des pages de la musique pendant les six premiers mois de l'année, et led. Minoret pareillement pendant les six derniers mois, et toucheront chacun dans son semestre ce qui a esté jusques a present employé dans les estats de sa Majesté pour la nourriture desd. sousmaistres et pages, sa Majesté se reservant de faire un nouveau fonds pour les gages desd. Colasse et la Lande, a raison de 900 lt chacun par an.

A.N. $O^1$ 2820, f° 28 v°

**1683**

Pour les appointements du s. Lalande, sous-maitre de la musique de la Chapelle pendant le quartier d'octobre... 900 lt.

B.N. Ms. fr. 7657, tome III, f° 13

DICTIONNAIRE DES BIENFAITS DU ROI

de La Lande : etoit Organiste de St Jean.

**Mai 83.** Le Roi le fait Maitre de Musique de la Chapelle.

**26 décembre 84.** Le Roi lui donne une pension de 1.200 lt. Sa Majesté en donna en même tems une de 800 lt a sa femme, fille de Rebel.

A.N. $O^1$ 29, f° 38

**1685, 8 janvier,** Versailles

*Brevet de don de la moitié de la demi-charge de compositeur de la musique de la Chambre, en faveur de Michel Delalande et Pascal Collasse, sous-maitres de la musique de la Chapelle, successeurs de Henry Du Mont, décédé; ils toucheront chacun* 150 *lt de gages.*

A.N. KK 205, f° 56 v°

COMPTES DE L'ARGENTERIE

**1685**

Payement de la dépense du Ballet de la Jeunesse.

...500 lt à Michel de La Lande, pour avoir fait copier toutte la musique dud. ballet de la Jeunesse, par sa quittance du 25 juin 1686, passée par devant Belot et de Beauvais, notaires [1].

A.N. $O^1$ 30, f° 66 v°

**1686, 20 février**

Ordonnance de descharge de 150 lt pour le Sr de Lalande, pour les gages de la demie charge de compositeur de la musique de la Chambre.

A.N. KK 214, f° 26 v° et 28

**1688**

...Repetitions de divertissemens du Sr de La Lande...

1. La mention de ce payement est également consignée sur les registres des Menus plaisirs, A.N. $O^1$ 2822, f° 193 v°.

...Despence extraordinaire a cause du Ballet de Flore, dansé a Trianon... A Michel de La Lande, surintendant de la musique de la Chambre, pour tous les fraiz qu'il a faicts pour les copies de la musique et autres pour led. ballet de Flore ........................................................ 1000 lt

A.N. $O^1$ 33, f° 62

**1689, 9 janvier,** Versailles

Brevet de surintendant de la musique, pour le Sr de la Lande

...Le Roy... voulant pourvoir a la charge de surintendant de la musique de sa chambre, vaccante par la mort de Jean Louis de Lully, et connoissant la capacité de Michel de la Lande, sousmaistre de la musique de la Chapelle, qui en a donné des marques en la Composition de plusieurs ouvrages de musique, dont Sa Majesté a eu une entiere satisfaction, Elle luy a accordé et fait don de lad. charge...

A.N. $O^1$ 34, f° 257

**1690, 25 septembre,** Versailles

Retenue de Compositeur de la musique de la Chambre, pour Michel de La Lande, par la mort de Jean Louis de Lully.

A.N. $O^1$ 37, f° 186 v°

**1693, 20 septembre,** Fontainebleau

Retenüe de sous maitre de la chapelle de musique, pour Michel de la Lande.

...La charge de sous maitre de notre chapelle de musique du quartier de Janvier estant vacante par la demission de Me Nicolas Coupillet, nous avons desiré que Michel de la Lande, qui nous sert en la mesme qualité pendant le quartier d'octobre, remplisse la place dud. Coupillet, et nous voulons, par cette nouvelle grace, luy temoigner la satisfaction que nous avons de ses services...

A.N. Min. Cen. XCVIII, 324

**1695, 31 janvier**

Vente de charge

Fut present en sa personne Jean Baptiste de Boisset, escuyer sieur de Launay, surintendant et maistre de la musique de la chambre du Roy, demeurant a Paris, rue du Battoir, parroisse Saint Cosme, lequel a, par ces presentes, vendu et vend a Michel Richard de la Lande, aussy surintendant de la musique de la Chambre de sa Majesté, demeurant a Versailles, a ce present et acceptant acquereur pour luy ladite charge de Maistre de la musique de la chambre de sa Majesté dont ledit sieur Boisset est pourveu et jouissant, pour a icelle se faire par ledit sieur de La Lande agreer, pourvoir et recevoir a ses frais et deppens, en vertu de la demission qu'en a faite ledit sieur Boisset en faveur dud.

sieur de Lalande es mains duquel il l'a presentement dellivrée et jouir par luy des gages, proffits, revenus et esmolumens y attribuez, ainsy et de la manière qu'a fait ledit sieur Boisset, a commancer lad. jouissance du premier jour du present mois de janvier, demeurant reservé aud. sieur Boisset ce qui peut estre deub des gages, fruits, proffits et revenus de lad. charge escheus au precedant, cette vente faite moyennant le prix et somme de seize mil livres sur laquelle ledit sieur Boisset reconnoist et confesse avoir receu dud. sieur Delalande celle de six mil quatre cens livres qu'il luy a baillée comptée et dellivrée a la veüe et presence des notaires soussignez en louis d'or et d'argent, le tout bon dont il s'est tenu pour contant, l'en quitte de tous autres et sur les neuf mil six cens livres restans, ledit sieur De la lande, André Danican Philydor ordinaire de la musique du Roy et damoiselle Margueritte Mouginot sa femme de luy autorizée, demeurans aussy audit Versailles estans de present en cette ville de Paris a ce presens et comparans, ont vendu, ceddé..., audit sieur Boisset ce acceptant pour luy, ses hoirs et ayans causes, quatre cens livres de rente en deux partyes de deux cens livres chacune, racheptables de sept mil deux cens livres assignez sur les aydes et gabelles vendus, créés et constituez par messieurs les prevost des marchands et eschevins de cette ville de Paris, l'une aud. sieur Philidor seul par contrat passé pardevant Camet et Ogier n^es^ au Chatelet de Paris le deuxiesme juillet 1691 et l'autre a iceluy sieur Philidor et a ladite dam^elle^ Margueritte Mouginot sa femme par autre contrat receu par Garnier et ledit Ogier n^es^ le 22^e^ janvier 1692, les grosses desquels deux contrats lesd. sieur Delalande, sieur et dam^elle^ Philidor ont aussy presentement baillez et mis es mains dud. sieur Boisset qu'ils ont mis et subrogé au lieu et place, droits, noms, raisons et actions desd. S^r^ et dam^elle^ Philidor pour par luy jouir... desd. 400 l. de rente... a commancer... dud. jour premier du present mois de janvier, estant convenu que pour purger les hypotecques qui pouroient estre sur lad. rente... que ledit sieur Boisset obtiendra lettres de ratiffication et confirmation en chancellerie du present contrat, et s'il y a ou intervient quelques oppositions proceddans du fet [*sic*] desd. sieur et dam^elle^ Philidor, iceux sieur et damoiselle Philidor et ledit sieur Delalande seront tenus... de les faire lever et cesser sy tost et incontinant qu'elles leur auront esté denoncées... et ont iceux sieur et dam^elle^ Philidor transporté aud. S^r^ Boisset tous droits de propriétté qu'ils avoient sur lad. rente... Et a l'esgard du surplus du prix dud. office montant, attendu ce que dessus, a la somme de 2.400 l., ledit sieur Delalande promet et s'oblige la bailler et payer audit sieur Boisset ou au porteur d'huy en un an avec l'interests cependant sur le pied du denier vingt... A ce faire est intervenu fut present et comparant Prospert Charlot, aussy ordinaire de la musique du Roy, demeurant pareillement aud. Versailles estant de present a Paris, lequel s'est rendu pleige caution et repondant pour ledit sieur Delalande envers ledit sieur Boisset de ladite somme de 2.400 l.... Et pour l'execution des presentes lesd. S^r^ Delalande, Charlot, sieur et dam^elle^ Philidor ont esleu leur domicille irrevocable en la maison de Monsieur Dupuy, escuyer capitaine lieutenant des gardes de la prevosté de l'hostel du Roy scize a Paris rüe et parroisse St Roch... Fait et passé a Paris en l'estude de Le Vasseur, l'un des n^es^ soussignez, l'an 1695 le dernier jour de janvier...

Delalande
André Danican Philidor
Marguerit Mouginot

de Boisset
Charlot

Vingt quinze … jour de janvier … et ont signé) de Boisset

Delalande — Charlot

andré danican philidor

marguerite monginot

Le Roy en quitte des 400 l. de rente mentionnez en la cession cy endroit au moyen du remboursement qui en a esté fait en l'acquit de Sa Majesté par Mr Pierre Gruyn, Coner du Roy en ses conseils, garde de son tresor Royal, entre les mains de Jean Baptiste de Boisset, eser sieur de Launay, auq. ils avoient esté ceddé et transportez par lesd. sr et damlle Philidor et ledit Michel Richard Delalande par le contrat cy endroit pour les causes cy deduittes, leq. sieur Delalande, par acte passé pardevant Lange et le Vasseur, l'un des nes sous. le 22 febvrier dernier [1], auroit declaré n'avoir jamais rien pretendu dans lesd. 400 l. de rente et qu'ils appartenoient ausd. sr et damlle Philidor, n'estant entré aud. contrat cy endroit que pour la garentye d'iceux, comme le contient lad. quittance de remboursement passée pard. lesd. noes sous., dont le Vasseur l'un d'iceux a la minutte ce jour d'huy 2 mars 1695...

Royer — Le Vasseur

A.N. Min. Cen. L III, 112

**1695, 1er février**

OBLIGATION

Fut present Michel Richard Delalande, sur-intendant de la musique de la Chambre du Roy, et Maistre de musique de la Chapelle de Sa Majesté, demeurant a Versailles estant ce jourd'huy a Paris, tant en son nom que se faisant et portant fort de dame Anne Rebel son espouse, par laquelle il promet et s'oblige faire ratiffier ces presentes, la faire obliger solidairement avec luy a l'entretenement d'icelles et au payement de la somme cy apres declarée et en fournir acte valable aux sieur et damoiselle Philidor cy apres nommez dans quinze jours d'huy prochains a peine de tous depens, dommages et interrests, et d'estre par ledit sieur Dalalande contraint au payement de laditte somme pour laquelle ratiffication faire en son absence il a dez a present autorisé la ditte dame son espouse, lequel sieur Delalande esdits noms a reconu et confessé qu'a sa priere pour luy faire plaisir et faciliter le payement de partie du prix de la charge de

1. A.N. Min. Cen. XCVIII, 324 ; 1695, 22 février.

Maistre de musique de la chambre du Roy vendue audit sieur Delalande par Jean Baptiste de Boisset, ecuyer sieur de Launay, par contrat passé pardevant Henry et le Vasseur, notaires à Paris, le jour d'hier, de laquelle charge ledit sieur Delalande a obtenu l'agrément de sa Majesté qui a eu la bonté de luy accorder un Brevet de retenue sur laditte charge de la somme de dix mil livres, André Danican Philidor, ordinaire de la musique du Roy et damoiselle Margueritte Mouginot sa femme, qu'il autorise a l'effet des presentes, demeurans audit Versailles, estans aussy ce jourd'huy a Paris a ce presens, ont bien voulu vendre, cedder et transporter audit sieur de Boisset, par ledit traitté de charge en deduction du prix d'icelle, quatre cent livres de rente en deux parties de deux cent livres chacune racheptables de sept mil deux cent livres assignéz sur les aydes et gabelles créez et constituéz par Messieurs les Prevost des marchands et Eschevins de cette ville de Paris, l'une audit sieur Philidor seul, par contrat passé pardevant Camet et Ogier, l'un des notaires soussignéz le deuxiesme juillet 1691 [1], et l'autre audit sieur Philidor et à laditte damoiselle Margueritte Mouginot sa femme par autre contrat passé pardevant Garnier et ledit Ogier notaires, le vingt deuxiesme janvier 1692 [2], a commencer la jouissance desdites quatre cent livres de rente du premier jour de janvier de la presente année 1695, lesquelles deux parties de rente ont esté vendues et transportées par ledit sieur Delalande conjointement avec lesdits sieur et damoiselle Philidor, quoy que ledit sieur Delalande n'eust aucun droit de proprietté ny autre en icelles directement ny indirectement, lesdits sieur et damoiselle Philidor n'ayans comme dit est fait laditte vente et transport qu'a la priere dudit sieur Delalande et pour luy faciliter l'acquisition de laditte charge de Maistre de musique de la Chambre du Roy, sont lesdits sieur et dame Delalande doivent faire raison auxdits sieur et damoiselle Philidor quoy qu'il ayt esté obmis d'en faire mention par ledit traitté de charge. Plus reconnoist et confesse ledit sieur Delalande esd. noms que lesdits sieur et damoiselle Philidor luy ont presté la somme de six cent livres que ledit sieur Delalande declare estre entrée dans le payement de six mil quatre cent livres comptant qu'il a fait audit sieur de Boisset par le susdit contrat, montans les principaux desdittes deux rentes de deux cent livres chacune sur le pied du denier dix huit qu'elles ont esté constituées, avec laditte somme de six cent livres prestée comme dessus audit sieur Delalande, ensemble a la somme de sept mil huit cent livres, de laquelle ditte somme de sept mil huit cent livres ledit sieur Delalande esdits noms se reconnoist debiteur envers lesdits sieur et damoiselle Philidor auxquels il promet et s'oblige... bailler et payer laditte somme de sept mil huit cent livres en leur demeure audit Versailles ou au porteur dans deux ans d'huy prochains venans... auquel payement... ledit sieur Delalande... a obligé, affecté et ipotèqué... tous ses biens et ceux de laditte dame son epouse... Et promet pour plus grande seureté dudit payement... de faire employer lesdits sieur et damoiselle Philidor pour laditte somme de sept mil huit cent livres dans le Brevet de Retenue de dix mil livres dont Sa Majesté l'a gratiffié sur laditte charge de Maistre de musique de la Chambre de sa Majesté, mesme de fournir et mettre es mains desdits sieur et damoiselle Philidor l'original dudit Brevet de retenue dans lequel ils seront comme dit est employez pour laditte somme de sept mil huit cent livres dans un mois d'huy prochain au plus tard... Promettant en outre led.

1. A.N. Min. Cen. LIII, 105 ; 1691, 2 juillet.
2. A.N. Min. Cen. LIII, 106 ; 1692, 22 janvier.

sieur Delalande... de faire raison audit sieur de Boisset des arrerages des six premiers mois de la presente année desdittes deux parties de rente de deux cent livres chacune, attendu que lesdits six premiers mois ont esté transportéz audit sieur de Boisset, quoy qu'ils ayent esté receus par lesd. sieur et dam[lle] Philidor et en acquitter, garentir et indemniser lesd. sieur et damoiselle Philidor...

Fait et passé a Paris en l'estude d'Ogier,... l'an 1695 le premier jour de fevrier...

| | | |
|---|---|---|
| Delalande | André Danican Philidor | |
| Legrand n[e] | Marguerite Mouginot | Ogier n[e] |

*Le 4 février Anne Rebel se rend chez Ogier pour prendre connaissance de l'acte, en accepte les clauses, et signe :*

Anne Rebel

A.N. O[1] 39, f[o] 26 et 26 v[o]

**1695, 12 février,** Versailles

BREVET DE M[e] DE MUSIQUE DE LA CHAMBRE, POUR LE S[r] DE LA LANDE.

...Le Roy... connoissant la capacité de Michel Richard de la Lande, M[e] [1] de la musique de sa chapelle, Sa Majesté a eu agreable la demission que Claude Jean Baptiste Boesset, M[e] de la musique de sa chambre, a fait de sa charge en sa faveur...

BREVET D'ASSURANCE DE 8000 LT SUR LAD. CHARGE, POUR LE S[r] DE LA LANDE.

...Le Roy... ayant eü agreable de pourvoir Michel Richard de la Lande de la charge de M[e] de la musique de sa chambre, sur la demission de Claude Jean-Baptiste Boesset, Sa Majesté a bien voulu luy assurer et a ses heritiers, partie de la somme qu'il a payée aud. Boesset, pour la recompense de lad. charge. Et a cet effet, Sa Majesté a declaré... qu'en cas que led. de la Lande vienne a se demettre de lad. charge, ou a deceder en possession d'icelle, celuy qui sera agrée pour en estre pourveu, soit tenu de payer aud. de la Lande ou a sa veuve, heritiers ou ayant cause, la somme de 8000 lt comptant et en un seul payement, voulant Sa Majesté qu'il ne soit expedié aucun brevet de lad. charge qu'après qu'il sera apparu de l'actuel payement de lad. somme...

Versailles, Et. de M[e] Tessier

**1697, 4 janvier**

QUITTANCE

*André Danican Philidor et Marguerite Mouginot sa femme, confessent avoir reçu de Michel Delalande et Anne Rebel sa femme, et ce en plusieurs paiements,* 7800 *l. qu'ils leur doivent, par acte passé devant Ogier le* 1[er] *février* 1695. *Delalande reconnait avoir par devers lui l'original du brevet de retenue de* 10.000 *l. sur la charge de maître de musique de la Chambre.*

*Fait et passé en présence de Jean Baptiste Boloré et Estienne Sauvage, praticiens.*

1. Lire : *L'un des sous-maîtres.*

A.N. $O^1$ 2829, f° 84

**1697**

...la Pastorale de l'Amour fléchi par la Constance, dont le sieur de la Lande a fait chanter la musique deux fois aux appartemens...

B.N. Cab. des Ms. *Armorial Général, Versailles, vol.* 34, *f°* 59 ; *vol.* 35, *ms. fr.* 32.262, *f°* 48.

**1697**

Michel Richard de la Lande, Ecuyer Surintendant de la musique de la Chambre du Roy, Me de la musique de sa chapelle et de sa chambre.

Porte d'argent a un chevron de gueules, accompagné en chef de deux rossignols de meme et en pointe, d'un buisson de sinople, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or [1].

A.N. $O^1$ 2830, f° 86 v°

**1698**

La Lande, surintendant, 180 lt par luy avancée pour le payement fait a 3 personnes qui ont coppié la musique du divertissement de Melicerte pendant 24 jours, à 50 s. par jour chacun pour leurs coppies et noritures........ 180 lt

La Lande, pour avoir nory et logé pendant 12 jours le Sr Banzy qui a fait les vers pour la musique de Melicerte, a 7 lt par jour, tant pour luy que pour un valet .............................................. 77 lt

A.N. $O^1$ 44, f° 4

**1700, 6 janvier,** Versailles

*Brevet de la demi-charge de compositeur de la musique de la Chambre, en faveur de Michel Delalande, surintendant de la musique de la Chambre, successeur de Pierre Robert, décédé.*

A.N. $O^1$ 48, f° 52

**1704, 31 mars,** Versailles

RETENÜE DE SOUS MAISTRE DE LA CHAPELLE DE MUSIQUE,
POUR MICHEL DE LA LANDE

...Voulant pourvoir a la charge de sous maistre de nostre chapelle de musique, vacante par la demission de Paschal Colasse, nous avons jetté les yeux sur nostre bien amé Richard Michel de La Lande, lequel nous ayant donné des marques de sa capacité, tant dans l'exercice de deux charges de sous maistre de nostre chapelle, dont il est desja pourveu, qu'en celles de Surintendant, de Me et de compositeur de la musique de nostre chambre, nous avons cru ne pouvoir choisir un meilleur sujet que luy pour la remplir. A ces causes, nous avons led. Sr de La Lande ce jourd'huy retenu... aud. estat et charge de sous maistre de nostre chapelle de musique... pendant le quartier d'avril... aux... gages de neuf cent livres...

1. Voir la reproduction de ces armoiries sur la couverture du volume.

A.N. O[1] 50, f° 45 v°

**1706, 12 avril,** Versailles

Brevet de 1000 lt de pension, pour Jeanne de la Lande ; autre de 1000 lt, pour Marie Anne de La Lande [1].

A.N. KK 215, f° 25

**1707**

La Lande et Lully, surintendants, tant pour leur monture particuliere que pour celle des autres officiers de la musique de la Chambre........ 3000 lt

A.N. KK 216, f° 23

**1708**

Delalande et Lully, surintendants, tant pour leurs montures particulières que pour celles des autres officiers de la musique de la Chambre ....... 3000 lt

A.N. O[1] 53, f° 100 v°, 101 et 101 v°

**1709, 17 juillet,** Versailles

BREVET DE MAISTRE DE LA MUSIQUE DE LA CHAMBRE, POUR RICHARD DE LA LANDE.

...Le Roy... voulant continuer a gratifier et traitter favorablement Michel Richard de La Lande et luy donner de nouvelles marques de la Satisfaction qu'il a des services assidus qu'il luy rend depuis plusieurs années, tant en qualité de sous maistre de sa chapelle de musique, que dans les charges de Surintendant, de Me et de compositeur de la musique de sa chambre, dans les fonctions desquelles il donne tous les jours des preuves de sa grande capacité, Sa Majesté l'a retenu et retient en l'estat et charge de Maistre de la musique de sa chambre, vacante par le decez de Paschal Collasse...

BREVET D'ASSURANCE DE 6000 LT SUR LA CHARGE DE Me DE MUSIQUE DE LA CHAMBRE, POUR LE Sr DE LA LANDE.

...Le Roy... ayant pourveu Michel Richard de La Lande de la charge de Me de la musique de sa chambre, qui a vacqué par la mort de Paschal Collasse, pour la recompense de laquelle il a payé aux heritiers dud. Collasse la somme de six mil livres, Sa Majesté a bien voulu, en consideration des services dud. de La Lande, luy assurer pareille somme sur le prix de lad. charge. Et pour cet effet, Sa Majesté a declaré... qu'en cas que led. de La Lande vienne a se demettre de lad. charge ou a deceder en possession d'icelle, celuy qui sera agrée pour la remplir soit tenu de luy payer, ou a sa veuve, enfans ou heritiers, la somme de six mil livres comptant en un seul payement...

1. Chanteuses, filles de Michel-Richard Delalande.

BREVET DE DON DU QUART DE LA CHARGE DE COMPOSITEUR DE LA MUSIQUE DE LA CHAMBRE, EN FAVEUR DU S^r DE LA LANDE.

...Sur ce qu'il luy a esté remontré que feu Paschal Collasse possedoit le quart d'une charge de compositeur de la musique de sa chambre, de laquelle Michel Richard de La Lande, surintendant de lad. musique, possede les trois autres quarts, Sa Majesté a declaré et declare avoir fait don audit de La Lande du quart vacant par la mort dud. Collasse, pour estre doresnavant reuny a lad. charge et en joüir en entier par led. S^r de la Lande...

Versailles, Et. de M^e Tessier

**1709, 1^er août**

*La veuve de Pascal Collasse, au nom de ses enfants, reconnait avoir reçu de Michel Delalande... demeurant à Versailles au Grand Commun...* qui a baillé et délivré à Mademoiselle Colasse en louis d'argent et autres espèces le tout bon et en conséquence de l'agrément qu'il a plu au Roy luy donner de la charge de M^e de la musique de la Chambre de Sa Majesté, vaccante par le deceds du S^r Collasse, la somme de 6000 l. pour le payement et acquit de pareille somme que led. S^r Delalande est tenu payer aux enfants et héritiers dud. feu S^r Collasse auparavant que d'estre pourveu de lad. charge de Maistre de Musique de la Chambre de Sa Majesté pour la récompense de lad. charge, suivant le brevet du Roy accordé aud. S^r Collasse en faveur desd. enfans et héritiers, daté à Versailles du 14^e aoust 1696.

A.N. O^1 54, f^o 162

**1710, 20 décembre,** Versailles

Ordonnance pour payer a Richard Michel de La Lande, les gages de M^e de la musique de la Chambre, pourvû a la place de Paschal Colasse, depuis le 17 juillet, jusqu'au dernier decembre 1709 [1].

A.N. O^1 2842, f^o 154 v^o et 162 v^o

**1712**

18 avril, Grand service à St Denis pour l'inhumation de Mgr le Dauphin et Mme la Dauphine. A Delalande, pour distribuer aux musiciens pour leurs voitures, de Versailles à St Denis et retour ........................ 600 lt

A Delalande, pour les voitures fournies à 129 musiciens de la Chapelle du Roy, à raison de 4 lt chacun pour l'aller et le retour, le jour du grand service fait à St Denis ............................................... 516 lt

A.N. O^1 57, f^o 222

**1713, 8 janvier,** Versailles

LETTRES PATENTES CONCERNANT LA PROROGATION DU PRIVILEGE DE L'OPÉRA ACORDÉ AUX S^rs FRANCINE ET DUMONT

...a condition que... seront aussy prealablement payées... au S^r De la

1. Cf. aussi A.N. KK 204^11, f^o 135 sq.

Lande, Surintendant de la Musique de notre chambre, et a Anne Rebel, sa femme, 6000 lt par indivis au survivant des deux...

A.N. O[1] 2843, f° 65 v°

**1713**

18 février, St Denis : Bout de l'an du Dauphin et de la Dauphine.
Un carosse à M. Delalande pour aller de Paris à St Denis et le retour . . 12 lt

A.N. O[1] 2844, f° 136 v°

**1714**

16 juillet, St Denis : Grand service de Mgr le Duc de Berry.

A Delalande, pour toutes les voitures qu'il a fournies à 129 musiciens de la Chapelle, pour aller de Versailles à St Denis et retour . . . . . . . . . . . . . . . 516 lt

A.N. O[1] 58, f° 235

**1714, 1er octobre,** Fontainebleau

RETENUE DE SOUS MAISTRE DE LA CHAPELLE DE MUSIQUE,
POUR LE Sr MICHEL DE LA LANDE.

...Me Guillaume Minoret, sous Me de notre Chapelle de Musique du quartier de juillet, s'estant volontairement demis de sa charge a cause de ses infirmitez et de sa viellesse, nous avons souhaitté d'en pourvoir notre cher et bien amé Michel de La Lande, qui possede desja les trois autres quartiers conjoinctement avec la charge de sur Intendant de la Musique de notre chambre, sa capacité et les grands talens qu'il a pour la composition de la Musique joints au zele et a l'assiduité avec lesquels il nous rend ses services depuis plus de trente deux ans, ne nous laissent pas lieu de douter qu'il ne remplise cette derniere charge avec son application ordinaire...

A.N. O[1] 2845, f° 113

**1716**

1er septembre, Bout de l'an de Louis XIV à St Denis.

Pour les 2 carrosses fournis à Messieurs de Lully et de la Lande ayant esté pris à six heures du matin le jour de la Cérémonie...

A.N. O[1] 2846, f° 20 v°

**1717**

Pour les montures et voitures des officiers de la musique de la Chambre, leurs luths et instrumens, dont led. de Lully et de La Lande sont chargés et dont ils donnent quittance. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 3000 lt

A.N. $O^1$ 62, f° 28 et 29 v°

**1718, 18 février,** Paris

SURVIVANCE DE SURINTENDANT DE LA MUSIQUE DE LA CHAMBRE, POUR LE S[r] DESTOUCHES.

...Le S. Richard Michel Delalande, surintendant de la musique de notre chambre, nous ayant suplié de vouloir accorder la survivance de la ditte charge au S. André Destouches, nous avons bien voulu luy accorder cette grace par le souvenir que nous avons des services assidus et distinguez qu'il a rendus au feu Roy... qui luy donnoit en toutes occasions des marques de son estime. A quoy nous nous trouvons d'autant plus disposez que nous sommes informez du merite personnel dudit S. Destouches, dont la grande Capacité et les rares talens qu'il possede avoient determinés le feu Roy a le choisir pour avoir l'Inspection generalle de l'accademie Royalle de musique, laquelle, par les mesmes considerations, nous avons bien voulu confirmer depuis notre avenement a la Couronne...

...Veut et entend que lorsque ledit S. Destouches sera devenu titulaire de laditte charge, il sera tenu de payer a la veuve, heritiers ou ayant cause dudit Delalande la somme de 10.000 lt comptant en un seul payement...

A.N. $O^1$ 62, f° 52 et v°

**1718, 30 mars,** Paris

*Survivance de la moitié de la charge de compositeur de la musique de la Chambre, en faveur de Jean Féry Rebel, successeur de Michel Delalande, son beau frère. Cette survivance est faite* pour luy [*Delalande*] ayder et soulager dans les fonctions de laditte charge [1].

Pareille survivance de l'autre moitié de laditte charge de compositeur de la musique, en faveur de Jean François de Laporte.

A.N. $O^1$ 66, f° 178

**1722, 21 mai,** Paris

BREVET DE 1600 LT DE PENSION, EN FAVEUR DU S[r] DE LALANDE.

...Le Roy... voulant gratifier et traiter favorablement le S[r] de Lalande, sur-Intendant de la Musique, sa Majesté... tant en consideration de ses services que de la supression de la pension que le feu Roy lui avoit acordée sur l'Opera, lui a acordé et fait don de la pension de 1600 lt dont jouissoit la dame de Lalande sa femme, depuis peu decedée, veut et ordonne qu'il en soit payé par chacun an...

A.D. S. et O. *Greffe de la Prévôté de Seine-et-Oise, Scellés,* 1728.

CORRESPONDANCE LANGERS-DELAMARE [2]

**1722, 29 octobre,** Paris

...Enfin je tombe sur la Musique, pour vous dire que comme il en falloit au Sacre du Roy, il y eu conflit de juridiction entre M[r] le Duc de Mortemart et

1. *Id.* B.N. Ms. Clair. 814, f° 500.
2. Benoit (M.) et Dufourcq (N.), *Dix années à la Chapelle Royale de Musique* ... Picard, 1957.

Mr de Breteüil notre grand maître, pour le Detachement, et le premier l'ayant emporté, 52 tant voix qu'instruments ont été detachez au choix de ce Seigneur avec 200 lt chacun pour le voyage ; Mr Colin fils, comme surintendant de la Musique de la Chambre, en survivance de Mr de Lully, et de quartier, y à dû faire chanter un te Deum de sa façon, et Mr De la Lande de ses motets...

...Je ne scay si en vous mandant la mort de Mr Gaye, je vous ay fait memoire de celle de Mad. La Lande, arrivée des juin dernier [1], en moins de 8 jours. Ce veuvage et autre Raisons degoutent si fort Mr De La Lande du service, que sans le sacre du Roy, il y auroit deja eû un concours pour 4 maistre de chapelle à fortfait où survivances, dont le Sr Gervais, surintendant de la musique de Mgr le Regent est deja compté pour un sans contestation...

A.D. S. et O. *Greffe de la Prévôté de Seine-et-Oise*, *Scellés*, 1728.

CORRESPONDANCE LANGERS-DELAMARE

**1722, 8 novembre,** Paris

...Rien de nouveau dans la musique, sinon que les veterans vivent dans l'esperance ; que Mr De la Lande s'est demit de trois de ses quartier de chapelle, s'etant reservé celuy qui a fait sa fortune, et que sans concours les Srs Gervais, Campra et Bernier ont eté receüs maitres de la chapelle et vont bien donné de l'exercice à la musique en repetitions...

B.N. Ms. fr. 32870, fo 544

**[1722]**

CHEVALIERS DE L'ORDRE DE ST MICHEL [2]

Michel de la Lande, Surintendant de la Musique de la Chambre du Roy et maitre de Musique de sa Chapelle, mort à Versailles le 18 juin 1726, âgé de 68 ans [3].

A.N. O1 67, fo 26

**1723, 20 janvier,** Versailles

BREVET DE 3000 LT DE GRATIFICATION ANNÜELLE, EN FAVEUR DU Sr DE LA LANDE.

...Le Roy... ayant égard aux longs services du Sr Michel Richard de la Lande, soûmaitre de sa Chapelle de Musique, et voulant le recompenser de la demission gratuite qu'il à donnée des trois quartiers de lad. charge, avec l'agrément de Sa Majesté, en faveur des Srs Campra [*avril*], Bernier [*juillet*] et Gervais [*octobre*], Sa Majesté... lui à acordé... trois mil livres de gratification annuelle, veut et ordonne qu'il en soit payé par chacun an sa vie durant...[4].

1. Elle est morte en réalité le 5 mai.

2. Nous insérons *ici* ce texte, car T(annevot) nous dit, dans sa préface, que c'est en 1722 que le Roi a honoré de cette distinction le musicien, qui venait de perdre sa femme.

3. Mention que l'on retrouvera dans plusieurs manuscrits ou ouvrages imprimés, notamment : *Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel*, Chartres, 1785, p. 544 ; *Essai d'armorial des artistes français*, Réunion des Sociétés des Beaux-Arts..., 1904, p. 617.

4. Cet acte est confirmé dans O1 631, *Pensions, menus dons et grattifications annuelles, 1720-1722*.

A.N. O[1] 67, f° 268

**1723, 28 avril,** Versailles

BREVET DE 1600 LT DE PENSION, EN FAVEUR DE LA DAME DE LA LANDE.

...Le Roy... s'est fait representer le brevet du 21 May 1722, par lequel sa Majesté, pour les considerations y exprimées, auroit acordé au Sr de la Lande, sur Intendant de sa Musique, la somme de 1600 lt de pension annuelle, et voulant lui donner une nouvelle marque de sa bonté, en gratifiant la damoiselle de Cury, a present sa femme, Sa Majesté a declaré... que lad. pension de 1600 lt soit continuée et payée après le deceds dud. S. de la Lande à lad. damoiselle de Cury, si elle le survit, par chacun an sa vie durant...

A.N. O[1] 2854, f° 293

**1723, 18 décembre**

St Denis : Pompe funèbre du Duc d'Orléans.

3 carrosses, 4 chaises et 1 place pour Delalande, des Costeaux, Bastaron et autres musiciens de la Chambre .................................. 63 lt

A.N. KK 204 [15], f° 123 sq.

COMPTES DE LA MAISON DU ROI. MUSIQUE DE LA CHAMBRE.

**1725** [1]

A Michel Richard de la Lande, surintendant de la Musique de la Chambre du Roy, 660 lt pour ses gages pendant lad. année 1725, paiée scavoir 495 lt pour les trois premiers quartiers desd. gages aud. Sr de la Lande... et 165 lt pour le [dernier] quartier desd. gages a dame Marie Louise de Cury, veuve dud. Sr de La Lande, tant en son [nom] a cause de la communauté de biens qui a entreux que comme mère et tutrice de Michelle de La Lande, sa fille, seulle et unique heritière dud. feu Sr son pere, lad. dame veuve de La Lande esleu tutrice par sentence rendue en la prevosté de l'Hostel suivant sa quittance de plus grande somme servant cy et cy apres, cy rendue avec un extrait mortuaire dudit Sr de La Lande et l'intitulé de l'inventaire des biens dud. deffunt. 660 lt

A Michel Richard de La Lande, maitre de la musique de la Chambre du Roy, la somme de 2.280 lt pour ses gages pendant lad. année 1725, paiée scavoir 1710 lt pour les 3 premiers quartiers... a La Lande... et 570 lt pour le dernier quartier a dame Marie Louise de Cury, veuve dud. La Lande... tant en son nom... que comme tutrice de Michelle Marie de La Lande sa fille... lad. dame veuve de La Lande eleue tutrice par sentence rendue en la prevosté de Versailles, le 22 février 1726 .................................................. 2280 lt

A Michel Richard de La Lande, compositeur... 1200 lt..., scavoir 900 lt pour les 3 premiers quartiers... a La Lande, et 300 lt pour le dernier quartier...

1. Ce registre de comptes nous prouve que les officiers du Roi étaient payés avec retard, puisque le quartier d'octobre 1725 a été réglé à la *veuve* de Delalande, donc après le 18 juin 1726.

a Marie Louise de Cury, veuve dud. La Lande, tant en son nom que comme tutrice de ...sa fille ........................................ 1200 lt

A.N. O[1] 70, f° 260 et 261

**1726, 1er juillet,** Versailles

*Brevet de l'un des maîtres de la musique de la Chambre, en faveur de François Colin de Blamont, surintendant de la musique de la Chambre en survivance du Sr de Lully, successeur de Michel Richard Delalande, décédé.*

...Le Roy... ayant pourvû le Sr François Colin de Blamont, Surintendant de sa Musique, de l'une des charges de Me de Musique de sa Chambre, vacante par le deceds du feu Sr de la Lande, sa Majesté à voulu assurer en mesme tems à la damoiselle de la Lande, sa fille, une pension pour sa subsistance et son entretien, à prendre sur les gages, revenus et émolumens attachés a lad. charge de Me de la Musique de sa Chambre, et à cet effet sa Majesté à declaré... que led. Sr Colin de Blamont soit tenû de payer par chacun an, tant qu'il sera titulaire de lad. charge, à la damoiselle de la Lande, la somme de 500 lt de pension franche et quite de tous droits, sur ses simples quittances ou sur celles de la dame sa mere, jusqu'a ce qu'elle soit pourvuë ou ait atteint l'age de 18 ans, voulant sa Majesté que lad. somme de cinq cent livres soit retenuë par preference sur les gages, revenus et émolumens de lad. charge. Veut en outre sa Majesté que led. Sr Colin de Blamont venant à se demétre de lad. charge ou à deceder en possession d'icelle, celui qui sera agrée pour la remplir soit tenû de continuer à lad. damoiselle de la Lande lad. somme de 500 lt, sa Majesté voulant qu'elle jouisse de cette pension sa vie durant...

A.N. O[1] 70, f° 282

**1726, 12 août,** Versailles

BREVET D'ASSURANCE DE 10.000 LT SUR LA CHARGE DE SURINTENDANT DE LA MUSIQUE DE LA CHAMBRE, EN FAVEUR DU Sr DESTOUCHES

...Le Sr Destouches, surintendant de la Musique de sa Chambre, a tres humblement representé à sa Majesté qu'ayant été pourvû de lad. charge en survivance du feu Sr de la Lande, il s'est obligé de payer aprés son deceds à sa veuve et a sa fille, la somme de dix mil livres qui luy avoit eté assurée sur lad. charge, par brevet du 18 février 1718. Mais le derangement de ses affaires le metant hors d'etat de satisfaire à cet engagement, il suplioit sa Majesté de lui acorder un pareil brevet, avec faculté de l'hipothéquer à ceux qui lui voudroient prester, pour payer une dette aussi legitime. A quoy ayant égard, Sa Majesté a declaré... qu'en cas que led. Sr des Touches vienne à se demettre ou à deceder en possession de lad. charge, celui qui sera agrée pour la remplir soit tenû de payer comptant la mesme somme de dix mil livres à lui, sa veuve, enfans ou heritiers, laquelle somme sera et demeurera specialement et par preference affectée et hipotéquée au payement de lad. somme de 10.000 lt duë à la veuve et à la fille dud. defunt Sr de la Lande ou à ceux qui lui presteront pour les rembourser, à l'effet de quoy sa Majesté lui permet d'affecter et hipotéquer le present Brevet...

A.N. O[1] 70, f° 484

**1726, 31 décembre**

Ordonnance de décharge à Me Sebastien Briere... Tresorier des Menus plaisirs... pour payer a la veuve du Sr de la Lande, surintendant de la Musique de la Chambre, la somme de 881 lt 1 s. pour la nouriture et entretien des six pages de la Chapelle-Musique, depuis le 18 juin dernier, jour du deceds dud. S. de la Lande, jusqu'au 25 août suivant, a raison de 43 s. 10 d. par jour pour chacun desd. pages.

A.N. O[1] 71, f° 86

**1727, 20 mars**

Ordonnance de decharge au Tresorier des Menus, pour payer au Sr Colin de Blamont, Me de la Musique de la Chambre, les gages de cette charge, depuis le 16 juin [1] 1726 jusqu'au 1er juillet suivant, jour du deceds du Sr de la Lande qui en estoit pourvû, nonobstant qu'il n'ait esté pourvû de lad. charge que le 1er juillet et presté serment le 10 fevrier dernier, desquels Sa Majesté lui a fait don.

A.N. O[1] 71, f° 91

**1727, 27 mars,** Versailles

Ordonnance de decharge au... Tresorier general des menus plaisirs... de payer comptant au Sr Colin de Blamont, Me de la Musique de la Chambre, chargé des trois enfans de lad. Musique, au lieu et place du feu Sr de la Lande, la somme de 1176 lt pour la nouriture desd. enfans, à raison de 40 s. par jour chacun, depuis le 19 juin [2] 1726, jour du deceds dud. Sr de la Lande, jusqu'au 31 decembre suivant.

A.N. O[1] 71, f° 303

**1727, 26 septembre,** Fontainebleau

*Brevet de l'un des maîtres de la musique de la Chambre, en faveur d'André Cardinal des Touches, surintendant de la musique de la Chambre, successeur de Michel Richard Delalande, décédé.*

A.N. O[1] 71, f° 307

**1727, 28 septembre,** Fontainebleau

BREVET D'ASSURANCE DE 6000 LT SUR LA CHARGE DE MAÎTRE DE LA MUSIQUE DE LA CHAMBRE DU ROI, EN FAVEUR DU Sr DESTOUCHES

...Le Sr Destouches, Surintendant de la Musique de sa Chambre, à tres humblement representé à Sa Majesté qu'en lui acordant la charge de Maitre

1. Lire *18* juin.
2. Lire *18* juin.

de la Musique de sa Chambre, vacante par le deceds du S[r] de la Lande, dont il à esté pourvû par brevet du 26 de ce mois, il a eté obligé de payer à la veuve et à la fille dud. feu S[r] de la Lande la somme de 6000 lt qui lui avoit eté assurée sur lad. charge, par Brevet du 17 juillet 1709, mais que la situation de ses affaires ne lui ayant pas permis de rembourser cette somme sans en faire l'emprunt, il suplioit Sa Majesté de luy accorder un pareil Brevet, avec faculté de l'hipotéquer à ceux qui lui ont presté pour payer une dette aussi legitime.

A quoy ayant égard, Sa Majesté a declaré... qu'en cas que led. S[r] Destouches vienne à se demettre ou à deceder en possession de lad. charge, celui qui sera agrée pour la remplir soit tenû de payer comptant la mesme somme de six mil livres à lui, sa veuve, enfans ou heritiers, laquelle somme sera et demeurera par preference affectée et hipotéquée au S[r] Blouin, Gouverneur des ville et Chateaux de Versailles et Marly, duquel il à emprunté lad. somme de 6000 lt pour rembourser la dame et damoiselle de la Lande...

A.N. $O^1$ 71, f° 330

**1727, 21 octobre,** Fontainebleau

Ordonnance de décharge au S[r] Bragouse, Tresorier general de la Maison, pour payer au S[r] Destouches, l'un des Maitres de Musique de la Chambre, les gages appartenans à lad. charge, depuis le 15 juin [1] 1726, jour du deceds du S[r] de la Lande, jusqu'au dernier decembre suivant, quoy qu'il n'en ait esté pourvû que le 26 septembre dernier, et presté serment le 20 octobre.

Autre Ordonnance de décharge au... Tresorier general des Menus plaisirs et affaires de la Chambre... pour payer aud. S[r] des Touches lesd. gages, depuis le 26 juin 1726, a la charge par lui de payer la dame veuve de la Lande la somme de 1495 lt 14 s. 5 d. qui lui sont dûs sur lad. charge.

A.N. $O^1$ 2853, f° 147 sq.

**1727, 31 décembre**

Dépense pour le Ballet des 4 Elemens, représenté pour la première fois sur le théâtre de la Gallerie des Appartemens de Sa Majesté, au Palais des Thuilleries à Paris, le 31 décembre 1721.............. 74.782 lt 12 s. 1 d.

A.N. $O^1$ 72, f° 204

**1728, 31 mai,** Versailles

BREVET DE 4000 LT D'ASSURANCE SUR LA CHARGE DE MAITRE DE LA MUSIQUE DE LA CHAMBRE, EN FAVEUR DU S[r] COLIN DE BLAMONT.

...Le Sr Colin de Blamont, l'un des sur-Intendans de la Musique de sa Chambre, à tres humblement representé à Sa Majesté qu'Elle à eû la bonté de lui accorder, après le deceds du feu S[r] de la Lande, une des charges de M[e] de Musique de la Chambre de Sa Majesté, dont il etoit pourvû, à condition de payer a la veuve et à la fille dud. feu S[r] de la Lande un brevet d'assurance

1. Lire *18* juin.

de 8000 lt que Sa Majesté lui avoit accordé sur lad. charge ; et comme cette somme tomberoit en pure perte pour sa famille s'il venoit a deceder, il suplioit Sa Majesté de lui faire la mesme grace. A quoy ayant égard, Sa Majesté... declare... qu'en cas que led. S[r] Colin de Blamont vienne a se demétre ou a deceder en possession de lad. charge..., celuy qui sera agrée pour la remplir soit tenû de payer comptant la somme de 4000 lt a Hiacinte et Elisabeth Collin, ses frere et sœur, desquels il l'a empruntée, et pour rembourser en partie le Brevet d'assurance de 8000 lt a la dame et la demoiselle de la Lande. Veut et ordonne, Sa Majesté, qu'en cas que led. S[r] Collin de Blamont ait de son vivant aquitté le tout ou partie de lad. somme de 4000 lt, elle appartienne, ou ce qui s'en trouvera libre, a luy, sa veuve, enfans ou heritiers...

A.N. O[1] 75, f[o] 109

**1731, 31 février,** Versailles

...Colin de Blamont, l'un des Surintendants et M[e] de la musique de la Chambre de Sa Majesté, luy a tres humble[me]nt representé qu'elle a eu la bonté de luy accorder, le 31 May 1728, un brevet d'assurance de la somme de 4000 lt sur la charge de maître de musique de la Chambre ; mais comme il a été obligé de payer a la veuve et a la fille du sieur de la Lande un brevet de retenüe de la somme de 8000 lt sur lad. charge... et que cette somme tomberoit en pure perte pour sa famille s'il venoit a deceder, il suplioit sa Majesté de vouloir bien augmenter led. brevet... A quoy ayant égard... sa Majesté... declare qu'en cas que led. S. de Blamont vienne a se demettre ou a deceder en possession de lad. charge... celuy qui sera agrée pour la remplir soit tenu de payer comptant la somme de six mil livres a Hyacinte et Elisabeth Collin, ses frere [s] et sœur[s], desquels il l'a empruntée pour rembourser en partie led. brevet d'assurance de 8000 lt a la dame et a la demoiselle de la Lande...

A.N. O[1] 77, f[o] 230

**1733, 31 août,** Versailles

BREVET D'ASSURANCE DE 10.000 LT SUR LA CHARGE DE SUR-INTENDANT DE LA MUSIQUE DE LA CHAMBRE, DONT LE S[r] DESTOUCHES EST POURVÛ ET LE S[r] REBEL EN SURVIVANCE.

...André Cardinal Destouches, sur-Intendant de la musique de sa chambre, a trés humblement representé a sa Majesté qu'elle vient d'acorder au S[r] François Rebel la survivance de lad. charge ; mais comme au moyen de cette survivance, le brevet d'assurance de 10.000 lt qui luy a eté donné sur lad. charge le 12 aoust 1726 etoit specialement affecté a la dame veuve du S[r] de la Lande et a sa fille pour sureté de pareille somme qu'il leur doit, se trouve eteint, quoy qu'il ne soit point acquitté, il suplioit sa Majesté de declarer de nouveau ses Intentions. A quoy ayant egard, sa Majesté a déclaré... que lorsque led. S[r] Rebel sera devenu titulaire de lad. charge de sur-Intendant de la musique de sa chambre, il soit tenu de payer comptant a lad. dame de la Lande et a sa fille la somme de 10.000 lt...

A.N. O[1] 82, f° 24

**1738, 25 janvier,** Versailles

Retenuë de sous Maitre de la Chapelle musique de Roy, du quartier d'octobre, pour le S^r^ Henry Madin, prêtre, par le déceds du S^r^ de la Lande [1].

A.N. O[1] 93, f° 320

**1749, 30 novembre,** Versailles

...Le Roy... voulant favoriser l'etablissement de la demoiselle Marie Michelle de Lalande et reconnoitre aussi en sa personne les services du feu S. de Lalande son pere, sur-Intendant de la Musique de la Chambre de sa Majesté, a bien voulu luy assurer partie de la pension dont jouit la dame de Lalande sa mere, et a cet effet, Sa Majesté a déclaré... qu'a commencer du jour de son déceds, la demoiselle de Lalande sa fille jouisse de 1000 lt de pension annuelle et qu'elle en soit payée alors sur ses simples quittances...

## *TABLEAU DES CHARGES OCCUPÉES PAR DELALANDE DANS LA MUSIQUE DU ROI* [2]

### [Sous] Maitre de la Musique de la Chapelle

Quartier de janvier. *Du 20 septembre 1693 au 18 juin 1726.*
*Prédécesseur: Nicolas* Coupillet. *Successeur : Charles-Hubert* Gervais, *par permutation avec le quartier d'octobre, partagé à la date du 18 juin 1726 entre le même* Gervais *(octobre),* Campra *(novembre)* et Bernier *(décembre).*

Quartier d'avril. *Du 31 mars 1704 au 20 janvier 1723.*
*Prédécesseur : Pascal* Collasse. *Successeur : André* Campra.

Quartier de juillet. *Du 1er octobre 1714 au 20 janvier 1723.*
*Prédécesseur : Guillaume* Minoret. *Successeur : Nicolas* Bernier.

Quartier d'octobre. *Du 16 mai 1683 au 20 janvier 1723.*
*Prédécesseur : Pierre* Robert. *Successeur : Charles-Hubert* Gervais.

### Compositeur de la Musique de la Chapelle

Un quartier. *Du 8 janvier 1685 au 18 juin 1726.*
*Prédécesseur : Henri* Du Mont.

Un semestre. *Du 6 janvier 1700 au 18 juin 1726.*
*Prédécesseur : Pierre* Robert.

1. En effet, en 1726, trois sur quatre des charges de sous-maitres furent confiées à Campra (avril), Bernier (juillet) et Gervais (octobre) ; il semble que ce dernier ait abandonné le quartier d'octobre pour celui de janvier et que le service du dernier trimestre ait été assuré concurremment par les trois musiciens (un mois chacun). Mais, sur le plan administratif, cette charge dut rester vacante jusqu'à l'arrivée de Madin, en 1738.
2. Ce tableau a été publié par A. Tessier dans la Revue de Musicologie, 1928, p. 147.

Le dernier quartier. *Du 17 juillet 1709 au 18 juin 1726.*
*Prédécesseur :* *Pascal* COLLASSE.
*Successeurs : Charles-Hubert* GERVAIS *(quartier de janvier et mois d'octobre); André* CAMPRA *(quartier d'avril et mois de novembre); Nicolas* BERNIER *(quartier de juillet et mois de décembre).*

### SURINTENDANT DE LA MUSIQUE DE LA CHAMBRE

Semestre de janvier. *Du 9 janvier 1689 au 18 juin 1726.*
*Prédécesseur : Jean-Louis de* LULLY. *Successeur : André* CARDINAL DES TOUCHES.

### MAITRE DE LA MUSIQUE DE LA CHAMBRE

Semestre de janvier. *Du 12 février 1695 au 18 juin 1726.*
*Prédécesseur : Claude-Jean-Baptiste* BOESSET DE LAUNAY. *Successeur : André* CARDINAL DES TOUCHES.

Semestre de juillet. *Du 17 juillet 1709 au 18 juin 1726.*
*Prédécesseur : Pascal* COLLASSE. *Successeur : François* COLIN DE BLAMONT.

### COMPOSITEUR DE LA MUSIQUE DE LA CHAMBRE

Un demi-quartier. *Du 8 janvier 1685 au 18 juin 1726.*
*Prédécesseur : Henri* DU MONT.

Un semestre. *Du 25 septembre 1690 au 18 juin 1726.*
*Prédécesseur : Jean-Louis* DE LULLY.

Un quartier. *Du 6 janvier 1700 au 18 juin 1726.*
*Prédécesseur : Pierre* ROBERT.

Le dernier demi-quartier. *Du 17 juillet 1709 au 18 juin 1726.*
*Prédécesseur : Pascal* COLLASSE. *Successeurs : Jean-Ferry* REBEL *(un semestre); Jean-François* DE LA PORTE *(l'autre semestre).*

N. B. — *Les époques de service sont rarement précisables pour les charges de compositeur de la Chapelle et compositeur de la Chambre.*

*Dans le tableau ci-dessus André Tessier parait englober parmi les* charges *officielles confiées à Delalande, les obligations qui seraient attachées à l'appellation de* Compositeur de la Chapelle. *En fait, toutes les données que nous avons pu réunir sur ce sujet semblent bien concorder* ; *il s'agit moins d'une « charge » ou d'un « office » — qui supposerait, au point de départ, la délivrance d'un* brevet, *et un émargement régulier sur les comptes officiels de la Maison du Roi, au chapitre ou à l'exercice de la Musique — que d'un* titre *qui, d'officiel, semble être devenu officieux, puis* honorifique, *au cours du dernier tiers du* XVII^e^ *siècle, en dépit des 300 livres par semestre qui y étaient attachées.*

⁂

*C'est sous les derniers Valois sans doute, que certaines règles — homologuant certaines coutumes — viennent régir l'administration de la Chapelle Royale de Musique, créée par François Ier en 1543. Les fonctions de* Compositeur de la Chapelle du Roi *ont-elles jamais été précisées? Du Peyrat* (Recherche de la Chapelle et Oratoire des Rois de France, *1645*) *n'en fournit pas la preuve. De même qu'il ne prend pas la peine de distinguer le* sous-maître *de la Chapelle du* compositeur *de la Chapelle (titre pourtant porté par Picot en 1638 et en 1643 encore, mais qui n'a pas forcément été* créé *pour lui, comme le prétend M. Brenet dans ses* Musiciens de la Sainte-Chapelle, *d'après le Ms. Clair. 814 et le Ms. Fr. 21.479 de la Bibl. Nat.)* [1]. *Il signale qu'en 1645, la Chapelle de Musique, dirigée par un ecclésiastique* (maître), *comprend encore, comme au* XVIe siècle, *deux* sous-maîtres *(Gobert, Picot). Je ne sache pas que celui qui paraît succéder à Picot, Jean Veillot* (+*1662*), *soit pourvu du même emploi ou honoré du même titre. Les deux musiciens qui ont remplacé ce dernier en 1663, Robert et Du Mont, porteront, à cette date, le seul titre de* sous-maître. *Il en va de même pour Expilly, nommé en 1664. Lorsque l'émule de ces trois jeunes artistes, le vieux Gobert, se voit contraint de demander sa retraite en 1668, le Roi — par condescendance sans doute pour les services qu'il a rendus à la Chapelle et les œuvres qu'il a signées — lui permet de porter (ou de conserver?) le titre honorifique de* compositeur de la Chapelle *à quoi est attachée une rente de 300 livres qui grossira d'autant sa pension.*

*A la mort de Gobert (1672), le titre de* compositeur de la Chapelle *fût-il attribué à Robert et Du Mont (Expilly s'était retiré en 1669)? L'historien de Du Mont, H. Quittard, n'osait encore le préciser en 1906. Il paraissait logique, dit-il, que le* compositeur *allât de pair avec le* sous-maître. *Durant son quartier ou son semestre, celui-ci ne devait-il pas, comme « domestique du Roi »,* composer *des motets qui resteraient la propriété du prince ?...*

*A cette question, les registres de la Maison du Roi, qui mentionnent la majorité des* brevets *octroyés, semblent nous fournir une réponse valable : ils signalent que l'emploi de* compositeur de la Musique de la Chapelle, *dont Gobert était revêtu, fut partagé en deux (Arch. Nat.* O1 *16) et respectivement confié à P. Robert et H. Du Mont* [2].

*Mais la Secrétairerie du Roi, qui jamais plus, tout au moins après les morts de Robert (1699), Collasse (1709) et Delalande même (1726), ne fait état de ce... mystérieux emploi, ne vient-elle pas à le* confondre *avec la charge de* sous-maître *de la Chapelle? Et cette confusion, que paraissent commettre les plus officiels bureaux de l'administration royale, ne reflète-t-elle pas la confusion qui s'est, depuis le début du siècle, créée dans l'esprit d'un chacun entre le sous-maître, dont la création remonte au temps de François Ier (et dont la fonction comprend tout naturellement la* composition *de la musique qu'il dirige à la Chapelle) et un titre honorifique créé par un prince*

1. *Bibl. Nat.* Ms. *fr. 21479, f° 227, 1643 : « M. Eustache Picot, Compositeur de Musique de la Chapelle, 600 l. »* Ms. *Clair. 814,* f° *70, 1638 : « M. E. Picquet* (sic), *compositeur de musique en la Chapelle... 600 l. »*

2. *1672, 30 septembre, Versailles. « Le Roy... ayant jugé nécessaire de partager en deux la charge de compositeur de la musique de sa chapelle, vacante par la mort de Thomas Gobert, dernier possesseur d'icelle, et estant informé de l'expérience et capacité que Pierre Robert, Me de la musique de sad. chapelle, s'est acquise pour la composition de musique, Sa Majesté lui a accordé et fait don de la moitié de lad. charge de compositeur de la musique de sa chapelle, pour par luy l'exercer pendant le quartier d'avril et octobre de chaque année...*

*Pareil brevet a esté expédié led. jour pour Henry Du Mont, Me de la chapelle de musique, pour l'autre moitié de lad. charge de compositeur, pour servir les quartiers de janvier et juillet. »* (A. N. O1 16, f° 184 v°, 185).

*que nous ignorons, au profit d'un serviteur dont il avait le désir d'augmenter les gages... ou la pension de retraite?*

*Quittard ne cite pas ses références. A quelles sources a-t-il puisé? Puisque la série des brevets de la Maison du Roi* ($O^1$) *garde sur ces derniers points le silence, il est clair que Quittard fait confiance aux* Etats de la France. *Or, a-t-il remarqué que ceux-ci divergent ici des registres des Archives Nationales?*

***

*En 1683, date du célèbre concours, Minoret, Collasse, Coupillet, Delalande reçoivent une des quatre charges de sous-maître de la Chapelle, avec les 900 livres que chacune entraîne.*

*Il est clair que ces sous-maîtres ont à* composer *des motets pour les faire exécuter, chacun, durant son quartier. Il est non moins évident que le plus jeune des quatre — Delalande — surpassa rapidement ses collègues et que sa musique surclassa celle de ses émules, au point qu'elle conquit le cœur du Roi. Ce dernier entendit-il honorer Delalande en lui conférant, dès la mort de Du Mont (1684), le titre de* compositeur de la Chapelle *(1685)?*

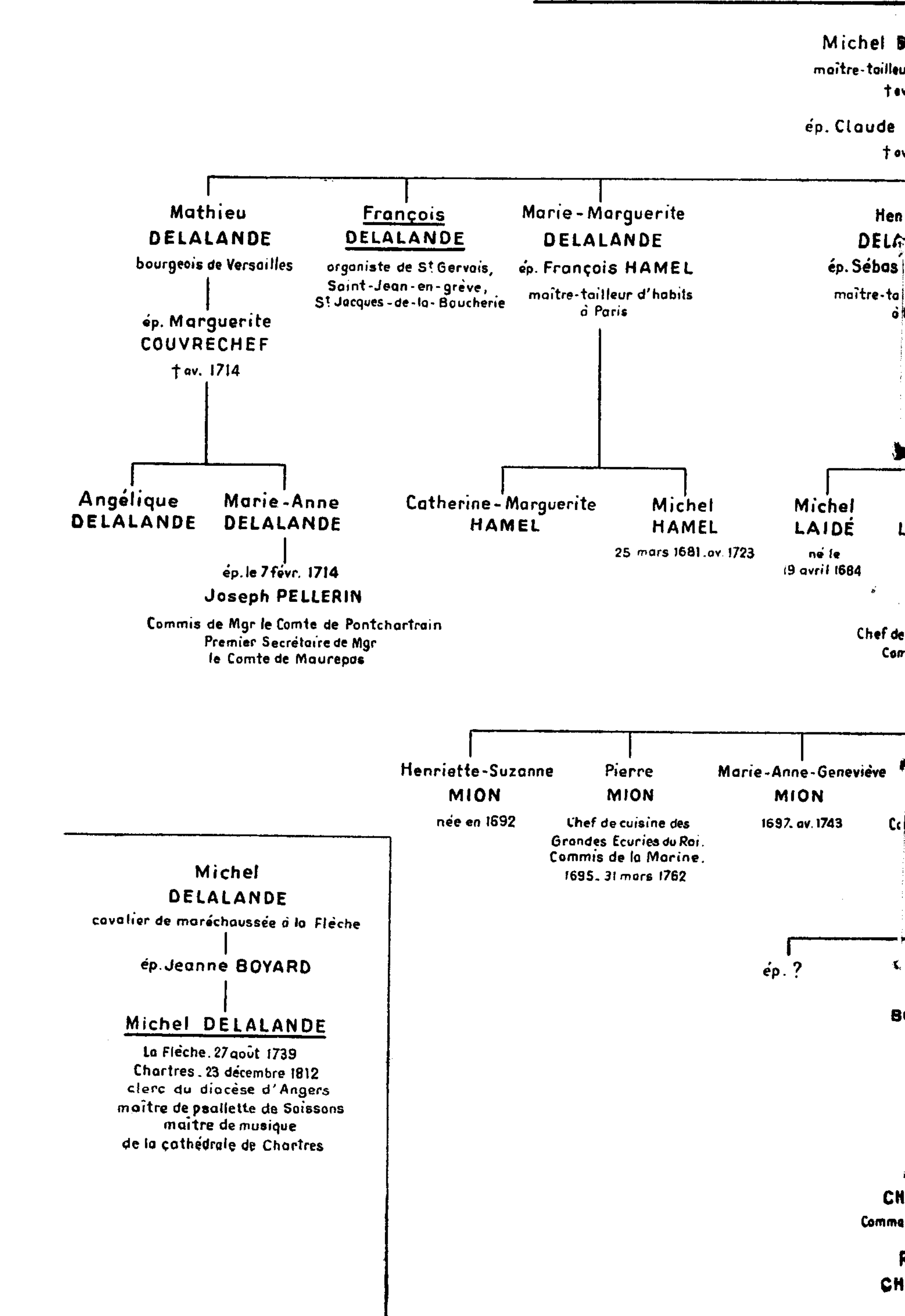
*Ici nos deux sources continuent de s'opposer. La Maison du Roi ne fait,* à aucun moment, *allusion au titre de* compositeur de la Chapelle. *Si Delalande et Collasse succèdent à Du Mont, puis à Robert dans leur titre respectif de* sous-maître de la Chapelle, *de* compositeur de la Chambre, *si Delalande succède à Collasse, démissionnaire en 1704, comme* sous-maître de la Chapelle, *en 1709 à Collasse décédé, comme* compositeur de la Chambre, *les registres de la série* $O^1$ *ne mentionnent* pas une fois *le titre de* compositeur de la Chapelle.

*En revanche, les* Etats de la France *nous donnent les précisions suivantes : si l'emploi ou la charge de* sous-maître *comporte un traitement payable aux Menus Plaisirs, le* compositeur de la Chapelle *émarge, lui, à une caisse différente. Or, à la mort de Du Mont (1684), les 600 l. affectées à son titre de* compositeur de la Chapelle *se répartissent ainsi : 300 l. à Robert, 150 à Collasse, 150 à Delalande. En 1700, c'est-à-dire à la mort de Robert, ces 600 l. sont ainsi distribuées : Delalande 525, Collasse 75. A la mort de Collasse (1709), Delalande touche intégralement, et seul désormais, les 600 l. attachées au titre de* compositeur de la Chapelle. *A cette époque, il gagne 900 l. pour chacun des quartiers de* sous-maître *dont il est titulaire. Si, d'être* compositeur de la Chapelle *correspondait à une* véritable charge *(avec tout ce que ces mots supposent de travail de* création), *croirait-on que le Roi ne l'eût payée que 600 l.* par an, *alors qu'il a prévu 900 l.* par trimestre *pour chacun des quartiers de la charge de* sous-maître, *et 600 l.* par semestre *pour chaque* compositeur de la Chambre?

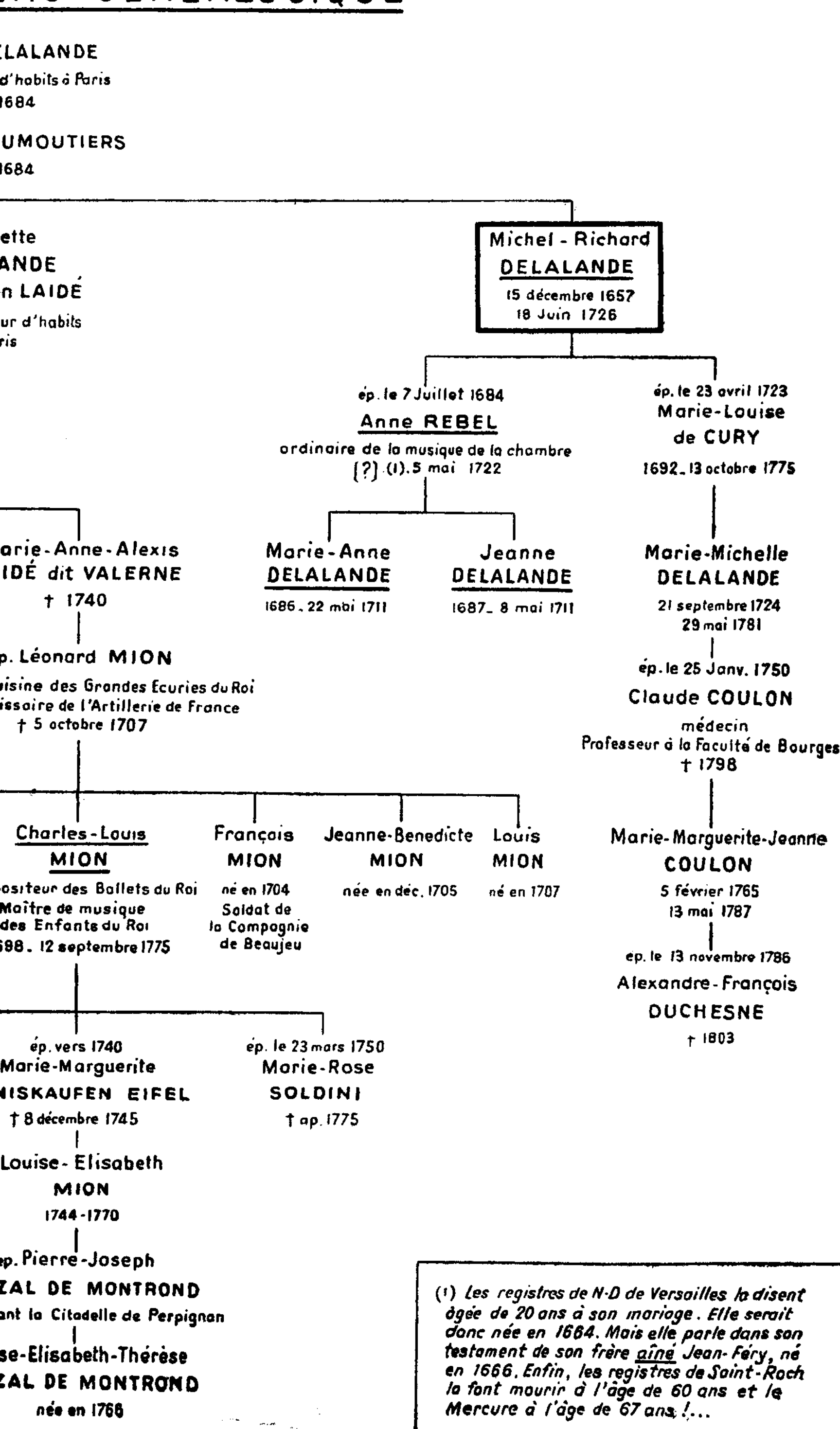
*Qu'en faut-il conclure si ce n'est qu'en règle générale, c'est le* sous-maître *qui compose et qui dirige; c'est lui qui prend en charge toute la musique de la Chapelle, pour un ou plusieurs quartiers. Mais si le Roi veut reconnaître son mérite en cours d'année, ou augmenter sa pension au moment de la retraite, il lui alloue une gratification supplémentaire, à laquelle il lui faut trouver une* raison sociale *: d'où ce titre de* compositeur de la Chapelle *(ou compositeur ordinaire de la Chapelle, ou compositeur de la Musique de la Chapelle), que Delalande a porté seul, de 1709 à sa mort, et qui suivra les titres de ses autres charges, sur la première page de la grande Edition Colin de Blamont (1729).*

**N. D.**

## ESQUISSE DE TABL



## EAU GÉNÉALOGIQUE



*A l'époque de Michel Delalande, il y a, au sommet de la hiérarchie, dix charges dans la musique de la Chambre et de la Chapelle du Roi. Elles se répartissent ainsi :*

## *CHAPELLE*

Sous-Maîtres [1] : *quatre charges (une par quartier), payées 900 livres chacune* [2].

## *CHAMBRE*

Surintendants : *deux charges (une par semestre), payées 660 livres chacune.*

Maîtres de la musique : *deux charges (une par semestre), payées 720 livres chacune.*

Compositeurs : *deux charges (une par semestre), payées 600 livres chacune.*

*Le lecteur trouvera ci-dessus le tableau chronologique et analytique des charges et pensions de Michel Delalande. Il est bien entendu que la somme globale obtenue pour chaque année ne tient compte que des revenus des charges que le musicien-officier a acquises (intérêt du capital qu'il a versé à l'achat des dites charges), et des pensions dont la générosité royale l'a comblé.*

*Mais en tant que simple musicien attaché au Roi, Delalande a droit, à l'instar de tous les « ordinaires » de la musique, à des rétributions, gratifications et remboursements divers, entre autres aux 50 sols quotidiens auxquels peut prétendre tout musicien de la Cour pour son « entretenement ».*

*Ainsi, les sommes perçues par le surintendant de la Chambre se répartissent de la manière suivante :* [3]

*660 l. de gages*
*900 l. de nourriture*
*319 l. de monture*
*360 l. pour la nourriture d'un page*

*celles du maître de la musique de la Chambre, ainsi :*

*720 l. de gages*
*912 l. de nourriture*
*426 l. de monture*
*420 l. pour l'entretien de trois pages*
*1.095 l. pour la nourriture de trois pages.*

*Il est difficile de préciser la part de « bénéfice » qui revient au musicien, une fois payés tous les frais qu'entraîne son service. Il paraît évident que, pour l'officier, les gages représentent à peine la moitié, peut-être même seulement le tiers de son gain annuel.* [4].

1. *Le titre de* Maître *de la Chapelle, honorifique, est réservé à un haut dignitaire ecclésiastique, qui touche 1200 livres de gages par an.*

2. *Le titre honorifique de* Compositeur de la Chapelle *rapporte 300 livres par semestre.*

3. *Ce sont les* Etats de la France *qui nous renseignent à ce sujet.*

4. *Nous ignorons également à quelles sommes s'élevaient les gratifications que pouvaient lui valoir ses titres, en dehors de la Cour. La fortune du musicien s'accroissait encore des revenus qu'il tirait des nombreuses rentes auxquelles il souscrivait. Cf. le chapitre* Sa fortune.

# B. L'HOMME

## I

## SA FAMILLE ET SES AMIS

BAPTEMES - MARIAGES - SÉPULTURES - SUCCESSIONS - INVENTAIRES - GÉNÉALOGIE

B.N. Nouv. acq. fr. Fichier La Borde.

**1681, 25 mars,** Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le mardy 25 mars 1681, fut baptizé Michel, fils de François Hamel, m[e] tailleur d'habits, à Paris, et de Marie Marguerite Delalande, sa femme, rue Bailleul. Le parain : Michel Delalande, organiste de St Gervais; La maraine : Marie Charlotte Gravet, fille de deffunct Jean Gravet, vivant marchand [?] a Paris. L'enfant est né le mesme jour.

B.N. Nouv. acq. fr. Fichier La Borde.

**1684, 21 avril,** Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le vendredy 21 avril 1684, fut baptizé Michel, fils de Sébastien Laidé, m[e] tailleur d'habits, à Paris, et d'Henriette Delalande, sa femme, rue Bailleul. Le parain : le s[r] Michel Delalande, m[e] de musique de la chapelle du roy ; la maraine : Anne Rabel (*sic*), fille de Jean Rabel, musicien du roy. L'enfant est né le mercredy 19 du present mois.

A.D. S. et O., E. Reg. Par. Notre-Dame de Versailles. 1684, f[o] 22.

**1684, 16 juin**

Michel Lombar, né le seiziesme du present mois de juin mil six cent quatre vingt quatre, fils de François Lombar, ordinaire de la musique et de Anne Crespin sa femme, a esté baptisé le vingtiesme dudit mois et an par moy sousigné, faisant les fonctions curiales et cette parroisse, le parrein a esté M[r] Michel de la Lande, m[e] de Musique de la Chapel du Roy et la maraine Marie Anne Hebert, veuve de feu M[r] François Langer, vivant ordinaire de la musique du Roy, qui ont signé,

Delalande Marie-Anne Hebert
Lecouvey, prêtre de la Mission

A.D. S. et O. Et. Lamy.

**1684, 7 juillet**

CONTRAT DE MARIAGE ENTRE MICHEL DELALANDE ET ANNE REBEL[1].

A.D. S. et O. Reg. Par. Saint-Julien de Versailles. 1684, f° 27.

**1684, 9 juillet**

Michel Richard de la Lande, maistre de musique de la chapelle du Roy, aagé de vingt cinq ans, fils de Michel de la Lande et de Claude Dumoutiers, ses pere et mere deffuncts d'une part, et Demoiselle Anne Rebel, ordinaire de la musique de la chambre du Roy, aagé de vingt ans, fille de Jean Rebel, aussi ordinaire de la musique du Roy, et de feue Anne Noslon, ses pere et mere tous deux de cette parroisse, apres la publication que nous avons canoniquement faitte de leurs bans de mariage une fois seulement, Monseigneur l'Archevesque de Paris ayant accordé dispence de la seconde et troisiesme publication comme aussy d'estre fiancez et mariez le mesme jour, par son escrit qui nous est demeuré, ont esté fiancez et mariez ce iourd'huy neufiesme du present mois de Juillet mil six cent quatre vingt quatre, en presence de moy sousigné, faisant les fonctions curiales en cette parroisse, qui leur ay donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescripte par l'Eglise, estant asistez de leurs Parents et amis, sçavoir de la part dudit de La Lande, de François de La Lande, organiste à St Gervais, son frerre, et d'Anthoine Maurel[2], ordinaire de la musique du Roy, et de la part de ladite Rebel, de Pierre Tasset, ecuyer de Madame de Tyanges, et de Prosper Charlot[3], aussy ordinaire de la musique du Roy, qui ont signé...

B.N. Nouv. acq. fr. Fichier La Borde.

**1685, 13 septembre,** Saint-Barthélémy

Le 13 septembre 1685, a été baptisé François, fils de Pierre Levasseur, buretier de la seconde des requêtes du palais, dem. aux dites requêtes, grande salle du palais. Le parrain : François Delalande, organiste de Saint Jacques de la Boucherie, dem. susdite maison ; la marraine : Toussainte Assenet, f^e^ de Nicolas Leusseu, m^d^, dem. rue St-Honoré.

A.D. S. et O., E. Reg. Par. Notre-Dame de Versailles. 1691, f° 187 v°.

**1691**

*Présence de Delalande, Coupillet et Joncquet aux obsèques de Jean-Louis de Bury, ordinaire de la musique du Roi, décédé le* 13 *juin, à l'âge de quarante et un ans*[4].

1. L'acte a disparu. On en trouvera une analyse dans l'article de L. de La Laurencie : *les Rebel*, S. I. M. G., janvier 1906, p. 287.
2. Chantre de la Chapelle (taille) et survivancier de Louis Donc comme chantre de la Chambre.
3. Violoniste de la Chambre.
4. Le fils de Jean-Louis de Bury sera nommé tuteur de la fille de Delalande et Marie-Louise de Cury.

A.D. S. et O., E. Reg. Par. Notre-Dame de Versailles. 1692, pièces annexes d'Etat-Civil.

**1692[1], 19 juin**

*Lettre adressée de Châlons par Monsieur Champagne à son fils, domestique de Michel Delalande, à l'occasion de son mariage* :

Monsieur Champagne, dit Pierre Parpinet, a l'apartement de M. Delalande au grand commun de Versailles.
...Je vous prie de ne rien faire sans le consentement de M. et Mme La Lande et que nous embrassons de tout nostre cœur notre cher amy... Je vous prie de faire nos baize mains a Mlle sœur de Madame La Lande...

A.M. Versailles. Reg. Par. Notre-Dame de Versailles. 1692, n° 21, f° 78 b.

**1692, 28 juillet**

Mariage de Pierre Parpinet, valet de chambre de M. de La Lande, Intendant de la Musique du Roy, au grand commun, fils de Jean et de Jaquette Le Poix, natif de la paroisse Notre-Dame de Chaalons en Champagne, aagé de 26 ans, et de Anne de Buc, couturière au parc aux cerfs, pavillon du Sr la Richardiere, fille de Guillaume et de Marguerite de l'Isle, native de St-Martin de Canteleu pres Rouen, aagée de 20 ans...

*En présence de Anne Renée Rebel, femme de Delalande, de Gabrielle de l'Hopital, veuve de Louis de Bury, musicien du Roi.*

*Signé* : anne renée rebel delalande
de lhospital veufe de bury
debuk
Margerite Delile
Parpinet
Marie Anne Delalande, fille de M. Delalande[2].

1. Cette lettre, par erreur, est datée de 1682.
2. Alors âgée de six ans.

A.D. S. et O., Et. Lamy.

**1693, 13 avril**

*André Danican Philidor et sa femme Marguerite Mouginot, cèdent à Delalande* une place scize au parc aux Cerfs, ayant 10 thoises 4 p. de face sur la rue Saint Antoine et 16 thoises 4 pieds de profondeur, tenant d'un costé aux héritiers de feu sieur Rebel et de l'autre au nommé Baptiste La Salle, et par derrière a la veuve dud. Loreau, laquelle place, qui est marquée sur le plan par le numero 26, a esté accordée aud. Philidor par le Roy, ainsy qu'il parait par le plan particulier d'icelle sur lequel en est la mention signée de feu Louvois, surintendant des Bastimens de sa Majesté *daté du* 17 *mai* 1685.

Versailles, Et. de Me Tessier.

**1698, 10 février**

*Mariage de Pierre Joncquet, ordinaire de la musique du roi, demeurant à Versailles place du petit marché, et Marie Anne Moniche, en la présence de Jean Joncquet, ordinaire de la musique du roi, et Laurence Hébert, ses frère et belle sœur, et de Michel Delalande, surintendant de la musique du roi et Anne Rebel son épouse, leurs amis communs.*

A. D. S. et O. Baillage de Versailles

**1707, 2 novembre**

TUTELLE

*Tutelle pour les enfants mineurs de Léonard Mion, décédé, et Marie Alexis Laidet dit Valerne, sa veuve : Suzanne (*15 *ans), Pierre (*12 *ans), Marie Anne Geneviève (*10 *ans), Charles Louis (*9 *ans), François (*3 *ans* 1/2*), Jeanne Benedicte (*22 *mois), Louis (*2 *mois).*

*Parmi les tuteurs, sont présents Michel Delalande, surintendant de la musique du Roi, et son frère François, « pensionnaire du Roy », grands-oncles maternels des enfants mineurs.*

*Maître Charles Hardy est nommé procureur général.*

*Léonard a un frère, Jean Mion, huissier ordinaire de Sa Majesté en la Prévôté de l'Hôtel, demeurant Pontoise, qui donne sa procuration à Charles Hardy.*

A.D. S. et O., E. Reg. Par. Notre-Dame de Versailles. 1711, f° 40 v° et 46.

**1711, 9 mai**

L'an mil sept cent onze, le neufiesme jour de may, Jeanne de la Lande, fille de Michel de la Lande, surintendant de la Musique du roy, et d'Anne Rebel, decedée hier au parc aux Cerfs dans son pavillon, a été inhumée dans notre ancienne eglise par moy sousigné, prestre, faisant les fonctions curiales en cette paroisse, en presence de Mrs Jean et Thomas Rebel, ses oncles, et de plusieurs autres persones, qui ont signez.

Rebel - Rebel - Bouilhac - Pierre Mion - Chaperelle
Le Vavasseur, prêtre

**1711, 23 mai**

Le mesme jour que dessus [23 mai], Marie Anne de la Lande, fille [de] Mr Michel Richard de Lallande, surintendant de la musique du roy et de Anne Rebelle son epouse, agée de vingt cinq ans, decedée le jour precedent, a été inhumée dans l'ancienne église de cette paroisse, en presence de Jean Rebel, oncle de la deffuncte, et de Thomas Rebel, son oncle, et de Pierre Mion, son cousin, qui ont signez.

Rebel - Rebel - Pierre Mion - Puchon, prêtre

Versailles, Et. de Me Tessier, et A.D. S. et O., C. 3106, fo 34. Scellés du Greffe de Versailles.

**1711, 23 mai,** Versailles

DON MUTUEL

Par devant les Nottaires gardenottes du Roy... soussignez, furent presens sieur Michel Richard de La Lande, surintendant de la musique du Roy et maistre de Musique de la Chapelle et de la Chambre de sa Majesté, et dame Anne Rebel son espouse, qu'il autorize pour effet et validité des presentes, demeurant a Versailles au grand commun du Roy, Lesquels estant grace a Dieu en bonne santé, considerant qu'il avoit plu a sa divine Majesté de leur donner des enfants de leur mariage dont ils avoient lieu d'estre tres contens, mais que luy ayans plu aussy de les appeller a soy, et se trouvans aujourd'huy sans en avoir, voulans se donner des marques reciproques de leur amour conjugal en se procurant le moyen de vivre par le survivant d'eux avec plus de commodité le reste de ses jours comme une justice de jouir des fruits communs de leurs travaux et des biens faits qu'ils se sont attirez ensemble du Roy, iceux sieur et dame de La Lande se sont fait et font par ces presentes don mutuel, egal et reciproque et au survivant d'eux ce acceptant par ledit survivant de tous et chacuns les biens, meubles et conquets immeubles qui se trouveront appartenir au jour du deceds dudit premier mourant d'eux pour en jouir par ledit survivant en usufruit sa vie durant, suivant et conformement a la coutume de la Ville, prevosté et Vicomté de Paris et pour faire insinuer ces presentes partout quant et ainsy qu'il appartiendra suivant l'ordonnance, lesd. parties ont fait et constitué leur procureur celuy qui en sera porteur auquel elles en donnent pouvoir et d'en requerir tous les actes necessaires...

Fait et passé en l'appartement desd. Sr et dame de La Lande, audit grand commun du Roy a Versailles, sa Majesté estant a Marly, le vingt troisiesme jour de May mil sept cent unze, avant midy, et ont signé la minutte des presentes...

L'an mil sept cent unze, le vingt six may, le present contract a esté insinué au present registre des insinuations du baillage de Versailles, 30 l.

A.D. S. et O., Et. Lamy

**1712, 11 juin**

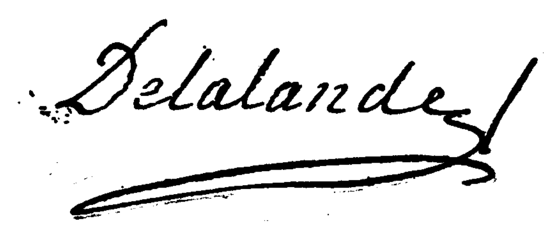
Jacques Le Roux, officier de feue Madame la Dauphine, et Marthe David Metoy sa femme vendent... au sieur Michel Delalande, surintendant de la musique du Roy et maître de musique de la chapelle et de la chambre de S. M., demeu-

rant aussy audit Versailles dans le grand commun et a dame Anne Rebel son épouse... une place a bastir scize a Versailles au parc aux cerfs contenant dix toises quatre pieds de face sur la rue Saint Louis et seize toises quatre pieds de profondeur, tenant d'un costé ausd. acquéreurs de l'autre au sieur charpentier, par derrière ausd. sieur et dame acquereurs, comme ayant acquis du sieur Philidor la place close de murs et ainsy qu'elle se poursuit et comporte appartenant ausd. vendeurs au moyen de l'acquisition que led. Le Roux en a faite de Charles Dubois, escuyer de cuisine de la grande Ecurie du Roy et de Marguerite Bidault sa femme veuve de ...... Laurreau, a laquelle Bidault elle appartenait, a cause du don qui lui en a esté fait pendant sa viduité par S. M. suivant le brevet du quinzième jour de juin 1685, signé Louis et plus bas Colbert, et le plan qui en a esté fait par feu Mgr de Louvois surintendant des Bastimens du 17 esd. mois et an et lad. acquisition faite par contract passé par devant Dumée notaire... du 16e jour de novembre 1689 et au moyen de la construction que lesd. vendeurs ont fait faire a leurs frais de leurs deniers desd. murs qui en font la cloture, a l'exception d'une partie contigue et qui fait separation du jardin joignant appartenant ausd. sieur et dame acquereurs qui se fait et construit actuellement pour achever de fermer lad. place par iceux sieur et dame acquereurs qui demeurera a l'avenir mitoyen ainsy que tous les autres qui partagent les heritages desd. partyes, entr'elles a l'avenir jusqu'a hauteur de closture seullement, sans aucun remboursement ny payement de lad. mitoyenneté de part ny d'autre. Estant lad. place en la censive du Roy a cause de son domaine dud. Versailles et chargée envers S. M. a raison de cinq sols de cens par arpent payable au jour de saint Michel..., cette vente ainsy faite moyennant la somme de 1.200 l. sur laquelle lesd. sieur Le Roux et sa femme vendeurs reconnaissent et confessent avoir reçu desd. sieur et dame Delalande acquereurs la somme de 200 l.

*Ils promettent de payer le surplus dans* 3 *années et s'offrent même à payer un intérêt.*

*Les Leroux ont remis aux Delalande le brevet et le plan* « de lad. place » *ainsi qu'une quittance privée du sieur Charpentier, de la somme de* 125 *l. qui lui a été payée par Leroux pour la mitoyenneté du mur (*10 *juil.* 1704*).*

Leroux — Delalande
Marthe David — Anne Rebel




A.D. S. et O., Et. Brisset-Bruneau

**1714, 7 février**

*Présence de Michel Delalande au mariage de sa nièce* Marie Anne Delalande, fille de Mathieu Delalande, bourgeois de Versailles y demeurant et de deffunte

Margueritte Couvrechef, et Joseph Pellerin, commis de Monseigneur le comte de Pontchartrain.

...En la présence de Phelipeaux, comte de Ponchartrain, conseiller du Roy, ministre et secrétaire d'Etat...

...et de la part de Marie Anne Delalande, de Mathieu Delalande son père, de Michel Delalande, surintendant de la musique du Roy, d'Anne Rebel sa femme, ses oncle et tante, de Marie-Anne Alexis Laidet, veuve du sieur Mion, officier du Roy, Marie Magdelaine Le Vasseur et Marie-Anne et Suzanne Mion, Pierre Mion, enfants de ladite demoiselle Mion...

*Dans l'énumération des personnes qui ont assisté au contrat de mariage, il est stipulé que Mathieu Delalande et sa fille Marie Anne demeurent* avec le S^r Delalande cy après dénommé au grand commun du Roy.

A.N. Min. Cen. XXXIII, 425

**1714, 23 février**

*Transaction entre Marie-Anne Laidé (nièce de Michel Delalande), veuve de Léonard Mion, et ses enfants mineurs : Pierre, et Charles-Louis, fils puiné (dont le tuteur est Mathieu Delalande, frère de Michel Delalande), à propos de la charge de son défunt mari, chef des cuisines des grandes Ecuries du Roi ; cette charge sera attribuée à l'aîné, Pierre, avec survivance pour Charles-Louis.*

A.N. Min. Cen. LXXXVII, 749

**1714, 5 mai**

DON MUTUEL

Pierre Parpinet, cuisinier de M. de la Lande, et Anne Dubuc sa femme, demeurant chez le Sieur Delalande au grand commun du Château de Versailles, se font un don mutuel égal et réciproque... de l'usufruit de la part et portion qui se trouvera appartenir au premier mourant...

A. N. LL 612, f° 17 v°. Publié par Brenet, Les musiciens de la Sainte-Chapelle, p. 273 et 279.

**1718, 20 juillet**

« Sortie de trois enfants de chœur : Louis Charles Mion [1], reçu en 1709, qui a fait son temps ; François Mion son frère, reçu en 1710 [2] ; Leonard Collery, reçu en 1715, tous deux hors d'état de rendre service ».

1. Nous transcrivons ici l'intéressante note que Brenet a rédigée sur ce musicien : « Charles-Louis Mion, auquel Fétis a donné par erreur d'autres prénoms, entra dans la musique du roi, où le protégea son oncle La Lande (*Mercure*, février 1728, p. 385) et, plus tard, Mme de Pompadour, dont il était parent, et à laquelle il enseignait le chant (*Journal hist.* de Barbier, t. VIII, p. 352 ; *Mémoires* du duc de Luynes, t. VIII, p. 116 ; dédicace de l'*Année galante*). Il devint, en 1755, Maître de musique des enfants de France. Il fit chanter quelques motets au concert spirituel (*Mercure*, février 1728, p. 385 ; juin 1753, p. 164) et donna à l'opéra *Nitetis*, en 1741, l'*Année galante*, en 1747. Il vivait encore en 1767 (*Almanach parisien*, 1767, t II, p. 131). » Précisons que Charles-Louis Mion était le *petit* neveu de Michel Delalande, et non son neveu.

2. Il était en réalité rentré le 30 avril 1711, âgé de sept ans. A.N. LL 611, f° 48, Brenet, *op. cit.* p. 273.

A. N. Min. Cen. LIII, 192

**1718, 3 novembre**

*Présence de Delalande au mariage de :*

Julien Du Gué, Inspecteur des batimens de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans Regent du Roiaume, et Concierge de ses pavillons a Versailles, y demeurant... et Dame Marie Thereze Rebel, veuve de Charles Paraire [1], ecuier, demeurante aussy a Versailles...

Lesquelles parties, pour raison de leur futur mariage dont la celebration se fera en face d'eglise incessament en la presence et du consentement de Michel Delalande, ecuier, surintendant de la musique du Roy, Dame Anne Rebel son épouse, beau frere et sœur de lad. Dame future epouse, sieur Jean Fery Rebel, ordinaire de la musique de la Chapelle et de la Chambre du Roy, frere de lad. dame future epouse, Damoiselle Claude Caterine Cousty, epouse dud. sr Rebel, et sieur François Rebel leur fils, aussy ordinaire de la musique de la Chapelle et de la Chambre du Roy, neveu de lad. dame future epouse...

Registres de Saint-Roch [2]

**1722, 6 ma**

Du 6e j. de may 1722. Dame Anne Rebel, 60 ans, épouse de Mr Michel de La Londe, (*sic*), surintendant de la musique du Roy, et Me de la chapelle et de la chambre de S. M., decédée hier, rue Ste Anne, inhumée dans la cave de la chapelle de la Sainte Vierge, en cette église. Présens M. Jean Fery Rebel, Me de musique et compositeur de la chapelle et de la chambre du Roy, son frère aîné... M. Louis Rebel, directeur des affaires du Roy, aussi son frère.

A.N. Min. Cen. XLVI, 273

**1722, 11 mai**

TESTAMENT DEPOSÉ [d'Anne Rebel]

Aujourd'huy est comparu par devant les Conseillers du Roy Notaires au Chatelet de Paris, Jean Baptiste Bonot, sieur de la Mossette, administrateur de l'Hopital General demeurant a Paris a l'Hôtel de Crequy rue des Poulies, parroisse St Germain l'Auxerrois, lequel a deposé pour minutte a Gallois, l'un des Notaires soussignes, le testament olographe de deffunte dame Anne Rebel, épouse de Michel Richard de la Lande, surintendant de la musique du Roy, ecrit en une feuille de papier a lettre... pour par ledit sieur Gallois le mettre au rang de ses minuttes... Fait et passé a Paris en la maison dudit sieur de La Lande size rue Saint Anne parroisse St-Roch...

*1721, 1er mars*

Comme nous nous somme fait un dont mutuel, Monsieur de la Lande mon epoux et moy, illes iuste quille iouise pandan sa vie de tout le bien quille ce trouvesra apres ma mort.

1. Marie Thérèse Rebel avait eu, de Charles Paraire, une fille, Marie Marguerite, légitimée en août 1707. (A. N. O1 51, fo 211 vo).
2. Herluison, *Actes d'Etat Civil d'artistes musiciens et comédiens...*, 1873.

Apres le deced de Monsieur de la Lande mon epoux, apres toute deste paiée et acquittée, ie veux que ce quil me revient de bien soit partagée en quatre par.

Ie donne et lesgue la premiere partie de mon bien a mon frere enée Ian Rebel du premier lit et a mes neveux et niesse ; ie donne et lesgue la cegonde partie de mon bien a ma seure Teresse du Gay, a conditions quelle ce charge de paiere a ma seure la religieuse a sain Cir une pantion viagere sa vie duran, de cen livre par année.

Ie donne et lesgue la troissiesme partie de mon bien a mon frere Louis Rebel du segon lit, et a Monsieur Duverger et a Francois Laporte [1], tou trois partageront egallemant la troissiemme partie de mon bien.

Ie donne et lesgue la quatriesme partie de mon bien a ma seur Teresse Godar du troissiesme lit, et a mes domestique, savoir a Rojer et a sa famme Ester, a madame Vigan et a Parpinet, tout sainque partageront egallemant dans la quatriesme partie de mon bien.

Ie nomme pour executeur de mon testamans, Monsieur de la Moissette ; ie le prie instamans de vouloir bien me donner cette marque damitiée et de contribuere aus repos de mon ame et celle de ma famille en fesant executer mes derniere volontee.

Ie suplie Monsieur de la Lande mon epoux, de vouloir bien du iour de mon deced paiere a ma seur la religieuse a Sain Cir cen livre par anée pour survenir aux petit besoins dont ie lay cecourue pandant ma vie et qui est une vres heuvre de charitée.

Voisi mes entantions que ie veux quil soit opservée san contestations et si quelle un si opose, ie les desherite et donne la part quille doive eritée de moy au povre de la pariosse ou ie seres inumée.

Ce si est mon testaman et ma derniere volontée et veut quelle soit opservée de point en point, comme ie le desire.

Fait a Paris ce premiere mars mille set san vain et un.

Anne Rebel delalande.

A.N. Min. Cen., XLVI, 273

**1722, 11 mai**

INVENTAIRE APRÈS DÉCÉS D'ANNE REBEL DE LA LANDE

L'an mil sept cent vingt deux le onzieme jour de May deux heures de relevée, a la Requete de Michel Richard de La Lande surintendant de la musique du Roy, donnataire mutuel par acte passé devant Chevallier et Le Cointe et son confrere notaires a Versailles le vingt trois may mil sept cent unze insinué ou besoin a esté qui sera cy apres inventorié de deffunte dame Anne Rebel son epouze avec laquelle il etoit commun en biens par son contract de Mariage demeurant rue St Anne parroisse saint Roch. Et encore a la Requête de Jean Baptiste Bonnot sieur de La Mossette, administrateur de l'hôpital general demeurant a Paris a l'hotel de Crequy rue des Poulies parroisse St Germain l'Auxerrois au nom et comme executeur du testament olographe de deffunte

1. Peut-être Jean-François de La Porte, qui avait, le 30 mars 1718, obtenu la survivance de Delalande pour la moitié de la charge de compositeur de la musique de la Chambre ?

dame Anne Rebel cy devant epouse dudit sieur de Lande du premier mars mil sept cent vingt un deposé a Gallois l'un des notaires soussignes par acte passé devant luy et son confrere ce jourd'huy comme il est apparû auxd. notaires soussignés par l'expedition dudit testament veu au Greffe des Insinuations du Chatelet de Paris ce jourd'huy representé et a l'instant rendu audit sieur de la Mossette et encore a la Requête de sieur Jean Fery Rebel, compositeur de la Chambre et de la Chapelle de sa Majesté demeurant a Paris rue Royalle susdite parroisse St Roch, de demoiselle Marie Thereze Rebel, veuve de Jullien du Gué, Inspecteur des pavillons de S. A. R. Monseigneur le Régent demeurant ord[t] a Versailles etant de present a Paris logée chez led. sieur de la Lande. Et encore a la Requete de sieur Louis Rebel cy devant directeur du dixieme denier a Lyon demeurant a Paris rue St Martin parroisse Saint Nicolas des Champs, lesdits sieur Rebel et demoiselle veuve du Gué seuls habiles a se dire et porter héritiers chacun pour un tiers de ladicte deffunte dame Anne Rebel leur sœur sans que les qualités prises cy dessus puissent nuire ny préjudicier a la conservation des droits des parties et de tous autres qu'il appartiendra a été par les Conseillers du Roy notaires au Chatelet de Paris soussignés fait fidel inventaire et description des meubles meublants linges vaisselle d'argent ustanciles et autres effets demeurés apres le deceds de lad[e] deffunte dame de la Lande trouvée en la maison dudit sieur de La Lande ou elle est decedée susdite rue Ste Anne dependante de la succession de lad[e] deffunte et de la communeauté qui a eté entr'elle et ledit sieur de La Lande lesquels meubles ont eté représentés et mis en evidence par ledit sieur de la Lande apres serment par luy fait es mains desd. notaires de n'en cacher ny detourner aucun sous les peines de droit a luy données a entendre et prisés et estimés par M[e] Jean Joseph Guichard huissier commissaire priseur vendeurs de meubles audit Chatelet demeurant... parroisse St Landry en la cité qui a fait lad[e] prisée en son ame et conscience en egard au cours du temps present aux sommes de deniers ainsy qu'il suit. Et ont signé aux protestations faites par lesd. sieur Rebel et dem[le] Dugué que le testament ne leur pourra prejudicier:

Delalande
Rebel
Therese Rebel
Bonot de la Moissete
Guichard.

Premierement dans la cave ne s'est rien trouvé a inventorier cy memoire.

*Dans la cuisine ayant veüe sur la cour :*

— une cremaillere, pele, pincette, deux petits chenets de fer, deux grix, un trepied, un rechaud le tout de fer, un soufflet .................... 7 lt. 10 s.

— un tourne broche a ressort, deux broches, une lechefritte, deux poëlles a frire, une autre a caffe une autre a marons .......................... 12 lt.

— quatre chaudrons de differentes grandeurs, un poëlon, une cuillere, une passoire, une ecumoire, une autre ecumoire, douze chandeliers, le tout de cuivre jaulne .................................................. 36 lt.

— une fontaine de cuivre rouge garnie de son couvercle et robinet sur son pied de bois tenant environ deux voyes d'eau, une grande cuvette dessous de pareil cuivre ............................................. 50 lt.

— trois poeles a confitures de differentes grandeurs, une poëlle a feu, une

chaufrette, quatre casseroles a main, une bassinoire, deux tourtieres avec un couvercle, une poissonniere, une autre poissonniere, deux marmites avec leurs couvercles, un coquemard, une caffetiere, trois ecumoires le tout de cuivre rouge ........................................................ 100 lt.
— en pots plats et assietes et autres ustancils de menage la quantité de soixante dix livres pesant d'etain sonnant prisé a raison de vingt deux sols la livre ........................................................ 77 lt.
— en autre pots plats et assiete et ustancils de menage la quantité de quinze livres pezant d'etain commun prisé a raison de dix huit sols la livre ... 13 lt. 10 s.
— six planches servant de tablette a vaisselle, une table de cuisine de bois de chêne, un banc de même bois, un couperet, un seau, une petite armoire a trois guichets de bois de chesne servant de gardemanger le guichet d'en haut garny de fil d'archal ........................................................ 16 lt.
— une paire de balances de cuivre jaulne avec leur fleau aussy de cuivre et poids de plomb et fer, un mortier de marbre avec son pilon de bois, quatre chaises de bois blanc foncées de paille, un saloir de chesne, deux cent caraphe de verre *(sic)* ........................................................ 40 lt.

*Dans une sale par bas :*
— une grande fontaine sablée de cuivre rouge garnie de son couvercle et robinet tenant environ six voyes d'eau ........................................ 120 lt.
— une grande table de bois de sapin posée sur deux tretaux, trois bancs de bois de chesne, une huche de pareil bois, un croq a pendre viande, une petite table de bois de sapin ........................................................ 4 lt.

*Dans une entresolle ayant vue sur la cour :*
— deux couchettes a bas pilliers de bois de chesne garnis de leurs enfoncures, paillasses, matelats de laine couverts de futaine et toile a petits carreaux, traversin de coutil remply de plume, deux couvertures de laine blanche et une autre petite couverture ........................................................ 72 lt.
— deux autres couchettes aussy de bois de chesne a bas pilliers aussy garnis de leurs enfoncures, paillasse, trois matelats de laine couverts de futaine et toile, deux traversins de coutil, cinq couvertures, un grand rideau de tapisserie de Bergame, sa trincle et anneaux ........................................ 100 lt.
— une grande planche de bois de chesne servant de table, deux bancs de pareil bois ........................................................ 20 s.

*Dans une salle en entresolle ayant vue sur la cour :*
— neuf aulnes ou environ de tapisserie de point d'Hongrie, un fauteuil et six chaises de bois de noyer couvertes de vieille tapisserie rose a l'eguille... 45 lt.
— une couchette a bas pilliers garnie de son enfoncure, paillasse, deux matelats de laine couverts de futaine et toille a carreaux lit et traversin de coutil remply de plume, deux couvertures de laine blanche, une cou[r]te pointe de moquete 80 lt.
— un bas d'armoire de bois de chesne a deux guichets fermant a clef, une petite armoire de bois de noyer a deux batants aussy fermant a clef garnie en dedans de planches servant de tablette, deux bras de cheminée de cuivre, quatre feuiles de paravant de drap vert, une petite table de bois de noyer couverte de serge verte, une autre armoire fabriquée dans la cheminée .......... 40 lt.

*Dans une salle a manger attenant ayant veüe sur la rue :*
— une petite fontaine a laver et deux robinets avec son couvercle, une cuvette dessous de cuivre rouge ........................................................ 36 lt.

— un Bufet de bois de chesne garni de ses tabletes posé sur un bas d'armoire de pareil bois, un fauteuil et six chaises de bois de noyer couvert le fauteuil de vieille tapisserie a l'eguille et six chaises de vieille moquette ...... 32 lt.
— huit aulnes ou environ de tapisserie de cuir argenté, une grande table de bois de sapin sur son pied ployant de bois de chesne, une autre petite table carrée de bois de chesne garnie de son tiroir, deux chevrettes de fer, un poele de taule .......................................................... 55 lt.
— trois paniers d'osie doré, douze assietes fines et quatre compotiers de même deux douzeines d'autres assietes, deux seaux de fayance, six tasses a caffé avec leurs soucoupes ................................................ 12 lt. 10 s.

*Dans une chambre sur le derriere au dessus des entresolles :*
— deux chenets, pele, et pincette de fer, un soufflet ................ 30 s.
— neuf aulnes de tapisserie verdure de Flandres en quatre pieces de deux aulnes et demys de hault ........................................ 200 lt.
— un petit bureau de bois olivier de report a deux corps de tiroirs et une petite armoire au milieu fermant a clef, un miroir de dix huit pouces de large sur vingt six pouces de haut de glace dans sa bordure et chapiteau de bois couvert de plaques de cuivre bronzé ...................................... 40 lt.
— quatre petits rideaux de fenêtre de toile blanche bordée de toile de coton avec leur trincles et anneaux, deux autres petits rideaux de fenêtre de toile blanche, un fauteuil de comodité de bois de noyer couvert de tapisserie a l'eguille, deux chaises a bras, six chaises aussy de bois de noyer, couvertes de moquete verte, un petit ecran aussy de moquete dans son cadre de bois de noyer, trois banquetes aussy de moquete .................................. 100 lt.
— une petite table verte, une petite epinette a l'Italienne sur son pied, une petite fontaine de fayance ......................................... 25 lt.
— neuf pieces de fayance servant de Garniture de cheminée, un petit miroir, un petit pupitre de bois rougy ................................ 30 s.
— une couchette a bas piliers de bois de noyer garnie de son enfoncure, paillasse, deux matelats de laine, couverts de toile et futaine, lit et traversin de coutil remply de plume, deux couvertures de laine blanche, la housse composée de deux grands rideaux, deux bonnegraces, ciel a la duchesse d'ossier chantourné soubassements, le tout de serge verte orné et festoné d'un petit galon de soye vert ................................................ 250 lt.

*Dans une salle au même etage ayant veüe sur la rue et sur la cour :*
— une grille coupée de fer poly, dix bras de cuivre, six consoles de bois doré, douze pieces de porcelaine sur icelles et sur la cheminée ............. 20 lt.
— un sopha de bois de noyer remply de crin, couvert de satin a fleur d'or et tapisserie a l'eguille, par bandes, six chaises aussy de bois de noyer aussy remplie[s] de crin, couvertes d'etoffe de soy par bandes ................ 80 lt.
— cinq autres fauteuils, quatre chaises, six banquetes de bois de noyer couverte[s] de tapisserie a l'eguille, deux carreaux de même ............. 250 lt.
— une pendulle sonnante faite par Gribelin dans sa boëte d'ecaille marquetée ...................................................... 150 lt.
— un Bureau de bois de raport a deux corps de tiroirs, une petite armoire au milieu fermant a clef bordé de cuivre, deux petites tables vertes ....... 40 lt.
— une table de marbre cassée sur son pied de bois doré, deux grands trictracts, un autre tres petit avec leurs accompagnement, un petit cabaret, six tasses et six soucoupes, deux pots a sucre et une theyere de porcelaine fine du Japon .................................................... 150 lt.

— un clavecin fait par Dufour[1] sur son pied, deux violles, deux violons 300 lt.
— quatre grands rideaux de taffetas vert, une portiere de tapisserie a l'eguille par bandes de damas vert, dix aulnes ou environ de serge verte servant de tapisserie .......... 70 lt.
— un miroir de quarante huit poulces de hault sur trente six poulces de large de glace dans sa bordure de bois doré .......... 320 lt.
— un trumeau de soixante poulces de haut ou environ de trois glaces, dans sa bordure et chapiteau de bois doré, un autre petit trumeau de deux glaces de seize poulces de haut sur vingt de large dans sa bordure de bois doret a filet, deux autres miroirs de vingt quatre pouces de haut sur dix huit de large chacun dans leur bordure de bois doré.......... 450 lt.
— une tabagie garnie d'une pipe d'argent, un bougeoir, deux petits gobelets, un petit entonnoir d'argent, deux flacons de cristal .......... 50 lt.

*Dans un cabinet attenant ayant veüe sur la rue :*
— un petit lit de repos garny de son matelat couvert de moquete verte, une petite table carrée couverte de moquete avec son tiroir et un petit miroir de seize poulces de glace de haut sur douze de large .......... 25 lt.

Et apres avoir vacqué jusqu'a sept heures sonnées, le contenu au present inventaire est demeuré du consentement des parties en la garde et possession dudit sieur de La Lande. Et la vacation continuée a demain mardy huit heures du matin. Et pour priser et estimer les tableaux, les parties sont convenües de sieur Claude Ignace Du Four M^e peintre a Paris, qu'elles nomment a l'effet de faire l'estimation d'iceux.
— deux figures de bronze, l'une representant un crocheteur et l'autre un hotteur, deux autres figures en platre bronzé .......... 30 lt.

*Dans une chambre de femme de chambre ayant veue sur la cour :*
— une petite couchete de bois de chesne, une paillasse, deux matelats, lit et traversin de coutil remply de plume, deux couvertures de laine blanche, cinq chaises de bois blanc foncées de paille, une table ovale de bois de sapin, une autre petite carrée de même bois, un vieux bas d'armoire de bois blanc, une petite commode aussy de bois blanc a quatre petits tiroirs .......... 100 lt
— une petite armoire de bois de chesne a deux batants fermant a clef, une autre vieille armoire coupée a deux guichets pas bas, une petite armoire en haut au milieu et deux corps de tiroirs aux côtés de bois de noyer ornée de vieilles plaques de cuivre, un petit miroir de toilette, sept pieces de fayance servant de garniture d'armoire, trois petits rideaux de toile blanche avec leurs trincles et anneaux.......... 60 lt.
— une couchette a bas piliers de bois de noyer garnie de son enfoncure paillasse un matelat deux lits et traversin de coutil remplis de plume deux couvertures de laine blanche une courte pointe et un traversin de moquete ... 80 lt.

*Dans une anticha[m]bre au second etage :*
— une petite commode de bois noircy a quatre tiroirs garnys de leur mains et entrée de cuivre doré, un petit coffre couvert de tapisserie, six feuilles de paravant de carton peint façon de la Chine, six autres feuilles de paravant de vieux

1. Il s'agit ici sans doute du *peintre* qui a décoré le couvercle du clavecin, probablement le Claude Ignace Du Four dont il est question plus loin. V. p. 199 et 201.

satin doublées de serge bleüe, deux chaises de bois blanc foncées de paille, une chaise couverte de vieille tapisserie a l'eguille .................... 50 lt.
— trois aulnes en deux pieces de vieille tapisserie Auvergne sept grandes pieces de fayence servant de garniture d'armoire, deux cabannes et une cage 50 lt.
— deux armoires pareilles de bois de noyer a deux batants chacune avec un tiroir en bas garnies en dedans de planches servant de tablettes fermantes a clef ........................................................ 110 lt.

*Dans une chambre joignante ayant veüe sur la rue :*
— une grille coupée, pele et pincettes de fer poly a pommes et cuivre argenté, un soufflet, un ecrand de tapisserie a l'eguille dans son cadre de bois de noyer, deux bois de cheminée de cuivre doré ............................ 60 lt.
— une commode de bois de palissandre a quatre grands tiroirs garnis de leurs mains et entrées de cuivre doré encadrés et ornés sur les cotés de filets de pareil cuivre son dessus de marbre ....................................... 200 lt.
— deux fauteuils et huit chaises de bois de noyer rembourés de crin couverts de calemande bleüe ornés de cartouches de tapisserie a l'eguille........ 200 lt.
— quatre fauteuils de comodité de bois de noyer dont deux couverts de damas jonquille, un autre de tapisserie a l'eguille et l'autre aussy de tapisserie a l'eguille bordée de calemande, deux petites caquetoires couvertes de vieille tapisserie a l'eguille, une petite table ambulante de bois de noyer, une autre petite table a pied de biche de bois noircy couverte de maroquin................. 75 lt.
— une montre dans sa boëte de metail faitte par Rabby a Paris garnie de sa chaine de tombac ................................................. 70 lt.
— deux portieres de tapisserie a l'eguille et panne rouge doubles de toile, une table de lit de bois de noyer, un tapis de drap vert, deux portes battantes couvertes de drap vert, une cuvette, un seau de fayance, une grande jatte, trois souscoupes aussy de fayance.................................. 45 lt.
— quatre rideaux de fenestre de calemande bleüe avec leurs trincles et anneaux ...................................................... 40 lt.
— dix aulnes de tapisserie par bandes de tapisserie a l'eguille et de calemande bleüe, une couchette, a bas piliers de bois de noyer garnie de son enfoncure, paillasse, deux matelats de laine couverts de futaine a carreaux, un lit et traversin de coutil remply de plume, une couverture de finette, une vieile courtepointe de vieux taffetas piqué, deux couvrepied de « furie » des Indes, la housse composée des deux grands rideaux, deux bonnegraces de Calemande bleüe, deux autres bonegraces de tapisserie a l'eguille le ciel a la duchesse pentes du dedans dossier et chantourné et courtepointe d'etoffe de soye de plusieurs facons et couleurs, les pentes du dehors et soubassements doublés de pareilles etoffes couverte de tapisserie a l'eguille deux portieres de tapisserie a l'eguille et Calemande bleue par bandes doubles de serge de meme couleur ......... 600 lt.
— un trumeau en deux glaces de cinquante poulces de haut sur vingt six de large dans sa bordure et chapiteau de bois doré, un autre trumeau de cheminée aussy de deux glaces de vingt quatre pouces de haut sur quarente de large ou environ les deux dans sa bordure aussy de bois doré ................ 200 lt.

*Dans un cabinet de toilette*:
— une table couverte de toilette de linon rayé, un miroir en ceintre de quatorze poulces de haut sur dix de large ou environ, deux grands carrés, deux petits, deux boetes rondes, la brosse, deux autres petites boëtes de bois facon de la Chine, plusieurs petits pots de fayance, une grimace de velours cramoisy brodée

d'argent, deux flacons de cristal, un petit couteau, un ratissoir a poudre, une eguille a tête, un petit porte crayon d'argent, un petit etuit a ciseaux doublé et garny de clouds d'or, un petit etuit d'ecaille a charniere d'or ....... 60 lt.
— un petit fauteuil de bois a la capucine foncé de paille, une petite armoire garnie de cinq tiroirs par en haut de bois de noyer et par en bas de deux guichets, une autre petite armoire a coté de la fenètre garnie de planches servants de tablettes, deux petits rideaux de fenetre de toile de coton avec leurs trincles et anneaux, deux aulnes de toille peinte servant de tapisserie, deux autres petits rideaux de pareille toile avec les trincles et anneaux, une petite tablette de bois blanc, douze volumes de livres de devotion, une petite fontaine de fayance, deux pots de même, deux autres pots de fayance, un petit cofre a tabac d'Espagne, un petit metier a tapisserie, un petit tabouret de panne rouge, une chaise de comodité, une cuvette de fayance ........................ 35 lt.

*Dans un autre cabinet*:
— une petite armoire a quatre guichets de bois blanc, un grand seau, trois autres pieces de fayance, une console de bois doré, dix tasses et dix souscouppes, deux caraphes et deux buirettes de cristal, une petite paire de balances de cuivre jaulne garnie de leur marc, deux bobeches de [?] de cuivre argenté, un marteau, une tenaille, deux vrilles, un petit plateau de la Chine. Trois aulnes de tapisserie de serge bleüe, un metier de tapisserie, une trincle de portiere, un rideau de fenetre de grosse toile avec leur trincle, une couverture de laine blanche, deux chaises de tapisserie a l'eguille bordée de calemande bleüe, un vieux cabinet facon de la Chine, un oreiller, un vieux pavillon de toille peinte......... 80 lt.
— une petite couchette de bois de noyer, paillasse, deux matelats de laine, lit et traversin de coutil remply de plume, une couverture de laine, un vieux couvrepied, un gros paquet de morceaux de serge bleüe, un couvrepied de toile remply de crin, une courtepointe non piquée de toile peinte, trois oreillers remplis de plume ................................................. 80 lt.
— une chaise percée de bois de noyer, deux bras de cuivre, deux coupons de toile jaulne, un porte-habit .................................... 10 lt.

Et après avoir vacqué.... Dudit jour mardy douze may deux heures de relevée... a été procédé a la continuation dud. Inventaire suivant qu'il suit :

*Dans une chambre au troisieme etage ayant vüe sur la rue* :
— une couchette de bois de noyer en tombeau de serge verte, garnie de son enfoncure, paillasse, deux matelats de laine couverts de toile a carreaux, un lit et traversin de coutil remplys de plume, deux couvertures de laine blanche, une petite table de toilette de bois de noyer, une autre petite table sur ses pieds pliants, quatre chaises de bois blanc foncées de paille, un vieux tableau servant de devant de cheminée, quatre petites chevretes de fer, une vieille tapisserie de raport de Paris, un petit rideau de fenetre de toile blanche avec sa trincle et anneaux de fer, une vieille armoire de bois noircy a deux batants fermant a clef, un petit miroir de toilette ................................ 90 lt.

*Ensuivent les tableaux* trouvés tant dans entresols, premier, second et troisieme etage dont la prisée a été faite par ledit Me Guichard de l'avis dudit sieur Claude Ignace Du Four Me peintre a Paris demeurant rue de la Mortellerie, parroisse St Jean en greve ce present pour ce mandé et requis par lesdites parties en la vacation d'hyer faite et promis faire lad. prisée en son ame et conscience. Et a signé :

Du Four

— un paysage de Monsieur Herault dans sa bordure de bois doré ...... 40 lt.
— un tableau represantant une Vierge aussy dans sa bordure de bois doré. 20 lt.
— un autre tableau representant Ste Cecille copiée d'apres Mr de Santerre dans sa bordure de bois doré .................................... 20 lt.
— un autre tableau copié representant une espagnolette aussy dans sa bordure de bois doré .................................................. 20 lt.
— un autre tableau representant Mr Morel dans sa bordure de bois doré . 40 lt.
— un autre tableau representant Saint Bruno copié d'apres Mr Journel dans sa bordure .................................................. 12 lt.
— une copie du portrait de Vandeck dans sa bordure .............. 20 lt.
— une copie de la Magdelaine du Titien dans sa bordure de bois doré... 20 lt.
— un tableau de fruit dans sa bordure.......................... 20 lt.
— une copie d'un joueur de muzette d'apres Vandek dans sa bordure de bois doré.................................................. 25 lt.
— une copie du portrait de M. le Regent dans sa bordure ............ 20 lt.
— une copie de Louis quinze dans sa bordure dorée................. 20 lt.
— une copie du portrait de Monseigneur dans sa bordure de bois doré.. 30 lt.
— une copie de l'Enfant Jesus sans bordure ..................... 6 lt.
— un petit tableau representant une ruine et des animaux dans sa bordure de bois doré.................................................. 30 lt.
— un petit tableau sur toile representant Narcisse ............... 35 lt.
— un autre tableau de Monsieur Forest dans sa bordure de bois doré.. 90 lt.
— une petite teste dans sa bordure de bois doré .................. 8 lt.
— une petite marine sur cuivre dans sa bordure de bois doré ......... 10 lt.
— deux tableaux Armand d'Italie peintre sur cuivre dans chacun leur bordure de bois doré............................................. 250 lt.
— deux petits tableaux de Vandermer representants des batailles dans leurs bordures de bois doré.......................................... 200 lt.
— un paysage de Paul Brille dans sa bordure de bois doré ........... 180 lt.
— deux tableaux de Vauvremans dans leur bordure de bois doré representants des chevaux et figures ......................................... 700 lt.
— un tableau de Bartolomée Larbois dans sa bordure de bois doré.... 300 lt.
— un Vauvremans dans la premiere maniere dans sa bordure dorée.... 200 lt.
— un tableau representant une Magdelaine avec des anges dans sa bordure de bois doré .............................................. 50 lt.
— un paysage de Rendu dans sa bordure de bois doré .............. 60 lt.
— un tableau representant des ruines de Vergeton dans sa bordure de bois doré.................................................. 60 lt.
— un paysage avec des figures dans le goust de Francisque avec sa bordure de bois doré .............................................. 40 lt.
— une teste de femme peinte en Italie avec sa bordure............... 25 lt.
— un tableau de Scovares avec sa bordure de bois doré ............. 25 lt.
— deux tableaux de Teniers representants deux fumeurs dans leur bordure de bois doré .............................................. 400 lt.
— un paysage de Vauvremans dans le goust de Francisque avec sa bordure de bois doré .............................................. 100 lt.
— deux petits tableaux sur cuivre de Pietregaels avec leurs bordures de bois doré.................................................. 200 lt.
— un paysage dans le goust de Francisque avec une copie de Mons. Silvestre dans leurs bordures ......................................... 40 lt.
— une copie du saint Michel de Raphaël dans sa bordure de bois doré .... 25 lt.

— un Corneille Paulainbour dans sa bordure de bois doré ............ 250 lt.
— un bacanal d'enfans dans sa bordure de bois doré.................. 70 lt.
— une copie d'apres Mr Stella representant la Communion de la Vierge avec sa bordure de bois doré ........................................ 15 lt.
— deux petits tableaux sur bois de Vandercabel avec leurs bordures dorées 50 lt.
— un grand portrait de Raimbrun dans sa bordure de bois doré........ 600 lt.
— un grand paysage dans le goust de Brugle representant Calisto dans sa bordure de bois doré ............................................ 800 lt.
— un paysage avec figures dans le goust de Boutte.................. 30 lt.
— une copie du St Michel de Raphaël dans sa bordure de bois doré..... 15 lt.
— un Cruxifix d'ivoire sur velours noir dans sa bordure de bois doré... 50 lt.
— un tableau de Breugle dans sa bordure de bois doré............... 15 lt.
— un petit fruit et son pendant avec leurs bordures.................. 15 lt.
— une copie de Vierge dans sa bordure de bois doré................. 15 lt.
— une copie en mignature dans sa bordure de bois doré.............. 8 lt.
— une copie de St Bruno dans sa bordure dorée...................... 6 lt.
— un petit paysage sans bordure.................................. 6 lt.
— une copie de Magdelaine sans bordure ........................... 40 s.

Et ont lesdits Guichard et Dufour signé leur presente prisée :

Dufour Guichard

— un lit complet avec ses bonnes graces sous rideaux de toile peinte a Paris, doublé de toile jaulne, une courtepointe de mousseline brodée en toile, dix aulnes de tapisserie de pareile toile peinte a bandes d'une espece de speculation bleüe, deux portieres de pareille toille peînte en plein................ 150 lt.
— un autre lit complet avec ses bonnegraces aussy sous rideaux de toille vraye, indienne, quatre rideaux de fenetre de toile bordés d'indienne, une courtepointe de basin des Indes piquée et brodée a bouquets .............. 100 lt.
— une petite courte pointe de basin des Indes a bouquets brodée, bordée de taffetas et indienne piquée, une autre courtepointe de même étoffe bordée de camadaris et indienne piquée, une autre courtepointe de Marseille ...... 250 lt.
— un lit en tombeau de serge bleüe garny d'un galon de soye aurore.... 40 lt.
— cinq morceaux de vieille tapisserie a l'eguille, trois morceaux de coutil en rideaux, cinq morceaux de grosse panne bordée de tapisserie, un petit morceau de tapisserie de verdure, un autre morceau de moquette, deux petits rideaux de grosse toile ............................................... 45 lt.
— une couchette garnie de sa paillasse, deux matelats, deux couvertures de laine blanche lesdits matelats de laine et bourlavisse, un vieux rideau de serge grise servant de pavillon ...................................... 40 lt.
— une fontaine de cuivre rouge garnie de son couvercle et robinet tenant environ trois voyes d'eau ........................................ 55 lt.
— deux couchettes a bas piliers garnies de chacun une paillasse, quatre matelats de bourlavisse et laine, quatre couvertures de laine blanche ....... 80 lt.
— un portemanteau de drap bleu, un chantournée de damas vert, un traversin de coutil remply de plume, un autre couvert de serge verte, un sac de grosse toile plein de bourre, un paquet de vieille moquette, deux paquets de vieille toile a matelat, deux courte pointes de vieille toile peînte, cinq aunes de tapisserie de point d'Hongrie ........................................ 18 lt.
— un vieux coffre et une couchette ............................... 3 lt.

*Ensuit le linge :*

— six paires de draps de toile fine blanche ........................ 250 lt.
— deux autres paires de draps.................................. 60 lt.
— cinq autres paires de draps de toile fine blanche presque neuve ..... 132 lt.
— une autre paire de draps fins de toile blanche, huit autre paires de draps du commun .................................................... 100 lt.
— dix neuf gros draps de domestiques ........................... 60 lt.
— quatorze napes de toile tres elimée et reprissées ................. 24 lt.
— trois douzennes de servietes de toile blanche pleine neuves........ 45 lt.
— quarente quatre autres servietes aussy de toile pleine plus commune . 36 lt.
— dix autre servietes aussy de toile pleine blanche et fine.............22 lt. 10 s.
— huit autres servietes de toile blanche de menage.................. 8 lt.
— deux douzennes de servietes de toille fine, quatre napes de toile plus ronde ........................................................ 72 lt.
— trois douzennes de torchons, une douzenne de tabliers de cuisine de grosse toile neuve.................................................. 36 lt.
— six napes de grosse toile a demy blanche ....................... 18 lt.
— six napes de toile ouvrée, six douzennes et demie de pareille toile de différentes facons ..................................................130 lt.
— deux grandes couvertures de gros basin, deux ridaux de toile bordée d'indienne, deux autres grands rideaux de fenetre de toile pleine, quatre autres petits rideaux de toile fine.................................... 80 lt.
— quatorze tayes d'oreillers usées, trois toilettes bordées de toile de mousseline rayée avec les napes de dessus de toile commune, quatre douzeines de mouchoirs de toile blanche, deux autres douzenes de toile plus fine......... 80 lt.
— dix morceaux de grosse toille ecrüe servans d'envelopes ........... 6 lt.

Et apres avoir vacqué...

Dudit jour mercredi huit heures du matin... a été... procédé a la continuation dud. Inventaire...

— neuf tabliers de chambre, trois rideaux dont un de toile damassée et quatre draps de domestique ........................................ 50 lt.
— en plusieurs morceaux et coupons de differente toile tant fine que commune, vingt aulnes ou environ ....................................... 40 lt.
— trois douzennes de chemises a usage de femme de toile fine garnie de toile unie..................................................... 200 lt.
— quatorze autres chemises a usage de femme de toille fine garnie de leurs manchetes et tour de gorge a dantelle tant a bride qu'a raiseau .......... 240 lt.
— une toilette de mousseline et linon rayé avec deux napes de dessus la toilette, six petites servietes a caffé de toile damassée, huit peignoirs de toile de cloître cinq petits tabliers de toilette ................................ 30 lt.
— huit mouchoirs de toile de coton a tabac, cinq Steinkerques unies, une garniture complette avec ses engageantes garnie de point, trois vieilles steinkerques de dentelle, douze autres garnitures aussy garnies de dentelle dont une angleterre et deux pieces le fond et les manchetes a deux rangs, de même, deux paires de manchettes garnies de dentelle le tout tant a bride qu'a raiseau, la garniture de dentelle d'une cornette haute de deux doits Angleterre, un autre fichu en plus de dentelle a brides........................... 250 lt.
— deux douzennes de paires de chossons, une chemise de bain de grosse toile blanche ............................................... 7 lt. 10 s.

*Ensuivent les habits :*

— deux echarpes blanches a corps de gase noir, une autre echarpe de velours noir a corps d'etamine, une autre echarpe aussy de gase a semis d'hanneton et une autre de taffetas noir a dentelle de même deux coëffes de gase, une paire de bas de soye noire, deux autres de couleurs, trois paires de mules neuves de rubans et etoffe d'argent........................................ 100 lt.

— un manteau de damas jonquille broché d'argent, une jupe de velours noir et une robe de chambre de même etoffe que le manteau a olives d'argent et soye................................................ 220 lt.

— un manteau et une jupe de damas couleur de marron non doublé.... 50 lt.

— un manteau de satin blanc à fleurs d'or, une jupe de velours vert.... 150 lt.

— un manteau de gros detours blanc a fleurs, une jupe de moire bleu et argent, un manteau de satin jaulne brodé en chainette parementé d'un damas couleur de feu, une jupe de damas couleur de feu .......................... 150 lt.

— un manteau de damas blanc, une jupe de ras de St Maur noir ......... 120 lt.

— un manteau et une jupe de taffetas petit gris, un autre manteau de taffetas blanc et une jupe de taffetas noir ............................ 80 lt.

— une landrienne de satin jaune brodée en chaînette, une autre de damas couleur de maron, une robe de chambre de satin rayé, une robe de chambre de toile de Perse fond blanc a bouquets, une autre d'ecorce d'arbre avec son jupon pareil, une vieille robe de taffetas glacé, une autre de taffetas bleu celeste et une autre de mousseline brodée en chaînettes les parements de velours vert, une robe de chambre, un manteau de lit de satin blanc .............. 230 lt.

— un jupon de damas blanc broché d'or, un autre de gros detours couleur de rose a bouquets brochés d'argent et soye verte bordé d'un galon d'argent, une roüe de jupon d'etoffe d'argent, les parements de taffetas bleu a brandebourg d'or propres a parements, une robe de chambre, un jupon de gros detours jaune a bouquets brochés d'argent, un autre de taffetas a flammes, un autre de damas jonquille et blanc, un autre de damas blanc et noir avec un lez de jupe de meme, deux jupons de crin piqués couverts de taffetas, l'un blanc, l'autre vert, un dessus de toillette de mousseline brodé de soye de couleurs, un jupon de satin blanc doublé de flanelle ..................................... 160 lt

— un corcet baleiné de damas couleur de roze garny d'une crevée et bordé d'argent, un autre de taffetas blanc, deux autres de taffetas a flames, un paquet de plusieurs morceaux de taffetas jaulne a bouquets, brodés a chaînette ................................................. 12 lt. 10 s.

— douze peti[t]es cartouches de tapisserie a l'eguille, la garniture de tapisserie de deux chaises, deux bandes de portieres aussy de tapisserie a l'eguille . 100 lt.

— six paires de calecons de toile blanche, une douzeine de bonnets piquets, un paquet de plusieurs petits morceaux de mauvaises dentelles de plusieurs facons ................................................ 15 lt.

Et après avoir vacqué...

Dudit jour vendredy huit heures du matin, suivant l'assignation prise en la vaccation derniere... les notaires soussignés se sont transportés a Versailles a l'effet de continuer la description des meubles, effets appartenant à la Communeauté et succession desd. sieur et dame de la Lande sur la representation qui en a eté faite par led. sieur de la Lande, prisés et estimés par led. S. Guichard qui s'est aussy transporté audit lieu de *Versailles...*

*Dans un appartement dependant du grand commun occupé par led. Sieur de La Lande :*

*Dans l'antichambre :*

— une vieille armoire coupée a deux corps de tiroirs de bois de noyer, quatre chaises de paille, neuf pieces de fayance servant de garniture sur lad. armoire 10 lt.

*Dans la premiere chambre :*

— un petit lit a tombeau de serge bleüe avec sa couchete non garnie, quatre chaises de moquetes, six caquetoires de bois de noyer remplis de crin et couverts de tapisserie a l'eguille, une vieille armoire de bois blanc .............. 80 lt.

— dix tableaux dont quatre peints sur bois representant des flamans, un autre le portrait de M. le marechal de Noailles et autres dans leurs bordures de bois doré, six aulnes ou environ de vieille tapisserie de serge rouge ..... 30 lt.

*Dans la Chambre attenante :*

— une grille coupée, pele et pincette a pommes de cuivre, quatre petits rideaux de fenetre de serge rouge, une portiere de même, une petite table ambulante de bois de sapin avec son tapis de serge verte, une table de marbre sur son pied de bois ................................................ 50 lt.

— un fauteuil et six chaises de bois de noyer remplies de crin couverts de moquete, trois petites banquetes couvertes aussy de moquete, trois fauteuils de commodité couverts de tapisserie a l'eguille dont un avec son carreau, un autre fauteuil de bois d'aulne foncé de paille .................... 100 lt.

— deux petis miroirs dont un d'un pied de glace en quarré dans sa bordure de bois doré et l'autre de toilette en ceintre dans sa bordure de bois de noyer, trois tableaux dont deux representant des paysages et l'autre le portrait de Louis quatorze en pastel dans leurs bordures de bois doré .......... 36 lt.

— une couchette a bas pilliers de bois de noyer garnie de son enfoncure, une paillasse, deux matelats de laine couverts de futaine blanche, lit et traversin de coutil remplis de plume, une couverture de laine blanche, deux vieilles courtepointes rapiessées de plusieurs morceaux de taffetas, la housse composée de deux grands rideaux, deux bonnegraces ciel a la duchesse peints, dossier chantourné, soubassement et courtepointe, le tout de serge grise orné d'un petit galon de soye verte ........................................... 180 lt.

— unze aulnes ou environ de tapisserie verdure, Flandre et Aubusson contenant deux aulnes de haut doublée de toile par bandes ................. 250 lt.

*Dans un cabinet de toilette :*

— un petit miroir de toilette, un autre petit miroir d'un pied de glace en quarré dans sa bordure couverte de plaques de cuivre, un seau de fayance, deux oreillers de coutil remplis de plume, un moulin a caffé, quatre petites estampes . 6 lt.

*Dans le cabinet dudit Sieur de La Lande :*

— deux chenets, pele et pincette de fer poly, quatre banquetes, quatre caquetoires couvertes de moquete verte, un petit fauteuil couvert de tapisserie a l'eguille, un miroir de vingt quatre pouces sur dix huit de large, un autre petit miroir de toilette ............................................. 70 lt.

— une petite couchete a bas piliers de bois de noyer garnie de son enfoncure, paillasse, deux matelats de laine couverts de toile a petits carreaux et futaine, lit et traversin de coutil rempli de plume, deux couvertures de laine blanche, une petite housse de serge verte, douze volumes de livres de devotion in douze ................................................. 90 lt.

— six chaises de bois blanc foncés de paille, une petite table carrée couverte de son tapis de serge verte, un petit rideau de fenetre de serge verte avec sa

trincle et anneaux de fer, une petite epinette, une petite table carrée de bois de noyer garnie de son tiroir .......................................... 15 lt.

*Dans une petite chambre a coté :*
— deux petites couchettes, deux matelats de laine, un lit de coutil remply de plume et deux couvertures de laine blanche ..................... 60 lt.
— deux autres pareils matelats faisant partie desd. couchetes......... 40 lt.

*Dans la salle a manger :*
— douze chaises antiques couvertes de vieille moquete, deux tables de bois de sapin, deux tabourets .......................................... 40 lt.

*Dans la chambre noire :*
— une petite couchette a bas piliers garnie d'une paillasse, d'un matelat et deux vieilles couvertures de laine, un traversin .................... 36 lt.

*Dans la cuisine :*
— une table de cuisine, une autre table de bois de sapin sur son pieds plians, un tournebroche, un morceau de tapisserie de Bergame ............ 7 lt. 10 s.

*Ensuit le linge :*
— six draps de maître, deux napes et deux douzennes de serviettes de toile ouvrée, dix huit servietes et trois napes de toile pleine de menage, quatre petits rideaux de taffetas vert, un drap de toile jaulne de domestique ...... 100 lt.
— sept chemises a usage de femme fort elimées et rapiessées .......... 20 lt.
— dix huit assietes, trois jates, un sucrier, une eguiere le tout de fayance, un huilier, une poivriere, deux saussieres aussy de fayance .............. 8 lt.
— deux chandeliers de cuivre argenté, un soufflet, deux portes battantes garnies de serge verte .................................................. 8 lt.

*Dans le garde meuble :*
— quatre bois de lit de couchetes, un lit de sangles, une petite armoire de bois blanc, deux paillasses, un matelat, deux couvertures, un couvrepied, trois fers a repasser, quatre chandeliers, une bassinoire, un chaudron, deux poelons, trois poëles a frire, deux chenets, pele, pincette, un grix, une cremaillere, une marmite et son couvercle, une caffetiere, une ecumoire, trois broches, deux lechefrite, une tete a perruque, un traversin et un mauvais tapis..... 45 lt.

*Dans la maison dudit sieur de La Lande située au parc aux Cerfs :*
— un bois de lit de repos, deux paillasses, un surtout de toile, quatre chaises de paille, deux petits fauteuils a bas dossiers, quatre petits tableaux peints sur toile dont un sur la cheminée representant un paysage, une petite glace de douze pouces de haut sur dix de large dans sa bordure de bois doré, deux rideaux de fenestre de Bazin, trois estampes, un petit bureau de bois de noyer . 20 lt.

*Dans un petit Cabinet :*
— quatre chaises de paille, une petite table et une petite écritoire de marbre ........................................................ 6 lt.
— deux rideaux de fenestre, une petite table de bois de sapin, une autre de même, quatre chaises de paille, huit chaises a pieds pliants couvertes de vieux cuir, deux petits chenets de fer, un souflet, un ecran de tapisserie dans son cadre de bois de noyer, une petite table quarrée avec son tiroir ............ 20 lt.

*Sous la Remise :*
— un petit carrosse coupé monté sur ses trains et roües garny de ses trois glaces doublé de drap gris fort vieux .................................... 150 lt

*Enfin la vaisselle d'argent trouvée a Versailles :*
— trente assietes, quatre cuilleres et quatre fouchettes, le tout d'argent blanc poincon de Paris pesant ensemble la quantité de soixante neuf marcs sept onces six gros prisé a juste valeur et sans crüe a raison de soixante quatre livres dix huit sols deux deniers le marc ......................... 4.484 lt. 14 s. 1 d.
— deux souscouppes a pied, deux saussieres et deux sucriers, vaisselle montée aussy d'argent blanc poincon de Paris pesant ensemble la quantité de vingt quatre marcs, quatre onces, deux gros, prisé a raison de soixante trois livres dix neuf sols un denier le marc, revenant lad. quantité a ........ 1.572 lt. 18 s.
— en plats et assietes et autres ustanciles d'argent vaisselle platte argent blanc poincon de Paris, la quantité de cinquante six marcs prisé a raison de soixante quatre livres dix huit sols deux deniers, revenant ladite quantité a 3.594 lt. 7 s. 4 d.
— en pots, eguieres et autres ustanciles de même d'âргent vaisselle montée la quantité de soixante deux marcs quatre onces prisé a raison de soixante trois livres dix neuf sols un denier revenant lad. quantité audit prix le tout de juste valeur et sans crüe a .................................... 3.983 lt. 3 s. 2 d.
— deux marcs pesant d'argenterie de Strasbourg prisé a raison de cinquante livres seize sols six deniers revenant a .......................... 101 lt. 13 s.
— douze onces pesant d'autre argent blanc poincon de Paris prisé a raison dud. prix de soixante trois livres dix neuf sols un denier revenant a 95 lt. 18 s. 7 d.
— s'est trouvé en pieces de cinquante sols la somme de six cent quatre vingt douze livres dix sols et deux sacs de liars et sols de cent livres chacun faisant ensemble ....................................................... 892 lt. 10 s.

Et a ledit sieur Guichard signé la presente prisée :

Guichard

*Ensuivent les papiers :*
— Premierement l'expedition en parchemin du contrat de Mariage d'entre led. sieur de La Lande et lad. deffunte dame son epouse passé devant Lamy notaire a Versailles, le sept juillet mil six cent quatre vingt quatre par lequel il a été stipulé qu'il y auroit communeauté entr'eux suivant la coutume de Paris, que les futurs epoux se sont pris en tous leurs droits, ceux de la future epouse consistant en deux mille livres tant en deniers comptants que meubles dont moitié entreroit en communeauté et l'autre demeureroit propre a la future epouse et aux siens de son coté et ligne. Que le survivant des futurs epoux prendroit par preciput suivant la prisée de l'Inventaire et sans crüe des meubles jusqu'a concurrence de six cent livres ou lad. somme en deniers comptants. *un*
— l'Expédition en parchemin d'un don mutuel fait entre led. sieur et deffunte dame de La Lande pardevant Chevalier et Le Cointe notaires a Versailles le vingt trois may 1711. *deux*
— un Brevet en parchemin accordé par sa Majesté audit sieur de La Lande de la somme de six mil livres pour asseurance de pareille somme sur la charge de M[e] de la musique de sa Chambre, daté en tete du 17 juillet 1709, signé Louis et plus bas Phelippeaux. *trois*
— un autre Brevet en parchemin accordé par sa Majesté Louis quatorze et la somme de huit mille livres pour asseurance de pareille somme sur sa charge de

Me de musique de la Chambre daté en tête du 12 février 1692, signé Louis, plus bas Phelippeaux. *quatre*
— un autre Brevet en parchemin accordé par sa Majesté audit sieur de La Lande sur sa charge de surintendant de la musique de la Chambre pour asseurance de la somme de dix mille livres, daté en tete du 18 fevrier 1718, signé Louis et plus bas Phelippeaux. *cinq*
— deux certificats de liquidation des effets presentés au visa par led. sieur de La Lande en execution de l'arrest du Conseil du mois de janvier mil sept cent vingt et un, l'un de la somme [de] quatre mil six cent douze livres, l'autre pour sept actions six dixiemes d'actions interessées de la Compagnie des Indes numerotés le premier 7384, et l'autre sous le nº 552, tous deux en date du seize may dud. present mois, signés l'un comme l'autre de Changy, controlés signés Coquille, veûs par M. Billet Coner du Conseil, lesquels ont été remis aud. Sieur de La Lande pour en faire les operations qui seront ordonnés par sa Majesté.
— une liasse de quatre pieces. La première est un contract de vente faite par Jacques Le Roux, officier de feüe Made la Dauphine et Marthe David Metay son epouse, audit sieur de la Lande et a lad. deffuncte dame son epouse devant Lamy et son confrere notaires a Versailles le unze juin 1712, d'une place a batir size a Versailles au parc au Cerf, contenant dix toises quatre pieds de face sur la rue St-Louis, de seize toize quatre pieds de profondeur, moyennant douze cent livres dont deux cent livres payées comptant et le surplus payé et acquité suivant la quittance sous signature privée, etant au pied dud. contract en date du onze janvier mil sept cent quatorze.

La seconde est l'expedition en parchemin d'un acte de cession faite par Sr André Danicam Philidor, ordinaire de la musique du Roy et Marguerite Mouginot son epouse, aud. sieur de la Lande devant led. Lamy, notaire à Versailles presents temoins, le 13 avril 1693, d'une autre place size au meme lieu de dix toises quatre pieds de face et seize toizes quatre pieds de profondeur joignant celle cy dessus.

La troisieme est le brevet en papier par lequel le Roy a accordé lad. place aud. S. Philidor.

La quatrieme et derniere est un autre brevet en papier par lequel le Roy a accordé au sieur Rebel une place pour batir a Versailles size audit lieu du parc aux Cerfs tenant a celle cy dessus, daté du 17 may 1685, signé de Louvois [1] laquelle place le dit sieur de la Lande a declaré avoir acquise du sieur Bontemps qui l'avait acquise dud. sieur Rebel dont il n'a pu retrouver les tittres et dont lesd. sieur Rebel et dame Dugué ont dit avoir connoissance. Et ont signé toutes lesdites pieces cotées et parraphées, par premiere et derniere et inventoriées l'une comme l'autre *six*

*Dettes actives :*

Apres lequel inventorié led. sieur de la Lande a declaré qu'il luy est deub pour ses appointements en qualité de surintendant et Me de la musique de la Chambre et de la Chapelle du Roy, scavoir par Monsieur Dupuis, tresorier de la maison du Roy, pour ses appointements du quartier d'octobre 1721, quartier de janvier 1722 et mois d'avril audit an, a raison de 303 lt. par mois,

1. « Brevet de place à bâtir à Versailles au Parc aux Cerfs pour Jean Rebel, chantre de la musique du Roy, contenant 10 t. 4 p. de face sur la rue St-Antoine et 16 t. 4 p. sur la rue des mauvais garçons, tenant d'un costé au nommé Philidor l'aisné et de l'autre au nommé Le Roux. » (A. N. O1 29, fº 605).

2.121 lt., par Monsieur Hebert, tresorier des menus plaisirs, pour le quartier de janvier et le mois d'avril 1722, a raison de 1226 lt. par mois, 4.904 lt., et par M. de Bragouze, tresorier de la maison du Roy, pour le quartier de janvier et le mois d'avril 1722, a raison de 303 lt., 1.212 lt.

*Dettes passives :*

Declare en outre led. sieur de la Lande qu'il est deub par la Communeauté d'entre luy et lad. deffunte dame son epouse, entr'autres choses : au marchand de vin pour fournitures par luy faites avant la mort de lad. dame de la Lande, 336 lt. ; au boucher pour pareilles fournitures, 203 lt. ; au boulanger, 118 lt. ; a l'epicier, pour fournitures pendant la vie de lad. dame de la Lande, environ 700 lt., outre la cire fournie pour le convoy de lad. dame, montant a 232 lt. ; au marchand de bois, 126 lt. ; au chapelier, 132 lt. ; au perruquier, 100 lt. ; au serrurier, 60 lt. ; au maçon, 40 lt. ; au menuisier, 40 lt. ; au vitrier, 29 lt. ; au jardinier, 36 lt. ; a la lingere, 528 lt. ; au tailleur, 1.214 lt. ; a une couturiere, la somme de 16 lt. ; pour trois mois de loyer echeus de la maison que led. sieur et dame de la Lande occupoient, 312 lt. 10 s. ; au cuisinier pour la depense, 192 lt. ; au cordonnier, 100 lt. ; a la blanchisseuse, 70 lt. ; aux domestiques, pour les gages echus jusqu'au premier may, la somme de 1.079 lt. ; outre les honoraires et visites des medecin, chirurgien et apoticaires qui ont traité lad. deffunte dame pendant sa maladie, desquelles sommes cy dessus led. sieur de la Lande les quittances au bas des memoires pour en compter à qui il appartiendra. Et a signé :

Delalande.

Et apres avoir vacqué jusqu'à sept heures sonnées et qu'il ne s'est plus trouvé rien a inventorier que quelques liasses de motets en feuilles de la composition dud. sieur de la Lande destinés pour le service du Roy et qui n'ont point eté inventoriés comme appartenant a sa Majesté, tout le contenu au present inventaire est demeuré, du consentement des parties, en la garde et possession dud. sieur de la Lande, qui s'en est chargé comme depositaire pour le representer quand et a qui il appartiendra. Et ont signé :

Bonot de la Moissette — Delalande — Therese Rebel<br>Rebel<br>Gallois

Et a l'instant ledit sieur de la Mossette denommé en l'intitulé du present inventaire, a declaré qu'attendu le don mutuel fait entre lesdits sieur et deffunte dame de la Lande et qu'il n'y a quant a present aucun legs a delivrer jusqu'a la reversion dudit don mutuel, il se désiste purement et simplement de l'execution du testament de lad. deffunte dame de La Lande ez mains de ses heritiers dont il a requis acte aux notaires soussignés a luy octroyé.

Fait et passé les jour et an susdits, et a signé :

Bonot de la Moissette<br>Gallois

Et le 15 juin audit an 1722 est comparu devant les Notaires a Paris soussignés ledit sieur de La Lande nommé en l'inventaire des autres parts, lequel a declaré de bonne foy que lors dud. inventaire il n'avoit pu representer deux billets, l'un de la somme de 8.000 lt. fait a son proffit pour valeur de billets de

Banque le 11 decembre 1719 payable a sa volonté, et l'autre a la voulonté de lad. deffunte dame de La Lande son epouse, de la somme de 2.000 lt. en date du 20 avril 1720, lesdits deux billets signés l'un comme l'autre Merlier, attendu que lors dud. inventaire ils etoient entre les mains de son procureur au Chatelet pour se presenter sur l'assignation que ledit Merlier luy avoit fait donner pour voir faire l'abbandonnement de ses biens, pourquoy led. sieur de La Lande a requis led. Me Gallois, l'un desd. notaires, de les inventorier par addition dont il a requis acte, et a cet effet, lesd. billets ont été parraphés par premier et dernier et inventoriés l'un comme l'autre *sept* et remis entre les mains dud. sieur de La Lande qui s'en est chargé comme depositaire ainsi que des autres effets contenus aud. inventaire.

Fait et passé a Paris ez etude, led. jour et an. Et a signé :

Delalande
Gallois

A.N. Min. Cen. XLVI, 274

**1723, 13 et 14 avril**

LIQUIDATION ET TRANSPORT DE DROITS

Furent presents Michel Richard de la Lande, Ecuyer Chevalier de l'ordre Royal de St Michel, surintendant de la musique de la Chapelle et de la Chambre du Roy, demeurant a Paris rue Ste-Anne, parroisse Saint Roch, en son nom a cause de la Communeauté de biens qui a été entre luy et deffunte dame Anne Rebel son epouse, de laquelle il etoit donnataire mutuel par acte passé devant Chevalier et Le Cointe, nottaires a Versailles, le vingt trois may mil sept cent unze dument insinué ou besoin a été, inventorié, sous la cote deux de l'inventaire cy apres enoncé d'une part, sieur Jean Fery Rebel, Compositeur de la Chapelle et de la Chambre de S. M., demeurant a Paris rue Royalle susd. parroisse Saint Roch, tant en son nom que comme se faisant et portant fort et stipulant pour François Rebel agé de vingt deux ans ou environ, Magdelaine Angelique Rebel, agée de vingt ans ou environ, Helaine Julie Rebel agée de dix huit ans ou environ et Louise Anne Rebel agée de quinze ans, ses enfans mineurs, par lesquelles il promet et s'oblige ezd. noms et en chacun d'iceux solidairement sous les renonciations requises de faire ratifier ces presentes a mesure que chacun d'eux atteindra l'aage de majorité ce faisant les faire obliger conjoinctement et solidairement avec leg a la garentie des choses cy apres cedées et faire a l'entiere execution des clauses et conditions qui suivent et encore ledit sieur Rebel au nom et comme procureur de sieur Louis Rebel, Inspecteur general des finances de Flandres, Hainault et d'Artois son frere, fondé de la procuration speciale a l'effet du present acte passée devant Nicole et Legrand, nottaires royaux a l'Isle, le premier du present mois, l'original de laquelle controlé, legalisé et certiffié veritable dudit sieur Rebel est demeuré annexé a la minute d'un acte d'abstention d'heredité passé devant Gallois, l'un des nottaires soussignés et son confrere le treize avril present mois, dont sera cy apres parlé.

Demoiselle Marie Thereze Rebel, veuve de Jullien du Guay, Inspecteur des Pavillons de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans, demeurante ordinairement a Versailles, etant ce jour a Paris.

Sieur Francois La Porte, ordinaire de la Musique du Roy, demeurant a Versailles.

Sieur Jean Simon du Verger, aussy ordinaire de la musique du Roy, demeurant [*un blanc*].

Pierre Royer, bourgeois, demeurant a Versailles, et Ester Gearny sa femme, qu'il autorize a l'effet des presentes.

Pierre Parpinet, demeurant a Paris susd. rue Ste-Anne.

Et Marguerite de Nail, veuve de [*un blanc*] Vigante, demeurante aud. Versailles.

Tous lesdits susnommés legataires universels sçavoir ledit sieur Jean Fery Rebel conjoinctement avec lesd. François, Magdelaine Angelique, Heleine Julie et Louise Anne Rebel ses enfans mineurs pour un quart.

Lad. demoiselle veuve Du Guay pour un autre quart a la charge de la pension cy apres enoncée.

Lesd. sieurs Louis Rebel, de La Porte et du Verger, conjoinctement pour un autre quart.

Et lesdits Royer, Esther Vve Vigant et Parpinet conjoinctement avec demoiselle Thereze Godart decedée avant lad. dame de la Lande legataires pour l'autre quart de lad. dame de la Lande par son testament olographe du premier mars mil sept cent vingt un, deposé a Me Gallois l'un des nottaires soussignés le unze may mil sept cent vingt deux, contrôlé et dument insinué a Paris le douzieme jour du present mois, l'execution duquel led. sieur Rebel ezd. noms et demoiselle veuve du Guay seuls habiles a se dire et porter heritiers de lad. deffunte dame de la Lande leur sœur, ont consenti, et se sont respectivement a chacun d'eux et des autres legataires fait delivrance des legs cy portés par acte passé devant led. Gallois, ledit jour treize du present mois par lequel ils se sont abstenus de la sucession de lad. dame de la Lande. Et ont opté le legs a eux fait par sondit testament d'autre part.

Lesquelles parties ont dit que par l'inventaire des biens, meubles et effets dependants de la succession de ladite deffunte dame de La Lande et de la Communeauté qui a été entre led. sieur de la Lande et elle qui a eté fait a la requête dudit sieur de la Lande audit nom, desdits sieurs Rebel, demoiselle veuve du Guay et du sieur Bonnot de la Moissette, executeur dud. testament par ledit Gallois et son confrere notaires le unze may et jours suivants mil sept cent vingt deux, que toutes les parties ratifient et approuvent par ces presentes. Les meubles sujets a crüe se trouvent monter, suivant la prisée qui en a été faite par Guichard, huissier commissaire priseur audit Chatelet, a la somme de seize mil cinq cent quatre vingt dix huit livres dix sols, sur laquelle il convient d'abord prelever celle de six cent livres appartenante audit sieur de la Lande pour son preciput de pareille somme stipulé par luy et lad. deffunte dame son epouse en faveur du survivant d'eux, par le contract de leur mariage inventorié sous la cote un dud. inventaire, au moyen de quoy lad. somme de seize mil cinq cent quatre vingt dix huit livres dix sols se trouve reduite a celle de quinze mil neuf cent quatre vingt dix huit livres dix sols .................. 15.998 l. 10 s.

A laquelle somme de 15.998 l. 10 s. il convient ajouter la crüe du quart en sus suivant la coutume de Paris, montant a.............. 3.999 l. 12 s. 6 d.

Plus il convient ajouter la somme de 13.831 l. 14 s. 2 d. a quoy a été estimée a juste valeur la vaisselle d'argent contenüe aud. inventaire. 13.831 l. 14 s. 2 d.

Plus celle de 892 l. 10 s. trouvée en espèces.................. 892 l. 10 s.

Plus celle de 8.237 l. deüe a lad. succession pour les appointements dudit sieur de la Lande echeus jusqu'au deceds de lad. dame son epouse suivant la declaration qu'il en a faite audit inventaire dont il veut bien se charger comme

de deniers comptants ........................................ 8.237 l.

Plus ledit sieur de la Lande raporte a la masse de lad. Communeauté un bilet a son profit de la somme de deux cent cinquante livres par le sieur Laporte en date du 15 avril 1717 que led. sieur de la Lande avoit obmis d'employer aud. inventaire ........................................ 250 l.

Toutes lesquelles sommes composant ensemble le total des meubles meublants, effets et deniers comptants trouvés en lad. Communeauté, non compris les certificats de liquidations d'effets royaux, et d'actions, et billets cy apres enoncés, se trouvent monter a celle de .................. 43.209 l. 6 s. 8 d.

A l'egard des conquets immeubles de lad. Communeauté, ils consistent en une maison et jardin size a Versailles lieudit le parc aux Cerfs, dont les tittres sont inventoriés sous la cote six dud. inventaire, laquelle ne pouvant etre divisée, lesd. sieurs comparants sont convenus qu'elle demeureroit fixée et estimée a la somme de 9.026 l. suivant le proces verbal de visite et prisée que le sieur Maillard, architecte et Inspecteur general des Batiments du Roy a Versailles et Marly, en a dressé, en vertu du pouvoir que lesd. parties luy en ont donné par leur ecrit, sous signature privée du six dudit present mois qui, avec led. proces verbal, est demeuré cy joint, le tout deument controlé, certifié veritable et parraphé par lesd. parties en presence des notaires soussignés, laquelle somme de 9.026 l. il convient joindre a celle cy dessus de 43.209 l. 6 s. 8 d...... 9.026 l.

Et attendu que durant la Communeauté d'entre lesd. sieur et dame de la Lande, ledit sieur de la Lande a eté pourveu par le Roy de deux charges de M^e^ de la musique de sa M., la premiere sur la demission faite a son profit par le sieur Boisset et vente en consequence par acte passé devant Levasseur et son confrère Nottaires a Paris le dernier janvier 1695 moyennant la somme de 16.000 livres, et la seconde par brevet du 17 juillet 1709, vacante par la mort du sieur Colasse a la veuve duquel led. sieur de la Lande a payé la somme de 6.000 l. a elle accordée par autre brevet de sa Majesté du 14 aoust 1696. Ledit sieur de la Lande, pour conserver l'ordre du compte raporte icy lesd. deux sommes entieres de 16.000 l. d'une part et 6.000 l. d'autre, revenante, lesd. deux sommes, a celle de ................................ 22.000 l.

Au moyen du raport desquelles sommes les brevets d'assurances accordés par leurs Majestés Louis 14 et Louis 15 a la veuve et heritiers dud. sieur de La Lande sur lesd. charges inventoriés sous les cottes trois, quatre et cinq dud. inventaire sont et demeurent en entier aud. sieur de la Lande, ainsy que lesd. colegataires reconnoissent qu'il est d'usage et le consentent sans pouvoir pour quelque cause et pretexte que ce soit y pretendre aucun droit de communeauté.

Toutes lesquelles sommes composant ensemble la masse totalle des biens de lad. Communeauté, non compris lesd. certificats de liquidations, actions et billets cy apres montent ensemble a la somme de.......... 74.235 l. 6 s. 8 d.

Sur laquelle somme de 74.235 l. 6 s. 8 d. il convient prealablement deduire les dettes passives de lad. Communeauté que ledit sieur de la Lande a acquitées depuis le deceds de lad. dame son epouse montant suivant le compte qui en a été fait entre les parties sur les quittances et memoires representés par ledit sieur de la Lande a la somme de.......................... 5.717 l. 10 s.

Plus 194 l. pour frais de justice pour faire faire l'inventaire suivant la quittance dud. M^e^ Gallois notaire, du 22 aoust dernier.................. 194 l.

Revenantes lesd. deux sommes ensemble a celle de ......... 5.911 l. 10 d.

Laquelle somme de 5.911 l. 10 d. deduite sur celle de 74.235 l. 6 s. 8 d., elle se trouve reduite a celle de .......................... 68.323 l. 16 s. 8 d.

Sur lad. somme de 68.323 l. 16 s. 8 d., la succession de lad. dame de la Lande a droit de reprendre celle de 1.000 l. qui luy a eté stipulée propre par son contract de mariage avec led. sieur de la Lande ...................... 1.000 l.

Laquelle somme il convient deduire sur celle de 68.323 l. 16 s. 8 d.

Partant, la masse desd. meubles et effets de la Communeauté a partager, non compris lesd. liquidations et billets, apres toutes lesdites deductions et reprises, ne monte plus qu'a ......................... 67.323 l. 16 s. 8 d.

De laquelle somme de 67.323 l. 16 s. 8 d. moitié montant a 33.661 l. 18 s. 4 d. appartient audit sieur de la Lande en sadite qualité de commun en biens avec lad. deffunte dame son epouse et l'autre moitié montant a pareille somme de 33.661 l. 18 s. 4 d. revient et appartient pour la propriété a la succession de lad. deffunte dame de la Lande, et pour l'usufruit audit sieur de la Lande, a cause de son don mutuel .................................. 33.661 l. 18 s. 4 d.

Sur ladite somme de 33.661 l. 18 s. 4 d. appartenante a la succession de lad. deffunte dame de la Lande, ledit sieur de la Lande a encore droit de retenir celle de 520 l. qu'il a payée pour les frais funéraires de lad. deffunte dont sa succession est seule tenüe suivant les memoires et quittances du Sieur Clerc des convoys de lad. parroisse de St Roch.............................. 520 l.

En sorte que la part appartenante a lad. succession dans lad. communeauté se trouve reduite a celle de ......................... 33.141. l. 18 s. 4 d.

De laquelle somme de 33.141 l. 18 s. 4 d. ledit sieur de la Lande auroit droit de jouir sa vie durant, a cause de son don mutuel cy dessus enoncé, en donnant caution suivant la coutume. Mais led. sieur Rebel, tant en son nom que se portant fort desd. mineurs ses enfants et encore comme procureur dud. sieur son frere, ladite demoiselle veuve du Guay, lesd. sieurs Laporte et du Verger et lesd. Royer, Esther Vigant et Parpinet, tous (au moyen des abstentions d'hérédité desd. presomptifs heritiers) representant la succession de lad. dame de la Lande ayant fait connoître aud. sieur de la Lande le desir qu'ils auroient de jouir des a present de ce qui pourroit leur revenir sans attendre la reversion dud. don mutuel aux offres qu'ils luy faisoient toutefois d'evaluer a l'amiable entr'eux l'usufruit dont il auroit droit de jouir sa vie durant en vertu dud. don mutuel affin qu'il ne luy fut pas infructueux, et de luy tenir compte du montant dud. usufruit sur lad. somme de 33.141 l. a eux revenante au moyen de quoy il seroit dispensé des inconvenients de caution et autres qui pourroient naître entr'eux, ledit sieur de la Lande, desirant contribuer autant qu'il luy est possible a ce qui peut leur faire plaisir et donner des marques de la consideration qu'il a pour la memoire et les intentions de lad. deffunte dame son epouse, a acquiessé a la proposition desd. legataires. Sur quoy toutes lesd. parties, apres avoir conferé entr'elles, ont transigé, accordé et sont convenües de ce qui suit. C'est a scavoir qu'en leur ayant par ledit sieur de la Lande comptant la somme de 22.094 l. 12 s. 3 d., lesd. legataires consentent qu'il demeure bien et valablement quitte et dechargé de lad. somme entiere de 33.141 l. 18 s. 4 d., et le surplus de la somme montant a 11.047 l. 6 s. 1 d. soit et demeure compensé avec l'usufruit dont led. sieur de la Lande auroit droit de jouir sur tous les biens de lad. succession.

Laquelle somme de 22.094 l. 12 s. 3 d., jointe a celle de 1.000 l. cy dessus reprise pour les propres fictifs de lad. dame de la Lande, compose en total celle de 23.094 l. 12 s. 3 d. que ledit sieur de la Lande leur a presentement payée comptant en louis d'or et d'argent et monnoye ayant cours, comptés et delivrés a la veüe des notaires soussignés dont ils sont contents, en quittent led. sieur de la Lande et promettent solidairement sous les renonciations requises en faire tenir quitté et dechargé envers et contre tous.

Le surplus des biens de lad. communeauté et succession consiste premierement en un certificat de liquidation d'effets royaux visés de la somme de 4.612 l., et en 7 actions 6 dixiemes d'actions interessées de la Compagnie des Indes dont le certificat de liquidation avoit eté avec celuy cy dessus inventorié aud. inventaire, et en deux billets du sieur Merlier, l'un de la somme de 8.000 l. et l'autre de celle de 2. 000 l. aussy inventoriés par addition sous la cote sept dud. inventaire, desquels effets moitié appartient aud sieur de la Lande et l'autre moitié a la succession de lad. deffunte dame son epouse. Desquels effets lesd. sieurs Rebel. ezd. noms, demoiselle veuve du Guay, sieurs Laporte et du Verger, et lesd. Royer et sa femme Vigant, et Parpinet, reconnoissent que led. sieur de la Lande leur a pareillement delivré, en presence desd. notaires, un certificat de liquidation de la somme de 2.306 l. faisant moitié de celle cy dessus de 4.612 l. et trois actions huit dixiemes d'actions interessées de la Compagnie des Indes faisant la moitié de sept actions six dixiemes cy dessus enoncées dont ils sont pareillement contents et en quittent led. sieur de La Lande et promettent l'en faire tenir quitte et decharge envers et contre tous sous lad. solidité...

A l'egard des billets du sieur Merlier, ne pouvant etre divisés, qui sont entre les mains du sieur Le Riche, procureur au Chatelet, pour repondre a l'assignation et demande en cession et abondonnement de biens dud. sieur Merlier, il a eté convenu qu'ils demeureroient en commun entre les parties qui seront tenues chacun a leur egard de fournir aux frais qu'il conviendra faire pour parvenir au payement d'iceux, moitié desquels billets appartiendra pareillement aud. sieur de La Lande et l'autre moitié appartiendra auxd. sieurs legataires, lesquels il consent, sans neantmoins aucune garentie ny recours quelconque, qu'ils la touchent et recoilvent et en fassent et disposent comme de chose leur appartenante.

Et au moyen de tout ce que dessus, lesd. sieur Rebel ezd. noms, damoiselle veuve du Guay, sieur Laporte et du Verger et lesd. Royer, Ester Vigant et Parpinet, lad. femme Royer de sond. mary autorisée comme dessus, ont par ces presentes quitté et dechargé led. sieur de la Lande de tous les droits qu'ils pouvoient pretendre en lad. communeauté et succession même des fruits et revenus si aucuns ils peuvent pretendre du jour du deceds de lad. dame de la Lande jusqu'à ce jour faute d'avoir par led. sieur de la Lande presenté sa caution, et du tout promettent et s'obligent solidairement comme dessus de la faire tenir quitté et dechargé envers tous.

Et ont audit sieur de la Lande ce acceptant cedé, quitté et transporté tous droits de proprieté..., qu'ils ont et peuvent avoir en lad. succession a quelque tittre que ce soit et en quelque lieu que le tout se trouve situé pour par luy jouir, faire et disposer du tout en toute propriété comme de chose luy appartenante. Ce faisant l'ont mis et subrogé en tous leurs dits droits, noms, raisons et actions, etc. Transportant, dessaisissant, voulant...

Et respectivement led. sieur de la Lande a quitté et dechargé tous lesdits

sieurs colegataires et lad. succession de sesd. droits de preciput et don mutuel susdits.

Et par ces memes presentes lesdits sieurs Jean Fery Rebel dud. nom, la dame du Gué, lesd. sieur Laporte, du Verger et lesd. Royer Ester sa femme Vigant et Parpinet ont dit que ladite deffunte dame de la Lande, par son testament olographe susdaté et enoncé dont ils consentent d'abondant l'entiere execution leur avoir legué tous ses biens a compter du jour du deceds dudit sieur de la Lande.

Scavoir audit Sieur Jean Fery Rebel et a sesdits enfans mineurs, neveux et nieces de lad. dame de la Lande, un quart a lad. dame veuve du Guay, un autre quart a la charge par elle de payer a dame [*un blanc*] Rebel, religieuse a Saint Cir, une pension viagere sa vie durant de cent livres par année a compter du jour du deceds dud. sieur de La Lande, au sieur Louis Rebel un autre quart, conjoinctement avec lesd. sieurs Du Verger et Laporte. Et auxdits Royer, a Esther sa femme Vigant et aud. Parpinet un autre quart conjoinctement avec dem[le] Therese Godart qu'ils partageroient tous cinq egalement ; laquelle demoiselle Godart etant decedée avant lad. dame de la Lande, le legs a elle fait est demeuré caduc et reuny a la masse de lad. succession et divisible a tous lesd. legataires, chacun pour telle part qu'il est mandé en lad. succession.

Pour satisfaire auxquelles dispositions de lad. dame de la Lande, ils ont reconnu avoir partagé entr'eux lad. somme de 23.094 l. 12 s. 3 d. de laquelle ils ont reconnu avoir receü scavoir ledit sieur Jean Fery Rebel tant en son nom que se faisant fort et stipulant pour sesd. enfans mineurs, la somme de 5.971 l. 13 s. 4 d. faisant avec 90 l. 13 s. 5 d. pour laquelle il est tenu de contribuer aux frais de controlle, insinuation et centieme deûs et payés pour led. testament, celle de 6.062 l. 6 s. 8 d. a luy et a sesd. enfans mineurs revenante scavoir cinq mil sept cent soixante treize livres 13 s. 1 d. pour le quart a eux legué et 288 l. 13 s. 7 d. pour pareil quart dans led. legs caduc. Et encore ledit sieur Rebel audit nom de procureur dudit sieur Louis Rebel son frere la somme de 1.990 l. 11 s. 1 d. faisant, avec 30 l. 4 s. 5 d. dont il est tenu pour pareils frais, celle de 2.020 l. 15 s. 6 d. a luy revenante pour son tiers dans un quart, tant de lad. succession que legs caduc. Ladite dame veuve du Guay la somme de 5.971 l. 13 s. 3 d. faisant avec 90 l. 13 s. 5 d. pour sa part desd. frais d'insinuation, controlle et centieme deniers susd., celle de 6.062 l. 6 s. 8 d. a elle revenante pour un pareil quart tant dans lad. succession que legs caduc, au moyen de laquelle somme elle promet et s'oblige payer et continuer a lad. dame Rebel, religieuse a St Cir, lesd. cent livres de rente viagere par chacun an a compter du jour du deceds dudit sieur de la Lande et ainsy continuer la vie durante de lad. dame Rebel religieuse a l'avenir et prendre son tour et chacun ses biens, meubles et immeubles presents et avenir qui en demeurent chargés, obligés, affectés et hypotéqués, laquelle rente demeurera eteinte a son proffit au jour du deceds de lad. dame Rebel religieuse, le tout conformement aud. testament.

Lesdits sieurs Laporte et Du Verger chacun la somme de 1.990 l. 11 s. 1 d. faisant, avec 30 l. 4 s. 5 d. dont chacun d'eux est tenu de contribuer dans lesd. frais d'insinuation, celle de 2.020 l. 15 s. 6 d. revenante a chacun d'eux pour son tiers dans un quart tant de lad. succession que dud. legs caduc. Et lesd. Royer, Ester sa femme de luy autorisée comme dessus et led. Vigant et Parpinet, chacun d'eux la somme de 1.208 lt 7 s. 10 d. faisant avec celle de 18 l. 10 s. 2 d. dont chacun d'eux est tenu de contribüer dans lesd. frais de controlle, insinuation et centieme deniers, celle de 1.226 l. 18 s. revenante a chacun d'eux, tant

pour son cinquieme dans le quart a eux legué par lad. deffunte dame de la Lande que pour son seizieme dans led. legs caduc.

Reconnoissans pareillement lesd. sieur Rebel ezd. noms, dame veuve du Guay, sieur La porte, du Verger et lesd. Royer, Esther Vigant et Parpinet avoir pareillement partagé entr'eux lesd. 2.306 l. de liquidations, lesd. trois actions huit dixieme dont ils sont content, se quittent et dechargent respectivement et en quittent led. s. de la Lande et promettent les faire tenir quitte comme dessus et de toutes choses generalement quelconques a peine de tous depens, dommages et interests etc...

A ce faire etoit presenté et est intervenüe demoiselle [*un blanc*], epouse dud. sieur Rebel de luy autorisée a l'effet des presentes, laquelle s'est obligée conjoinctement et solidairement avec luy a la garentie des choses cy dessus cedées et a faire ratifier ces presentes par lesd. Francois, Magdelaine Angelique, Helaine Julie, et Louise Anne Rebel leurs enfans mineurs, a mesure que chacun d'eux atteindra l'aage de majorité a peine de tous depens, dommages et interests, meme d'etre solidairement tenus des jouissances que led. sieur de la Lande avoit droit de pretendre a quoy elle oblige sous lad. solidité tous ses biens, meubles et immeubles presens et avenir, sans toute fois que le deffaut de ratification puisse empescher l'entiere execution des presentes a l'egard des autres parties ainsy qu'elles le consentent. Car ainsy et pour faire, si besoin est, insinuer ces presentes, les parties ont constitué etc...

Fait et passé etc... a Paris ez etude l'an 1723 le 13e jour du mois d'avril. Et a l'egard desd. s. Laporte, Royer sa femme et de lad. ve Vigant, a Versailles, le 14e avril aud. an...

Et ont signé :

| | |
|---|---|
| Rebel | Delalande |
| Cousty Rebel | Thérèse Rebel |
| Royer | Du Verger |
| Parpinet | Laporte |
| Ester Gearny | Marguerite de Nail |
| E. Prevost Ne | Gallois Ne |

*Suit un « Pouvoir » donné* à Geoffroy Maillard, architecte et inspecteur general des fermes du domaine de Versailles et Marly, *pour faire la prisée et l'estimation de la maison de Delalande, située à Versailles au parc aux Cerfs.*

*Voici cette « Estimation » :*

**1723, 7 avril**

L'an mil sept cens vingt trois, le septieme jour d'avril et autres jours suivants, nous soussigné Geoffroy Maillard, architecte et inspecteur general des Bastimens du Domaine de Versailles et Marly, demeurant aud. Versailles, en consequence du pouvoir a nous donné en datte du six du present mois par Monsieur Michel Richard de La Lande, escuyer, chevalier de l'ordre Royal St Michel, surintendant de la Musique de la Chapelle et de la Chambre du Roy[1], tant en son nom que a cause de la Communauté qui a esté entre luy et deffunte Dame

1. Il faut lire : Surintendant de la musique de la chambre et sous-maître de la musique de la chapelle.

Anne Rebel son epouze, et comme fait donataire d'une part; S. Jean Fery Rebel, compositeur de la Chambre et de la Chapelle du Roy, tant en son nom que comme se portant fort de François, Magdelaine Angelique, Louise Julie, et de Louise Anne Rebel, tous enfans mineurs et encore comme fondé de procuration de Loüis Rebel son beau frere, Marie Thereze Rebel, veuve du S[r] Julien du Gué, inspecteur des Pavillons de S. A. R., François Laporte, Jean Simon Duvergé, ordinaire de la Musique du Roy, Pierre Royer et Esther Gearny sa femme, Pierre Parpinet et Marguerite de Nail veuve Vigant, a l'effet de faire prisée et estimation d'une maison, jardins et lieux en dependants, scituée en cette ville de Versailles, quartier du parc aux Cerfs rüe St Antoine, tenant d'un costé partie au sieur Charpentier, partie au sieur Doleau, d'autre costé aux heritiers du s[r] Le Roux par derrière, partie au s[r] Le Roux et partie a la rüe St Loüis et pardevant a lad. rüe St Antoine ; pour ce faire, sommes transportez en et au dedans de lad. maison et lieux en dependants ou estant nous avons veüe et visitté lesd. lieux et avons commencé par :

un bastiment en aile, a gauche en entrant dans la cour, distribué par bas en une salle du costé du jardin, de 12 pieds de long et de 10 pieds 1/2 de large et 7 pieds 1/2 de hauteur sous plafond, carlé de petit carreau, ayant une croisée du costé de la cour, de 4 pieds 8 pouces de haut, garnie de carreaux de verre, volets et ferrure, une autre du costé du jardin, garnie d'un chassis a coulice et d'un contrevent, garnie de sa ferrure, une petite armoire servant de buffet, de 4 pieds 1/2 de haut sur 3 pieds de large, garnie de deux tablettes et de deux volets garnies de leurs ferrures et lembry d'apuy au dessous de 8 pieds de long.

Ensuitte une salle a cheminée du costé du jardin, de 14 pieds de long sur 12 pieds 4 pouces de large et 7 pieds 9 pouces de haut sous plafond carlé de grand carreau, la cheminée garnie d'un chambranle et d'une tablette de menuiserie et une plaque de fer de fonte, laditte salle garnie de lembry en deux faces de planche de bois de sapin, une petite armoire a costé de la cheminée, de 7 pieds 3/4 de haut, partie de deux pieds de large et partie de 18 pouces fermé[e] de deux volets, garnie de leurs ferrures, deux croisées du costé du jardin, garnie de deux chassis a carreaux et a coulice de 4 pieds 9 pouces de haut et de contrevent garnie de leurs ferrures ;

un cabinet a costé de 10 pieds 1/2 de long sur 6 pieds 9 pouces de large et de 7 pieds 1/2 de hauteur sous plafond carlé de grand carreau garnie d'un lembry de sapin au pourtour a reinure et languette, une croisée a carreaux de 4 pieds 1/4 de haut garnie d'un contrevent et de sa ferrure ;

une salle a cheminée ensuitte de 15 pieds 1/2 de long sur 13 pieds 1/4 de large et de 7 pieds 1/2 de hauteur sous plafond carlé de grand carreau, lad. cheminée garnie d'un chambranle et tablette de menuiserie et d'une plaque de fer de fonte, deux croisées a carreaux de 4 pieds 9 pouces de haut garnie de volets verre et ferrure, un lembry d'apuy de bois de sapin au pourtour de lad. salle, dans lesd. portes six portes garnie de leurs ferrures, sur l'une desquelles il y a un chassis de 4 carreaux, d'une imposte et d'un barreau de fer, sous l'une desquelles salles est un berceau de cave de 13 pieds de long sur 10 pieds 1/4 de large et 5 pieds 1/2 de hauteur sous clef, deux petits reduits au bout de lad. cave de ensemble 10 pieds 1/2 de long sur 3 pieds de large, la decente garnie de 6 marches, deux de pierre et quatre de bois et deux portes garnies de leurs ferrures.

Ensuitte desd. salles, une ecurie de 14 pieds 8 pouces de long sur 13 pieds 1/2 de large et 7 pieds 1/2 de hauteur sous solives pavé en partie de pavé de grais, lad. ecurie garnie d'un auge et d'un rattellier de trois potteaux d'ecuries, dans laquelle ecurie il y a un retranchement fermé d'une cloison de 8 pieds de long et de 3 pieds 2 pouces de large au dessus duquel est la rempe d'escalier, lad. ecurie fermé d'une porte de bois de chesne garnie de sa ferrure, une petite croisée de huit carreaux, au dessus desd. salles et ecuries ;

3 greniers lembrissé contenant ensemble 7 toises 2 pieds 1/2 de long sur 14 pieds de large et de 7 pieds de hauteur du costé de la cour et d'un pied du costé de la petite place carlé de petit carreau, ayant 5 croisées, deux en lucarne et deux portes garnies de leurs ferrures de peu de valleur, un autre grenier lembrissé en retour de 14 pieds de long sur 12 pieds 1/2 de large et 5 pieds 1/2 dans sa plus grande hauteur, un pied du costé de la rempe du chevron, ayant deux jours garnie de chacun un mauvais volet d'un pied de haut et une porte de peû de valleur, le comble au dessus en apenty garni de sa charpente et couvert d'ardoise et une gouttiere de plomb, l'escalier pour le degagement desd. greniers garnie de 13 marches de 2 pieds fermé d'une porte garnie de sa ferrure ;

de l'autre costé de la cour un petit Bastiment en apenty adossé contre le S^r^ Doleau, de 17 pieds 1/4 de long sur 21 pieds 1/2 de profondeur, 8 pieds 1/2 de hauteur sous solive, les remises fermé de deux portes a deux venteaux de peû de valleur garnie [de] leurs ferrures dans un angle desd. remises une petite rempe d'escalier qui conduit dans une chambre a cheminée au dessus de 2 pieds de longueur les marches [de] lad. chambre de mesme longueur et largeur, 7 pieds 1/2 de hauteur sous plafond et carlé de petit carreau ayant une croisée a carreaux du costé de la court de 5 pieds de haut garnie de volets verre et ferrure, la cheminée garnie d'un chambranle et tablette de menuiserie et d'une plaque de fer de fonte.

Le grenier au dessus en apenty de mesme longueur et largeur et 11 pieds de hauteur du costé du voisin se terminant au rez du plancher du costé de la court, le comble garnie de sa charpente et couvert d'ardoise, deux portes et un contrevent garnies de leurs ferrures, une lucarne fermé d'un contrevent de peû de valleur, entre lesd. Bastimens une court de 7 toises 2 pieds 1/2 de profondeur sur 6 toises 2 pieds 1/2 de large pavé en partie de pavé de grais, le residüe de la court au bout desd. remises de 27 pieds de long sur 22 pieds 1/2 de large, dans laquelle court, il y a 9 maroniers et un poirier, lad. court fermé d'une porte cochere de 10 pieds 1/2 de haut sur 8 pieds 3/4 de large garnie de sa ferrure.

Lad. court separé du jardin par un mur d'apuy couvert de tablettes de pierre et deux pieds droits de pierre au deux bouts de la petite rempe 5 marches de pierre de 5 pieds de long, laquelle rempe decend dans un jardin garnie d'arbres fruitiers de 19 toises 4 pieds 1/4 de large sur 8 toises 1/2 de profondeur garnie de 36 arbres a haute tige tant pommiers que poirriers distribué en 4 carrés, entouré de buits.

Une petite place au derriere du Bastiment a droite en entrant par la porte cochere de 7 toises, 2 pieds 1/2 de profondeur sur 25 pieds de large par le bout du costé du jardin et 38 pieds du costé de la rüe St Antoine separé du jardin par un mur d'apuy couvert de tablettes de pierre lad. place garnie de plattebande au pourtour bordé de buits, une piece de gazon dans le milieu dans laquelle

il y a 6 petits maroniers et une autre petite piece de gazon dans le residüe, une porte sur lad. rüe St Antoine garnie de sa ferrure, deux petits bancs de bois de chacun 6 pieds de long, garnie de leurs supports aussy de bois, les murs au pourtour de lad. place garnie de treillage et de 13 poiriers en espalier en deux faces et de vigne du costé dud. bastiment, 4 pommiers du costé du mur d'apuy, un reverde pavé au pourtour dud. bastiment de 3 pieds de large, la petite decente dans le jardin garnie d'un seuil de 4 pieds 1/4 de long.

Un autre jardin potager du costé de la rüe St Louis de 16 toises 4 pieds de profondeur sur 9 toises 4 pieds de largeur distribué en quatre carré entouré de buits garnie de chacun 12 arbres en eventailles pommier et poirrier ; tous les jardins clos de mur garnie de treillage et de 52 poirriers en espalier, 26 peschers, abricottier, ou prunier, 5 autres poiriers en eventailles au deux costez du puit, un figuier au mur vis a vis, et 25 pieds de vigne garnissant le haut des treillages, led. puit de 2 pieds 7 pouces de diamestre dens œuvre garnie de sa margelle et assize de pierre, trois pilastres de fer formant consolle par le haut a laquelle est attaché la poulie. Led. jardin ayant une porte de sortie du costé de la rüe St-Louis garnie de sa ferrurre.

Tous lesquelles bastimens, court et jardins et lieux en dependants aprés en avoir pris toutes les mesures et dimentions et avoir le tout bien murement examiné, nous les avons estimées a la somme de .................... 9.026 l.

Fait et aresté a Versailles le huitiême avril 1723.

Maillard

Certifié veritable et parraphé au desir de l'acte passé devant le notaire soussigné ce jourd'huy, treizieme jour d'avril 1723.

Delalande — Rebel — Therese Rebel — Du Verger
Ester Gearny — Royé — Parpinet — Laporte
Marguerite de Nail
E. Prevost Ne — Gallois Ne

A.N. Min. Cen. XLVI, 238.

**1723, 23 avril**

Mariage : Michel Richard de La Lande Ecuyer Surintendant de la musique du Roy, et Demoiselle Marie Louise de Cury.

Furent presents Michel Richard de La Lande, Ecuyer Chevalier de l'ordre Royal de Saint Michel, surintendant de la musique de la Chambre et maître de la musique de la Chapelle du Roy demeurant a Paris rue Sainte Anne, paroisse Saint Roch, pour luy et en son nom d'une part.

Et Sieur Etienne de Cury, chirurgien de S. A. S. Madame la princesse de Conty, premiere douairiere, Et dame Marie Le Couturier son epouse, qu'il autorise a l'effet des presentes tant en leurs noms que stipulants pour damoiselle Marie Louise de Cury leur fille a ce presente et de son consentement stipulante aussy pour elle, demeurants lesd. sieur, dame et damoiselle de Cury meme maison rue Neuve Saint-Augustin, parroisse Saint Roch d'autre part. Lesquelles parties en la presence et de l'agrement de tres haute, tres puissante et tres excellente princesse Madame Marie Anne de Bourbon, princesse et premiere douairiere

de Conty, tres haute et tres puissante dame Madame Elisabeth de Lorraine, princesse d'Epinoy, haute et puissante dame Louise de Gontaut de Biron marquise Durfé, haute et puissante dame dame Marie de la Valiere, marquise du Brossoy, et de dem$^{e}$ Anne de Viantais demoiselle d'honneur de son Altesse.

Et encore en la presence de l'avis et conseil de leurs parens et amis cy apres nommés, scavoir, de la part dud. sieur de la Lande de Mathieu de la Lande son frere, de Francois Hamel, Bourgeois de Paris et d$^{e}$ Marie Marguerite de la Lande son epouse, sœur, et de demoiselle Catherine Marguerite Hamel leur fille, niece dud. sieur de La Lande, et de la part de lad. demoiselle Cury de de Louis Jean de Cayet, cy devant Conseiller du Roy eleu Controleur en l'Election de Melun et dem$^{e}$ Angelique le Couturier son epouse, tante maternelle de M$^{re}$.... Dodart conseiller d'Etat ordinaire, premier medecin du Roy, oncle a la mode de Bretagne, et de dame de Choiselle son epouse, dame Angelique Marguerite Dodart, epouse de M$^{r}$ de Durande, tante a la mode de Bretagne, M$^{re}$ ...Dodart, Conseiller du Roy, M$^{e}$ des Requêtes ordinaire de son hôtel, M$^{re}$ ...Dodart d'Orvillier, enseigne aux gardes francoises, damoiselle Angelique Dodart, fille, cousine issue de Germain, M$^{re}$ Claude Barlet cy devant conseiller premier medecin du Roy d'Espagne et dame Agathe Dodart son epouse, cousine issüe de Germain, M$^{re}$ Louis Le Cousturier, Conseiller du Roy, M$^{e}$ ordinaire en sa chambre des Comptes, premier commis des Finances, M$^{re}$ Eustache Le Cousturier ecuyer sieur de Coquebrune et dame Louise Berriet son epouse, M$^{re}$ Eustache Francois le Cousturier, Conseiller du Roy en son grand conseil, demoiselle Marie Magdeleine Le Cousturier fille majeure, Louis Philippes Desvieux, ecuyer, Fermier General et bonne Magdeleine Le Cousturier son epouse, cousins maternels, M$^{re}$ Agesilan Gaston de Grossoles marquis de Flamarens, M$^{re}$ Jean Baptiste de Gaumont conseiller d'Etat, Intendant des Finances, M$^{re}$ Jean Baptiste Fauvel, Brigadier des armées du Roy, enseigne des gardes du corps et dame Madgeleine Pommeret, son epouse, M$^{re}$ [*un blanc*] marquis de Dampiere, Gentilhomme de S. A. Monsieur le Duc du Maine, M$^{re}$ Jean Boudin, conseiller d'Etat ordinaire, premier medecin de la Reyne et dame Marie de Berneuil son epouse, M$^{re}$ Georges Marechal conseiller premier chirurgien du Roy et dame Marie Roger son epouse, M$^{re}$ Jean Baptiste Louis Le Cousturier, Chanoine de St Germain de l'Auxerrois, docteur en theologie, predicateur ordinaire du Roy, et Laurent Roux, M$^{e}$ Chirurgien a Paris, amys.

Ont fait et sont convenües entr'elles des traitte et conventions de mariage qui suivent :

C'est a scavoir que ledit sieur de la Lande et lad. demoiselle de Cury ont promis se prendre l'un l'autre par nom et loy de mariage et iceluy faire celebrer en face de l'Eglise Catholique apostolique et Romaine, le plutost que faire se pourra et qu'il sera deliberé entr'eux pour etre comme seront les futurs epoux uns et communs en tous biens, meubles et conquets immeubles suivant la coutume de Paris au desir de laquelle leur future communeauté sera regie et gouvernée encore qu'ils transferent cy apres leur domicile ou fassent des acquisitions en pays de loix et coutumes contraires auxquelles est expressement derogé et renoncé a cet egard a eté neantmoins expressement convenu que le droit de la Communeauté cy dessus stipulée ne pourra etre exercé par lad. demoiselle future epouse en aucun cas que jusqu'à concurrence du tiers des biens dont ladite Communeauté se trouvera composée, sans toutefois aucune confusion des brevets d'asseurances accordés sur les charges dont led. sieur de la Lande

est pourveu qui apartiennent de droit a la veuve et a son deffaut aux heritiers dud. sieur de la Lande et n'entrent point en Communeauté. Et les deux autres tiers appartiendront aux enfans heritiers ou ayants cause dudit sieur de la Lande. Et que arrivant le deceds de lad. damoiselle future epouse sans enfans avant led. sieur futur epoux, les heritiers ascendants et collateraux ou ayants cause de lad. demoiselle future epouse ne pourront demander aucun compte de Communeauté ny y pretendre aucun droit en leur payant par ledit sieur de la Lande un an apres le deceds de lad. dem[le] future epouse la somme de six mil livres pour tout droit de communeauté et outre reprenant par lesd. heritiers ascendants ou collateraux les choses constituées en dot pour lad. demoiselle future epouse même celle de cinq mil livres qui seront cy apres ammeublés pour entrer de sa part en lad. communeauté en pareille nature de contracter ensemble tout ce qui sera advenu et echeu a lad. demoiselle future epouse par succession, donnation, legs ou autrement tant en meubles qu'immeubles.

Ne seront neantmoins lesdits sieur et demoiselle futurs epoux tenus des dettes et hypoteques l'un de l'autre faites et créees avant la celebration dudit futur mariage, lesquelles, s'il y en a, seront payées et acquitées par celuy ou celle qui les aura contractées et sur ses biens sans que ceux de l'autre en soient tenus.

En faveur duquel futur mariage lesd. sieur et dame de Cury pere et mere de lad. damoiselle future epouse ont constitué en dot et donné par donnation entre vifs pure, simple et irrévocable a lad. demoiselle future epouse leur fille ce acceptante en avancement d'hoirie de leur successions futures deux maisons scituées a Versailles baties sur le terrain ou étoit cy devant l'hôtel de Conty et le jardin en dependant dont la valeur a été estimée et fixée a la somme de neuf mil livres ainsy que le tout se consiste et appartient auxd. sieur et dame de Cury en consequence du Brevet a eux accordé par son altesse serenissime Madame la premiere douairiere de Conty en date du quatorze mars mil sept cent quinze et donnation du fonds et propriété etant ensuite a eux faite par le sieur Bost en date du trente may mil sept cent vingt deux.

Plus la somme de cinq mil livres faisant le principal de cent vingt cinq livres de rente au denier quarente a prendre dans un contract de dix mil livres faisant le principal de deux cent cinquante livres de rente au même denier constituée sur les aydes et gabelles par contract passé devant Lefevre et son confrere le treize may mil sept cent vingt un conservé en entier et sans reduction suivant la mention etant en marge dudit contract.

Desquels biens procedant des conquets desd. sieur et dame pere de lad. damoiselle future epouse ils se reservent leur vie durante et du survivant d'eux l'usufruit et jouissance jusqu'au deceds dud. survivant pour en jouir par eux et led. survivant a tittre de constitut en precaire pourquoy ils reconnoissent avoir retenu lesdits brevets et contracts susnomés apres lequel deceds dud. survivant ledit usufruit demeurera reuny et consolidé a la proprieté desd. biens cy dessus donnés en faveur de lad. future epouse et des siens de son coté et ligne.

Desquels bien[s] il entrera en lad. future communeauté la somme de cinq mil livres faisant le principal desdits cent vingt cinq livres de rente sur les aydes et gabelles de France pour raison de quoy lad. portion de cinq mil livres cy dessus donnée a lad. future epouse dans le susd. contract de dix mil livres demeurera ameublée et reputée de nature de meuble et lesd. maisons seront et demeureront propres a lad. demoiselle future epouse et aux siens de son coté et ligne avec tout ce qui luy aviendra et echera par succession, donnation, legs ou autre-

ment tant en meubles qu'immeubles ledit sieur futur epoux a doüé et doüe lad. demoiselle future epouse de la somme de trois cent livres de rente de doüaire prefix a l'avoir et prendre sitost qu'il aura lieu sur tous les biens propres dudit sieur futur epoux sans etre tenüe d'en faire demande en justice le fonds et propriété duquel domaine sera propre aux enfans qui naîtront dud. mariage. Le survivant desd. sieur et demoiselle futurs epoux aura et prendra par preciput et avant partage faire des biens de lad. communeauté sçavoir ledit sieur futur epoux ses habits, equipages, chevaux et instruments de musique, et lad. demoiselle future epouse ses habits, linges, hardes, toilette et bijoux ou tels autres meubles de ladite communeauté que ledit survivant voudra choisir jusqu'a concurrence de la somme de cinq mil livres suivant la prisée de l'inventaire qui en sera fait et sans crüe ou lad. somme en deniers comptants au choix dud. survivant. Si pendant ledit futur mariage il est vendu ou allienné quelques heritages ou racheté quelques rentes propres a l'un ou l'autre desd. sieur et demoiselle futur epoux les deniers en provenants seront employés en acquisitions d'autres heritages ou rentes qui sortiront pareille nature de propre a celuy du chef duquel lesd. heritages ou rentes auront eté allіennés. Et si au jour de la dissolution dudit mariage ledit remploy ne se trouvoit fait, les deniers a ce necessaires en seront repris sur les biens de lad. communeauté s'ils sont suffisants sinon ce qui s'en deffaudra a l'egard de lad. future epouse sera repris sur les biens propres dud. sieur futur epoux, l'action duquel remploy sera toujours immobiliaire et propre a celuy ou celle qui aura droit de l'exercer et aux sieurs de son coté et ligne.

Arrivant la dissolution dudit futur mariage sera loisible a lad. future epouse et aux enfans qui naîtront dudit mariage d'accepter lad. communeauté ou d'y renoncer et audit cas de renonciation reprendre tout ce que lad. future epouse aura apporté aud. mariage et ce qui luy seroit avenu et echeu pendant iceluy par succession, donnation, legs ou autrement tant en meubles qu'immeubles même reprendra ladite demoiselle future epouse au cas qu'elle survive les brevets d'asseurance accordés par leurs majestés Louis quatorze et Louis quinze sur les charges dont led. sieur de la Lande est pourveû comme appartenant de droit et suivant l'intention de leurs majestés a la veuve ou a son deffaut aux heritiers dud. sieur de La Lande ainsy qu'il est dit cy dessus sans etre ladite demoiselle future epouse ny lesd. enfans tenus des dettes et hypoteques de lad. communeauté encores qu'elle s'y fut obligée ou y eut eté condamnée dont en tout cas ils seroient acquités et indemnisés par les heritiers dud. sieur futur epoux et sur ses biens sur lesquels pour raison de ce et des autres clauses du present contrat, il y aura hypoteque de ce jourd'huy.

A eté expressement convenu qu'au cas que ledit sieur de la Lande vienne a predeceder ayants enfans nés et procrées dud. mariage il soit assigné par la demoiselle lors sa veuve acceptante lad. communeauté et par les enfans en cas qu'ils se portent heritiers de leur pere, un fonds qui produise annuellement six cent livres de rente dont l'usufruit et jouissance par forme de pension viagere et alimentaire appartiendra sçavoir trois cent livres a Mathieu de la Lande frere dudit sieur futur epoux et pareils trois cent livres a Marie-Marguerîte de la Lande sa sœur, epouse du sieur du Hamel, leur vie durant et jusqu'a leur deceds chacun a leur egard a avoir et prendre les six cent livres de pension viagere sur tous les biens et effets de lad. communeauté et avant partage qui en demeurent des a present chargés, obligés, affectés et hypotequés si tant ils peuvent produire sinon lesd. pensions seront reduites au proratâ du revenu que les biens de lad. communeauté pourroient produire a l'effet de quoy il en seroit

fait employ jusqu'auquel employ lad. demoiselle lors sa veuve et enfans néz dud. mariage seront tenus de payer lesd. trois cent livres a chacun desd. sieur de la Lande et demoiselle du Hamel en quatre payements egaux de quartier en quartier a compter du jour du deceds dud. sieur futur epoux et sans diminution jusqu'audit employ par forme de pension alimentaire non saisissable par les creanciers desd. pensionnaires duquel employ lesd. veuve et enfans demeureront garants a proportion de ce que chacun d'eux amendera en lad. communeauté si mieux ils n'aiment faire ledit employ du consentement desd. pensionnaires auquel cas ils seront et demeureront dechargés de la garantie dud. employ.

Et apres le deceds dud. sieur Mathieu de la Lande lad. pension de trois cent livres demeurera eteinte pour la moitié seulement et l'autre moitié de cent cinquante livres subsistera en faveur et la vie durante seulement de dem$^{le}$ Angelique de la Lande sa fille qui en jouira jusqu'au jour de son deceds de la même maniere que son pere aura du jouir de lad. pension de trois cent livres.

Et pareillement au cas de deceds de lad. dame du Hamel avant d$^{lle}$ Catherine Marguerite du Hamel sa fille ladite pension de trois cent livres qui luy aura eté constituée demeurera pareillement eteinte pour moitié seulement et l'autre moitié de pareils cent cinquante livres continuera d'etre payée par chacun an a lad. demoiselle Catherine Marguerite du Hamel sa fille qui en jouira jusqu'a son deceds seulement de la maniere que sad. mere auroit droit de jouir des trois cent livres.

Lesquelles pensions toutefois arrivant le deceds dud. sieur de la Lande sans enfans seront et demeureront nulles et de nul effet au moyen de la confusion qui arriveroit en la personne des pensionnaires venants a partage en la succession dudit sieur de Lande.

Car ainsy tout ce que dessus a eté convenu entre lesdites parties qui pour l'execution des presentes elurent leurs domiciles chacun en leurs demeures susd. Promettant avoir ces presentes pour agreables a toujours obligeant chacun en droit soy renoncant...

Fait et passé sçavoir a l'egard de sad. Altesse Serenissime a Paris en son hotel. Et a l'egard des autres parties parens et amis en la demeure desd. sieur et dame de Cury, pere et mere de lad. demoiselle future epouse susdesignée, l'an mil sept cent vingt trois, le vingt troisieme jour d'avril apres midy.

Et ont signé ces presentes...

Marie Anne de Bourbon
Louise de Gontaut de Biron Durfé

E. de Lorraine princesse d'Espinoy
Marie de Lavalliere marquise de Brossay

F. du Hamel
M. M. Delalande
Le Cousturier de Cocquebrune
Le Cousturier
Desvieux
Le Cousturier Desvieux
M. A. Dodart

De Cury
Agesilan Gaston de Grossolles marquis de Flamarens
Le Cousturier du Cayet

Delalande
Marie Loüise de Cury

Anne de Viantais
de Gaumont.

C$^{e}$ M$^{e}$ Hamel
L. Berrier
Le Cousturier
M. M. le Cousturier
De Dampierre
Le Cousturier

Le Cousturier de Cury
Du Cayet
Dodart

Cent vingt trois Le vingt troisieme Jour d'Avril apres midy Ces ... Signé ...
a esté rayé quinze mots comme nulle

Contrôlé ... le cinq may 1723 ... reçu ... Bureau ...

Marie Anne de Bourbon

Louise de [illegible]
Biron [illegible]

Delalande

marie louise de cury

De Cury

Le couturier de cury

C de [illegible]

[illegible] de [illegible]

marie de [illegible]

delalande marquise de [illegible]

Le couturier Anne de [illegible]

de Gaumont

Le couturier de cury

[illegible] marquis de flamarens

Le couturier ducaye

Jodart Du chesnette

Jodart d'Ovilliers

A. Jodart [illegible]

Burley

Marie Angelique Jodart

Roger Bourdin

P. Roux

de Sauvel

marie de bermin

de Sauvel

Bourdin

Gallois

Le couturier

Le couturier Semeux

de Dampierre

M A Jodart

Delplanque

| | |
|---|---|
| Du Choiselle | Mareschal |
| Dodart d'Orvillier | A. Dodart Burlet |
| Engelique Dodart | Boudin |
| Mareschal | Burtez |
| Marie Roger | L. Roux |
| De Fauvel | De Fauvel |
| Marie de Berneuil | Boudin |
| Daplanes n^e^ | Gallois n^e^ |

A.D. S. et O., E. Reg. Par. Notre-Dame de Versailles. 1724, f° 70

**1724, 22 septembre**

Le meme jour et an que dessus [22 septembre 1724], Marie Michelle, née du jour precedent, fille de Michel Richard de La Lande, chevallier de l'ordre de saint Michel et surintendant de la musique du Roy, et de Marie Louise de Cury de La Lande son Epouse, a été baptisé par moy soussigné, pretre de la Congregation de la Mission, faisant les fonctions curialles en cette parroisse. Le parrein a été Etienne de Cury, chirurgien de son Altesse Serenissime Madame la Duchesse de Conty, premiere Duairiere et grand pere de l'Enfant, et la marraine, Marie Anne de La Lande, femme de Joseph Pellerin, premier Secretaire de Mgr le Comte de Maurepas, qui ont signé avec nous, le pere absent.

Marie Anne Delalande
Pellerin
De Cury
J.-B. Mesnard, pretre

A.D. S. et O., E. Reg. Par. Notre-Dame de Versailles. 1726, f° 34

**1726, 19 juin**

L'an mil sept cent vingt six, le dix neuvieme Juin, Michel Richard de la Lande, Ecuyer chevalier de l'ordre de St Michel, Surintendant de la musique du Roy, agé de soixante neuf ans, decedé le jour precedent, a eté inhumé dans notre ancienne Eglise par nous soussigné, Superieur de la maison de Versailles de la Congregation de la mission, Curé de l'Eglise royale et paroissiale de la meme ville, en presence de Mathieu de La Lande, bourgeois de Paris, frere du defunt, Loüis Mion, musicien, petit neveu du defunt, M^e^ Francois Tesniere, chapelain du Roy, M^e^ Jerome Chapperelle, chapelain de sa majesté, André Destouches, Surintendant de la musique du Roy, Francois Collin de Blamont, Surintendant de la musique de sa majesté, qui ont signés (*sic*).

Mathieu Delalande - Loüis Mion - Tesniere - Chapperelle - Collin de Blamont
Destouches - Bailly, prêtre

A.D. S. et O. Scellés du Greffe de Versailles. C. 2999, f° 29

**1726, 3 juillet**

Du trois juillet 1726, Controllé un inventaire fait a la requeste de dame Marie Louise de Cury, Vve Michel Richard de La Lande, Sur-intendant de la

Musique du Roy, des effets de leur Communauté montans ensemble a trente neuf mille sept cent quatre vingt douze livres un sol dix deniers, passé pardevant Auguié, Greffié, Notaire a la cour, le vingt six juin, contenant 34 Rolles. Receu quatre vingt livres [1].

A. N. $V^3$ 67

**1726, 20 juillet**

Entre Dame Marie Louise de Cury, veuve de Michel Richard Delalande, escuyer, surintendant de la Musique du Roy et chevalier de l'ordre Royalle de Saint Michel, demanderesse en requete du 13 du present mois de juillet et aux fais de l'exploit fait en consequence le mesme jour, deuement controllé a ce qu'il fut dit et ordonné que la dite demanderesse auroit payement et dellivrance de la somme de 3.000 lt pour employer au payement du prix de ses habits de deuil, ainsy que de ceux des domestiques dudit deffunt et d'elle ; la dite somme, a prendre sur les deniers provenant des effets mobilliers de la communauté entrelle et dudit deffunt sieur Delalande, distraction faite de sa dot et autres reprises et conventions matrimonialles, et qu'en cas de contestation, les contestants soient condamnés aux dépens, comparante par Me Louis Guerin, son procureur, d'une part, et le sieur Jean Louis de Bury, ordinaire de la musique de la Chambre du Roy, au nom et comme subrogé tutteur de Damoiselle Michelle Marie Delalande, fille mineure dudit deffunt sieur Delalande et de la dame de Cury, a présent sa veuve...

A.N. O 1 71, fo 171

**1727, 1er juin,** Versailles

*Ordonnance de décharge pour payer* 233 *lt* 6 *s.* 8 *d. au nommé Mion, chantre de la Chapelle-Musique, somme à prendre sur le restant des gages de feu Furcy Le Roy, chantre* [2].

A.D. S. et O., Baillage de Versailles, 1727.

**1727, 1er août**

*Geoffroy Maillard, architecte des bâtiments, bourgeois de Versailles, prête serment d'expertiser les réparations à faire à la maison de Marie-Louise de Cury, veuve de Michel Delalande, située rue Saint-Antoine, au parc aux Cerfs.*

*Maillard avait été agréé par acte du* 30 *juillet.*

**1727, 1er août**

*A la requête de Marie-Louise de Cury, veuve de Michel Delalande, Geoffroy Maillard, architecte, s'est transporté en la maison de celle-ci, rue Saint-Antoine, pour estimer les réparations urgentes et nécessaires à y faire. Il a été convenu de ce qui suit :*

1. Cet Inventaire est introuvable.
2. Charles-Louis Mion, petit-neveu de Michel Delalande. C'est la première date à laquelle il apparaît sur les registres du Secrétariat du Roi.

*Reprendre le mur de fa:ade, du côté de la cour, sur toute sa longueur; reprendre l'encoignure du mur du jardin; refaire le plancher et le carrelage de la cuisine; refaire l'escalier de la cuisine; rétablir le plancher de la salle suivante; refaire à neuf le plancher du salon en encoignure sur le jardin; refaire le plancher d'une pièce suivant le salon, sur le jardin, et toute la menuiserie; refaire le plancher et la menuiserie du cabinet voisin; reprendre les deux murs en retour d'équerre du cabinet; refaire la façade du côté du petit parterre séparant la cuisine et la salle; refaire tout le corps de la cheminée; refaire toute la charpente et les combles, ainsi que la couverture : fournir les ardoises; rétablir à neuf le mur de clôture du jardin; rétablir la porte cochère; refaire le puits, qui était sur le petit parterre; repaver la cour; construire un auvent au-dessus de la porte de la cave, du côté du jardin; repaver la rue pour moitié de la largeur, sur toute la longueur de la maison.*

*L'ensemble des travaux envisagés monte à la somme de* 3.510 *lt.*

A.D. S. et O., Etude de Me Sillegue

**1736, 12 septembre**

DÉCLARATION DU CENS

*Marie-Louise de Cury, veuve de Michel Delalande, comparait devant un notaire du Roi au nom de sa fille Michelle-Marie Delalande, mineure, unique héritière de son père.*

*En exécution des lettres patentes données par le Roi le* 17 *janvier* 1736, *et pour satisfaire à l'ordonnance des commissaires généraux du Conseil du* 26 *janvier, Marie-Louise de Cury reconnait que sa fille est propriétaire* d'une maison faisant hache, consistant en Bastiments, lieux et dependances, scize a Versailles rue St Antoine, tenant en pointe d'un costé au Sieur Charpentier et autres, d'autre au Sr Lepage, trompette, et autres ; par derriere a la rue St Louis ; par devant sur lad. rue St Antoine, contenant quarente quatre perches deux cent quarente cinq pieds en superficie ; Appartenante ladite maison a ladite damoiselle Delalande, mineure, en sadite qualité de seulle heritiere dud. Sieur Delalande son pere, auquel elle appartenoit, scavoir moitié de son chef comme il se vera cy apres, et l'autre moitié comme ayant acquis les biens de la succession de dame Anne Rebel, son epouse en premiere nopce de sieur Jean Fery Rebel, compositeur de la chapelle et chambre de sa Majesté et autres es noms, tous legataires universels de lad. dame Delalande, et en cette qualité, absorbant tous les biens de sa succession, ainsy qu'il est porté en l'acte contenant ladite aquisition passé devant Me Gallois et son confrere, notaire a Paris, le 13 avril 1723.

*Cette maison, Delalande et sa femme Anne Rebel l'ont* fait bâtir conjointement pendant leur communauté sur trois places a bâtir aquises, scavoir :

La premiere par le sieur Delalande, de sieur André Danican Philidor et damoiselle Margueritte Mouginot sa femme, par contrat passé devant Lamy..., le 13 avril 1693, auquel sieur Philidor lad. place avoit esté donnée par sa majesté, ainsy qu'il paroist par le plan de lad. place du 17 may 1685.

La seconde, aussy aquise par le sieur Delalande, verballement, en l'année 1692, ainsy que lad. dame Delalande l'a declaré et affirmé... des heritiers du sieur Jean Rebel, ordinaire de la musique du Roy, et de damoiselle Anne Nolson son epouse, dans le nombre desquels lad. dame Rebel, epouse du Sr Delalande etoit comprise, et en cette qualité, proprietaire en partie d'icelle, auquel Sieur

Rebel pere elle avoit esté donnée par sadite Majesté, par son brevet du 17 may 1685 [1].

Et la troisieme et derniere aquise par led. Sieur Delalande et dame Rebel, son epouse en premiere nopce, par contrat passé devant Lamy... le 11 juin 1712...

*La maison est taxée envers le domaine du Roi à Versailles, de neuf sols de cens et surcens.*

*Signé:* Marie-Loüise de Cury Delalande.

A.N. O¹ 1867

[s. d.]

ETAT DES NOMS DES PROPRIÉTAIRES DE MAISONS, PLACES, JARDINS ET BARAQUES DE LA VILLE DE VERSAILLES

f° 35 v°
*Rüe de l'Orangerie*
682. La veuve Lalande, à present à [*un blanc*]

f° 43
*Rüe des Bourdonnois*
836. Maison de la veuve Lalande

f° 46
*Rüe St Antoine*
900. Maison de lad. veuve La Lande

B.N. Ms. fr. 12526, f° 77. Registres de Saint-Roch [2].

**1747, 3 janvier**

Le 3 janvier, Jean Fery Rebel, âgé d'environ 80 ans [3], compositeur de la musique de la Chambre du roi, veuf de Claude Catherine Couty, décédé hier, rue Saint-Honoré, en cette paroisse, a été inhumé dans la cave de la chapelle de la Sainte Vierge ; présents : Sieur Francois Rebel [4], surintendant de la musique du Roi, et Sieur Charles Louis Mion [5], officier du Roi, demeurant susdites rue et paroisse.

Rebel
Mion

A.N. O¹ 91, f° 105

**1747, 15 mars,** Versailles

BREVET DE 2.000 lt DE PENSION, EN FAVEUR DU SR MION

...Le Roi... metant en consideration que le Sr Mion a composé plusieurs

1. Le brevet est en réalité du 17 juin 1685 (O¹ 29, f° 605).
2. Publié dans La Laurencie (L. de), *l'Ecole française de violon,* t. I, p. 91.
3. Il avait été baptisé le 18 avril 1666.
4. Fils de Jean-Féry.
5. Petit-neveu de Michel Delalande.

pieces en musique, qui ont eu l'aprobation du public, et particulierement le balet de l'année galante, qui a été representé plusieurs fois devant Sa Majesté, desirant aussy lui donner une marque de sa bienveillance et faire connoitre son attention a recompenser le merite et les talens, Sa Majesté a acordé et fait don aud. S[r] Mion de la somme de deux mille livres de pension annuelle... sa vie durant... [1].

A.N. Min. Cen. CXV, 660

**1750, 25 janvier**

MARIAGE ENTRE CLAUDE COULON ET MARIE MICHELLE DELALANDE

*Marie Michelle Delalande épouse Claude Coulon, conseiller du Roi, docteur professeur en médecine de la faculté de Bourges, fils de defunts Louis Coulon sieur de la Salle et de dame Marie Anne Mery.*

*Les biens de la future épouse consistent en une somme de* 45.000 *l., savoir : une maison sise rue St Antoine à Versailles estimée* 20.000 *l.* ; *une autre maison sise à Versailles rue des Bourdonnois estimée* 8.000 *l.; un contrat sur les Etats de Languedoc de* 300 *l. de rente perpetuelle au principal de* 6.000 *l. (passé devant Caron n[e] à Paris le* 20 *août* 1748*)*; 11.000 *l. d'effets mobiliers, meubles, vaisselle, argenterie, livres de musique et autres, bijoux, habits, linges et hardes à son usage...*

*Les biens du futur époux consistent en une somme de* 25.000 *l....*

...Par reconnoissance pour les soins particuliers que la dame Delalande a pris des biens, de la personne et de l'éducation de la dem[lle] future épouse, pour ses bons traitemens et générosités, les s. et dem. futurs époux s'obligent et s'engagent à laisser jouir la dame Delalande, sa vie durant, sans rien payer, ni être tenue d'aucun entretien que des menues reparations, de l'appartement, lieux et jardins tels qu'elle les occupe actuellement dans la maison rue Saint-Antoine à Versailles. C'est à savoir de l'appartement entier et tel qu'il se comporte, au premier étage du pavillon de la droite en entrant par la porte cochere, lequel appartement dans sa totalité a vue sur la rue, la cour, le grand jardin et sur le parterre ; de la fruiterie au rez de chaussée dont la porte donne sur le parterre et mur mitoyen avec M. le Président Dupuis ; dans le pavillon, à gauche en entrant aussi par ladite porte cochere, d'un cabinet ayant porte sur l'escalier et vüe sur la cour, des deux bresils qui composent le second étage de ce pavillon, l'un desquels bresils ayant vue sur la rue est appellé garde meuble, et l'autre dit le Colombier ayant vue sur un très petit jardin dit la basse cour ; d'une remise, celle la tenant au mur de la rue ; d'une petite serre dans la basse cour, le mur de lad. serre mitoyen avec le sieur Rousson, de deux caves et un caveau ayant la porte d'entrée dans le jardin, dudit jardin et parterre, et de la basse cour, enfin, du petit appentis dans la cour tenant au mur de la rue.

*Parmi les signataires du contrat, se trouve Jean Louis de Bury, ordinaire de la musique de la chapelle et de la chambre du Roi, tuteur de Marie-Michelle Delalande.*

A.M. Versailles. Reg. Par. Saint-Louis de Versailles.1750.

**1750, 29 janvier**

L'an mil sept cens cinquante, le 29[e] janvier..., ont été fiancés et mariés en meme tems apres que nous avons pris leur consentement mutuel et ont

1. Ce brevet est confirmé dans O[1] 656 : « Au sieur Mion, compositeur de musique, 2.000 livres. »

receu la benediction nuptiale de nous soussigné, Curé de cette paroisse, Mr Claude Coulon, Docteur Professeur en medecine de la faculté de Bourges, agé de 34 ans, fils de deffunts Mr Louis Coulon et de Dame Marie Anne Mory, de la susdite paroisse de Notre Dame d'une part. Et delle Marie Michelle de La Lande, agée de 25 ans, fille de deffunt Michel Richard de La Lande...

*Témoins du côté de l'épouse : Marie-Louise de Cury sa mère, Jean-Louis de Bury, ordinaire de la musique de la Chapelle et Chambre du Roi, son tuteur, Pierre Nicolas Deszevaux, prêtre de Saint-Louis, demoiselle Pelagie Le Cousturier sa grand'mère maternelle et demoiselle Marie de Belloi, son amie.*

A.N. Min. Cen. LIII, 328

**1750, 16 février**

*Inventaire après décès de Boniskaufen Eifel, décédée le* 8 *décembre* 1745, *première femme de Charles-Louis Mion* [1], *compositeur des ballets du Roi, pensionnaire de Sa Majesté.*

*Cet acte nous apprend qu'à cette date Charles-Louis Mion habite au troisième étage d'une maison sise rue Saint-Honoré*[2]. *Il possède un clavecin, fait par Louis Denis, prisé* 120 *livres; une armoire en bibliothèque de bois noirci, contenant* 32 volumes en folio, tant en veau qu'en parchemin, qui sont tant œuvres de Mr Delalande, opéras de M. de Lully, qu'œuvres de Clérambault et autres [3], *prisés* 160 *livres. Il a obtenu du Roi un brevet de pension de* 2.000 *livres, le* 15 *mars* 1747. *Son frère aîné Pierre lui laisse, en* 1728, *la survivance de la charge de* Cuisinier de la Grande Ecurie du Roy, *qui vient de son père. Charles-Louis possède en outre* le huitième d'un office de controleur de la volaille *qui lui vient également de ses père et mère.*

A.N. Min. Cen. LIII, 328

**1750, 23 mars**

*Mariage de Charles-Louis Mion, compositeur des ballets du Roi, pensionnaire de Sa Majesté, demeurant à Paris rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, veuf de Marie-Marguerite Bonickaufen Eiffel* [4], *avec Marie-Rose Soldini, mineure, fille de François Soldini, bourgeois de Paris, et Charlotte-Françoise Chevalier, demeurant à Paris, rue Vieille-du-Temple, paroisse Saint-Jean-en-grève.*

*Le contrat a lieu en la présence, entre autres, du prince et de la princesse de Soubise, et de la marquise de Pompadour.*

*La future épouse apporte en dot la somme de* 12.000 *livres,* provenante totalement de dons et liberalitez a elle faits par des personnes de la premiere et de la plus haute distinction. *Un tiers de cette somme entrera dans la communauté.*

*Mion apporte en dot* 3.000 *livres. Il lui reste du mariage précédent une fille mineure, Louise-Elisabeth. La nouvelle communauté de biens prendra à charge cette enfant, jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'âge de quinze ans.*

1. Il n'y avait pas eu de contrat établi pour ce mariage.
2. En 1740, il habitait « rue Richelieu, paroisse Saint-Eustache. »
3. Un héritage de la bibliothèque de son grand-oncle Michel Delalande sans doute ? Il avait vingt quatre ans à la mort de celui-ci.
4. L'orthographe de ce nom varie selon les actes, et même à l'intérieur d'un même acte.

# TABLEAU DES CHARGES DE DELALA

| | CHAPELLE | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Sous-Maître | | | | Compositeur | | | Surintendan | |
| | Quartier Janvier | Quartier Avril | Quartier Juillet | Quartier Octobre | Semestre Janvier | | Semestre Juillet | Semestre Janvier | Semestr Juillet |
| 1683 | | | | (Robert) 900ℓ | | | | | |
| 1684 | | | | | (Du Mont) | | | | |
| 1685 | | | | | 150ℓ | | | | |
| 1689 | | | | | | | | (J.L. de Lully) 660ℓ | |
| 1690 | | | | | | | | | |
| 1692 | | | | | | | | | |
| 1693 | (Coupillet) 900ℓ | | | | | | | | |
| 1695 | | | | | | | | | |
| 1700 | | | | | | | (Robert) 300ℓ | | |
| 1702 | | | | | | | | | |
| 1704 | | (Collasse) 900ℓ | | | | | | | |
| 1706 | | | | | | | | | |
| 1709 | | | | | | (Collasse) 150ℓ | | | |
| 1711 | | | | | | | | | |
| 1713 | | | | | | | | | |
| 1714 | | | (Minoret) 900ℓ | | | | | | |
| 1718 | | | | | | | | Survivance (Destouches) | |
| 1722 | | | | | | | | | |
| 1723 | | 900ℓ Démission (Campra) | 900ℓ Démission (Bernier) | 900ℓ Démission (Gervais) | | | | | |
| 1726 ½ année | 900ℓ (Gervais) | | | (Gervais) (Campra) (Bernier) | 150ℓ (Gervais) | 150ℓ (Campra) | (Bernier) 300ℓ (Gervais) (Campra) (Bernier) | 660ℓ (Destouches) | |

*Les noms des prédécesseurs et successeurs de DELAL*

## ANDE DANS LA MUSIQUE ROYALE

CHAMBRE

| nt | Maître | | Compositeur | | | Pensions | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| re t | Semestre Janvier | Semestre Juillet | Semestre Janvier | | Semestre Juillet | | | |
| | | | | | | | 900 ℓ | 1683 |
| | | | (Du Mont) | | | Michel DELALANDE, 1200 ℓ<br>Anne REBEL, 800 ℓ | 2900 ℓ | 1684 |
| | | | 150 ℓ | | | | 3200 ℓ | 1685 |
| | | | | | (J.L. de Lully) | | 3860 ℓ | 1689 |
| | | | | | 600 ℓ | | 4460 ℓ | 1690 |
| | | | | | | Anne REBEL, 1600 ℓ<br>(au lieu de 800 ℓ) | 5260 ℓ | 1692 |
| | | | | | | | 6160 ℓ | 1693 |
| | (C.J.B. Boesset)<br>720 ℓ | | | | | | 6880 ℓ | 1695 |
| | | | | (Robert)<br>300 ℓ | | | 7480 ℓ | 1700 |
| | | | | | | | 7480 ℓ | 1702 |
| | | | | | | | 8380 ℓ | 1704 |
| | | | | | | Jeanne DELALANDE, 1000 ℓ<br>Marie-Anne DELALANDE 1000 ℓ | 10380 ℓ | 1706 |
| | | (Collasse)<br>720 ℓ | (Collasse)<br>150 ℓ | | | | 11400 ℓ | 1709 |
| | | | | | | † Jeanne et Marie-Anne DELALANDE<br>– 2000 ℓ | 9400 ℓ | 1711 |
| | | | | | | Anne REBEL et Michel DELALANDE, 6000 ℓ, sur les revenus de l'Opéra | 16300 ℓ | 1713 |
| | | | | | | | 17200 ℓ | 1714 |
| | | | Survivance<br>(Rebel) | | Survivance<br>(de La Porte) | | 17200 ℓ | 1718 |
| | | | | | | † Anne REBEL – 1600 ℓ<br>Michel DELALANDE, 1600 ℓ<br>– 6000 ℓ (Opéra) | 11200 ℓ | 1722 |
| | | | | | | Michel DELALANDE, 3000 ℓ<br>Marie-Louise de CURY, 1600 ℓ | 13100 ℓ | 1723 |
| | 720 ℓ<br>(Destouches) | 720 ℓ<br>(Colin de Blamont) | 300 ℓ<br>(Rebel) | 300 ℓ | 600 ℓ<br>(de La Porte) | | | 1726<br>½ année |

*NDE dans chaque charge se trouvent entre parenthèses.*

A.N. O[1] 99, f° 21

**1755, 24 janvier,** Versailles

Brevet de M^e de Musique des Enfans de France, pour le S. Mion

...Le Roy... bien satisfait des talens et de la capacité du S. Mion, Me de Musique, l'a retenû et retient en la charge de Me de musique des Enfans de France... à condition par lui de continuer à la demoiselle André Denise Matho la pension de 450 lt que le feu S. Royer etoit chargé de lui payer sur les revenus de lad. charge, dont il etoit pourvû...

*id.*, f° 58

**1755, 4 mars,** Versailles

*Mion prend Pierre de La Garde comme survivancier en sa charge de Maître de musique des Enfants de France.*

A.N. O[1] 883, pièces 552-553

**1762, 31 mars**

Deceds de Pierre Mion, cuisinier de La Grande Ecurie. Charles-Louis Mion, son frère, etoit survivancier.

**1762, 1er avril**

Extrait du Registre des Sepultures de l'Eglise Royale et Paroissiale de Notre-Dame de Versailles

Pierre Mion, officier du Roy et Commis de la marine, décédé d'hier, agé de soixante huit ans, a eté inhumé par nous soussigné, Prêtre de la Mission... en présence de Charles-Louis Mion, son frere, de Bernard Wallard, Commis de la Marine et de Jean Alexandre Narcisse Soldini, ancien receveur des fermes du Roy, Commis de la Guerre...

A.N. O[1] 108, f° 527

**1764, 17 décembre,** Versailles

Brevet portant que la Dame Mion jouira de 1.000 lt de pension après le déceds de son Mary

...Le S. Mion, Me de Musique des enfans de France, a très humblement représenté à Sa Majesté que s'il venoit à déceder avant la dame son épouse, elle se trouveroit réduite a la plus grande médiocrité, le peu de revenu dont il jouit ne consistant que dans les bienfaits de sa Majesté et qui seront éteints à son déceds ; pourquoy il suplie Sa Majesté de vouloir bien rendre reversibles sur la tête de sa femme une portion de la pension de 2.000 lt dont il jouit, en cas qu'elle le survive. Et Sa Majesté voulant luy donner une marque de sa bienveillance et faire connoitre la satisfaction qu'elle ressent de ses services, a déclaré... qu'en cas que la dame Marie Rose Soldiny, épouse dud. S. Mion, le survive, elle jouisse, à compter du jour de son déceds, de la somme de 1.000 lt de pension à prendre

sur celle de 2.000 lt que Sa Majesté a bien voulu acorder aud. S. Mion, par brevet du mois de Mars 1747...

A.D. S. et O., E. Reg. Par. Saint-Louis de Versailles. 1765, f° 8 v°.

**1765, 5 février**

*Baptême de Marie-Marguerite-Jeanne Coulon, fille de Claude Coulon et de Marie-Michèle Delalande.*

A.N. O¹ 871, n° 372-373

**1765, 19 août**

...Fut présent Charles-Louis Mion, Me de musique des Enfans de France, ecuyer de cuisine des pages de la Grande Ecurie du Roy, demeurant a Paris rüe du Four, paroisse St Sulpice.

Lequel... s'est volontairement démis... de sa charge d'ecuyer de cuisine des pages de la Grande Ecurie du Roy... en faveur... de Pierre Loüis Brunet [1]...

Fait et passé a Paris en la demeure dud. Sr. Mion... et a déclaré ne pouvoir écrire ny signer... a cause de la paralisie dont il est attaqué.

A.D. S. et O. Et. Brisset-Bruneau.

**1772, 14 mai**

*Marie-Louise de Cury, demeurant rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Louis, vend à Claude Coulom et à sa femme Michèle Marie Delalande, demeurant rue des Champtiers,* 49 toises de superficie formant un carré long de terrain situé en cette ville rue des Champtiers, tenant d'un côté et par derrière au mur de terrasse et à lad. dame venderesse, d'autre côté les héritiers du Sr Gilbert, et pardevant le mur de façade donnant sur la rue, *moyennant la somme de* 490 *l. Ce terrain lui vient de son propre.*

A.M. Versailles, Reg. Par. Notre-Dame de Versailles. 1775, f° 51.

**1775, 13 septembre**

*Sépulture de Charles-Louis Mion, maître de musique des Enfants de France et pensionnaire du Roi, époux en troisièmes noces de Marie-Rose Soldini, âgé d'environ soixante-seize ans, décédé le 12 septembre. Il est inhumé en présence de : Placide Soldini, chanoine, grand vicaire de Saint-Malo, confesseur et prédicateur de la maison du Roi, et de Jean-Alexandre-Narcisse Soldini, écuyer commis de la guerre, ses beaux-frères.*

1. Cette charge lui venait de son père. Il en obtint la survivance, de son frère Pierre, dès le 15 avril 1714. (A.N. O¹ 58, f° 75 v° et O¹ 872 n° 22).

A.M. Versailles. Reg. Par. Saint-Louis de Versailles. 1775.

**1775, 14 octobre**

L'an mil sept cent soixante quinze, le quatorze octobre, Marie Louise Decury, veuve de M^re^ Michel Richard Delalande, ecuyer chevalier de l'ordre royal de St Michel et surintendant de la musique du Roy, agée de quatre vingt trois ans, décédée d'hier, a été inhumée par nous soussigné, Pretre de la Mission faisant les fonctions curiales, en presence de M^r^ Claude Coulom, docteur et professeur en medecine, son gendre, et de M^r^ Guillaume Nicolas Hubert Desvillettes, Pretre Bachelier de Sorbonne, et autres qui ont signé avec nous.

Coulon — Hubert Desvillettes

A.D. S. et O., Etude Lamy

**1775, 4 décembre**

*Liquidation de communauté et de succession de biens entre Marie-Rose Soldini, veuve de Charles-Louis Mion, et le père et tuteur de Rose-Elisabeth-Thérèse Chazal de Montrond, petite-fille de son défunt mari.*

A.D. S. et O., E. Reg. Par. Saint-Louis de Versailles. 1781, f^o^ 22.

**1781, 30 mai**

*Inhumation de Marie-Michèle Delalande, décédée la veille, femme de Claude Coulon et fille de Michel-Richard Delalande.*

A. D. S. et O., E. Reg. Par. Saint-Louis de Versailles. 1786, f^o^ 71

**1786, 13 novembre**

Mariage d'Alexandre François Duchesne, écuyer capitaine au régiment d'infanterie française et étrangère et Maréchal des logis du Roi.... fils de deffunt Messire Alexandre Nicolas Duchesne... de la paroisse Notre-Dame de cette ville...

...Et Demoiselle Marguerite Jeanne Coulon, fille mineure de Messire Claude Coulon, écuyer, conseiler du Roi et Docteur régent en médecine, et de deffunte dame Marie Michèle de la Lande, née et baptisée en cette paroisse le 5 février 1765...

A.D. S. et O., Greffe [1]

**An XIII, 14 vendémiaire**

*Héritage de Marie-Marguerite-Jeanne Coulon († 13 mai 1787), épouse d'Alexandre-François Duchesne († 1803), et fille de Marie-Michelle Delalande († 29 mai 1781), laquelle était fille de Michel-Richard Delalande et Marie-Louise de Cury.*

1. Pièce imprimée.

*La succession de Marie-Marguerite-Jeanne Coulon comporte quatre lots :*

*1)* 1er lot
*Une maison sise au 19 de la rue Saint-Antoine, acquise par Anne Rebel et Michel-Richard Delalande.*

*2)* 2e lot
*Un jardin sis au 21 de la rue Saint-Louis, entouré de murs.*

*3)* 3e lot
*Une maison sise 12 rue des Bourdonnais, achetée par devant Decourt, notaire à Versailles, le 26 octobre 1731, par Marie-Louise de Cury, veuve de Michel Delalande.*

*4)* 4e lot
*Deux maisons et un jardin contigu, impasse dite des Gendarmes, données par Marie-Anne Bourbon Conti, à Etienne de Cury, père de Marie-Louise de Cury.*

*Estimation des lots :*

— *1er lot : 6.000* fr.
— *2e lot : 4.000* fr.
— *3e lot : 3.000* fr.
— *4e lot : 3.000* fr.

*Ce dernier acte nous autorise à tenter d'une part une récapitulation des différents domiciles occupés par Delalande, soit à Paris, soit à Versailles, d'autre part à faire l'historique et si possible la description de la maison versaillaise qui lui a appartenu au parc aux cerfs et qu'il a léguée à sa seconde femme.*

***

*Au sortir de Saint-Germain-l'Auxerrois (1672), Delalande paraît, au dire de la préface de T.* [1], *avoir été recueilli par un de ses beaux-frères. En 1679, à l'heure où il prend la succession de Couperin à Saint-Gervais, il habite rue Bailleul : c'est en effet en cette rue que demeure son beau-frère François Hamel, tailleur d'habits. Dès l'année suivante, la fabrique de Saint-Gervais lui paye son loyer chez un certain sieur Guillot, orfèvre.*

*L'engagement à Saint-Jean-en-grève ne précise pas si la paroisse l'héberge dès 1682. Il est à présumer, comme le souligne la préface de T., que Louis XIV, qui l'a déjà remarqué et lui a confié l'éducation musicale de ses filles légitimées, lui a réservé un logement à Clagny vers cette époque. Organiste à Saint-Jean-en-grève, Delalande, qui a été nommé en 1683 chez le Roi, habite encore deux ans plus tard (1685) en une maison appartenant à la fabrique de la grande paroisse parisienne.*

1. V. p. 149.

*Celle-ci est localisée tantôt rue de la Verrerie, tantôt rue de Moussy, tantôt vis à vis la rue des Bons enfants. Ne s'agit-il pas, ici et là, d'un même local ?*

*Marié en 1684 avec Anne Rebel, il semble avoir vécu concurremment à Versailles, au Grand Commun dès sa construction, et à Paris en son pied à terre de Saint-Jean-en-grève, jusqu'en 1691, à moins qu'il n'ait eu un local « en la Cour du Palais », comme le laisse entendre Du Pradel* [1].

*Cédant en 1691 ses claviers de Saint-Jean-en-grève à Houssu, il demande à la fabrique de le garder comme locataire en cette maison paroissiale.*

*Son beau-père, le chantre Jean Rebel, étant décédé en 1692, Delalande et sa femme acquirent en cette année le terrain que le Roi avait octroyé à Rebel au parc aux cerfs en 1685. Ce terrain était sis rue Saint-Antoine et Rebel avait là pour voisin, du côté de la rue Saint-Antoine, Danican-Philidor et Le Roux, et par derrière, sur la rue Saint-Louis, à nouveau la famille Le Roux, et la famille Loreau.*

*Nous ignorons si l'obligation qui était faite à tout bénéficiaire d'une place au parc aux cerfs de construire dans l'année à venir fut suivie par Rebel, et nous ignorons donc si Delalande a pu profiter d'un bâtiment qu'aurait érigé son beau-père.*

*De même nous ne savons pas à quelle époque Delalande s'est vu octroyer un appartement au Grand Commun du Roi, construit entre 1682 et 1684.*

*Ce que nous tenons pour certain, c'est qu'à la mort de Jean Rebel, Delalande, par sa femme, hérite du terrain de son beau-père; que l'année suivante (13 avril 1693) il acquiert la place mitoyenne, qui avait été cédée par Louis XIV à Danican-Philidor en 1685; enfin qu'en 1712, il achète aux Le Roux, qui bordaient sa propriété sur trois côtés, une parcelle en laquelle il établit un jardin descendant sur la rue Saint-Louis.*

*C'est sans doute entre 1693 et 1712 qu'il construisit, avec sa femme, sur ces trois parcelles de terrain, une maison dont la description minutieuse nous est conservée par l'acte de liquidation dressé après la mort d'Anne Rebel, le 13 avril 1723. Cette maison ne comprenait que les bâtiments ci-dessous énumérés :*

a) *un bâtiment en aile, à gauche, en entrant dans la cour (Rez de chaussée : salle côté jardin ; salle à cheminée côté jardin ; un petit cabinet ; une salle à cheminée ; une écurie; Premier étage, en lambris : 3 greniers lambrissés et un autre grenier lambrissé, en retour).*

b) *de l'autre côté de la cour, un petit bâtiment en appentis, adossé au sieur Doleau, qui forme remise, avec un petit escalier conduisant à une chambre à cheminée avec un grenier au-dessus.*

c) *entre les bâtiments, une cour de 7 toises 2 p. 1/2 de profondeur, sur 6 toises 2 p. 1/2 de large.*

*L'inventaire après décès d'Anne Rebel (11 mai 1722) nous a fourni une description détaillée des deux autres domiciles de Delalande. L'un était sis à Paris, rue Saint-Anne, paroisse Saint-Roch, dans l'hôtel Rebel, où devait vivre sa femme*

1. V. p. 203.

*Anne, depuis une époque que nous ignorons : une somptueuse maison à trois étages, ornée de nombreux tableaux.*

*L'autre était situé au rez-de-chaussée du grand commun à Versailles : c'est là qu'il avait son cabinet de travail et son épinette. L'appartement était assez grand pour qu'il y puisse vivre avec sa femme et ses deux filles, et c'est là, croyons-nous, qu'il a composé toute sa musique et qu'il a vécu de préférence, à cause de la proximité du château.*

*Le mobilier trouvé dans la maison du parc aux cerfs, à la mort d'Anne Rebel, nous prouve que ce rez-de-chaussée de quatre pièces ne lui servait que de pied à terre : une maison de campagne en laquelle il venait se délasser et où il entreposait son carrosse.*

*L'histoire ne dit pas où il vécut avec sa seconde femme, à partir de 1724. Sans doute pas dans l'une des deux maisons données à Marie-Louise de Cury, par ses parents, et sises sur les terrains de l'ancien hôtel de Conti. Toujours est-il que, dès la mort du musicien, sa veuve se hâte de faire expertiser les réparations qui sont à entreprendre en la maison Rebel-Delalande, située rue Saint-Antoine. La description de ces réparations nous prouve que la modeste maison aux quatre pièces décrite en 1723 n'a pas changé et qu'il y a toujours là, de part et d'autre de la cour, un rez-de-chaussée en aile d'une part, et de l'autre une remise surélevée d'un grenier et d'un appentis.*

*La déclaration du cens oblige la veuve Delalande, le 12 septembre 1736, de décrire à nouveau sa maison. Cette habitation, qui est maintenant au nom de la fille de Delalande et de Marie-Louise de Cury, la toute jeune Marie-Michelle, ne paraît pas encore avoir changé. C'est donc après 1736 que se situe la reconstruction complète de l'hôtel sur lequel la municipalité de Versailles a, par erreur, apposé une plaque, évoquant ici le séjour du musicien. Après 1736, mais avant 1750, puisque le contrat de mariage passé le 25 janvier de cette année entre Marie-Michelle Delalande, fille du musicien, et Claude Coulon, nous apprend que les jeunes époux laissent à leur mère et belle-mère la jouissance de l'appartement entier, qui se trouve au premier étage de l'hôtel et «qui a vue sur la rue. » Cette simple citation nous prouve que l'hôtel a été reconstruit.*

M. B. et N. D.

II

## SA FORTUNE [1]

A.D. S. et O., Et. Lamy

**1691, 4 mars,** Versailles

Louis Dumoutier, ecuyer, ordinaire de la chambre du Roy, fourier des logis de S. M., et son epouse Antoinette Soulaigre..., vendent... à Michel Richard Delalande... 250 lt. de rente annuelle et perpetuelle... qu'il lui paiera chaque année aux 4 quartiers accoutumés, dont le premier..., echerra le dernier du present mois..., moyennant la somme de 5.000 lt. que le vendeur confesse avoir reçu de l'acquéreur...

A.D. S. et O. Et. Lamy

**1692, 5 septembre**

*Michel Delalande reçoit de Dumoutier 3.000 livres pour le rachat de 150 livres de rente, sur les 250 livres prévues au contrat.*

*Le restant, soit 2.000 livres, lui a été remboursé le 11 novembre 1692.*

Versailles, Et. de Me Tessier

**1697, 6 mai**

TRANSPORT DE RENTE

*Michel Delalande et Anne Rebel sa femme, vendent à Jean Dassy, chantre ordinaire de la musique du Roi, demeurant à Versailles, 100 livres de rente annuelle au principal de 2.000 livres (faisant partie de 150 livres de rente constituée au profit de Delalande par Conrad Belly de Bellefort, écuyer capitaine suisse au régiment de Stouppe, et Marie Anne Rousset sa femme, par contrat passé devant Jean Potin, tabellion à Certrouville, le 12 mars 1693), vente faite moyennant 2.000 livres que Delalande et sa femme reconnaissent avoir reçues de Jean Dassy. L'acte est passé à Versailles chez Michel Delalande, au grand commun.*

1. Cf. aussi le Tableau de la p. 76-77.

A.N. Min. Cen. LIII, 120

**1699, 9 février**

*Michel Delalande, par le versement d'une somme de 3.000 livres, acquiert 150 livres de rente annuelle. Le capital lui en a été remboursé le 4 décembre 1702.*

A.N. Min. Cen. LIII, 123

**1700, 24 mai**

*Michel Delalande, par le versement d'une somme de 3.500 livres, acquier 175 livres de rente annuelle. Le capital lui en a été remboursé le 22 juin 1703.*

A.N. Min. Cen. LIII, 128

**1703, 5 janvier**

*Michel Delalande, par le versement d'une somme de 4.800 livres, acquiert 300 livres de rente annuelle. Cette rente a été réduite à 240 livres en 1710. Le capital lui en a été remboursé le 18 janvier 1714.*

A.N. Min. Cen. LIII, 129

**1703, 9 août**

*Michel Delalande, par le versement d'une somme de 5.600 livres, acquiert 350 livres de rente annuelle. Cette rente a été réduite à 280 livres en 1710. Le capital lui en a été remboursé le 18 janvier 1714.*

A.N. Min. Cen. LIII, 132

**1705, 26 juin**

*Michel Delalande, par le versement d'une somme de 5.390 livres, acquiert 385 livres de rente annuelle. Cette rente a été réduite à 269 livres 10 sols en 1710. Le capital lui en a été remboursé le 18 janvier 1714.*

A.N. Min. Cen. LIII, 134

**1706, 29 janvier**

*Louis Rebel, fils de Jean Rebel et Françoise Cantais, vend à son beau-frère Michel Delalande, moyennant le versement d'une somme de 3.600 l., une rente de 180 l. constituée au nom de Marie Cantais, veuve de Jean de Condin sieur d'Arnaudin, tante et tutrice de Louis Rebel pendant sa minorité, et qui appartient maintenant à Louis Rebel, âgé de 26 ans. Ces 3.600 l. font partie des 10.800 l. reçues de Louis XIV par Marie Cantais, tutrice, pour Louis Rebel,* pour l'admortissement des 600 l. de rente constituez au proffit dudit deffunt sieur Jean Rebel, devant de Beaufort notaire, le unziesme octobre 1684.

A.N. Min. Cen. LIII, 134

**1706, 29 janvier**

*Michel Delalande fait à Jean-Baptiste*[1] *Rebel, son beau-frère, et à sa femme Catherine Couty, une constitution de 2.000 livres, contre 100 livres de rente annuelle que Rebel et sa femme lui paieront en quatre fois, aux quatre quartiers de l'année.*

*Cette somme sera remboursée par Rebel à Delalande le 21 août 1720.*

A.N. Min. Cen. LIII, 137

**1707, 15 juillet**

*Michel Delalande, par le versement d'une somme de 3.250 livres, acquiert une rente annuelle. (La suite est indéchiffrable : document rongé).*

A.N. Min. Cen. LIII, 138

**1708, 14 février**

*Michel Delalande acquiert une rente annuelle. (Document complètement rongé.)*

A.N. Min. Cen. LIII, 139

**1708, 23 novembre**

*Michel Delalande, par le versement d'une somme de 5.616 livres, acquiert 351 livres de rente annuelle. Cette rente a été réduite à 280 livres 16 sols en 1710. Le capital lui en a été remboursé le 18 janvier 1714.*

A.N. Min. Cen. LIII, 140

**1709, 19 avril**

*Michel Delalande, par le versement d'une somme de 1.648 livres, acquiert 103 livres de rente annuelle. Cette rente a été réduite à 82 livres 8 sols en 1710.*

A.N. Min. Cen. LIII, 144

**1711, 20 mars**

*Michel Delalande, par le versement d'une somme de 4.360 livres, acquiert 218 livres de rente annuelle. Le capital lui en a été remboursé le 18 janvier 1714.*

A.N. Min. Cen. LIII, 157

**1714, 18 janvier**

QUITTANCE AU ROY

En la présence des conseillers du Roy notaires au chatelet de Paris soussignez, sieur Loüis Pasquier, bourgeois de Paris y demeurant rüe St Antoine

1. Il s'agit de *Jean-Féry* Rebel.

parroisse Saint-Paul, au nom et comme procureur de Michel Delalande, surintendant de la musique de la chambre du Roy et maistre de musique de la chapelle de sa Majesté, fondé de sa procuration specialle a l'effet des presentes passée devant Lamy et son confrere notaires a Versailles le quinze du present mois de janvier et an mil sept cent quatorze, l'original de laquelle, scellé et controllé est demeuré cy joint apres avoir eté certiffié véritable, signé et paraphé dud. s^r^ Pasquier et du sieur Loüis Viault de la Roche, aussy bourgeois de Paris, pour ce present demeurant rüe de Richelieu, parroisse St Eustache ; en presence desd. n^es^ soussignez ; a led. s^r^ Pasquier aud. nom reconnu avoir reçeü comptant a la descharge de sa majesté de messire Claude Lebas de Montargis, Con^er^ du Roy en ses conseils, garde de son tresor royal, la somme de deux mil sept cent livres a laquelle sa majesté par son edit du mois de decembre mil sept cent treize a fixé le remboursement de son principal de cent quatre vingt livres de rente constituez sur les aydes et gabelles au denier vingt a dam^lle^ Marie Coutais Vve de Jean du Coudan sieur d'Arnaudin, au nom et comme tutrice de Loüis Rebel, fils mineur de Jean Rebel et de Françoise Coutais sa femme par contrat passé devant de Lambon le jeune et Perichon no^es^ a Paris le trente un decembre 1699, a prendre dans les deux millions de livres de rente au denier vingt creez sur lesd. aydes et gabelles par edit du mois de novembre 1699, laquelle rente appartient aud. sieur Delalande au moyen du transport qui luy en a eté fait par devant de Lambon l'aîné et Ogier no^es^ a Paris le vingt neuf janvier 1706 par led. sieur Loüis Rebel lors majeur, ainsy qu'il a eté justifié par son extrait baptistaire en datte du neuf may 1679 tiré du registre des baptêmes de l'eglise royalle et parroissialle de St Germain en laye, dellivré par le sieur De Benoist, Prestre Curé de lad. eglise, le dix huit decembre 1702, demeuré annexé a la minute dud. transport de rente, et transcript enfin de l'expedition d'iceluy, sur lequel transport desd. cent quatre vingt livres de rente led. S^r^ de La Lande a obtenu lettres de ratiffication en chancellerie le sept fevrier aud. an 1706... de laquelle somme de deux mil sept cent livres led. s^r^ Pasquier aud. nom est content...

Fait et passé a Paris es estudes l'an 1714 le 18 janvier...

Viault De la Roche — Pasquier
Charpentier n^e^

*Pièce jointe : acte passé devant Lamy, notaire à Versailles, par lequel Delalande désigne Louis Pasquier, bourgeois de Paris, comme son* procureur général et special... Fait a Versailles au grand commun du Roy l'an 1714 le 15 janvier.

A.N. Min. Cen. LIII, 159

**1714, 19 mars**

*Michel Delalande, par le versement d'une somme de 8.625 livres, acquiert 345 livres de rente annuelle.*

A.N. Min. Cen. LIII, 197

**1719, 5 octobre**

*Michel Delalande est remboursé de 3.600 livres, principal de 144 livres de rente (contrat passé devant Pillon et de Saint-Georges, le 16 mars 1715)* [1].

1. Ce document est resté introuvable.

*Michel Delalande est également remboursé de 34.250 livres, principal de 1.370 livres de rente en quatres parties, dont deux de 345 livres (principal de 8.625 livres chacune) et deux de 340 livres (principal de 8.500 livres chacune). (4 actes passés devant Billeheu, notaire à Paris, le 19 mars 1714* [1]*.)*

**1. Nous n'avons retrouvé qu'un seul de ces actes.**




*Gravure de Crépy,*
*d'après Titon du Tillet, "Le Parnasse Français".*

# C. APPENDICE

## MICHEL DELALANDE II

*Notre attention a été attirée par un certain Michel Delalande, musicien chartrain du* XVIII^e^ *siècle, à propos duquel l'abbé Clerval* [1] *a écrit : « C'était un descendant du fameux maître de chapelle de Louis XIV», sans toutefois fournir une référence. Son affirmation pourtant nous paraît assez plausible, étant données les identités jumelées des nom et prénom. Il donne encore sur ce maître un certain nombre de précisions, tirées peut-être des registres capitulaires de la Cathédrale de Chartres, et qui peuvent se résumer ainsi : né en 1745* [2]*, il aurait été clerc du diocèse d'Angers, maître de musique de Soissons, enfin, du 19 août 1761 au 25 juin 1785, maître de musique de la Cathédrale de Chartres; il abandonna ce poste à cause de ses infirmités. Sous la Révolution, compromis dans une histoire d'évasion de Vendéens, il fut enfermé aux Carmélites en 1792, transféré à Rambouillet, et ses biens furent vendus.*

*Nous donnons ci-dessous quelques pièces justificatives extraites des registres d'état civil de La Flèche* [3] *et de certains dossiers des Archives départementales d'Eure et Loir, qui viendront rectifier, confirmer ou compléter la biographie établie par Clerval.*

*Sans avoir encore pu retrouver la filiation qui existe entre ce musicien et son illustre homonyme, nous pouvons formuler l'hypothèse qu'il est, au même titre que Charles-Louis Mion, un de ses nombreux petits-neveux...*

*M. B. et N. D.*

Mairie de La Flèche, Etat civil, Registre des actes de naissances, 1739

**1739, 27 août**

...A été baptisé par nous, Prêtre vicaire soussigné, Michel, né de ce jour, fils du sieur Michel Delalande, cavalier de maréchaussée en cette ville et de dame Jeanne Boyard son épouse. Ont été parrain Pierre Tatuatz Duverger, maître boulanger, et marraine Jeanne Genetay, fille, tous demeurant en cette ville, lesquels ont signé avec Nous, a part la marraine qui a dit ne savoir signer.

Delalande
Tatuatz Duverger
Bineteau

1. *L'ancienne maîtrise de Notre-Dame de Chartres*, 1899, p. 102-103.
2. En réalité, c'est en 1739 ; voir plus bas, pièces justificatives.
3. Il existe à la tribune d'orgue du Prytanée militaire de La Flèche, un certain nombre d'inscriptions (noms de musiciens ayant fréquenté cette tribune, sans doute ?). Parmi celles-ci, nous avons relevé deux fois " Delalande " dans une écriture du XVIII^e^ s. ; l'une est gravée dans le bois, à même le positif de l'instrument ; l'autre est taillée dans la pierre de la balustrade.

A.D. Eure et Loir, Q 103

**1793, mai,** Chartres

Je, soussigné, docteur en médecine, membre de la Société de médecine de Paris, demeurant en cette ville de Chartres, certifie que le citoyen Michel Delalande, clerc tonsuré, ci devant maitre de musique de la Cathédrale et des enfants de chœur de cette ville, fonction qu'il a exercée pendant vingt quatre ans, agé de bientôt cinquante quatre ans, attaqué depuis dix ans d'une sensibilité de nerfs, qui est chez lui une cause de vapeurs, de faiblesses, de tremblements, que des occasions très légères mettent en jeu au moment ou l'on pourroit s'y attendre le moins, et sans que cela ait été annoncé de manière à pouvoir le prévoir, ne peut, sans grands inconvénients, et pour lui et pour le service public, monter la garde nationale, pouvant à cause de cette infirmité se trouver plus à charge qu'utile dans les circonstances pour lesquelles cette garde a été établie, parce que le moindre sujet de craindre qui se présente à lui est précisément ce qui excite et ces vapeurs, et ces foiblesses, et ces tremblements.

En conséquence, j'estime qu'il doit être exemté de ce service, du moins personnellement.

A Chartres, le trois mai mil sept cent quatre vingt treize.

*Signé :* Mahon.

Je, soussigné, déclare que je suis entièrement de l'avis de M. Mahon, sur l'état de santé du citoïen Michel de La Lande et les exécutions qui doivent s'en suivre.

A Chartres, ce 17 mai 1793

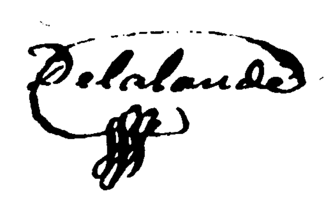
*Signé :* Philippe, M^e^ en chirurgie.

**1793, 18 mai**

Attendu mes infirmités attestées dans le certificat signé Mahon et Philippe, je demande de l'exportation et d'être admis dans la maison de réunion.

A Chartres, le 18 mai 1793.

*Signé :* Delalande, ancien maitre de musique de l'église Notre Dame de Chartres.



A.D. Eure et Loir, Q 103

**An II, 24 nivose**

INVENTAIRE

des biens de Michel Delalande, ex-maître de musique de la Cathédrale de Chartres.

— 49 Item, une petite boete de bois d'estre, avec des caractères propres à la musique.
— 52 Item, une harpe, une basse.
— 106... antiphonaire et graduel de Chartres, relié en quinze volumes, partie imprimée en plein champ (*sic*) et partie écrite à la main, 8 l.
— 109 Item, traité de musique de Blainville, pratique du plain champ (*sic*), deux volumes in quarto ; musique de Roussière, Monsi[g]ny et disionnaire des observations de musique, quatre volumes in octavo, le tout estimé 10 l.
— 110 Item une liasse de trois volumes reliés et sept brochures le tout sur la musique, sept volumes in octavo pour quatre livres.

Et attendu que pour l'estimation de la musique, nous avions requis le citoyen Pierre Marie Boucher, musicien, lequel ne put procedder aussitot, et qu'il nous a requis de remettre à demain 26 nivos 3 heure de relevée, nous avons remis la dite vacation à la dite heure...

Et aujourd'hui 26 nivos 3 heures après midy, assisté du dit citoyen Pierre Marie Boucher par nous requis pour l'inventaire de la musique trouvée dans le dit domicile et avons proceddé sous sa dictée et estimation ainsy qu'il suit :

— 111 Premièrement trois partitions, l'une de l'Opéra d'*Orphée*, l'autre d'*Iphigénie*, et le *Stabat* d'Haiden, le tout estimé 12 l.
— 112 Item, un dictionnaire de musique de Brossart, un livre d'harmonie latin, estimé 12 sols.
— 113 Item, les quatuors de Gossec, œuvre 15e, estimée à la somme de 30 sols.
— 114 Item, une Messe des Morts et un *Te deum* dud. de la Lande, copie de sa main, estimé à la somme de trois livres.
— 115 Item, un Grand *Te deum* en simphonie, une partition de messe des Morts, plusieurs partitions de Libera et *De profondis*, huit petittes partitions d'Exaudiat, quinze ou dix huit psaumes en partitions de la composition du dit Delalande, le tous estimé la somme de 6 livres.
— 116 Item, huit partitions de Messes, estimées a la somme de trente sols, 1 livre 10.
— 117 Item, Partitions de Magnificat sans simphonies, plusieurs petits motets sans simphonies, trois regina sans simphonies et quatre Regina en simphonies, estimés ensemble a six livres.
— 118 Item, 4 partitions de motets en simphonies, un *Te deum* sans simphonie, un *Te deum* avec simphonie et huit autres partitions de messes, estimées a six livres.
— 119 Item, 34 partitions de grands et petits motets en simphonie, estimées a la somme de douze livres.
— 120 Item, plusieurs partitions du Psaume Lauda Jerusalem, vingt cinq a trente petittes partitions d'hymnes, antiennes et autres choses, estimées a cent sols.
— 121 Item, Partitions de 25 leçons de tenebres, partitions de morceaux détachés de messes cy dessus estimés a vingt quatre sols.
— 122 Item, Partitions du Stabat du Pere Goleze (*sic*), differentes sonnates de violoncelle, le tout copié a la main, avec un livre de partition de simphonies et les Regles de Composition, le tout copié a la main, estimés a la somme de cent sols.
— 123 Item, six trio de Bocheriny, six sextuor d'Hanff, gravés, cinq simphonies en partition de Stamiz, Diapazon General de tous les instruments a vents, par

Francœur, six Duos pour 2 Violoncelles de Douglas Lainé, gravés, quintette de Bocherini, six sonnates pour le violon par Gavigné, estimés ensemble a la somme de Douze livres.
— 124 Item, vingt six O salutaris, morceaux detachés des magnificat (*sic*) cy dessus, *Sub tuum et Domine salvum*, le tout estimé à vingt cinq sols.
— 125 Item, un lot de toute especes de Partyes, n'ayant aucun merite et propre a faire du carton, avec un rouleau de parchemin de plain chant, le tout estimé ensemble a la somme de Douze livres...
— 126 Un lot de papier rayé et destiné a la musique, quinze livres.

Et a ledit citoyen Boucher signé : Boucher.

Et au moment est intervenu le citoyen Belhomme, horloger, que nous avions requis pour l'estimation de la pendule qui s'est trouvée chez le citoyen Haverdin, lequel avoit declaré luy avoir été laissée par ledit Delalande, afin qu'elle ne deperisse pas, laquelle pendule a été estimée par ledit citoyen Belhomme a la somme de Deux cent quarante livres...

A.D. Eure et Loir, Q 103

**An II, 12 pluviose**

*Après l'inventaire des biens de Michel Delalande, il est procédé à la vente de ses meubles et effets. Parmi ceux-ci : 3 tableaux de famille ; 1 portrait. La musique n'a pas été vendue.*

A.D. Eure et Loir, Q 103, Ministère de la Police générale.

**An IX, 2 floréal**

*Liste des Emigrés*

Delalande (Michel), de Chartres, dép[t] d'Eure et Loir, ex maitre de musique inscrit sur le volume 4[e] de la liste des Emigrés, a été éliminé de la dite liste...
Vu l'extrait ci dessus, le ministre de la Police générale... arrête que Delalande (Michel), de Chartres, dép[t] d'Eure et Loir, ex maitre de musique, est définitivement rayé de la liste des Emigrés. *(Il doit promettre fidélité à la Constitution devant le Préfet.)*
...Qu'en conséquence, il rentrera dans la jouissance de ceux de ses biens qui n'auraient pas été vendus, sans qu'il puisse néanmoins prétendre à aucune indemnité pour ceux qui se trouveraient aliénés...

*Signé :* Fouché.

A.D. Eure et Loir. Pensions ecclésiastiques.

**1809, 30 octobre,** Paris

Certificat d'Inscription N° 111.649, volume 56. Somme, 860 fr.

Je soussigné, Directeur des Pensions, certifie que M. Delalande Michel, né le 27 aout 1739, est inscrit au Registre des Pensions pour une somme annuelle et intégrale de huit cent soixante francs, ayant été compris pour ladite somme en qualité d'ex-Chanoine, dans l'état de liquidation du mois d'aout 1809, sous le N° 34255.





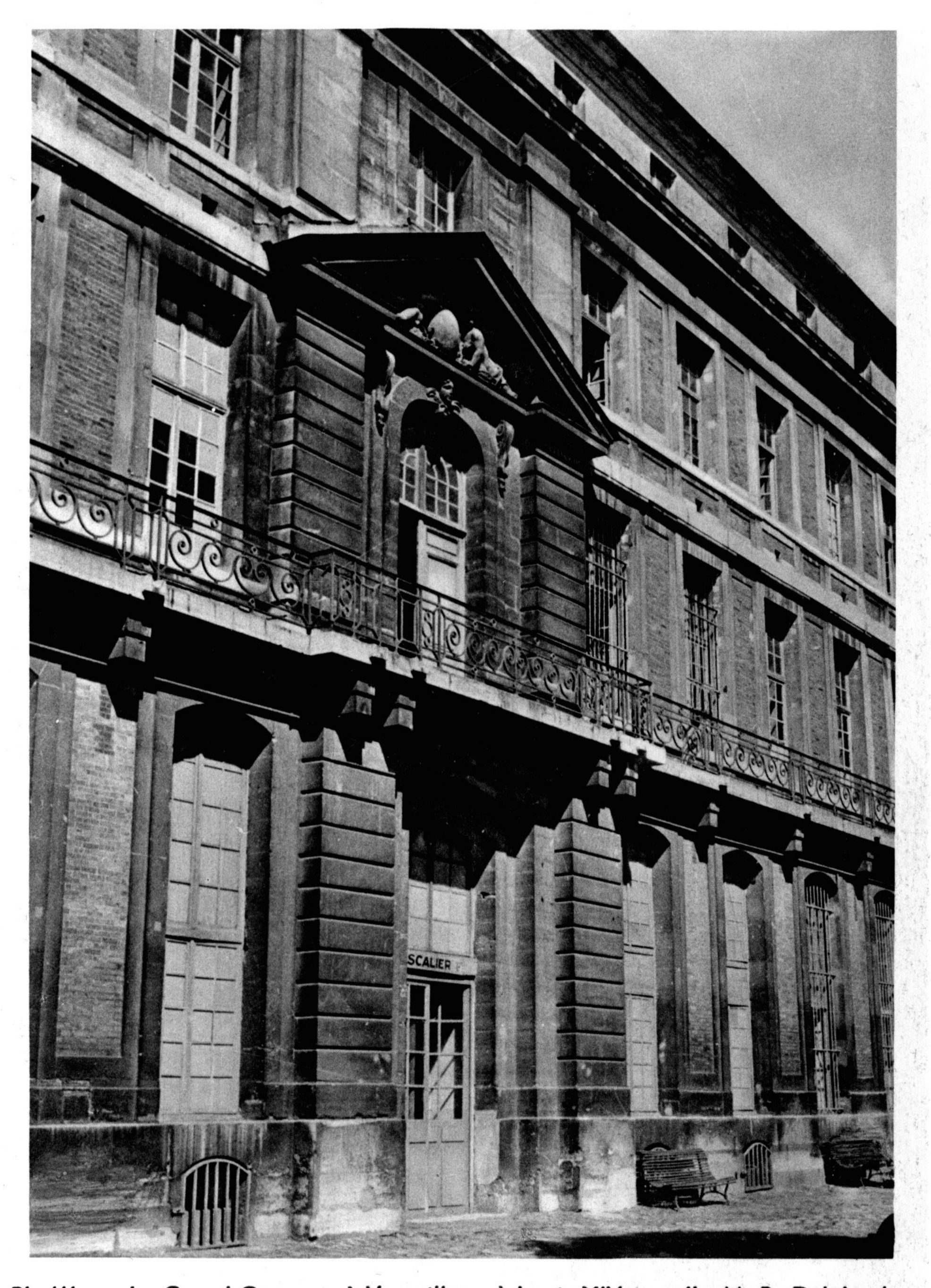

**Pl. I. — M.-R. Delalande. En haut : gravure de Thomassin, d'après J.-B. Santerre. En bas : dessin original de Santerre (Coll. Meyer).**

*Cl. Larousse*



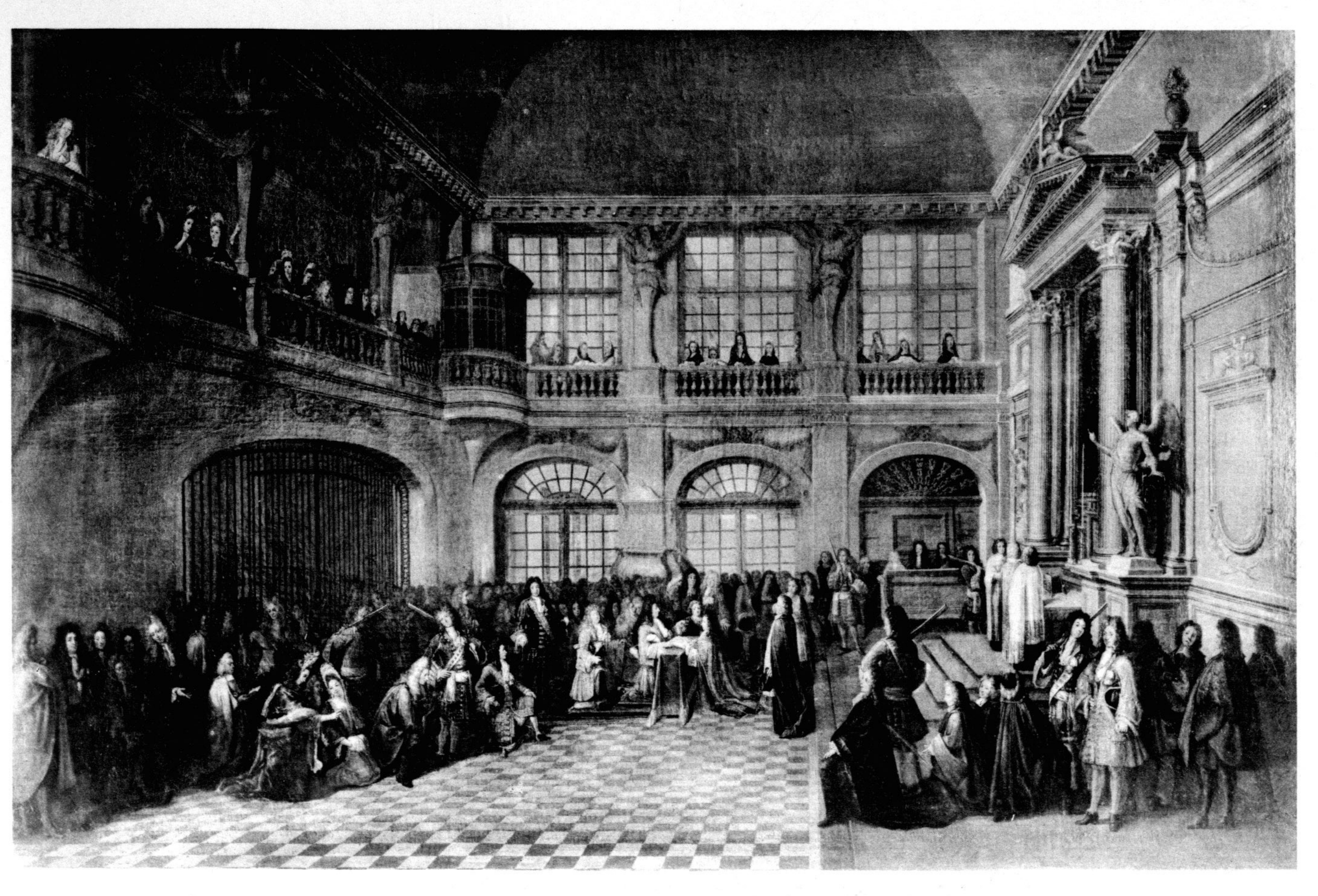
Pl. II. — Tournière. LE DÉJEUNER AU JAMBON ; au centre : M.-R. Delalande (Versailles, coll. particulière).

Cl. Larousse



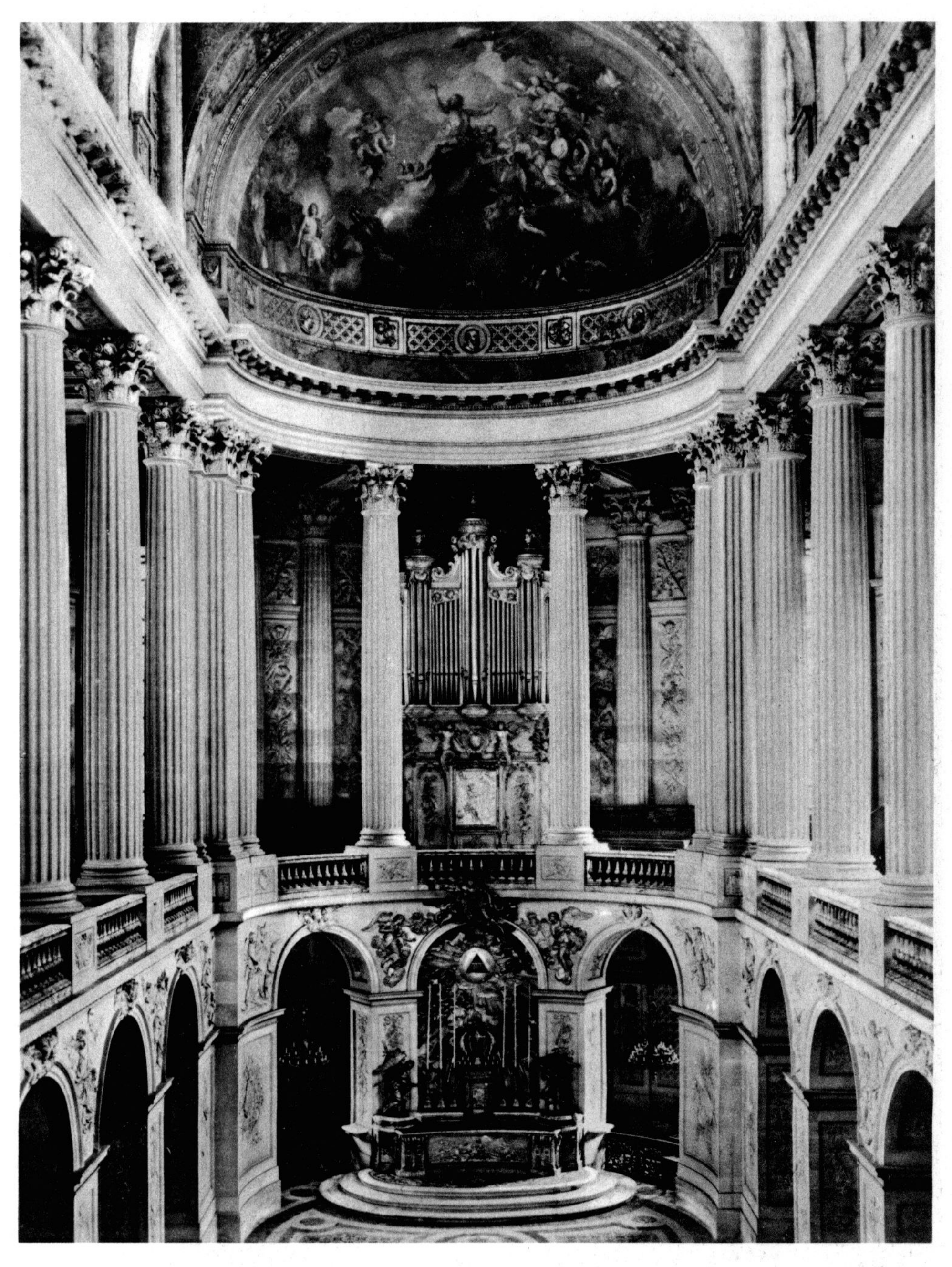

**Pl. III. — Le Grand Commun à Versailles, où Louis XIV installa M.-R. Delalande.**

*Cl. Larousse*



Pl. IV. — Ancienne chapelle du Château de Versailles, où M.-R. Delalande dirigea de 1683 à 1710. — Tableau de Pezay (Musée de Versailles).

*Cl. Larousse*



Pl. V. — Chapelle actuelle du Château de Versailles, où M.-R. Delalande dirigea de 1710 à 1726.

*Cl. Larousse*




Pl. VI. — LE BALLET DE LA JEUNESSE (1686) de M.-R. Delalande. Gravure d'après Berain (B. N. Estampes).




**Pl. VII. — Première page du TE DEUM de M.-R. Delalande, édition de 1729.**




# CANTIQUE QUATRIÈME

## SUR LE BONHEUR DES JUSTES, & ſur le malheur des Reprouvez.

*Tiré de la Sageſſe. Chap. 5.*

H

Eureux.

Heureux, Heureux, qui de la Sageſſe Attendant tout ſon ſe-

Pl. VIII. — Première page du quatrième CANTIQUE de M.-R. Delalande (Bibliothèque de Versailles).

*Cl. Larousse*

# SOURCES IMPRIMÉES

## NOTES PRÉLIMINAIRES

Une trentaine de fiches témoignent des recherches entreprises par Tessier sur les sources narratives de Delalande. Ce sont des notes hâtives, prises au cours d'une lecture, jetées au revers d'une lettre, ou sur un petit rectangle de papier ; les unes renvoient au *Mercure*, d'autres à un livre : « beaux éloges donnés à Delalande », « Delalande est cité ». Parfois, Tessier relève une réflexion sur l'un des aspects de la musique, l'accompagne de la mention : « à citer sur Delalande ». Ces fiches furent à l'origine d'une première série de recherches.

Nous avons repris le travail de Tessier et avons cherché à le compléter. Dans le fichier Peyrot, conservé au département de la Musique de la Bibliothèque Nationale, nous avons trouvé la majeure partie des références qui nous permirent de réunir les informations qui vont suivre. Livres, périodiques, *Mercure*, (en particulier dépouillement du *Mercure* au XVIII^e^ siècle), Peyrot semble avoir consulté l'ensemble des sources narratives. Nous y avons adjoint quelques recherches personnelles.

Cette publication porte essentiellement sur les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Nous regrettons de ne pouvoir citer, à titre bibliographique, les musicologues qui depuis cent-cinquante ans ont parlé de Delalande ; de même, le relevé des exécutions de ses motets depuis la Révolution ne nous semble pas entrer dans le cadre de cette étude consacrée aux documents originels. L'esprit de nos recherches nous fit omettre volontairement les innombrables résumés, reproductions et variations stylistiques de la préface des Grands Motets [1].

Les renseignements que nous avons amassés au cours de notre travail se trouvent groupés sous les rubriques suivantes :

Du *Mercure Galant* au *Mercure*, 1680-1722.

Le *Mercure de France*, 1724-1781.

1° Musique religieuse.

2° Musique profane.

3° Divers.

Périodiques divers.

Bibliographie sommaire des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

1. Celle-ci est intégralement reproduite plus bas, p. 201.

Dans ces différentes sections, le titre de chaque ouvrage utilisé est accompagné de sa cote à la Bibliothèque Nationale.

## Du Mercure Galant au Mercure, 1680-1722

Dès 1680, le *Mercure Galant* fournit des renseignements sur la vie, la carrière et la musique de Delalande. Le *Mercure Galant* était un périodique rédigé sous forme d'une longue lettre mensuelle en un ou deux volumes d'environ quatre cents pages chacun, contenant deux pièces de musique sur dépliants. L'intérêt musical exceptionnel de cette publication nous a incité à lire entièrement les années 1672 à 1700, soit près de trois cents volumes, sans parler des numéros extraordinaires. Ainsi avons-nous pu combler quelques lacunes de Tessier, de Peyrot. A partir de 1700, les indications musicales devinrent plus rares, — plus faciles à trouver, si bien que nous pûmes nous en remettre en toute confiance aux références de Peyrot.

Le *Mercure Galant* donne des indications sur la famille de Delalande : Mlle Rebel, qui devint sa femme, Mlles Delalande, ses filles — sur sa carrière : concours, nominations, — sur sa musique enfin : concerts auxquels il prit part, exécutions de ses œuvres. Les numéros d'Avril et de Mai 1683 contiennent un document remarquable, la description détaillée de l'*Amour Berger*, et la publication de deux airs, seuls témoins de cette partition perdue. (Les détails étaient si précis que l'on aurait pu orchestrer l'ouverture).

Le *Nouveau Mercure* et le *Mercure* marquent une évolution de l'esprit musical, et évoquent la fin de la carrière de Delalande ; ce furent successivement *l'Inconnu, Cardenio, les Elémens*, puis l'abandon de trois des quartiers de la Maîtrise de la Chapelle en Novembre 1722. [1]

## Le Mercure de France, 1724-1781

Les références données par Peyrot nous ont permis de consulter plus de trois cent-quinze numéros du *Mercure de France.* Le travail de Peyrot fut si considérable, si consciencieux, que l'on ne peut se permettre de lui reprocher ni de légères erreurs de pagination ou de date, ni l'indication, trop sommaire à notre gré, de la première citation seule du nom de Delalande dans chaque volume, dont il faut feuilleter ensuite les pages restantes. Le *Mercure de France* offre une curieuse histoire de la renommée de Delalande après sa mort, de l'exécution de ses œuvres, du changement progressif du goût musical au XVIII^e^ siècle.

### 1° *Musique religieuse.*

Dans une première section, nous avons groupé ce qui concerne l'exécution de la musique religieuse de notre artiste aux Concerts spirituels, sauf indication

1. Cette démission n'a été rendue officielle qu'en Janvier 1723.

contraire. Cette énumération de motets et de dates peut paraître fastidieuse, si l'on n'y recherche pas la courbe peu à peu déclinante de la renommée de Delalande.

De 1725 à 1775 environ, les Grands Motets continuèrent à être chantés aux concerts mêmes où l'art vocal s'affadissait, où l'art instrumental, — sonates, concertos, symphonies, — prenait son essor en un prestigieux développement.

En exécution parallèle aux Récits de Delalande, l'on offrait aux auditeurs nombre de cantates, cantatilles, ariettes et motets pour voix seule ; dès 1742, l'attention se porta principalement sur le soliste qui chantait dans un motet de Delalande. Bientôt l'on en vint à extraire de l'œuvre de notre musicien des fragments de motets pour voix seule.

Un bref aperçu des œuvres orchestrales exécutées au Concert Spirituel, conjointement à un Grand Motet, permettra de mieux situer, de mieux comprendre la destinée de la musique religieuse de Delalande au XVIIIe siècle. L'on interprète tout d'abord Corelli, Vivaldi ; Blavet, Leclair, Guignon se font applaudir dans des Concertos de Flûte, de Violon. L'on exécute aussi des Concertos de Hautbois, de Basson, « avec autant de vivacité que de précision ». En 1738, le Sr Freihamer sonne un Concerto de Trompette. L'année 1751 est particulièrement caractéristique : le *Confitebor* précède une symphonie de cors de chasse, le *Quemadmodum* suit un Concerto de deux Hautbois de forêt, deux Cors de Chasse et un Basson, le *Cantate* est encadré par une symphonie de Geminiani et une sonate de Gaviniès pour violon seul. En 1755, l'*Exaltabo te* suit une symphonie de Stamitz avec clarinettes et cors de chasse, ou les exécutions de Balbâtre sur l'orgue, concertos, ouverture des *Fêtes de Polymnie,* les *Sauvages.*

Ce dernier exemple prouve que s'il y eut essor instrumental, il y eut aussi perversion du goût musical. L'on ne peut donc s'étonner si, vers 1780, l'on a progressivement délaissé Delalande. Mais jusqu'alors, le *Te Deum* avec ses Trompettes et ses Timbales avait vivement impressionné les auditeurs ; un grand Motet de Delalande terminait un concert spirituel avec la même assurance et la même fréquence que les Symphonies de Beethoven dans nos concerts symphoniques. L'on devrait plutôt s'émerveiller en constatant avec quelle puissance ses motets ont su s'imposer à Paris, cinquante années durant.

2° *Musique profane.*

A partir de 1725, *les Elémens* continuèrent seuls à représenter l'art profane de Delalande, si l'on excepte un ou deux petits airs chantés au Concert Spirituel sous le titre de cantate. Le *Mercure de France* retrace donc l'histoire des *Elémens* après la mort de Delalande, le succès, marqué par une parodie à laquelle Mouret contribua, et, à partir de 1729, les exécutions en concert à la Cour. En 1734, lorsque l'on remit au théâtre le Ballet des *Elémens,* Destouches semble en avoir revendiqué seul la composition. Le nom de Delalande ne réapparut qu'en 1751,

après la mort de Destouches. En 1754, l'on reprit les *Elémens*, l'on supprima l'acte de l'*Eau*, et dès lors commencèrent ces retouches, ces adjonctions qui déformèrent la musique originale pour l'adapter au goût du jour. L'on imagina enfin d'assembler en une manière de pot-pourri, des œuvres fort diverses, sous le nom de *Fragmens lyriques*, ou de *Fragmens héroïques*, où l'on inséra un acte des *Elémens*. En 1780, la reprise de *Vertumne et Pomone* fit murmurer tout le monde...

3° *Divers.*

Sous la rubrique « divers », nous avons groupé quelques renseignements sur notre artiste : gravure des motets ou de portraits, extraits de livres, jugements, œuvres destinées ou dédiées à sa veuve, etc...

### Périodiques divers

A la classification alphabétique des différents périodiques, nous avons préféré une ordonnance semi-chronologique, fondée sur l'ancienneté du premier numéro où l'on cite Delalande.

### Bibliographie sommaire des XVII^e et XVIII^e siècles

Sous ce titre, l'on trouvera groupés par ordre alphabétique des noms d'auteurs, des extraits des livres où l'on parle du musicien de Louis XIV. Tessier indique quelques titres, ou parfois, il relève une réflexion d'esthétique musicale qui lui semble s'appliquer à Delalande. Peyrot renvoie à plusieurs ouvrages. Nous en avons consulté quelques autres, soit à la suite d'une critique dans un périodique, soit de notre propre initiative. En appendice nous avons réuni des extraits de manuscrits. Notre publication des sources narratives s'achève sur la publication d'une fiche de Tessier, où l'on découvre son enthousiasme dans toute sa spontanéité ; sa ferveur, l'exactitude de ses réflexions nous portent à regretter l'ouvrage qu'il eût écrit sur le maître de la Chapelle de Louis XIV.

Odile Vivier.

*Ces sources narratives seront précédées des pages imprimées qui ouvrent la grande édition de 1729 et qui groupent :*

*1° Une* Lettre *de la veuve de Michel Delalande au Roi.*

*2° Une* Préface ou Discours sur la vie et les ouvrages de M. Delalande.

*3° Un* Avertissement *de Colin de Blamont, sous forme de lettre à M.* Txxx.

*Nous rappelons que le* Discours *ci-dessous reproduit représente la source première de toute biographie du compositeur, en dehors des pièces d'archives ci-dessus publiées pour la première fois.*

*Au Roy.*

*Sire,*

*Les motets que je présente à Votre Majesté ont été composez par les ordres et pour ainsi dire, sous les yeux de son Auguste Bisayeul. Ils ont eu le bonheur de luy plaire, et l'avantage d'être chantez les premiers devant Votre Majesté à son avenement à la Couronne. Ils vont, Sire, sous votre Protection répandre dans l'Europe des témoignages éclatans de votre Piété et de celle du Grand Roy qui leur a donné naissance. J'ose, Sire, vous la demander en leur faveur cette Protection et supplier Votre Majesté, de vouloir bien agreer le très profond rexpect avec lequel je suis,*

*Sire, de Votre Majesté*

*La très humble et très obéissante servante et sujette*

*La Veuve DELALANDE.*

*Préface*

ou

*Discours sur la Vie et les Ouvrages de M. De la Lande* [1]

Les Motets qu'on met au jour sont du nombre de ces Ouvrages que leur réputation annonce, et qu'on peut offrir au Public avec confiance. Ils ont fait les délices d'un Roy dont le goût pour les beaux Arts n'a pas été inférieur à tant d'autres qualitez, qui luy ont si justement acquis le surnom de Grand. Feu M. De la Lande devoit même une partie de son mérite à Loüis XIV. Ce Monarque qui vit ses premiers Ouvrages, voulut bien favoriser d'une attention particulière son mérite naissant, et en hâter le progrès autant par son goût que par ses libéralitez. Sa pieté même luy fit envisager avec joye dans M. De la Lande un sujet qui pourroit faire pour les Autels ce que Lully avoit fait pour le Théâtre ; et qui par son inclination naturelle pour la Musique Latine, sçauroit un jour imprimer dans les cœurs, par les charmes de l'harmonie, l'esprit de ces divins Cantiques où la Religion s'explique elle-même dans toute sa majesté.

On croit pouvoir assurer, après le suffrage de ce Prince, et les éloges que la Cour et la Ville ont donnez depuis 30 ans aux *Motets* de M. De la Lande, qu'il a eu le bonheur de remplir les vûës saintes d'un si grand Roy. Quelle expression n'est pas répandue dans la plûpart de ses Récits ! Et qui ne se sent émû lorsqu'il entend le *Sacrificium Deo, le Quare tristis es*, l'*Amplius lava me* ; et un grand nombre d'autres morceaux qui rendent si heureusement l'Esprit du Prophète ?

Indépendamment de ce que les amis de M. De la Lande doivent à sa mémoire, ce serait mal répondre au Public que de le priver d'une Musique qu'il a honorée tant de fois de ses applaudissemens.

Enfin les Communautez Religieuses attendent avec empressement l'impression de ces Motets, dont leurs Temples ont si souvent retentis, et qui sont si capables

1. (B. N. Vm[1] 1117, t. I). Cette préface, signée T..., a été attribuée à Claude Tannevot, Inspecteur des Bâtiments du Roi, et Architecte, demeurant à Versailles à l'Hôtel des Inspecteurs. Celui-ci, qui a épousé le 25 février 1683 Françoise Lequien (A. N. Minutes Beauvais) et qui louait, le 8 juillet 1699, une maison située à Versailles au musicien François Blouquier (A. D. S. et O., Et. Brisset-Bruneau), est décédé avant le 5 septembre 1726 (A. D. S. et O., Baillage de Versailles, Scellés du greffe, B. 523). Tannevot avait-il rédigé cette préface quelques semaines après la mort de Delalande et quelques semaines avant la sienne ? Serait-ce l'un de ses fils qui aurait fourni à Colin de Blamont, pour l'édition de 1729, le texte que son père avait préparé ?

Contrairement à ce que l'on a cru, la lettre T. cacherait-elle un tout autre personnage ?

de nourrir en elles le goût de la Prière, et d'exercer les voix saintes des Epouses du Seigneur.

L'homme ne s'élève que par degré à un certain point de perfection. L'esprit comme le corps a son adolescence, et le temps seul peut luy donner cette vigueur mâle qui enfante les belles choses.

On remarque dans les Ouvrages des grands Hommes une gradation de mérite ; à bien considérer cette gradation, elle devient une source d'instruction pour ceux qui marchent sur leurs traces, et on aime ordinairement à pouvoir en suivre le progrès.

Les premiers Ouvrages de M. De la Lande ne sont pas, à beaucoup près, si travaillez que les derniers ; ils sont plus agréables que profonds, et moins les fruits de l'Art que ceux de la Nature.

Les Auteurs qu'elle a doüez de talens extraordinaires, et qui ont atteint la perfection de leur Art, sont devenus des modèles pour leurs Successeurs ; mais ce n'est pas assez de proposer les Ouvrages de ces grands Maîtres, il faut encore montrer dans une peinture de leur vie les routes qu'ils ont suivies pour arriver au but où leurs Emules aspirent.

Ces considérations ont engagé à donner icy un recit succint de la vie de M. De la Lande.

Michel-Richard De la Lande, Ecuyer, Surintendant de la Musique du Roy, et Chevalier de l'Ordre de S. Michel, nâquit le 15 Decembre 1657. Son Père et sa Mère étoient Marchands Tailleurs à Paris : il fut leur quinzième enfant ; et se trouvant chargez de famille, ils le placèrent Enfant de chœur à Saint-Germain-l'Auxerrois, leur Paroisse. Le petit De la Lande avoit la voix belle, et le Maître de Musique qui s'y attachoit plus qu'à aucun autre, le faisoit réciter au Chœur par préférence. Les Curieux mêmes venoient l'entendre avec empressement.

Dès ces temps-là il aimoit l'étude avec excès, et son Enfance a été le prélude de cette profonde application avec laquelle il a cultivé son Art jusqu'à la mort. Non-seulement il apprit la Musique, mais encore à joüer de toute sorte d'Instrumens, dont il saisissoit tout d'un coup l'intelligence. Son ardeur pour l'étude étoit si vive, que de ses petits profits il achetoit de quoy s'éclairer pendant la nuit. Souvent il la passoit à travailler à la Composition, ou à s'exercer aux Instrumens que par une sorte d'intempérance d'étude ordinaire aux Enfans dont l'esprit est prématuré, il vouloit apprendre et connoître tout à la fois.

Cependant le temps vint qu'il perdit sa voix, comme il arrive ordinairement à l'âge de puberté. M. Chaperon son Maître, qui se faisoit honneur d'un si bon sujet, fut extrêmement touché de sa retraite.

Au sortir de S. Germain, un de ses beaux frères, homme à son aise et encore plus genereux, le prit chez luy ; et pour le faire connoître au Public, il donnoit deux fois la semaine des Concerts qui étoient goûtez des connoisseurs, et fort suivis. On y chantoit déjà des Ouvrages du jeune De la Lande.

Entre tous les Instrumens qu'il avoit cultivez dans son Enfance, le Violon avoit prévalu et luy plaisoit extrêmement, il s'y adonnoit tout entier, et cherchant à se placer, il se présenta à M. de Lully pour en joüer à l'Opéra. Cette première démarche ne réüssit pas ; il en fut piqué si vivement, que de retour chez luy il brisa l'Instrument, et renonça pour toujours au Violon.

Sa studieuse enfance luy avoit préparé des ressources, il en trouva dans l'Orgue et le Clavessin, où en peu de temps il fit de si grands progrès, qu'il fut désiré dans plusieurs Paroisses pour en être l'Organiste ; de sorte qu'il eut en même temps quatre Orgues à Paris ; celles des Eglises de Saint Gervais, de S. Jean, des Grands Jésuites, et du Petit S. Antoine.

Vers ce temps-là le R. P. Fleurian le choisit pour faire la Musique de plusieurs Tragédies qu'on devoit représenter aux Jésuites, et il s'en acquitta avec succès.

Il vint ensuite se présenter pour être Organiste du Roy à Saint-Germain-en-Laye, où il fut entendu de Sa Majesté. M. de Lully, qui étoit présent, dit tout haut, sans sçavoir quel étoit celuy qui joüoit, que si l'on donnoit le prix au plus habile, il étoit dû à celuy-là. Mais comme il y avoit des sujets plus anciens, et qu'il étoit trop jeune, le Roy jugea à propos de le remettre à un autre temps.

M. le Maréchal de Noailles le choisit alors pour enseigner la Musique à Mademoiselle de Noailles sa Fille, aujourd'huy Madame la Maréchale de Gramont ; et cette heureuse circonstance est l'époque de la fortune de M. de la Lande.

Loüis XIV demanda un jour à ce Seigneur s'il étoit content du Maître qui montroit à Mademoiselle de Noailles ; M. le Maréchal de Noailles qui n'a jamais laissé échapper une occasion de faire du bien, saisit celle qui se présentoit en faveur de M. De la Lande, dont il parla très-avantageusement au Roy. Son témoignage eût d'autant plus de force, qu'il tomboit sur les mœurs comme sur la capacité ; et que d'être protégé par M. de Noailles, c'étoit acquérir le titre d'honnête homme.

Le Roy choisit donc notre Auteur pour montrer à joüer du Clavessin aux deux jeunes Princesses, à présent S.A.R. Madame la Duchesse d'Orléans, et S.A.S. Madame la Duchesse.

Son assiduité à remplir son devoir étoit si grande, qu'il fut près de trois ans sans sortir de la Petite Gallerie du Château de Versailles, que pour aller coucher à Clagny, où Loüis XIV luy avoit donné un logement. Sa Majesté alors luy faisoit composer de petites Musiques Françoises, qu'Elle venoit examiner Elle-même plusieurs fois le jour, et qu'Elle luy faisoit retoucher jusqu'à ce qu'Elle en fut contente. On laisse à juger combien l'avantage de travailler ainsi sous les yeux de son Roy, est capable d'ouvrir le génie, et de porter à l'étude un sujet qui de luy-même y étoit déjà si adonné.

Jusques en 1682 il n'y avoit eu que deux Maîtres de la Musique de la Chapelle qui servoient par semestre ; ils se retirèrent en 1683 et Lully à cette occasion proposa au Roy de partager le service de la Chapelle en quartiers, afin qu'un plus grand nombre de maîtres donnât lieu à une plus grande variété de Musique. Il y eut un concours où il se présenta une vingtaine de Maîtres. Le Roy en choisit huit, et voulut qu'ils fussent enfermez chacun séparément, afin de travailler tous au même Pseaume, qui étoit le *Beati quorum*. L'émulation qui régnoit entr'eux donna à leurs Ouvrages une égalité de mérite. M. l'Abbé Robert qui se retiroit de la Maîtrise de la Chapelle du Roy, le supplia de vouloir bien agréer M. Goupillet. M. l'Archevêque de Rheims pria aussi Sa Majesté de recevoir M. Minoret. Lully qui protégeoit M. Colasse obtint aussi un quartier pour luy. Tous ces differens Protecteurs exaltoient beaucoup le mérite des trois nouveaux Maîtres, et voulant en proposer un quatrième, le Roy leur dit : « J'ay reçû, Messieurs, ceux que vous m'avez présentez ; il est juste que

je choisisse un sujet de mon goût, et c'est la Lande que je prends pour remplir le quartier de Janvier. »

Cette grace du Roy a été suivie d'un grand nombre d'autres, et Sa Majesté qui le pourvut des Charges de Compositeur, de Maître et de Surintendant de la Musique de sa Chambre, luy accorda encore plusieurs Pensions, et réünit enfin sur sa tête les quatre Charges de Maîtres de Musique de la Chapelle, qu'il a exercées pendant plusieurs années.

En 1684 le Roy le maria à Anne Rebelle[a], Demoiselle de sa Musique [1] : elle avoit une voix admirable, et possédoit souverainement l'art du Chant. Sa Majesté voulut faire les frais de leur mariage.

Il en eut deux filles, qui toutes deux furent doüées d'une très-belle voix. Il les éleva avec un grand soin, et cultiva le talent qu'elles avoient reçû de la nature. En 1704 il les fit entendre au Roy, qui en fut si satisfait, qu'il souhaita qu'elles chantassent à sa Messe : Sa Majesté leur donna à chacune 1.000 livres de pension.

Elles ont excellé dans la Musique Latine et Italienne ; et on leur doit ces Récits de dessus si gracieux, que M. De la Lande a composez pour répondre à la beauté de leurs voix, et les rendre plus agréables à Loüis XIV.

Mais la satisfaction que luy donnoient deux filles d'un tel mérite ne fut pas de longue durée : la petite vérole [b] les luy enleva en 12 jours, dans le même temps où toute la France pleura Monseigneur.

Il se présente icy un trait de Loüis XIV qui faisant connoître son extrême bonté pour M. De la Lande, témoigne en même temps toute la grandeur d'ame d'un Roy vrayment chrétien.

Quelques jours après la mort de ses filles, M. De la Lande paroissant devant le Roy, et n'osant approcher de Sa Majesté de peur de luy renouveller la perte qu'Elle venoit de faire de Monseigneur, Elle eut la bonté de l'appeller, et de luy dire : « Vous avez perdu deux filles qui avoient bien du mérite : Moy, j'ay perdu Monseigneur. » Et luy montrant le Ciel, le Roy ajoûta : « La Lande, il faut se soumettre. »

Notre Auteur, qu'un si grand coup avoit accablé, puisa dans ces paroles de nouvelles forces, qu'il consacra toutes au service d'un si bon Maître, et il parvint enfin jusqu'à pouvoir offrir à son auguste Bienfacteur environ 60 Motets, qui tous portent le caractère d'un génie du premier ordre.

En 1722 il perdit Madame De la Lande, qui faisoit toute la douceur de sa vie : il ressentit vivement cette perte. Les graces du Roy vinrent au secours, et Sa Majesté l'honora peu de temps après du Collier de l'Ordre de S. Michel.

Dans cette même année il supplia le Roy de trouver bon qu'après quarante-deux ans de service il remit gratuitement à Sa Majesté et sans aucune réserve, trois quartiers de Maître de Musique de la Chapelle. Il proposa en même temps pour les remplir un grand nombre de sujets, et principalement Messieurs Bernier, Campra et Gervais qui furent agréez. La Cour applaudit au désintéressement et au choix de M. De la Lande : Sa Majesté le gratifia d'une pension de 3.000 livres.

a) Fille de M. Rebelle, ordinaire de la Musique du Roy.
[1] Le brevet d'engagement d'Anne Rebel dans la musique du Roy reste introuvable.
b) Elles étaient âgées l'une de 24, l'autre de 25 ans.

En 1723 il se maria en secondes nôces à Mademoiselle de Cury, fille du Chirurgien de S.A.S. Madame la Princesse de Conty, première Doüairière, dont elle avoit l'honneur d'être protégée, et qui voulut bien favoriser ce mariage. Il luy fut même d'autant plus agréable, que M. De la Lande, dont le mérite n'avoit pû échapper aux lumières de cette Princesse, n'étoit pas moins honoré de ses bontez, que la Demoiselle qu'il épousoit. Ce mariage donna lieu à de nouveaux bienfaits de Sa Majesté.

Trois années après M. De la Lande fut attaqué d'une fluxion de poitrine : dès le commencement de sa maladie, et malgré les espérances de guérison qu'on luy donnoit, il tourna toutes ses vûës vers l'éternité : il usa en Chrétien de ces derniers momens ; reçût avec édification les Sacremens de l'Eglise, et mourut le 18 Juin 1726 âgé de soixante-sept ans et demi, dont il en avait employé quarante-cinq et plus au service du Roy.

Il n'a laissé d'enfans qu'une fille âgée de vingt-et-un mois, et qu'à la mort de son père les grâces du Roy ont été chercher jusqu'au berceau.

Toutes celles que M. De la Lande en avoit reçüs pendant sa vie, n'ont servi qu'à la rendre plus laborieuse et plus appliquée ; cherchant toujours à les mériter, il a joint dans l'ardeur de son travail les nuits aux jours ; et on peut dire avec vérité que jamais homme n'a porté plus loin que luy l'amour de l'étude. Le temps des repas, celuy de la promenade ne pouvoient l'en distraire ; et son corps changeoit de lieu sans que son esprit changeât d'objet. Il trouvoit la vie de l'homme trop courte pour arriver à la perfection, ce qui le rendoit œconome du temps qu'il employoit pour la plus grande partie à retoucher ses Ouvrages sans jamais en être pleinement satisfait.

Du temps du feu Roy il avoit commencé à faire quelques changemens dans plusieurs de ses anciens Motets ; Sa Majesté qui s'en apperçût l'empêcha de continuer, soit pour rendre plus sensibles les progrès que l'Auteur faisoit sous ses yeux, soit pour conserver les graces et les beautez naïves de ses premières productions, soit enfin par la crainte que cette occupation ne luy prît trop de temps, et ne l'empêchât de composer de nouvelles choses.

Après la mort de Loüis XIV il voulut suivre son premier projet, et alors son unique application fut de retoucher les morceaux qu'il avoit eu dessein de changer, mais sans rien altérer ni dans les chants ni dans les sujets ; car les uns et les autres luy devoient être à jamais sacrez par rapport au goût, au choix et à l'approbation tant de fois réïterée du grand Roy qu'il servoit.

Il étoit donc occupé sur tout à cette revision des travaux de sa jeunesse, lorsque la mort nous l'a enlevé. Ce n'est aussi que cette longue et scrupuleuse critique qu'il exerçoit sur ses Œuvres, qui l'a empêché de les donner luy-même. Heureux d'avoir laissé une veuve qui, sensible à la mémoire de son illustre Epoux, fait son unique étude de l'immortaliser, par les soins qu'elle prend de publier ses Ouvrages.

M. De la Lande faisoit ses délices de la lecture des Pseaumes, et on luy a entendu dire plusieurs fois que les expressions en étoient si variées, si touchantes, si majestueuses, que de les lire et en être émû étoient une même chose. Et sur cela, recitant quelques versets de ceux qui l'avoient le plus frappé, il entroit dans une espece d'enthousiasme, qui temoignoit et la vivacité de son goût, et son penchant naturel pour la Musique Latine.

Le Clavessin, dont il avoit fait dans sa jeunesse une étude capitale, a été jusqu'à sa mort son plus grand amusement. On sçait qu'il en accompagnoit dans un degré de perfection qui est rare.

Il aimoit la retraite uniquement pour vacquer à l'étude ; car il ne se refusoit pas à tout commerce. Il avoit des amis, et son plus grand plaisir étoit de s'entretenir avec eux ; mais il craignoit, comme un obstacle à ses travaux, les liaisons nouvelles, et les évitoit avec grand soin.

Quoyqu'il fut naturellement vif, il étoit timide en public : le moindre éloge le faisoit rougir. Il n'appartient guères qu'à ceux qui meritent des loüanges de les craindre. Son caractère étoit droit et civil : peu Courtisan, mais toujours prêt à rendre ce qu'on doit au merite et à la naissance. Il loüoit de bonne foy dans les Ouvrages des autres ce qu'il y trouvoit de bon, et on peut dire qu'alors la superiorité de ses lumieres tournoit toute à l'Avantage de ces Auteurs.

Au surplus il a eu le sort de tous les grands Hommes : l'envie n'a pû luy voir prendre un vol si rapide et vers le merite et vers la fortune, sans se déchaîner contre luy. A proprement parler il n'a pas joüi de sa réputation : on a cherché à rabaisser ses Ouvrages. Mais quoi !

« *Si tôt que d'Apollon un génie inspiré*
*Trouve loin du vulgaire un chemin ignoré,*
*En cent lieux contre luy les cabales s'amassent.*
*Ses rivaux obscurcis autour de luy croassent,*
*Et son trop de lumiere importunant les yeux,*
*De ses propres amis luy fait des envieux.*
*La mort seule icy-bas, en terminant sa vie,*
*Peut calmer sur son nom l'injustice et l'envie.* »

On a donc voulu tourner contre luy la prodigieuse étude qu'il avoit faite de Musique de toute espece, et à cette occasion on luy a imputé des imitations serviles, ou même un honteux plagiarisme.

De tels reproches tombent d'eux-mêmes ; car ils supposeroient ce qui est impossible, c'est-à-dire, que d'un amas de pensées et de morceaux tirez de differents endroits il puisse naître un Ouvrage régulier, un Ouvrage où tout se suive, et dont les diverses parties ayent entr'elles une proportion exacte, et forment un tout qui ne laisse aucune chose à desirer.

Si l'étude et l'érudition donnoient lieu d'ailleurs à ces reproches, les meilleurs Auteurs y seroient le plus exposez ; puisque ceux qui tendent à la perfection n'esperent y arriver que par le secours des Sçavens qui les ont précedez. Ils ne travaillent même avec succès qu'autant qu'ils sçavent donner à ce qu'ils font l'air et le tour des Ouvrages des Anciens, et qu'ils marquent, pour ainsi dire, leurs Ecrits au coin de ces grands Maîtres...

... En un mot, telle a toujours été la conduite des grands Hommes, de se choisir des modèles et de les imiter : telle a pû être celle de M. De la Lande, et elle ne luy

feroit qu'honneur. Il a pû, sans encourir les reproches qu'on luy a faits, former sa Musique sur le goût des bons Auteurs, et on peut croire qu'il doit en partie à leur commerce ce haut degré de perfection où il est parvenu. Il avoit rassemblé avec soin et avec beaucoup de dépenses tout ce qu'il avoit pû trouver de Musiques étrangères : son génie vaste ne pouvoit se borner à ce que sa patrie luy offroit. Son amour pour l'étude et son zèle pour le service de son maître demandoient bien un autre champ. Il a parcouru tout le monde sçavant dans son Art, et en est revenu comme un voyageur curieux et intelligent, orné de mille belles connoissances qui luy ont aidé à produire cette Musique admirable, contre laquelle l'envie s'est vainement élevée. On auroit presque dit à ces Censeurs qui l'ont voulu noircir de plagiarisme : Soyez plagiaires comme luy, et donnez-nous d'aussi belles choses.

Au reste il faut, pour qu'un Auteur soit generalement applaudi, qu'il franchisse un long espace de temps : plusieurs obstacles s'opposent d'abord à sa reputation ; la jalousie d'une part, de l'autre le défaut de goût. Le merite d'autruy nous porte toujours ombrage, et dans la pensée que notre gloire en est obscurcie, nous nous portons volontiers à répandre des nuages sur la sienne ; mais en supposant tous les hommes judicieux et de bonne foy, il ne s'ensuit pas qu'un auteur, quelqu'excellent qu'il soit, réünisse tous les suffrages : le bon goût luy applaudit ; mais est-il répandu sur tous les hommes ? Les connoissances de l'art ne suffisent pas pour bien juger de ces sortes d'ouvrages que le goût dirige, et qui sont comme inspirez : il faudroit joindre le goût à l'art, et malheureusement on ne voit que trop marcher l'un sans l'autre. On est quelquefois impatienté de voir comment des gens même habiles parlent de l'art qu'ils professent : ils sont esclaves de leurs regles : jamais un beau feu ne s'allume dans leur ame, et ne les égare heureusement. Comment peuvent-ils prononcer sur un Ouvrage de goût et d'enthousiasme ? Ils parlent cependant, on les écoute ; ils ont des partisans, et c'est autant de voix qui déposent contre le vray merite : un bon Auteur toutefois est soutenu par d'illustres suffrages ; il est soutenu par ce cry de la nature qu'il remarque dans les applaudissemens d'un certain nombre d'auditeurs, qui n'ont pour se connoître à ses Ouvrages que la nature même.

Moliere qui, comme on sçait, lisoit quelquefois des Scènes de ses Comédies à sa servante, le cherchoit en elle ce cry de la nature. Car quel est-il, ou plutôt,qu'est-ce que le goût ? Un sentiment naturel qui tient à l'ame, et qui est indépendant de toutes les sciences qu'on peut acquerir. Le goût n'est autre chose qu'un certain rapport qui se trouve entre l'esprit et les objets qu'on luy presente : enfin le bon goût est le premier mouvement, ou pour ainsi dire, une espece d'instinct de la droite raison qui l'entraîne avec rapidité, et qui la conduit plus sûrement que tous les raisonnemens qu'elle pourrait faire.

C'est ce goût bien entendu qui porte quelquefois un Auteur à s'écarter des regles de son art, et à s'abandonner à un heureux enthousiasme. On n'a pû tout prévoir dans l'établissement des regles, et il est des cas où il faut marcher seul. Quelquefois, la finesse et la sagacité du goût font découvrir dans l'art même des mysteres qui demeurent voilez pour une infinité de gens...

... Concluons enfin qu'il n'y a que la revolution des temps qui mette le sceau à la réputation d'un Auteur, et qui fasse décider unanimement pour luy ; elle dissipe

les factions de l'envie, et elle entraîne, à l'aide de la prévention, ces gens nez sans goût, et que la nature n'a point favorisez : ils suivent le torrent, et ils admirent, sans trop sçavoir pourquoy ; mais ils admirent.

## AVERTISSEMENT

Pour pouvoir donner au Public une idée générale de la Musique de M. De la Lande, faire connoître ce qui la caractérise plus particulièrement, et marquer avec quelque justesse la méthode de notre Auteur, on a consulté M. de Blamont, Surintendant de la Musique de la Chambre du Roy. Les liaisons étroites qu'il a eues avec M. De la Lande, dont il se fait honneur d'être le disciple, jointes à sa propre capacité, le mettoient plus en état que personne de faire l'analyse de cette Musique. Il a écrit à ce sujet la lettre suivante :

*A M.* T***[1] 28 *septembre* 1728

Je viens d'apprendre avec un sensible plaisir, Monsieur, le bon office que vous voulez bien rendre à la mémoire de feu M. De la Lande. Vous devez, dans ce travail où vous faîtes paroître votre amour pour le vray mérite, être doublement applaudi ; puisqu'en écrivant la vie de ce grand Maître, et vous attachant sur tout à le représenter tel qu'il étoit par rapport à son Art, vous donnez au Public les moyens de l'admirer avec connoissance de cause, et enseignez à ses émules le chemin qui peut conduire à ce haut degré de perfection où il était parvenu.

J'étois trop son serviteur et son amy, et j'avais reçû de luy trop de marques d'estime et de bontez, par les soins qu'il a pris de m'instruire dès ma plus tendre jeunesse, soit par ses conseils pour tout ce qui peut former le goût, soit par sa constance et son attachement inviolable au travail et à son devoir, pour ne pas sacrifier quelque chose de mon amour propre, en hazardant de mettre par écrit ce qui peut vous instruire de toutes les perfections que j'ay reconnues dans ce Lully latin. Trop heureux si cela peut vous être de quelque utilité dans votre projet et vous mettre au fait des parties de l'art qui pourroient vous échapper, ou qui vous sont inconnues. Je laisse à votre zèle à faire valoir ce que je tiens uniquement de la simple vérité.

Le grand mérite de M. De la Lande consistoit dans un merveilleux tour de chant, un précieux choix d'harmonie, une noble expression, faisant toujours valoir les paroles qu'il avoit à traiter, en rendant le sens véritable, le majestueux, et le saint enthousiasme du Prophète. Plus amateur du sublime et des grandes idées, que d'un travail servile et pénible, qui fatigue plus souvent l'esprit de l'Auditeur qu'il ne le satisfait et qui luy laisse presque tout à désirer. Icy, sçavant et profond, là simple et naturel, il faisoit toute son étude et mettoit toute son application à

1. V. ci-dessus, la note de la p. 148.

toucher l'âme par la richesse de l'expression, et des vives peintures, et à délasser l'esprit par les agrémens de la variété, non seulement dans le merveilleux contraste de ses morceaux, mais dans le morceau même qu'il traitoit ; ce qu'il est aisé de voir par les disparates ingénieuses dont il ornoit ses Ouvrages et par les traits de chants gracieux, aimables, qui servoient, pour ainsi dire, d'Episodes à ses chœurs les plus travaillez.

Infatigable dans ses recherches, autant que prodigue de son génie, dans ses Œuvres, il ne se satisfaisoit presque jamais ; toujours plus difficile à mesure qu'il augmentoit en mérite. Ceux qui l'ont connu plus particulièrement, peuvent rendre témoignage qu'il a plus rebuté de Musique par le mépris qu'il faisoit du médiocre et des choses négligées, qu'il n'en faudroit pour faire la réputation d'un autre.

Les qualitez que ce grand génie possedoit encore à un degré éminent, étoient la combinaison, la précision et la juste proportion de ses morceaux, soit grands ou petits, soit de différens caractères, ce qui se fait sentir par les périodes de chant, et la gradation sans pareille des beautez de chacun de ses Récits, Duo, et autres où l'esprit et le cœur sont également intéressez, l'un par la surprise et l'admiration et l'autre par le sentiment ; joignez à cela la parfaite connoissance qu'il avoit de l'étendue des voix et du propre de chaque instrument qu'il mettoit à leur aise dans ce qu'il faisoit pour eux : talent particulier qui contribue beaucoup à la satisfaction des Auditeurs et de ceux qui executent.

Son attention la plus singulière avoit pour but la netteté dans ses sujets, et de cacher aux yeux et à l'esprit, par le charme de la simplicité, l'excès de son travail ; c'est ce qu'on peut appeller la vraye magie de l'art. La prodigieuse étude qu'il avoit faite des Anciens et des meilleurs Auteurs Italiens et François, et ses profondes réflexions sur chacune de leurs qualitez, les luy avoient rendues si familières, qu'il ne pouvoit jamais faire qu'un choix distingué, lors même qu'il s'abandonnoit au feu et à la rapidité de son génie. C'est par là qu'il méritoit d'être et qu'il étoit devenu, pour ainsi dire, l'arbitre du bon goût.

Jaloux, il est vray du mérite d'autruy, mais de cette jalousie que fait naître une noble émulation et qui caractérise toujours les grands Hommes, tout ce qu'il entendoit de beau allumoit en luy une ardeur encore plus grande pour l'étude ; mais cette émulation puisée uniquement dans un goût supérieur, n'étoit que favorable aux autres Maîtres, à qui il rendoit plus de justice que leurs plus zelez Partisans : ce qui se peut prouver par le choix volontaire qu'il a fait d'une partie de ses plus habiles Contemporains pour luy succeder et pour remplir même dès son vivant quelques-unes de ses charges.

Enfin, M. De la Lande n'a pû trouver que dans la mort la fin de ses laborieuses études et de ses admirables productions.

J'ay l'honneur d'être, Monsieur, avec l'estime la plus sincère et la plus parfaite, votre très humble et très obeissant serviteur.

De Blamont.

# DU MERCURE GALANT
# AU MERCURE
# 1680-1722

## MERCURE GALANT

8° Lc$^{2}$ 33

**1680. Février,** p. 216. — Chez son Altesse Sérénissime, Mademoiselle Rabel [sic] chanta dans l'*Amphytrion.*

**Avril,** p. 323-324. — Office pour le jour des Ténèbres. « Nou savons eu aussi une très-belle musique à Paris dans les mesmes jours, et l'on a couru en foule à la Sainte-Chapelle [où] ce que l'on entendit estoit de M$^{rs}$ Chaperon, la Lande, et Laloüete. »

**Juillet,** p. 317. — Divertissements de la Cour à Fontainebleau. « Chaque Comédie qu'on y a représentée, a eu des Entr'actes de Musique, où Mademoiselle Rebel s'est fait admirer dans les beaux Airs qu'elle y a chantez. »

**1682. Novembre.** Divertissements de Fontainebleau, p. 344 : « On y représenta une Sérénade en forme d'Opera meslée de Musique Françoise, et de Comédie et de Musique Italienne. » [p. 344-350 : description] ; p. 350 : « La Musique Françoise avoit été faite par M$^{r}$ de la Lande, qui montre à joüer du Clavessin à Mademoiselle de Nantes. M$^{r}$ Genest, dont la réputation est établie à bon titre, avoit fait les Vers François. M$^{r}$ Laurenzani estoit Autheur de la Musique Italienne. »

**1683. Avril** p. 140-141 — L'on a vu de nombreuses Assemblées ce Carnaval à l'Hostel de Duras. « On y a donné plusieurs représentations d'un Opéra nouveau intitulé *L'Amour Berger*. C'estoit une Pastorale qui a attiré une telle foule que les Personnes du premier rang n'ont pû quelquefois y trouver place. Voicy le Prologue de cet Opera. Le mois prochain je vous parlerai de la Pièce et vous en envoyeray les plus beaux endroits, avec quelques airs notés. Vous ne serez pas fâchés de les voir puisqu'ils sont de M$^{r}$ de la Lande, dont vous savez que le nom n'est pas inconnu à la Cour. »

« Après une ouverture où les Hautbois reprenoient sur les Violons, les Flustes douces sur les Hautbois, et les Musetes sur les Flustes douces, l'Amour paraissoit en Habit de Berger sous le nom de Tircis.» [dans les pages suivantes : livret et description de la musique.]

p. 310-318. — Concours pour quatre places de Maistre de Musique de la Chapelle du Roy. Trente-cinq musiciens vinrent à Versailles faire chanter leurs Motets « pour pouvoir disputer ces places par la beauté et la bonté de leur Musique ». Lalande fut entendu le quatrième, et fit partie des quinze musiciens choisis que l'on enferma pour la composition d'un second Motet.

**Mai,** p. 176. — Air de l'Amour Berger, Opéra en Pastorale. « En voicy un dans lequel vous reconnoistrez sans peine le génie de Mr de la Lande, si estimé de tous ceux qui ont quelque goust pour la musique. »

[Ce numéro contient deux airs de Delalande, l'analyse des trois Actes de l'Opéra, avec le livret, ou le résumé des scènes secondaires, et des indications de ballet.]

p. 230. — « Les quatre Maistres de Musique de la Chapelle du Roy ont enfin esté nommez. Outre l'avantage qu'ils ont du présent que Sa Majesté leur fait à chacun d'une Charge, ils ont encore celuy d'avoir remporté le prix sur tout ce qu'il y a de plus grands Maîtres dans le Royaume ». (Mr la Lande, organiste de S. Jean, fut nommé le 16 Mai pour le quartier d'Octobre.)

**1684. Novembre,** p. 240. — La Cour à Fontainebleau. Mademoiselle de la Lande[1], Mademoiselle Rebel chantent dans les Entr'actes d'un « Inpromptu fort agréable de Comédie et de Dance par les Italiens. »

**1685. Août,** p. 255-258. — 25 Juin, lendemain du mariage du duc de Bourbon et de Mademoiselle de Nantes. « Le soir, [la duchesse de Bourbon] alla souper chez Monsieur le Prince où on lui donna le divertissement d'entendre chanter des Vers que M. l'Abbé Genest avoit composez sur son mariage, et dont je vous feray part à la fin de cette Relation. La Musique estoit de M. de la Lande, l'un des Maistres de Musique de la Chapelle du Roy. »

« Le Samedy, le Roy alla disner à Marly. Il y mena Madame la Duchesse de Bourbon, Madame la Princesse de Conty, et les Dames qui estoient nécessaires pour le petit Balet que l'on y dança le soir devant Madame la Dauphine, qui y vint souper avec un grand nombre de Dames. Les Vers de ce divertissement estoient de M. Morel, Valet de Chambre de cette Princesse, et la Musique de M. de la Lande. Madame la Duchesse de Bourbon et Madame la Princesse de Conty dancèrent des entrées dans les Intermèdes, et l'une et l'autre s'y firent admirer par leur bonne grace, et par la justesse de leur dance. »

**1686. Janvier,** p. 290. — « Le Balet de la jeunesse a esté dancé cette semaine à la Cour pour la première fois. »

**Février,** p. 293-295. — A Versailles : « On n'y a commencé les Représentations du Balet de la Jeunesse que le 28 de Janvier ; quoy qu'on y eust

1. On ignore s'il existe une parenté entre cette chanteuse et notre musicien.

travaillé dans le dessin de le dancer à Fontainebleau. Tous les Airs de ce Balet sont de Mr de la Lande, l'un des quatre maîtres de Musique de la Chapelle du Roy, où l'on a souvent chanté des Ouvrages de sa composition qui ont reçû de grands applaudissemens ; il en a fait aussi beaucoup qui ont diverty dans le particulier, n'estant point faits pour des spectacles. Le Balet de la Jeunesse est le premier qu'ait fait Mr de la Lande, et peut estre que c'est le premier début des Ouvrages de cette nature qui ait été d'un aussi bon goust. Ce Balet ayant esté exécuté par la Musique du Roy, et Mr de Beauchamp en ayant fait les Entrées, ne pouvoit manquer de plaire ; et ce qui faisoit encore une agréable variété dans ce Spectacle, c'est qu'il estoit fait de manière que l'on y pouvoit toujours mesler une Comédie en trois Actes. Ainsi on y en a meslé deux nouvelles pendant le cours de ce Divertissement. Elles estoient de l'Autheur des vers du Balet. »

p. 312-313. — Divertissemens de la Cour : à partir du 28 de janvier, « on y a dancé le Balet de la Jeunesse tous les Lundis jusques au Caresme. »

**1688. Janvier,** p. 38-40. — « Comme tout ce qui regarde la piété en est bien receu et qu'on n'en sçauroit donner de marques qui ne plaisent à ce Prince, les Musiciens de Sa Majesté qui n'avoient jamais solemnisé la feste de Sainte Cécile ont commencé cette année à la célébrer... dans l'Eglise Paroissiale de Versailles... Tout ce qu'on y chanta depuis les premières jusques aux secondes Vespres estoit de la composition de M. de la Lande, l'un des quatre Maistres de Musique de la Chapelle du Roy, et receut de grands applaudissemens... Le Roy ayant sceu la résolution que Mr de la Lande, et la pluspart des Musiciens de la Chapelle, avoient prise de célébrer cette Feste, ordonna qu'aucun d'entre eux ne manquast de s'y trouver. Cette Cérémonie se doit faire tous les ans à pareil jour. »

**1689. Janvier,** p. 53-83. — 5 Janvier : « Le Roy pour marquer l'extrême satisfaction qu'il a receue du retour de Monseigneur le Dauphin après ses glorieuses conquestes a fait danser un Balet [le Palais de Flore] dans l'agréable Palais de Trianon. » [Suivent l'analyse et la description du Balet. Mademoiselle de la Lande et Mademoiselle Rebel y chantèrent] « La Musique des Vers de ce Balet a été faite par Mr de la Lande, l'un des quatre Maistres de Musique de la Chapelle du Roy. Il doit être d'un mérite fort reconnu, puisque Sa Majesté luy vient de donner la Surintendance de sa Musique qu'avoit le jeune Mr de Lully qui est mort sur la fin du mois passé. Les Entrées du mesme Ballet sont de Mr de Beauchamt. »

**Février,** p. 296. — Le Palais de Flore « a esté dancé deux fois chaque semaine à Trianon pendant tout le Carnaval. »

**1692. Octobre,** p. 304-305. — A Fontainebleau. « Pour faire voir à la Reine [d'Angleterre] que les Maistres de sa Musique travailloient avec une extreme vitesse, et que la Musique exécutoit en fort peu de temps, Sa Majesté donna à cette Princesse deux Pseaumes à choisir pour faire mettre en

musique. La Reine ayant choisi celui qui commence par *Usque quo Domine obliviscere*, le Roy le donna à M^r de la Lande, Surintendant de la Musique de sa Chambre, et l'un des quatre Maistres de Musique de sa chapelle. Il se trouvoit pour lors en quartier, et ce Pseaume ayant esté chanté peu de jours après, fut fort applaudy des deux Cours, qui l'ont entendu plus d'une fois. »

**1696. Juillet,** p. 284. — « Il y a deux maistres de musique de la Chapelle. [Colasse]. C'est M^r de la Lande qui a l'autre place. »

**1699. Octobre,** p. 135. — A Fontainebleau, jeudi 24 Septembre : « l'on représenta le soir pour la première fois la Comédie des Fées, faite exprès pour Fontainebleau par le sieur d'Ancourt, comédien, et ornée d'un Prologue et d'Intermèdes de Musique et de Danse. La Musique estoit de M^r de la Lande, Surintendant de la Musique du Roy, et les entrées de Balet du sieur Beauchamp. Les habits estoient du dessein de M^r Berrin. »
p. 140. — Jeudy 8 Octobre, le soir : la Comédie des Fées.

**1700. Février,** p. 232. — Bal chez la Duchesse du Maine. « On eut le même jour 21, pour la seconde fois, le divertissement donné par M^r le Comte d'Ayen. C'estoit une Noce de Village, meslée de Musique et de Danses. Les Vers sont de la composition de M^r Rousseau, et la Musique de M^r de la Lande. Les plus grands personnages de la Cour y dancèrent.
[p. 166. — Bal à Marly, le 4 : l'on y mentionne la Mascarade des Musiciens et des danseurs. « Le sujet étoit une Noce de Village et les Acteurs, le Seigneur et la Dame du Village, les Parens de la mariée, les Garçons et les Filles de la Noce. Il y eut quatre scènes en musique, et quelques entrées de Ballet où les sieurs Ballon, et des Moulins, et Mademoiselle du Fort firent merveilles. » Sans doute est-ce l'œuvre de Delalande.]

**1702. Octobre,** p. 151-156. — « Puisque nous sommes sur ce qui regarde l'Ouye, je dois vous parler d'une personne qui est bien capable de le flater : c'est Mademoiselle de la Lande, fille du Surintendant de la Musique du Roy. Je vous ay déjà parlé de cette admirable personne, lorsqu'elle chanta à la Conception pendant l'Octave de Pasques. Sa Majesté eut le plaisir de l'entendre chanter dans son cabinet au commencement du mois de Septembre dernier, et elle parut si digne des grands applaudissements qui lui avoient esté donnés par tous ceux qui avoient été charmés de sa voix ; que le Roy l'écouta depuis son souper jusqu'à l'heure de son coucher. Ce Prince dont le goust est supérieur en tout, en fut si satisfait qu'il luy dit des choses tout à fait obligeantes. Rien ne marqua mieux le plaisir qu'il avoit pris à l'entendre que l'ordre qu'elle reçut de chanter dans la Chapelle le jour de la Nativité de Nostre Dame. Tous ceux qui s'y trouvèrent ne se contentèrent pas de se dire à eux-mesmes qu'ils n'avoient jamais oy mieux chanter. Mais ils firent éclater leurs applaudissements qui formèrent un concert de louanges. Lorsque tant de voix s'élèvent en même temps pour en donner, elles sont excitées

par le mérite qui les arrache, et l'on ne peut douter qu'elles ne soient sincères. Mademoiselle de la Lande n'a que quinze ans. On n'a jamais entendu une voix plus grande que la sienne : Elle est d'une douceur sans pareille, et tout à fait flexible. Elle a une légèreté de gozier, et une netteté qu'il seroit difficile d'exprimer, avec une cadence merveilleuse accompagnée d'une prononciation admirable, ce qui vient de ce qu'elle sçait plusieurs langues : et ce qu'il y a d'admirable et qui se rencontre en peu de personnes, c'est qu'on ne s'aperçoit qu'à peine qu'elle ouvre la bouche pour chanter, au lieu que la plus part de ceux qui chantent des choses qui demandent beaucoup d'expression n'en peuvent donner autant qu'il est nécessaire sans faire quelques grimaces. »

**Novembre,** p. 327. — 22 Novembre. Feste de Sainte-Cécile à la Paroisse de Versailles. « M^r^ de la Lande surintendant de la Musique du Roy, se trouva à cette solennité avec environ quatre-vingt Musiciens... Le Saint Sacrement fut exposé à la Messe et au Salut, et la nombreuse assemblée qui s'y trouva fut très édifiée de cette cérémonie, et très satisfaite des Motets de M^r^ de la Lande. »

**1704. Octobre,** p. 403. — A Sceaux. « Il y eut Musique... de la composition de M^r^ de la Lande. Cette Musique fut très-bien exécutée. Les paroles estoient de M^r^ l'Abbé Genest... Le Roy trouva la Musique si belle qu'il la fit recommencer. »

**1707. Janvier,** p. 189. — 1^er^ Janvier. Dans l'Eglise des R. P. Jésuites de Lille, Monsieur l'Electeur de Cologne célébra sa première Messe. « S. A. E. de Cologne alla ensuite... à une Chapelle où estoient préparez ses Ornemens Sacerdotaux, et pendant qu'elle y resta, la Musique chanta le Motet, *Dominus Regnavit*, de la composition de M^r^ de la Lande, Maistre de Musique de la Chapelle du Roy. »

**Octobre,** I, p. 224. — 30 Septembre, à Fontainebleau. « Madame la Duchesse de Bourgogne donna un grand Concert de Musique au Roy, et à Madame la Princesse d'Angleterre... Vous ne douterez de la beauté des Voix et de celle de la Symphonie, lorsque vous sçaurez que ce Concert fut exécuté par les Demoiselles Pensionnaires de Sa Majesté, par les Musiciens de sa Chambre, et par les Instrumens, le tout estoit conduit par M^r^ de la Lande. Toutes les Dames assistèrent à ce divertissement, où le Prologue de l'Opéra de Phaëton, et plusieurs Actes furent chantez. »
p. 244-245. — 7 Octobre. « Le Roy entendit un concert de Musique Italienne... exécuté par M^r^ de la Lande, et par sa famille. »

**1709. Novembre,** p. 284. — Versailles. « La Musique du Roy s'est trouvée à toutes les Messes que [le Comte de Tacco] a entendües... et M^r^ de la Lande qui en est Sur-Intendant, n'oublia rien pour la luy faire entendre dans sa perfection, et a fait chanter chaque fois, différens Motets. »

## LE NOUVEAU MERCURE GALANT

8°Lc²36

**1714. Octobre,** p. 304-305. — A Fontainebleau, 21 Septembre : « On chanta à la Messe du Roy, un Motet de la composition de M. de Lalande... qui fut très applaudi. »

## LE NOUVEAU MERCURE

8°Lc²37

**1718. Mars,** p. 144. — « M. de la Landes a obtenu la permission de vendre sa Charge de Sur-Intendant de la Musique de la Chambre, en survivance à M. Destouches Inspecteur de l'Académie Royale de Musique, qui lui compte 3.000 livres actuellement, et s'engage de donner 10.000 l. à Madame de la Landes, au cas qu'elle survive à son mari. »

**1719. Décembre,** p. 179. — « L'on prépare pour le Carnaval prochain le Théâtre de l'Antichambre, sur lequel on représentera devant le Roy la Comédie de l'*Inconnu* de feu *Thomas Corneille.* Le Sieur de la Lande Surintendant de la Musique de S. M. a composé des Intermèdes pour cette pièce, et le Sieur Balon Maître à danser, et compositeur des Balets du Roy, fera exécuter le Balet. »

**1720. Janvier,** p. 197. — « Le Roy fait presque tous les jours des répétitions... du Ballet qui doit servir d'intermèdes à la Comédie de l'*Inconnu* que l'on prépare où Sa Majesté dançera plusieurs entrées avec M. le duc de Chartres, et plusieurs jeunes Seigneurs. » [dont on cite les noms.]

**Février,** p. 182-186. — « Le 24, le Ballet du Roy servant d'intermède à la Comédie de l'*Inconnu*, représenté par les Comédiens du Roy, a été exécuté pendant cinq représentations avec beaucoup de succès, malgré l'indisposition de plusieurs jeunes Seigneurs, qui n'ont pu continuer d'y danser. » [Description des Cinq entrées] p. 186. — « Le Roy a dansé dans toutes les cinq, plusieurs entrées différentes, avec toute la justesse et les graces imaginables. »

**1721. Janvier,** p. 131-150. — 29 Décembre : « La Musique du Roy jointe à l'Académie Royale de Musique et les Comédiens du Roy représentèrent pour la première fois sur le grand Théâtre des Thuilleries, la Comédie intitulée *Cardenio,* ornée de Danses et de Musique », ainsi que les 4, 8 et 11 Janvier. Le 13 et le 18 : « les Comédiens François jouèrent la Comédie d'Armenie de *Scaron,* le précédent Ballet que l'on avoit ajusté dans les Intermèdes de cette Piece y fut dançé. » Le 20 et le 27 : « les Comédiens Italiens représentèrent une Pièce nouvelle, intitulée *Endimion* ou l'*Amour vangé,* dans laquelle on avoit incorporé les Entrées du Ballet. » « Le Roy a dansé dans toutes ces Représentations... L'on continüera encore tout le reste du Carnaval à ajuster ce Ballet à différentes Pièces, tant Françoises qu'Italiennes. » [Analyse du Ballet du Roy]

p. 146. — « La Pièce intitulée *Cardenio* est de M. Coipel, la Musique de M. Lalande, Surintendant de la Musique du Roy, et le Balet de M. Balon, Maître de Danse de Sa Majesté, et Compositeur des Balets.»

**Avril**, p. 174. — 19 Avril : L'Ambassadeur Turc « revint à l'Hôtel des Ambassadeurs, où M. de la Lande, Surintendant de la Musique du Roy, lui donna un Concert de morceaux choisis dans les Symphonies de M. de Lully. »

## LE MERCURE

8° $Lc^2$ 38

**1721. Juin-Juillet**, II, p. 96. — 12 Juin, Fête-Dieu : « La Procession de S. Germain-l'Auxerrois, Paroisse du Louvre, vint à la Chapelle de ce Château... où l'on chanta un très-beau Motet, de la composition de M. de la Lande, Surintendant de la Musique de Sa Majesté. »

**Août**, p. 186. — Pour le rétablissement de la santé du Roy : « Le sieur de la Lande Surintendant de la Musique du Roy, a fait exécuter [son *Te Deum*] dans la Chapelle du Louvre. »

**Décembre**, p. 193. — « Le 31 de ce mois, on représenta pour la première fois sur le Théâtre dressé dans la Galerie du Palais des Tuilleries, le Ballet des *Elémens*, dans lequel Sa Majesté dansa avec beaucoup de grâce. »

**1722. Janvier**, p. 80. — « *Les Elémens*, troisième Ballet dansé par le Roy dans son Palais des Tuilleries le Mercredi 31 Décembre 1721. Les paroles sont du sieur *Roy*, la Musique des sieurs de *Lalande* et *Destouches*, Sur-Intendans de la Musique du Roy ; le Ballet du sieur *Balon*, Maître de Danse de Sa Majesté, et Compositeur de ses Ballets, imprimé à Paris, in-4°, chez Ballard. »
p. 80-95. — Analyse des *Elémens*. Compte-rendu détaillé des représentations.

**Mai**, p. 192. — « Le 6 de ce mois Dame Anne Rebel, épouse de M. de la Lande, Surintendant de la Musique de la Chapelle et de la Chambre du Roy, est morte à Paris âgée de 67 ans. »

**Novembre**, II, p. 193. — « M. Delalande, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre du Roy, et remplissant lui seul très-dignement les quatre quartiers de la Maîtrise de la Chapelle de Sa Majesté, s'est démis volontairement de trois de ces quartiers », en faveur de M^rs Gervais, Bernier, et Campra.

# MERCURE DE FRANCE

## 1724-1781

## 1° MUSIQUE RELIGIEUSE

**1724. Février**, p. 385. — 12 Février : « Le Roy entendit la Messe de Requiem pour le repos de l'âme de [feuë Madame la Dauphine, Marie Adelaïde de Savoye, mere de Sa Majesté.] M. de la Lande, Surintendant, et Maître de Musique, en exercice, fit chanter un *De profundis* de sa composition. »

15 Février : « Le Roy entendit la Messe dans sa Chapelle, M. de la Lande fit chanter par la Musique le Pseaume de *Quare fremuerunt gentes*, de sa composition. »

**1725. Mars**, p. 616. — Dimanche 18 Mars, premier Concert Spirituel : Suite d'Airs de Violon, Caprice, *Confitebor*, *Cantate Domino*. Pendant le reste de la semaine : *Quare fremuerunt*, *Exaltabo Te Deus*, *Exurgat Deus*, *Miserere*, *Dominus regnavit*, et *Dixit Dominus*. [1]

p. 617. — Lundy et Mardy [Saints] : *Dixit Dominus*, *Dominus regnavit*, et *Deus noster refugium*. Samedy, veille de Pâques : *Regina cœli*, et *O Filii et filiœ*.

**Avril**, p. 836. — Du Lundi de Pâques au lendemain de Quasimodo, Fête de la Vierge : on a continué d'y chanter ses plus beaux Motets. *Te Deum*.

**Juin**, I. p. 1199. — 30 Mai, veille de la Fête Dieu, et le lendemain, *Sacris solemniis* et *Dixit Dominus*.

**Avril**, p. 1832. — 15 Août : *Confitebor* et *Te Deum*.

**1726. Mars**, p. 630. — 25 Mars : *Dixit Dominus* et *Lauda Jerusalem*.

**Avril**, p. 843-844. — Pendant la semaine qui suivit le Dimanche de la Passion : ses plus beaux Motets. Samedi Saint : deux Motets.

**Novembre**, p. 2579. — 1er Novembre : *Exurgat Deus* et *Dominus regnavit*, deux anciens Motets.

**1727. Février**, p. 383. — 2 Février : *Natus in Judœa Deus*, et *Cantate Domino*.

**Mars**, p. 615-616. — 25 Mars : *Confitemini* et *Te Deum*.

1. Sauf avis contraire, les indications qui suivent concernent des motets exécutés au Concert Spirituel.

**Avril**, p. 747-748. — 30 Mars, Dimanche de la Passion, et les deux semaines suivantes : ses plus beaux Motets. Le jour de Pâques : *O Filii et Filiæ* Dimanche de Quasimodo : *Quare fremuerunt gentes* et *Dixit Dominus.*

**Juin**, I, p. 1245. — 1er Juin, Pentecôte: *Quare fremuerunt* et *Exurgat Deus.*

**Décembre**, II, p. 2941. — 24 et 25 Décembre : deux de ses plus beaux Motets.

**1728. Janvier**, p. 141. — 5 Janvier : *Cantate Domino.*

**Février**, p. 385. — 2 Février : *Nisi quia Dominus.*
p. 386. — 14 et 15 Février : un Motet à la fin de chaque Concert.

**Avril**, p. 853-856. — 1er Mars : *Magnus Dominus.* 6 Mars : *Dominus regnavit.* 14 Mars, Dimanche de la Passion : *Confitebor* et *Miserere mei.* 15 Mars : *Cantate Domino.* 17 et 18 Mars : *Dixit Dominus.* 19 et 20 Mars : *Te Deum*, qui fut très applaudi. 21, 22, et 23 Mars : différents Motets. 24, 25 et 26 Mars, jours des Ténèbres : *Miserere.* 27 Mars, samedi Saint : *Regina cœli, O Filii et Filiæ*, et *Lauda Jerusalem.* 28 Mars, jour de Pâques, les deux Fêtes suivantes, et Mercredy 31 Mars : Ses meilleurs Motets : *Exaltabo te, Confitemini, Exurgat Deus*, et *Te Deum*, avec Trompettes et Tymbales, que le sieur Philidor fit exécuter avec une grande précision et au contentement général de la nombreuse assemblée qui s'y trouva.
2 Avril : deux Motets. 3 Avril : *Confitebor.* 4 Avril : Dimanche de Quasimodo, et le lendemain, Fête de l'Annonciation : *Te Deum.*
24 et 25 Avril : différents Motets.

**Mai**, p. 1061-1062. — 6 Mai, Ascension : deux Motets. 15 Mai, veille de la Pentecôte, le jour de la Fête et le lendemain : différents Motets choisis. 22 Mai : *Nisi Dominus.* 24 Mai : un Motet pour finir le Concert. 27 Mai, Fête Dieu : *Sacris solemniis* et *Benedictus Dominus.*

**Août**, p. 1859. — 15 Août : *Exultate justi in Domino.*

**Octobre**, p. 2312. — « Le 12 Septembre, la Reine ordonna à M. de Blâmont, Sur-Intendant de la Musique du Roy, et de Semestre, de faire entendre le *Dominus Regnavit*, de M. de la Lande, au Roy Stanislas son père, ce qui fut exécuté dans la grande perfection, quoiqu'il n'y eût qu'un petit nombre de Musiciens à Versailles... Cette exécution jointe à la Beauté de la Musique, plut si fort à toute la Cour que la Reine souhaitta d'en avoir tous les jours à sa messe.

« Le 21, on chanta le *Cantate* où les mêmes personnes chantèrent avec encore plus de succès ; la Reine en fut si satisfaite qu'elle ordonna à M. de Blamont de le faire exécuter le lendemain devant le Roy Stanislas.

« Le 22, le même Motet fut chanté devant S. M. avec encore plus de perfection. L'ardeur de lui plaire attira ce qu'il y avait de plus anciens Vétérans de la Musique, qui ne contribuèrent pas peu à la beauté de l'exécution. Le Roy Stanislas en parut très-content, et toute la Cour

fut surprise d'entendre une si merveilleuse exécution avec si peu de monde. »

On chanta de la même manière, le 23 : *Exaltabo te Domine,* le 24 : *Confitemini,* le 26 : *Quare fremuerunt,* le 27 : *Exurgat Deus,* le 28 : *Confitemini,* le 29 : *Exultate justi,* le 30 : *Benedictus Dominus Deus meus.*

**Novembre,** p. 2509-2511. — Le 1er Novembre, au Concert Spirituel : *De profundis,* le 3 : *Magnus Dominus,* le 8 : *Natus in Judœa,* le 10 et le 15 : *Quare fremuerunt,* le 17 : *Natus in Judœa,* le 22 : *Magnus Dominus.*

**Décembre,** I, p. 2726-2728. — Le 1er Décembre : *Te Deum,* le 6 : *Quare fremuerunt,* le 8 : *Exaltabo te, Deus* et *Te Deum,* le 13 et le 15 : *Confitebor tibi,* le 24 et le 25 : deux Motets choisis.

**1729. Janvier,** p. 190-191. — Le 3 Janvier : *Dixit Dominus,* le 5 : *Exultate justi. Judica me Deus.*

**Mars,** p. 606-607. — Le 2 Mars: *Miserere,* le 25, Fête de l'Annonciation : *Credidi propter,* et *Cantate Domino.*

**Avril,** p. 819-820. — Dimanche des Rameaux : *Miserere.* Jour de Pâques : *Dixit Dominus,* et *Regina cœli.* 19 et 21 Avril : *Te Deum,* et *Exaltabo te, Deus.*

**Mai,** p. 1030-1031. — 1er Mai : deux Motets. « Tous les concerts [de ce mois] ont toujours été terminés par un Motet à grand chœur de M. de la Lande. «

**Juin,** p. 1250-1251. — 5 Juin, Pentecôte : *Veni Creator* et *Dixit Dominus.* 16 Juin, Fête-Dieu : *Sacris Solemniis* et *Te Deum.*

**Septembre,** II, p. 2298. — 28 Septembre : *Confitemini.*

**Octobre,** p. 2524-2525. — Le 5 Octobre : *Confitemini,* le 12 : *Magnus Dominus,* le 19 : *Lauda Jerusalem,* le 16 : *Dominus regnavit.*

**Novembre,** p. 2726. — Le 1er Novembre : *Te Deum,* le 2 : *De profundis,* le 14 : *Exaltabo te.*

**1730. Janvier,** p. 180. — 4 Janvier : un Motet.

**Février,** p. 407. — 2 Février : *Dominus Regnavit, Te Deum.*

**Mars,** p. 601. — 1er Mars : un Motet. 25 Mars : *Confitemini.*

**Avril,** p. 829-830. — Du 1er Avril au Dimanche de Quasimodo : on a chanté ses plus beaux Motets.

**Mai,** p. 1045. — 18 Mai, Ascension et 28 Mai, Pentecôte : différents Motets.

**Août,** p. 1884-1885. — 15 Août : *Benedictus,* et *Dominus regnavit.*

**Septembre,** p. 2079-2080. — 8 Septembre : *Exaltabo te Deus,* et *Te Deum.*

**Novembre,** p. 2527. — Le 1er Novembre : *Exultate justi*, et *Dixit Dominus*. Le 2 : *De Profundis*. « Il y a eu Concert François tous les Mercredis de ce mois... et tous les Concerts ont toujours été terminés par un Motet à grands chœurs, de M. de la Lande. »

**Décembre,** I, p. 2759-2760. — Le 8 Décembre : *Exultate justi* et *Confitebor*. Le 13 et le 20 : *Exaltabo te Deus*. Le 24 et le 25 : un Motet pour terminer le Concert.

**1731.** **Janvier,** p. 168. — « Il y a eu pendant ce mois Concert [François] tous les Mercredis ; on y a chanté différens Divertissemens qui ont toujours été terminés par un Motet de M. de la Lande. »

**Février,** p. 394. — 2 Février : *Exurgat Deus*, et *Dominus regnavit*.

**Mars,** p. 605. — Du 11 Mars, Dimanche de la Passion, jusqu'à la fin du mois : ses plus beaux Motets.

**Mai,** p. 1175. — 3 Mai, Ascension, et 13 Mai, Pentecôte : différents Motets. 24 Mai, Fête-Dieu : *Exaltabo te Deus*, et *Te Deum* avec Timballes et Trompettes.

**Août,** p. 2021. — 15 Août : *Exaltabo te Deus*, et *Confitebor*.

**Septembre,** p. 2258 : 8 Septembre : *Confitemini*.

**Décembre,** I, p. 2284-2285. — Le 8 Décembre : deux Motets à grand chœur, *Te Deum*. Les 24 et 25 : deux Motets « dont l'exécution est toujours fort brillante ». Le 26 : *Exultate justi*.

**1732.** **Février,** p. 391. — 2 Février : *Exaltabo te Domine*, et *Dominus regnavit*.

**Mars,** p. 604-605. — 25 Mars : *Exurgat Deus*, et *Cantate* « qui est un des beaux Motets » de La Lande.

**Avril,** p. 797-798. — Du 30 Mars, Dimanche de la Passion, au Dimanche de Quasimodo : ses plus beaux Motets à grand chœur.

**Mai,** p. 1011. — 22 Mai, Ascension : *Credidi propter*, et *Te Deum*.

**Septembre,** p. 2061. — 8 Septembre : *Exurgat Deus*, et *Dominus regnavit*.

**Novembre,** p. 2495. — Le 1er Novembre : *Credidi*, et *Deus regnavit*. Le 3 : *De profundis*.

**Décembre,** II, p. 2909-2911 : *Exaltabo te*, et un autre Motet. Les 24 et 25 : *Exaltabo*, et *Cantate*. Le 27 : *Te Deum*.

**1733.** **Janvier,** p. 166. — 29 Janvier : « On chanta un Motet à grand chœur de M. de la Lande, qu'on n'avoit pas encore exécuté, et qui fut très goûté », et *De profundis*.

**Février**, p. 394. — 2 Février : *Eructavit* « qu'on n'avoit point encore entendu », et *Dominus regnavit.* 7 Février : *Quare fremuerunt.*

**Mars**, p. 599. — 22 Mars, Dimanche de la Passion : *Miserere.* 25 Mars : *Cantate.*

**Mai**, p. 1030. — 16 Mai : *Cantate.* 24 Mai, Pentecôte : un Motet.

**Juin**, p. 1228. — 4 Juin, Fête-Dieu : deux Motets.

**Août**, p. 1879. — 15 Août : *Lauda Jerusalem,* et *Dominus regnavit.*

**Septembre**, p. 2075. — 8 Septembre : *Confitebor, Exultate justi.*

**Décembre**, I, p. 2729-2730. — Le 8 Décembre : un Motet. Les 24 et 25 : différents Motets, *Exultate justi.*

**1734. Mars**, p. 614-615. — 25 Mars : *Magnus Dominus* et *Cantate.*

**Avril**, p. 794-796. — 11 Avril, Dimanche de la Passion : *Miserere.* Semaine Sainte : différents Motets.

**Août**, p. 1873. — 15 Août. *Exurgat Deus* et *Cantate.*

**Septembre**, p. 2074. — 8 Septembre : *Lauda Jerusalem* et *Confitebor.*

**Décembre**, p. 2733-2734. — Le 8 Décembre : *Benedictus* et *Confitemini.* Les 24 et 25 : deux Motets, et *Cantate.*

**1735. Février**, p. 392. — 2 Février : *Exaltabo te.*

**Mars**, p. 594. — Le 25 Mars : deux Motets. Le 30 : *In convertando. Usquequo.*

**Avril**, p. 817. — « On a exécuté [ses] plus beaux Motets à grands Chœurs. »

**Mai**, p. 1016. — 19 Mai, Ascension, et 29 Mai, Pentecôte : différents Motets.

**Juin**, I, p. 1226. — « Le 9 Juin, jour de la Fête Dieu, l'Académie Royale de Musique fit chanter au Concert Spirituel, le *Sacris Solemniis.* »

**Août**, p. 1886-1887. — 15 Août : *Regina cœli,* et un autre Motet.

**Novembre**, p. 2515. — 1er Novembre : *Quemadmodum.*

**Décembre**, p. 2733. — 25 Décembre : un Motet, et *Cantate.*

**1736. Février**, p. 370. — 2 Février : *Exurgat Deus,* et *Dominus regnavit.*

**Mars**, p. 596. — 18 Mars, Dimanche de la Passion : ses plus beaux Motets.

**Mai**, p. 1015-1016. — 10 Mai, Ascension, 20 Mai, Pentecôte : différents Motets. 31 Mai, Fête-Dieu : *Sacris Solemniis.*

**Août**, p. 1913. — 15 Août : *Lauda Jerusalem,* et *Te Deum.*

**Septembre,** p. 2132. — 8 Septembre : *Nisi quia Dominus.*

**Novembre,** p. 2563. — 1er Novembre : *Quemadmodum.*

**Décembre,** p. 2784-2785. — 8 et 25 Décembre : un Motet pour terminer le Concert.

**1737. Février,** p. 390. — 2 Février : *Cantate Domino.*

**Mars,** p. 601. — 25 Mars : *Nisi Dominus, Exultate justi.*

**Avril,** p. 813. — Du Dimanche de la Passion au Dimanche de Quasimodo : ses plus beaux Motets.

**Juin,** I, p. 1210. — 9 Juin, Pentecôte : *Te Deum.* 20 Juin, Fête-Dieu : *Pange lingua.*

**Août,** p. 1870. — 15 Août : *Exultate justi.*

**Décembre,** I, p. 2710. — Le 8 Décembre : *Exultate justi.* Le 25 : *Exurgat Deus, Dixit,* et un troisième Motet.

**1738. Février,** p. 355. — 2 Février : Trois Motets.

**Mars,** p. 590. — 23 Mars : « Plusieurs anciens Motets de feu Mr de la Lande. »

**Mai,** p. 1019. — 15 Mai, Ascension : un Motet.

**Juin,** p. 1218. — 12 Juin : *Pange lingua,* et un autre Motet.

**Août,** p. 1863. — 15 Août : un Motet.

**Septembre,** p. 2080. — 8 Septembre : un Motet, et *Te Deum.*

**Novembre,** p. 2495. — 1er Novembre : *De profundis,* et *Quare Fremuerunt.*

**Décembre,** I, p. 2710. — Le 8 Décembre : *Dixit Dominus.* Le 25 : deux Motets.

**1739. Février,** p. 374. — 2 Février : un Motet, et *Cantate Domino.*

**Mars,** p. 589. — Du 15 Mars, Dimanche de la Passion, à la fin du mois : plusieurs excellents Motets.

**Mai,** p. 1034. — 7, 17 et 28 Mai : plusieurs Motets.

**Novembre,** p. 2705. — 1er Novembre : *De profundis.*

**1740. Février,** p. 376. — 2 Février : *Exurgat Deus,* et un autre Motet.

**Avril,** p. 785. — Du 3 Avril, Dimanche de la Passion, au Dimanche de Quasimodo : plusieurs excellents Motets à grands Chœurs.

**Août,** p. 1892. — 15 Août : *Te Deum.*

**Septembre,** p. 2117. — 8 Septembre : *Te Deum.*

**Novembre,** p. 2548. — 1er Novembre : *Exultate justi.*

**Décembre,** I, p. 2751. — Le 8 Décembre : *Exurgat Deus* et un autre Motet. Le 25 : *Exurgat Deus, Confitemini.*

**1741. Février,** p. 391. — 2 Février : *Nisi quia Dominus, Dixit Dominus.*

**Mars,** p. 617. — Du 19, Dimanche de la Passion, au Dimanche de Quasimodo : ses plus beaux Motets. « La Dlle le Maure a chanté plusieurs fois les deux beaux versets *Amplius lava me*, et *Sacrificium Deo* du *Miserere* de M. de la Lande, à ravir tous les spectateurs. »

**Mai,** p. 1045. — 11 Mai, Ascension : *Quemadmodum.* 21 Mai, Pentecôte : *Magnus Dominus.*

**Novembre,** p. 2519. — 1er Novembre : *De profundis.*

**Décembre,** I, p. 2744. — Le 24 : *Exurgat Deus, Exultate justi.* Le 25 : *Confitemini.*

**1742. Février,** p. 391. — 2 Février : *Confitebor tibi.*

**Mars,** p. 618. — Du 11 Mars, Dimanche de la Passion, au Dimanche de Quasimodo : plusieurs excellents Motets.

**1743. Mars,** p. 586. — 25 Mars : un Motet.

**Avril,** p. 793. — Du 31 Mars, Dimanche de la Passion, au Dimanche de Quasimodo : plusieurs excellents Motets.

**Mai,** p. 1032. — 23 Mai, Ascension : *Exaltabo te Deus.*

**Juin,** p. 1236. — 13 Juin, Fête-Dieu : *Sacris Solemniis.*

**Août,** p. 1743. — 15 Août : un Motet.

**Septembre,** p. 2103. — 8 Septembre : *Quare fremuerunt.*

**Novembre,** p. 2523. — 1er Novembre : *Confitebor.*

**1744. Février,** p. 399. — 2 Février : « l'Académie Royale de Musique fit chanter au Concert Spirituel... le *Dixit Dominus.* »

**Mars,** p. 599. — 25 Mars : *Dixit Dominus.*

**Avril,** p. 837. — Du Dimanche de la Passion au Dimanche de Quasimodo : différents Motets.

**Juin,** I, p. 1260. — 4 Juin, Fête-Dieu : *Sacris solemniis.*

**Août,** p. 1924. — Le 27 Août, lors d'une Messe Solemnelle à Sainte Geneviève de Nanterre, M. l'Abbé Dotta chanta le beau récit de M. de la

Lande, *Adorate eum omnes Angeli ejus*, à l'Elévation. Il chanta le même récit au retour de la Procession dans l'Eglise de Versailles.

**Octobre,** p. 2294. — Lors d'une Fête donnée par la Cour des Aides et Finances de Provence, pour le Rétablissement de la Santé du Roi, on chanta à Aix-en-Provence le Motet de M. de la Lande, *Deus in virtute tuœ lætabitur Rex.*

**Novembre,** I, p. 88. — « Dans l'Eglise des Célestins, on exécuta le *Te Deum* de M. de la Lande... Le Concert étoit composé de quatre-vingts Musiciens de la Musique du Roi et autres ; l'exécution fut trouvée parfaite et dura près d'une heure. »

**Décembre,** p. 146-147. — 8 Décembre : chœur *Notum fecit Dominus* du *Cantate*, récit *Viderunt*, et *Gloria Patri* du *Dixit.* « L'arrangement de tous ces morceaux est le même qui a été exécuté si magnifiquement chés les Peres Augustins de la Place des Victoires. » 25 Décembre : *Confitemini.*

**1745. Février,** I, p. 170-171. — 2 Février : *Confitemini Deo, Quemadmodum. Jubilate omnis terra* [de Delalande ?]

**Mars,** p. 164. — 25 Mars : *Dixit.*

**Avril,** p. 139-141. — Le 4 Avril, Dimanche de la Passion : *Dominus regnavit.* Le 11, Dimanche des Rameaux, *Miserere,* « avec les applaudissemens qu'il mérite ». Mercredi Saint : *Quare fremuerunt gentes* et *Confitebor tibi Domine.* Jeudi Saint : *Sacris Solemniis.* Vendredi Saint : *Miserere.* Samedi Saint : *O Filii.* Jour de Pâques : *Confitebor.* Lundi de Pâques : *Dixit.* Mardi de Pâques : *Te Deum.* Vendredi 23 : *Te Deum.*

**Juin,** I, p. 135-136. — 17 Juin : Fête-Dieu, et 20 Juin : *Cantate Domino.*

**Juillet,** p. 154. — « Le Mardi 13, la Reine fit chanter pendant sa Messe en lieu et place du Pseaume que l'on y chante ordinairement, le *Te Deum* pour la prise de Gand, de feu M. Delalande. »

**Décembre,** I, p. 152. — 8 Décembre : *Cantate Domino canticum novum.*

**1746. Février,** p. 157. — 2 Février : *Cantate.*

**Avril,** p. 150-153. — 25 Mars : *Confitebor tibi Domine.* Dimanche de la Passion, 27 Mars : *Confitemini Domino.* Jeudi de la Passion, 31 Mars : *Dixit Dominus.* Dimanche des Rameaux, 3 Avril : *Miserere Mei Deus.* Mercredi Saint, 6 Avril : *Exultate justi.* Jeudi Saint, 7 Avril : *Confitebor tibi Domine.* Vendredi Saint, 8 Avril : *Miserere Mei Deus.* Dimanche de Pâques, 10 Avril : *Cantate Domino canticum novum.* Mardi de Pâques, 12 Avril : *Quemadmodum.*

**Décembre,** I, p. 145. — 8 Décembre : *Exaltabo te Domine, Quare fremuerunt gentes.*

II, p. 165. — 25 Décembre : *Cantate Domino canticum novum.* « Ce motet a été couronné par le *Gloria Patri* du *Dixit...* chanté par M. Poirier. »

**1747. Février,** p. 152. — 2 Février : *Confiteor, Confitemini.*

**Avril,** p. 107-110. — Le 19 Mars, Dimanche de la Passion : *Confitebor tibi Domine, Confitemini.* Le 25 : *Lauda Jerusalem.* Le 26, Dimanche des Rameaux : *Miserere Mei Deus.* Le 29, Mercredi Saint : *Lauda Jerusalem.* Le 30, Jeudi Saint : *Exurgat Deus, Exaltabo te, Deus meus Rex.* Le 31, Vendredi Saint : *Miserere mei, Deus.* Le 1er Avril, Samedi Saint : *O Filii et Filiæ, Confitebor tibi Domino.* Le 2, jour de Pâques : *Confitemini Domino.* Le 3, Lundi de Pâques : *Exaltabo te, Deus meus Rex.* Le 7, Vendredi de Pâques : *Exurgat Deus, Dominus regnavit.* Le 9, Dimanche de Quasimodo : *Confitemini Domino, Cantate Domino.*

**Mai,** p. 120. — 11 Mai, Ascension : *Quemadmodum, Exaltabo te Domine.*

**Novembre,** p. 123. — 1er Novembre : *Lauda Jerusalem.*

**Décembre,** I, p. 123. — 8 Décembre : *Exaltabo te.*
II, p. 123. — Le 24 : *Confitebor.* Le 25 : *Quare fremuerunt gentes, Cantate Domino.*

**1748. Février,** p. 129. — Le 2 : *Dominus regnavit, Lauda Jerusalem.*

**Avril,** p. 124-128. — 25 Mars : *Quemadmodum.* Dimanche de la Passion, 31 Mars : *Dixit Dominus, Confitemini Domino.* Dimanche des Rameaux, 7 Avril : *Miserere.* Mercredi Saint, 10 Avril : *Exultate justi.* Jeudi Saint, 11 Avril : *Lauda Jerusalem.* Vendredi Saint, 12 Avril : *Miserere.* Samedi Saint, 13 Avril : *O Filii et Filiae, Confitebor tibi Domine.* Jour de Pâques, 14 Avril : *Dominus regnavit, Cantate Domino.* 16 Avril : *Quare fremuerunt gentes.* 21 Avril, Dimanche de Quasimodo : *Cantate Domino.*

**Juin,** I, p. 132-133. — 23 Mai, Ascension : *Quemadmodum, Quare fremuerunt gentes.* 2 Juin : Pentecôte : *Cantate Domino.*

**Novembre,** p. 209. — « M. l'Evêque de Rennes... grand Maître de la Musique de la Chapelle... a recommandé... de faire chanter les Motets de M. l'abbé Madin, et ceux de Messieurs la Lande, Bernier, Campra et Gervais, qui ont tous été Maîtres de Musique de la Chapelle du Roi. »

**Décembre,** II, p. 181. — 25 Décembre : *Cantate.*

**1749. Février,** p. 154. — 1er Février : *Exaltabo te, Domine.*

**Décembre,** II, p. 172. — 8 Décembre : *Exaltabo te.*

**1750. Mars,** p. 201. — 2 Février : *Confitebor tibi, Domine.*

**Avril**, p. 183-186. — 15 Mars, Dimanche de la Passion : *Confitemini.* Dimanche des Rameaux : *Exaltabo te Deus.* Jeudi Saint, 26 Mars : *Lauda Jerusalem.* Vendredi Saint : *Miserere.* Fête de Pâques, 29 Mars : *Cantate Domino.*

**Mai**, p. 187. — 5 Avril, Dimanche de Quasimodo : *Cantate Domino.*

**Juin**, I, p. 199. — 17 Mai, Pentecôte : *Dominus regnavit.*

**Septembre**, p. 173. — «*Diligam te,* Motet à grand chœur de M. Gilles, orné d'un Récit de M. de la Lande. »

**Octobre**, p. 192. — Fête de S. Louis, Messe de l'Académie Françoise. « L'un des quarante de l'Académie, M. Rebel, fit exécuter avec l'intelligence et le goût qu'on lui connaît, un Motet, composé de quelques versets des Pseaumes XVIII et XXXII, mis en Musique par Mrs Gilles et de la Lande. »

**Décembre**, I, p. 165. — 2 Novembre : *Dominus regnavit,* agréable Motet à grand chœur.

**1751. Février**, p. 186. — Le jour de Noël, « Mlle Chevalier qui chanta un grand récit de Lalande, dans le *diligam* de Gilles, auquel on a eu l'adresse de le lier, porta dans ce morceau tout le pathétique qu'elle met dans le rôle de Thétis. »

**Mars**, p. 170. — 2 Février : *Confitebor.*

**Mai**, p. 188-192. — 30 Mars : *Exaltabo te.* 2 Avril : *Quemadmodum.* 4 Avril, Dimanche des Rameaux : *Diligam te Domine* de feu M. Gilles, avec le *Beata gens,* récit ajouté de feu M. de la Lande. Lundi Saint : *Dominus regnavit.* Mercredi Saint : *Miserere.* Jeudi Saint : *Quemadmodum.* Vendredi Saint : *Miserere.* Jour de Pâques, 11 Avril : *Cantate.* 16 Avril : *Lauda Jerusalem.*

**Juin**, I, p. 164-166. — Le 18 Avril, Dimanche de Quasimodo : *Cantate.* Le 25 : *Exaltabo te.* Le 16 : *Diligam te* de M. Gilles, avec *Beata gens,* Récit ajouté de M. de la Lande.
II, p. 174. — 30 Mai, Pentecôte : *Cantate Domino.* 10 Juin, Fête-Dieu : *Cantate Domino.*

**Octobre**, p. 176. — 8 Septembre : *Dominus regnavit.*

**Novembre**, p. 148. — 1er Octobre : « Réjouissances faites au Collège de Louis le Grand, pour l'heureuse naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne, par les PP. de la Compagnie de Jesus... La Messe finie, M. l'Archevêque entonna le *Te Deum* au bruit des boëtes, des tymbales et des trompettes. Dès que ce bruit fut cessé, les Musiciens continuèrent cette Hymne, dont la Musique est du sieur Lalande. »

**Décembre,** I, p. 159. — Le 5 Novembre, « la Musique du Roi chanta le *Te Deum*, de feu M. Delalande, dans la paroisse de Fontainebleau. »

**1752. Février,** p. 190. — Jour de Noël : *Cantate* que « Tout le monde connoit. »

**Mai,** p. 178-180. — 26 Mars, jour des Rameaux : *Diligam te* de M. Gilles avec le récit *Beata gens* de la Lande. Mercredi Saint : le fameux *Miserere*. Vendredi Saint : *Miserere*.

**Juin,** I, p. 166-167. — 11 Mai, Ascension : *Dominus regnavit*. 21 Mai, Pentecôte : *Diligam te* de M. Gilles, avec le *Beata gens* de la Lande. *Cantate Domino*.
II, p. 179. — 1er Juin, Fête-Dieu : *Exaltabo te*.

**Septembre,** p. 175. — 15 Août. « *Benedictus Dominus*, Récit de M. de la Lande, tiré du *Nisi quia Dominus*, ps. 123. »

**Octobre,** p. 181. — 8 Septembre : « *Te Deum*, Motet à grand chœur, à Tymbales et à Trompettes. »

**Décembre,** II, p. 155. — 8 Décembre : *Benedictus Dominus*, récit tiré du *Nisi quia Dominus*, ps. 123.

**1753. Janvier,** p. 177. — Jour de Noël : « Au motet de M. Cordelet qui n'avoit point réussi, on substitua le *Jubilate*.»

**Mars,** p. 195. — 2 Février : *Beata gens*, morceau ajouté de Lalande, dans le *Diligam te* de Gilles.

**Juin,** I, p. 167-170. — Mardi Saint : *Magna est gloria ejus*, morceau tiré du motet *Domine in virtute tua*. Mercredi, Jeudi et Vendredi Saints : le même récit, et *Beata gens* ajouté au *Diligam te* de Gilles. Mardi de Pâques : récit *Magna est gloria ejus*.

**Septembre,** p. 192. — A Toulouse, en la Chapelle des Penitents noirs, *Te Deum* pour la bénédiction de l'Abbesse d'Azile, Madame de Maupeou.

**Octobre,** p. 182. — *Te Deum*.

**1754. Mai,** p. 182-186. — 25 Mars : *Beata gens* dans le *Diligam te* de Gilles. 5 Avril, Vendredi de la Passion : *Cantate Domino*, qui commence par le chœur *Notum fecit Dominus*. 15 Avril : *Beata gens* dans le *Diligam te* de Gilles. 16 Avril : *Cantate Domino*.

**Juin,** II, p. 179. — 23 Mai, Ascension : *Exaltabo te*.

**Décembre,** I, p. 185. — 1er Novembre : *Cantate Domino*.

**1755. Janvier,** p. 201. — 8 Décembre : *Exaltabo te*.

**Avril,** p. 194-195. — Le 16 Mars, Dimanche de la Passion : *Beata gens* dans le *Diligam te* de Gilles. Le 18 : *Confitebor*. Le 21, Vendredi de la Passion : *Exaltabo te*.

**Mai,** p. 181-183. — Mercredi Saint, 26 Mars : *Miserere.* Dimanche de Pâques, 30 Mars : *Cantate.* Mardi de Pâques, 1er Avril : *Dominus regnavit.* Vendredi de Pâques : *Exaltabo te.* Dimanche de Quasimodo, 6 Avril : *Cantate.*

**Septembre,** p. 228. — 15 Août : *Confitebor.*

**Octobre,** p. 220. — 8 Septembre : *Exaltabo te.*

**1756. Janvier,** I, p. 174. — 23 Décembre : *Cantate Domino.*

**Mars,** p. 224. — *Exaltabo te.*

**Mai,** p. 241. — 18 Avril, Pâques : *Cantate Domino.*

**Septembre,** p. 232. — 15 Août : *Te Deum.*

**1757. Janvier,** I, p. 205. — 8 Décembre : *Exaltabo te.*
II, p. 206. — 25 Décembre : *Cantate Domino.*

**Mai,** p. 197-199. — Vendredi Saint, 8 Avril : *Miserere.* Samedi Saint, et Dimanche de Quasimodo, 17 Avril : *Cantate Domino.*

**Juin,** II, p. 181. — 19 Mai, Ascension : *Exaltabo te.*

**Septembre,** p. 190. — 15 Août : *Exaltabo te.*

**1758. Janvier,** I, p. 159. — 8 Décembre : *Exaltabo te.*

**Avril,** I, p. 170. — 12 Mars, Dimanche de la Passion : *Exaltabo te.*
II, p. 172-174. — Vendredi Saint, 24 Mars : *Miserere.* 26 Mars, Pâques : *Cantate Domino.* 2 Avril, Dimanche de Quasimodo : *Confitebor.*

**1759. Avril,** II, p. 203. — 1er Avril : *Exaltabo te.*

**1760. Janvier,** I, p. 191. — Noël : *Cantate Domino.*

**Juin,** p. 236. — Ascension : *Confitemini.*

**Juillet,** I, p. 190. — Fête Dieu : *Confitemini.*

**Septembre,** p. 200. — 15 Août : *Confitebor.*

**Octobre,** I, p. 185. — 8 Septembre : *Cantate Domino.*

**Décembre,** p. 183. — Toussaints : *Exaltabo te.*

**1761. Janvier,** II, p. 199-200. — Le 24 Décembre : *Cantate Domino, Confitemini.* Le 25 : *Cantate Domino.*

**1762. Janvier,** II, p. 208. — Noël : *Confitemini.*

**Avril,** II, p. 186. — Entre le Dimanche de la Passion et Pâques : *Exaltabo te.*

**Juin,** p. 182. — Ascension : *Dominus regnavit.*

**Juillet,** I, p. 196. — Pentecôte ou Fête-Dieu : *Dominus regnavit.*

**1763.** **Avril**, I, p. 203-205. — Dimanche de la Passion : *Lauda Jerusalem.* 25 Mars : « On exécuta le *Confitemini* de feu M. de la Lande. Qu'il nous soit permis de remarquer quelle impression fait et fera toujours la sublime composition de ce célèbre Musicien. Quelle majesté dans le caractère général de ses chants ! Quelle analogie avec la divine inspiration qui règne dans les Pseaumes ! Quel sentiment dans l'expression ! Quelle grandeur et quelle sagesse dans les images que le génie de cet Auteur ne paroît point chercher, mais qu'elles semblent venir saisir avec une variété infinie et du meilleur goût, dans les différentes parties de ses motets ! Quelle vérité dans le coloris général ! Mérite rare dans presque tous les ouvrages qui méritent notre admiration à d'autres égards. »

Dimanche des Rameaux : *Dominus regnavit.*

**Avril**, II, p. 175-177. — Mercredi Saint : *Miserere.* Jour de Pâques : *Dominus regnavit.* Vendredi de Pâques : *Miserere.* Dimanche de Quasimodo : *Lauda Jerusalem.*

**1764.** **Avril**, I, p. 197. — 26 Mars : *Lauda Jerusalem.*

**Mai**, p. 193-194. — Pour les Fêtes de Pâques : *Dominus regnavit, Confitemini.*

**1765.** **Janvier**, II, p. 186-187. — 8 Décembre : *Exurgat Deus.* 24 Décembre : *Exaltabo te.*

**Avril**, I, p. 222. — 25 Mars : *Dominus regnavit.*
II, p. 165-171. — 27 Mars : *Dominus regnavit.* 31 Mars, Rameaux : *Cantate Domino.* 1er Avril : *Cantate Domino.* Mardi et Jeudi Saints : *Exaltabo te.* Pâques, 7 Avril : *Dominus regnavit.*

**Décembre**, p. 256. — Toussaints : *Exurgat Deus.*

**1766.** **Janvier**, I, p. 212. — 8 Décembre : *Dominus regnavit.*

**Avril**, I, p. 211-213. — 21 Mars : *Exurgat.* 25 Mars : *Exaltabo te Domine.*
II, p. 205-206. — Samedi Saint, 29 Avril : *Cantate Domino.* Lundi de Pâques, 31 Avril : *Confitemini.* 1er Avril : *Dominus regnavit.*

**Juin**, p. 201. — 18 Mai, Pentecôte : *Confitebor tibi Domine.*

**Octobre**, I, p. 132-133. — Lettre sur la Messe des Morts, par feu M. Gilles. « Qu'il serait à désirer, Monsieur, que par l'exécution des pièces de musique de nos grands maîtres, qui n'avoient d'autre but que d'intéresser le cœur, le goût de la musique françoise pût se rétablir ! Je le dis avec douleur et sans impartialité, nous prostituons, pour ainsi dire, depuis quelques années nos voix et notre langue nationale à une musique qui, quoi que l'on fasse, ne peut s'y adapter... Respectons nos anciens maîtres... Lalande... En suivant de tels guides, à coup sûr le goût de la bonne musique françoise se rétablira. »

**1767. Avril,** I, p. 184. — 25 Mars : *Exaltabo te.*

**Mai,** p. 187-189. — 17 Avril : *Dominus regnavit.* 19 Avril, Pâques : *Cantate Domino.*

**Juin,** p. 199-202. — 24 Avril : *Cantate Domino.* 28 Mai, Ascension : *Dominus regnavit.*

**Juillet,** I, p. 198. — 18 Juin, Fête-Dieu : *Confitemini.*

**1768. Février,** p. 213. — *Exurgat Deus.*

**Avril,** I, p. 198-199. — 2 Février : *Exurgat Deus.* 20 Mars : *Lauda Jerusalem.*

**Juin,** p. 206. — 12 Mai, Ascension : *Dominus regnavit.*

**Décembre,** p. 176. — 1er Novembre : *Cantate Domino.*

**1769. Avril,** II, p. 141. — De la Passion à Quasimodo : plusieurs Motets.

**Juin,** p. 167. — 14 Mai : Motet à grand chœur.

**Juillet,** I, p. 158. — 25 Mai : *Exaltabo te Domine.*

**1770. Avril,** II, p. 141. — 1er Avril : *Cantate Domino.*

**Juillet,** I, p. 183-184. — 3 Juin : *Exaltabo.* 14 Juin : *Dominus regnavit.*

**1777. Octobre,** II, p. 173. — Souscription pour le *Miserere Mei Deus,* motet à cinq voix du célèbre Sacchini. « Il y a long-temps qu'on se plaint dans les Eglises, et surtout dans les couvents de femmes, de n'avoir à chanter d'autre *miserere* que celui de Lalande, qui, tout estimé qu'il est avec justice, est d'un goût entièrement contraire à celui d'aujourd'hui. Ceux des autres Maîtres, qui auraient pu le remplacer, sont tous écrits avec des accompagnemens, ce qui en rend, dans ces mêmes lieux, l'exécution difficile. »

## 2° MUSIQUE PROFANE

**1724. Février,** p. 386. — 15 Février, jour anniversaire du Roy : « M. de la Lande fit exécuter une simphonie magnifique pendant le dîné du Roy. »

**1725. Mai,** p. 1010. — On annonce, à l'Académie Royale de Musique, « *les Elemens,* Balet dansé par le Roi dans son Palais des Thuilleries, en Décembre 1721. La Musique est des sieurs de la Lande et Destouches, surintendans de la Musique du Roi. »

**Juin,** II, p. 1404. — « Feu M. Gillet de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture... ayant fait des nouveaux desseins d'habillemens de Théâtre pour le Ballet des *Quatre Elemens,* que le Roi fit exécuter et où Sa Majesté dansa, au Palais des Thuilleries l'an 1721, le sieur Joullain, son Elève, vient de les graver d'après les originaux de cet habile Maître... Ces Estampes sont au nombre de soixante-douze toutes différentes entre elles ; le prix de l'ouvrage complet est de sept livres dix sols. »

**Juillet,** p. 1655-1656. — Le 23 : « les Comédiens Italiens donnèrent une nouvelle Parodie du Balet des *Elemens,* sous le titre de *Cahos,* ou Ambigu comique, Comédie-Balet du sieur le Grand, Comedien françois. »

« L'Opéra continuë les représentations du Balet des *Elemens,* où la Demoiselle Prevôt se fait souvent admirer par quelque nouvelle Entrée. »

**Août,** p. 1861. — « Le 23 Juillet les Comédiens Italiens donnèrent la première représentation d'une Pièce qui a pour titre le *Cahos, Ambigu comique.* Cette Pièce qui est une Parodie du Ballet des *Elemens,* est composée de même que cet Opéra, d'un Prologue, et de quatre petites Pièces, dans lesquelles le sieur le Grand, qui en est l'Auteur, a suivi pied à pied les quatre Entrées de l'Opéra qui sont l'Air, l'Eau, le Feu et la Terre. » [Analyse, p. 1861 à 1866], p. 1866 : l'on remarque de « très jolies Fêtes, pour lesquelles le Musicien, qui est M. Mouret, a fait une Musique toute des plus aimables et des mieux caractérisées. »

**Décembre,** I, p. 2895. — 22 Octobre, à Fontainebleau : *le Cahos,* parodie du Ballet des *Elemens.*

**1728. Mai**, p. 1061. — Concert spirituel, Pentecôte : cantate de M. de la Lande, tirée du second Ballet dansé par le Roi dans son château des Tuilleries, en Décembre 1720.

**1729. Juin**, p. 1248. — « Le 27, on concerta à Marly le Prologue, le premier et le second Acte du Balet des *Elemens* qu'on continua dans la semaine ; cet ouvrage est de la composition de M^rs^ de la Lande et Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roi ; il a toujours fait beaucoup de plaisir à la Cour, et à la Ville . »[1]

**Août**, p. 1874. — 20 Août, [Concert chez la Reine] : cantatille.

**Septembre**, p. 2022. — 8 Septembre, à l'Académie Royale de Musique : mélange de diverses musiques en l'honneur du Dauphin. Deux chœurs des *Elemens*.

**Décembre**, p. 2926. — Chœur du Prologue des *Elemens* : « Trompettes, éclatez ; frappez, frappez les airs. »

**1734. Mai**, p. 959. — 27 Mai : « On remit au Théâtre... le Ballet des *Elemens* de la composition de M. Destouches. »

**Juillet**, p. 1601. — La « Décoration de la dernière Entrée des *Elemens* fait un effet admirable. »

**Novembre**, p. 2503. — « Le 11 Novembre on remit au Théâtre le Ballet des *Elemens*, pour être joüé les Mardis et les Jeudis, auquel on a ajouté le Pas de six dont on a déjà parlé. »

**1738. Octobre**, p. 2264. — 10 Octobre : Air de M. de la Lande, des *Folies de Cardenio*, ballet dansé par le Roy en 1720 sur le Théâtre du Château des Thuilleries.

**1740. Mars**, p. 570. — Dans le troisième Intermède des Divertissemens du *Roy de Cocagne* : Sarabande et Forlane de M. de la Lande.

**Juillet**, p. 1628-1630. — « Le premier Air du Morceau des *Elemens*, Symphonie de M. Rebel, le père, « le Ciel dans ces climats a versé ses largesses », etc. » « Deux tambourins du Morceau des *Elemens* du même Auteur. »

**1742. Mai**, p. 1212-1213. — « Le 22 on remit au Théâtre le Balet des *Elemens*... mis en musique par M. Destouches ; il n'avoit pas été remis au Théatre depuis le mois de May 1734. »

1. Nous renonçons à publier toutes les exécutions des *Elemens* à la Cour. Nous citons, à leur place chronologique, les rares concerts dont le compte-rendu puisse présenter un intérêt. Les autres exécutions des *Elemens* à la Cour sont citées dans le *Mercure de France*, aux pages suivantes :
1730 : Février, *p. 406* ; Mars, *p. 601*. — 1731 : Février, *p. 396*. — 1732 : Janvier, *p. 171* ; Février, *p. 392* ; Juin II, *p. 1433*. — 1733 : Janvier, *p. 165*. — 1735 : Janvier, *p. 169*. — 1737 : Janvier, *p. 153*. — 1742 : Mai, *p. 1255*. — 1743 : Janvier, *p. 174*. — 1744 : Janvier, *p. 175*. — 1745 : Mars, *p. 177*. — 1746 : Janvier, *p. 157* ; Février, *p. 162*; Mars, *p. 170* ; Avril, *p. 155*. — 1748 : Mars, *p. 146*. — 1749 : Juillet, *p. 192*. — 1750 : Juin, *p. 200*. — 1751 : Janvier, *p. 185*. — 1763 : Juillet, I, *p. 183*. — 1764 : Février, *p. 172* ; Décembre, *p. 183*. — 1765 : Mars, *p. 152*.

**Novembre,** p. 2525. — Le 22 : reprise des *Elemens*. On doit le jouer tous les Jeudis.

**1751. Novembre,** p. 145. — Concerts à la Cour. Le 6 et le 11 Septembre, on chante le Prologue et le premier Acte du Ballet des *Elemens*, Musique de Mrs Lalande, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, et Destouches, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre du Roi. Le 15 Septembre on chanta chez la Reine l'Acte de la *Terre*, des *Elemens*, et des mêmes Auteurs.

**1752. Septembre,** p. 176. — Compiègne. Concerts à la Cour. 19, 22 et 24 Juillet: les *Elemens*, Musique de feux Mrs Lalande et Destouches, Sur-Intendants de la Musique de la Chambre.

**1754. Juin,** I, p. 172. — « Le Mardi 14 Mai on a remis au Théâtre les *Elémens*, ballet héroïque, qui n'avoit pas été repris depuis l'année 1742... la Musique est de feu Destouches. Le ballet des *Elémens* ne soutint pas à cette reprise la réputation dont il paroissoit être toujours en possession : on a retranché la seconde entrée, intitulée *l'Eau*, parce que le prologue et les trois autres entrées forment un spectacle assez long pour l'Eté. On a cru devoir changer, pour la commodité des Acteurs, l'ordre des trois autres entrées : *le Feu, l'Air, la Terre*, cette dernière qui est extrêmement connue, ayant souvent fait partie d'actes de Fragmens, fera plaisir dans tous les tems. »

**Juin,** II, p. 177. — L'Académie royale de Musique donne trois fois par semaine le *Ballet des Elémens.*

**Juillet,** p. 165. — L'Académie royale de Musique continue à donner trois fois la semaine le *Ballet des Elémens.*

**Août,** p. 185. — L'Opéra Comique, à la Foire S. Laurent : première représentation de *Il étoit tems*, parodie de l'acte d'Ixion dans le ballet des *Elemens*. La nouvelle parodie qui est de M. Vadé, a été jouée fort-longtemps, et l'est encore quelquefois.

**1755. Janvier,** p. 193. — A l'Académie royale de musique, on a repris les *Elémens* le Mardi et le Jeudi, pour ne pas fatiguer le grand Opéra.

**Février,** p. 175. — On continue les *Elémens* le Jeudi.

**1763. Mars,** p. 176. — Spectacles de la Cour à Versailles. 9 Février : « l'Académie Royale de Musique, conjointement avec la Musique du Roi, donnèrent *Vertumne et Pomone*, ballet en un Acte (extrait du ballet des Elémens). La Musique est du feu sieur Destouches... les Grâces et l'expression des chants de ce ballet, l'esprit et l'agrément qui règnent dans le Poëme, les talens si connus et si admirés des Acteurs qui en rendoient les principaux rôles, tant de charmes réunis ne pouvoient manquer de plaire et de rendre cette représentation très-agréable. »

**Avril**, I, p. 169. — 23 Février : seconde représentation de *Vertumne et Pomone*.
p. 175. — Troisième reprise de *Vertumne et Pomone*. « Le Divertissement de *Vertumne et Pomone*, composé de plusieurs morceaux choisis dans divers opéras ou autres ouvrages, etoit particulièrement ajusté pour donner beaucoup d'airs de différens genres au sieur Géliote... Ce Divertissement étoit arrengé par le sieur Rebel. »

**1764. Janvier**, II, p. 172-173. — « Le 29 Décembre, on a représenté à Versailles l'Acte du *Feu*, troisième Entrée du *Ballet des Elemens*, Musique de feu M. Destouches.

M. le Berton, Maître de Musique de l'Académie Royale, a fait les augmentations et les changemens qu'on avoit crû nécessaires à la perfection de cet Acte, composé dans un temps où les progrès de la Musique n'étoient pas encore portés en France au point où cet Art est aujourd'hui. »

**1765. Février**, p. 188. — Spectacles de la Cour à Versailles. 12 Janvier : « On exécuta l'*Acte du feu*, du *Ballet des Elémens*... musique de feu M. Destouches et quelques parties de feu M. de la Lande. »

**1767. Septembre**, p. 192-196. — « L'Académie Royale de Musique donna, le mardi 18 Août, les *Fragmens lyriques*, ballet composé de l'Acte d'*Apollon et Coronis*, des *Amours des Dieux*, et des Actes du *Feu* et de *la Terre* des *Elémens*... musique de Destouches. »

Dans l'Acte du *Feu* M. Gardel exécute une belle chaconne dont il a composé la musique. « On a substitué un nouveau duo à l'ancien dans la fin de la dernière scène entre *Vertumne* et *Pomone*. Un accompagnement arrangé de violons à l'octave en bas, pour l'air si connu : « De l'amour, tout subit les lois, etc... », le renouvelle et lui donne de nouveaux charmes. »

**Octobre**, I, p. 167. — « L'Académie Royale de Musique continue les représentations des *Fragmens lyriques*. Le Ballet de *Vertumne et Pomone*, singulièrement, semble chaque jour être encore plus goûté, et faire un plaisir plus vif. »

**Octobre**, II, p. 184. — « L'Académie royale de musique a continué jusqu'à ce jour les représentations des *Fragmens lyriques*. »

**Novembre**, p. 200. — Fragmens nouveaux : Acte d'*Amphion*, Acte de *Théonis*, Acte de *Vertumne et Pomone*, pour terminer par un acte de musique agréable. « M[r] Narbonne, âgé de 16 à 17 ans, a débuté par l'ariette [de M. Boyer] qui avoit été ajouté à la fin d'*Hyppolite et Aricie*, lors de la reprise de cet opéra, après la rentrée, et qui a été placée à la fin de l'acte de *Vertumne* quand on l'a remis en dernier lieu au Théâtre. »

**1768. Janvier**, I, p. 246. — *Les Fragmens*, composés de l'acte de *Théonis*, de celui de *Vertumne et Pomone*, et du *Devin de Village*, se donnent toujours et

avec le même succès le Jeudi. 26 Novembre : « M. de Reich a débuté par l'air « Enchantez mes regards, etc... » du *ballet des Sens*, qu'on avoit ajouté pour ce début, dans l'acte de *Vertumne* et *Pomone.* »
II, p. 176. — On continue de donner, le Jeudi, *les nouveaux fragmens.*

**1769. Juillet,** I, p. 159. — 20 Mai : A l'Académie royale de Musique, reprise de *Vertumne et Pomone*, que l'on a revu avec un nouveau plaisir. Ariette ajoutée de M. Boyer.

**1771. Octobre,** II, p. 159. — L'Académie Royale de Musique a donné pour la première fois, le Vendredi 4 Octobre, les fragmens composés d'*Ixion* l'*Acte de l'Air* du Ballet des *Elemens*... musique de Destouches.

**1773. Août,** p. 152. — 16 Juillet, à l'Académie royale de Musique : première représentation des *Fragmens héroïques* ; Ballet composé de l'Acte d'*Ovide et Julie*, de celui du *Feu* (des *Elémens*) et de l'acte des *Sauvages*.
p. 155. — [après le résumé de l'Acte du *Feu*] : « La Musique de cet Acte a été en grande partie refaite et arrangée par M. Berton, l'un des Directeurs ; et il est facile de distinguer son travail au charme de sa mélodie, et par les grands traits d'une harmonie tantôt douce et moelleuse, tantôt fière et imposante. Aussi cet acte n'a jamais eu un succès aussi brillant qu'à cette reprise... Le Ballet est de la composition de M. Vestris qui lui-même y danse, et reçoit beaucoup d'applaudissements ainsi que Mlle Guimard. »

**1774. Février,** p. 172-174. — 25 Janvier, à l'Académie royale de Musique : reprise des fragmens composés de l'acte du *Feu*, ou la *Vestale*, de l'acte de la *Terre* ou *Vertumne et Pomone*, et du *Devin de Village*... Les deux premiers actes sont tirés du ballet des *Elémens*... musique de Destouches et Lalande. Ces fragmens ont été fort bien remis, et quoi que très connus, ils ont fait encore beaucoup de plaisir. Il y a plusieurs morceaux de musique ajoutés aux fragmens, particulièrement une belle sarabande, et une chaconne de main de maître dans l'acte du *Feu*.

**1776. Mars,** p. 179. — A l'Opéra : fragmens nouveaux, composés des actes de la *Sybille*, de *Vertumne et Pomone*, et de celui de la *Provençale*.

**1777. Janvier,** p. 186. — L'Académie Royale de Musique a donné alternativement avec *Alceste*, les Fragmens, composés des Actes de la *Danse*, des *Talens lyriques* ; d'*Eglé*, et de celui de *Vertumne et Pomone*.

**1778. Juillet,** p. 186. — Deux représentations de la *Serva Padrone* du célèbre Pergolèze, précédée de *Vertumne*, Acte des *Elemens*... L'Acte de *Vertumne*, dont la musique a vieilli, est un des meilleurs du Ballet des *Elemens* qui a fait long-temps une si grande fortune sur notre Théâtre lyrique. Cet Opéra et celui de *Callirhoé* sont les meilleurs ouvrages de Roy et ont fait sa réputation. On a oublié deux volumes de Poésies mêlées qui ne sont pas lisibles, mais on a retenu ce début magnifique des *Elémens* :
« Les temps sont arrivés ; cessez triste chaos, etc... ».

**Juillet,** p. 168-169. — On continue de donner les *Fragmens,* avec l'Acte de *Vertumne et Pomone.*

M. Moline, pendant le Souper de Mgr. le duc d'Orléans au Palais-Royal, improvisa des vers sur l'air du chœur de *Vertumne et Pomone.*

**1780. Février,** p. 42. — Le 25, à l'Académie Royale de Musique, on a remis les Actes de *Vertumne et Pomone*... où l'on a fort applaudi les morceaux refaits par M. Berton.

**Mars,** p. 177-178. — Trois petits Actes remis, *Theodore, Vertumne et Pomone, Euthyme et Lyris* ; la remise du premier a seule eu quelque succès ; celle des deux autres a fait murmurer tout le monde.

**Mai,** p. 177-178. — Mort de M. Berton. « Chargé de corriger, élaguer ou changer des morceaux de nos anciens Opéras, il s'est acquitté de ce travail pénible et peu flatteur, avec un goût et une connaissance du style des différens Musiciens qui lui ont concilié tous les suffrages... L'année dernière, on a vu applaudir avec transport le chœur qu'il a ajouté à *Vertumne et Pomone.* »

**1781. Avril,** p. 132. — Entre le 4 Avril 1780 et le 31 Mars 1781, à l'Académie Royale de Musique, on a remis six petits Actes, dont *Vertumne et Pomone.*

## 3° DIVERS

**1727. Décembre,** I, p. 2669-2670. — On annonce la *Description du Parnasse François.* « On trouvera chez le S[r] Curé, cizeleur, les Médaillons en bronze, de... Lalande, Musicien... ».

**1728. Septembre,** p. 2054. — « Les Amateurs de Musique seront bien aises d'apprendre qu'on commence à graver les Motets de feu M. de la Lande, Sur-Intendant de la Musique du Roy. Il en paroîtra deux à la fin du mois de Décembre, un ancien et un moderne, et on continuera de les donner deux à deux. »

**1729. Février,** p. 332-335. — Annonce de la Publication des Motets de feu M. de la Lande. « Les deux premiers qui paroissent se vendent 6 livres. »

« On est perçuadé avec raison que le Public fera un accueil très-favorable aux Motets de M. de la Lande. Cet habile Auteur a sçû donner à la Musique Latine cette dignité et ces graces qu'un autre grand Maître avoit fait admirer dans la Musique Françoise ; mais ce n'est point assez dire, et M. de la Lande favorisé par le sublime des paroles qu'il employoit, a mis dans sa composition un caractère d'enthousiasme qui lui est particulier, et dont la divine Poësie des Pseaumes étoit seule susceptible. » [Appréciation et résumé du discours sur la vie de Delalande, par M. T. Larges extraits de la Lettre de M. de Blâmont.]

**1730. Juin,** p. 1080. — [Discussion sur l'accompagnement au clavecin]. « Il étoit insoutenable que notre pratique ne valut rien, ayant toujours été approuvée par tous les Compositeurs, et pratiquée par plusieurs d'entre eux qui usoient du Clavecin, comme MM. de Lully, de la Lande, Laloüette.»

**1731. Décembre,** I, p. 2889. — Cérémonie Funèbre à S. Germain l'Auxerrois. Pour la première fois, l'on célèbre une Messe solemnelle pour les Musiciens morts dans l'année. « Ce service solemnel fut chanté le 4 de ce mois pour feu... M[r] De la Lande, Surintendant de la Musique du Roy... ».

**1733. Décembre,** I, p. 2731. — 14 Décembre : service annuel et solemnel pour les Musiciens morts dans l'année. Célébré pour... De la Lande...

**1734. Février,** p. 349. — « On avertit le Public qu'il y a actuellement vingt volumes des Motets de M. de *la Lande*, imprimez, ce qui fait quarante Motets, sans compter les leçons de Ténèbres et le petit *Miserere*, qui font un volume à part, en attendant qu'on en donne davantage. Ces ouvrages se vendent chez la Veuve *Boivin*, à la Règle d'Or, ruë S. Honoré, et le Sr *le Clerc*, à la Croix d'Or, ruë des Prouvères.

Le dépôt de tous ces Ouvrages est chez Mlle Huë, Marchande Lingère, au coin de la ruë S. Cristophle, pres le petit Pont. Chaque Volume contient deux Motets et se vend 6. livres. »

**1740. Mai,** p. 973. — La Suite des Portraits des Grands-Hommes et des Personnes Illustres dans les Arts et dans les Sciences, continuë de paroître avec succès chés *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, quai de l'Ecole. Il vient de mettre en vente :
MICHEL RICHARD DE LA LANDE, Sur-Intendant de la Musique du Roy, né à Paris le 15 Décembre 1657, mort le 18 Juin 1726, peint par *Santerre* et gravé par *Mathey* [1].

**1741. Décembre,** II, p. 2834. — Vers envoyés à M. Madin :
« Dans tes divins transports, dans tes nobles idées,
Qui soutenus par l'Art dirigent tes pensées,
On croit entendre encore et Lalande et Lully. »

**1742. Mars,** p. 565. — « Le sieur *le Menu de S. Philibert*, qui a déjà donné quelques Ouvrages au Public, a fait graver six Motets de sa composition... dédiés à Mad. la veuve de Lalande. »

**1743. Mai,** p. 903-908 : « Ode à Mad. de la Lande, veuve de M. de la Lande, Sur-Intendant de la Musique du Roi sur la convalescence de Mlle sa fille, par Deszeraux. » [13 strophes de 10 vers de 7 syllabes.]

**1745. Août,** p. 135. — Annonce des Estampes Nouvelles du sieur Petit : MICHEL RICHARD DE LA LANDE.

**1746. Septembre,** p. 58 à 85. — Critique de *la Corruption du goût dans la Musique françoise*, par M. Bollioud de Mermet. p. 70 : « On nous donne journellement du Lalande. »

p. 78 : « C'est dans les différens génies que l'habile homme sçait puiser ce qui lui convient... Lully et Lalande eux mêmes n'auroient pas fourni à une aussi grande carrière sans le secours de la musique étrangère dont leurs ouvrages prouvent qu'ils avoient connaissance. »

**1748. Novembre,** p. 209. — Les Motets de M. de la Lande sont gravés au nombre de quarante, faisant vingt volumes, de six livres chacun.

1. Tessier signale un portrait de Delalande, grand format : « Santerre pinxit. S. Thomassin sculptor Regius sculpsit 1703 » (1703 rajouté en sus), Cabinet des Estampes EdG2b. Ce même portrait est gravé en petit format chez Mathey. Un autre portrait de Delalande d'après la gravure de Thomassin, se trouve dans une suite gravée par de la Live de Jully dans un livre sur les Hommes Illustres qui ne fut pas publié, Cabinet des Estampes, Ef. 34. f°. « C'est une réplique de Delalande, rajeunie et affadie. »

**1753. Novembre,** p. 167. — « Celui qui sçait l'accompagnement sçait bientôt la composition... la plûpart des grands musiciens ont été Organistes... En France : Messieurs de la Lande [etc...] et beaucoup d'autres qui joignent à la belle exécution la composition et le génie. »

**1775. Janvier,** II, p. 200. — Ouvrages de musique proposés au rabais jusqu'au 1er Mai 1775. Dans la série *Trio* : « *Noëls* de Lalande. Prix au rabais : 1 livre 16 s. Ancien prix : 3 livres 12 s. »

# PÉRIODIQUES DIVERS

**1721.** Du **4 Janvier,** n° 1, p. 12. — « Le 30 du mois dernier, on représenta sur le theatre du Palais des Thuilleries la Comédie qui a pour Titre *les Folies de Cardenio* entremeslées de Balets, où Sa Majesté dansa avec tout l'agrément et la bonne grace possibles. »

Du **11 Janvier,** n° 2, p. 24. — 4 Janvier : seconde représentation des *Folies de Cardenio.*

**1722. 3 Janvier,** n° 1, p. 12. — « Le 31, on représenta pour la première fois sur le Theatre dressé dans la Galerie du Palais des Thuilleries, le Balet des *Elements* dans lequel Sa Majesté dansa avec beaucoup de grace. »

Du **10 Janvier,** n° 2, p. 24. — 7 Janvier : seconde représentation du Balet des *Elements.*

Du **24 Janvier,** n° 4, p. 47. — 17 et 21 Janvier : le Balet des *Eléments.*

Du **14 Février,** n° 7, p. 84. — 7 Février : le Balet des *Elemens.*

**1726.** Du **22 Juin,** n° 25.

p. 300. — « Mr Michel de la Lande, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre du Roy, et Maistre de Musique de la Chapelle, mourut à Versailles le 18 de ce mois, âgé de soixante-huit ans. Il avoit excellé dans la composition de la Musique Latine, et ses ouvrages luy avoient acquis une grande réputation. »

**1750.** Du **29 Août,** n° 35.

p. 417. — « Le 25 Août, l'Académie Françoise célèbre la Fête de S. Louis dans la Chapelle du Louvre. Pendant la messe... le S. Rebel, Surintendant de la Musique du Roi, fit exécuter, avec l'intelligence et le goût qu'on lui connoît, un Motet, composé de quelques Versets des Pseaumes XVII et XXXII, mis en musique par les Srs Gilles et de Lalande. »

**1753.** Du **4 Août,** n° 31.

p. 372. — 16 Septembre. Toulouse, Chapelle des Pénitens noirs : *Te Deum* de la Lande chanté lors de la bénédiction de l'Abbesse d'Azile, Madame de Maupéou.

**1755.** Du **24 Février,** n° 8.

p. 95. — « Le 19 on exécuta sur le Théâtre de la Cour... l'Acte du *Feu,* du ballet des *Elémens.* »

## *Journal des Sçavans*

**1734. Août,** Z 407 (68), p. 446. — A propos des *dons des Enfans de Latone.* « Charpentier, la Lande, Bernier, Campra, firent passer dans leur chants d'Eglise une partie des grâces et des heureuses hardiesses qu'on admiroit dans ceux des habiles Maîtres de Chapelle d'Italie. »

## *Mémoires (de Trévoux) pour l'histoire des Sciences et des Beaux-Arts*

**1734. Avril.** Z 22761. Annonce des *dons des enfans de Latone,* p. 645. « L'auteur loue... Lalande [etc...] d'avoir fait l'heureuse alliance de la douceur du chant François avec la vivacité du chant Italien. »

**1746. Décembre,** I. Z 22811, p. 2633. — «A la Cour, il est vrai, et c'est ici une anecdote qui mérite d'être conservée, et qui peut fournir matière à de belles Dissertations, il est vrai que Lalande s'est toujours maintenu contre Campra, contre Paris et les Provinces, par la sagesse de mœurs et de composition dont il sçut flater le goût sage et religieux d'un grand Roi, qui n'aimoit les talens dont il étoit pourtant le magnifique rémunérateur, qu'autant qu'il estimoit les personnes, et qui crut devoir à la décence publique et à la Majesté de la Religion et de sa Couronne, de préférer la médiocrité toute d'or de Lalande, religieusement borné à la Musique Ecclésiastique, à la brillante et ingénieuse fécondité de Campra, qui avec trop de licence et d'éclat, eut le malheur d'exceller dans le profane, après avoir excellé dans le Sacré. »

**1754. Février,** II. Z 22842.

p. 523. — Sur l'*Apologie de la Musique Françoise contre M. Rousseau.*

p. 536. — Nous ne doutons pas que les Experts, dans le genre particulier de la Musique d'Eglise, ne trouvent des retranchemens à faire sur la totalité des éloges qu'on donne aux Motets de Campra et de Lalande. Mais ils seront de bien mauvaise humeur, s'ils ne conviennent du fond même de ces éloges, et des agrémens que l'Auteur a sçu y répandre. »

[Le nom de Delalande est souvent cité à propos de critique de livres, dans les Mémoires de Trévoux. Voir Mars 1728, p. 494, à propos de la Description du Parnasse François ; Avril 1743, p. 621].

## *Les Affiches de Paris*

**1750.** Du Jeudi **5 Février.** V 11519.

« *Avis divers.* Deux louis d'or à gagner : il a été perdu dernièrement 217 planches d'étaim, sur lesquelles estoient gravée la musique du Ballet des Elémens ; elles ne peuvent être d'aucun usage aux personnes qui les auront trouvées ; on les prie de les rapporter chez M. Berthier, Maître de Musique, demeurant au Billard, rue des Fossés S. Germain l'Auxerrois, qui donnera la récompense promise. »

## *Affiches, annonces et avis divers*

**1751.** Du **4 Octobre,** n° 41. V 28255.

p. 329. — Fête des Jesuites le 1er Octobre. « L'archevêque de Vienne célébre la Messe, pendant laquelle on exécuta... le *Te Deum* du sieur De la Lande, au bruit des boëtes, trompettes et tymbales. »

**1759. 10 Décembre.** V 28263.

p. 765. — Ventes des Livres de M*** (à l'amiable). 1° D'une belle Collection de Motets de plus de vingt Auteurs différens [dont Lalande].

**1764. 16 Avril.** V 28269.

p. 189. — « Vente d'une belle collection de Motets de plus de 90 Mes, entre autres de Lalande [etc...] (s'adresser au Sr Lavigne, Md de tabac, petite rue S. Louis, près de la fontaine du Diable). »

**1773. 1er Avril.** V 28279.

p. 287. — Vente... de Motets de *Lalande,* [etc...] (après le décès de M. Patu).

**1773.** Mercredi **4 Août,** Lc²67.

p. 124. — Spectacles. L'Acte *du Feu* du Ballet des *Elemens* est, comme on sait, de Roy et de Destouches. On a conservé la Musique du dernier.

**1780. 26 Janvier.** V 28295.

p. 207. — A l'Académie Royale de Musique, acte de *Vertumne et Pomone* du Ballet des *Elemens*... musique de *Destouches* et *Lalande.*

« Il est inutile de rappeler que [*Vertumne et Pomone*] est un des morceaux les plus agréables qui soient restés au Théâtre. On désireroit que quelqu'un l'embellît de toutes les richesses de la musique moderne en lui conservant les graces naïves et la simplicité de l'ancienne ; M. *Berton* ancien Directeur a déjà commencé à relever l'éclat de ce tableau précieux, par des chœurs et des airs qui ont toujours eu le plus grand succès. »

## *La France Musicale*

**1851.** V 2849. **20 Juillet,** p. 230. — Anecdotes musicales de Villagne.

« Un des plus grands musiciens qu'ait possédé la France au dix-septième siècle, Lalonde *(sic)* avait de fréquentes distractions, qui quelquefois lui faisaient commettre des bévues singulières. Le désir de voir ce qu'il y avait de curieux à Rome l'engagea à y faire un voyage. » [Villagne imagine, semble-t-il, un dialogue entre le Pape et Delalande sur les beautés de Rome, dialogue qui s'achève par une petite plaisanterie... Par ailleurs, aucune trace de ce voyage n'a jamais été trouvée].

**21 Septembre**, p. 302. — Anecdotes musicales de Villagne.

« Lalande, maître de chapelle de Louis XIV, et qui jouissait d'un certain crédit à la cour, reçut un jour la visite d'un militaire ancien décoré de la croix de Saint Louis, et qui se faisait appeler M. de Lalande. Cet individu se disait parent du célèbre musicien, et il réclamait l'honneur de ce titre.

— Monsieur, lui dit Lalande, êtes-vous gentilhomme ?

— Oui, Monsieur, et même d'une très ancienne maison.

— En ce cas, je n'ai pas l'honneur d'être votre parent, car je suis rôturier autant qu'on peut l'être ; mais le désir que vous voulez bien me témoigner d'être de ma famille, quoi qu'il ne m'appartienne en aucune manière d'y prétendre, me donne celui de vous être utile autant qu'il est en mon pouvoir.

Quelques temps après il vaqua un petit commandement qui lui parut parfaitement à la convenance de cet officier. Lalande le lui fit obtenir, mais en le priant de nouveau de ne pas se mésallier, en réclamant sa prétendue parenté avec lui. »

## *Journal de Musique*

**1773.** nº 1. V 25404. p. 69 [Extrait de l'Etat actuel de la Musique du Roi]. « Lalande a travaillé avec M. Destouches au ballet des *Elémens*, mais ce premier succès ne l'a pas aveuglé sur le peu de dispositions qu'il avoit pour ce genre, et il s'en est tenu à la musique latine. »

nº 2. p. 77. — « Le vendredi 26 février et tous les mercredis de caresme, on a célébré dans l'Eglise de la Magdeleine, fauxbourg S. Honoré, des messes pendant lesquelles on exécutoit de la musique... L'on chantoit à l'offertoire, à l'élévation et à la communion, des motets parmi lesquels on a distingué l'excellent Adorate de la Lande. »

p. 78. — Ténèbres de l'Assomption. Madame Bailleux a chanté un autre *Miserere* [de M. Bailleux] à la place du *Miserere* de la Lande.

**1774.** nº 1. V 25405. p. 65. — A l'Opéra, Vendredi 16 Juillet, première représentation des *Fragmens héroïques* avec l'acte du *Feu*.

nº IV, V 25407. p. 26. — Extrait des voyages de M. C. Burney. 14 Juin, Fête-Dieu. Critique du *Dominus regnavit* de Lalande. « Il ne pouvoit assez s'étonner de ce que les mêmes auditeurs, qui venoient d'applaudir le *Dominus regnavit* donnoient à M. Bézzozi [soliste d'un concerto

de hautbois qui l'avait enchanté] les applaudissemens les plus vifs. Selon lui, c'étoit admirer en même-tems les ténèbres et la lumière. »

## *Journal des Beaux-Arts et des Sciences*

**1775. Février.** Arsenal, H, 18688 B, p. 375. — Ouvrages de musique proposés au rabais, jusqu'au premier Mai 1775. Les Auteurs du journal de Musique viennent d'acquérir à la vente du fonds de Madame le Clerc, un Choix des Ouvrages des plus célèbres compositeurs... Ils proposent les Ouvrages suivants à un rabais d'environ moitié... [Dans la suite des trios : Noëls de Lalande, pour 1 livre 16 sols au lieu de 3 livres 12 sols].

## *Journal des Sciences et des Beaux-Arts*

**1778. 15 Mars,** Z 22955, p. 32-33. — Compte-rendu du *Dictionnaire des Artistes...* rédigé par M. l'abbé de Fontenai.

« On y trouve des observations judicieuses et les vrais connaisseurs applaudiront entr'autres à celle-ci sur la Musique : Les Détracteurs de la Musique Françoise, dont le nombre va toujours en augmentant ne doivent point s'aveugler au point de méconnoître les talents de... La Lande [etc...] ; encore moins doivent-ils regarder comme des Goths et des Barbares ceux qui persistent à trouver admirables leurs compositions musicales, parce qu'il n'est rien de plus libre que le Sentiment, et qu'on ne peut commander au goût de personne, quand il est prouvé qu'il n'est pas corrumpu. »

## *Revue de la musique religieuse, populaire, et classique*

Laurens (J. B.), *Carpentras.* Tome III. Paris 1847. V 51359

[Le 27 novembre : fête de St Siffrein, où l'on chante le *Dixit* de Delalande].

p. 54. — « Cette œuvre, vraiment remarquable du Maître de Chapelle de Louis XIV, débute sans fracas par un duo de soprani, plein de grâce. Les deux voix d'enfants se répondent et se mêlent avec un art parfait, et pour faire contraste arrive un chœur fugué à cinq parties plein de force et de fierté : c'est le *Donec ponam.* Le *Virgam* que je n'appellerai pas un air mais un vrai trio entre la voix de haute-contre, le violon et le violoncelle, me paraît un chef-d'œuvre de style. »

p. 57. — « Il est certain que le *Juravit* de Lalande est d'une simplicité et d'une grandeur incomparables. C'est le violon seul qui répond par quelques rondes ou par quelques blanches seulement, à la partie vocale, et je doute que M. Berlioz, avec ses armées de trombones, produise un effet aussi pénétrant que cette orchestration si simple du musicien de Louis XIV.

Si j'étais lu par quelqu'un qui possédât la partition de ce vieux *Dixit*, je lui conseillerais de l'ouvrir tout d'abord au verset *Propterea exaltabit caput*, et je le prierais de me dire s'il existe quelque chose de mieux écrit, de plus solennel, et de plus noblement gracieux que ce verset en récit et chœur. Il me semble que Gluck a pensé aux passages suivants lorsqu'il a écrit l'introduction de l'ouverture d'*Iphigénie en Aulide*. [Citation musicale].

Une fugue à cinq parties avec celle de haute-contre en solo termine le psaume.

Je ne puis penser à ce vieux chef-d'œuvre sans chercher à faire quelque comparaison ; et la seule possible est avec le *Messie*, le *Judas Machabée* ou l'*Israël* de Handel qui paraissent moins grands à côté de l'œuvre de Lalande. »

« Oui, M. Fetis pense que les productions de Lalande paroîtroient bien pâles à côté de celles de Handel ou de Bach. Pâles, oui, mais pâles comme un tableau de Fra Angelico ou de Raphael à côté d'une toile de Tintoret ou de Rubens. »

(p. 58, note 1, du Directeur [F. Danjou] : Nous croyons que l'admiration de M. Laurens pour Lalande tient en partie à ces souvenirs d'enfance et de patrie que rien n'efface et qui demeurent si doux. Lalande et Couperin que M. Laurens a eu le mérite de réhabiliter étaient assurément de grands maîtres ; mais on ne saurait pour cela les comparer aux artistes qui ont illustré les écoles allemandes ou italiennes).

« L'exécution du *Dixit*... avait lieu deux fois par an à Carpentras... Tous les motifs, toutes les phrases, tous les sujets de fugues de l'œuvre de Lalande étaient dans la mémoire des Carpentrassiens et leur étaient chers comme des airs patriotiques. »

p. 62. — « Tous ces chants se turent pendant la Révolution... Quand le culte catholique fut rétabli, l'église de Carpentras retentit de nouveau des accords de Lalande, de Boudou, et de Papet... mais ce n'était plus qu'un faible écho et qu'une ombre des splendeurs passées. Aujourd'hui tout est mort. »

# BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE
# DES XVII^e^ ET XVIII^e^ SIÈCLES
(avec extraits)

*Les adresses de la Ville de Paris* avec le Trésor des Almanachs. Livre commode en tous lieux, en tous temps et en toutes conditions, par ABRAHAM DU PRADEL, Astrologue Lionnois. [Nicolas de Blegny] Paris, 1691. Rés. $Lc^{31}$ 365.

p. 60. — Monsieur la Lande est fameux pour toucher et enseigner le Clavecin, mais on n'a pas encore apris son adresse [1].

p. 62. — Monsieur la Lande dont on ne sçait pas l'adresse, est un habile compositeur de Musique.

*Le Livre commode contenant les adresses de la Ville de Paris*, et le Tresor des Almanachs pour l'année bissextile 1692, par ABRAHAM DU PRADEL, Philosophe et Mathematicien [Nicolas de Blegny.] Paris, 1692. $Lc^{31}$ 366.

p. 61. — *Sur-Intendans de la Musique de la Chapelle :* M. de la Lande, qui est d'ailleurs Maître de la Musique de la Chapelle, en Cour.

Maîtres pour l'Orgue et pour le Clavcin : Monsieur la Lande, Cour du Palais.

AQUIN DE CHATEAU-LYON (P. L. D'). — *Lettres sur les hommes célèbres.* Amsterdam, 1754. $Ln^{2}$ 17.

p. 26. — « En France, les Musiciens célèbres ont été la plûpart récompensés :... Lalande a été honoré du Cordon de St Michel qu'il n'a dû qu'à son mérite, sans intrigue et sans cabale. »

p. 91. — « Je les renvoie à Lalande, à M. Royer, au fameux Rameau, lui-même, qui tous ont touché l'Orgue, et je crois que ma réponse est bonne, puisque c'est leur prouver que les plus grands Musiciens de la Nation ont tous été Organistes. »

p. 93. — « Sous Louis XIV parurent Dumont et Minoret, qui ne firent qu'annoncer le fameux Lalande, qui a porté si loin son Art et dont le nom est immortel. »

p. 93-94. — « Ce fut donc sous Lalande que notre Musique Latine parvint à ce degré éminent qui nous a fait tant d'honneur. Plusieurs de ses Motets ont des beautés si sublimes et si touchantes que l'on peut dire que qui que ce soit ne chante les louanges de Dieu avec autant de dignité et de noblesse. Lalande vous transporte au Ciel, il inspire pour la Divinité du respect et de l'Amour. »

ARNAUD (Abbé). — *Lettre sur la Musique à M. le Comte de Caylus.* Paris, 1754. Œuvres complètes, T. I, éd. 1808. Z 27850.

p. 5. — [à propos de l'emploi et de la signification des rythmes grecs]. « La grandeur et la dignité du *Spondée* que Platon consacre aux chants religieux, m'a

1. A cette date il habite soit à Versailles, au Grand Commun, soit à Paris, rue de la Verrerie, au coin de la rue de Moussy, en une maison appartenant à la fabrique de Saint-Jean-en-Grève.

rappelé le prélude et l'accompagnement des basses du *juravit dominus* de Lalande, et le début de son *exurgat deus*, morceau dont les dessins les plus recherchés ne sauraient égaler la sublime et majestueuse simplicité. »

BLAINVILLE. — *Histoire générale, critique et philologique de la musique.* Paris, 1767. V 10648.

Chapitre V. — De la basse continue, p. 173-174. « *Lully, Campra, la Lande,* qu'on examine le fonds de ces grands Maîtres de notre école, ils nous diront encore la même chose ; ils tenoient au Contre-point. Mais *Rameau* paraît, tout change de face, toute Musique est mal chiffrée... Voyons *Rameau*, c'est sa Musique qui doit répondre... voyons à quoi l'a induit son Système de la Basse Fondamentale, voyons si j'y trouverai cette même pureté, cette même simplicité que j'ai apperçue dans les Maîtres qui ont suivi celui du Contrepoint. »

BOLLIOUD DE MERMET. — *De la corruption du goust dans la musique françoise.* Lyon, 1746. V 32574.

p. 10-13. — [Voici] « un autre modèle bien digne de l'estime des connoisseurs.

« Lalande, quoique dans un autre genre, peut être comparé à Lulli, et semble même l'emporter sur lui à quelques égards. Je ne parle pas de l'avantage de travailler pour le Temple du Seigneur ; car rien n'est au-dessus de la gloire d'un Musicien qui excelle dans cette sorte de composition, et qui fait retentir les voûtes du Sanctuaire de l'assemblage de ses accords. Lalande sentit toute la noblesse de cette fonction, et il nous la fait sentir dans ses ouvrages. Tout y est grand, relevé, majestueux, sublime. Le roi Prophète s'y fait reconnaître par des traits inimitables.

« Tantôt on entend le pécheur demander grace : les accens qu'il porte vers le Ciel sont si touchans que le Musicien semble pour lors disputer de zèle et de force avec le plus pathétique Prédicateur ; tantôt l'âme juste répand dans le sein de son Créateur la joie qu'elle a de le connoître, de le servir ; elle épuise toutes les modulations de l'harmonie pour célébrer ses louanges et publier ses bienfaits. Le Musicien réussit si heureusement dans les divers sentimens qu'il peint, qu'on l'oublie pour ne plus penser qu'à se livrer aux mouvements qu'il exprime.

« Un Récit affectueux pénétré de dévotion ; un Chœur également spécieux par la noblesse de son Sujet, et par l'Art avec lequel il est traité, inspire de grandes idées des merveilles du Très-Haut, de la Gloire des Saints, des délices du Ciel.

« Ici une Symphonie hardie et travaillée, annonce la colère de Dieu, la terreur de ses menaces, les effets de sa vengeance ; on se sent ébranlé, saisi d'effroi : là tout est employé à exalter ses miséricordes ; on est attendri, touché, consolé.

« De pareils coups de pinceau ne peuvent partir que d'une habile main : des traits de cette nature font des impressions qui ne s'effacent pas ; effet ordinaire de la bonne Musique, dont les chants se gravent dans la mémoire, et éternisent le Compositeur. »

p. 47. — « Or le tems où vécurent Lulli, la Lande, et quelques autres, est le tems où la Musique, au sentiment des connoisseurs, a le plus approché de ce bon goût, de ce vrai qui ne vieillit point. »

BOURDELOT (Abbé P.), P. BONNET-BOURDELOT, et J. BONNET. — *Histoire de la Musique et de ses effets.* Paris, 1715. V 25340.

p. 423-424. — « La Musique du Roi est ordinairement composée de cent ou de six-vingt, tant Musiciens que Musiciennes, sous les ordres du Maître de la Musique de la Chapelle, et d'un sous-Maître pour la composition, qui est M. de la Lande, dont les œuvres sont admirables. »

BURNEY (Charles). — *De l'état présent de la musique en France...* (1771). Traduit de l'anglais par Ch. Brock, Gênes, 1809. Tome I. V 25311.

p. 19. — Jeudi 14 Juin [au Concert Spirituel]. « Le premier morceau fut un motet par M. Delalande, *Dominus regnavit,* composé à grand-chœur, et exécuté avec plus de force que d'expression. Le style était dans celui du vieil opéra français, à l'exception du second chœur, qui avait quelque chose de neuf et d'agréable, mais qui me parut à moi détestable, quoique couvert d'applaudissemens par l'auditoire qui le sentit et ne l'admira autant que parce que c'était la production d'un pays capable de créer de pareils chefs-d'œuvre de composition, et des artistes aussi parfaits. »

*Louis XV enfant, journal du marquis de Calvière,* dans : GONCOURT (Ed. et J. de). *Portraits intimes du dix-huitième siècle,* Paris, 1878. Ln² 35 A.

p. 17. — Lundi 6 Avril 1722. Le Roy fut le matin entendre la messe à l'eglise St Germain l'Auxerrois, paroisse naturelle du Louvre. C'étoit la première fois. S. M... nous dit au retour que le motet de la Lande, chanté dans cette église, luy avoit plu, surtout le verset *fluxerunt aquæ* par l'Italien Paccini, eunuque. (Le verset : *dirupit potiam et fluxerunt aquæ,* pour voix de dessus, violons et flûtes, sans basse, est dans le *Confitemini Domino,* composé en 1705, ed. gravée VII, 2).

MARQUISE DU CHATELET. — *Lettres,* Paris 1878. 8.Z603.

p. 24. — [Paris, Juillet, 1734] « On joue les Eléments, et Mademoiselle Le Maure a la voix plus belle que jamais. »

p. 480. — Lunéville, 30 Novembre 1748. « Depuis que je suis ici, je n'ai fait que jouer l'opéra et la comédie... j'ai joué aussi l'acte du *Feu* des *Eléments* et je voudrais que vous y eussiez été ; car en vérité, il a été exécuté comme à l'Opéra. »

COLIN DE BLAMONT. — *Essai sur les goûts ancien et moderne de la musique françoise, relativement aux paroles d'opéra.* Paris 1754. Ye 2758.

p. 5. — [dédié] « A Madame Coulom » [en note : fille unique de feu M. de la Lande.]

p. 5, note 2. — Dame Marie-Louise de Cury, veuve de M. De la Lande. C'est à cette Dame dont l'esprit, le goût et les talents sont justement admirés de ceux qui le connoissent que le Public est redevable de l'Edition des œuvres de feu son Mari. M. Titon dans son Parnasse, et M. l'abbé Goujet dans sa continuation de Morery, se sont faits un devoir de rendre justice au mérite de cette Dame.

p. 5-6. — « Charmante fille d'Uranie,
Précieux rejeton d'un des plus chers enfans
Du Dieu qu'adora la Lydie,
De ce mortel dont les celestes chants
Ont si bien célébré par leurs accords touchans
L'organe de la Prophétie,
Et qui mettant le comble à ses travaux brillans,
Se couronna lui-même en te donnant la vie ».

p. 6, note 1. — « Il semble en effet que tout l'enthousiasme du Roi prophète ait passé tout entier dans la Musique que la Lande a mise sur les Pseaumes. »

p. 7, note c. — [à propos de quelques vers]. Ce fut tout d'abord sa réponse à M^de^ Coulom ; les insistances de cette Dame pour engager l'Auteur à le développer, ont enfin produit l'Epître telle qu'on la donne.

p. 7, note 2. — Les Elémens, de Destouches et Delalande.

DANGEAU. — *Journal*. Paris, 1854. 8° Lb$^{37}$. 149 Tome I.

p. 35. — Samedi 8 Juillet 1684. « Ce jour-là se fit chez Madame de Thianges le mariage de la Lande, maître de la musique du roi, et de la petite Rebel. »

p. 84. — Mardi 26 Décembre 1684. « Lalande, maître de musique de la chapelle, eut une pension de douze cents francs [1], et sa femme une de huit cents francs. »

p. 200. — « Entre le 1er Juillet et le 11 Août 1685. Il y eut aussi un autre opéra pour les noces de M. de Bourbon ; les paroles étaient de l'abbé Genest et les airs de Lalande. »

p. 287. — Lundi 28 Janvier 1686, à Versailles. « Le soir on vit pour la première fois l'Opéra de la Lande [le Ballet de la Jeunesse]. Les vers sont d'un comédien nommé d'Ancourt, qui a fait aussi les trois actes de comédie qu'on a trouvés bien plus jolis qu'on ne l'avoit cru. »

p. 291. — Lundi 4 Février 1686. « Le soir il y eut pour la seconde fois l'Opéra de Lalande ».

p. 294. — Lundi 11 Février 1686, à Versailles. [Le Roi] « ne vint point le soir à l'Opéra, parce qu'il aurait été incommodé d'être assis durant trois heures... On dansa le soir l'opéra de la Lande pour la troisième fois. »

p. 297. — Lundi 18 Février 1686, à Versailles. « Il y eut le soir l'opéra de la Lande avec une petite comédie nouvelle de d'Ancourt. »

p. 301. — Lundi 21 Février 1686, à Versailles. « Le soir on dansa pour la dernière fois l'opéra de la Lande. »

Tome II.

p. 106. — Lundi 9 Février 1688. « Après souper M. de Luxembourg mena chez Madame la Princesse de Conty, où étaient Monseigneur et Madame la Duchesse, trois comédiens italiens, quelques uns des meilleurs danseurs, et Mademoiselle de la Lande, et donna un petit spectacle qui divertit fort. »

1. *Sic* : éd. 1854.

p. 212. — Mardi 16 Novembre 1688. « On prépare ici un petit opéra pour le retour de Monseigneur. L'abbé Genest fera les paroles ; la Lande fera la musique et les princesses y danseront. »

p. 216. — Mercredi 24 Novembre 1688. [Le Roi a peine à marcher]. « L'après-dînée, il a fait venir les dames de sa chambre pour lui tenir compagnie ; les Princesses y étoient, et Madame de Maintenon y est venue avec Mesdames de Chevreuse, de Grammont, et de Dangeau ; il y fit venir la Lande, qui répéta la musique qu'il a faite pour un petit ballet qu'on prépare pour Monseigneur. »

p. 236. — [Mort du fils cadet de Lulli]. « Le Roi a donné à Francine, son beau-frère, la part qu'il avait dans l'Opéra ; et l'on croit que les charges seront données à la Lande. »

p. 294. — Samedi 8 Janvier 1689, à Versailles. « Le roi a donné à la Lande la charge de surintendant de la musique qu'avait Lulli le cadet. »

Tome VI.

p. 436-444. — Dimanche 12 Octobre 1698, à Fontainebleau. [Soir des fiançailles de Mademoiselle avec le Duc de Lorraine]. « Après le salut, on alla dans la Salle de la comédie où l'on entendit une musique qu'a faite Lalande pour des entr'actes d'une comédie nouvelle. LL. MA. y étoient et la salle étoit fort pleine. »

p. 448. — Samedi 25 Octobre 1698, à Fontainebleau. « Le soir on joua *Mélicerte*, où Molière avait travaillé autrefois ; il y a plusieurs fragments de lui qu'on reconnoît. Il y a des intermèdes de danses et de musique qu'a faits la Lande. »

Tome VIII.

p. 255. — Jeudi 8 Décembre 1701, à Versailles. « Le soir, chez Madame de Maintenon, le roi fit chanter un motet nouveau de Lalande à la manière italienne et que S. M. a entendu plusieurs fois à la chapelle. Monseigneur et Madame la princesse de Conty vinrent chez Madame de Maintenon entendre cette musique qui est fort à la mode. »

Tome X.

p. 89. — Mercredi 6 Août 1704. Marly. « Le roi partit à six heures de Versailles pour venir ici... Durant le souper, toute la musique du roi chanta des airs nouveaux, faits par La Lande sur des paroles faites par Belloc en l'honneur de Madame la duchesse de Bourgogne. »[1]

p. 162. — Vendredi 24 Octobre 1704. Sceaux. « Le soir on chanta chez Madame de Maintenon une ode de l'abbé Genest à la louange du roi ; la musique est de Lalande, et le roi la trouva si bonne que quand elle fut finie il la fit recommencer. »

Tome XIV.

p. 443. — Vendredi 14 Juillet 1713, Marly. « Le soir, chez Madame de Maintenon, on chanta une idylle sur la paix, que le duc de Noailles a fait faire ; les paroles sont de Longepierre et la musique de la Lande. On ne chanta que la moitié de la pièce parce que la musique est assez longue. »

1. La musique en est jusqu'à présent inconnue.

p. 444. — Samedi 15 Juillet 1713, à Marly. « Le soir, chez Madame de Maintenon, il y eut grande musique ; on chanta la dernière moitié de l'idylle qu'on avoit chantée hier. »

p. 446. — Mercredi 19 Juillet 1713, à Marly. « A sept heures [le roi] fit chanter chez Madame de Maintenon l'idylle sur la paix qu'il avoit fait chanter vendredi et samedi, la moitié à chaque fois et aujourd'hui il l'a fait chanter tout entière. »

Tome XV.

p. 252. — Samedi 29 Septembre 1714, Fontainebleau. « Il y a quelques changements dans la musique du roi pour la chapelle. Le maître de musique du quartier de Juillet, qui est le bon homme Minoret, se retire, le roi lui donne 3.500 francs de pension, et on réunit sa charge aux trois autres qu'a déjà la Lande, si bien qu'il aura présentement les quatre quartiers, et quand il sera malade et qu'il ne pourra pas faire sa charge, Matho battra la mesure pour lui, et le roi augmente la pension de Matho pour cela, et parce que c'est toujours lui qui est aux musiques du roi les soirs. »

Tome XVII.

p. 251. — Lundi 21 Février 1718. Destouches, qui a soin de l'Opéra, a obtenu la survivance de la charge de maître de la Musique du roi qu'a Lalande, et quand Lalande mourra, Destouches sera obligé de donner 10.000 francs à sa veuve. »

p. 275. — Samedi 26 Mars 1718. « Le roi vit la sixième représentation du ballet de la *Jeunesse.* »

DESTOUCHES. — *Correspondance d'André Cardinal des Touches et du Prince Antoine Ier de Monaco.* Arch. du Palais de Monaco C. 183. Publiée dans la Revue Musicale, 1er Février 1927.

p. 104-105. — De Paris, ce 12 Janvier 1726. « Mon amour propre est bien flaté des louanges que vous donnez au Ballet des *Elémens.* Je partage la gloire de vous plaire avec M. de La Lande. On nous ordonna d'y travailler ensemble ; il y a fait de très-belles choses, du détail desquelles je vous supplie de me dispenser, parce qu'il a exigé de moi que nous fussions couverts du même manteau [1]. Ce Ballet dans sa naissance n'eut pas tout le succès que nous en espérions. On le trouva long ; il paroisoit trop sérieux ; il était dansé par de petits seigneurs dont le talent n'étoit pas au plus haut degré, ce qui causoit un ennui tres desagreable et tres humiliant pour les autheurs. Mais la ville nous a consolés de nos dégouts ; elle a ramené la Cour à notre party, et cette union de sentimens nous a fait une tres grande réussite. Elle est complète, Monseigneur, dès que vous avez la bonté d'y souscrire. »

p. 105, note 1. — Le départ du travail de Lalande, et celui de Destouches dans les Elémens, reste toujours aujourd'hui à déterminer. Le secret a été bien gardé. On pouvait espérer le voir levé dans une correspondance particulière comme celle-ci. Il n'en est rien.

DE FONTENAI (Abbé), *Dictionnaire des artistes,* T. II. Paris 1776, p. 3-5.

Notice consacrée à MICHEL-RICHARD DE LALANDE. (Elle répète en partie la notice de TITON DU TILLET, édit. 1732 ; v. plus loin).

GOUJET (Abbé). — *Supplément au Grand Dictionnaire historique, généalogique, géographique*, etc..., de M. Moreri. Paris 1735, G 1127.

LALANDE (Michel-Richard de), mérite une place ici pour son grand talent pour la musique et les instrumens, et pour l'estime particulière dans laquelle il etoit auprès du feu roi Louis XIV et de Louis XV, aujourd'hui regnant [Sa vie]. [Avant 1683] : « Louis XIV, lui faisoit aussi composer de petites musiques françoises qu'il venait examiner lui-même plusieurs fois le jour jusqu'à ce qu'il en fût satisfait. » « Mademoiselle de Cury, fille du chirurgien de Madame la princesse de Conti premiere douairiere, sçavoit parfaitement la musique et jouer de la viole. »

GRESSET. — *Discours sur l'harmonie.* Paris, 1737. Vz 1906.

p. 52. — « En dis-je trop, MESSIEURS ? N'avez-vous point éprouvé vous-mêmes les grands sentimens que l'harmonie sçait produire dans les sanctuaires, et ce pouvoir qu'elle a sur les esprits et sur les mœurs ? »

[Tessier accompagne cette citation de la note suivante : « dans un passage sur la force de la musique, et son influence sur les mœurs, les idées, les cœurs, pour enseigner et émouvoir par la religion. A citer sur La Lande. »]

LA BORDE (J. B. de). — *Essai sur la Musique*, T. III. Paris, 1780.

p. 439. — LALANDE (Michel-Richard de), surintendant de la musique du Roi, maître de musique, et compositeur ordinaire de la Chapelle et de la Chambre de sa Majesté, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, naquit le 15 Décembre 1657 d'un tailleur de Paris. Il fut son quinzième enfant, et devint enfant de chœur à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le goût qu'il avait pour la Musique, le fit tellement travailler, qu'il devint bientôt plus habile que Chaperon, son maître. Le Violon fut l'instrument qu'il choisit pour s'y adonner tout entier ; mais s'étant présenté à Lully pour entrer dans l'orchestre de l'Opéra, il fut si piqué d'avoir été refusé, qu'il brisa son instrument et y renonça pour toujours.

Ses progrès furent plus rapides sur l'orgue et il se trouva en même tems organiste de quatre églises.

L'époque de sa fortune fut le moment où il commença à montrer la musique à Mlle de Noailles, qui épousa le maréchal de Gramont. Le maréchal dit tant de bien de lui au Roi, que ce monarque le choisit pour enseigner Mlles de Blois et de Nantes.

En 1683, Sa Majesté ayant créé deux nouvelles charges de Maître de la Chapelle, en donna une à Lalande ; et sa Musique plut si fort au Roi, qu'il lui donna successivement les deux charges de maître de musique de la Chambre, les deux de Compositeur, celle de Surintendant de la Musique et les quatre de Maître de la Chapelle. Il obtint aussi dans la Suite le Cordon de S. Michel.

En 1684, le roi le maria à Anne Rebel qui avoit une voix admirable et chantoit à merveille. Il n'eut que deux filles de son mariage et les perdit à l'âge de 24 ans environ, en 1711.

En 1722, il perdit son épouse, et l'année suivante, ayant besoin de consolation et de compagnie, il épousa la Dlle de Cury, fille du chirurgien de la Princesse de Conty ; mais une fluxion de poitrine l'enleva peu de tems après, le 18 juin 1726,

âgé de 67 ans, dont il en avoit passé 45 au service de Louis XIV et de Louis XV.

Lalande a laissé soixante motets qui ont eu la plus grande réputation et a travaillé à plusieurs opéras, mais n'ayant jamais voulu en donner aucun sous son nom.

Ce fut sous cet habile maître de Chapelle que l'on vit éclorre un nouveau genre de musique d'église, qui étonna et ravit toute la Cour.

Il bannit la monotonie et la pesanteur ordinaire des Chœurs et des Récits. Ses fugues composées dans un mouvement vif, et entremêlées par des traits de simphonie et de chants agréables, ce qui jusqu'à lui n'avait pas existé. Il fut le premier qui imagina les coryphées, les récits pathétiques et les ariettes ; enfin il fut le créateur de la musique d'église ; et les étrangers même, depuis Lalande, donnent aux Français la primauté dans ce genre de musique sur toutes les nations de l'Europe.

Lacombe. — *Dictionnaire portatif des Beaux-Arts.* Paris 1753. 8° V 25842.

Lalande [vie - avec dates]. « On admire surtout le *Cantate*, le *Dixit*, le *Miserere.* Nous avons encore de lui quelques morceaux de Musique Françoise, entre autres la Musique de *Mélicerte, Pastorale*; du Ballet de l'*Inconnu*, et plusieurs Airs de violon et de symphonie ; il a travaillé avec M. Destouches au Ballet des *Elemens.* »

Lambert. — *Histoire littéraire du règne de Louis XIV.* Paris 1751. 3 vol. Z 9230, 1, 2.

Tome II, livre VII, p. 180. — D'Alembert : Discours sur les progrès de la musique sous le règne de Louis XIV.

« Lalande fut encore un des plus illustres musiciens du Siècle de Louis XIV. Les Motets de cet excellent homme, et en particulier le *Cantate*, le *Miserere*, le *Dixit* ravissent encore aujourd'hui l'admiration des connaisseurs ; ces morceaux cependant quelqu'achevés qu'ils soient, n'eurent pas d'abord une réputation bien brillante ; de prétendus connoisseurs trouvoient que c'étoit là un chant qui convenoit bien plus à l'Opéra qu'à l'Eglise ; mais l'Auteur fut bien vengé par le Public de ces mauvais jugemens. Au reste quelqu'estimables que soient ces Motets, peut-être paroîtroient-ils l'être encore davantage, si on vouloit ne pas les comparer à ceux de M. de Mondonville. »

[p. 486-488 : Vie de Delalande, établie d'après la préface des grands Motets.]

[Laugier (Abbé M. A.)]. — *Apologie de la Musique Françoise contre M. Rousseau.* 1754. V 25193.

p. 23. — « Le talent de l'expression à un degré supérieur, je crois le reconnoître dans un assez grand nombre ; mais particulièrement dans les Œuvres de Lully, de Clerambaud, de Campra et la Lande. Ce n'est pas que ces grands Hommes aient toûjours également réussi ; et quel est le génie qui n'a pas ses intervalles d'activité et de langueur ? Mais dans leurs beaux endroits, ils me plaisent, ils me ravissent, ils me transportent. »

p. 35-37. — « Deux Hommes se sont particulièrement distingués dans la composition de nos chants religieux : Campra et la Lande. Campra, l'un des plus beaux génies pour la Musique qui aye jamais paru, dut tout à la nature, et n'eut besoin d'étude que pour développer toutes les ressources de sa brillante imagination.

La Lande, moins heureusement né, pour arriver à la perfection, fut obligé de s'en frayer la route par un travail assidu et opiniâtre. Le premier, plus fécond et plus hardi, fut quelquefois la dupe de sa facilité trop grande. Le second, plus sage et plus réservé, fut souvent esclave de sa sévère correction. Campra, esprit vif et léger, ne se donne point la peine de limer et de finir ses Ouvrages ; tout y paroît touché au premier coup ; mais avec un si prodigieux naturel qu'on croiroit que ses chants se sont faits d'eux-mêmes, que pour les composer il n'a eu besoin que d'écrire. La Lande, esprit lent et méditatif, n'a rien produit qui ne soit extrêmement travaillé ; on sent qu'il y est revenu à plusieurs fois, qu'il a touché et retouché, qu'il n'a réussi qu'à force d'étude et de patience. Campra n'a presque jamais été médiocre ; ou il est sublime, ou il est plat, ou il n'exprime point, ou il exprime divinement, c'est un feu qui brille et s'éteint ; il a des saillies qui enchantent, et des chûtes qui révoltent ; quand il a des graces, il les a toutes ; quand il plaît, personne ne plaît autant que lui. Lalande, plus soûtenu, est assez égal à lui-même ; il n'est pas habituellement sublime, il n'est jamais rampant ; la Nature ne le sert pas toûjours bien, l'Art ne l'abandonne jamais ; on trouve rarement chez lui de ces morceaux aimables, que Campra rend si ingénus et si touchans quand il s'avise de bien faire ; mais on n'y voit point comme dans Campra, de ces lieux communs et triviaux, qui sont le supplice des oreilles délicates. Le caractère de la Lande est plus sérieux, celui de Campra plus riant ; la Musique du premier est toûjours plus savante, celle du second est habituellement plus vraie. La Lande est un Artiste qu'on estime davantage. Campra est un séducteur qu'on aime infiniment. »

p. 42-49. — « La Lande nous offre des beautés de composition plus réfléchies et plus étudiées. On n'y trouve point le grand naturel, le facile, l'élégant, le gracieux ; mais dans le dévot, le tendre, le grave, l'auguste, le majestueux, le terrible, il a réussi éminemment. Parcourons également sans affectation quelques-uns de ses Ouvrages. Le *Dominus regnavit...* n'est point un joli Motet comme on l'a osé dire de nos jours ; mais un des plus grands Motets que l'on connoisse. Ce Pseaume est sans contredit un de ceux où la Poësie de l'Auteur inspiré, a répandu les images les plus frappantes et les plus variées. Il est difficile qu'un Compositeur aie un sujet plus intéressant et plus riche à traiter. La Lande l'a rempli avec toute la force et toute la vérité imaginable.

Peut-on mieux débuter qu'il le fait ? Un Chœur vif et assuré peint le Seigneur comme un Roi, qui fait au milieu de ses sujets son entrée triomphante. Une fugue heureusement ménagée exprime le concours des peuples qui font retentir les airs de leurs acclamations, tantôt séparément, et tantôt tous ensemble. Suit le tableau majestueux de la Divinité. Un chant plein de retenuë, de respect et de saisissement, annonce les voiles impénétrables qui le couvrent, l'ordre et la justice de ses jugemens. Tout-à-coup pour marquer ces redoutables vengeances, un mouvement précipité fait marcher le feu devant le Seigneur, pour dévorer quiconque lui résiste ; on entend l'épouvantable fracas de son tonnerre, la terre est ébranlée, un cœur rapide et outrepoucé peint la violence de la secousse et l'effroi de l'ébranlement.

Alors un nouveau caractère de mélodie se fait entendre, pour représenter avec moins de tumulte les montagnes qui se fondent comme la cire en la présence du Seigneur, la terre entière comme un atôme qu'il anéantit d'un regard. Un *duo* vraiment céleste exprime le témoignage que les Cieux rendent à sa justice, l'admiration

que donnent à tous les peuples les profondeurs de sa gloire. Ce *duo* est remplacé par un chœur plein d'indignation et de mépris contre les adorateurs insensés des idoles ; on ne peut mieux en inspirer de l'horreur, et faire désirer leur confusion.

Ici tout prend une face nouvelle : un mouvement plein d'une religieuse lenteur, des suspensions fréquentes, une harmonie grave, un chant modeste et sérieux, invitent les Anges à adorer le Seigneur : l'âme est pénétrée de cette mélodie auguste. On se sent porté à s'humilier, à se confondre devant un Dieu si grand ; on est presque accablé sous le poids de Sa Majesté. Aussitôt Sion, l'heureuse Sion fait éclater naïvement sa joie, de ce qu'elle a pour Maître le Dieu du Ciel. L'allégresse des filles de Judas est vivement et délicatement ressentie, et après qu'on s'est quelque temps occupé de leur bonheur, on en vient à admirer encore la magnificence du Très-Haut, la mesure se rallentit, l'harmonie reprend sa gravité. Un chant qui imite le vol de l'Aigle, et qui plane au milieu des airs, achève par un dernier trait plus éloquent que tous les autres, le tableau de la supériorité infinie du vrai Dieu sur toutes les divinités fausses. Ce morceau finit par la répétition de l'*Adorote eum*, répétition la plus heureuse et la plus pittoresque qui fût jamais. Il ne restoit plus qu'à terminer cette sublime composition par quelque image douce et riante. C'est ce que la Lande a fait par un récit très gai mêlé avec le chœur, où la félicité et la joie des justes est vivement rappellée. Ils sont invités d'une manière très-intéressante à se réjouir dans le Seigneur, et à ne jamais oublier ses grâces. La légèreté de ce dernier morceau rend la satisfaction complète, et ne laisse plus rien à désirer.

Il seroit trop long de décrire ici chacun des beaux Motets de ce grand Compositeur. On remarque dans tous une singulière expression des grandes idées de la Religion, des nobles, des tendres sentimens qu'elle inspire à ceux qui l'ont profondément gravée dans le cœur.

Peut-on rappeller plus éloquemment à un peuple privilégié les bienfaits qu'il a reçus de Dieu que dans le *Memento te* du *Confitemini* ? L'inviter d'une manière plus touchante à loûer le Seigneur, que dans le *Jubilate* du *Cantate* ? Lui peindre d'une manière plus effrayante la terreur du dernier Jugement, que dans le *Judicabit* du *Dixit* ? Inspirer pour Dieu des sentiments plus affectueux que dans le *Beata gens* de *l'Exultate justi*, le *Misericordia mea* du *Benedictus Dominus*, l'*Ego autem* du *Confitebimur* ? Peut-on prononcer d'une manière plus sévère la haine que Dieu porte aux pécheurs, que dans le *Et inclinavit*, magnifique chœur du même *Confitebimur* ? Exprimer enfin plus tristement la profonde douleur d'une âme pénitente, que dans le *Sacrificium Deo* du *Miserere* ?

Combien d'autres Motets n'aurois-je pas à citer, si je voulois détailler toutes les fortes images, tous les heureux mouvements qui abondent dans les compositions de la Lande ? Personne n'a poussé plus loin l'art de la mélodie et des accompagnemens. Il est le premier qui ait introduit dans le chant des finesses particulières et la plus exquise propreté. Il a épuisé en ce genre tout ce que la pureté du goût avoit de richesses cachées, tout ce qu'il étoit possible d'en employer sans s'écarter entièrement du naturel ; de sorte que ceux qui ont voulu enchérir sur lui, ont fait des choses contre nature. Son harmonie forte, pleine et extrêmement nourrie, produit toûjours de grands effets. Chez lui tout est en action, tout peint, tout exprime, l'instrument et la voix, les accords et les parties, tout concours à faire un ensemble complet. Ses chœurs sont d'ordinaire du plus heureux choix : la manière en est

grande, l'expression très-animée, la mesure marquée fortement, et lorsqu'ils sont bien exécutés, l'impression en est étonnante.

On peut lui reprocher d'avoir souvent corrompu le caractère des parties, en donnant aux dessus et aux basses la même espèce de mélodie, d'avoir eu recours trop fréquemment aux desseins composés et à l'entassement des parties. Quand il n'a point eu d'image particulière à tracer, il a profité de l'occasion pour faire briller son savoir, en produisant des morceaux de Musique *écrite*, pleins de fugues et de contre-fugues. Le dernier Chœur de son *Confitemini* en est un exemple remarquable. Il est certain que l'harmonieux fracas de ce chœur superbe ne convient point du tout aux paroles, qui n'étant qu'une simple narration, ne fournissoient ni image ni sentiment. Ayant à travailler sur un sujet si ingrat, la Lande n'a trouvé d'autre moyen d'intéresser le Spectateur, que de forcer un peu la nature, pour y répandre les plus grands traits de l'harmonie ; et il a si bien usé de cette licence, que ce morceau est devenu l'un des plus friands pour des oreilles musiciennes. Cependant la chose est de mauvais exemple, tant de richesses sont à pure perte, et on doit toûjours éviter de pareilles profusions. »

p. 53-54. — « Les Italiens montreroient beaucoup plus d'habileté, en trouvant le secret de fortifier l'idée du chant par des accompagnemens en accords. C'est ce qu'ont exécuté d'ordinaire nos habiles Compositeurs, et la Lande surtout. Les accompagnemens sans être à l'unisson fortifient toûjours l'expression de la partie chantante ; ils ajoûtent de nouvelles idées que le sujet demandoit, ils embellissent l'expression sans la couvrir ni la défigurer, et il en résulte un ensemble dont l'agrément n'est consommé que par l'union des parties. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à prendre au hazard un des beaux Récits de la Lande, et en suprimer l'accompagnement. On sentira bientôt que l'expression est extrêmement affoiblie, et l'oreille éprouvera un vuide que tous les unissons possibles ne sauroient remplir. »

Lecerf de la Viéville. — *Comparaison de la musique italienne et de la musique françoise*, 3e partie. Bruxelles, 1706. V. 25310.

p. 155-156. — « J'entendis aussi à Versailles ce mois de juillet dernier le Motet de la Messe de Monseigneur que je ne puis oublier ici. Il étoit d'un chant noble, de vrais tons de Lulli, des Chœurs merveilleux (où les Basses crioient cependant bien haut.) Une expression médiocrement forte, mais plus pure et plus chaste que les maîtres des Cathédrales ne l'ont d'ordinaire, et que ne l'ont la plûpart de nos Motets imprimez. On me dit qu'il etoit de *Lalande*, qui battoit la mesure dans la Galerie des Musiciens, et il me parut que le Roi étoit servi en Musique comme il le doit être, et comme il l'est en tout le reste : en gros mieux qu'on ne l'est en aucun lieu de son Royaume. »

Narbonne (Pierre). — *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV.* Paris 1866. 8°La$^{29}$27.

p. 291. — « Le lundi 11 mai 1733, à sept heures un quart, la Reine accoucha, à Versailles, d'une princesse... Pérard, accoucheur de la Reine,... était allé rendre une visite à la veuve de Lalande, l'ancien surintendant de la musique du Roi, qui restait au Parc-aux-Cerfs.

On le fit chercher, partout, et comme on ne savait où il était allé, et qu'on ne pouvait le trouver, on eut l'idée de faire battre la caisse par toute la ville, afin de lui faire savoir qu'on réclamait ses soins au château. Tout cela fut inutile et l'on ne put pas le trouver. »

SAINT-SIMON. — *Mémoires* (Ed. Hachette 1912).
Tome XXIV.

p. 63-64, 1713. — « Les Amusements étoient de plus en plus fréquents les soirs chez Madame de Maintenon, où rien ne pouvoit remplir le vuide de la pauvre Dauphine. Le duc de Noailles... qui y étoit devenu fort étranger, chercha à s'y raccrocher par une idylle dont il fit faire les paroles par Longepierre, sur la paix, et la musique par la Lande, maître de la musique de la chapelle. Le Roi la fit chanter plusieurs fois. C'etoit à Marly où le voyage fut fort long » [du 13 juillet au 20 août.]

SERRÉ. — *Les dons des Enfans de Latone.* Paris 1734. Ye 8983.
*La Musique.* (Epître en vers.)

p. 88 (Chant second). — Note sur les Elemens : on dit que M. de la Lande y a travaillé.

p. 113-114 (Chant quatrième).

« La Lande triomphant d'un préjugé rebelle,
Attira dans la Cour une façon nouvelle.
Ses Violons brillans enchassés dans ses Airs,
Font éclore à propos mille Desseins légers.
Le caractère vrai regne dans ses Ouvrages,
Chés lui chaque verset rend une vive image ;
Il exprime avec force, et ses Chœurs gracieux
Jettent autant d'éclat qu'ils sont harmonieux. »

TITON DU TILLET. — *Description du Parnasse françois.* Paris, 1727. Ln⁹68.

p. 43-44. — « Le Médaillon de la Lande qui a excellé dans la Musique Latine d'Eglise, qu'il a fait exécuter pendant plus de quarante ans devant LOUIS LE GRAND ou devant NOTRE JEUNE MONARQUE, est suspendu à une branche du Palmier.

On voit, sur le revers du Médaillon de la Lande, un génie qui chante, et qui bat la mesure ; un autre plus petit comme élève du premier joüe de la Lyre, et chante aussi ; l'extérieur de la Chapelle de Versailles paroît dans l'éloignement, et une gloire céleste dans le haut, figurée par le triangle mystérieux où est écrit le nom de Dieu en Hébreux, avec des rayons de gloire, et quelques Chérubins en adoration ; pour légende on a mis ce vers : *Ses chants divins pénètrent jusqu'aux Cieux.* »

[Liste alphabétique des Poëtes et des Musiciens. La Lande, p. 215 à 221].

p. 219-221. — *Michel-Richard,* de, Parisien, Chevalier de Saint Michel, Surintendant de la Musique du Roy, maître de musique de la Chambre et de la Chapelle, etc., mort à Versailles le 18. de Juin 1726, âgé de soixante-huit ans.

Il se fit connaître d'abord par la scavante manière dont il touchoit l'orgue et le clavessin : sa réputation parvint jusqu'à la Cour, où Louis le Grand voulut l'entendre. Il fut choisi pour montrer à joüer du Clavessin à Mademoiselle de Nantes,

depuis S. A. Madame la Duchesse, et à Mademoiselle de Blois, depuis S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans.

Le Roy qui se connaissoit parfaitement en musique, gouta fort celle de la Lande ; il lui donna successivement les deux charges de maître de musique de la Chambre, et les deux de Compositeur, celle de Surintendant de la musique et les quatres charges de maître de la Chapelle.

La musique latine de la Lande a été exécutée à la Cour quarante ans avec un applaudissement général, et notre monarque qui a témoigné souhaiter qu'on chantât de tems en tems dans sa Chapelle des motets de la composition de ce musicien, fait connoître la grande estime qu'on en fait.

La Lande outre le nombre considérable de ses motets à grands chœurs, a composé quelques morceaux de musique française qui ont leurs beautés, comme la musique de *Melicerte*, pastorale, celle du Prologue du Ballet des *Elemens*, et autres ouvrages dans le même gout. On a aussi plusieurs suites de violons et de simphonies à deux et trois parties dignes de la réputation de ce grand musicien.

TITON DU TILLET. — *Le Parnasse françois*, Paris, 1732. F° Ln⁹69.
Planche IX : Médaillon de la Lande.

p. 612-616. — Michel Richard de la Lande.

[La Lande enseignoit la musique à Mademoiselle de Noailles]. « Louis XIV demanda un jour à ce seigneur s'il étoit content du Maître qui montroit à Mademoiselle de Noailles. M. le Duc de Noailles, qui n'a jamais laissé échapper une occasion de faire du bien aux personnes de mérite, saisit celle qui se presentoit en faveur de la Lande, dont il parla très-avantageusement au Roi. Son témoignage eut d'autant plus de force qu'il tomboit sur les mœurs comme sur la capacité, et que d'être protégé par M. de Noailles, c'étoit acquérir le titre d'honnête homme. »

« Sa Majesté alors lui fit composer de petites Musiques françoises, qu'elle venoit examiner elle-même plusieurs fois le jour et qu'elle lui faisoit retoucher jusqu'à ce qu'Elle en fût contente. »

[Le jour du départ de Philippe V, Roi d'Espagne], « Louis le Grand traversant la gallerie, et le grand appartement du château de Versailles, au milieu des Ambassadeurs, des Seigneurs de sa Cour, des Officiers de sa Maison et de ses Troupes, et d'un grand nombre de Dames, marcha à sa Chapelle accompagné de Monseigneur le Dauphin son fils, du Roi d'Espagne, de M. le Duc de Bourgogne et de M. le Duc de Berri, ses petits-fils, et de tous les Princes et Princesses du Sang. Etant arrivé avec ce cortège brillant et respectable, il se mit à genoux au milieu de la Tribune, dont l'appui et la balustrade étoient ornez à l'ordinaire d'un tapis de velours cramoisi avec des galons d'or ; tous les Princes et Princesses ayant pris à ses côtez chacun leur rang, et formant le spectacle le plus magnifique et le plus majestueux qu'on puisse voir. La Lande fit chanter aussi-tôt son beau Motet *Beati omnes qui timent Dominum* Pseaume 127. Le Roi qui avoit devant lui les paroles de ce Pseaume en latin et en françois, se sentit attendri et touché vivement par les paroles et l'excellente Musique de ce Motet, surtout quand on chanta ce verset, *Filii tui sicut novellœ olivarum in circuitu mensae tuae*, et tout le reste de ce Pseaume qui convenoit si bien à ce grand Prince au milieu d'une famille aussi nombreuse et aussi auguste :

il ne put même retenir des larmes de tendresse et de joye. Toute la Cour prit part aux sentimens de son Prince, et fut charmée que la Lande eût fait choix d'un motet aussi convenable à ce grand jour. »

« Il perdit Madame de la Lande son épouse en 1722, et il ressentit très-vivement cette perte. Les graces du Roi, à présent regnant, vinrent au secours, et Sa Majesté l'honora peu de temps après du Collier de S. Michel. En 1723, il se maria à Mademoiselle de Cury... Les graces de la figure et de l'esprit de sa nouvelle Epouse, et son sçavoir dans la Musique et dans l'Art de jouer de la Viole dissiperent les chagrins et les ennuis que lui avoit causé la perte de sa première femme et de ses deux filles, et lui rendoient la vie douce et agréable. »

« Depuis la mort de ce fameux Musicien, notre Monarque a témoigné souhaiter qu'on chantast de tems en tems dans sa Chapelle des Motets de la composition de ce Musicien, et dans le magnifique Concert public qu'on exécute au Louvre plusieurs jours de l'année, on ne manque point de donner au moins un Motet de sa composition, dont les auditeurs sont toûjours très-charmez. »

## APPENDICE

— BROSSARD. — Catalogue. Rés. $Vm^8$20.

**Collections illustres de Rome et d'Italie.**

p. 113. — Feu M. l'Abbé Dolé, Docteur de Sorbonne et, ce qui est bien rare, excellent musicien, avoit dans sa bibliothèque musicale quattre de ces recueils [Collection Floridiana. Motets d'Eglise, 1650-1665] qu'il laissa par son testament à Mademoiselle Pinard qui est de la Paroisse et demeure prez S. Paul à Paris.

Feu M. Matthieu Curé de S. André des Arts avoit les quattre autres et après sa mort ils passèrent avec quantité d'autres auteurs entre les mains de M. de la Lande, un des quattre Maistres de la musique du Roy, et c'est de ces deux personnes que je crois qu'il ne seroit pas difficile de les tirer. Quoy qu'il en soit j'ay du moins un extraict fort exact de ces huit collections dans les additions à mon [recueil, nº 1503 et nº 1593.

— [L'ABBÉ BIGNON, à] M. l'abbé BROSSARD. Ms. fr. 22234, fol. 30. [Publié dans la Revue de Musicologie, juillet 1951. Elisabeth Lebeau : *L'entrée de la collection musicale de Sébastien de Brossard à la Bibliothèque du Roi, d'après des documents inédits*, p. 38-39.]

**[27 Juin 1726]**

A l'égard du cabinet de feu M. de la Lande, je ne vois pas bien quel usage nous pouvons faire de l'avis que vous me donnés. Nous n'avons aucun fonds à la Bibliothèque pour faire des acquisitions. Vous l'aviés bien vu par vous-même. Il n'y a pas d'apparence que d'icy à quelque tems le Roy s'aviseroit d'augmenter les dépenses extraordinaires. D'un autre côté, il ne seroit pas juste d'attirer ces curiosités sans les payer noblement aux heritiers.

— BOISGELOU. — *Catalogue de la Musique pratique*, 1803. Rés. $Vm^8$23 [sans pagination.]

*Tableau systématique et Division du Catalogue de la Musique de la Bibliothèque du Roy* [1].

1. Ces deux derniers mots, barrés, ont été remplacés par « nationale ».

*Musique sacrée : Motets à grand chœur.*

1er âge. — Depuis l'enfance de la musique jusqu'à La Lande, Campra, etc.
2e âge. — Depuis La Lande jusqu'à nos jours.

J'aurois pu former un 3e âge depuis La Lande dont Mondonville, qui af ait oublier La Lande, et qui ne doit lui-même estre oublié, eut été coriphée, mais ses grands motets n'ont jamais été gravés ny imprimés, et la Bibliothèque du Roy n'en possède aucun manuscrit...

*Motets à plusieurs voix et à grand chœur.*

2e âge. — La Lande a laissé 60 motets qui ont conservé presque jusqu'à nos jours la plus grande réputation. Il bannit la monotonie et la langueur ordinaire des chœurs et des récits ; ses fugues, d'un mouvement vif, sont entremeslées par des traits de symphonie et de chant agréables, ce qui jusqu'à lui n'avoit pas existé. Il fut le premier qui imagine les Coryphées, les Récits Pathétiques, etc. Enfin, il fut le créateur de la bonne musique d'église ; il assura alors aux Français la primauté dans ce genre sur touttes les nations de l'Europe, jusqu'à ce que Mondonville parut et le surpassa.

— Boisgelou. — *Catalogue de la Musique pratique*, 1803, B. N. Rés. Vm⁸23.

*Opéras français.*

N° 618. — *Les Elémens*, Destouches (et La Lande), 1725, gravé.

*Ballets et Divertissemens.*

N° 1065. — *L'Inconnu*, 1er Ballet dansé par le Roy (Louis XV) aux Thuilleries en février 1720 (par La Lande). Impr. Paris, 1720 in-4°.
*Airs de violon de l'Inconnu*, Impr. p. Chr. Ballard, 1720 in-4°.

*Concerts de Symfonies en trio.*

N° 1667. — *Les Elémens*, Symphonie. Partit. gravée in-8°.
N. B. — Cette symphonie est gravée de façon à pouvoir être exécutée en concert par 2 Dessus de violon, 2 flûtes et une B. Le Claveçin seul pour[ra] aussi les jouer en manière de Pièces.

— [Catalogue de] *Musique du Concert Spirituel* mise en dépôt à la bibliothèque de de la ville en 1779. — Arsenal, ms. 6495. T. IX, p. 151-154. Ce catalogue signale, outre des Leçons de Ténèbres, vingt-cinq titres de motets de Delalande.

— Tralage. — Tome IV. Arsenal, ms. 6544, folio 32. Sur Lalande, musicien, et la Rebel, sa femme.

« Sans causer la moindre douleur
Lalande conte son malheur.
On rit d'abord qu'il s'en explique.
S'il est trahi par sa moitié
Que ne s'en plaint-il en musique.
A coup sûr il feroit pitié. »

— Ligne (Prince de). — *Nouveau recueil de Lettres* (1812).

p. 58. — La religion catholique doit plaire à celui qu'inspire le gout des Beaux Arts. Nous lui devons le *Stabat* de Pergolèse, le *Miserere* de La Lande, les Hymnes de Santeuil, tant de chefs d'œuvre en musique, en peinture... (Lettre à M. de Voltaire, 1772).

— Castil-Blaze. — *Chapelle-Musique des Rois de France.* Paris, 1832. Lf⁷8.

[Copie d'une fiche de Tessier, avec ses réflexions et ses annotations.]

p. 124-126. — « Les formes de la musique d'église ont changé depuis un siècle. Autrefois on faisait de longs récits de dessus, de taille, de concordant, de basse, et des chœurs complets, ou des petits chœurs les suivaient ou les précédaient. Les voix récitantes alternaient les choristes. Les Mozart, les Beethoven, les Cherubini ont changé cette ordonnance, et l'on ne trouve plus dans leurs compositions sacrées ces airs complets, ces récits trop prolongés que l'on rencontre si souvent dans les oratoires de Handel, et dans les motets de Lalande. La marche du discours musical est plus vive, plus pressante et surtout plus variée. *Du temps de Handel, les formes de la mélodie n'étaient point arrêtées, la phrase musicale et la période n'avaient aucune régularité.* (Comme il se montre bien là Castil-Blaze, avec sa sottise des mélodies toujours symétriques et son goût étroit, incapable d'admettre la pure mélodie récitative !) Les tours de chant étaient peu nombreux et leur retour fréquent frappait de *monotonie* les airs intercalés dans la musique sacrée (monotonie, encore un mot type de sa pensée et de son goût. Et d'abord ce ne sont point des airs, mais des récits.) L'harmonie soutenait les chœurs, et comme ils étaient généralement fugués on y trouvait un dessin et une symétrie agréable à l'oreille (une symétrie, mais constructive, non mélodique). Voilà pourquoi les chœurs de Lalande, de Handel, et des maîtres de cette époque, produisent encore beaucoup d'effet, tandis que leurs airs ont pris une teinte surannée ( !) ; les contours de leur dessin échappent à un auditoire accoutumé à la musique moderne, et leur mélodie, trop souvent bizarre, sautillante et lourée ( !) ne peut plus se faire entendre dans les temples et dans les concerts.

(Les parenthèses sont de moi. Bien entendu ce jugement de préférence des chœurs sur les soli, est ruiné par la connaissance du faux goût de Castil-Blaze. Soli et chœurs sont également plausibles). »

# ŒUVRE RELIGIEUSE

## NOTES PRÉLIMINAIRES

André Tessier est le premier musicologue qui ait essayé de grouper — pour mieux l'étudier — l'œuvre religieuse de Michel-Richard Delalande. Après avoir travaillé à la Bibliothèque de Versailles (B. V.), à la Bibliothèque Nationale (B. N.) et à la Bibliothèque du Conservatoire (C. P.), après avoir collationné une précieuse collection manuscrite dont il avait fait l'acquisition, et dont il sera parlé plus bas, il a dressé la liste des œuvres religieuses du Surintendant de la Musique du Roi. De certaines d'entre elles, il avait relevé les incipit : ce fut le point de départ du catalogue thématique qui figure en ce volume. Nous nous sommes efforcés de mettre au point le travail commencé par A. Tessier, puis de le compléter.

Nul n'ignore que l'œuvre religieuse de Delalande est considérable. Mis à part pourtant quelques pages de moindre importance, elle se présente à nous sous une seule et même forme : celle du motet à grands chœurs avec solistes et orchestre, destiné à être exécuté à la Messe du Roi [1].

Ces motets sont contenus dans trois grandes collections.

La plus ancienne (B. V., Ms 8 à 17) est une copie manuscrite faite du vivant de Delalande par Philidor l'aîné, bibliothécaire du Roi. Ces dix volumes, reliés aux armes royales, renferment 27 Motets. A la première page du premier volume, on peut lire ce texte :

*Motets de M. Delalande,*

*Surintendant de la Musique de la Chambre et Maître de la Chapelle (1689-1690).*

*Au Roy*

*Sire,*

*L'ordre que votre Majesté a eu la bonté de donner à Fossard et à moy de recueillir tout ce qui se fait de plus beau en musique, tant pour la Chapelle que pour la Chambre, m'a fait entreprendre ce recueil qui contient tous les motets de M. Delalande. Je les*

1. Les textes littéraires appartiennent pour la plupart à la liturgie : Psaumes, Hymnes, Cantiques ou Antiennes. Quelques-uns, seulement, sont des textes des XVIIe et XVIIIe siècles.

*ay mis dans le plus bel ordre qu'il m'a été possible et n'ay rien négligé pour des ouvrages qui ont esté honorez de votre glorieuse approbation, estant,*

*Sire, de votre Majesté,*
*Le très humble serviteur et sujet*
*Philidor l'aisné.*

Suivent les motets dont nous donnons ci-dessous la nomenclature, et dont toutes les parties instrumentales, c'est-à-dire quatre parties pour cordes sans doute et basse chiffrée, sont intégralement données pour les passages « en symphonies » et accompagnements de chœur :

*1er Livre*

| | |
|---|---|
| Te Deum | Hymne |
| Miserere mei | Ps 50 |

*2e Livre*

| | |
|---|---|
| Quam dilecta | Ps 83 |
| Beati quorum | Ps 31 |
| Dominus non est exaltatum | Ps 130 |

*3e Livre*

| | |
|---|---|
| Deus misereatur nostri | Ps 66 |
| Cantemus Dominus | Cantique |
| Exaudi Deus | Ps 60 |

*4e Livre*

| | |
|---|---|
| Veni Creator Spiritus | Hymne de Pentecôte |
| Dixit Dominus | Ps 109 |
| Laudate pueri | Ps 112 |

*5e Livre*

| | |
|---|---|
| Super flumina | Ps 136 |
| Audite coeli | |

*6e Livre*

| | |
|---|---|
| Afferte Domino | Ps 25 |
| De profundis | Ps 129 |
| Ecce nunc benedicite | Ps 133 |

*7e Livre*

| | |
|---|---|
| Deitatis majestatem | |
| Laudate Dominum | Ps 116 |
| Miserere mei Deus, quoniam | Ps 56 |

*8e Livre*

| | |
|---|---|
| Christe Redemptor | Hymne de Noël |
| Jubilate Deo | Ps 99 |
| Omnes gentes plaudite | Ps 46 |

*9e Livre*

| | |
|---|---|
| Deus, Deus meus | Ps 62 |
| Ad te levavi oculos | Ps 122 |

*10e Livre*

| | |
|---|---|
| Dominus in virtute tua | Ps 20 |
| In convertendo | Ps 125 |
| Lauda Jerusalem | Ps 147 |

La collection la plus répandue — (B. V., Ms B 17 à 27 ; B. N. Vm[1] 1117 ; C. P. Rés. F 369 à 390 ; Bibliothèque de Bruxelles 15-214, et Fitzwilliam Museum Cambridge) — est celle de l'édition gravée par L. Hue, après la mort de leur auteur, sous la double direction de sa veuve et de Colin de Blamont en 1729 [1]. Dans cette édition, les parties instrumentales paraissent incomplètes, réduites qu'elles sont à deux parties et à une basse chiffrée.

Ces motets sont précédés des titres et textes suivants :

*Motets de Feu M. Delalande,*
*Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, Surintendant de la Musique du Roy,*
*Maître de Musique et compositeur ordinaire de la Chapelle*
*et de la Chambre de Sa Majesté*
*.......... gravé par L. HUE,*
*avec Privilège du Roy 1729* [2].

Ces motets sont au nombre de 40. En voici la liste :

1. Cette Collection se trouvait également dans la Bibliothèque Musicale du duc de Lorraine à Lunéville, dont nous possédons l'inventaire en 1764 (Arch. Nat. KK, 1129) :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Onze partitions de motets reliées en vaux, une autre reliée en vert, et six autres en maroquin rouge, aux armes du Roy et de la Reine de France, par M. La Lande.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Trois Leçons de *Ténèbres* et le *Miserere.*

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Une P[artition] des *Elémens.*
Deux P[artitions] du *Ballet de la Paix.*

2. Titre suivi d'une *Préface* et d'un *Envoi au Roi*, que le lecteur trouvera p. 148.

| | |
|---|---|
| *1er Livre* | |
| Benedictus Dominus | Ps 143 |
| Confitebor tibi Domine | Ps 110 |
| *2e Livre* | |
| O filii | Hymne de Pâques |
| Cantate Domino | Ps 97 |
| *3e Livre* | |
| Miserere mei Deus | Ps 50 |
| Regina coeli | Antienne |
| *4e Livre* | |
| Lauda Jerusalem | Ps 147 |
| Deus in adjutorium | Ps 69 |
| *5e Livre* | |
| Dixit Dominus | Ps 109 |
| Usquequo Domine | Ps 12 |
| *6e Livre* | |
| Te Deum | Hymne |
| Beati omnes | Ps 127 |
| *7e Livre* | |
| Confitemini | Ps 104 |
| Quemadmodum | Ps 41 |
| *8e Livre* | |
| Dominus regnavit | Ps 96 |
| Judica me Deus | Ps 42 |
| *9e Livre* | |
| Confitebimur | Ps 74 |
| De profundis | Ps 129 |
| *10e Livre* | |
| Deus noster | Ps 45 |
| Exaltabo te | Ps 144 |
| *11e Livre* | |
| Notus in Judoea | Ps 75 |
| Dominus regit me | Ps 22 |

*12e Livre*

| | |
|---|---|
| Venite exultemus | Ps 94 |
| Ad te Domine clamabo | Ps 27 |

*13e Livre*

| | |
|---|---|
| Credidi propter | Ps 115 |
| In convertendo | Ps 125 |

*14e Livre*

| | |
|---|---|
| Exurgat Deus | Ps 67 |
| Pange lingua | Hymne |

*15e Livre*

| | |
|---|---|
| Exultate justi | Ps 32 |
| Domine in virtute tua | Ps 20 |

*16e Livre*

| | |
|---|---|
| Nisi Dominus | Ps 126 |
| Sacris solemniis | Hymne |

*17e Livre*

| | |
|---|---|
| Exaltabo te | Ps 29 |
| Quare fremuerunt | Ps 20 |

*18e Livre*

| | |
|---|---|
| Benedictus | Cantique de Zacharie |
| Nisi quia Dominus | Ps 123 |

*19e Livre*

| | |
|---|---|
| Beatus vir qui timet | Ps 111 |
| Confitebor quoniam | Ps 137 |

*20e Livre*

| | |
|---|---|
| Magnus Dominus | Ps 47 |
| Laudate Dominum quoniam | Ps 146 |

Enfin la troisième collection qui servit de point de départ au travail de Tessier et qu'il avait personnellement acquise, demeure aujourd'hui la propriété de la Société des Concerts de Versailles. Nous ne savons malheureusement rien de celui qui a copié ces manuscrits : un Gaspard Alexis Cauvin, dont nous ignorons l'origine. Les quarante motets qui composent cette collection sont ceux-là même de l'édition de Blamont, à l'exception du *Lauda Jerusalem* qui n'y figure pas et qui

est remplacé par l'*Exaudi Deus*, dont s'enrichissait le manuscrit de Philidor. Le grand intérêt que présente cette collection réside dans le fait suivant : alors que l'édition de 1729 ne donne que deux parties instrumentales et une basse, celle-ci nous fournit, ainsi que la collection Philidor, les parties instrumentales intermédiaires, dites de « remplissage ». Reste à dater cette dernière collection Cauvin. Est-elle contemporaine des dernières années de Delalande, ou bien la doit-on à ce Cauvin qui figure, en 1773, comme chanteur (nous en ignorons le prénom) sur le fameux plan de Métoyen ?

A ces trois collections, connues par André Tessier, ajoutons une quatrième source que l'historien semble avoir ignorée : celle que constitue un petit livre du XVIIIe siècle, acquis par M. Legras à Paris voici plus d'un demi siècle, et légué par lui à la bibliothèque d'Avignon. Il s'agit d'un manuscrit in-8o (Ms 5 840) orné de quelques gravures, et qui est instructif à plus d'un titre. Sur la page de tête de ce précieux volume, nous avons en effet relevé l'inscription suivante à la plume, et qui a été biffée ultérieurement : « Monasterii Sancti Sulpicii Bituricensis ordinis Sancti Benedicti Congregationis Sancti Mauri », inscription qui ne date pas visiblement de l'époque à laquelle le manuscrit a été composé, mais peut-être de 1776, date placée en surcharge par le propriétaire du petit livre à la fin du XVIIIe.. En ce manuscrit, un scribe — dont l'écriture *semble remonter au premier tiers du* XVIIIe *siècle* — a recopié trois des motets qui se trouvent dans l'édition de Blamont [1] et il a dressé non seulement la liste des « motets gravés » de cette célèbre collection, mais celle des « motets qui n'ont point esté gravez ». Fait capital, nous avons retrouvé là certains motets manuscrits conservés par Philidor, mais aussi le titre d'une dizaine d'autres motets qui nous étaient totalement inconnus. S'il est fort regrettable que nous ne possédions pas le texte musical de ceux-ci, du moins pouvons-nous, grâce au manuscrit d'Avignon, dresser, semble-t-il, une table exhaustive des motets de Delalande.

Avant d'établir cette liste, signalons encore quelques œuvres dispersées [2]. Deux motets, le *Laudate Dominum in Sanctis ejus*, et un court *Salvum fac Regem* enrichissent un recueil collectif de différents musiciens ainsi titré (B. V. Ms 1013) :

« *Motets de MM. Lalande, Mathau, Marchand Laisné, Couprin et Dubuisson, qui servent dans les départs de Sa Majesté de Versailles à Fontainebleau et de Fontainebleau à Versailles, avec une petite musique qui reste pour les Messes des derniers jours, pendant que toute la Musique prend les devants afin de se trouver toute à la Messe du Premier Jour.* » *Recueillis par Philidor Laisné, ordinaire de la Musique du Roy et l'un des deux gardiens de la bibliothèque de Musique de Sa Majesté.*

*Fait à Versailles en 1697.*

1. *Cantate Domino* (1707), *Confitemini* (1705), *Confitebor* (1699).
2. Œuvres de moindre importance et qui ne se trouvent dans aucune des trois collections précitées.

Dans un manuscrit de la B. N. (Vm[1] 1355), nous avons relevé un autre motet, le *Laudate Pueri* à trois voix. L'édition de Blamont renferme aussi un *Miserere*, à une voix, en lequel un verset sur deux est « chanté par les Religieuses en plain-chant », ainsi que les trois *Leçons des Ténèbres* à une seule voix. Un manuscrit de format oblong (B. N., Vm[1] 129) contient cinq *Domine salvum fac regem* de Delalande pour basses tailles, copiés sur ordre du Roi, « par Philidor Laisné ordinaire de la Musique du Roy ». Ce sont des pièces très courtes d'une importance secondaire [1].

Dans un recueil collectif de *Messes de plain-chant musical* (B. N., Rés Vm[1] 395), une *Messe des deffuns* appartient à notre compositeur. C'est une œuvre d'inspiration grégorienne à une seule voix, en laquelle un verset est confié au soliste, l'autre au chœur, et qui s'annexe un *O Salutaris*, et un *Domine Salvum*. *Les Motets à voix seule à l'usage des dames religieuses* (C. P., Rés 1899), ainsi que les *Récits et duos* (B. N., Vm[1] 3123), ne sont que des récits extraits des motets à grand chœur.

Il nous faut enfin signaler qu'un *Catalogue général de tous les vieux ballets du Roy et Opéras, tant de M. de Lully que de plusieurs autres compositeurs modernes* [2] copiés par Philidor à Dreux, à la veille de sa mort, en 1729, énumère dans un *Mémoire de musiques latines et spirituelles* les œuvres suivantes de Delalande pour voix seule et basse continue : *Leçons de ténèbres, Miserere, Regina coeli, O filii.* Sont-ce des extraits de ses œuvres, ou des partitions originales ? Philidor ne l'indique pas, mais il fournit une précision d'importance : « Tous ces précédens mottets ont esté faits pour les Dames de l'Assomption et chantez par Mlles Delalande, à l'admiration de tout Paris ».

Mentionnons encore les *Cantiques chantez devant le Roy* (B. N., Vm[1] 1568) et « *composez par M. Moreau, Maître de Musique et pensionnaire de Sa Majesté et par M. Delalande, Surintendant de la Musique de Sa Majesté, propres pour les dames religieuses et toutes autres personnes.* Chez Christophe Ballard. »

On y lit cet avis :

« Au lecteur,

« Ces cantiques sont souvent chantez devant le Roy et ils ont le bonheur de ne pas déplaire à Sa Majesté : on espère aussi que le public n'en sera pas mécontent. Et comme ils ont été faits pour être aisément chantez dans des maisons Religieuses, on y a observé la règle des cantiques, qui est de faire passer plusieurs stances sur une même modulation à voix seule, avec la basse continue. Ce sont tous airs détachez, les uns sont propres aux voix de dessus, les autres aux voix de basses ou de bas-dessus.

1. Le thème confié à la *Basse taille* est précédé de quelques mesures, laissées en blanc, et qui étaient réservées à la « symphonie ». Faut-il voir en ces invocations, des monodies, dont manquerait la basse chiffrée, ou bien des extraits de pièces concertantes, fort brèves, groupant d'autres parties vocales qui seraient perdues ? La reliure des recueils dont nous avons extrait ces textes porte le nom du chanteur Gaye.

2. Bibl. d'Avignon, Ms. 1201.

« Les trois premiers cantiques sont de la composition de M. Moreau, Maître de Musique et pensionnaire de Sa Majesté, si connu par la musique d'*Esther* et d'*Athalie*. Le dernier a été composé par M. Delalande, Surintendant de la Musique de Sa Majesté. »

Ce quatrième cantique illustre un texte de Racine. C'est une pièce d'une beauté grave [1].

⁂

Nous avons dressé la table de toutes ces œuvres, classé les motets par ordre alphabétique en les numérotant pour plus de facilité. Nous aurions voulu les citer suivant un ordre chronologique. Mais nous avons dû renoncer à ce projet, les différentes dates devant lesquelles nous nous trouvions ne concordant pas toujours. Voici les trois sources de cette chronologie instable :

Tout d'abord, le manuscrit de Philidor étant daté de 1689-1690, il tombe sous le sens que tous les motets qui s'y trouvent recopiés sont antérieurs à ces années. D'autre part, le dernier volume de l'édition de 1729 s'enrichit d'une table chronoogique dressée sans doute par un élève (Blamont) qui connaît l'œuvre de son maître. Enfin, l'anonyme d'Avignon fournit pour tous les motets, gravés ou non, « l'année où Delalande les a composés ». Confronter ces dates, c'est apercevoir qu'il existe parfois entre elles une différence de quelques années, fait étrange, mais qui peut s'expliquer. Nous lisons, en effet, dans la préface de l'édition de Blamont :

« *Les premiers ouvrages de M. Delalande ne sont pas, à beaucoup près, si travaillez que les derniers. Ils sont plus agréables que profonds et moins les fruits de l'art que ceux de la nature* »... « *Du temps du feu Roy, il avait commencé à faire quelques changements dans plusieurs de ses anciens motets ; Sa Majesté qui s'en aperçut l'empêcha de continuer, soit pour rendre plus sensible les progrès que l'auteur faisait sous ses yeux, soit pour conserver les grâces et les beautés naïves de ses premières productions, soit enfin par la crainte que cette occupation ne lui prit trop de temps et ne l'empêcha de composer de nouvelles choses* »...

Après la mort de Louis XIV, Delalande semble reprendre son projet primitif ; son unique application sera dès lors de retoucher les textes qu'il avait eu dessein de changer autrefois « *mais sans rien altérer ni dans les chants, ni dans les sujets : car les uns et les autres lui devaient être à jamais sacrez par rapport au goût, au choix et à l'approbation tant de fois réitérée du Grand Roy qu'il servait.* » De ce travail, nous avons maintes fois relevé les traces. En comparant la liste des motets manu-

1. Isolément ou groupés en recueils collectifs, les motets de Delalande ont donné lieu à de nombreuses copies au XVIIIe siècle.

scrits de Philidor et celle de l'édition de 1729, nous apercevons que dix de ces motets portent le même titre ; mais en étudiant la matière musicale elle-même, nous constatons que si parfois elle ne varie point, parfois elle affecte un visage tout différent ; Delalande cherche avec évidence à améliorer une ligne mélodique ici, là un rythme ; plus loin, il décuple la puissance d'évocation ou d'expression. Nous le verrons nettement dans le catalogue thématique, car nous avons pris soin de présenter, l'un à côté de l'autre, les différents thèmes servant à illustrer un même texte littéraire ; nous avons cité en premier lieu celui qui est d'abord venu sous la plume de Delalande [1]. Dans notre liste alphabétique, nous faisons suivre le numéro d'une deuxième version de la mention « *bis* ». Nous avons également numéroté les motets inconnus, qui figurent à la table du manuscrit d'Avignon et nous avons ainsi dénombré 71 grands motets.

1. Bien que d'une façon générale la seconde version nous paraisse souvent la plus intéressante.

MOTETS

DE FEU M^R^

DE LA LANDE

Chevalier de l'ordre de S.t Michel, Sur-Intendant de la Musique du ROY Maitre de Musique et Compositeur Ordinaire de la Chapelle et de la Chambre de Sa MAIESTÉ

Avec un discours sur la Vie et les Œuvres de L'Autheur

Prix de ce Livre Contenant deux Motets. 6.^tt^ en Blanc

Gravé Par L. Hüe

A PARIS.

Se Vend Chez le S.^r^ Boivin Marchand, Rue S.^t^ Honoré a la Regle d'Or.

AVEC PRIVILEGE DU ROY. 1729

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES MOTETS

## ET DATES DE LEUR COMPOSITION[1]

| | Motets | N° des Psaumes | Dates | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | *Philidor* | *Ed. 1729* | *MsAvignon* |
| 1 | Ad te Domine clamabo ..... | 27 | | 1703 | 1703 |
| 2 | Ad te levavi oculos ........ | 122 | av. 1689 | | |
| 3 | Afferte Domino ............ | 28 | av. 1689 | | 1683 |
| 4 | Audite cœli................ | | av. 1689 | | 1689 |
| 4 *bis* | Audite cœli................ | | — | | |
| 5 | Beati omnes .............. | 127 | | 169 | 1698 |
| 6 | Beati quorum ............. | 31 | av. 1689 | | 1683 |
| 7 | Beatus vir qui timet ....... | 111 | | 1692 | 1692 |
| 8 | Benedictus Dominus Deus Israel .................... | cantique | | 1702 | 1702 |
| 9 | Benedictus Dominus Deus meus.................. | 143 | | 1695 | 1695 |
| 10 | Cantate Domino omnis terra — inconnu — ........... | 95 | | | 1698 |
| 11 | Cantate Domino canticum novum................. | 97 | | 1707 | 1707 |
| 12 | Cantemus Domino ......... | cantique | av. 1689 | | 1687 |
| 13 | Christe Redemptor ......... | Hymne | av. 1689 | | 1690 |
| 14 | Confitebimur tibi Deus ..... | 74 | | 1701 | 1701 |
| 15 | Confitebor tibi Domine in consilio ................ | 110 | | 1699 | 1699 |
| 16 | Confitebor tibi Domine quoniam audisti ............ | 137 | | 1697 | 1697 |
| 17 | Confitemini Domino ....... | 104 | | 1705 | 1705 |
| 18 | Credidi propter ............ | 115 | | 1697 | 1697 |
| 19 | Cum invocarem — inconnu — | 4 | | | 1714 |
| 20 | Deitatis majestatem ........ | | av. 1689 | | 1682 |
| 21 | De profundis .............. | 129 | av. 1689 | | |
| 21 *bis* | De profundis .............. | 129 | | 1689 | 1689 |

1. Nous ne donnons ici que la liste des grands motets. Les petites pièces que nous avons mentionnées plus haut figureront dans le catalogue thématique à la suite des grands motets.

| | MOTETS | N° des Psaumes | DATES | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | *Philidor* | *Ed.1729* | *MsAvignon* |
| 22 | Deus, Deus meus ad te de luce vigilo ............... | 62 | av. 1689 | | 1685 |
| 23 | Deus in adjutorium ........ | 69 | | 1691 | 1691 |
| 24 | Deus in nomine tuo — inconnu — ........ | 53 | | | 1690 |
| 25 | Deus misereatur nostri ...... | 66 | av. 1689 | | 1687 |
| 26 | Deus noster refugium ....... | 45 | | 1699 | 1699 |
| 27 | Dies irae — inconnu —... | Séquence | | | 1711 |
| 28 | Dixit Dominus............. | 109 | av. 1689 | | 1689 |
| 28 *bis* | Dixit Dominus............. | 109 | | 1708 | 1708 |
| 29 | Domine Deus noster — inconnu — ........ | 8 | | | 1686 |
| 30 | Domine in virtute tua ...... | 20 | av. 1689 | | |
| 30 *bis* | Domine in virtute tua ...... | 20 | av. 1689 | 1689 | 1689 |
| 31 | Domine non est exaltatum .. | 130 | av. 1689 | | 1691 |
| 32 | Domine quid multiplicat sunt — inconnu — ........ | 3 | | | 1691 |
| 33 | Dominus regit me .......... | 22 | | 1695 | 1695 |
| 34 | Dominus regnavit .......... | 96 | | 1704 | 1704 |
| 35 | Ecce nunc benedicite........ | 133 | av. 1689 | | 1696 |
| 36 | Eructavit — inconnu — . | 44 | | | 1697 |
| 37 | Exaltabo te Deus meus...... | 144 | | 1712 | 1712 |
| 38 | Exaltabo te Domine ........ | 29 | | 1704 | 1704 |
| 39 | Exaudiat — inconnu — .. | 19 | | | 1688 |
| 40 | Exaudi Deus .............. | 60 | | | 1719 |
| 41 | Exultate justi in Domino ... | 32 | | 1710 | 1710 |
| 42 | Exurgat Deus ............. | 67 | | 1706 | 1706 |
| 43 | In convertendo ............ | 125 | | 1684 | 1684 |
| 43 *bis* | In convertendo ............ | 125 | av. 1689 | | |
| 44 | Jubilate Deo .............. | 99 | av. 1689 | | 1689 |
| 45 | Judica me Deus............ | 42 | | 1693 | 1693 |
| 46 | Laetatus sum .............. | 121 | | | 1693 |
| 47 | Lauda Jerusalem........... | 147 | av. 1689 | | |

| | Motets | Nº des Psaumes | Dates | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | *Philidor* | *Ed.1729* | *MsAvignon* |
| 47 *bis* | Lauda Jerusalem........... | 147 | | 1725 | 1725 |
| 48 | Laudate Dominum in sanctis ejus.................... | 150 | | | |
| 49 | Laudate Dominum omnes gentes ................. | 116 | av. 1689 | | 1686 |
| 50 | Laudate Dominum quoniam bonus ................. | 146 | | 1700 | 1700 |
| 51 | Laudate pueri ............ | 112 | av. 1689 | | 1686 |
| 51 *bis* | Laudate pueri ............ | 112 | | | |
| 52 | Magnificat — inconnu — . | | | | 1681 |
| 53 | Magnus Dominus .......... | 47 | | 1702 | 1701 |
| 54 | Miserere mei Deus quoniam in te.................. | 56 | av. 1689 | | 1685 |
| 55 | Miserere mei Deus secundum | 50 | | 1687 | 1687 |
| 55 *bis* | Miserere mei Deus secundum | 50 | av. 1689 | | |
| 56 | Nisi Dominus.............. | 126 | | 1704 | 1694 |
| 57 | Nisi quia Dominus ......... | 123 | | 1703 | 1703 |
| 58 *bis* | Notus in Judaea Deus ...... | 75 | | 1702 | 1702 |
| 59 | O filii .................. | Hymne | | 1698 | 1698 |
| 60 | Omnes gentes plaudite manibus.................... | 46 | av. 1689 | | |
| 61 | Pange lingua ............. | Hymne | | 1689 | 1704 |
| 62 | Quam dilecta ............. | 83 | av. 1689 | | 1689 |
| 63 | Quare fremuerunt gentes .... | 2 | | 1706 | 1706 |
| 64 | Quemadmodum ............ | 41 | | 1696 | 1696 |
| 65 | Regina coeli.............. | Antienne | | 1698 | 1698 |
| 66 | Sacris solemniis........... | Hymne | | 1709 | 1709 |
| 67 | Super flumina ............ | 136 | av. 1689 | | 1687 |
| 68 | Te Deum ................ | Hymne | | 1684 | 1684 |
| 68 *bis* | Te Deum ................ | Hymne | av. 1689 | | |
| 69 | Usquequo Domine ......... | 12 | | 1692 | 1692 |
| 70 | Veni Creator Spiritus ....... | Hymne | av. 1689 | | 1722 |
| 71 | Venite exultemus .......... | 94 | | 1700 | 1700 |

Voici maintenant quelques indications sur la méthode que nous avons suivie pour établir le catalogue thématique. Il nous a été parfois difficile de déceler certains thèmes, car si l'on peut souvent parler de véritables *idées* musicales, il faut s'empresser de dire que Delalande emploie fréquemment des *motifs* mélodiques ou rythmiques, qui disparaissent rapidement, pour ne plus revenir. Nous les avons cependant notés ici et là. Le motet de Delalande adopte généralement la forme littéraire du poème ; il est donc subdivisé en versets ; à un verset donné correspond, par exemple, un récit ; au suivant, un chœur, un air, etc. Cependant, il arrive à notre musicien de *grouper* dans un même récit ou un même chœur *plusieurs versets différents*. En règle générale, chacun des thèmes relevés correspond au motif mélodique dont Delalande a fait choix pour illustrer un verset. Néanmoins, si un même verset comporte un second thème, nous avons relevé celui-ci. Si le thème nous est apparu comme trop long, nous n'en avons retenu que la première partie. S'il est précédé par des acclamations vocales (généralement constituées par de larges accords verticaux), nous n'avons pas noté ces dernières. Si la tête du thème est répétée deux fois, nous nous sommes tenus à sa seconde présentation, à toute fin de ne pas séparer celle-ci de la suite. Delalande utilise avec fréquence une écriture très verticale, assez éloignée de la conception même du *thème* ; nous avons en ce cas noté la seule partie supérieure.

En règle générale, c'est la partie vocale que nous citons ; mais il nous est arrivé d'y joindre une partie instrumentale, si celle-ci présente un évident intérêt (symphonie différente du premier thème vocal ou chacone).

Nous donnons les premières mesures des récitatifs. Mais lorsque ceux-ci sont suivis d'un air ou d'un chœur, nous donnons de préférence le thème de l'air ou celui du chœur.

Lorsqu'un même motet se retrouve dans le manuscrit de Philidor et dans l'édition de Blamont, nous avons pris Philidor pour texte de base, et nous n'avons relevé les thèmes de l'édition de Blamont que s'ils différaient de ceux de Philidor. En ce cas, nous les faisons suivre immédiatement ceux qui se trouvent dans la copie de Philidor [1].

Nous avons conservé la terminologie ancienne : dessus, haute-contre (que nous avons monté d'une octave), taille, basse-taille et basse. Nous avons transcrit en clé de *sol* les trois voix hautes et en clé de *fa* les voix basses.

De même, l'orthographe ancienne a été maintenue partout où nous l'avons rencontrée.

Nous avons noté les indications de tempo et de voix lorsqu'elles étaient données. Nous n'avons pas relevé celles concernant les instruments.

Nous avons mis entre crochets ce que nous avons ajouté nous-même.

Marie Bert

1. Ceci paraît logiquement et chronologiquement vraisemblable. Les thèmes de l'édition de Blamont, plus travaillés, nous semblent postérieurs à ceux de Philidor.

# ŒUVRE PROFANE

## NOTES PRÉLIMINAIRES

Nous entendons n'offenser personne en avançant que la réputation de M.-R. Delalande est plus considérable dans le domaine religieux que dans le domaine profane. Il est incontestable que son seul nom évoque davantage les déploiements fastueux du grand motet versaillais que les entrées du Ballet de Cour ou les Récits des Divertissements écrits pour Versailles ou Fontainebleau. Pourtant, de par les nombreuses charges qu'il cumule, Delalande ne doit pas plus ignorer le répertoire de la *Chambre* que celui de la *Chapelle.* Qu'il ait chaque jour à assurer la partie musicale de l'office divin : ce lui est une noble mission. Elle ne le dispense pas pour autant de pourvoir aux distractions de son souverain, de charmer ses oreilles, tandis que se succèdent aux soupers les services de plats, ni d'organiser, à l'occasion, des divertissements où les seigneurs eux-mêmes pourront figurer.

De là l'origine d'une œuvre profane plus considérable qu'on pourrait le croire et dont les dimensions du Catalogue thématique donnera une idée.

L'intérêt de ce champ d'exploration — plus vierge sans doute que le domaine religieux — n'avait pas échappé à André Tessier. L'essai de chronologie et les renseignements nombreux dont l'historien avait enrichi l'article du *Dictionnaire* de Riemann en sont la preuve. Comme aussi les nombreuses fiches qui furent le point de départ substantiel et le canevas de notre travail. Nous y avions la preuve d'une investigation méthodique des fonds des diverses bibliothèques. Nous y avons également relevé des descriptions de recueils, dont certains ont été dépouillés, comme le prouve ce cahier de musique en lequel A. Tessier a copié certains *Incipit*, en particulier ceux du Recueil de la Bibliothèque de Versailles (Ms. mus. 139-143), dont on trouvera le rappel à la fin du Catalogue.

A côté de ce cahier, nous nous devons de mentionner les quelque trente feuillets couverts d'une fine écriture, qui représentent la copie intégrale des tables des deux petits volumes manuscrits, datés de 1745, du Conservatoire (Rés. 581). A. Tessier avait compris l'importance de ces tables, qui sont une mine de renseignements, et nous ne dirons jamais assez quel instrument de travail ce fut pour nous à l'origine. D'une manière générale d'ailleurs, les tables des Recueils de l'époque donnent souvent des renseignements qui viennent compléter ceux dont l'intérieur des volumes font mention.

En dépit de ces éléments, les difficultés se sont dressées nombreuses, lorsqu'il s'est agi pour nous de justifier certaines identifications et d'établir un essai de chronologie de l'œuvre profane. Nous avons été obligés, pour la clarté de la présentation, de faire deux parts : d'un côté les *Ballets et Divertissements* pour la Cour ; de l'autre, les *Symphonies* (pour les Soupers ou des Noëls), courtes pièces en forme de danses, groupées en *suites* d'après leurs affinités tonales. Ce partage, dont le côté factice ne nous échappe pas — car, comme le montrera le Catalogue, il y a une perpétuelle compénétration des deux domaines et le réemploi est monnaie courante — nous a été dicté par l'impossibilité d'établir une chronologie des Suites. Nous en tenterons un essai, mais les résultats n'en seront pas assez précis pour permettre une incorporation des Suites à l'intérieur de la liste des Ballets, pour lesquels nous avons des renseignements plus sûrs.

***

Le lecteur trouvera à la suite de ces lignes la liste chronologique et les titres des *Ballets et Divertissements*, tels que nous pensons pouvoir les établir, en n'ignorant pas que bien des points restent encore à élucider.

Sur un total de 19 œuvres, 3 seulement nous sont parvenues gravées. Tout le reste demeure manuscrit. Pour certaines, la musique a totalement disparu. Nombreux sont les anonymes et des termes génériques comme ceux de *Sérénade*, *Idylle*, *Eglogue*, *Epithalame*, au lieu de faciliter les identifications, ne font que brouiller les pistes, comme aussi le fait que certains sujets mythologiques à la mode tentent plusieurs musiciens qui écrivent chacun des œuvres portant des titres identiques, et ceci aux mêmes dates. Le style lui-même n'est souvent pas une indication, car s'il existe un domaine qui reflète plus le style d'une époque que celui d'un musicien, c'est bien celui-là.

Quoi qu'il en soit, nous avons fait appel à trois sources principales — qui, signalons-le, ne coïncident pas toujours entre elles — à savoir, la table précitée, les sources narratives et les Dictionnaires de Théâtre du XVIII^e^ siècle ; à ces sources, il faut ajouter les livrets dont nous avons eu la chance de découvrir une importante collection à la Bibliothèque de l'Opéra [1]. Nous avons pu, à tout le moins, dresser pour chaque œuvre un état de la question qui s'enrichit de quelques références à des documents utilisés.

Il ressort de cette étude que Delalande a surtout écrit pour le théâtre de 1682 à 1700. Entre ces deux dates, quatorze ouvrages se succèdent. Puis c'est le silence, explicable par les guerres et les deuils successifs qui assombrissent la Cour. En 1713, la Paix d'Utrecht est l'occasion d'un divertissement. Et ce n'est que sous

1. Il existe également des Livrets à la Bibliothèque du C. P. Sur 19 Ballets, nous avons retrouvé 11 livrets.

la Régence que Delalande reprendra la plume pour écrire trois grands Ballets (dont le dernier en collaboration avec Destouches [1]) au cours desquels dansera le jeune Louis XV.

***

Ces constatations trouvent-elles un corollaire dans les copies des *Symphonies pour les soupers du Roi*, qui sont aujourd'hui conservées en bibliothèque ?

Ces copies sont au nombre de trois : leur description succincte nous permettra peut-être d'émettre certaines hypothèses sur la chronologie de l'œuvre.

1. Réalisée en 1703 sur l'ordre du comte de Toulouse, par Philidor l'aîné et son fils Anne (le futur fondateur du Concert spirituel [2]), la première copie (C. P. Rés. 582) comporte quatre volumes ; les deux premiers (1 et 2) — qui son identiques — nous offrent la partie de « basse de violon et basson », *non chiffrée*, notée en clef de *fa* ordinaire ; les deux suivants (3 et 4) — également identiques — mettent sous les yeux du lecteur la partie de « dessus de violon et hautbois », notée en clé de *sol* première ligne. Les deux premières feuilles, c'est-à-dire titre et faux-titre de chaque volume, sont *gravées*. Le reste est *manuscrit*. Les feuillets 26, 27, 28, 29 sont restés vierges. Une note placée au bas de la page 25 annonce : « Tournez au feuillet 28, pour la grande pièce en D La Ré » ; or, cette pièce manque. Détail intéressant, fourni par le faux-titre : ces « Symphonies, qui se jouent ordinairement au souper du Roy », étaient interprétées « par la Troupe des petits violons ». Voici donc, nommément désignée, une partie du répertoire de la célèbre troupe créée plus d'un demi-siècle auparavant, et dont les membres — encore en fonction au début du XVIIIe s. — étaient payés sur la cassette personnelle du Roi.

Les dix suites ici réunies groupent, dans un cadre fort mal défini, après une ouverture — ou non — , des « airs » nombreux, des danses, Delalande se réservant même d'insérer un prélude au centre d'un ensemble quelconque. Pas de tonalité unique. A titre d'exemples, signalons que la première est formée de pièces en *sol* majeur, *mi* mineur, *do* majeur, la huitième de pièces en *sol* mineur, *si bémol* majeur, *fa* mineur, *si bémol* majeur, *fa* mineur, *fa* majeur. Sous chaque première portée, Philidor a transcrit le titre de la danse, ou de l'air. Visiblement, Delalande a pillé ses ballets. Comme nous venons de le dire, l'auteur a écrit quatorze ballets et divertissements, de 1682 à 1700. C'est là qu'il trouve l'essentiel de ses symphonies. Mais Philidor copie avec rapidité. Si Delalande a puisé dans tel de ses ballets

1. Déjà cinq airs tirés du *Carnaval et la Folie* du même Destouches avaient servi de quatrième entrée au *Ballet de l'Inconnu*.
2. En 1725, un an avant la mort de Delalande ; Anne Philidor est mort en 1728.

un air... qui devait être chanté, Philidor n'en cite point les premières paroles [1]. A quelle époque le musicien du Roi a-t-il commencé de grouper et de faire exécuter ses suites ? Rien ne nous en avertit. Le *Mercure Galant* reste muet. Si le comte de Toulouse donne en 1703 à Philidor l'ordre de les copier, c'est sans doute qu'elles résonnent au château depuis plusieurs années. Le bâtard du Roi est alors âgé de vingt-cinq ans. Est-il hasardeux de prétendre qu'il n'a pas « découvert » ces suites l'année où il souhaitait d'en posséder la copie, mais que, depuis plus d'un lustre peut-être, il les a maintes fois entendues, ce qui lui a laissé le temps d'en apprécier la variété?.. Un jour saura-t-on la date exacte à laquelle Louis XIV a convié pour la première fois ses musiciens à son « souper » ? A quand remonte cette aimable institution ? Avant Delalande, Lully et Boesset avaient-ils été appelés dans un même dessein [2] ?

II. Les recueils de 1703 groupent, sur cent quinze feuillets, dix suites. La copie datée de 1727 (B. N. Vm 7 3077) en groupe dix-neuf.

Ici, tout est manuscrit, titre et texte. Et le titre dès l'abord nous avertit [3] : il s'agit « d'airs détachés et d'airs de violons ». Ceux-ci forment des ensembles établis, semble-t-il, sans aucune logique, puisque, s'ils commençent par des ouvertures, des préludes (en deux cas, par des airs), ils se poursuivent pêle-mêle par une série de danses (rondeau, sarabande, chacone, passepied, menuet, bourrée, loure, canaries), de mouvements de musique pure (trios, musettes), d'airs chantés (avec paroles), d'« entrées », ou enfin d'airs « d'actualité », tirés de ballets (airs des paysans, des seigneurs, des zéphirs, des matelots, des Chinois, des héros, des combattants). Tous ces mouvements sont notés sur deux portées (dessus, basse), parfois sur trois (notamment lorsque les bassons interviennent), sur quatre, voire sur cinq portées (très rare).

Cette copie comporte trois types d'annotations, qui reflètent trois mains différentes. Copistes ou scribes ont-ils travaillé à la même époque ? On l'ignore. Le premier a porté des indications de tempo (« détaché et léger »), ou d'instruments, d'interprétation (« violon », « hautbois », « bassons », « seul », « tous »). Le second a inscrit, outre le titre de chaque mouvement, le numéro de la suite (« première suite ») ; cette annotation apparaît une fois en tête du groupement, mais elle ne joue pas le rôle de titre courant, comme dans la copie de 1703. Le troisième

1. Cette copie semble d'ailleurs fort hâtivement établie. *Elle ne comporte aucun ornement.* Pourtant, elle fournit certaines indications que les versions de 1727 et 1736-1745 passent sous silence. En veut-on un exemple ? Le trio de hautbois de la première suite (p. 2), qui reste à sa place en 1727 et 1736-1745, serait une *gigue* (?), d'après Philidor.

2. Qu'il soit permis de signaler l'intérêt que présente, pour l'histoire générale de la musique, le titre choisi par Delalande : *symphonies*. Sans doute le cadre est-il toujours fourni par la *suite* et les mouvements chorégraphiques s'imposent en majorité. Mais peu à peu ils s'annexent des pages de musique instrumentale, qui empruntent à l'esthétique de la sonate et qui tendent vers la future symphonie d'orchestre. Ces *symphonies* de Delalande constituent le trait d'union nécessaire entre les suites-symphonies des tragédies lyriques de Lully et les *symphonies* de Rameau, à l'heure où paraissent en Italie les premières *symphonies*.

3. En voir le libellé, p. 250.

a inscrit en marge la provenance de certains textes. Mais celui-ci est mal, ou peu informé. Il semble connaître surtout le ballet de *L'Inconnu* : Delalande y aurait fait 33 emprunts; *les Fontaines de Versailles* ne sont représentées que par quatre emprunts, les *Eléments* par sept, le *Te Deum* par un. Ce troisième copiste — est-ce un propriétaire un peu plus tardif du manuscrit ? — ignore les sources que Delalande a lui-même utilisées : *Cardenio*, l'*Amour fléchi*, *Adonis*, *les Fées*, *l'Hymen champêtre*, *la Sérénade*, *la Paix*.

Remarquons ici la date tardive de ce manuscrit : 1727. Delalande est mort le 18 juin 1726. Il y a donc tout lieu de supposer que cette version représente l'expression finale de ses travaux, son message suprême,... son testament. Le premier soin de l'historien sera de confronter la copie de 1703 et celle de 1727 : un pointage systématique fera ressortir, pensons-nous, que si la plus grande partie des mouvements de 1703 se retrouvent effectivement en 1727, Delalande ne leur a pas réservé la même place. Certes, plusieurs n'ont pas fui le cadre qui leur était primitivement assigné. Mais combien d'autres apparaissent ailleurs ! Delalande ne s'émeut point de jongler avec les tonalités. Il évitera simplement les tons trop éloignés. Cette règle observée, il se peut tout permettre. La première suite de 1703, qui groupait, disions-nous, les tons de *sol* majeur, *mi* mineur et *do* majeur, est devenue, en 1727 : *sol* majeur, *ré* majeur, *sol* majeur. De fait, le nombre des suites a presque doublé (18) ; de même, le nombre des mouvements, qui est passé de 147 à 303. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, Delalande a, depuis 1703, écrit le *Ballet de la Paix* (1713), puis les trois ballets dansés par le tout jeune Louis XV : *L'Inconnu*, *Cardenio*, *les Eléments* (1720, 1721, 1722), et c'est sans doute pour les soupers de ce dernier, ainsi que va nous l'apprendre le titre d'une autre copie [1], qu'il regroupera et fondra son œuvre, en supprimant certaines pièces, en y ajoutant maintes pages puisées aux derniers divertissements. De dix suites, il est passé à douze, puis à dix-huit [2].

Ces dix-huit suites constituent un « amalgame » très éloigné de celui de 1703 [3]. Celles qu'il a désormais numérotées 6, 7, 8, sont dites « caprices ou fantaisies » : leur composition est fort différente de celles de 1703, leur esthétique également [4]. L'une d'elles, la septième, est une manière de pré-symphonie, sans danse, alors que la sixième fait appel à l'esprit du concerto et révèle une maturité d'esprit, une organisation musicale qui s'éloignent fort de celles de 1703... De quand faut-il dater cette nouvelle « présentation » ? Des années 1710-1715 ? (le *Ballet de la Paix* est de 1713 ; des airs empruntés à ce ballet apparaissent dans les onzième

1. V. ci-dessous.

2. La dix-neuvième, on va le voir, n'est pas de lui. Mais il arrive également à Delalande d'utiliser un air deux fois, de le faire figurer en deux suites, quitte à le transposer.

3. La quatrième suite est ici formée du « Concert des trompettes », qui, dans la copie de 1703, venait s'intercaler entre la septième et la huitième suites. Ce « Concert » s'ouvre maintenant sur le prélude du *Te Deum* (qui date de 1684-1689) et se poursuit par le deuxième air, le premier air (ici inversé, devenu le troisième), les deux menuets, la fanfare en écho et la chacone.

4. Les différents « airs » qui les composent obéissent à une tonalité unique.

et douzième suites), ou encore des années 1720-1725, alors que Delalande, qui a quitté une à une toutes ses charges, ne s'emploirait plus qu'à remanier son œuvre profane, afin de réjouir le tout jeune et nouveau prince ?...

N'y a-t-il pas plutôt à penser qu'une autre « version », une autre « copie », *aujourd'hui disparue*, a été élaborée par Delalande vers 1713, dans le dessein de distraire le vieux Roi déclinant, avec une musique un peu dissemblable de celle qu'il lui avait servie depuis les années glorieuses du règne (1690-1695) ?...

Alors, nos danses auraient été groupées en de nouveaux « soupers », ce qui expliquerait cette allusion à *cent quarante cinq soupers* auxquels nous renvoie une *Table générale*, dont nous aurons tout à l'heure à parler ?

La difficulté de dater l'original qui a servi à la version de la Bibl. Nat., est d'autant plus grande que ne peuvent nous guider avec certitude ici les dates des trois derniers ballets (*l'Inconnu, Cardenio, Les Eléments* : 1720, 1721, 1722). Car, si Delalande écrivant des symphonies ou suites pour les soupers puise à chaque instant en ses divertissements, il procède aussi par l'inverse; écrivant des ballets, il lui arrive... de piller à chaque instant ses premières suites ! [1]

En dépit de cette remarque, nous pouvons conclure que la copie de la Bibl. Nat., nous apparaît comme une troisième version retouchée, et complètement refondue vers 1722-1725 : une version qui s'éloigne fortement, avec ses dix-huit suites, et ses trois cents airs, des dix suites de 1703, et qui suppose donc l'existence d'une ou de plusieurs versions intermédiaires, ayant elles-mêmes déjà bouleversé l'ordre de 1703.

Ajoutons que le Vm[7] 3077 comporte deux suppléments : l'un, représenté par les *Symphonies des Noëls* (au nombre de dix-neuf) prend place après la huitième suite ; l'autre — *encore* anonyme — est intitulé *Suite particulière.*

III. La dernière copie de ces suites se trouve à la Bibliothèque du Conservatoire (Rés. 581). Elle est représentée par deux petits in-octavo reliés. Leur extérieur prouve que nous sommes en présence de recueils destinés à prendre place non sur des pupîtres de musiciens, mais sur les rayons d'une bibliothèque.

Ecrits avec le plus grand soin, à l'encre de Chine, ces livres ont reçu un titre qui contient de précieuses indications (le mot *suite* n'y paraît pas plus qu'en 1703). Il annonce également des *symphonies* de Delalande ; celles-ci, poursuit le libellé, *étaient exécutées tous les quinze jours, pendant le souper.* Ici nous est révélée la périodicité de ces séances. Mais voilà qui est mieux : « pendant le souper de LouisXIV *et* de Louis XV ». Ce deuxième nom justifie, aux yeux de l'historien, un amalgame des pièces différent de celui qui prévalait encore en 1715. Le titre d'ailleurs y insiste et nous comble : « mises dans un *nouvel* ordre *et ses augmentations* ».

1. Ainsi l'*Inconnu* de 1720 est-il formé de plusieurs airs appartenant aux suites de 1703.

Ce mot ne peut se concevoir que par rapport à une version antérieure : certainement celle de 1703, mais sans doute aussi la version perdue de 1713-1715 [1].

Voici pour la forme. Voyons le fond : il répète *pièce pour pièce* la version de 1727, mais les indications portées sur chaque mouvement sont ici plus précises et nombreuses. Manuscrit d'un faire plus achevé, d'une présentation de luxe, établi sans doute à l'intention d'un personnage désirant posséder une version définitive d'une œuvre qu'il avait constamment chérie, et ce, dix-neuf ans après la mort de Delalande.

Car les dates ont ici leur importance. Ces deux volumes manuscrits ont été copiés en 1745 *d'après une version recueillie en* 1736. Voilà qui nous éclaire sur le succès de l'œuvre. Quelques mois après la mort de son auteur, cette production profane et symphonique a fait l'objet d'une première copie définitive (celle de la B. N.), d'après l'ultime version de Delalande (1722-1725) ; et celle-ci a pu donner lieu, *après la mort* du compositeur, à plusieurs reproductions parallèles, dont celle de 1736. De cette dernière, les deux petits in-8° de la Bibliothèque du Conservatoire nous offrent un miroir.

Seule une comparaison systématique, mesure par mesure, entre les livres de 1727 et 1736-1745 doit révéler à l'historien le degré de fidélité de ce miroir. Delalande a-t-il été déformé, « amélioré, complété », par celui qui entendait le servir ? Problème dont l'étude dépasse notre propos. Qu'il nous suffise de préciser que *toutes* les pièces de 1727 se retrouvent dans les deux volumes du Conservatoire (Rés. 581). [[2]].

1. En veut-on une preuve nouvelle? Dans les deux in-octavo en question, le copiste renvoie parfois aux pages de certains « Livres des soupers ». On aurait pu croire qu'il s'agissait là des volumes de 1703. Or, il n'en est rien. La pagination, ici et là, diffère. Le copiste a donc eu sous les yeux un autre texte, en lequel les suites ou leurs mouvements devaient être groupés en soupers (peut-être les cent quarante cinq soupers auxquels fait allusion la table générale dont nous parlons plus bas). De cette constatation, donnons plusieurs exemples. Un trio de la quatorzième suite (p. 150) est dit faire « le troisième air de la p. 107 des livres des soupers ». Aucune correspondance n'existe avec la pagination de la version de 1703. Il en va de même pour le rigaudon de la dite quatorzième suite, qui fait « le deuxième air de la p. 107 des livres des soupers, retouché pour le ballet de l'Inconnu ». De même pour un air (canaries) qui serait « le premier de la p. 106 des livres des soupers.» Rien de tout cela ne coïncide avec la copie des Philidor. Ces « livres des soupers » sont parfois simplement dénommés « suites des soupers. »

2. La confrontation succincte des copies ou versions de 1727 et de 1736-1745 permet d'aboutir aux constatations suivantes. Certains « airs » ne portent aucun titre dans la version de 1727, alors que la copie de 1736 leur en donne. Cette dernière nous vaut souvent une indication précieuse : à la suite des titres paraît le mot *augmentation*. Le copiste a désigné par là tout ce que Delalande a ajouté à ses symphonies depuis 1703. Plusieurs de ces adjonctions révèlent le travail du musicien. Page 138, la version de 1736-1745 précise que « cette marche des Bergers de *Cardenio*, qui faisait le sixième air de la sixième suite, a esté *retouché* pour *Cardenio* » ; p. 168, cet « air pour les Pastres » a été *ajouté* au Ballet de *Mélicerte* ». Que le copiste de 1736 ait travaillé d'après le texte de 1727 — ou d'après une version sœur, perdue —, nous en voyons la preuve en ce fait : dans tous les airs, dans tous les chœurs, les paroles données sont coupées *au même mot*, les mots *à la même syllabe*... Pourtant, le copiste de 1736 ne reproduit pas toujours à la lettre ce qu'il a sous les yeux : il omet, par exemple, de noter dans la quinzième suite ( p. 166) que le Petit air tendre en rondeau provient des *Fontaines de Versailles*, détail que fournit le copiste de

On ne peut que souligner le soin qui a été apporté à leur présentation. Le titre s'accompagne d'un grand cartel à la plume, de style rocaille, évoquant un dragon dont les ailes déployées et enroulées forment coquille. Suivent toutes les pièces qui figuraient déjà dans la version de 1727 : mais elles sont toutes *titrées*, datées avec une rigueur extrême, et le copiste a toujours indiqué leur source (celui-ci connaît bien *tous* les ballets et divertissements de Delalande). Cette somme d'annotations est de la plus extrême importance pour la génèse de l'œuvre. La majorité des mouvements est à deux parties; certains sont à 3, à 4 voix. Dans la septième suite, on apprend que le caprice en *sol* mineur était une pièce que le Roi « demandait souvent » (en fait, elle remonte à 1703 et probablement même au-delà) [1]. Le copiste nous signale que le chiffrage du quatuor de la douzième suite était celui de Rebel [2] (le beau-frère de Delalande, qui jouait également la partie de haute-contre de ce texte), que l'air de *la Villageoise* (donné avec ses cinq parties dans la copie de 1727) était de « Rebel père », que la *Tempête* (issue du ballet de *Cardenio*) qui clôt ici la dix-huitième suite est également signée de Rebel.

Ainsi que la copie de 1727, celle de 1736-1745 nous offre un excellent texte des *Symphonies des Noëls*. Celles-ci s'intercalent, comme dans le Vm[7] 3077 de la B. N., entre la huitième et la neuvième suites. Un « Noël nouveau », daté de 1733 et que l'on trouve dans les dernières pages, serait-il de Dandrieu ?

Enfin, renseignement d'importance : la *suite particulière*, qui terminait la copie de 1727, et qui est ici reproduite, est formée, nous avertit-on, des « airs du *Ballet de la Jeunesse*, du sieur Allarius » [3], basse de viole d'origine flamande, copiste et musicien, bien connu par ailleurs.

Une table détaillée et calligraphiée se trouve à la fin de *chacun* de ces deux petits volumes. La première renvoie à toutes les pièces contenues dans les suites numérotées 1 à 8 incluses ; la seconde à toutes les pièces des suites numérotées 9 à 19 incluses (y compris les mouvements de la suite d'Allarius). Cette table fournit parfois de minimes informations, qui ne figuraient pas dans le texte, mais qui ont leur valeur : ainsi nous apprend-elle que le *Caprice* en *ré* — formant ici la

1727 (Cette négligence fait qu'à la *Table générale* de 1745, les pièces collationnées sous la rubrique *Fontaines de Versailles* sont incomplètes). Enfin, il existe parfois des interversions de l'une à l'autre copie : dans la quinzième suite (1736-1745), une sarabande légère, une marche se trouvent *avant* les canaries et non *après* (1727). — Resterait à mettre en parallèle les textes musicaux eux-mêmes et à les comparer ligne par ligne...

1. Cette pièce, précise la copie de 1736-1745, a été redonnée ici « sans augmentation. »

2. A-t-il existé par ailleurs, un chiffrage de Delalande ? Ou bien celui-ci s'en remettait-il à son beau-frère, pour le chiffrage de certains airs ?

3. « Suitte particulière des airs de violon du Ballet de la Jeunesse, dansé devant le Roy au Palais des Tuileries le 16 février 1718, sur un petit Théâtre dressé dans l'antichambre. Quoique ces airs ne soient pas de Mr Delalande, (on) a cru devoir les ajouter à la suite de ce recueil et les réunir avec ceux des trois ballets du Roi (*L'Inconnu, les Folies de Cardenio, les Eléments*), dansés par S. M. en 1720, 1721 et 1722, *et qui composent une bonne partie de ces deux volumes* »... Ces derniers mots — c'est nous qui soulignons — ne viennent-ils pas justifier notre hypothèse d'un *remaniement total* des suites des soupers, vers 1720-1725 ?

sixième suite — comporte le treizième morceau de la septième suite des soupers, « augmenté de deux airs neufs qui étaient après la douzième suite ». Allusion sans doute à la version perdue du « livre des soupers » (v. note, p. 244).

Répartie sur dix-neuf feuillets, une seconde table dite *Table générale* (déjà signalée plus haut) nous apporte, en dépit de son aridité apparente, une gerbe de renseignements précieux. Elle nous apprend en premier lieu que cent soixante dix-neuf des mouvements de musique instrumentale dont il a été jusqu'à présent question ont été — pouvaient être — contractés en *douze* « suites de soupers ». Ce classement maintient, du moins pour quelques-unes des premières suites, l'ordre observé par la copie de Philidor (1703). Ainsi la sixième suite ici constituée, qui n'est autre qu'une composante des principaux extraits du *Ballet de Flore ou de Trianon*, répète page par page *tous* les mouvements de la suite sixième de 1703 : ce qui nous autorise, par ricochet, à dater ce premier ensemble : 1689. En revanche, si Delalande a décidé de reprendre le cadre originel de ses groupements, il lui est arrivé ici soit de le modifier légèrement (première, deuxième suites), soit de l'augmenter considérablement : ainsi la neuvième suite copiée par Philidor se révèle à nous comme étant extraite du *Ballet de Mélicerte* — on peut donc la dater à coup sûr de 1698 —, mais elle avait été augmentée de huit airs...

En second lieu, ce classement en douze suites nous apprend que les sixième, neuvième, dixième et onzième ainsi formées groupaient chacune en leur sein les airs mis côte à côte d'un des ballets suivants : *Flore ou Trianon* (sixième : 1689), *Mélicerte* (neuvième : 1698), *les Fées* (dixième : 1699), *la Paix* (onzième : 1713). Voilà qui nous vaut implicitement la date de la dernière des dix suites copiées en 1703 pour le comte de Toulouse : 1699. Voilà qui nous fixe également, et par recoupement, sur la date de ce nouvel ordre en douze suites, dont l'avant-dernière est de 1713. *Ces indications nous paraissent remplacer la version perdue de* 1713-1715.

Elles s'enrichissent d'ailleurs d'une information complémentaire, destinée sans doute à ceux — aux chefs d'orchestre comme aux amateurs — qui souhaitaient de pouvoir reconstituer sur-le-champ les *autres* ballets dont les airs étaient ici et là disséminés. Laissant donc délibérément de côté les pièces qui avaient été signalées comme extraites de *Flore* (sixième suite), *Mélicerte* (neuvième), *Les Fées* (dixième), *la Paix* (onzième), le copiste a groupé sous la rubrique de chacun des huit autres divertissements de Delalande tous les mouvements qui se trouvent diffusés dans les deux volumes in-octavo, et il nous dit par là dans quel ordre ils devaient être joués. [1]

1. Cette récapitulation ne paraît pas correspondre toujours aux renseignements fournis par la version de 1727. Celle-ci ne nous a-t-elle pas appris que Delalande avait emprunté à l'*Inconnu* trente-trois mouvements, aux *Eléments* sept ? Ici, celui qui rédige la table en trouve trente-neuf et dix... C'est le contraire pour les *Fontaines de Versailles* : la copie de 1727 avoue quatre emprunts ; celle de 1745, deux. — Enfin, cette récapitulation nous apprend implicitement qu'aucun emprunt n'a été fait au *Ballet de la Jeunesse* de Delalande (1686), détail d'autant plus curieux que nous nous trouvons là en présence d'une des plus grandes œuvres du musicien.

En outre, la *Table générale* pose au musicologue une énigme qui n'a pas été résolue. A titre de référence, après chacun des mouvements, elle cite le *numéro* d'un *souper*. Ces soupers sont, *apparemment*, au nombre de cent quarante-cinq. De nos trois cents mouvements, cent soixante-dix-neuf paraissent relever de ces cent quarante-cinq soupers. La répartition est fort inégale : tel souper est représenté par un seul air, tel autre par deux ou trois. D'autre part, les cent quarante-cinq soupers ne sont pas tous présents à l'appel. Plus de quarante numéros manquent. Enfin — est-ce une erreur ? — il est fait allusion à un souper numéroté cent cinquante six, un autre cent soixante-seize. Que sont ces soupers, ou plûtôt, d'où provient cette numérotation ? Nul ne le sait. Sommes-nous en présence d'un catalogue — aujourd'hui perdu — ayant appartenu au grand maître de la Bouche, qui avait à assurer un juste parallélisme entre l'« entrée » d'un plat ou service, et le « départ » de son accompagnement musical ?, ou d'un simple extrait des pages musicales interprétées aux soupers de *Louis XIV* en ses dernières années, ou encore, étant donné la date tardive de cette table, d'un extrait des pages symphoniques dont *Louis XV* profitait à l'heure de son repas ? Ou bien, puisque le chiffre des soupers (cent soixante-dix neuf) coïncide avec celui des douze suites qui paraissent avoir été constituées en 1713, avons-nous affaire à une simple table de ce groupement ? C'est, croyons-nous, en dernier ressort, la vraisemblance [1].

***

Après avoir serré le problème d'aussi près que possible, voici les conclusions provisoires — les hypothèses bien souvent — que nous soumettons au lecteur.

Delalande a écrit ses dix premières symphonies du jour où il a été nommé surintendant de la musique de la Chambre (1689), jusqu'à 1699. Plusieurs sont *originales*. D'autres sont extraites, en tout ou en partie, de ses ballets et divertissements. De ce premier « jet », la copie de 1703 nous conserve le souvenir (cent quarante-sept pièces).

Ces symphonies ont été reprises déjà, et augmentées, sans doute après le *Ballet de la Paix*, soit en 1713, et portées à douze suites (cent soixante dix-neuf pièces). Aucune copie ne nous est encore connue de cette version, mais le souvenir de ce groupement se retrouve dans la 2e table de 1736-1745.

Dans un troisième temps, ces symphonies ont été amplement remaniées, enrichies et portées à dix-huit suites, après 1721-1722 : de cent soixante dix-neuf mou-

1. V. la note de la p. 244. — Etant donné l'intérêt présenté par cette *Table générale*, nous en avons donné plus loin une copie intégrale. Dans chaque suite, les pièces sont groupées par affinité tonale ; chaque titre est suivi du numéro d'un *souper*, d'un chiffre romain (tome I ou II de la copie de 1736-1745), d'un numéro arabe (numéro de la page). Une quatrième colonne contient les numéros d'*incipit* de notre *Catalogue thématique*, auquel le lecteur pourra se reporter aisément. Les *incipit* de ce catalogue ont tous été pris dans la copie de 1736-1745, considérée comme la plus complète, et classés d'après la table précitée. Ils sont cependant complétés par les thèmes de certaines pièces sans correspondants dans la copie Philidor de 1703.

vements, ces symphonies sont passées à plus de trois cent pièces. Une version définitive — celle de 1727 — nous conserve cet ultime message du musicien.

Mais cette version, assez hâtivement écrite et titrée, se trouve « améliorée » d'après le texte — encore perdu — de 1736, recopié en 1745 avec de multiples annotations et tables.

A une époque que nous ignorons, il a existé un livre de « concordance » des symphonies et des soupers, utilisé par le scribe de 1745 : livre de concordance qui coïncide avec le relevé des douze suites de 1713.

On trouvera dans le Catalogue thématique, à la fois le propos et l'instrument de ce travail, car bien des constatations que nous venons de faire sont le résultat du rapprochement et de l'étude des thèmes considérés un à un. Là encore, nous avons gardé l'ordre expliqué ci-dessus, c'est-à-dire les *Ballets* et *Divertissements* d'abord, puis les *Suites* auxquelles nous avons adjoint les *Symphonies des Noëls.* Nous avons terminé par un recensement que nous espérons aussi complet que possible des pièces éparses dans les Recueils collectifs de l'époque ou posthumes.

Une numérotation continue a été adoptée ; les doubles renvoient au numéro de la pièce, lors de sa *première* apparition dans le Catalogue, en sorte que le numéro du dernier *incipit* correspond au nombre exact de thèmes originaux, à savoir 583.

Dans les Ballets, nous avons relevé le début des récitatifs, non que nous considérions ces mélodies comme des thèmes à proprement parler, mais afin de donner une idée aussi exacte que possible de la physionomie et de la construction du ballet. Pour les Chaconnes, qui occupent une place importante dans l'œuvre profane de Delalande, nous avons relevé les parties de dessus et le ou les thèmes de la basse obstinée. Pour les Ouvertures, nous avons généralement donné les deux thèmes.

Nous avons gardé tous les thèmes des Noëls, bien que ceux-ci, en majorité populaires, ne soient pas de la composition du musicien, mais il peut être intéressant de savoir comment il les a exploités et pourvus de doubles. Nous avons agi de même pour les *Ritournelles,* dont les thèmes sont empruntés aux airs d'auteurs italiens qui les suivent.

Norbert DUFOURCQ et Sylvie SPYCKET.[1]

1. Toute la suite a été rédigée, et tout le catalogue établi par Sylvie Spycket.

## DESCRIPTION DES RECUEILS COLLECTIFS [1]

Pour ne pas surcharger inutilement la nomenclature des compositions profanes de Delalande, nous avons pris le parti de donner au préalable une description aussi complète que possible des Ballets et Divertissements d'une part, des pages symphoniques de l'autre, contenus en divers recueils collectifs énumérés ci-après.

Les abréviations suivantes ont été adoptées pour les diverses Bibliothèques :

Ars. : Bibl. de l'Arsenal
B. O. : — de l'Opéra
B. N. : — Nationale
B. V. : — municipale de Versailles
C. B. : — du Conservatoire Royal de Bruxelles
C. P. : — du Conservatoire de Paris.

— Les Symphonies / de M. de La Lande, / Surintendant de la Musique du Roy. / Qui se jouent ordinairement au souper du Roy. / copiées par ordre exprès de son Altesse Sérénissime Monseigneur le Comte / de Toulouze, par M. Philidor l'aîné, ordinaire de la Musique du Roy, / et garde de toute sa Bibliothèque de Musique, et par son Fils aîné, l'An 1703.
4 vol. in-fol. obl. rel. veau aux armes du Cte de Toulouse, respectivement :

1. Dessus de Violon et Hautbois
2. Dessus de Violon et Hautbois
1. Basse de Violon et Basson
2. Basse de Violon et Basson

C. P. Rés. 582

— Recueil / d'airs détachés et d'airs de violons / De Monsieur De la lande / Surintendant de la Musique du Roy / Maître de Musique et Compositeur Ordinaire / De la Chapelle et de la Chambre de Sa Majesté / 1727.
Ms. In-4°, 262 pp. rel. veau

B. N. Vm[7] 3077

1. Nous avons placé en tête les trois Recueils qui contiennent à peu près exclusivement des œuvres de Delalande ; puis le Recueil *Véron*, si important pour l'histoire des Ballets jusqu'en 1691. Suivent les recueils *collectifs*, copies de Philidor ou autres, en lesquels se trouvent des pièces de Delalande. Viendront ensuite les recueils de *transcriptions* pour divers instruments, puis les recueils de *cantates* ou d'airs *italiens*. Enfin les recueils *posthumes*.

— Simphonies / de / M. De La Lande / qu'il faisoit exécuter tous les 15 jours pendant / le souper de Louis XIV et Louis XV, / mises dans un nouvel ordre, et ses / augmentations, / Recueillies en 1736. / Tome I. 1745.
2 vol. ms. petit in-8°, rel. en maroquin rouge. Titre à la plume en tête de chaque volume. Tables à la fin de chaque volume et table générale à la fin du second qui contient en outre quelques pièces de Rebel et le *Ballet de la Jeunesse* du S^r Allarius.

C. P. Rés. 581 (I-II)

— (Recueil de Ballets d'auteurs divers, sans titre).
Ms. grand in-fol., rel. aux armes de Wignerot de Richelieu. 348 ff. Table en tête du vol. groupant 64 ballets par ordre chronologique de 1654 à 1691. Au fol. 348 v°, on lit « fait à Paris ce dernier jour d'octobre 1691 ». Signé : VÉRON. Ce recueil ne contient que la partie de premier dessus.

B. N. Vm⁶5

***

— Recueil / de plusieurs belles pièces / de / simphonie... copiées... par Philidor l'aisné. Second tome 1695.
Ms. in-4° obl. 5 ff. 224 pp. Contient 1 dessus et la basse de 10 pièces de Delalande.

C. P. Rés. F. 533

— Suite de trio de différents auteurs, sur tous les tons. Recueillis et mis en ordre par M. Philidor l'ainé... Second dessus... A Paris, chez Christophe Ballard... 1699.

C. B. n° 28.520

— Recueil Philidor ms. C. B. FA. VI. 17

— Suite / des symphonies / et trio / de M. de Lully / et quelques trio / de M. de la Lande, / surintendant de la Musique du Roy, / Pour les petits concerts qui se font les soirs devant Sa Majesté / Recueillie et mise en ordre par Philidor le Père... l'an 1713.

4 vol. ms. rel. veau. Titre et table gravés identiques pour les 4 vol., respectivement :

1. Dessus
2. Dessus
Haute-contre
Basse

Suites tirées de Ballets classés chronologiquement. Delalande n'est nommé ni à la table ni dans le cours des recueils.

C. P. Rés. F. 670

— (Recueil de 83 Suittes de symphonie d'auteurs divers). [1]
5 vol. ms. rel. veau, respectivement :

Symphonie Premier et Second dessus. Tome I (139)
— — — Tome II (140)
Symphonie Basse. Tome I (141)
— — Tome II (142)
Table (143)

B. V. Ms. Mus. 139-143

***

— Partition de plusieurs marches et batteries de tambour... fifre... hautbois... timballes et trompettes à cheval... fanfares de trompe... Recueilly par Philidor l'aîné... 1705.
Ms. gr. in-8°, 57 pp.

C. P. Rés. F. 671

(Copie exacte du Ms. B. V. Ms. Mus. 168)

— Pièces de trompettes / de Mrs de la Lande, Rebelle et Philidor / L'aisné... et enrichy des Pièces de Mr huguenet l'aisné compositeur des triots de trompette plus antien ordinaire de la Musique du Roy.

Petit ms. obl. 283 pp. Table au début. C. P. Rés. 921

— Airs propres pour le timpanon. C. P. Rés. F. 845

— Airs pour la vielle.
Ms. 259 pp. Table au début du vol. Ars. Ms. 2547

— Recueil d'Airs de Guitare.
Ms. Gr. in-fol. obl. Titre ms. en allemand. C. P. Rés. F. 844

***

1. Ce recueil est postérieur à 1712. (Cf. p. 72. « Ouverture... pour les soupers du Roy l'an 1712 »).

— Airs Italiens composéz par les plus célèbres Autheurs mis en partition, avec les ritournelles et symphonies de violon, tels qu'ils se chantent ordinairement dans tous les Divertissements de la Cour. Recueillis par le Sieur Fossard et Philidor l'aisné... A Paris chez Pierre Ballard... 1695.
Ce recueil de 96 pp. contient 12 airs italiens précédés de ritournelles de Delalande, Lully, Lorenzani, de la Barre.

C. P. Rés. 1894

— Cantates italiennes et Duetti de différents auteurs.
Ms. petit in-fol. obl. 221 pp. contenant des œuvres d'auteurs italiens du XVII[e] siècle et de Charpentier, Lully, Delalande, de la Barre.

B. N. Vm[7]53

— Recueil d'Airs italiens de différents auteurs.
Ms. obl. 372 pp. Airs de Lully, Cesti, Meccoli, de la Barre, Lorenzani, Delalande...

B. N. Vm[7]4

***

— Premier Livre des Divertissements des comédies qui se joüent au Théâtre Italien composés par M. Mouret Depuis leur Rétablissement jusqu'à Présent avec le nom de chaque comédie. Pour l'an de Grâce 1731.
Ms. obl. 230 pp. dont 198 utilisées.

C. P. Rés. 1897

— Nouvelles Poésies morales, sur les plus beaux airs de la musique française et italienne avec la basse. — Paris, 1737. 2 vol. gravés in-fol. obl. (Recueils 1 à 8).

B. N. Vm[1] 1590-1591

— Noëls en Trio De feu M. de la Lande avec un Carillon pour les Musettes, Vielles, Fluttes, Violons et Hautbois, etc. Gravé par De Gland. 1[er] Livre... chez le Sieur Le Clerc (s. d.).
Choix de 13 des Noëls de Delalande pour deux dessus et basse, reliés avec des œuvres de Tessarini, Guillemain, Travenol, Boismortier, Aubert.

C. P. X. 135

— Kleine Clavier und Singstücke von Verschiedenen Componisten. Berlin, 1794.

C. B. N° 11.083

## BIBLIOGRAPHIE

— Journal du Marquis de DANGEAU publié en entier pour la première fois par MM. Soulié, Dussieux... - Paris, F. Didot, 1854-1860, 19 vol. in-8°.

— Mémoires de SAINT-SIMON. Nouvelle édition collationnée sur le manuscrit autographe... — Paris, Hachette, 1879-1928, 41 vol. in-8°.

— Bibliothèque des Théâtres, contenant le catalogue alphabétique des pièces dramatiques et opera, le nom des auteurs, et le temps de la représentation de ces pièces, avec des anecdotes sur les auteurs, et sur la plupart des pièces contenues en ce recueil (par MAUPOINT)... Paris, J. Chardon, 1733, in-8°, 389 pp.

— Histoire du Théâtre françois depuis son origine jusqu'à présent avec la vie des plus célèbres poètes dramatiques, des extraits exacts et un catalogue raisonné de leurs pièces... (par les frères François et Claude PARFAICT). — 1735-1749, Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 15 vol. in-12.

— Recherches sur les Théâtres de France, depuis l'année 1161 jusques à présent, par M. de BEAUCHAMPS. A Paris chez Prault, 1735. In-fol. 322 pp.

— Dictionnaire portatif des Théâtres, contenant l'origine des différents théâtres de Paris ; le nom de toutes les Pièces qui y ont été représentées depuis leur établissement... (par M. de LÉRIS). — Paris, C. A. Jombert, 1754. In-16, XI-560 pp.

# TITRES DES ŒUVRES

## I. Ballets et Divertissements *(ordre chronologique)*

LA SÉRÉNADE, jouée à Fontainebleau en novembre 1682. — Vers de l'Abbé Genest. Musique française de La Lande. Musique italienne de Lorenzani. — *Ms. Mus. :* 8 airs dans C. P. [Rés.] 581 [1]. — *Bibliogr. :* Mercure Galant, nov. 1682, p. 343.

L'AMOUR BERGER, opéra en Pastorale, joué à l'Hôtel de Duras, pendant le Carnaval 1683. Vers du Marquis de Lomagne. — *Livret :* Mercure Galant, avril 1683, pp. 138-155 et mai 1683, pp. 176-209. — *Mus. :* 2 airs, *ibid*, mai 1683, p. 176 et p. 204. — *Bibl. :* Mercure Galant, *loc. cit.* Beauchamps, III, 83. Léris, p. 22.

LES FONTAINES DE VERSAILLES,[2] sur le retour du Roy, Concert donné à sa Majesté dans les grands appartements de son château de Versailles, le 5 avril 1683. Vers de Morel. — *Ms. Livret :* B. V. [ms. mus. 146.] — *Ms. Musique :* Copie Philidor, gr. fol. 63 p. C. P. [Rés. F. 537]; deux airs identifiés dans C. P. [Rés. 581.]

EPITHALAME, sur les Nopces de Monseigneur le Duc de Bourbon et de Mademoiselle de Nantes. Versailles, le 25 juin 1685. Vers de l'Abbé Genest. — *Livret ms. :* B. V. [ms. mus. 146.] — *Livret impr. :* Mercure Galant, août 1685, p. 274. — Musique perdue. — *Bibl. :* M. G. août 1685, pp. 255-258.

LE BALLET DE LA JEUNESSE, représenté devant Sa Majesté à Versailles sur le petit théâtre le 28 janvier 1686. Vers de Morel. — *Livret imprimé :* Ballard 1686, 24 p. B. O. (non côté). — *Livret impr.:* Schelte, Amsterdam 1701. C.P. [X. 1702 (2)], contenant une gravure. — *Ms. mus. :* copie Philidor, fol. 290 p. B. V. [ms. mus. 79] [3]. — *Ms. mus. :* fol. 290 p. Ars. [M. 896] [4]. — *Bibl. :* M. G. janv. 1686, p. 290; févr. 1686,

1. Cette identification entre la musique et la source narrative n'est qu'une supposition. Elle était tentante à cause de l'analogie des titres. Mais d'autre part la table du Recueil C.P. Rés. 581, donne comme titre *Mirtil* ou *La Sérénade* et la description du *Mercure* ne mentionne pas ce personnage.

2. *Les Fontaines de Versailles* sont reliées avec un autre divertissement intitulé *Le Concert d'Esculape*. Ce fait avait incité A. Tessier à attribuer au même auteur les deux œuvres. Nous n'osons quant à nous le faire, la page de titre du second divertissement — à la différence de celle du premier — ne donnant pas l'auteur de l'œuvre jouée chez Mme de Montespan en mai 1683. Il nous paraît curieux, au cas où l'œuvre eût été mise en musique par le jeune compositeur, qui venait quelques semaines auparavant d'être nommé Musicien de la Chapelle royale, que le fait n'en ait été mentionné ni par le copiste de Philidor ni par tel chroniqueur contemporain (*Mercure de France*, Journal de Dangeau).

3. D'où est tiré le titre ci-dessus. Ne mentionne pas l'auteur des paroles.

4. Copie conforme à la précédente (même pagination) dont voici le titre : *Ballet de la Jeunesse* (année 1690). «Musique La Lande, Paroles Morel, Ce ballet n'a jamais été joué. Morel a composé les paroles de quelques autres opéras non joués que j'ay ; Quant à M. de la Lande fameux par ses motets, il a fait quelques musiques de ballets pour le Roy mais aucun opéra joué pour le public.» Cette note nous apprend que la seule version, préparée en 1690, n'aurait pas été représentée, alors que celle de 1686 a fait l'objet des Comptes Rendus du *Mercure Galant*, v. p. 160. — Sur le *Ballet de la Jeunesse*, v. l'article d'H. Bert, *in* Revue du XVIIe S., 1957.

1re partie, p. 293 et p. 313. Dangeau, I, p. 294. Beauchamps, III, p. 84. [1] Léris, p. 53.

LE PALAIS DE FLORE, Ballet dansé à Trianon [2] devant Sa Majesté le 5 janvier 1689. — *Livret impr.* : Ballard 1689, C. P. [Th$^{B}$ 524 B et 2 ex. B. O]. — *Livret impr.* : Schelte 1702 [3], C. P. [X, 1702.] — *Mus. Ms.* 1er Dessus dans Recueil Véron, B. N. [Vm$^{6}$5.] — *Mus. Ms.* 17 airs identifiés dans C. P. [Rés. 581, 6e Suite des Soupers.] — *Bibl.* : M. G. janv. 1689, pp. 53-83, février 1689, p. 296. Dangeau II, p. 212 et p. 216. Beauchamps, III, p. 86. Léris, p. 55.

BALLET DE M. DE LA LANDE. — *Ms. Mus.* : 1ers dessus dans Recueil Véron, B. N. [Vm$^{6}$5], 13 airs dont trois pris au *Ballet de la Jeunesse* ; le reste paraît original, mais sept airs ont été utilisés dans les *Suites des Soupers*.

BALLET DE M. DE LA LANDE, joué à Versailles le jour de Saint-Louis 1691 [4]. — *Ms. Mus.* : 1ers dessus dans Recueil Véron, B. N. [Vm$^{6}$5], 13 airs dont 5 se retrouvent dans le *Concert de Trompettes* et 8 dans la 2e *Suite des Soupers*.

PROLOGUE sur la Prise de Mons ou les Géants foudroyez. — *Ms. Livret et Mus.* : B. V. [ms. mus. 151, 82 p.] [5].

ADONIS, Divertissement en Musique chanté devant Sa Majesté en 1696. — *Livret impr.* : Ballard 1696 [6]. — *Ms. Mus.* : 7 pièces dans C. P. [Rés. 581] [7].

L'AMOUR, FLÉCHY PAR LA CONSTANCE, Pastorale mise en musique par M. de La Lande et chantée à Fontainebleau devant Sa Majesté, le [*en blanc*] 1697. — *Livret impr.* : Ballard 1697 [8] B. O. — *Ms. Mus.* : 9 pièces dans C. P. [Rés. 581]. — *Bibl.* : Beauchamps, III, p. 87.

Intermèdes de Musique et de Danse pour la Comédie de MIRTIL et MÉLICERTE, représentée à Fontainebleau, le octobre 1698. Texte de Molière et Guérin. — *Livret impr.* : Schelte 1699 C. P. [X. $1702_4$] [9]. — *Airs à chanter impr.* Ballard, 1699[10]. B. N. [Vm$^{7}$519.] — *Airs à danser ms.*, 24 airs dans C. P. [Rés. 581][11], 9e suite des Soupers. — *Bibl.* : Dangeau, VI, p. 448. Maupoint, p. 204. Beauchamps, III, p. 87. Parfaict, XIV, p. 108. Léris, p. 220. Œuvres complètes de Molière, T. XI, p. 25.

Intermèdes de la COMÉDIE DES FÉES, mêlée de musique et de danses, représentée pour Monseigneur le Dauphin à Fontainebleau au mois de septembre 1699. —

1. BEAUCHAMPS cite Dancourt comme auteur du livret. Ce renseignement qui contredit le manuscrit de l'Arsenal n'est confirmé par aucun livret (les deux éditions sont muettes à ce sujet). *Le Mercure* ne nous éclaire pas davantage sur ce point.

2. Ou plus simplement « Ballet de Trianon » (cf. C. P. Rés. 581 ou Dictionnaire de Léris.)

3. Contient une gravure du décor et une préface intéressante en ce qu'elle laisse supposer des représentations en plein air devant le Grand Trianon. Ce renseignement précieux, quoique postérieur de quatorze ans aux premières représentations, semble difficilement conciliable avec la saison où elles eurent lieu.

4. A la table, il figure sous le titre de *Sérénade de M. de La Lande.*

5. Le ms. est anonyme; mais l'attribution à Delalande a pu être faite grâce à «l'Entrée des suivans de Jupiter », p. 61 qui n'est autre que l'ouverture de la 3e *Suite des Soupers.*

6. Ce livret, d'où est tiré le titre ci-dessus, est anonyme ; il est en tous points différent de celui qui a servi à Desmarets pour son Opéra, en 1697, de *Venus et Adonis.*

7. Sous le titre *Concert d'Adonis* (I, p. 127) ou à la table *Venus et Adonis.*

8. D'où est tiré le titre ci-dessus. Le quantième et le mois manquent.

9. D'où est tiré le titre ci-dessus. Le quantième manque.

10. Titre : *Intermèdes en musique de Mirtil et Mélicerte.* Pastorale héroïque, (Sans nom d'auteur).

11. Sous le titre de *Ballet de Mélicerte.*

*Livret impr.* : Ballard, 1699, 22 p. B. O. [1]. — *Livret impr.* : s. d. C. P. [Th.$^B$ 2739][2]. — *Ms. Mus.* : 16 pièces dans C. P. [Rés. 581.] — *Bibl.* : M. G. octobre 1699, p. 135 et p. 140. Beauchamps, III, p. 88. Léris, p. 141.

LA NOCE DE VILLAGE, meslée de musique et de danses jouée chez la Duchesse du Maine [à Sceaux] le 21 février 1700. Vers de Rousseau [3]. — *Ms. Mus.* : 3 airs anonymes dans C. P. [Rés. F. 670.] 1 air de la « Nopce de village » par le Sieur Delalande dans C. P. [Rés. 1897.] — *Bibl.* : M. G. février 1700, p. 232 [4].

L'HYMEN CHAMPESTRE, feste donnée chez Madame de Maintenon en 1700 [5]. — *Ms. Mus.* : 14 pièces dans C. P. [Rés. 581.]

ODE à la louange du Roy, jouée à Sceaux, chez Madame de Maintenon, le 24 octobre 1704. Paroles de l'Abbé Genest. *Musique* perdue. — *Bibl.* : M. G. octobre 1704, p. 402. Dangeau, X, p. 162.

BALLET DE LA PAIX [6], joué à Marly chez Madame de Maintenon en juillet 1713. Paroles de Longepierre. — *Ms. Mus.* : airs à chanter dans C. P. [Ms. 9354.] — *Ms. Mus.* 12 airs à danser et 3 airs à chanter (dont 2 identifiés avec les précédents) dans C. P. [Rés. 581,] 11$^e$ *suite des Soupers.* — *Bibl.* : Saint-Simon, XXIV, p. 63-64. Dangeau, XIV, p. 443 et pp. 444-446.

L'INCONNU [7], Premier Ballet dansé par Sa Majesté dans son Palais des Tuileries, au mois de février 1720. Paroles de Thomas Corneille. — Airs à chanter *impr.* Ballard, 1720, C. P. [D 11533] et B. N. [Vm$^6$25.] — Airs à danser : *a*) *ms.*d ans C. P. [Rés. 581.] *b*) *impr.* Ballard, 1720, sous le titre « Airs de violon de l'Inconnu », C. P. [D. 6545] et B. N. [Vm$^6$26] [8]. — *Bibl.* : Le Nouveau Mercure, décembre 1719, p. 179, janvier 1720, p. 197, février 1720, pp. 182-186. Beauchamps, III, p. 90. Léris, p. 187.

LES FOLIES DE CARDENIO, pièce héroï-comique. Deuxième Ballet dansé par le Roy dans son château des Tuilleries, le lundy trentième jour de décembre 1720. Paroles de Coypel. — *Livrets impr.* : 3 édit. différ. (2 chez Ballard, 1720, B. O. et Ballard, 1721, C. P. [Th$^B$ 1994] [9] et Maz [A. 15278.] — *Ms. Mus.* : 46 pièces dans C. P. [Rés. 581.] — *Bibl.* : Nouveau Mercure, janvier 1721, p. 131 et pp. 144-150. Beauchamps, III, p. 91. Léris, p. 157.

1. Titre ci-dessus.
2. Sous le titre *Ballet des Fées*, qui est aussi celui qu'on trouve dans C. P. Rés. 581, et en particulier I, p. 50, « Ballet des Fées à Fontainebleau, 1699, au mariage de M. de Lorraine ».
3. Il existe à la Bibliothèque de l'Opéra un livret de la *Noce de Village*, mascarade mise en musique par M. Philidor l'Ainé représenté devant sa Majesté à Marly, impr. chez Ch. Ballard, 1700.
4. D'où nous avons tiré le titre ci-dessus.
5. Titre pris dans C. P. Rés. 581, II, p. 3.
6. Titre pris dans C. P. Rés. 581, alors que le ms. 9354 du C. P. porte *Divertissement sur la Paix* et que les Mémoires du temps désignent l'œuvre par *Idylle sur la Paix*.
7. La partition manuscrite de l'*Inconnue (sic)* copiée par Philidor en 1705 et que possède la Bibliothèque de Versailles n'est pas l'*Inconnu* de Delalande comme on le croyait jusqu'à présent [V. A. Tessier : Un catalogue de la Bibliothèque de la Musique du Roi au Château de Versailles, dans *Revue de Musicologie*, mai 1931 (n° 38) et août 1931 (n° 39), particulièrement p. 177], mais la partition que Gillier écrivit en 1703 sur le livret de Th. Corneille remanié par Dancourt.
8. Le Ballet comprend 5 entrées dont la quatrième est empruntée au *Carnaval et la Folie*, de Destouches. A part quelques airs qui sont transposés, il y a une parfaite correspondance entre la copie ms. et le recueil imprimé.
9. Titre ci-dessus.

Les Elémens, Troisième Ballet dansé par le Roy dans son Palais des Tuilleries le mercredy trent-unième jour de décembre 1721. Paroles de Roy. Musique de Lalande et Destouches. — *Livrets impr. :* diverses édit. Ballard, 1721, 1725, 1734, 1742 [1]. — *Ms. mus. :* 10 pièces dans C. P. [Rés. 581] [2]. — Diverses partitions ms. ou impr., 1721, 1725, 1742, au C. P. et à la B. N. — *Bibl. :* Mercure, décembre 1721, p. 193 ; janvier 1722, pp. 80-95. Beauchamps, III, p. 111. Léris, p. 124. Lettre de Destouches au Prince de Monaco dans *Revue Musicale*, 1er février 1927, p. 105.

1. Portant tantôt les noms de Lalande et Destouches, tantôt le nom de Destouches seul, tantôt aucun nom.

2. Dont la table nous apporte ce renseignement : « Ballet des Elémens, les morceaux suivans sont de M. de Lalande ».

## II. Symphonies pour les soupers du Roi

C. P. Rés. 581

### TABLE GÉNÉRALE

*selon l'arrangement des Airs des XII Suites des simphonies du S^r De la Lande, qui se jouoient aux soupers du feu Roi ; et des Divertissements et Ballets du même, d'où sont tirés tous les Airs qui composent ces deux Volumes.*

*1re Suite*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| G♮ | Ouverture | 1er souper | I,1 | 346-347 |
| | Trio de Haubois | 2. | I,3 | 432 |
| | Air | 2. | I,5 | 433 |
| | Sarabande | 3. | I,105 | 434 |
| E | Prélude | 4. | II,21 | 435 |
| | Air grave | 4. | II,21 | 436 |
| | Trio | 5. | II,23 | 437 |
| | Petit air | 5. | II,25 | 438 |
| | Caprice en Passacaille | 6. | II,36 | 439 |
| C | Air | 10. | II,130 | 440 |
| | Air de Furie | 10. | II,133 | 441 |
| | Air | 11. | II,131 | 442 |
| | Trio | 11. | II,131 | 443 |
| | Air | 12. | II,148 | 444 |

*2e suite*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| G♭ | Ouverture | 13e souper | II,210 | 160-160 *bis* |
| | Air | 14. | I,130 | 445 |
| | Air | 14. | I,131 | 163 |
| | Air | 15e | II,212 | 161 |
| | Chaconne | 16. | I,27 | 152 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| D | Grand air | 18. | II,90 | 446 |
| | Air en écho | 18. | I,99 | 164 |
| | Sarabande | 19. | II,177 | 447 |
| | Concert | 20. | II,82 | 166 |
| A | Air | 21. | I,43 | 167 |
| | Air | 21. | I,44 | 169 |
| | Gavotte | 22. | II,88 | 448 |
| | Passepied | 22. | I,48 | 168 |

*3e suite*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| A | Air | 24. | II,86 | 197 |
| | Trio | 24. | II,87 | 449 |
| | Air | 25. | I,47 | 450 |
| | Sarabande | 25. | II,88 | 451 |
| F | Loure à C barré | 27. | II,190 | 452 |
| | 1er menuet | 27. | II,9 | 453 |
| | 2e menuet | 27. | II,10 | 454 |

*4e suite*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| D | Ouverture | 33. | I,35 | 324-325 |
| | Rondeau | 34. | [I,16] | 455 |
| | Gigue | 35. | II,166 | 456 |
| | Air tendre | 35. | II,166 | 457 |
| | Chaconne | 36. | II,99 | 25 |
| G♭ | Air | 38. | II,173 | 150 |
| | Grand rondeau | 38. | I,132 | 458 |
| | Trio | 39. | II,193 | 459 |
| | Rondeau | 40. | II,197 | 460 |
| | Sarabande | 40. | I,105 | 461 |
| | Air | 41. | II,60 | 462 |
| | Air : la naissante Aurore | 41. | II,30 | 463 |
| | Air | 42. | II,61 | 464 |

*5e suite*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| B♭ | Ouverture | 43e souper | II,1 | 465-466 |
| | 1er Air | 44. | II,4 | 467 |
| | 2e Air | 44. | II,4 | 468 |
| | Chaconne | 45. | II,19 | 469 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| G | 1er Air | 46. | I,21 | 470 |
| | 2e Air | 46. | II,50 | 471 |
| | Air vif | 46. | I,22 | 472 |
| | Sarabande légère | 47. | I,23 | 473 |
| | 2e Sarabande légère | 47. | I,24 | 474 |
| | Grande pièce ou Caprice | 48. | I,175 | 475-480 |
| D | Grand Air | 52. | I,10 | 481-482 |
| | Loure | 52. | I,11 | 483 |
| | Trio de haubois | 53. | I,12 | 484 |
| | Dernier air | 53. | I,14 | 485 |

*6e suite*

*Air du Ballet de Flore, ou de Trianon*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Ouverture | 54e souper | II,74 | 116 |
| | Bourée | 55. | II,81 | 124 |
| | Menuet | 55. | II,98 | 125 |
| | Air des Zéphirs | 56. | I,41 | 126 |
| | Air de Diane | 56. | I,6 | 136 |
| | Bourée | 57. | II,138 | 137 |
| | Sarabande en trio : sur les Autels | 58. | II,169 | 138 |
| | Air | 58. | II,170 | 139 |
| | Gavotte | 58. | II,168 | 140 |
| | Gigue | 59. | I,8 | 143 |
| | Air des Héros | 90e | I,141 | 133 |
| | Air pour la Gloire | 81. | II,91 | 130 |
| | Gavotte | 69. | II,78 | 131 |
| | Sarabande légère | 156. | II,179 | 132 |
| | Gigue | 176. | II,202 | 135 |
| G♯ | Grand air | 44. | II,49 | 142 |
| C♭ | Passacaille | 134. | II,153 | 145 |

*7e suite*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| A | Allemande | 66e souper | II,121 | 155 |
| | Rondeau | 66. | I,121 [1] | 156 |
| | Passepied | 67. | II,45 [1] | 157 |
| | Trio | 67. | I,89 [1] | 158 |
| | Chaconne | 68. | II,46 [1] | 159 |

1. Erreur du copiste pour ces 4 références. Lire respectivement : I, 45 ; II, 89 ; I, 46 ; II, 125.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| F | Air de mouvement | 70. | II,10 | 486 |
| | Gavotte | 70. | II,7 | 487 |
| | Bourée | 70. | II,8 | 488 |
| D | Air | 71. | II,76 | 489 |
| | Trio | 71. | II,93 | 490 |
| | Air | 72. | II,77 | 491 |
| | Air | 72. | II,78 | 492 |
| | Caprice | 74. | I,159 | 493-501 |

*Concert de Trompettes*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Simphonie du Te Deum | | I,95 | 531 |
| Prélude | 72e souper | I,98 | 164 |
| Air | 71. | I,99 | 165 |
| Chaconne | 87. | I,123 | 170 |
| 1er menuet | 73. | I,101 | 171 |
| 2e menuet. Trio | 73. | I,102 | 172 |
| Fanfare | 74. | I,102 | 532 |

*8e suite*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| G♭ | Ouverture | 83e souper | I,61 | 502-503 |
| | 1er Air | 84. | I,63 | 504 |
| | Rondeau | 85. | I,64 | 505 |
| | 2e Air | 86. | I,66 | 506 |
| | Trio de Haubois | 86. | I,67 | 507 |
| B♭ | Grand air | 87. | I,68 | 508 |
| | Air vif | 88. | I,69 | 509 |
| | Rondeau | 88. | I,70 | 355 |
| | Menuet | 89. | I,72 | 352 |
| | 1er Rigaudon | 89. | I,72 | 245 |
| | 2e Rigaudon | 89. | I,73 | 246 |
| F | Grand air | 90e souper | II,65 | 510 |
| | Sarabande | 90. | II,66 | 511 |
| | Rondeau | 91. | II,66 | 356 |
| | Air | 91. | II,68 | 512 |
| F | : Chaconne en Passacaille | 92. | II,69 | 513 |

*9e suite*

*Airs du Ballet de Mélicerte*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| F | Ouverture | 95e soupé | II,44 | 234-235 |
| | Prélude pour les Muses | 96. | II,46 | 236 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| D | Air | 96. | I,39 | 237 |
| | Passepied | 96. | II,229 | 238 |
| | Air : Pour aimer... | 97. | II,228 | 239 |
| F | Prélude | 97. | II,5 | 240 |
| | Air | 97. | II,6 | 241 |
| B♭ | Grand air | 98. | II,12 | 242 |
| | Rondeau | 98. | II,56 | 243 |
| | Air | | II,62 | 244 |
| | 1er Rigaudon | | I,72 | 245 |
| | 2e Rigaudon | | I,73 | 246 |
| G | Loure | 100e soupé | II,144 | 247 |
| | Canarie | 100. | II,219 | 248 |
| | Air grave | 101. | I,74 | 249 |
| | Chaconne | 102. | I,86 | 250 |
| | 1er Air des Siamois | 105. | II,217 | 251 |
| | 2e Air des Siamois | 105. | II,218 | 252 |
| | Air | | I,111 | 253 |
| | Sarabande | | II,216 | 254 |
| | Air des Pastres | | II,168 | 255 |
| D | Air des Bergers fous | | II,178 | 256 |
| G♯ | Entrée d'Ivrognes | | II,196 | 257 |
| G | Entrée de Faunes | | II,211 | 258 |
| C | Rigaudon | | II,152 | 259 |

*10e suite*

*Airs du Ballet des Fées*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| G♭ | Ouverture | 108e soupé | I,127 | 202-203 |
| B♭ | 1er Air | 110. | II,13 | 260 |
| | Trio : dans ces lieux... | 110. | II,14 | 261 |
| | Gigue | 111. | II,63 | 262 |
| D | Gavotte | 112. | II,165 | 263 |
| | Rondeau : c'est l'amour... | 112. | II,164 | 264 |
| | Forlane | 113. | I,52 | 265 |
| | Air grave | 114. | II,163 | 266 |
| | Saltarelle | 115. | I,50 | 267 |
| | Contredance | 115. | II,179 | 268 |
| E | Grand air | 116. | II,33 | 269 |
| | 2e air | 117. | II,34 | 270 |
| | 3e air | 117. | II,35 | 271 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| D | Air léger | 118. | II,174 | 272 |
| | Loure | 118. | II,229 | 273 |
| | Chaconne | 119. | I,55 | 274 |

*11e suite*

*Airs du Ballet de la Paix*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| D | Ouverture | 131e soupé | I,35 | 324-325 |
| | Trio : A cette pompe... | 133. | II,79 | 326 |
| | Air | 135. | I,122 | 327 |
| A | Sarabande | 135. | II,108 | 328 |
| | Air | 137. | II,109 | 329 |
| | Air | 138. | II,122 | 330 |
| E | Les oiseaux... | 139. | II,26 | 331 |
| | Rondeau | 139. | II,27 | 332 |
| G♭ | Air vif | 140. | II,140 | 333 |
| | Gigue | 140. | II,141 | 334 |
| B♭ | Trio : mais quelle aimable... | 141. | II,51 | 335 |
| | Air grave | 143. | II,59 | 336 |
| | Trio : Père des jeux... | 143. | II,57 | 337 |
| G♭ | Trio : chantons... | 143. | I,107 | 311 |
| D | Air | 145. | I,142 | 338 |

*12e suite*

*dont les Airs forment le 3e Caprice*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| D♯ | 1er Air | 121e soupé | I,191 | 514 |
| D | 2e Air Hautbois | 122. | I,193 | 515 |
| D | 3e Air vif | 124. | I,198 | 516 |
| D♯ | 4. — gigue | 125. | I,199 | 517 |
| D | 5. — quatuor | 126. | I,201 | 518 |
| D♯ | 6. — vif | 127. | I,206 | 519 |

2. Airs détachés, qui sont incorporés dans le 1er Caprice I,159

| | | | |
|---|---|---|---|
| D | 1er Air avec Haubois | I,162 | 497 |
| | 2e Air avec Haubois | I,168 | 500 |

*Fin de la table générale des Suites des simphonies.*

## AIRS TIRÉS DES AUTRES DIVERTISSEMENTS ET BALLETS SUIVANTS

### LES FONTAINES DE VERSAILLES

| | | | |
|---|---|---|---|
| | Ouverture | II,160 | 12 |
| | Air de l'Ancelade | II,214 | 26 |

### MIRTIL, OU LA SÉRÉNADE

| | | | |
|---|---|---|---|
| A♯ | 1. Ouverture | II,105 | 1-2 |
| A | 2. J'entends la tourterelle | II,123 | 3 |
| F | 3. Rondeau | II,47 | 4 |
| D | 4. Petit air | II,222 | 5 |
| D | 5. Trio de haubois | II,175 | 6 |
| D | 6. Nos troupeaux | II,176 | 7 |
| C♭ | 7. Mirtil gémit | II,134 | 8 |
| C♮ | 8. Chaconne | II,135 | 9 |

### VÉNUS ET ADONIS

| | | | |
|---|---|---|---|
| G♭ | 1. Ouverture | I,127 | 202-203 |
| G | 2. Air | II,143 | 204 |
| G | 3. L'heureux séjour | II,191 | 205 |
| G | 4. Air en Echo | II,145 | 206 |
| C♭ | 5. Passacaille | II,205 | 207 |
| C | 6. Prélude | II,147 | 208 |
| C | 7. Air vif | II,200 | 209 |

### L'AMOUR FLÉCHI PAR LA CONSTANCE

| | | | |
|---|---|---|---|
| G♯ | 1. Ouverture | II,188 | 210-211 |
| G | 2. 1er menuet | I,26 | 212 |
| G | 3. 2e menuet | I,26 | 213 |
| G | 4. Paissez en paix | II,194 | 214 |
| G | 5. Air louré | II,195 | 215 |
| D♯ | 6. Rondeau | I,48 | 216 |
| D | 7. Passacaille | II,181 | 217 |
| G♭ | 8. Air grave | I,104 | 218 |
| G♭ | 9. Tout doit aimer | II,172 | 219 |

L'Hymen champêtre

| | | | |
|---|---|---|---|
| G♭ | 1. Ouverture | I,127 | 202-203 |
| G♭ | 2. Trio de Haubois | II,3 | 279 |
| B♭ | 3. Air | II,13 | 260 |
| B♭ | 4. Gigue | II,63 | 262 |
| B♭ | 5. Menuet | II,17 | 280 |
| D♯ | 6. Canarie | II,180 | 281 |
| D♯ | 7. Bourée | II,204 | 282 |
| D | 8. Forlane | I,52 | 265 |
| D♯ | 9. Saltarelle | I,50 | 267 |
| C | 10. Menuet | II,204 | 283 |
| G♯ | 11. Canarie | II,219 | 248 |
| D♯ | 12. Contredance | II,179 | 268 |
| D♯ | 13. Loure | II,229 | 273 |
| D♯ | 14. Chaconne | I,55 | 274 |

Ballet de l'Inconnu

| | | | |
|---|---|---|---|
| G♯ | 1. Ouverture | I,1 | 346-347 |
| D♯ | 2. Marche pour les ordonnateurs | II,163 | 348 |
| D | 3. Rondeau pour le Roi | I,142 | 349 |
| D♯ | 4. Air grave | I,18 | 350 |
| D | 5. 1er menuet | I,42 | 351 |
| D♯ | 6. 2e menuet | | 352 |
| D♯ | 7. Air gai. Bourée pour le Roi | I,144 | 353 |
| D♯ | 8. Sarabande légère pour le Roi | I,145 | 354 |

*2e entrée*

| | | | |
|---|---|---|---|
| B♭ | 9. Marche | I,70 | 355 |
| G♭ | 10. Rondeau gracieux | II,66 | 356 |
| G♭ | 11. Air léger | II,216 | 357 |
| G♮ | 12. Musette | I,112 | 358 |
| G♭ | 13. Passepied | I,140 | 359 |
| B♭ | 14. Air de Paysan | II,16 | 360 |

*3e entrée*

| | | | |
|---|---|---|---|
| C | 15. 1re Bourée. M. le Duc de Chartres | II,149 | 361 |
| C | 16. 2e Bourée. Trio | II,150 | 362 |
| C♭ | 17. Loure. M. le Duc de Chartres | II,199 | 363 |
| C♮ | 18. Passepied | II,152 | 364 |
| C♭ | 19. Sarabande légère | II,151 | 365 |

*4e entrée*

5 Airs tirés du *Carnaval et de la Folie*

*5e entrée*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| D♯ | 25. | Marche de la Noce | II,179 | 268 |
| D | 26. | Rondeau pour des Païsans | II,114 | 366 |
| D | 27. | 1er Menuet | II,119 | 367 |
| D♯ | 28. | 2e menuet | II,120 | 368 |
| D♯ | 29. | Courante pour un gentilhomme de campagne | II,117 | 369 |
| D♯ | 30. | Bourée pour le même | I,147 | 370 |
| D | 31. | Air pour un niais | II,116 | 371 |
| D | 32. | Air pour un vieux | II,116 | 372 |
| D♯ | 33. | La Villageoise [1] | I,152 | |

*Entrée générale*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| D | 34. | Marche pour le Roi, M. le Duc de Chartres et tous les Seigneurs de leur suite | II,113 | 374 |
| D♯ | 35. | Passepied pour le Roi seul | | 375 |
| G♭ | 36. | Air pour le Roi seul : ensuite M. le Duc de Chartres seul | II,215 | 376 |
| G♮ | 37. | Petite chaconne | II,220 | 377 |
| D | 38. | 1er Rigaudon } Le Roi seul | II,201 | 380 |
| D♯ | 39. | 2e Rigaudon } Le Roi seul | II,202 | 381 |
| D | 40. | Forlane. Le Roi seul, ensuite tous les Seigneurs | I,52 | 265 |

BALLET DE CARDENIO

Prologue

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| D | 1. | Ouverture | I,35 | 324-325 |
| D♯ | 2. | Bourée | I,17 | 382 |
| D♯ | 3. | Ici la jeunesse | I,17 | 383 |
| D♯ | 4. | Air de trompettes. Le Roi seul | I,114 | 384 |
| D♯ | 5. | Air | II,91 | 385 |
| D♯ | 6. | Loure. Le Roi seul | II,97 | 386 |
| D | 7. | Rondeau | I,38 | 387 |
| D | 8. | Air | II,122 | 330 |
| D | 9. | Sarabande légère. Le Duc de Chartres et le marquis de Bezons | II,118 | 388 |

*Les petites contredances*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| D | 10. | 1er Air sur la Sissonne | II,224 | 389 |
| D | 11. | 1er menuet | II,225 | 390 |
| D | 12. | 2e air sur les Tricotets | II,225 | 391 |
| D♯ | 13. | 2e menuet Trio. Le Roi seul | II,226 | 392 |
| D | 14. | 4e Air sur la Cassandre | II,227 | 393 |
| D♯ | 15. | 3e Menuet. Le Roi et les jeunes Seigneurs | II,227 | 394 |

1. Cette pièce a pour auteur REBEL.

## Premier Acte

### *Le Bal*

| | | | |
|---|---|---|---|
| A♯ | 16. Marche pour les masques | II,107 | 396 |
| D | 17. Sarabande pour les Espagnols | II,223 | 397 |
| D♯ | 18. La même. Loure | II,97 | 386 |
| A♯ | 19. Chaconne légère pour les Maures | II,111 | 398 |
| A♯ | 20. 1re Bourée } pour les mêmes | II,124 | 399 |
| A | 21. 2e Bourée } | II,125 | 400 |
| A | 22. 1er Air d'Indiens | II,29 | 401 |
| A♯ | 23. 2e Air pour M. le Grand Prieur | II,110 | 402 |
| A♯ | 24. 3e Air. Menuet pour le même | II,123 | 403 |
| A♯ | 25. 1er Air chinois | I,120 | 404 |
| D | 26. Menuet pour les mêmes | I,52 | 405 |
| D | 27. 3e Air pour les Pagodes | I,121 | 406 |
| G♯ | 28. Contredance pour tous | I,84 | 407 |
| B♭ | 29. Air des Combatans | II,16 | 408 |

## Deuxième Acte

### *Bergerie*

| | | | |
|---|---|---|---|
| G♭ | 30. Marche des Bergers | II,138 | 137 |
| G♮ | 31. Sarabande | I,111 | 409 |
| G♭ | 32. Musette | I,77 | 410 |
| G♭ | 33. Passepied | I,80 | 411 |
| C♭ | 34. Gavotte lente | II,30 | 412 |
| C♭ | 35. Air pour les flûtes | II,31 | 413 |

## Troisième Acte

| | | | |
|---|---|---|---|
| D♯ | 36. La Tempête [1] | II,230 | |
| B♭ | 37. Marche des Bergers | II,13 | 260 |
| G♯ | 38. 1re Bourée | I,81 | 414 |
| G♭ | 39. 2e Bourée. Trio. Le Roi représentant l'Amour | I,82 | 415 |
| G♭ | 40. 1er Menuet | I,75 | 416 |
| G♯ | 41. 2e Menuet pour le Roi | I,76 | 417 |
| D | 42. Loure pour le Duc de Chartres | I,148 | 418 |
| D | 43. Bourée | I,40 | 419 |
| D | 44. Entrée des Matelots | I,51 | 420 |
| D♯ | 45. Tambourin | I,54 | 421 |
| D♯ | 47. Dernier Air. Rondeau | I,118 | 422 |

1. De Rebel.

Ballet des Elémens

Les morceaux suivans sont de M. de la Lande.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| G♭ | 1. | Ouverture | I,89 [1] | 202-203 |
| D♯ | 2. | Air de trompette | I,116 | 423 |
| D | 3. | Air gai | I,149 | 424 |
| D | 4. | Songez à faire usage | I,150 | 425 |
| D | 5. | 1er menuet | I,151 | 426 |
| D | 6. | 2e menuet | I,152 | 427 |
| G♯ | 7. | Chœur, Triomphez, etc. | I,135 | 428 |
| G♭ | 8. | Diligente aurore | I,138 | 429 |
| G♭ | 9. | Air pour les Heures | I,138 | 430 |
| G♯ | 10. | Heures favorables | I,139 | 431 |

Fin de la Table des Ballets

1. Erreur du copiste : il faut lire I, 127 (Ouverture d'*Adonis*).

## CATALOGUE DES ŒUVRES RÉALISÉES, IMPRIMÉES OU MANUSCRITES
(au 1er janvier 1957)

## I
## MUSIQUE RELIGIEUSE

### A. Motets

*Beati omnes* (Ps. CXXVII). Chœur : 4, 5 vx mixtes. — Solistbs : S. A. T. Bs. — Réal. : H. Letocart. — Ed. de la Schola Cantorum, 1928 ; partition : réduction piano, orgue, matériel établi. Réal. H.-L. Sarlit manuscrite.

*Beatus vir qui timet Dominus* (Ps. III). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. A. Bs. — Instruments : 1er et 2e vls, 1er et 2e alt., vcl, ctb, fl., continuo. — Réal. J. Pagot. — Ed. : Sofirad, 1950 ; partition : réduction piano, orgue, matériel établi.

*Benedictus* (Cantique de Zacharie). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. Bs. — Instruments : quintette cordes, fl., hb., tp., bn. — Réal. : G. Roussel. — Ed. : Procure générale, 1955, matériel établi.

*Cantate Domino* (Ps. XCVII). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. T. Bs. — Instruments : quintette cordes, bois, cuivres. — Réal. : G. Roussel. — Ed. : Procure générale, 1956, matériel établi ; parties vocales éditées.

*Christe Redemptor* (Hymne de Noël). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : M. Br. — Réal. : G. Roussel. — Ed. : Procure générale, 1952 ; partition : réduction piano, orgue, éditée ; parties vocales éditées.

*Confitebimur tibi Deus* (Ps. CLXXIV). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. T. Bs. — Instruments : cordes, hb., 2 vls soli, continuo. — Réal. : Alex. Cellier. — Ed. : Rouart-Salabert, 1952 ; partition orchestre et parties orchestre (manuscrit en location) ; parties vocales éditées.

*Confitebor tibi Domine* (Ps. CX). Réal. : F. Gervais (en préparation).

*Deitatis majestatem* (Hymne eucharistique). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : M. Br. — Réal. : G. Roussel. — Ed. : Procure générale, 1950 ; partition : réduction piano, orgue (1re partie seulement) ; parties vocales éditées.

*De profundis* (Ps. CXXIX). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : 2 S. A. T. Bs. — Instruments : cordes, fl., hb. (2 hb. et bn ad libitum). — Réal. : Alex. Cellier. — Ed. : Rouart-Salabert, 1946 ; partition : réduction piano, orgue ; parties, partition d'orchestre (en location) ; parties vocales éditées.

*De profundis* (Ps. CXXIX). Instruments : 2 vl., 2 alt., vcl., orgue. — Réal. : H.-L. Sarlit, en collaboration avec P. Daval (manuscrit).

*Deus in adjutorium* (Ps. LXIX). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. A. (ou haute-contre) T. Bs. — Instruments : cordes, vl. solo, 2 fl., continuo. — Réal. : Alex. Cellier. — Partition d'orchestre et réduction chant et piano.

*Deus noster refugium et virtus* (Ps. XLV). Double chœur : 8 vx mixtes. — Solistes S. A. CA. T. Br. Bs. — Instruments : quintette à cordes, fl., hb., bn., continuo. — Réal. : H.-L. Sarlit et Alex. Cellier. — Partition manuscrite, chœurs et orchestre.

*Dixit Dominus* (Ps. CIX). Chœur : 6 vx mixtes. — Solistes : S. A. CA. T. Br. Bs. — Instruments : quintette cordes, 2 fl., 2 hb., 2 bns, 2 tp. ad libitum, continuo. — Réal. : H.-L. Sarlit et M. Gennaro. — Ed. : Heugel. — Parties d'orchestre, parties chorales, réduction chant et piano : Heugel.

*Domine in virtute tua* (Ps. XX). Chœurs : 5 vx mixtes. — Solistes : S. T. Bs. — Instruments : quintette cordes, fl., hb., tp., bn. — Réal.: G. Roussel. — Ed. : Procure générale, 1952. — Parties d'orchestre et parties vocales éditées.

*Dominus regnavit* (Ps. XCVI). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. Bs. — Instruments : quintette cordes, bois, cuivres. — Réal. : D. Chirat. — Ed. : Procure générale, 1953 ; parties d'orchestre et parties vocales éditées.

*Exaltabo te Deus meus rex* (Ps. CXLIV). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. T. Br. — Instruments : quintette cordes, 2 fl., 2 bns, 2 tp., clavecin, orgue. — Réal. : L. Boulay ; parties d'orchestre, chœurs, soli, matériel en location chez Costallat.

*Exaltabo te Deus meus rex* (Ps. CXLIV). Réal. : F. Gervais (en préparation).

*Exurgat Deus* (Ps. LXVII). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : 3 S. T. Br. Bs. — Instruments : quintette cordes, 2 fl. et orgue. — Réal. : Alex. Cellier. — Partition d'orchestre seule, en ms.

*In convertendo* (Ps. CXXV). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. A. T. Br. Bs. — Instruments : quintette cordes. — Réal. : H.-L. Sarlit. — Parties d'orchestre, parties vocales ms., en location chez Sarlit.

*In convertendo* (Ps. CXXV). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. M. A. Br. — Réal. : E. Accart. — Partition : réduction orgue ou piano, ms.

*In convertendo* (Ps. CXXV). Réal. : G. Roussel (en préparation).

*Judica me Deus* (Ps. XLII). Réal. : F. Gervais (en préparation).

*Lauda Jerusalem* (Ps. CXLVII). Chœur : 5 vx mixtes. — Soliste : T. — Réal. : G. Roussel. — Ed. : Procure générale, 1948 ; partition avec réduction piano ou orgue et parties vocales ms.

*Laudate Dominum in sanctis ejus* (Ps. CL). Solistes : S. CA. B. — Instruments : Vl., Vcl., fl., hb., bn, tp., tbl., clavecin, orgue. — Réal. : H.-L. Sarlit. — Partition et matériel ms. ; partition et matériel en location chez Sarlit.

*Miserere mei* (Ps. L). Chœur : 5 vx mixtes et double chœur 8 vx. — Solistes : S. A. T. Br. Bs. — Instruments : quintette cordes. — Réal. : H.-L. Sarlit et Alex. Cellier. — Partition et matériel en location chez Sarlit.

*Miserere mei* (Ps. L) [larges extraits]. Chœur : 5 vx mixtes et double chœur 8 vx. — Solistes : 2 S. Br. — Réal. : H. Letocart. — Ed. de la Schola Cantorum, 1927.

*Nisi Dominus* (Ps. CXXVI). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. T. Br. — Instruments : quintette cordes, 2 fl., 2 hb., 2 bns, clavecin, orgue. — Réal. : L. Boulay. — Partition et matériel en location chez Costallat.

*Notus in Judæa Deus* (Ps. LXXV). Chœur : double chœur 8 vx. — Solistes : S. A. CA. T. Br. Bs. — Instruments : quintette cordes. — Réal. : H.-L. Sarlit. — Partition et matériel en location chez Sarlit.

*O filii* (Hymne de Pâques). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. Br. — Réal. : G. Roussel. — Ed. : Procure générale, 1953 ; partition orgue, parties vocales éditées.

*Pange lingua* (Hymne). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. A. T. Br. Bs. — Instruments : quintette cordes. — Réal. : H.-L. Sarlit. — Ed. : Heugel ; parties d'orchestre, parties chorales éditées.

*Quam dilecta* (Ps. LXXXIII, I). Chœur : 5 vx mixtes. — Soliste : Br. —Réal. : G. Roussel. — Ed. : Procure générale, 1953 ; partition avec réduction orgue, 1re partie ; 2e partie, réal. ms. ; parties chorales éditées.

*Quare fremuerunt* (Ps. II). Chœur : 5 vx mixtes et double chœur, 8 vx. — Solistes : 2 S. CA. Bs. — Instruments : quintette cordes, fl., orgue (hb., bn, ad libitum). — Réal. : Alex. Cellier. — Ed. : Rouart-Salabert, 1949 ; partition chant et orgue ; parties d'orchestre, parties chorales éditées ; partition d'orchestre ms.

*Quemadmodum desiderat cervus* (Ps. XLI, I). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : T. Br. — Instruments : quintette cordes, fl., hb., bn, tp. — Réal. : G. Roussel. — Ed. : Procure générale, 1949 ; parties d'orchestre, ms. ; parties chorales éditées.

*Regina cœli* (Antienne). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. T. Br. — Réal. : S. Spycket. — Ed. : Durand, 1951 ; partition et parties chorales éditées.

*Regina cœli* (Antienne). Chœur : 5 vx mixtes. — Soliste : T. — Instruments : quintette cordes, bois, cuivres. — Réal. : G. Roussel (en préparation).

*Sacris solemniis* (Hymne). Chœur : 6 vx mixtes. — Solistes : S. A. CA. T. Br. Bs. — Instruments : quintette cordes, 2 fl., 2 hb., 2 bns, orgue. — Réal. : H.-L. Sarlit. — Ed. : Heugel ; parties d'orchestre, parties chorales éditées.

*Te Deum laudamus* (Hymne). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. M. T. Bs. — Instruments : quintette cordes, fl., hb., bn., tp., tbl. — Réal. : G. Roussel. — Ed. : Procure générale, 1954 ; parties d'orchestre établies ; parties chorales éditées.

*Te Deum laudamus* (Hymne). *Idem.* — Réal. : H.-L. Sarlit. — Ed. : Heugel.

*Usquequo Domine* (Ps. XII). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. 2 T. Bs. — Instruments : quintette cordes, hb. solo, clavecin, orgue. — Réal. : F. Gervais. — Parties d'orchestre et chorales établies, chez Costallat.

*Veni Creator* (Hymne). Chœur : 5 vx mixtes et trio de voix hautes. — Solistes : Br. ad libitum. — Réal. : G. Roussel. — Ed. : Procure générale, 1950 ; parties chorales éditées.

*Venite exultemus Domino* (Invitatoire de matines). Chœur : 5 vx mixtes. — Solistes : S. T. Bs. — Instruments : quintette cordes, fl., hb., bn, tp. — Réal. : G. Roussel. — Ed. : Procure générale, 1954 ; parties d'orchestre établies ; parties chorales éditées.

### B. Varia, ou extraits

*Cantique spirituel* (Livre de la Sagesse, ch. v, texte de Racine). Solistes : S. M. — Instruments : 2 vls, vcl., fl., clavecin. — Réal. : L. Boulay ; matériel complet, ms.

### Extraits pour chœur

*Beati quorum* (Ps. XXXI) : verset *Laetamini in Domino.* Chœur : 5 vx mixtes. — Réal. : G. Roussel. — Ed. : Procure générale, 1954 ; partition avec réduction orgue et parties chorales éditées.

*Exaltabo te Domine* (Ps. XXIX) : verset *Psallite Domino.* Chœur : 5 vx mixtes. — Réal. : G. Roussel. — Ed. : Procure générale, 1954 ; partition avec réduction orgue, parties chorales éditées.

*Exaudi Deus* (Ps. LX) : 1er chœur. Chœur : 6 vx mixtes. — Solistes : S. T. — Instruments : quintette cordes, orgue. — Réal. : H.-L. SARLIT. — Partition et matériel en location chez Sarlit.

*Sacris solemniis* (Hymne) : versets I, V, *Amen*. Chœur : 5 vx mixtes. — Réal. : G. ROUSSEL. — Ed. : Procure générale, 1953 ; partition avec réduction orgue et parties chorales éditées.

Extraits pour solistes

2 solistes :

*Benedictus Dominus* (Ps. CXLIII) : verset *Emitte manum tuam*. Soliste : Br. — Récit de Ténor et chœur final *Deus canticum*. — Réal. : F. RAUGEL. — Ed. : Rouart, 1957.

*Deus noster refugium et virtus* (Ps. XLV) : verset *Sonuerunt et turbate sunt*. Solistes : 2 Br. — Instruments : quatuor cordes, orgue. — Réal. : H.-L. SARLIT.

1 soliste :

*Ad Te Domine clamabo* (Ps. XXVII) : verset *Benedictus*. Soliste : S. — Instruments : vl., orgue. — *Réal.* : H.-L. SARLIT.

*Beatus vir qui timet Dominus* (Ps. III) : verset *In memoria aeterna*. Soliste : S. — Instrument : orgue. — Réal. : H.-L. SARLIT.

*Deus in adjutorium* (Ps. LXIX) : verset *Avertantur retrorsum*. Soliste : Br. — Instruments : 2 vls, vcl., orgue. — Réal. : H.-L. SARLIT.

*Deus noster refugium et virtus* (Ps. XLV) : verset *Fluminis impetus laetificat civitatem Dei*. Soliste : Br. — Instruments : 2 vls, alt., vcl., orgue. — Réal. : H.-L. SARLIT.

*Dixit Dominus* (Ps. CIX) : verset *Juravit*. Soliste : Br. — Instrument : orgue. — Verset *Virgam virtutis tuae*. Soliste : S. — Instrument : orgue. — Réal. : H.-L. SARLIT.

*Domine in virtute tua* (Ps. XX) : verset *Magna est gloria ejus*. Soliste : S. — Instruments : vl., orgue. — Réal. : H.-L. SARLIT.

*In convertando* (Ps. CXXV) : verset *Tunc dicent inter gentes*. Soliste : Br. — Instruments : 2 vls, orgue. — Réal. : H.-L. SARLIT.

*Miserere mei* (Ps. L) : verset *Ne projicias a facie*. Soliste : S. — Instrument : orgue. — Réal. : H.-L. SARLIT.

*Notus in Judea Deus* (Ps. LXXV) : verset *Cum exurget*. Soliste : Br. — Instruments : fl., hb., orgue. — Réal. : H.-L. SARLIT.

*Quemadmodum desiderat cervus* (Ps. XLI, I) : verset *Quare tristis es anima mea*. Soliste : Br. — Instruments : quatuor cordes, orgue. — Réal. : H.-L. SARLIT.

*Sacris solemniis* (Hymne) : verset *Dedit fragilibus*. Soliste : T. — Instruments : vl., fl., orgue. — Verset *Noctis recolitur*. Soliste : Br. — Instrument : orgue. — Verset *Panis angelicus*. Soliste : S. — Instruments : vl., vcl., orgue. — Réal. : H. -L. SARLIT.

*Te Deum laudamus* (Hymne) : verset *Tu ad dexteram*. Soliste : T. — Verset *Tu devicto mortis*. Soliste : Br. — Instrument : orgue. — Verset *Tu rex gloriae*. Soliste : S. — Instruments : vl., orgue. — Réal. : H.-L. SARLIT.

II

## MUSIQUE PROFANE

*Symphonies des Noëls :* 4 cahiers. — Instruments : cordes sans alto, 2 fl., 2 hb., bn, orgue ou clavecin. — Réal. : Alex. CELLIER. — Ed. : Schneider, 1937.

*Symphonies des Noëls :* nos I et IV. — Transcription pour orgue. — Réal. : G. ROUSSEL (en cours de publication).

*Symphonie des Noëls :* no III. — Transcription pour orgue. — Réal. : D. CHIRAT (en cours de publication).

*Passacaille.* — Transcription pour orgue. — Réal. : D. CHIRAT (ms.).

***

*Symphonie des soupers du Roi :* no I. — Instruments : cordes sans alto, 2 fl., 2 hb., bn, clavecin. — Réal. : Alex. CELLIER. — Ed. : Schneider, 1955.

*Symphonie des soupers du Roi :* no IV. — Réal. : Alex. CELLIER (ms.).

***

*Les Fontaines de Versailles.* — Solistes : 4 vx de femmes, 3 vx d'hommes. — Instruments : quintette cordes, 2 fl., 2 hb., bn. — Réal. : H.-L. SARLIT. — Matériel en location chez Sarlit.

*Le Ballet de la Jeunesse.* — Réal. : H.-L. SARLIT. — Matériel en location chez Sarlit.

*Le Ballet de la Jeunesse* [larges extraits]. — Réal. : H. BERT.

## DISCOGRAPHIE

(1er Janvier 1957)

Disques 78 tours (*épuisés*)

*Benedictus Deus*
*Deus in domibus*
(Extraits; J. Planel et ens. instr.) LUMEN 30.078

*De profundis*
(M. Angelici, E. Schenneberg, Y. Corke, J. Planel, L. Noguerra, orch. Colonne, chorale JMF, dir. L. Martini) PATHÉ PDT 139 à 143

*Symphonies pour les soupers du Roy*
(Orch. Oiseau-Lyre, dir. R. Desormière) OL 141 et 142

***

Disques 45 et 33 tours

### I. MOTETS

*a*) Extraits pour solistes

*Adjutor meus*
(J. Giraudeau et Ens. Instr. M. Casadessus) PLE 3083

*b*) Versions pour soli chœur et orchestre

*Beatus vir*
(D. Monteil, J. Collard, A. Vessières, Chorale Ph. Caillard, Ens. Instr. J.-M. Leclair, dir. L. Frémaux) ERATO LDE 3027

*Christe Redemptor*
(Soli, chœurs St-Louis de Versailles, orch. de chambre de Versailles, dir. G. Roussel) SM 3303

*De profundis*
(M. Angelici, J. Cellier, J. Collard, J. Giraudeau, L. Noguera, Chorale JMF et orch. dir. L. Martini) DTX 179

*De profundis*
(Soli, ens. vocal et instr. Stuttgart, dir. M. Couraud) PL 9040 et DF 201

*Exaltabo te Deus*
(E. Selig, J. Collard, A. Meurant, X. Depraz, Chorale Ph. Caillard, Ens. Instr. J.-M. Leclair, dir. L. Frémaux) ERATO LDE 3053

*Nisi Dominus*
(E. Selig, J. Collard, J.-J. Lesueur, A. Meurant, X. Depraz, Chorale Ph. Caillard, Ens. Instr. J.-M. Leclair, dir. L. Frémaux) ERATO LDE 3053

*Quam dilecta*
(Soli, chœurs et orch. St-Brieuc, dir. Le Coat) SM 4502

*Te Deum*
(Soli, chœurs St-Louis de Versailles, orch. de Chambre de Versailles, dir. G. Roussel) SM 3320

*Usquequo Domine*
(D. Monteil, J. Collard, M. Hamel, A. Vessières, Chorale Ph. Caillard, Ens. Instr. J.-M. Leclair, dir. L. Frémaux) ERATO LDE 3027

*Venite exultemus*
(Soli, chœurs St-Louis de Versailles, orch. de chambre de Versailles, dir. G. Roussel) SM 3306

## II. CANTIQUES SPIRITUELS

*Cantique de la Sagesse « Sur le bonheur des Justes et le malheur des Réprouvés »* (Racine)
(N. Sautereau, J. Collard, Ens. Instr. J.-M. Leclair, dir. L. Frémaux)
ERATO LDE 3030

## III. MUSIQUE INSTRUMENTALE

*Symphonies pour les soupers du Roy*
(Orch. Lamoureux, dir. Colombo) OIS LD 29

*Symphonies pour les soupers du Roy*
(Ens. Instr. J.-M. Leclair, dir. J.-Fr. Paillard)
FIORI MUSICALI EFM 42.016

*Symphonies pour les soupers du Roy*
(Collegium Musicum de Paris, dir. R. Douatte) COT MC 20.086

*Symphonies des Noëls*
(Orch. Théâtre des Champs-Elysées, dir. J. Allain) DUCR. 470 C 001

*Symphonies des Noëls*
(Collegium Musicum de Paris, dir. R. Douatte) COT EXTP 1008

## TABLE DES MATIERES

# CATALOGUE THÉMATIQUE

# MUSIQUE RELIGIEUSE

## AD TE DOMINE CLAMABO

Ps. XXVII

p 1 Récit [taille]

Ad te Domine cla ma bo cla ma bo ad te

p. 3 Récit [basse taille] et chœur

E xau di ex au di Do mi ne vo cem de pre ca ti o nis

p. 7 Duo [dessus et basse]

Ne si mul tra has me cum pec ca to ri bus

*légèrement* p. 11. Chœur

Se cun dum o pe ra manu um tu a rum

p. 16. Récit [dessus]

Be ne dic tus Be ne dic tus Do mi nus

p. 19. Petit chœur [2 dessus et haute contre]

Do mi nus for ti tu do ple bis su ae

p. 21 Récit [basse taille] et chœur

Sal vum fac po pu lum tu un

## 2

## AD TE LEVAVI OCULOS

Ps. XXIV

p. 43. [Récit de taille et chœur]

Ad te le va vi o cu los me os qui ha bi tat in coe lis

p. 48. Ritournelle




p. 15
Do mi nus su per a - - - ---- quas mul tas
p. 17. Simphonie
p. 19. [Récit de basse-taille]
Vox Do mi ni in vir - tu - te
p. 20. [Trio de dessus, haute-contre, basse-taille]
Et com mi nu et e as com mi nu et e as
p. 22. [Duo de taille et de haute-contre]
Et di lec tus quemad mo dum fi li us u ni cor ni um
p. 24. [Chœur]
Vox Do mi ni vox Do mi ni in ter ci den tis flammam i gnis
p. 31. [Chœur]
Et in tem plo e jus om nes di cent glo ri am
p. 31. [Récit de haute-contre]
Do mi nus di lu - ---- vi um
p. 32. [Chœur]
Do mi nus vir tu tem po pu lo su o da bit
4 et 4 bis
AUDITE CÆLI
p. 80. [Récit de taille]
Au di te cae li Au di te cae li quae lo — quor
p. 82. [Trio de 2 dessus et taille]
Con cres cat et plu vi a doc tri na me a
p. 86 [Chœur]
Da te ma gni fi cen tiam De o nos tro
p. 44. [Récit de taille et chœur]
Da te ma gni fi cen ti am De o nos tro
p. 91. [Récit de taille]
Pec ca ve runt e i
p. 92. [Duo de taille et de haute-contre]
De um qui te ge nu it de re le quis ti
p. 95. [Récit de basse taille]
Vi dit Do mi nus
p. 50. [Solo de basse taille]
Vi dit Do mi nus
p. 98. [Double chœur]
Fo ris vas ta bit e os gla di us
p. 112. [Symphonie]
p. 112. [Récit de basse taille]
Vi de te Vi de te quod e go sum so lus
p. 116. [Chœur]
Ju di ca bit Do mi nus po pu lum su — um


p. 119.
[Chœur]
Lau da te Lau da —— te —— gen tes
5
BEATI OMNES
Ps. CXXVII
p. 1.
Récit [haute contre] et chœur
gravement, sans lenteur
Be a ti Be a ti om nes qui ti ment
p. 5.
Trio [dessus haute contre et basse taille]
gravement
La bo - - - ———— res ma nu - um tu a rum
p. 8.
Duo [haute contre et basse taille] et chœur
vivement
U — xor tu a si cut vi - tis a bun dans
p. 13.
Récit [basse taille]
gracieusement
Fi - li - i tu - i - si cut no vellae - - - o li va rum
p. 15.
Récit [basse] et chœur
rondement
E c ce sic be ne di ce tur ho mo
p. 17.
Récit [haute contre] et petit chœur
léger et gracieux
Be ne di cat ti bi Do mi nus ex - - Si on
p. 21.
Chœur
léger et détaché
Et vi de as fi li os fi li o rum tu o rum
6
BEATI QUORUM
Ps. XXXI
p. 37.
Simphonie
p. 37.
[Récit de taille]
Be a ti quo rum re mi ssae sunt i ni qui ta tes
p. 40.
[Récit de haute-contre]
Be a tus vir cui non im pu ta vit Do mi nus peccatum
p. 44.
Simphonie
p. 44.
[Chœur]
Quo ni am ta cu i
p. 50.
[Récit de Dessus]
Con ver sus sum in ae rum na me a
p. 54.
[quatuor et trio basses et tailles]
De lic tum me um co gni tum ti bi fe ci
p. 58.
[Duo de dessus]
Pro hac o ra -------- ———— -bit
p. 61.
[Récit de dessus]
Ve rum ta men in di lu - - - - - - - - - - vi o
Ad e - um non ap pro xi ma bunt
p. 66.
[Récit de taille]
Tu es re fu gi um - - - me um
p. 67.
Simphonie

p. 67. [Récit de basse-taille]



p. 70. [Chœur]



p. 73. Récit de basse taille et [Duo de dessus et taille]



 (1)

p. 75. [Récit de haute-contre, chœur]



## 7

## BEATUS VIR QUI TIMET DOMINUM

Ps. CXI

p. 1. Duo [haute-contre et basse-taille]



p. 3. Chœur

*léger*



p. 7. Récit [haute contre]

*léger et gracieux*



p. 9. Trio [dessus haute contre basse taille]

*sans lenteur*



p. 11. Récit [basse taille] et chœur

*léger*



(1) [Opposition des 2 idées du verset : douleur et espérance.]

p. 14. Récit [dessus]

*récitatif mesuré*



*gracieusement, sans lenteur*



p. 16. Chœur

*léger*



p. 19.

*vivement*



p. 23. Récit [basse] et chœur

*doucement*



p. 29. Chœur



## 8

## BENEDICTUS DOMINUS CANTICUM ZACHARIAE

p. 1. Chœur

*sans lenteur*



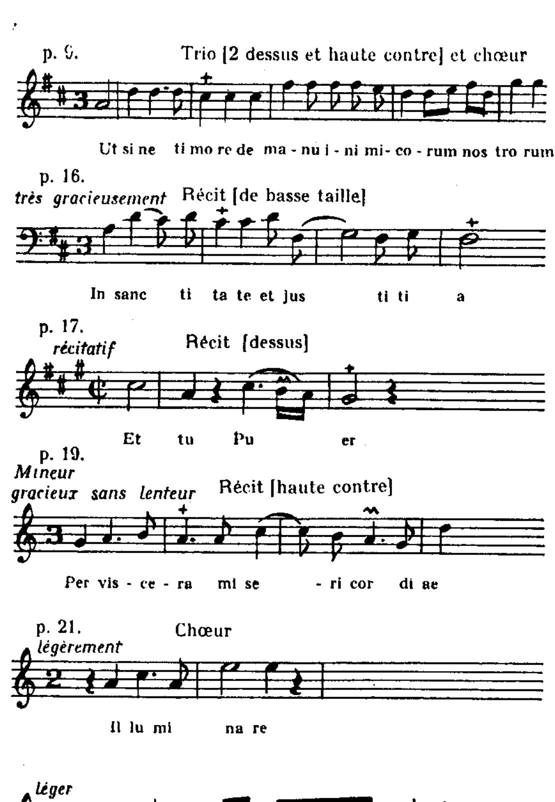
p. 2.



p. 6. Trio [dessus haute contre et basse]



p. 8. Récit [basse taille]



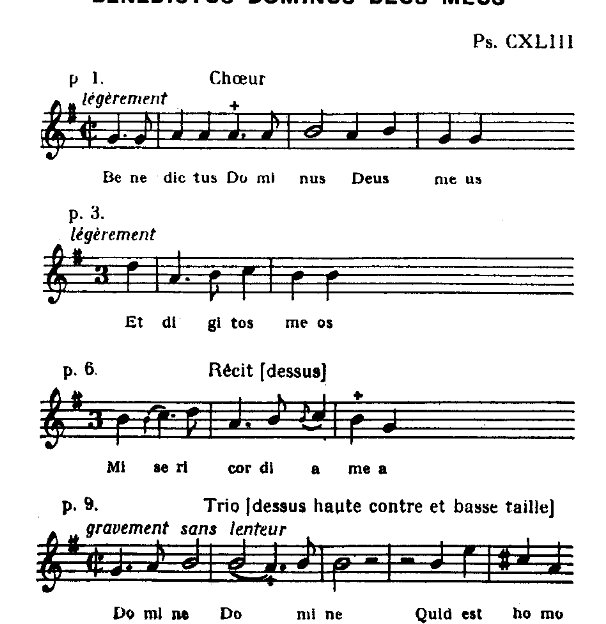




## 9

## BENEDICTUS DOMINUS DEUS MEUS

Ps. CXLIII




p. 11. Récit [basse taille]
*gravement sans lenteur*

Do mi ne Do mi ne in cli na caelo s tu os

p. 13. Chœur

Ful - - - - - - - gu ra Ful - - - - - - gu ra

p. 19. Récit [basse taille]

E mi tte E mi - tte me um tu am

p. 20. Récit [haute contre] et chœur

De us Can ti cum no vum can ta bo

## 10

## CANTATE DOMINO OMNIS TERRA

Ps. XCV

INCONNU

## 11

## CANTATE DOMINO CANTICUM NOUUM

Ps. XCVII

p. 1. Récit [haute contre] et chœur

Can ta te Can ta - - - - - - te Do mi no

p. 6. Récit [haute contre]
*légèrement*

Sal va - - - - - - - vit si bi

p. 9. Petit chœur de dessus
*légèrement*

No tum fe cit Do mi nus

p. 17. Trio [2 dessus et basse taille]

Re cor da tus est mise ri cor di ae su ae

p. 19. Récit [de dessus]
*récitatif*

Vi de runt Vi de runt om nes ter mi ni ter rae

p. 20. Récit [dessus]
*légèrement et gratieusement*

Ju bi la te Ju bi la te

p. 24. Récit [basse taille]
*rondement*

Ju bi la te Ju bi la te

p. 27. Chœur

Flu mi na flu mi na plau dent ma nu

## 12

## CANTEMUS DOMINO — CANTIQUE DE MOISE

p. 35. [Duo de taille et basse taille et chœur]

Can te —— mus Do mi no glo ri am et ho no rem

p. 41. [Récit de haute contre]

Quo ni am ex cel sus Do mi nus

p. 43. [Duo des basses et des tailles] (1)

Con fi te bi mur - ti bi De us

p. 45.

Et lae ta bi mur in sa lu ta ri tu a

p. 48. [Chœur]

In te can ta ti o me a sem - per

p. 53. [Récit de taille]

Ti me te Ti me te Do mi num om nes po pu li e jus

p. 56. [Chœur]

Ad te Do mi ne cla ma mus cla ma mus Te pro ci

(1) [Les voix à 3/4 alternent avec les instruments à 3/2.]




## 13



## CHRISTE REDEMPTOR




(1) [La ligne mélodique de la voix de dessus est très descriptive.]

(2) [Le récit de dessus porte le nom de « Mlle Delalande »]


p. 11.
(1)
Auc to rem ad ven tus tu i laudans ex ul tat can ti co
p. 19. [Trio des voix de dessus]
Nos quo que qui sanc to tu o
p. 22. Simphonie
p. 23. [Chœur]
Glo ri a pa tri Do mi ne qui na tus es de Vir gi ne
14
CONFITEBIMUR TIBI DEUS
Ps. LXXIV
p. 1. léger et gracieux Duo [dessus et basse taille] et chœur
Con fi te bi mur ti bi De us
p. 9. Récit [taille]
Li - - que fac ta est ter - — ra
p. 11. récitatif Récit [basse]
Di xi i ni quis no li te no li te i ni que a ge re
p. 13. Trio [dessus-haute contre - basse]
Hunc hu mi li at hu mi - li at et hunc ex altat
p. 16. vivement Chœur
Et in cli na - - — — — vit
p. 18. lentement
Bi bent om nes pec ca to res ter - - - rae
(1) [Le chœur de louange alterne avec le récit descriptif de basse taille]
p. 22. gracieusement Récit [haute contre]
E go au tem an nun ti a - - ——— bo
p. 25. fièrement et détaché Chœur
Et om ni a cor nua pecca to rum
15
CONFITEBOR TIBI DOMINE
Ps. CX
p. 1. gratieusement sans lenteur Duo [dessus et basse-taille]
Con fi te bor ti bi Do mi ne
p. 3. doucement Chœur
Ma gna o pe ra Do mi ni
vif
Ex qui si ta in omnes vo lun ta tes e jus
p. 11. Récit [haute contre]
Con fe ssi o Et ma gni fi cen ti a
p. 14. gratieusement Chœur
Me mo ri am fe cit mi ra bi li um su o rum
p. 17. Chœur
Me mor e rit in sae cu lum
p. 27. noblement et mesuré Récit [basse taille]
Fi de li a Fi - de - li - a om ni - a
p. 29. Récit [dessus] et petit chœur de dessus alternativement
Re dempti o nem mi ——— sit po pu lo su o

p. 31. Quatuor

*gravement et marqué*

Sanctum Sanctum et ter ri bi le nomen e jus

p. 34 Récit [haute contre]

*gratieux*

In tel lec tus bo nus om ni bus fa ci en ti bus

p. 34. Chœur

Lau da ti o e jus

p. 40. Chœur

*rondement*

Glo ri a Glo ria Pa tri et Fi li o

## 16

## CONFITEBOR TIBI DOMINE

Ps. CXXXVII

p. 1. Récit et duo [haute contre et basse taille]

Con fi te bor ti bi Do mi ne in to to corde me o

p. 3. Récit [dessus] et chœur

In cons pec tu an ge lo rum psallam ti bi

p. 10. Trio [dessus haute contre et basse taille]

*gracieux, sans lenteur*

In qua cum - que die in vo ca ve - ro te

p. 11. Récit [haute contre]

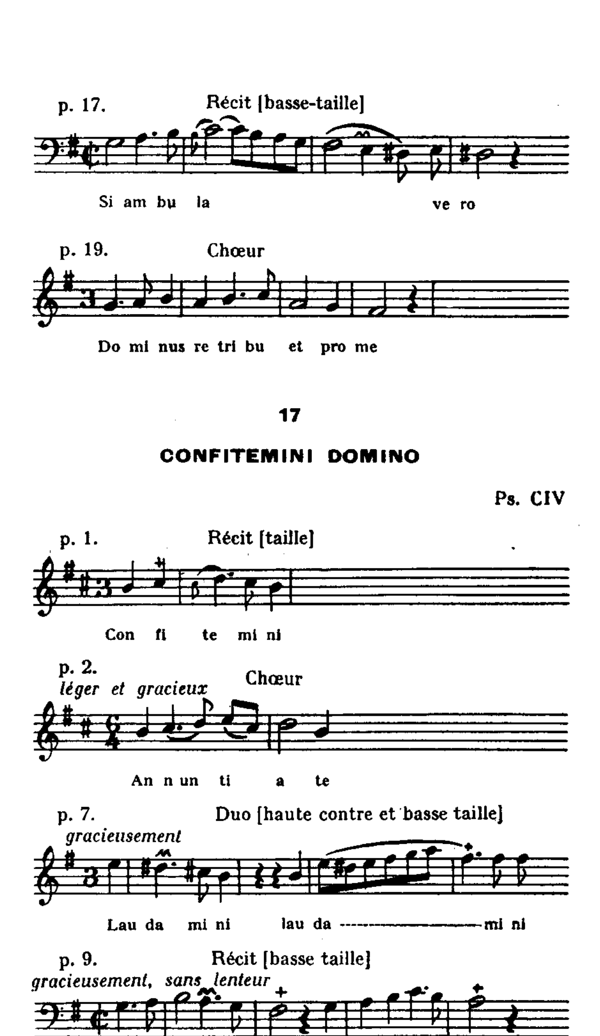
Con fe ssi o Et ma gni fi cen ti a

p. 12. Récit [haute contre] et chœur

*légèrement*

Con fi te an ———— tur ti bi

Et can —— - — tent




p. 11. Récit [basse taille] et chœur

*récitatif*

Me men to te mi ra bi li um e jus quae fe cit



p. 18. Récit [dessus]

*fièrement*

Di ru pit Di ru ———— pit pe tram

p. 20.

*vivement*

Et e du xit po pu lum su um

p. 23. Chœur

*fièrement et détaché*

Et de dit il lis

p. 24.

Et la bo res po pu lo - rum

## 18

## CREDIDI PROPTER QUOD LOCUTUS SUM

Ps. CXV

p. 1. Récitatif mesuré [dessus]

Cre di di Cre di di propter quod lo cu ——— tus sum

p. 3 Récit et chœur

*sans lenteur*

Quid re tri bu am Do mi no (1)

p. 7. Trio [2 dessus et haute contre] et chœur

Vo ta me a Do mi no red dam

p. 14. Récit [basse taille]

*gracieux, sans lenteur*

O Do mi ne qui a e go ser vus tu us

p. 16. Récit [dessus]

Di ru pis ti vin cu la me a

p. 19. Chœur

*léger*

Vo ta me a Do mi no red dam

(1) Ce récit peut être chanté par un bas dessus ou une taille

p. 25. Chœur

Glori a Pa tri et fi li o

## 19

## CUM INVOCAREM

Ps. IV

INCONNU

## 20

## DEITATIS MAJESTATEM

p. 1. [Symphonie]

p. 2. [Récit de basse taille et chœur]

De i ta tis Ma jes ta ——— tem

p. 7 [Chœur]

Lan guet lan guet et de fi cit

p. 9.

Mo ri de si de rat mo ri de si de rat

p. 11. Simphonie

p. 11. [Duo de taille et hautre-contre]

O' O' ca ro Chris ti ve ra

p. 15. [Chœur]

Te om nes an ge li Cheru bim et se ra phim

p. 23. Simphonie

p. 23. [Duo des voix de dessus]

O' Men tis ju bi la ti o

p. 27. [Chœur et duo]

Om nis terra te a do ret

p. 33. [Récit de taille]

Quam dul cis est ci bus vi ta lis

p. 35. [Chœur] (1)

O' boni ta tis pro di gi um

## 21 et 21 bis

## DE PROFUNDIS Ps. CXXIX

p. 36. [Récit de basse taille et chœur]

De pro fun dis De pro fun dis cla ma vi cla ma vi

p. 40. [Quatuor]
*rondement, sans lenteur*

Fi ant aures tu ae in ten den tes in ten den tes

p. 42. [Récit de taille et chœur]

Si in - i qui ta tes ob ser va ve ris Do mi ne

p. 7. Récit [taille]

Si i ni qui ta tes obser va ve ris Do mi ne

p. 46. [Récit de dessus]

Qui - a a - - pud te pro pi ti a ti o est

p. 8. Trio [dessus, haute contre et basse taille]
*léger sans vitesse*

Qui a a pud te pro pi ti a ti o

(1) [Ce chœur se termine par la reprise du grand chœur de la page 27]

p. 47. [Récit et petit chœur]

Sus ti nu it a ni ma me a in ver bo e jus

p. 10. Récit et petit chœur (1)
*gracieusement*

Sus ti nu it a ni ma mea in ver bo e jus

p. 50. [Récit de haute contre et chœur]

A cus to di a ma tu ti na us que ad noc tem

p. 14. Récit et chœur
*léger*

A cus to di a ma tu ti na

p. 52. [Trio de dessus, haute contre, basse taille et chœur]

Qui a a pud Do mi num mi se ri cor di a

p. 18. Récit [haute contre] (2)

Qui a a pud Do mi num mi se ri cor di a

p. 57 [Chœur]

Et ip se re di met Israël re di met Is raël

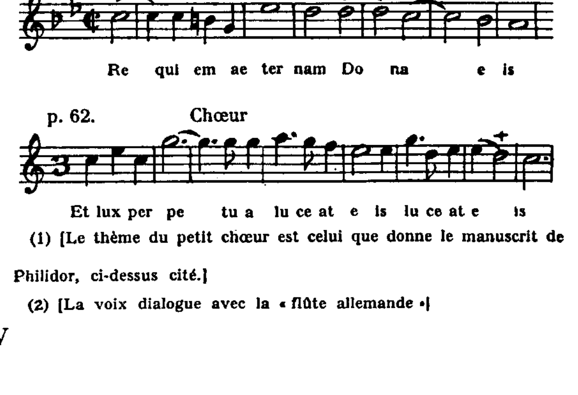
p. 20. Chœur
*légèrement*

Et ip se re di met Is ra ël

p. 60. [Récit de basse et chœur]

Re qui em ae ter nam

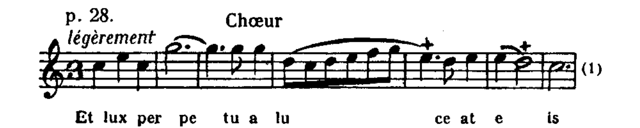
p. 25. Chœur




(1) [Le thème du petit chœur est celui que donne le manuscrit de Philidor, ci-dessus cité.]

(2) [La voix dialogue avec la « flûte allemande »]

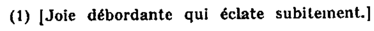
p. 28. *légèrement* Chœur



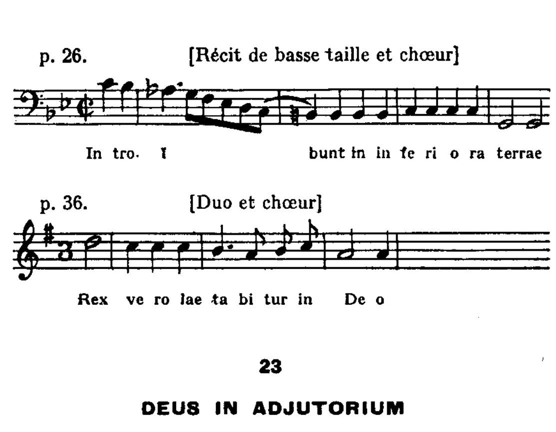

## 22

## DEUS DEUS MEUS AD TE LUCE VIGILO



(1) [Joie débordante qui éclate subitement.]




## 23

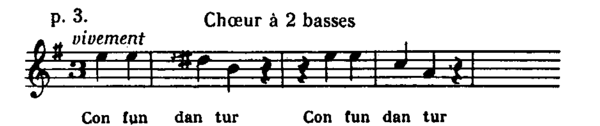
## DEUS IN ADJUTORIUM

Ps. LXIX

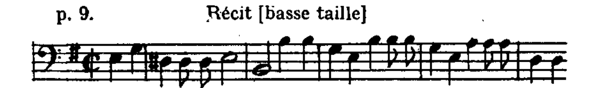
p. 1. Récit de taille ou basse taille et duo [avec haute contre]

De us in adju to ri um me um in ten de in ten de

p. 3. *vivement* Chœur à 2 basses




p. 9. Récit [basse taille]




p. 12. Duo [de haute contre avec taille] *gracieusement sans lenteur*




p. 15. Récit [dessus] *légèrement et gracieusement*







## 24

## DEUS IN NOMINE TUO

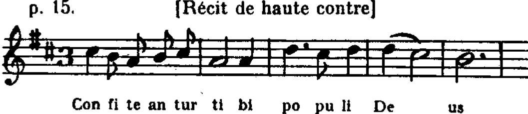
INCONNU Ps. LIII

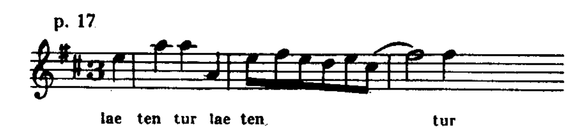
## 25

## DEUS MISEREATUR NOSTRI

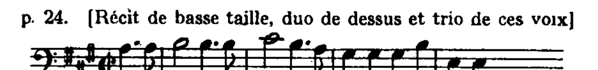
Ps. LXVI



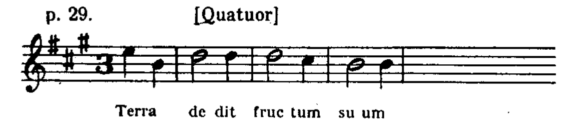



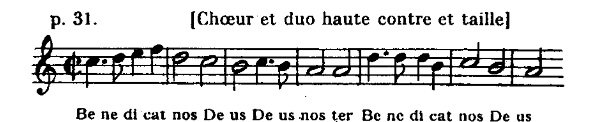

p. 24. [Récit de basse taille, duo de dessus et trio de ces voix]







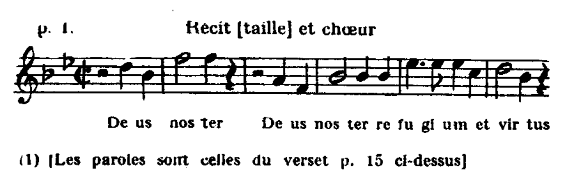


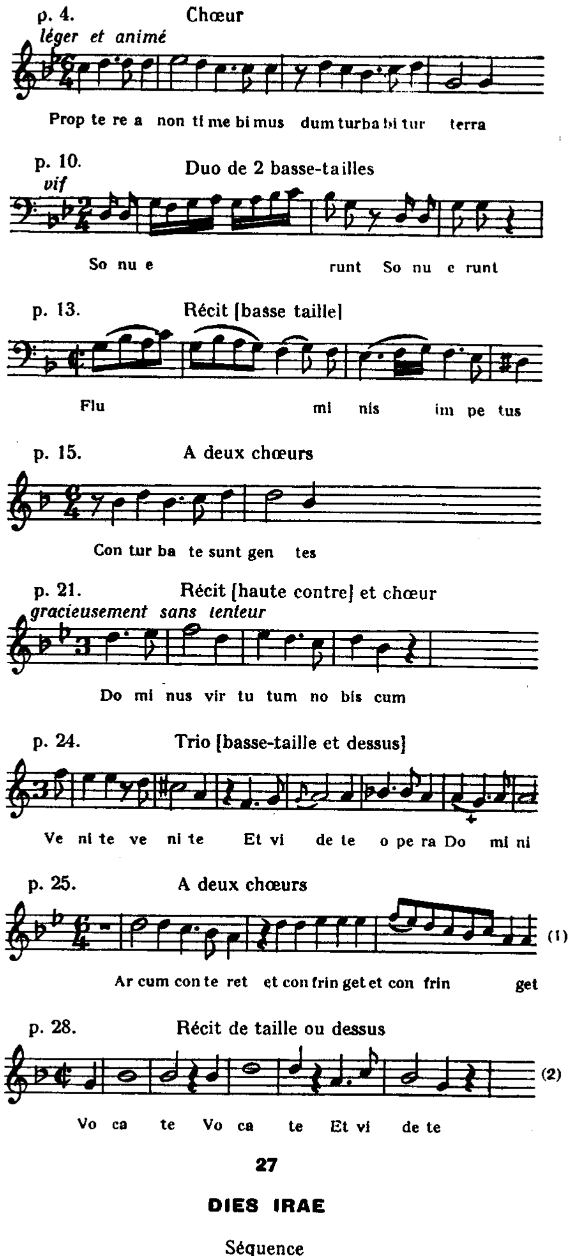

## 26

## DEUS NOSTER REFUGIUM

Ps. XLV




(1) [Les paroles sont celles du verset p. 15 ci-dessus]




## 27

## DIES IRAE

Séquence

INCONNU

## 28 et 28 bis

## DIXIT DOMINUS

Ps. CIX

p. 61. [Récit de haute contre]

Di xit Do mi nus Do mi no me o

(1) On peut finir icy le motet

(2) Si on chante ce récit, il faudra ensuitte reprendre le chœur « Dominus Virtutem » pour finir


p. 1. Duo [dessus]
gracieusement
Di xit Do mi nus Do mi no me o
p. 62. [Chœur]
Do nec po nam i ni mi cos tu os sca bellum pe dum tu o rum
p. 2. Chœur et duo
vif et détaché
Do nec po nam i ni mi cos tu os
p. 65. [Duo de dessus et haute contre]
Vir gam vir tu tis tu ae
p. 9. Récit [haute contre]
rondement et gracieusement
Vir gam vir tu tis tu ae
p. 67. [Chœur]
Te cum prin ci pi um in Die vir tu tis tu ae
p. 12. Chœur
légèrement
Te - cum prin ci pi um in di e in di e vir tu tis tu ae
p. 70. [Récit de basse]
Ju ra vit Do mi nus
p. 20. Récit [basse taille]
Ju ra vit Ju ra vit Domi nus
p. 73. [Trio de dessus, haute contre, basse taille et chœur]
Do mi nus a dex tris tu is
p. 73.
Con fre git
p. 23. Récit [dessus] et petit chœur
gracieusement
Do mi nus Do mi nus a dex tris tu is
p. 79. [Chœur]
Ju di ca bit in na ti o ni bus im ple bit ru i nas
p. 27. Chœur
doucement
coupé
coupé
Ju di ca bit Ju di ca bit
p. 83. [Récit de haute contre]
De tor ren te in vi a bi bet
p. 32. Récit et chœur
légèrement
De tor ren te in vi a bi bet
p. 88. [Chœur]
Glo ri a Glo ri a Glo ri a pa tri
p. 39. Chœur
Glo ri a Glo ri a Patri et fi li o
p. 41. Récit [haute contre] et chœur
très léger
Si cut e rat im prin ci pi o
29
DOMINE DEUS NOSTER
Ps. VIII
INCONNU
30 et 30 bis
DOMINE IN VIRTUTE TUA
Ps. XX
p. 1. [Récit de haute contre]
Do mi ne Do mi ne in vir tu te tu a

p. 1. [Récit de haute contre]

Do mi ne Do mi ne in vir tu te tu a

p. 3. [Petit chœur de 2 dessus et haute contre]

De si de ri um cor dis e jus

p. 5. [Duo de haute contre]

Quo ni am prae ve nis ti e um

p. 7. [Chœur]

Vi tam pe ti it ad te Vi tam pe ti it ad te

Et tri bu is ti e i lon gi tu di nem di e rum

p. 9. [Récit de dessus]

Ma gna est glo ri a e jus

p. 10. [Récit de haute contre]

Ma gna est glo ri a e jus, in sa lu ta ri tu o

p. 14. [Chœur]

Et in mi se ri cor di ae al tis si mi non commo ve bi tur

p. 19. [Récit de basse taille]

*récitatif*

In ve ni a tur ma nus tu a

p. 24. [Duo de haute contre et basse taille]

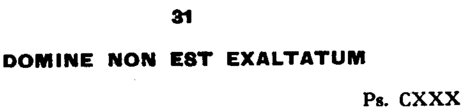
*léger et gracieux*

Quo ni am po nes e os dor sum

p. 26. [Chœur]

*légèrement*

E xal ta re Do mi no



## 31

## DOMINE NON EST EXALTATUM

Ps. CXXX




## 32

## DOMINE QUID MULTIPLICATI SUNT

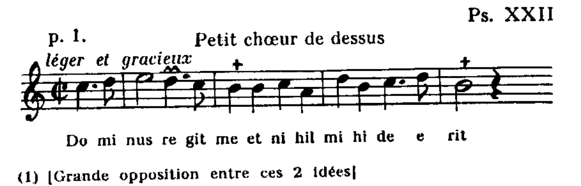
Ps. III

INCONNU

## 33

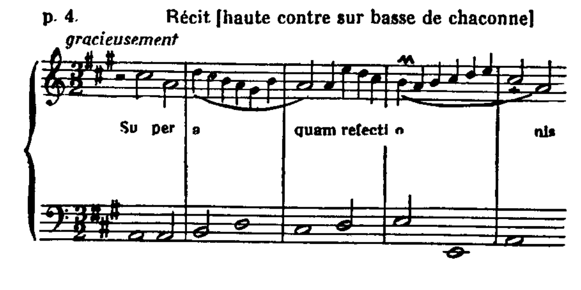
## DOMINUS REGIT ME

Ps. XXII

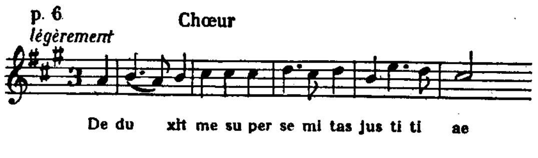



(1) [Grande opposition entre ces 2 idées]

p. 4. Récit [haute contre sur basse de chaconne]




p. 6 Chœur



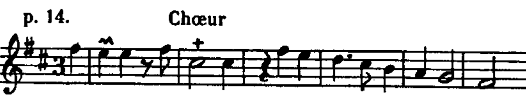

p 10. Récit et trio [basse taille, haute contre et dessus]




p. 12. Récit [haute contre]




p. 14. Chœur



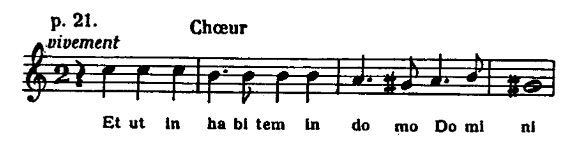

p. 17. Récit [dessus]




p. 19. Chœur




p. 21. Chœur

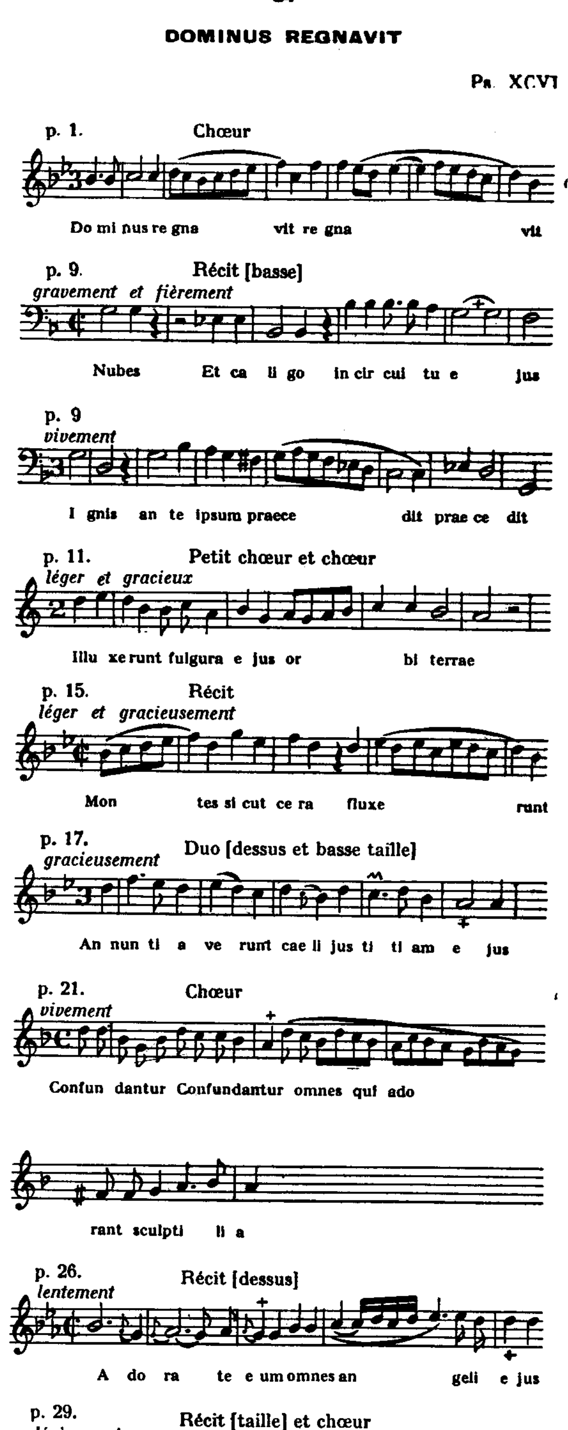






(1) [A remarquer le contraste entre la joie de la première idée et le sentiment d'éternité de la deuxième.]




p. 29. Récit [taille] et chœur

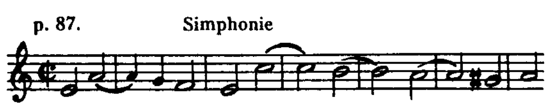



(1) [A noter la parenté de ce thème avec celui du « Sicut locutus est » du « Magnificat » de Bach.]

## 35

### ECCE NUNC BENEDICITE
















## 36

### ERUCTAVIT

INCONNU Ps. XLIV

(1) [Le chœur est construit sur le thème ci-dessus p. 73.]

## 37

### EXALTABO TE DEUS MEUS REX

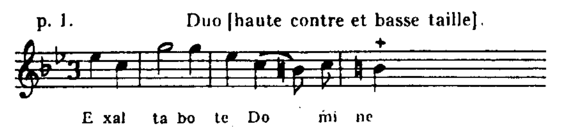


38

## EXALTABO TE DOMINE

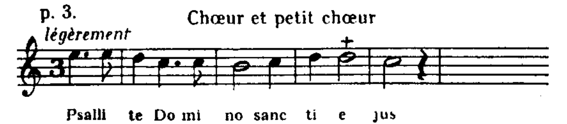
Ps. XXIX

p. 1. Duo [haute contre et basse taille].




p. 3. Chœur et petit chœur

*légèrement*



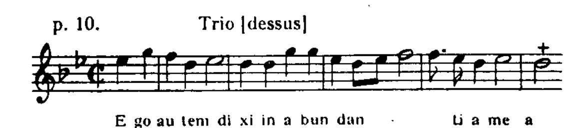

p. 7. Trio [2 dessus et taille]




p. 9. Récit [dessus]

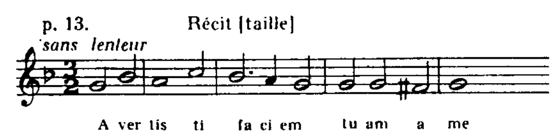



p. 10. Trio [dessus]




p. 13. Récit [taille]

*sans lenteur*

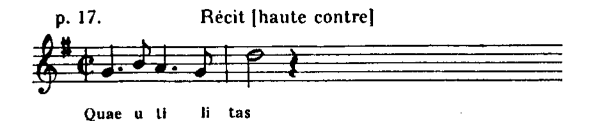



p. 14. Chœur

*rondement sans lenteur*




p. 17. Récit [haute contre]




p. 19. Récitatif [dessus] et chœur




39

## EXAUDIAT

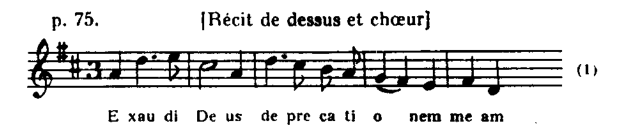
INCONNU Ps. XIX

40

## EXAUDI DEUS DEPRECATIONEM MEAM

Ps. LX

p. 75. [Récit de dessus et chœur]




(1)

p. 83. [Récit de haute contre et duo avec basse taille]




p. 85.



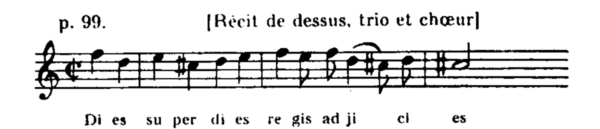

p. 88. [Chœur]




p. 97. [Récit de basse taille]




p. 99. [Récit de dessus, trio et chœur]

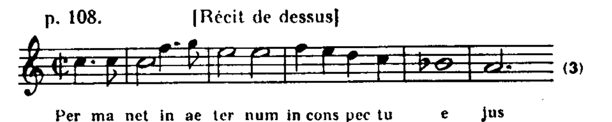






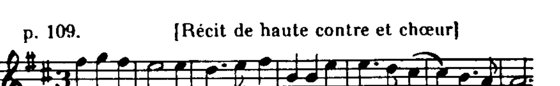
(2)

p. 108. [Récit de dessus]




(3)

p. 109. [Récit de haute contre et chœur]







(1) [Sur le récit est indiqué le nom de la chanteuse : « Mlle Delalande »]

(2) [Récit assez développé pour mettre en valeur les qualités de « Mlle Delalande »]

(3) [Récit confié à Mlle Delalande]

## 41

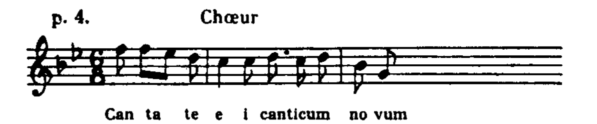
## EXULTATE JUSTI IN DOMINO

Ps. XXXII

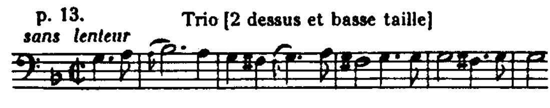
p. 1. Récit [haute contre]
*légèrement*

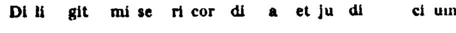



p. 4. Chœur




p. 13. Trio [2 dessus et basse taille]
*sans lenteur*






p. 15. Récit [basse-taille]
*sans lenteur*

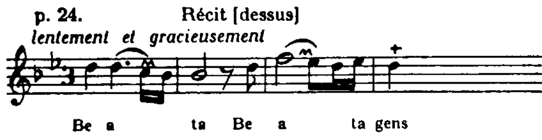



p. 17. Chœur
*doucement*



(1)

p. 24. Récit [dessus]
*lentement et gracieusement*




p. 25.
*gracieusement sans lenteur*




p. 27. Récit [dessus sur basse de chaconne] (2)







p. 30. Petit chœur et chœur
*léger sans vitesse*




## 42

## EXURGAT DEUS

Ps. LXVII

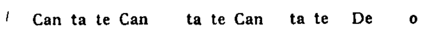
p. 1. Récit [basse taille] et chœur

p. 8. Trio à 3 dessus
*rondement sans lenteur*




p. 11. Récit [taille] et chœur






p. 17. Récit [basse taille]
*gracieusement sans lenteur*




p. 20. Récit
*doucement*



(1)

*légèrement*



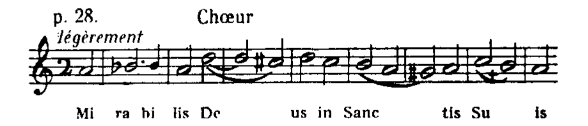

p. 26. Récit [haute contre]
*récitatif mesure*




(1) [Au milieu de ce chœur récitatif pour « Touttes les basses tailles et les tailles »]

(2) [Remarquer l'emploi de la basse obstinée pour indiquer la fidélité de la protection divine]

(1) [A noter le contraste des 2 thèmes : la gravité du 1er avec la gaieté du 2e]

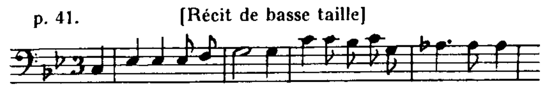


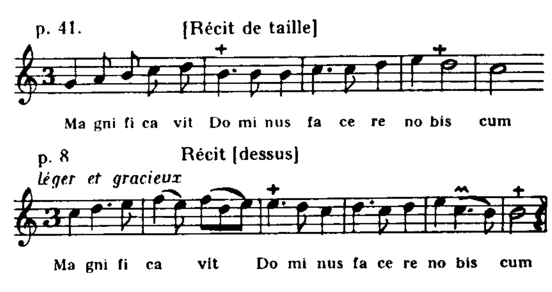

## 43 et 43 bis

## IN CONVERTENDO

Ps. CXXV





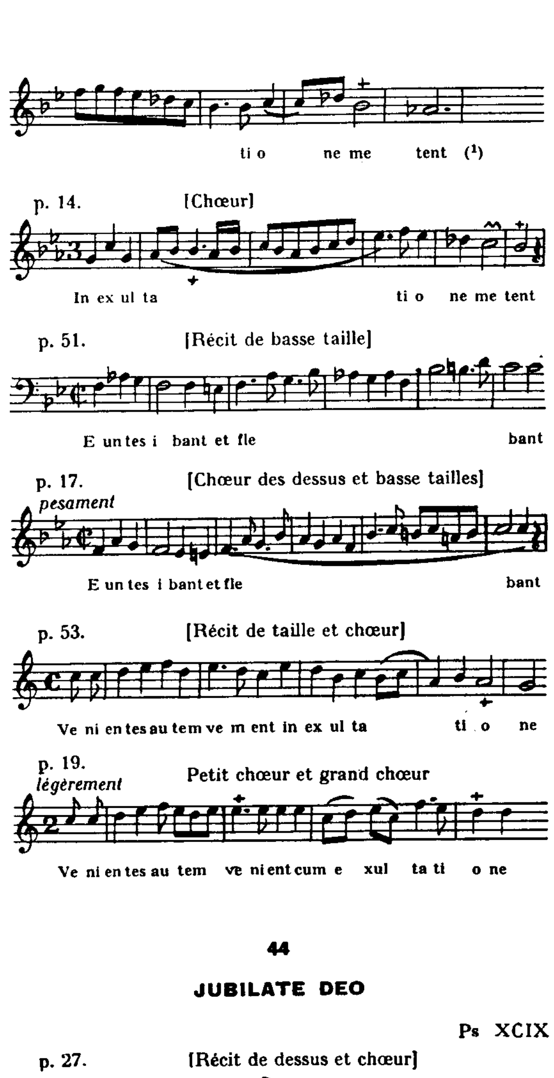








(1) [Dans ce verset alternance des deux idées : prière d'imploration d'un côté, description du torrent de l'autre]




## 44

## JUBILATE DEO

Ps XCIX




(1) [A remarquer l'opposition des larmes et de la joie]

p. 50. [Récit de haute contre et chœur]

Lau da te lau da te no men e jus

p. 54.

Et us que in ge ne ra ti o nem

## 45

## JUDICA ME DEUS

Ps. XLII

p. 1. Récit [basse taille]

*récitatif*

Ju di ca me de us et di cer ne causam me am de gen te non sanc ta

p. 2. Récit [haute contre] et chœur

*plus léger*

Qu ia tu es De us for ti tu do me a

p. 7. Récit [haute contre] et petit chœur

*légèrement*

E mitte lu cem tu am

p. 12. Récit [dessus]

*doucement*

Et in tro i bo ad al ta re De i

p. 13. Chœur

*léger et gracieux*

Con fi te bor ti bi in cy tha ra in cy tha ra

p. 18. Trio [basse taille, haute contre, dessus]

Qua re tris tis es a ni ma me a

p. 21. Chœur

Spe ra spera in De o spe ra in De o

## 46

## LAETATUS SUM

INCONNU Ps. CXXI

## 47 et 47 bis

## LAUDA JERUSALEM

Ps. CXLVII

p. 65. Simphonie

p. 65. [Récit de haute contre et chœur]

*léger et gracieux*

Lau da Je ru sa lem Do mi num

p. 66. [Récit de haute contre]

Quo ni am con for ta vit Se ras por ta rum tu a rum

p. 71. [Récit de dessus]

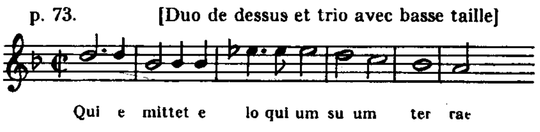
Qui po su it fi nes tu os pa cem

p. 9. Récit [dessus]

*doucement et gracieusement*

Qui po su it fi nes tu os pa cem

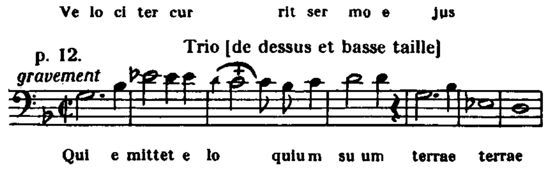
p. 73. [Duo de dessus et trio avec basse taille]




Ve lo ci ter cur rit ser mo e jus

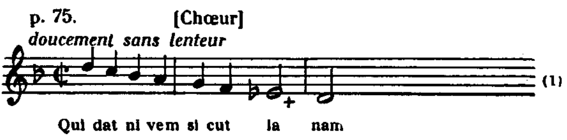
p. 12. Trio [de dessus et basse taille]

*gravement*




p. 75. [Chœur]

*doucement sans lenteur*




*lentement*




(1) [A noter l'intention descriptive de l'auteur]


p. 76.
[Chœur]
Ne bu lam si cut ci ne rem spar git
p. 78.
[Chœur]
Mit tet cris ta llum su am si cut buccel las
An te fa ci em fri go ris e jus
p. 26.
Petit chœur [de 2 dessus et haute contre]
Mit tit crys tal lum su am
p. 28.
Chœur
An te fa ci em fri go ris e jus
p. 79.
[Récit de haute contre et petit chœur]
légèrement et gracieusement
E mittet ver bum su um
p. 83.
[Récit de taille]
Qui a n nun ti at verbumsuum Ja cob
p. 35.
Récit [dessus]
doucement et gracieusement
Qui a n nun ti at ver bum su um Ja cob
p. 85.
[Duo de haute-contre et basse-taille et chœur]
Non fe cit tà li ter om ni na ti o ni
p. 36.
Chœur
légèrement
Non fe cit ta li ter Non Non non fe cit ta li ter
48
LAUDATE DOMINUM IN SANCTIS EJUS
Ps. CL
[Bv. Ms. 1013]
p. 130.
Récit [dessus] et chœur
Lau da te lau da te lau da te Do mi num
p. 134.
Trio de hautbois
p. 135.
Récit [dessus]
Lau da te lau da te e um
p. 137.
Chœur
Lau da te lau da te e um in timpano intimpano et cho ro
p. 146
Chœur
Om nis spi ri tus lau det Do mi num
49
LAUDATE DOMINUM OMNES GENTES
Ps. CXVI
p. 41.
Simphonie
p. 42.
[Récitatif de taille et chœur]
Laudate lau da te Do mi num om nes gen tes
p. 42.
Lau da te lau da te Do mi num om nes gen tes

p. 50. [Récitatif de basse taille et chœur]

Quo ni am confir ma ta est su per nos

p. 52.

Et ve ri tas Do mi ni ma net in ae ter num

p. 58. [Chœur inachevé]

Glo ri a glo ri a pa tri et fi li o

**50**

## LAUDATE DOMINUM

## QUONIAM BONUS EST PSALMUS

Ps. CLXVI

p. 1. Duo ou petit chœur [dessus]

Lau da te lau da te Do mi num quoniam bonusest psal mus

p. 5. Chœur

Ae di fi cans Je ru sa lem Do mi nus

p. 11. Récit de taille ou de dessus

Qui sa nat con tri tos cor de

p. 14. Chœur

*sans lenteur*

Ma gnus Do mi nus nos ter

p. 16. Récit [de taille sur basse de chaconne]

Sus ci piens Sus ci piens mansu e tos Dominus

p. 18. Duo [haute contre et basse taille] et chœur

*légèrement*

Prae ci ni te Do mi no



p. 23. Récit [basse taille]

Qui o pe rit cae lum nu bi bus

p. 24. Récit [haute contre]

*léger et gracieux*

Qui dat ju men tis es cam ip so rum

p. 24. Trio [dessus, haute contre, basse taille]

Non in for ti tu di ne e qui volun ta tem ha be bit

p. 26. Chœur

*rondement sans lenteur*

Be ne pla ci tum est Do mi no

**51**

## LAUDATE PUERI

Ps. CXII



p. 85. [Récit de taille]

Lau da te lau da te pu e ri Do mi num

p. 87. [Trio de 2 dessus et haute contre]

Sit no men Do mi ni be ne dic tum

p. 89. [Chœur et duo de taille et basse taille]

A so lis or tu us que ad oc ca sum

p. 90.

lau da bi le no men Do mi ni

p. 96. Ritournelle

p. 97. [Duo de dessus et basse taille]

Ex cel sus su per om nes gen tes Do mi nus


p. 98. [Trio de 2 dessus et basse taille]
Et su per cae los glo ri a e jus
[Trio]
Ex cel sus su per om nes gen tes Do mi nus
p. 103. [Récit de basse taille]
Quis si cut Do mi nus De us nos ter qui in al tis ha bi tat
[Récit de dessus]
Quis, quis si cut Do mi nus De us nos ter
p. 104.
Sus ci tans a terra in o pem
[Récit de haute contre]
Sus ci tans a terra in o pem
p. 105. [Duo de haute contre et basse et double chœur]
Ut col lo cet eum cum prin ci pi bus
[Récit de haute contre]
Ut collo cet e um
p. 116. [Récit de basse taille et double chœur]
Qui ha bi ta re fe cit ste ri lem in do mo
Chœur
Qui ha bi ta re fa cit ste ri lem in Do mo
p. 125. [Récit de haute contre]
Glo ri a glo ri a pa tri et fi li o
Ma trem fi li o rum lae tan tem
p. 125. [Chœur]
Si cut e rat in prin ci pi o
Chœur
Glo ri a pa tri et fi li o
51 bis
LAUDATE PUERI
[B.N Vm¹ 1355]
à 3 voix sans simp. et avec simp. par M. Delalande (1)
[Récit de dessus]
Lau da te lau da te pu e ri Do mi num
[Duo de haute contre et dessus]
Sit no men Do mi ni be ne dic tum
[Récit de basse taille]
A so lis or tu A so lis or tu
(1) [à 3 voix sans symphonie et avec symphonie...]
52
MAGNIFICAT
INCONNU
53
MAGNUS DOMINUS
Ps. XLVII
p. 1. Duo [dessus et basse taille]
gravement
Ma gnus Do mi nus ma gnus Do mi nus
p. 2. Chœur
Fun da tur fun da tur e xul ta ti o ne

p. 8. Récit [dessus]

*gracieux sans lenteur*

De us De us in do mi bus e jus

p. 10. Chœur

*doucement*

I p se vi den tes vi den tes

p. 11.

*vivement*

(1)

Con tur ba ti sunt com mo ti sunt com mo ti sunt

p. 12. Trio [2 dessus et basse taille]

I bi do lo res do lo res

p. 16. Récit [basse taille]

Si cut au di vi mus sic vi di mus in ci vi ta te

p. 17. Récit [basse taille]

Sus ce pi mus De us mi se ri cor di am tu am

p. 18. Chœur et duo de tous les dessus et toutes les basses tailles

*gracieusement sans lenteur*

Se cun dum no men tu um De us

p. 22. Récit [dessus]

Lae te tur Lae te tur

(2)

Lae te tur

p. 27. Chœur

*léger*

Po ni te cor de ves tra

p. 31.

Quo ni am hic est De us

(1) [Observer : d'abord la stupeur puis la fuite]

(2) [Le même verset cy-devant en récit pour une haute contre si l'on veut]

## 54

## MISERERE MEI DEUS

Ps. LVI

p. 63. [Récit de dessus]




p. 66. [Récit de dessus]



Cla ma bo cla ma bo ad De um al ti ssi num

p. 67. [Récit de basse taille]




p. 67.



De dit in op pro bri um con cul can tes me

p. 68. [Chœur]

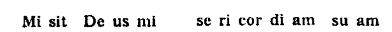




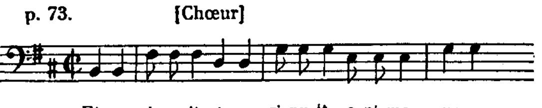


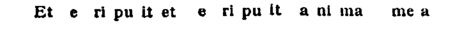
p. 70. [Chœur]






p. 73. [Chœur]






p. 78. [Double chœur]




p. 86. [Récit de taille et chœur]





p. 91. [Récit de dessus]
La quacum pa ra ve runt pe di bus me is pe di bus me is
p. 93. [Duo de dessus et basse taille]
Pa ratum cor me um De us, pa ra tum pa ra tum cor me um
p. 96. [Chœur]
E x ur ge ex ur ge glori a me a
55 et 55 bis
MISERERE MEI DEUS
Ps. L
p. 84. [Récit de dessus, chœur]
Mi se re re me i De us
Et se cun dum mul ti tu di nem
p. 89. [Récit de dessus]
Am pli us la va me ab i ni qui ta te me a
p. 7. [Récit dessus]
Am pli us la va me a b in i qui ta te me a
p. 91. [Récit de basse taille et chœur]
Ti bi so li pec ca vi
vite
Ut jus ti fi ce ris
p. 95. [Trio de dessus et taille]
Ecce e nim in i niqui ta ti bus concep tus sum
p. 96. [Duo à 2 basses]
Ec ce e nim ve ri ta tem di le xis ti
p. 15. A deux chœurs
gravement
E cce e nim ve ri ta tem di lex is ti
p. 98. [A deux chœurs]
In cer ta et oc culta sa pi en ti ae tu ae
p. 99.
Ma ni fes ta ti
p. 108. [Récit de dessus]
gracieusement
As per ges me hy sso po
p. 110. [Récit de haute contre]
Au di tu i me o da bis gau di um
p. 26. Récit [dessus]
Au di tu i me o
p. 113. [Chœur]
A ver te fa ci em tu am a pec ca tis me is
p. 117 [Quatuor]
Cor mun dum cre a in me De us
p. 120. [Récit de haute contre]
Ne pro ji ci as me a fa ci e tu a

p. 123. [Trio avec 2 dessus]

Redde mi hi lae ti ti am sa lu ta ris tu i

p. 32. *récitatif* Récit [haute contre]

Ne pro ji ci as me

p. 33.

Redde mi hi lae ti ti am

p. 127. [Chœur]

Do ce bo Do ce bo .i ni quos vi as tu as

p. 137. [Récit de basse taille]

Li be ra me de san gui ni bus De us

p. 41. *récitatif mesuré* Récit [basse taille]

Li be ra me de san gui ni bus de san gui ni bus

p. 140. [Récit haute contre]

Do mi ne Do mi ne la bi a me a a pe ri es

p. 48. Récit [haute contre]

Do mi ne Do mi ne la bi a m e a

p. 142. [Chœur]

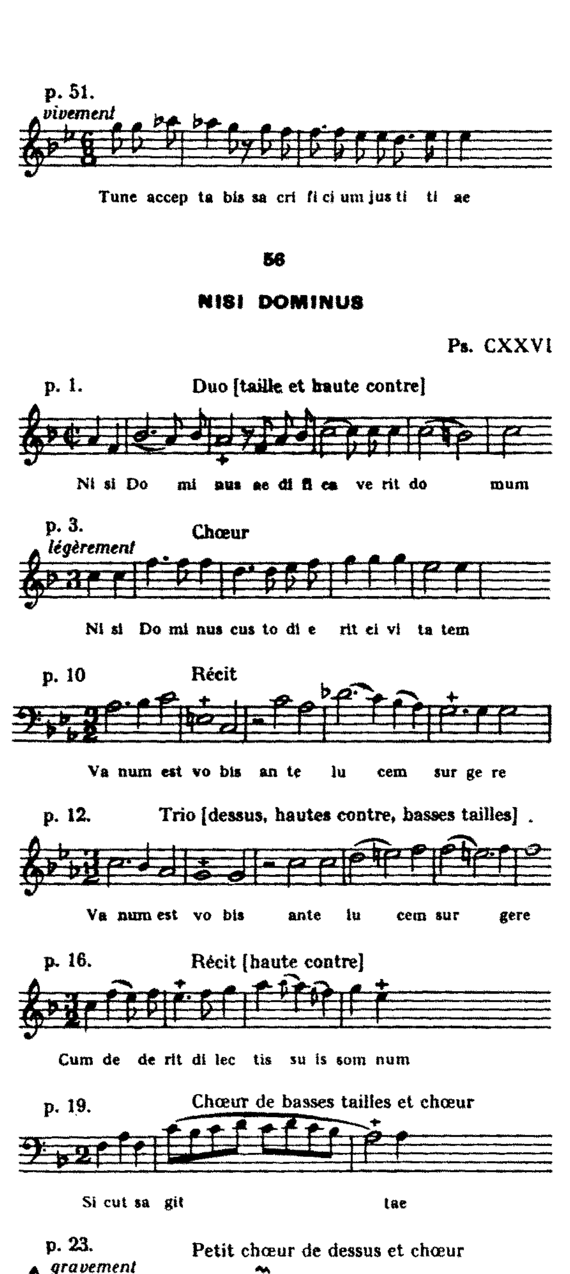
Quo ni am si vo lu i sses sa cri fi ci um dedissem u ti que

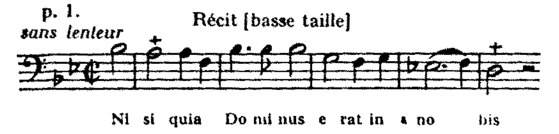
p. 145. [Récit de basse taille]

Sa cri fi ci um Deo Spi ri tus contribu la tus

p. 148. [Chœur]

Be ni gne fac Do mi ne in bo na vo lun ta te





p. 2. Chœur
légèrement
Cum ex ur ge rent ho mi nes
p. 7. Récit [basse taille]
vivement
Cum i ras ce tur furor e o rum in nos
p. 9. Trio [2 dessus et basse taille] et chœur
Tor ren tem
p. 19. Récit [dessus]
lentement
Be ne dic tus Do mi nus
p. 21. Petit chœur [dessus]
légèrement
A ni ma nos tra Si cut pas ser
p. 24. Chœur
gravement
Ad ju to ri um nos trum in no mi ne Do mi ni
58
NOTUS IN JUDEA DEUS
Ps. LXXV
p. 1. Récit [basse taille]
No tus in Ju dea De us De us
p. 2. A deux chœurs
léger
I bi con fre git
p. 8. Petit chœur [3 dessus]
gracieusement
Il lu minans Il lu mi nans
p. 11. Chœur
vivement
Tur ba ti sunt Tur ba ti sunt
p. 13. Trio [dessus, taille et basse taille]
Dor mi e runt som num su um
p. 14.
Et ni hil in ve ne runt
p. 17. Récitatif mesuré [haute contre] et chœur
léger
Ab increpa ti o ne tu a
p. 21. Récit [taille] et chœur
Tu ter ri bi lis es et quis re sis tet ti bi
p. 24. Récit [basse taille]
gravement
De cae lo De caelo au di tum
p. 26. Récit [ basse taille]
gracieusement sans lenteur
Cum e xur ge ret in ju di ci um De us
p. 28. Duo [dessus et haute contre]
rondement sans lenteur
Quo ni am co gi ta ti o ho mi nis
p. 30. Récit [dessus]
Vo ve te vo ve te
p. 33. A 2 chœurs
léger et animé
Ter ri bi li ter ri bi li
59
O FILII ET FILIAE
Hymne
Simphonie
léger et gracieux


p. 1. Chœur
léger et gracieux
Al le lu ia Al le lu ia Al le lu ia
p. 2. Duo [dessus et basse taille]
O fi li i et fi li ae
p. 3. Récit [basse taille]
Et ma ne pri ma
p. 4. Chœur
Et Ma ri a Mag da le ne
p. 6. Trio [haute contre, taille et basse taille]
doucement
In al bis se dens an ge lis
p. 7 Chœur
Al le lu ia Al le lu ia
p. 9. Récit [dessus]
doucement
Et Jo an nes A pos to lus
p. 10. Récit [basse taille]
gracieusement
Dis ci pu lis ads tan ti bus in me di o ste tit Christus
p. 14. Duo [2 dessus]
doucement
Ut in tel le x it dy di mus
p. 15. Récit [haute contre]
gracieusement
Vi de Tho mas vi de la tus
p. 16. Récit [basse taille]
Quan do Tho mas vi dit Chris tum
p. 19. Récit [dessus et petit chœur]
doucement
B e a ti qui non vi de runt
p. 20. Récit [dessus]
In hoc fes to sanc tis si mo
p. 24. Chœur
légèrement et gratieusement
Ex qui bus nos hu mi li mas devotas at que de bitas
60
OMNES GENTES PLAUDITE MANIBUS
Ps. XLVI
p. 59. Simphonie
p. 59 [Récit de basse taille]
Om nes gen tes plau di te ma ni bus
p. 64. [Duo de basse taille et dessus et chœur]
Ju bi la te De o
p. 68. [Récit de haute contre]
Quo ni am Dominus rex magnus ter ri bi lis ter ri bi lis
p. 71. [Duo de haute contre et taille]
E le git no bis he ri di ta tem su am
p. 73. [Chœur]
As cen dit De us in ju bi lo
p. 77. [Chœur]
Psa lli te Psa lli te De o nos trō.


p. 85.
[Trio de dessus, haute contre et basse]
Re gna bit De us su per gen tes
p. 86.
[Chœur]
Prin ci pes po pu lo rum congregati sunt cum Deo Abraham
61
PANGE LINGUA
Hymne
p. 1.
Récit [taille] et chœur
gracieux sans lenteur
Pange lin gua glo ri o si Cor po ris mis te ri um
p. 5.
Duo [haute contre]
léger et gracieux
No bis na tus ex in tacta Vir gi ne
p. 9.
Récit [basse taille]
gravement
In su pre mae noc tae coe nae
Récit [haute contre] et petit chœur
p. 11.
[2 dessus et haute contre]
Ver bum caro pa nem ve rum Ver bum car num ef-fi-cit
p. 15.
Chœur
gravement
Tan tum er go sa cra men tum
p. 18.
ge ni to ri ge ni to que
62
QUAM DILECTA
Ps. LXXXIII
p. 1.
Duo [tailles] et chœur
Quam di lec ta Ta ber na cu la tu a Do mi ne vir tu tum
p. 6.
Trio [2 dessus et taille]
Cor me um et ca ro me a
p. 10.
Symphonie
p. 10.
Chœur
Be a ti qui ha bi tant in do mo tu a Do mi ne
p. 16.
Récit [dessus]
Be a tus vir cu jus est auxi li um abs te
p. 21.
Chœur [à 4 parties]
Do mi ne De us vir tu tum
p. 22.
Simphonie
p. 30.
Chœur
Be a tus ho mo qui s pe ret in te
63
QUARE FREMUERUNT GENTES
Ps. II
p. 1.
Récit [basse taille]
sans lenteur
Qua re fre mu e runt gen tes
As ti te runt re ges ter rae
p. 3.
Chœur
léger et détaché
Di rum pa nus Di rum pa nus


p. 9.
Duo [dessus]
rondement
Qui ha bi tat in cae lis in caelis ir ri de bit
p. 10.
vivement
Tunc lo que tur ad e os in i ra su a
p. 13.
Récit [basse taille]
très gracieux
Do mi nus di xit ad me fi li us me us es tu
p. 17.
A deux chœurs
légèrement
Re ges e os in vir ga in vir ga
p. 23.
Récit [dessus]
récitatif
Et nunc et nunc re ges in tel li gi te
p. 26.
Trio [dessus, haute contre et basse taille]
Ap pre hen di te
p. 28.
Chœur
légèrement
Cum e xar se rit
64
QUEMADMODUM
Ps. XLI
p. 1.
Chœur
Que mad mo dum de si de rat cer vus
p. 6.
Récit [haute contre]
légèrement et gracieusement
Si ti vit a ni ma me a
p. 8.
Trio [dessus, haute contre et basse taille]
Fu e runt mi hi la cry mae me ae
p. 11.
Récit [haute contre]
gracieusement sans lenteur
Haec re cor da tus sum Et ef fu di in me
p. 12.
Chœur
légèrement
In vo ce in vo ce e xul ta ti o nis
p. 19.
Récit [taille]
gravement
Qua re tris tis es a ni ma me a
p. 21.
Chœur
Spe ra spe ra spe ra in De o
65
REGINA CAELI LAETARE
Antienne
Symphonie
légèrement
p. 1.
Duo et chœur
Re gi na cae li lae ta re (1)
p. 8.
Trio [ dessus, basse taille et haute contre]
légèrement
Re surre xit si cut di xit
p. 10.
Chœur
O ra pro no bis De um
66
SACRIS SOLEMNIS
Hymne
p. 1.
Chœur
Sa cris so lem ni is (1)
(1) [Noter l'emploi du thème grégorien]


p. 9.
Récit [basse taille]
gravement
Noc tis re co li tur
p. 11. Trio en petit chœur [dessus, hautes contre, basses tailles]
légèrement
Post a gnum ty pi cum ex ple tis e pu lis
p. 15.
Récit [haute contre]
gracieusement sans lenteur
De dit fra gi li bus cor po ris fer culum
p. 18.
Chœur
Sic sa cri fi ci um is tud ins ti tu it
p. 20.
Récit [dessus]
doucement
Pa nis An ge li cus
p. 21.
Récit [dessus] et chœur
légèrement
Te tri na De i tas
p. 29.
Chœur
vivement
A men A men
67
SUPER FLUMINA
Ps. CXXXVI
p. 1.
[Chœur]
Su per flu mi na ba by lo nis
p. 13.
[Trio de dessus, haute contre et basse taille]
In sa li ci bus in me di o e jus
p. 17.
[Récit de basse taille et chœur]
(1)
Him num Can ta te no bis
(1) [Le chœur joyeux alterne avec des trios empreints de tristesse sur les paroles « Quomodo cantabimus canticum Domini in terra aliena ? »]
Quo mo do quo mo do can ta bi mus
p. 28.
[Récit de basse taille]
Si o bli tus fu e ro tu i
p. 32.
[Trio]
Me mor es to Do mi ne fi li o rum E dom
p. 34.
[Chœur]
Us que ad fu da mentum in e a
68 et 68 bis
TE DEUM
Hymne
Simphonie (1)
A fièrement
B
[Après ce thème, reprise du thème A]
C
[Après ce thème, reprise du thème A]
D
[Après ce thème. reprise du thème A]
p. 6.
[Récit de haute contre]
Te De um lau da mus
p. 2.
[Petit chœur à 3 dessus]
Te De um lau da mus lau da mus
(1) Pour dessus de trompettes, basse de trompettes, timbales, 4 parties de cordes et une basse continue.


p. 8. [Chœur]
Te ae ter num Pa trem
p. 24. [Récit de haute contre]
Tibi omnes an ge li ti bi caeli et universae po tes ta tes
p. 6. Duo [haute contre et basse taille] et chœur
Ti bi om nes an ge li ti bi cae li
p. 29. Simphonie de violons, hautbois, trompettes et tymbales
p. 32. [Duo de dessus]
Te glo ri o sus a pos to lo rum cho rus
p. 11. Duo [dessus]
Te glo ri o sus a pos to lo rum cho rus
p. 37. [Trio de 2 dessus et basse]
Te per or bem ter rar um
p. 13. Chœur
légèrement
Te per or bem terrarum per orbem terrarum
p. 39. [Duo de haute contre et taille]
Tu Rex glo ri ae Chris te
p. 15. Récit [dessus]
gracieusement
Tu Rex glo ri ae Chris te
p. 41. [Récit de dessus]
Tu ad li be randum suscep tu rus ho mi nem
p 16 Récit [dessus]
doucement
Tu ad li be randum suscep tu rus ho mi nem
p. 43. [Récit de basse taille]
Tu de vic to mor tis a cu le o
p. 17. Récit [basse]
fièrement
Tu de vic to mor tis ad cu le o
p. 44. Simphonie
p. 45. [Trio de dessus, haute contre et chœur]
Tu ad dex te ram De i se des
p. 19. Récit [haute contre]
gracieusement et légèrement
Tu ad dex te ram De i se des
p. 49. Simphonie avec hautbois seul
p. 50. [Chœur]
lentement
Te er go quae su mus fa mu lis tu is sub ve ni
p. 52. [Récit de basse taille]
Ae ter na ac cum sanc tis tu is
p. 54 [Trio de 2 dessus et haute contre]
Sal vum fac po pu lum tu um Do mi ne
p. 22. Récit [dessus]
gracieusement
Sal vum fac po pu lum tu um Do mi ne Do mi ne

p. 25. Petit chœur
*rondement*

Per sin gu los di es be ne di ci mus te

p. 61. [Chœur] (1)

Per sin gu los di es be ne di ci mus te

p. 61. [Chœur]

Et lau da mus

p. 26. Chœur (2)
*légèrement*

p. 64. [Duo de dessus et haute contre]

Di gna re Di gna re Do mi ne di e is to

p. 31. Duo [dessus et haute contre]
*modéré*

Di gna re di gna re Do mi ne Do mi ne Di e is to

p. 65. [Récit de taille et chœur]

Mi se re re nos tri Do mi ne

p. 32. Trio [haute contre, taille et basse taille]
*doucement*

Mi se re re nostri Do mi ne

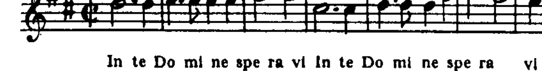
p. 67. [Duo de haute contre et taille] (3)

Fi at mi se ri cor di a tu a

p. 69. [Récit de dessus]

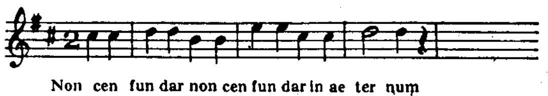
In te Do mi ne spe ra vi

p. 69. Chœur
*lentement*



In te Do mi ne spe ra vi In te Do mi ne spe ra vi

(1) p. 55 [Symphonie qui est celle de l'ouverture]
(2) [Le thème apparaît d'abord à l'orchestre]
(3) [Précédé de la symphonie p. 49]



Non cen fun dar non cen fun dar in ae ter num




## 70

## VENI CREATOR

Hymne

p. 1 Simphonie



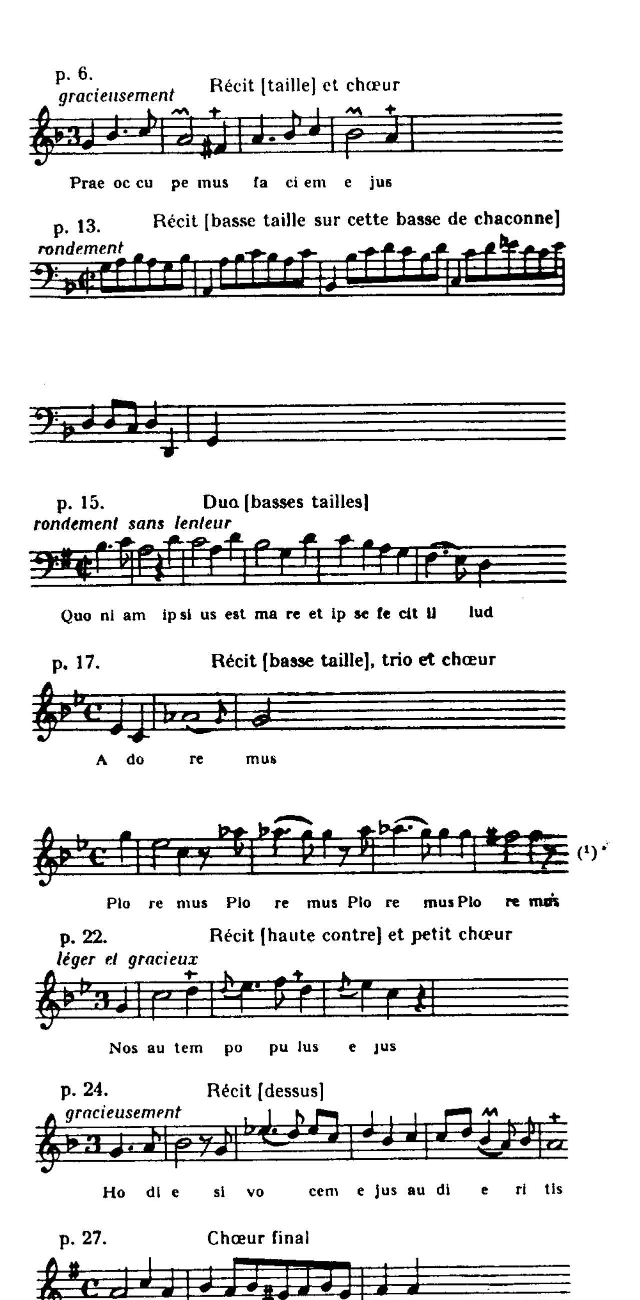



71

## VENITE EXULTEMUS DOMINO

Ps. XCIV



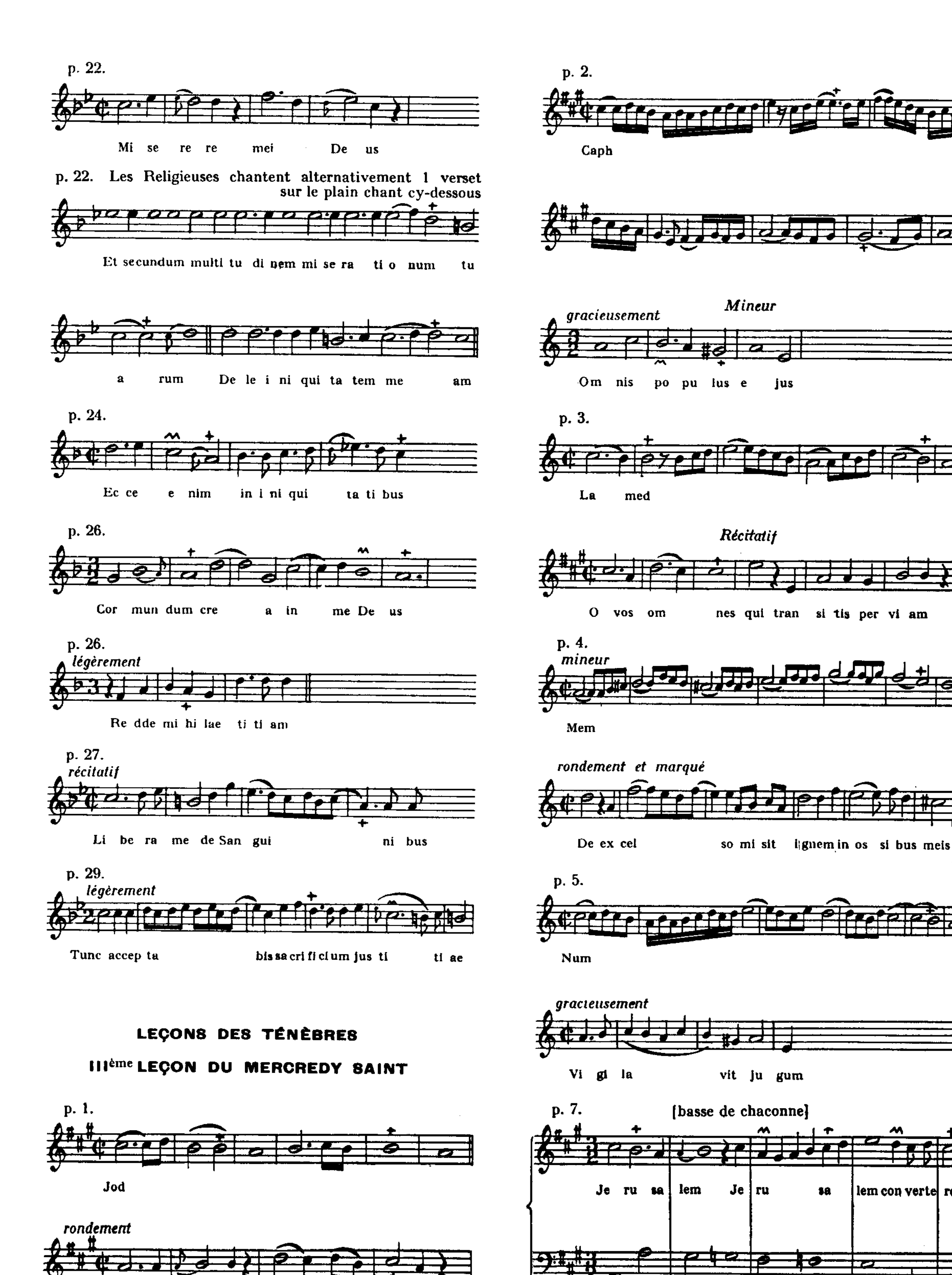




## MISERERE A VOIX SEULE

Ce psaume est semblable au Miserere mei du 3e livre de l'Edition rencontré plus haut. Les chœurs ne sont pas écrits mais seulement mentionnés pour être chantés en plain-chant.

Les versets suivants sont différents.

(1) [A remarquer l'expression poignante de l'adoration et de l'affliction]



p. 22.
Mi se re re mei De us
p. 22. Les Religieuses chantent alternativement 1 verset sur le plain chant cy-dessous
Et secundum multi tu di nem mi se ra ti o num tu
a rum De le i ni qui ta tem me am
p. 24.
Ec ce e nim in i ni qui ta ti bus
p. 26.
Cor mun dum cre a in me De us
p. 26.
légèrement
Re dde mi hi lae ti ti am
p. 27.
récitatif
Li be ra me de San gui ni bus
p. 29.
légèrement
Tunc accep ta bis sa cri fi ci um jus ti ti ae
LEÇONS DES TÉNÈBRES
IIIème LEÇON DU MERCREDY SAINT
p. 1.
Jod
rondement
Ma num su am mi sit hos tis
p. 2.
Caph
Mineur
gracieusement
Om nis po pu lus e jus
p. 3.
La med
Récitatif
O vos om nes qui tran si tis per vi am
p. 4.
mineur
Mem
rondement et marqué
De ex cel so mi sit ignem in os si bus meis
p. 5.
Num
gracieusement
Vi gi la vit ju gum
p. 7.
[basse de chaconne]
Je ru sa lem Je ru sa lem con verte re

## IIIème LEÇON DU JEUDY SAINT

p. 8.

A leph

*affectueusement*

E go vir E go vir vi dens

p. 8.

A leph

*gracieusement*

Me mi na vit

p. 9.

A leph

Tan tum in me ver tit

p. 10.

Beth

*récitatif*

Ve tus tam fe cit pel lem me am

p. 11.

Beth

*gracieusement*

Ae di fi ca vit Ae di fi ca vit

p. 13.

Beth

In te ne bro sis col lo ca vit me

p. 13. majeur

Ghi mel

Cir cum ae di fi ca vit ad ver sum me

p. 14.

*mineur*

Ghi mel

*récitatif*

Sed et cum cla ma ve ro

p. 15.

Ghi mel

*léger et gracieux*

Con clu sit vi as me as la pi di bus qua dris

p. 16. [Basse de chaconne]

Je ru sa lem Je ru sa lem

## IIIème LEÇON DU VENDREDY SAINT

p. 17.

In ci pit o ra ti o Je re mi ae pro phe tae

Re cor da re re cor da re Do mi ne (1)

(1) [Le thème du « Recordare » revient comme un refrain. Le verset « Jerusalem convertere » est celui même de la IIIe leçon du Mercredy]

p. 18.
*gracieusement*



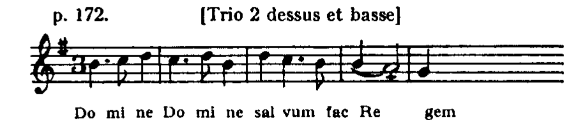

p. 20.
*gracieusement*




## DOMINE SALVUM FAC REGEM

[B V Ms. 1013]

p. 172. [Trio 2 dessus et basse]





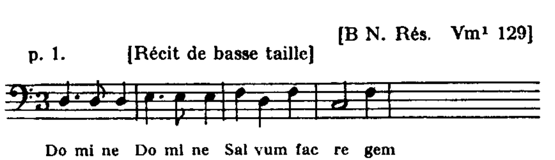

(1)



(2)

[B N. Rés. Vm¹ 129]

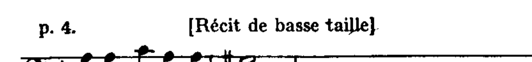
p. 1. [Récit de basse taille]




p. 2. [Récit de basse taille]



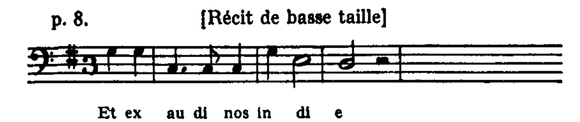

p. 4. [Récit de basse taille]




p. 6.




p. 8. [Récit de basse taille]




(1) [Feuille ms. collée à la fin du ms. 1.013 sans nom d'auteur. Est-ce de Delalande ?]

(2) [Feuille ms. collée à la fin du ms. 1.013. Sans nom d'auteur]

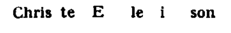
## MESSE DES DEFFUNS

[B N Vm¹ 395]

Kyrie (1)



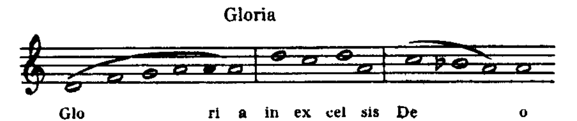

Christe




Kyrie



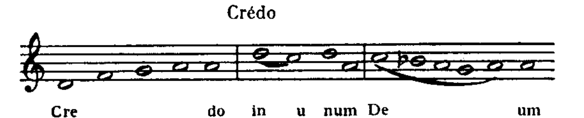

Gloria



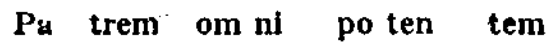

[soliste] (2)




Crédo

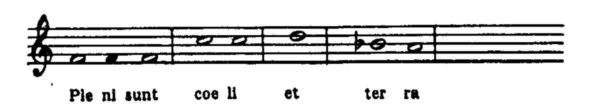



[soliste]

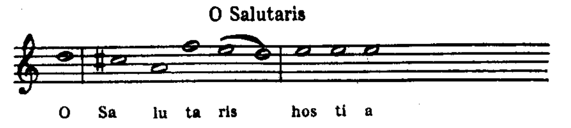




Sanctus



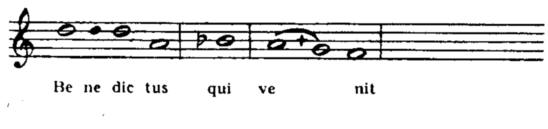




O Salutaris




(1) [Nous n'avons pas relevé les thèmes de chaque verset, mais seulement ceux des différentes prières sans omettre le « O Salutaris » et le « Domine Salvum » qui sont inclus dans cette messe]

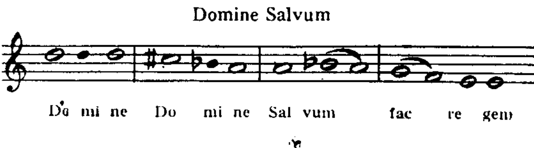
(2) [Un verset sur deux est confié au soliste]



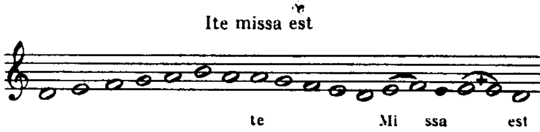

Agnus




Domine Salvum




Ite missa est




## CANTIQUE DE RACINE

_cantique quatrième [B N Vm[1] 1568]

Sur le bonheur des Justes
et sur le malheur des Réprouvéz.

Tiré de la *Sagesse*, Chap. 5.

p. 38. [Récit et duo]



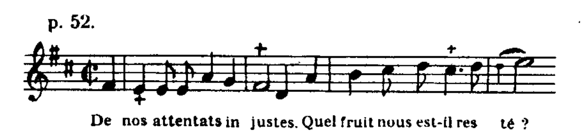

p. 42. [Récitatif]




p. 44. [Récit]




p. 52.



# MUSIQUE PROFANE

## LA SÉRÉNADE

C. P. [Rés. 581]

II, p. 105. Ouverture de la Sérénade [1 dessus et basse instr.]



II. p. 105. [Ouverture : 2e thème].




II, p. 123. Petit air tendre de la Sérénade. 2e air [voix doublée par une flûte allemande et b. c.].




II. p. 47. 3e air. Rondeau de la Sérénade [1 dessus et b. c.].




II, p. 222. 4e air [1 dessus et b. c.].




II p. 175. Trio. 5e de la Sérénade [pour 2 hautbois et basson].




II, p. 176. Menuet suivant. 6e air de la Sérénade [voix doublée par un hautbois et b. c.].




II, p. 134. Petit air tendre de la Sérénade [voix doublée par les *flutes* ou *hautbois*].




II, p. 135. Chaconne de la Sérénade. 8e air [1 Dessus et Basse ou 2 Dessus et haute-contre].




9




## L'AMOUR BERGER, Opera en Pastorale.

Mercure Galant, Mai 1683.

p. 176. Air d'une bergère [1 dessus et b. c.].




p. 204. Air de la Bergère Aminte [1 dessus et b. c.].




## LES FONTAINES DE VERSAILLES

C. P. [Rés. F. 537]

p. 1. Ouverture (1)




p. 1. [Ouverture, 2e thème]



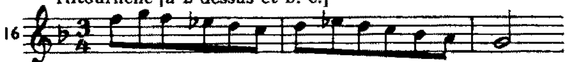

p. 4. Scène 1re. Latone, Flore [Ritournelle pour 2 dessus instr. et b. c.]




p. 4. Scène 1re, Latone et Flore [Récitatif]




p. 6. Scène deuxieme. Apollon, Flore, Latone. Ritournelle [à 2 dessus et b. c.]




p. 6. Latone [Récitatif pour 1 dessus et b. c.]




p. 6. Apollon [Air pour taille avec un dessus instr. en canon et b. c.]




(1) V. aussi : Rés. 581, II, 160


p. 8. [Prélude de Basse]
19
p. 9. Ritournelle [à 2 dessus et b. c.]
20
p. 9. Scène IIIe. Latone, Apollon, Cerès, Suitte de Cerès [Récitatif]
Latone
21
De esse on atten dait icy votre pré sence
p. 10. Ritournelle [à 2 dessus et b. c.]
22
p. 11. Simphonie de violons et flutes.
23
p. 15. Air de Flore [Dessus et b. c.]
24
Jeu nes zéphirs abandonnés la plaine
p. 16. Chaconne [à 6 parties].
a)
25 b)
c)
p. 23. Scène IVe. Air de Ancelade [à 4 parties instr. et b. c.] (1)
[Ritournelle]
26
p. 28. Scène V. Bacchus, la Renommée [Récitatif]
Bachus (sic)
27
Il est donc de retour ce hé ros in tré pi de
(1) V. aussi : Rés. 581, II, 214.
p. 28. [Air de Bacchus. Taille et b. c., en chaconne
a
Pour jouir quel que fois de sa no ble pré sen ce
28
b
p. 29. La renommée [Dessus et b. c.]
29
Bien que de ce hé ros je sois l'avant courié re
p. 30. Simphonie douce de flûte et violons [à 5 parties]
30
p. 30. Chœur [à 4 voix, coupé de simphonie]
31
Plaintes regrets inutiles allar mes
p. 33. Air pour la Renommée [Dessus et b. c.]
32
Qu'on ne parle plus de tristesse
p. 34. Scène VI. La Renommée, Bacchus, Ancelade, Comus, Cerès, Flore Apollon, Latone, Chœur [Récitatif en dialogue sur b. c.]
Latone
33
De esse nous voici nous re ve nons en sem ble
p. 34. [Air de Comus, Voix de basse-taille acc. de 2 dessus instr. et b. c.]
34
Voit on ja mais de belle feste
p. 36. Chœur [à 4 voix et ens. instr. à 5 parties].
35
Rendons Rendons hommage à sa grandeur su prême
p. 43. Menuet
36
p. 44. La Renommée et Flore ensemble [duo pour 2 dessus et b.
37
Fi nis sons nos con certs al lons dans ce jar din




(1) Le dépouillement a été fait d'après le ms. de l'Arsenal. Les pages ne correspondent pas toujours avec celles de la copie de Versailles.


p. 64. 2e air [à 4 parties et b. c.]
59
(1)
p. 65. Quatrième Bergère [Air pour dessus et b. c.]
60
Mon ber ger est a mou reux
p. 66. 4e Berger [Récitatif pour taille et b. c.]
61
Je vous ay parlé de mes feux
p. 66. Tous deux ensemble. [dessus et taille]
62
Les jeu nes cœurs sont faits pour la tendresse
p. 69. Prélude de la Jeunesse. Pour Mercure. [à 5 parties].
63
p. 72. Mercure [Récitatif pour haute-contre]
Mercure
64
Re dou blez vos chants d'allégresse
p. 77. [Chœur à 4 voix et 5 parties instr.]
65
Re doublons nos chants d'allégresse
p. 84. Mercure [Récitatif pour haute-contre]
66
Vous les voyez dé jà pa raître
p. 85. Passepied pour la Jeunesse [à 5 parties]
67
p. 86. Gigue [à 5 parties]
68
p. 89. Palès à la Jeunesse [Récitatif pour dessus et b. c.]
69
L'a mour dans vos jeux s'in téresse
(1) Ms. B. V var. 3e mes.
p. 89. [Danse à 5 parties]
70
p. 92. Chœur de Bergers et de Bergères [à 4 voix et ens. instr. à 5 parties]
71
Donnons-nous tous à la ten dres se
p. 95. Palès [Récitatif pour dessus et b. c.]
72
Tous les jeux vont icy re naîstre
p. 96. [Chœur à 4 voix et ens. instr. à 5 parties]
73
La Cour de votre au gus te maî tre
p. 111 Philis seule (1) [Air pour un dessus et ens. instr. à 5 parties]
74
Qu'il est cru el d'a voir a pu nir un a mant
p. 118 Tircis. Philis [Récitatif pour dessus et taille]
75
Vo tre ri gueur me dé ses père
p. 123. Tircis. [Air pour taille acc. de 2 dessus de flûte et b. c.]
76
Les cha grins de l'a mour ont des char mes
p. 125. Tircis et Philis [Duo pour dessus et taille]
77
La Ten dres se est la maî tres se
p. 128. Entrée d'amants contens [à 5 parties]
78
p. 130. [Sarabande (2) à 5 parties]
79
p. 131. Premier Maure [Air pour basse, 2 dessus instr. et b. c.]
80
Pour quoy con traindre le choix d'un cœur
(1) D'après ms. B.V. où ce th. se trouve à la page 112.
(2) Titre manque à l'Ars. pris. au ms de B.V.




(1) D'après ms. B.V.

(2) D'après ms. B.V. où cette pièce est à la p. 238.


p. 252. Passepied [à 5 parties]
101
p. 255 L'hymen [Récitatif pour haute-contre]
102
L'amour palit à mon a bord
p. 256 L'amour (1) [Air à reprise pour dessus et b. c.]
103
Vous traisnez après vous sans cesse
p. 257. L'hymen [Air à reprise pour haute-contre et b. c.]
104
L'ab sen ce de l'amour excite ces soins fa cheux
p. 258. [Ritournelle pour 2 dessus et haute-contre]
105
p. 258. [Air pour haute-contre avec] accompagnement [de 2 dessus et haute-contre]
106
Finissons nos dé bats unissons nos ef forts
p. 261. L'hymen et l'amour (2) [duo pour dessus et haute-contre]
107
U nis sons nous et par de doux ac cords
p. 262. Suitte de l'hymen et de l'amour [Trio ou petit chœur pour 2 dessus et haute-contre]
108
Que l'a mour est char mant quand il veut l'être
p. 264. [Danse à 5 parties]
109
p. 265. [Air pour dessus et b. c.]
110
Jouissez des dou ceurs que le Ciel vous dispense
p. 266. [Danse à 5 parties] Bourée (3)
111
p. 267. [Récitatif pour basse-taille]
112
Quand l'hymen et l'amour s'u nissent
p. 268. [Air pour basse-taille et ens. instr. à 5 parties]
113
Ju pi ter commande au destin. C'est de luy seul
p. 275. [Ritournelle à 6 parties]
114
p. 276. [Chœur final à 4 voix et ens. instr. à 6 parties]
115
Heu reux mor tels qu'il favo ri se que votre sort est beau
LE PALAIS DE FLORE
B.N. [Vm 6 5]
p. 310 r° M. de La Lande. Ouverture du Pallais de Flore dansé à Trianon 1689 (1)
116
Ouverture : 2e thème]
117
p. 310 r°. 1. Prélude
118
p. 310 r°. 2. Chœur Silvains
119
p. 310 r°. 3. Chœur
120
p. 310 v°. 4. Prélude.
121
(1) D'après ms B.V.
(2) D'après ms B.V.
(3) D'après ms. B.V.
(1) V. aussi : Rés. 581 II, 74 ou la basse existe.
330
L




(1) D'après Rés. 581, II, 91.

(1) V. aussi : Rés. 581, II, 202 (1 ton au-dessous).

(2) D'après Rés. 581, II, 169.



p. 313 r°. 23. Canarie [2 dessus copiés à la suite l'un de l'autre]
144
p. 309 v°. 24. Passacaille du Ballet suivant de M. de La Lande, de Trianon
a)
145 b)
(1)
c)
(1)
p. 313 r°. Fanfares particulières
146
p. 313 v°. Chaconne, fin du Ballet de Trianon
147
BALLET DE MONSIEUR DE LA LANDE
B.N. [Vm6 5]
p. 344 v°. Ouverture
148
p. 344 v°. Air.
[voir 45]
p. 344 v°. Sarabande
149
p. 344 v°. Air
150
(1) Les 2 thèmes de la basse pris dans Rés. 581, II, 153.
p. 344 v°. Gavotte
151
p. 345 r°. Chaconne
a)
152 b)
c)
p. 345 v°. Menuet
153
p. 345 v°. 2e [menuet]
154
p. 345 v°. Allemande
55
p. 345 v°. Rondeau
156
p. 316 r°. Passe-pied
157
p. 346 r°. Air
158
p. 346 r°. Air
[voir: 98]
p. 346 r°. Sarabande
[voir: 79]
332
LII


p. 346 v°. Passacaille
a)
159
b)
BALLET DE MONSIEUR DE LA LANDE joué à Versailles
LE JOUR DE SAINT LOUIS 1691
B. N. [Vm⁶ 5
p. 347 r°. Ouverture
160
p. 347 r°. Air suivant
161
p. 347 r°. Mesme [Air]
162
p. 347 r°. Mesme [Air] viste
163
p. 347 v°. Trompettes en rondeau
164
p. 347 v°. Mesmes [trompettes en rondeau]
fort
165
p. 347 v°. Escot
fort
166
p. 348 r°. Entrée
167
p. 348 r°. Passepied
168
p. 348 r°. Air
169
p. 348 v°. Chaconne
fort
170
p. 348 v°. Menuet
171
p. 348 v° Menuet alternative
172
PROLOGUE SUR LA PRISE DE MONS
B.V. [ms. mus. 151]
p. 1. Prologue. Ouverture [à 5 parties]
173
p. 2. [Ouverture (2ᵉ thème)] Très viste
174
p. 7. Prélude. Marche des Géans
Gravement et fort marqué
175
p. 8. [Récitatif pour basse et b. c.]
Tiphon chef des géans
176
Le puissant Jupiter tout fier de ses exploits
p. 10. [Air pour basse, 2 dessus instrumentaux et b. c.]
177
Van geons nous de l'ex cès de sa va leur ex trême


p. 12. Chœur de géants [pr haute-contre, taille et basse, 4 parties instr. et b. c.]
178
Unis sons nos cent bras contre son diadème
p. 16. Scène II. Mercure et les Géants. Prélude pour la descente de Mercure [à 4 parties instr.]
Tous fort viste
179
p. 18. [Récitatif pour haute-contre et b. c.]
Mercure
180
Té mé raires mor tels nos efforts sont vains
p. 19. Prélude [à 4 parties, suivi d'un air de Mercure sur le même thème]
Lentement Tous doux
181
p. 21. Chœur des Géans [pour haute-contre, taille et basse ; entrées en imitation. Parties instr. doublant les voix]
182
Nous mé pri sons ce dieu ter ri ble sous l'effort
p. 24. Simphonie [à 4 parties]
violons fort viste
183
p. 26. [Récitatif pour haute-contre et b. c.]
Mercure
184
Bien tost de nostre indi gne of fense
p. 27. [Récitatif pour basse et b. c.]
Typhon
185
Il est temps que chacun ra ni me son cou ra ge
p. 28. Prélude de trompettes et de violons [à 5 parties]
186
p. 29. [Récitatif pour basse et b. c.]
Typhon
187
Mais déjà des tambours
p. 31. Combat des suivants de Jupiter contre les géants [à 4 parties]
188
p. 34. [Air de basse accompagné par 3 parties instr. et b. c.]
Typhon
189
Quoy rien ne peut ral lentir son ar deur
p. 37 Chœur de géans [à 3 voix et orchestre]
(sic)
190
Ah fuyons fuyons l'ennemi s'a vance
p. 43. Chœur des suivans de Jupiter [à 4 voix et orchestre]
191
In grats ingrats notre fuite est vai ne
p. 47. Simphonie [à 4 parties]
192
p. 48. [Récit pour taille et b. c.]
Jupiter
193
Des en ne mis ligués
p. 49. [Air pour taille et b. c.]
Lentement
194
Mor tels heureux gou tez en as su ran ce
p. 50. Chœur de divinités. Chœur de bergers [à 5 voix et orchestre]
195
Vivez en paix Vi vez sans embarras.
Vivons Vi vons
p. 53. [Simphonie en échos à 5 parties]
fort
196
Flutes, hautbois et violons.
p. 61. Entrée des suivans de Jupiter [à 4 parties]
197
p. 63. [duo de 2 bergères, repris par le chœur puis alternance des deux]
198
Mar quons luy le transport que sa pré sence inspire
p. 69. Premier menuet pour quatre suivans de Jupiter
199



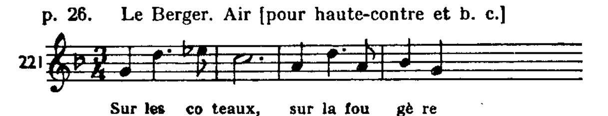

(1) Note du copiste : « cette ouverture a servi au Concert d'Adonis, au Ballet des Fées et de l'hymen champestre et a esté retouchée pour les élements ».

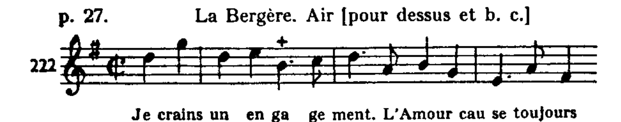


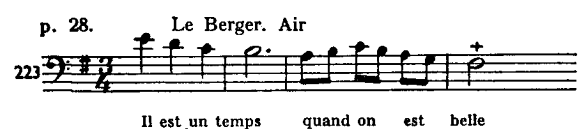

## INTERMÈDES... DE MIRTIL ET MELICERTE

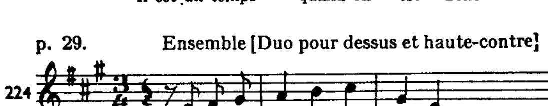
B. N.] Vm7 519]



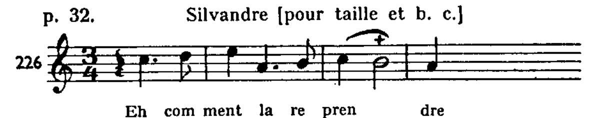




Que no tre ar deur soit ex trême

p. 31. Deuxième intermède. Un Satyre [Récitatif pour basse]




Pour voir la Feste qu'on prépare




Eh com ment la re pren dre

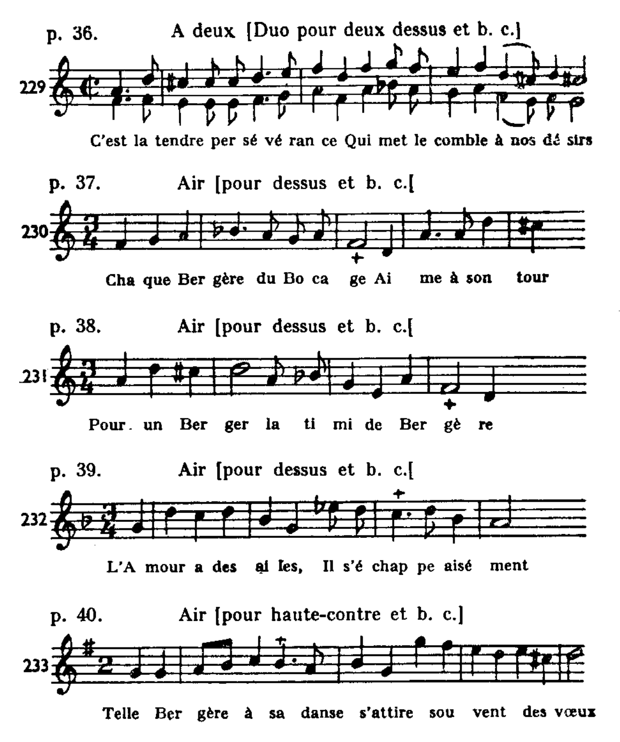
p. 33. Ensemble [Duo pour taille et basse partie contre partie sans b. c.]




p. 34. Troisième intermède. Silvandre [pour taille et b. c.]

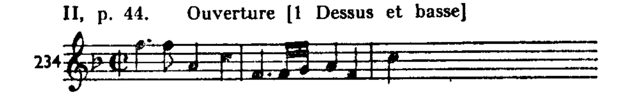



Ber gers rassemblez-vous rassemblez-vous




## BALLET DE MÉLICERTE 1698

C. P. [Rés. 581] t. I et II.



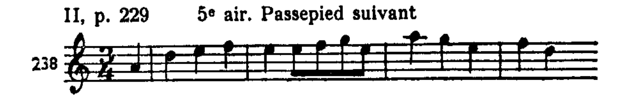












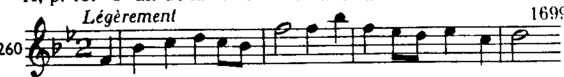

II, p. 228. 6e air. Menuet à chanter [voix doublée par un hautbois]
239
Pour ai mer l'a mour nous a fait naître
II, p. 5. Prélude
240
II, p. 6. 3e air. du ballet de Mélicerte
Légèrement
241
II, p. 12. 8e air de la 9e suitte qui sont les airs de Mélicerte
242
II, p. 56. 9e air.
Légèrement
243
II, p. 62. 10e Air.
244
I, p. 72. 11e air. Rigaudon. Il est aussy le 10e air de la 8e Suitte des Soupers.
245
I, p. 73. 12e air. 2o Rigaudon. Trio de hautbois [2 dessus et basse]
246
II p. 144. Loure
247
II, p. 219. Canarie.
248
I, p. 74. Air des fleuves.
Doucement et gracieusement
249
I, p. 86. Chaconne.
a)
250
b)
II, p. 217. Entrée des Siamois ajoutée au ballet de Mélicerte
Pesament
251
II, p. 218. 2e air des Siamois
Pesament
252
I, p. 111. 16e air du ballet de Mélicerte à Fontainebleau au mariage de M. de Lorraine, 1698
Gay
253
II, p. 216. Sarabande de Mélicerte. Qui n'est point dans la 9e Suitte des Soupers
254
II, p. 168. Air pour les Pastres ajouté au Ballet de Mélicerte
255
II, p. 178. 23e air ajouté au Ballet de Mélicerte. Pour des Bergers fols
256
II, p. 196. Entrée d'yvrogne faite par le Sr Ballons à la fin de Mélicerte
Pesament
257
II, p. 211. Entrée des faunes ajoutée au ballet de Mélicerte
Marqué
258
II, p. 152. Rigaudon d'une entrée ajoutée à Mélicerte
259

## LE BALLET DES FÉES

C. P. [Rés. 581] t. I et II

I p. 127-128. Ouverture [Voir Nos 202-203]

II, p. 13. 3e air de la 10e Suitte. Ballet des fées à Fontainebleau. 1699




II, p. 14. 4e air. Trio. Une fée du même Ballet [voix de dessus acc. par un hautbois et b. c.]




Dans ces lieux la sai son rassemble

II, p. 63. Gigue




II, p. 165. 2e Gavotte du même Ballet [des fées] 6e de la 10e Suitte




II, p. 164. Gavotte. [Alternativement voix de dessus seule acc. par un hautbois et Chœur]




C'est l'a mour qui nous a mène et la for tu ne qui nous suit

I, p. 52. Forlane du Ballet de l'Inconnu. Le 8e air du Ballet des fées pour lequel elle a esté faite




II, p. 163. Air




I, p. 50. Saltarelle du Ballet des fées à Fontainebleau. 1699, au mariage de M. de Lorraine




II, p. 179. Marche pour la nôce de village



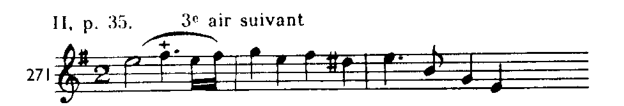

II, p. 33. Grand Air

269

II, p. 34. 2e air suivant.




II, p. 35. 3e air suivant




II, p. 174. 15e air




II, p. 229 Loure



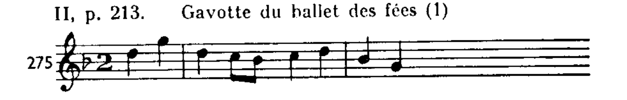

I, p. 55. Chaconne




274

b)

II, p. 213. Gavotte du ballet des fées (1)



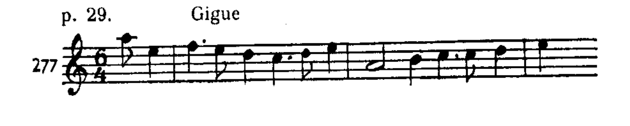

## LA NOPCE DE VILLAGE

C.P. [Rés. F. 670]

p. 9.[ouverture ?de] la Nopce de village de Mad. la Dauphine 2 dessus, haute-contre et b. c.]




p. 29. Gigue




p. 103. Marche




(1) Ne figure pas à la table car seules ces trois mesures ont été copiées.

C. P. [Rés. 1897]

p. 151. Nopce de village par le sieur Delalande

279 

## L'HYMEN CHAMPÊTRE

C. P. [Rés. 581] t. I et II

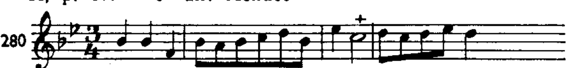
I, p. 127. Ouverture [*Voir:* Nos 202-203]

II, p. 3. 2e Air. Trio de hautbois de l'hymen champestre, feste donnée chez Mlle de Maintenon en 1700. [*Voir* No 279]

II, p. 13. 3e air. [*Voir:* No 260]

II, p. 63. 4e air: Gigue. [*Voir* No 262]

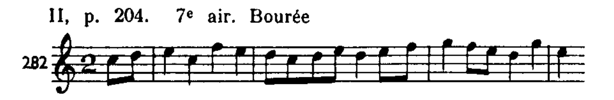
II, p. 17. 5e air. Menuet

280 

II, p. 180. 6e Air. Canarie

281 

II, p. 204. 7e air. Bourée

282 

I, p. 52. 8e air Forlane. [*Voir* No 265]

I, p. 50. 9e air. Saltarelle. [*Voir* No 267]

II, p. 204. 10e air. Menuet

283 

II, p. 219. 11e air. Canarie. [*Voir* No 248]

II, p. 179. 12e air. Contredance. [*Voir* No 268]

II, p. 229 13e air. Loure. [*Voir* No 273]

I, p. 55. 14e air. Chaconne. [*Voir* No 274]

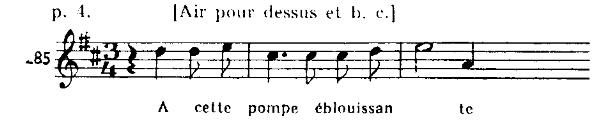
## DIVERTISSEMENT SUR LA PAIX

C. P. [Ms. 9354]

p. 1. La nymphe de la Seine [Air pour un dessus vocal, un dessus instr. et b. c.]

284 


p. 4. [Air pour dessus et b. c.]

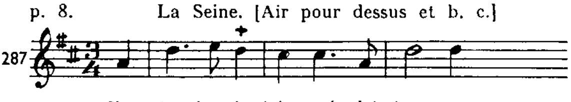
285 


p. 5. [Air pour dessus et b. c.]

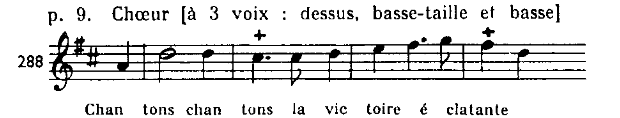
286

Ha bi tans for tu nez

p. 8. La Seine. [Air pour dessus et b. c.]

287 

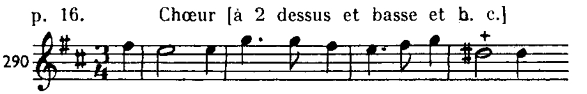

p. 9. Chœur [à 3 voix : dessus, basse-taille et basse]

288 

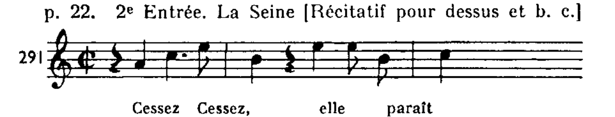

p. 14. [Petit Chœur ou trio pour 2 dessus et haute-contre]

289 


p. 16. Chœur [à 2 dessus et basse et b. c.]

290 


p. 22. 2e Entrée. La Seine [Récitatif pour dessus et b. c.]

291 


p. 23. La victoire [Air pour dessus et b. c.]

292 

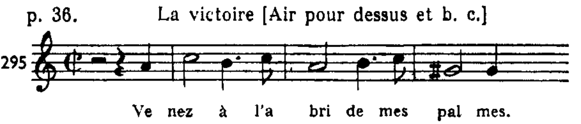

p. 33. Chœur [à 2 voix : dessus et basse]

293 

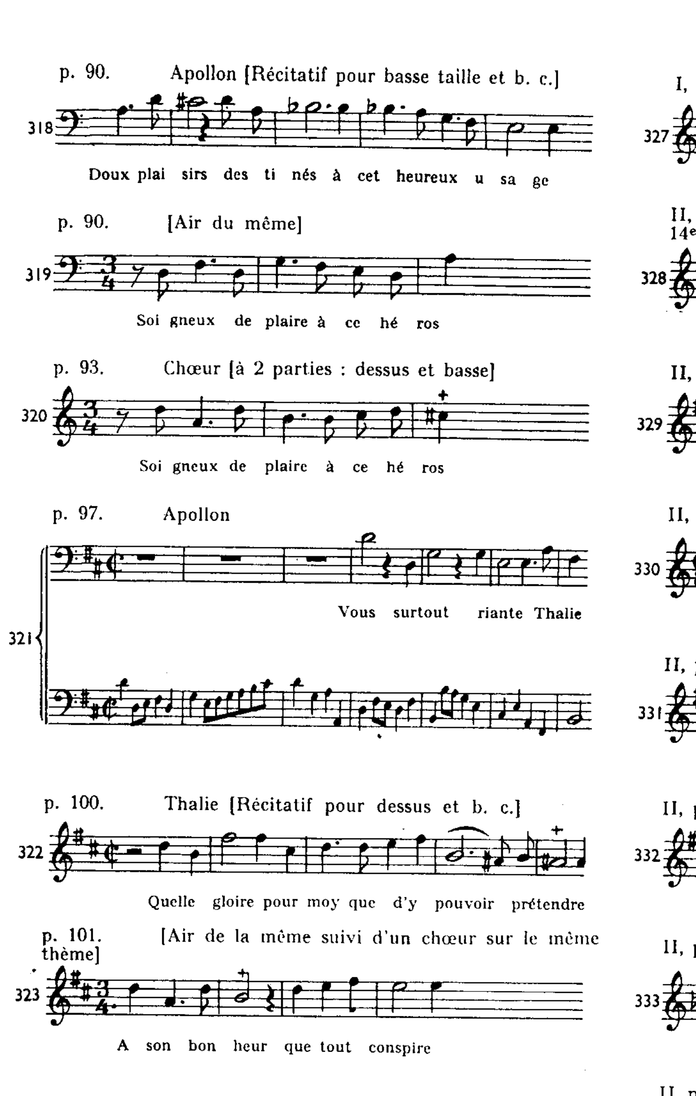

p. 36. [Air de] la victoire [Ritournelle].

294 

p. 36. La victoire [Air pour dessus et b. c.]

295 

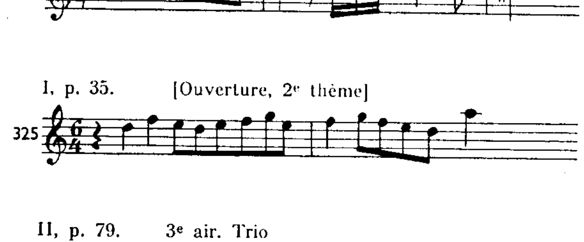

p. 38. La Seine [Air de dessus et b. c.]
296
Douce mère des jeux ra me nez l'abondance
p. 39. [Récitatif pour dessus et b. c.]
297
Vous ap prochez Di vi ni té puis sante
p. 40 [Air de dessus]
298
Les oy seaux char ment les forests
p. 41. 3e Entrée. La Paix [dessus et b. c.]
299
Ouy je des cends du ciel et re viens sur la terre
p. 43. [suite du précédent]
300
Loin d'i cy noirs cha grins fuyez tristes al lar mes
p. 46. Chœur [à 2 parties : dessus et basse en canon]
301
La Paix des cend du ciel la paix descend du ciel
p. 49. La Paix [Air pour dessus et b. c.]
302
Au près du plus grand des mo narques
p. 53 Chœur [à 1 ou 2 dessus et 1 ou 2 basses]
303
Que tout s'em pre sse pour lui plaire
p. 57. 4e Entrée. La Paix [Récitatif pour dessus et b. c.]
304
Mais quelle ai ma ble mé lo die
p. 59. Apollon [Récitatif pour basse-taille et b. c.]
305
Je viens à ce héros com me vous, rendre hommage
p. 61. [Duo pour 2 dessus et b. c.]
306
Or donne Dieu puissant qui fais seul nostre gloi re
p. 63. Chœur [à deux parties : dessus et basse]
(Sic)
307
Or donne Dieu puissant Or don ne Dieu puissant
p. 65. Apollon [Récitatif pour basse-taille et b. c.]
308
Ta puissance tou jours
p. 67. Un suivant d'Apollon [Air pour haute-contre et b. c.]
309
Où ne per ces-tu pas par ton éclat extrê me
p. 69. Apollon [Basse-taille et b. c.]
310
Chan tez peu ples chantez
p. 71. Petit chœur [pour 2 dessus et basse]
311
Chantons chantons ce hé ro ma gna ni me
p. 77. Une muse [Air pour dessus et b. c.]
312
De ses su jets, il est le Père
p. 78. Les 2 muses [2 dessus et b. c.]
313
La France le ché rit
p. 81. Polymnie [Récitatif pour dessus et b. c.]
314
En ne my de toute injus ti ce
p. 82. Melpomène [Air pour dessus et b. c.]
315
C'est à moi, c'est à Melpo mène à peindre ses ver tus
p. 85. Apollon [basse-taille et b. c.]
316
Ah plu tost unissant l'ar deur qui vous inspi re
p. 86. [Air pour basse taille et b. c. à l'unisson]
317
et vous ; Ris, jeux plaisirs qu'à me suivre j'engage

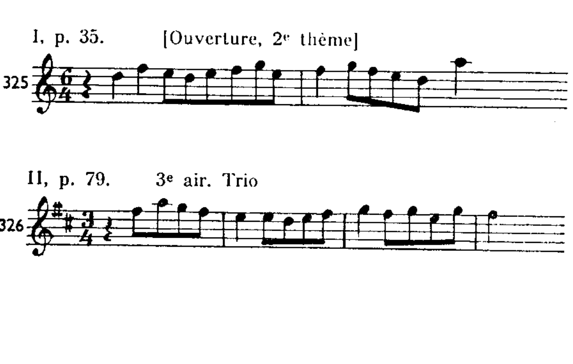



## LE BALLET DE LA PAIX

C. P. [Rés. 581] t. I et II

I, p. 35. Ouverture de la 4e Suitte des Soupers. C'est aussy celle du Ballet de la Paix, mais elle a été retouchée pour Cardenio. [1 dessus et basse]






I, p. 107. 21e Air. Trio. [*Voir N° 311*]

I, p. 142. 24e air

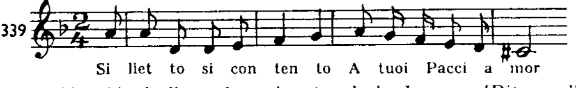



## L'INCONNU Ballard, 1720

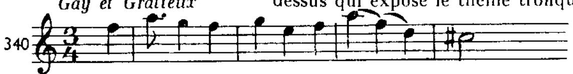
C. P. [Rés. 560]

B. N. [Vm⁶25]

p. 5. Air italien [pour haute-contre acc. d'un dessus de violon et b. c. Ritournelle sur le même thème]




p. 11. Air de l'une des suivantes de la Jeunesse [Ritournelle pour dessus de violon et b. c. précédant l'entrée de la voix de dessus qui expose le thème tronqué]



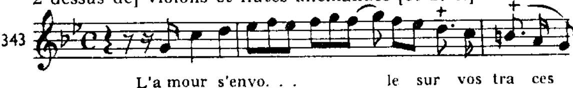

p. 20. Air [pour dessus acc. d'un dessus de flûte et violon alternant et b. c.]




p. 26. Ariette de la Bohémienne [pour dessus vocal, 2 dessus instr. et b. c.]




p. 30. Seconde Ariette de la Bohémienne [pour dessus vocal, 2 dessus de] violons et flutes allemandes [et b. c.]




p. 40. [Air d'une Bergère, dessus vocal dialoguant avec un dessus de violon, un dessus de hautbois et b. c.]

*Gratieusement*

344

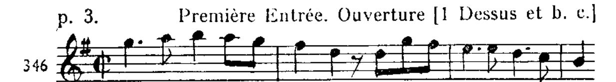
Ré gnez Amours régnez. . . . . .

p. 49. [Deuxième Air de la Bergère, dessus vocal acc. et précédé d'une ritournelle à 1 dessus de violon et b. c.]

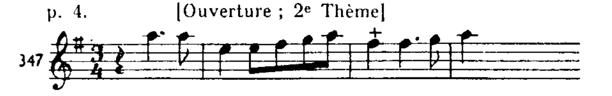



Airs de Violon de l'Inconnu C.P.[D. 6545] B.N. [Vm⁶26]

p. 3. Première Entrée. Ouverture [1 Dessus et b. c.]




p. 4. [Ouverture ; 2e Thème]




p. 6. Marche pour les Ordonnateurs de la Fête (1)




p. 8. Marche pour les Amours. Rondeau [alternativement violons et flûtes]




p. 10 Le Roy danse seul cet Air deux fois

*Gravement*

350

p. 12. Premier Menuet

351

p. 13. 2e menuet




p. 14. Air pour un pas de trois, le Roy et 2 Seigneurs



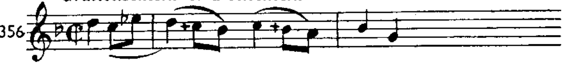

p. 16. Sarabande [dansée par le Roy]




p. 18. [Deuxième entrée]. Marche pour les Bergers et les Bergères




p. 20. Air. [Alternativement *flutes* et *violons*] (3)



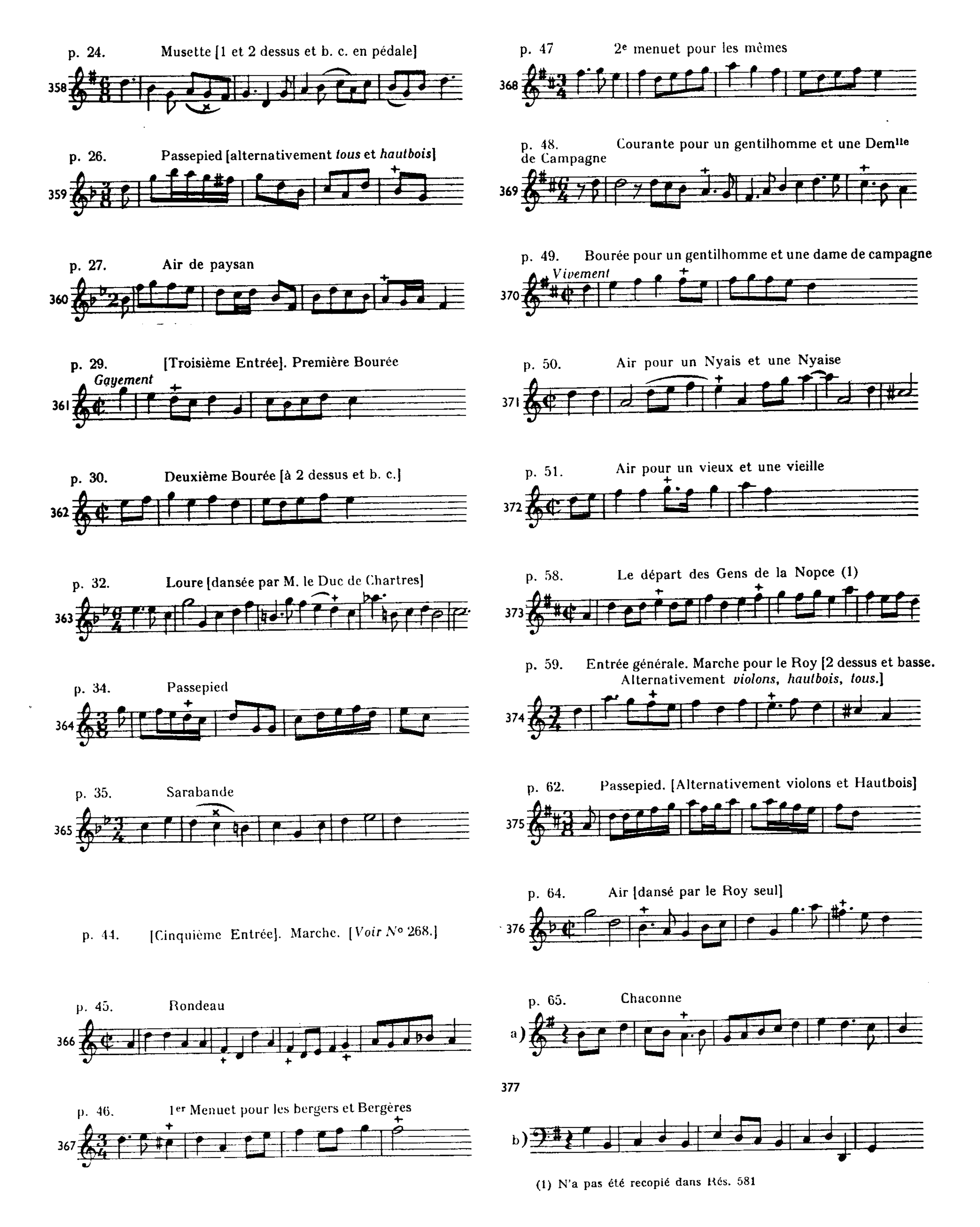

p. 22. Air




(1) V. aussi Rés. 581, II, 163

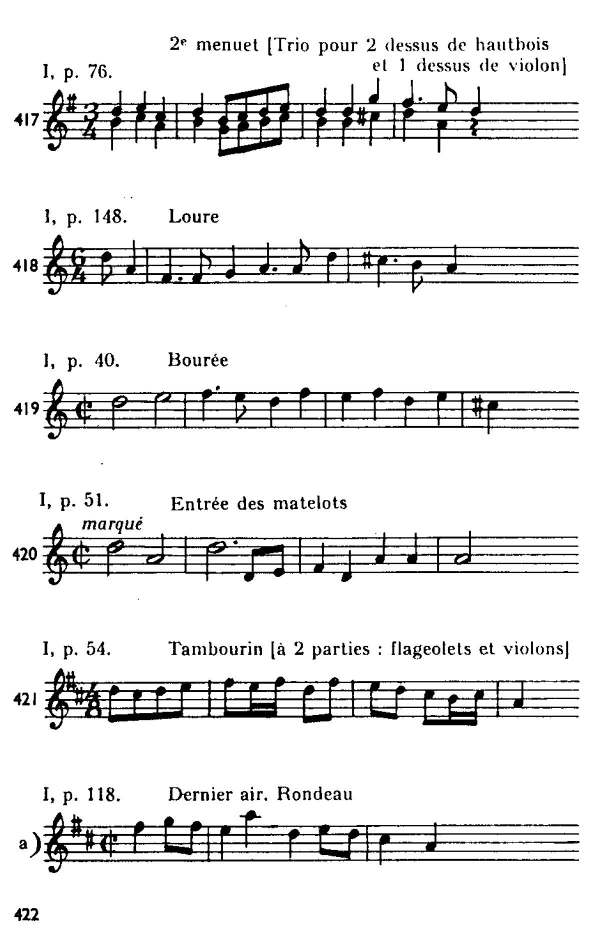
(2) Indic. prise dans Rés. 581, I, 145

(3) V. aussi : Rés. 581, II, 66 (1 ton au-dessous)


p. 24. Musette [1 et 2 dessus et b. c. en pédale]
358
p. 26. Passepied [alternativement *tous* et *hautbois*]
359
p. 27. Air de paysan
360
p. 29. [Troisième Entrée]. Première Bourée
Gayement
361
p. 30. Deuxième Bourée [à 2 dessus et b. c.]
362
p. 32. Loure [dansée par M. le Duc de Chartres]
363
p. 34. Passepied
364
p. 35. Sarabande
365
p. 44. [Cinquième Entrée]. Marche. [*Voir N° 268.*]
p. 45. Rondeau
366
p. 46. 1er Menuet pour les bergers et Bergères
367
p. 47 2e menuet pour les mêmes
368
p. 48. Courante pour un gentilhomme et une Demlle de Campagne
369
p. 49. Bourée pour un gentilhomme et une dame de campagne
Vivement
370
p. 50. Air pour un Nyais et une Nyaise
371
p. 51. Air pour un vieux et une vieille
372
p. 58. Le départ des Gens de la Nopce (1)
373
p. 59. Entrée générale. Marche pour le Roy [2 dessus et basse. Alternativement *violons, hautbois, tous.*]
374
p. 62. Passepied. [Alternativement violons et Hautbois]
375
p. 64. Air [dansé par le Roy seul]
376
p. 65. Chaconne
377
a)
b)
(1) N'a pas été recopié dans Rés. 581


p. 66. Bourée
378
p. 67. Loure
379
p. 68. Premier Rigaudon
380
p. 69. Deuxième Rigaudon
381
p. 70. Forlane [Voir : nº 265]
LES FOLIES DE CARDENIO
C.P. [Rés. 581] t. I et II
I, p. 35. Ouverture : [Voir Nos 324-325]
I, p. 17. Bourée [1 dessus et b. c.]
382
I, p. 17. Air
383
I cy la jeu nesse ras semble sans cesse
I, p. 114. Air [dansé par le Roy]
Gay
384
II, p. 91. Air
385
II, p. 97. Loure dansée par le Roy.
386
I, p. 38. Rondeau de Cardenio. [Alternativement Tous et hautbois]
Gratieusement
387
I, p. 15. 8e Air. [Voir Nº 330] (1)
II, p. 118. Sarabande légère
388
II, p. 224. Les [7] Contredanses du Ballet de Cardenio. 1er air sur le canevas de la Sissonne
389
II, p. 225. 2e air. Menuet
390
II, p. 225. 3e Air. Sur le Canevas des Tricotets
391
II, p. 226. 4e air sur le Canevas du Branle de Bourges
392
II, p. 226. 5e air. Menuet de hautbois.
393
II, p. 227. 6e air sur le canevas de la Cassandre.
394
II, p. 227. 7e air. 3e Menuet (2)
395
II, p. 107. Premier Acte. Marche pour les masques de Cardenio
Légèrement
396
II, p. 223. Sarabande légère
397
(1) une quarte au-dessus
(2) Se retrouve identique ibid., I, 19


II, p. 111. Chaconne légère
a)
398
b)
II, p. 124. 1re Bourée pour les Maures
399
II, p. 125. 2e Bourée pour les mesmes
400
II, p. 29. Air pour les Indiens
Modéré et Marqué
401
II, p. 110. Bourée
Vivement
402
II, p. 123. Menuet
403
I, p. 120. 1er air pour des Chinois
Doucement et Pesamment
404
I, p. 52. Menuet pour des Chinois
405
I, p. 121. La Pagode
Doucement et pesamment
406
I, p. 84. Rondeau. Contredance
Très gay
407
II, p. 16. Air des Combatans
408
II, p. 138. 2e Acte. Marche des Bergers. [Voir No 137]
I, p. 111. Sarabande
Doucement
409
Quitte i cy tes ai les fi xe toi pour nous
I, p. 77. Muzette
Gayement et gracieusement
410
I, p. 80. Passepied suivant
411
II, p. 30. Gavotte lente
412
Dans cette aimable retraitte
II, p. 31. 2e air suivant [pour 2 dessus de flûte et 1 dessus de violon]
Léger et gracieux
413
II, p. 13. 3e Acte. Marche des Bergers. [Voir No 260]
I, p. 81. Rondeau. 1re Bourée
Légèrement
414
I, p. 82. 2e Bourée
415
I, p. 75. 1er menuet
416



2e menuet [Trio pour 2 dessus de hautbois et 1 dessus de violon]
I, p. 76.
417

I, p. 148. Loure
418

I, p. 40. Bourée
419

I, p. 51. Entrée des matelots
*marqué*
420

I, p. 54. Tambourin [à 2 parties : flageolets et violons]
421

I, p. 118. Dernier air. Rondeau
a)
422
b)
(1)





## LES ELEMENS

C.P. [Rés. 581] t. I et II

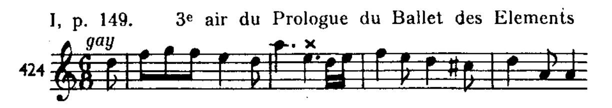
I, p. 127. Ouverture. [*Voir Nos* 202-203]

I, p. 116. Air de trompette. Rondeau. [Refrain : 1 dessus de trompette, 1 dessus de violon et b. c.]



423

I, p. 149. 3e air du Prologue du Ballet des Elements
*gay*



424

I, p. 150. Ariette [pour dessus vocal et basse chiffrée]
425
Son gez à faire u sa ge de vos loi sirs

(1) Même thème dans la basse du premier fragment des *variations Goldberg* de J.-S. Bach.

I, p. 151. 1er Menuet
426

I, p. 151. 2e menuet
427

I, p. 135. Prélude
428

I, p. 138. Air tendre [pour dessus et b. c.]
429
Di li gente au ro re répandez en co re

I, p. 138. Air pour les heures
*gracieusement*
430

p. 139. 10e morceau des éléments [dessus et b. c. alternativement avec un *petit chœur* à 2 dessus et basse]
*tendrement*
431
Heures favo ra bles aux vœux d'un a mant

## SYMPHONIES POUR LES SOUPERS DU ROI

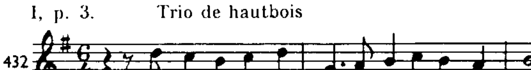
C.P. [Rés. 581] t. I et II

[1 dessus et b. c.]

### Première Suite

I, p. 1. Ouverture. [*Voir Nos* 346-347]

I, p. 3. Trio de hautbois



432

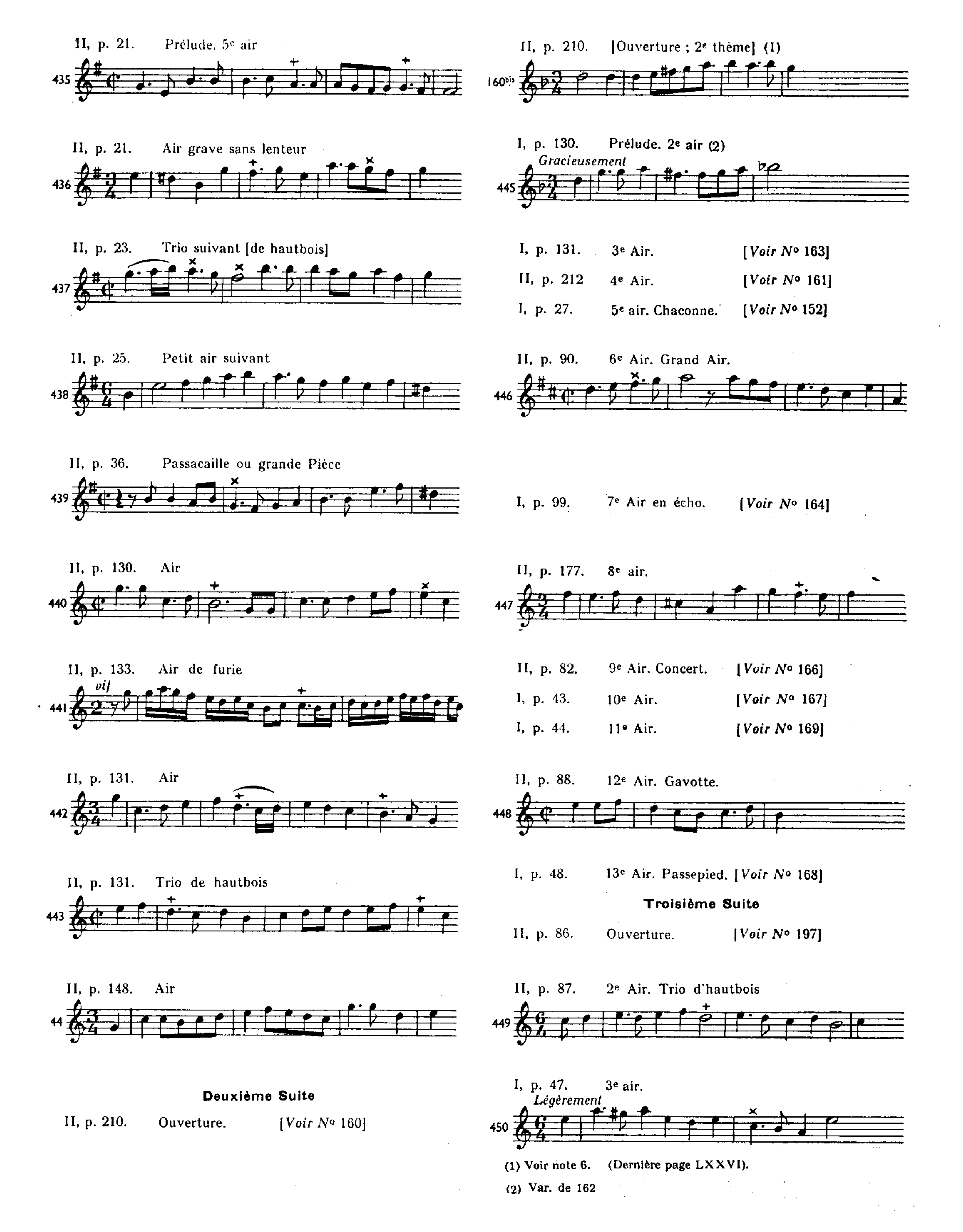
I, p. 5. 3e air



433

I, p. 106. 4e air
*Légèrement*




II, p. 21. Prélude. 5e air
435
II, p. 21. Air grave sans lenteur
436
II, p. 23. Trio suivant [de hautbois]
437
II, p. 25. Petit air suivant
438
II, p. 36. Passacaille ou grande Pièce
439
II, p. 130. Air
440
II, p. 133. Air de furie
vif
441
II, p. 131. Air
442
II, p. 131. Trio de hautbois
443
II, p. 148. Air
44
Deuxième Suite
II, p. 210. Ouverture. [Voir No 160]
II, p. 210. [Ouverture ; 2e thème] (1)
160bis
I, p. 130. Prélude. 2e air (2)
Gracieusement
445
I, p. 131. 3e Air. [Voir No 163]
II, p. 212 4e Air. [Voir No 161]
I, p. 27. 5e air. Chaconne. [Voir No 152]
II, p. 90. 6e Air. Grand Air.
446
I, p. 99. 7e Air en écho. [Voir No 164]
II, p. 177. 8e air.
447
II, p. 82. 9e Air. Concert. [Voir No 166]
I, p. 43. 10e Air. [Voir No 167]
I, p. 44. 11e Air. [Voir No 169]
II, p. 88. 12e Air. Gavotte.
448
I, p. 48. 13e Air. Passepied. [Voir No 168]
Troisième Suite
II, p. 86. Ouverture. [Voir No 197]
II, p. 87. 2e Air. Trio d'hautbois
449
I, p. 47. 3e air.
Légèrement
450
(1) Voir note 6. (Dernière page LXXVI).
(2) Var. de 162



II, p. 88. 4e Air. Sarabande.
451
(sic) (1)
II, p. 190. Loure. 7e air de la 3e Suitte
452
II, p. 9. 1er menuet. 8e air de la 3e Suitte
453
II, p. 10. 2e menuet. 9e air de la 3e Suitte
454
Quatrième Suite
I, p. 35. Ouverture. [Voir Nos 324-325]
I, p. 16. 2e Air. Rondeau
455
II, p. 166. 3e Air. Gigue.
Légèrement
456
II, p. 166. 4e Air. Petit air tendre en Rondeau
457
II, p. 99. 5e Air. Chaconne. [Voir No 25]
II, p. 173. 6e Air. [Voir No 150]
I, p. 132. 7e air
gayement
458
II p. 193. 8e Air. Trio de hautbois
459
II, p. 197. 9e Air. Rondeau.
460
I, p. 105 10e air. Sarabande
461
II, p. 60. 11e Air
462
II, p. 30. 12e air. Parodié par M. Morel ordre de la musique du Roy
mouvement de Sarabande
463
La naissante au ro re sen si ble a mes pleurs
II, p. 61. 13e Air (1)
464
Cinquième Suite
II, p. 1. Ouverture [1 dessus et basse]
465
II, p. 1. [Ouverture : 2e thème]
466
II, p. 4. 2e air
Légèrement
467
II, p. 4. 3e air
468
II, p. 19. 4e Air. Chaconne
a)
469
b)
(1) Nous avons conservé la numérotation du ms. qui tenterait à prouver qu'il existait deux pièces non copiées et dont la table n'a pas tenu compte
(1) Cet air est dit de l'Idylle de Fontainebleau (v. Recueil Philidor, C.B., FA, VI, 16, p. 76)

I, p. 21. 5e air
*Détaché et Léger*
470

II, p. 50. 6e air
*Léger*
471

I, p. 22. 7e Air. Vif
472

I, p. 23. 8e Air. Rondeau Sarabande Légèrement
473

I, p. 24. 9e Air. 2e Sarabande. Rondeau. 9e air de la 5e Suitte
474

I, p. 175. 2e fantaisie ou Caprice que le Roy demandoit souvent. 10e morceau de la 5e Suitte comme il est sans augmentation
*Un peu lent*
475

I, p. 177. [2e fantaisie ou caprice]
476

I, p. 179. [2e fantaisie ou caprice]
*Doucement*
477

I, p. 181. [2e fantaisie ou caprice]
*gratieusement*
478

I, p. 182. [2e fantaisie ou caprice]
*gayement*
479

I, p. 185. [2e fantaisie ou caprice]
*Vivement*
480

I, p. 10. 11e Air. Grand air
481

I, p. 10. [Grand Air ; 2e thème]
*Vivement*
482

I, p. 11. 12e Air. Loure
483

I, p. 12. 13e Air. Rondeau. Trio de hautbois
484

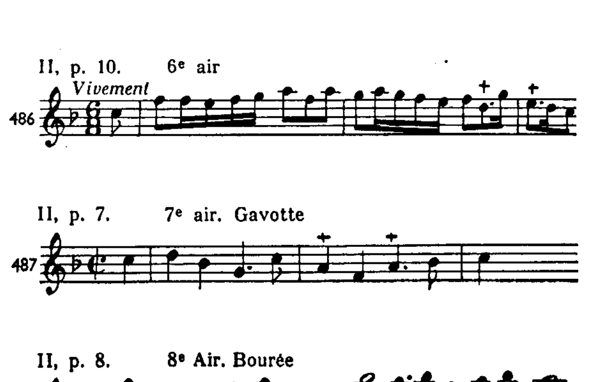
I, p. 14. 14e Air. Air vif et détaché
485

**Sixième Suite**

[*Voir* Ballet de Flore : *N*os 116, 124-126, 136-140, 143, 133, 130-132, 135, 142, 145]

**Septième Suite**

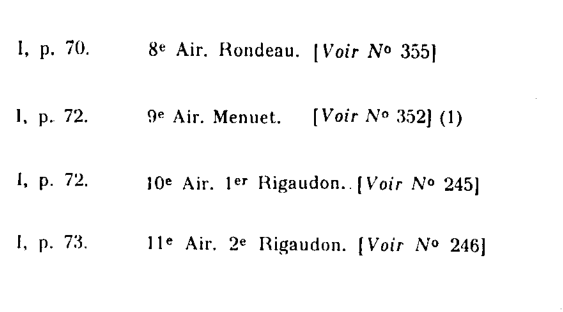
| | | | |
|---|---|---|---|
| II, p. 121. | Ouverture. Allemande. | [*Voir N*o 155] | |
| I, p. 45. | 2e Air. Rondeau. | [*Voir N*o 156] | |
| II, p. 89. | 3e Air. Passepied. | [*Voir N*o 157] | |
| I, p. 46. | 4e Air. Trio. | [*Voir N*o 158] | |
| II, p. 125. | 5e Air. Chaconne. | [*Voir N*o 159] | |




II, p. 8. 8e Air. Bourée




II, p. 76. 9e air
489
II, p. 93. 10e Air. Trio
490
II, p. 77. 11e air
491
II, p. 78. 12e Air
gay
492
I, p. 159. 1er caprice : 13e morceau de la 7e suitte avec des augmentations
Tous fièrement et détaché
493
I, p. 159. [1er Caprice]
plus doucement
494
I, p. 160. [1er Caprice à 2 dessus et haute-contre]
Tous Gracieusement
495
I, p. 161. [1er Caprice]
Tous viste
496
I, p. 162. [1er caprice] augmentation 1er air neuf
Gracieusement sans lenteur
497
I, p. 165. [1er caprice]. Suitte de l'ancien
Vif
498
I, p. 166. [1er caprice] Trio
Doucement
499
Tous
I. p. 168. [1er caprice]. Augmentation. 2e air neuf
Violon seul ou hautbois
500
I, p. 172 [1er caprice] Suitte de l'ancien
vivement
501
Huitième Suite
I, p. 61. Ouverture [1 dessus et b. c.]
502
I, p. 61. [Ouverture ; 2e thème]
503
I, p. 63. 1er air. 2e de la 8e suitte
Gratieusement
504
I, p. 64. 3e Air. Rondeau
gay et gratieux
505
I, p. 66. 4e air
Légèrement
506
I, p. 67. 5e Air. Trio de hautbois
507
I, p. 68. 6e Air. Grand air
Grave
508
I, p. 69. 7e Air. Vif
509
II, p. 65. 12e air
510



I, p. 70. 8ᵉ Air. Rondeau. [*Voir N°* 355]

I, p. 72. 9ᵉ Air. Menuet. [*Voir N°* 352] (1)

I, p. 72. 10ᵉ Air. 1ᵉʳ Rigaudon. [*Voir N°* 245]

I, p. 73. 11ᵉ Air. 2ᵉ Rigaudon. [*Voir N°* 246]

II, p. 66. 13ᵉ Air. Sarabande

511 

II, p. 66. 14ᵉ Air. Rondeau. [*Voir N°* 356] (2)

II, p. 68. 15ᵉ air

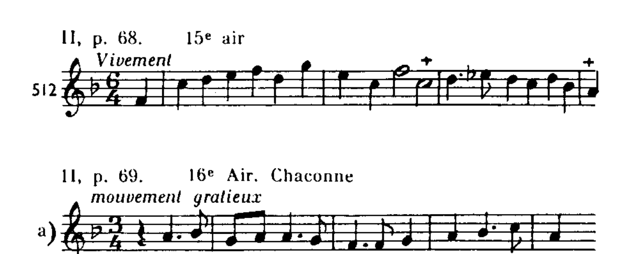
*Vivement*

512

II, p. 69. 16ᵉ Air. Chaconne

*mouvement gratieux*

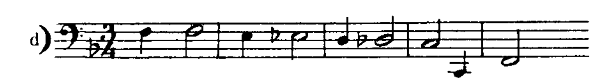
a)



b) 

513

c) 

d) 

**Neuvième Suite** [*Voir* Ballet de Melicerte *N°ˢ* 234-259]

**Dixième Suite** [*Voir* Ballet des Fées : *N°ˢ* 202-203, 260-275]

**Onzième Suite** [*Voir* Ballet de la Paix : *N°ˢ* 324-337, 311, 338]

**Douzième Suite** dont les Airs forment le 3ᵉ Caprice

I, p. 191. 1ᵉʳ Air

*Gracieusement*

514 

(1) Ici une tierce majeure au-dessous
(2) Ici un ton au-dessous

I, p. 193. 2ᵉ air mineur [pour hautbois, basson, auquel est confié le thème et b. c.]

515

I, p. 198. 3ᵉ air

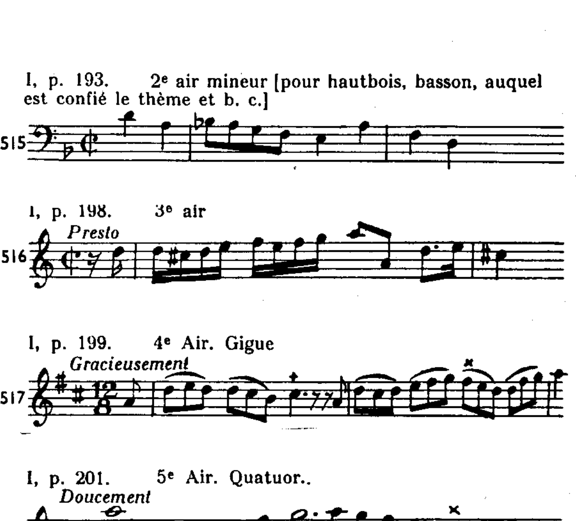
*Presto*

516

I, p. 199. 4ᵉ Air. Gigue

*Gracieusement*

517



I, p. 201. 5ᵉ Air. Quatuor..

*Doucement*

518 

I, p. 206. 6ᵉ air vif

519 

I, p. 206. Prélude

520 

I, p. 162. 1ᵉʳ Air avec hautbois (1). [*Voir N°* 497]

I, p. 168. 2ᵉ Air avec hautbois. [*Voir N°* 500]

## SYMPHONIES POUR LES SOUPERS DU ROY

## COPIE DE PHILIDOR (1703)

C. P. [Rés. 582]

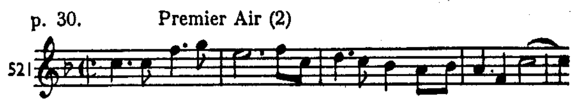
Pièces non recopiées dans C. P. [Rés. 581] et variantes [2 dessus et b. c.]

**Première Suite** (p. 1). [*Voir N°ˢ* 346, 347, 432-444]

**Deuxième Suite** (p. 13). [*Voir N°ˢ* 161, 152, 446, 164, 447, 166, 167, 169, 448, 168]

**Troisième Suite** (p. 24) [*Voir: N°ˢ* 197, 449-454 auxquels s'adjoignent :]

p. 30. Premier Air (2)

521 

(1) Des « deux Airs détachés qui sont incorporés dans le premier caprice » d'après la table

(2) Var. notable de 510

p. 30. 2e Air

522

**Quatrième Suite** (p. 32) [*Voir N*os 324, 325, 455-457, 25, 150, 458-464]

**Cinquième Suite** (p. 43)

[*Voir N*os 465-467, 468 (1), 469-485]

**Sixième Suite** (p. 54) [*Voir N*os 116, 124-126, 136-140, 143, 133, 130-132, 135, 142, 145 (2)]

**Septième Suite** (p. 66) [*Voir N*os 155-159, 486, 487, 488 (3), 489-501 (4)]

**Huitième Suite** (p. 82) [*Voir N*os 502-504, 506-509, 355]

[Les *N*os 505, 352, 245, 246 ont remplacé les nos suivants :]

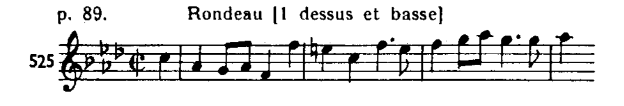
p. 87. 3e air

523 

p. 88. Prélude [1 dessus et basse]

524

p. 89. Rondeau [1 dessus et basse]

525 

p. 89. dernier air

526 

**Neuvième Suite** (p.94) [*Voir N*os 234-236, 238-243, 247-252, 259.]

[Les nos 237, 244-246, 253-258 sont remplacés par les nos 352, 362, 364 et par les nos suivants :]

p. 104. Air des Basques

527 

p. 104. 2e air

528 

(1) Ici un ton au-dessus

(2) Sans mention du *Palais de Flore*

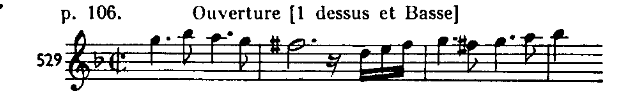
(3) La Bourée 488 s'intitule ici 2e *Gavotte*

(4) Le Caprice (493-501) est dit ici *Caprice de Villers-Cotterets*

**Dixième Suite** (p. 106) [*Voir N*os 260-275]

[L'ouverture (Nos 202-203) a pris la place des deux pièces suivantes :]

p. 106. Ouverture [1 dessus et Basse]

529 

p. 107. Prélude

530 

C. P. [Rés. 581]

I, p. 95. Simphonie du TE DEUM. [Schéma : AbAcAbA]

A — 3 parties Trompettes A. Timbales B. C.

531 b — b. 2 Dessus : violons et hautbois. B. C.



c — c. 1 Dessus et Basse par « Tous »



Le CONCERT de TROMPETTES pour les festes sur le Canal de Versailles

C. P. [Rés. 581]

I, p. 98-102

et

C. P. [Rés. 582]

p. 78-81

| | |
|---|---|
| 1er Air | [*Voir N*o 164] |
| 2e Air | [*Voir N*o 165] |
| 3e Air | [*Voir N*o 170] |
| 4e Air | [*Voir N*o 171] |
| 5e Air | [*Voir N*o 172] |

I, p. 102 6e et dernier [Air] du concert de trompettes. Air en écho. Fanfare (1)

532 


(1) Le même dans Rés. 582, p. 81.



## SIMPHONIES DES NOELS

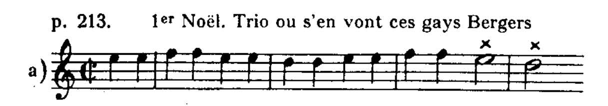
C. P. [Rés. 581] t.I

### 1re SIMPHONIE

p. 211.

533 

p. 213. 1er Noël. Trio ou s'en vont ces gays Bergers

a) 

534 

[ 2me Verset ]

b) 

### 2e SIMPHONIE

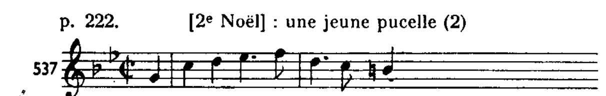
p. 219.

535 

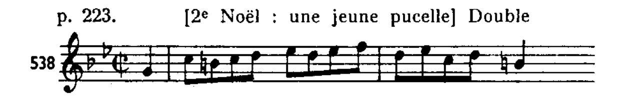
p. 221. 2e Noël. Ritournelle

536 

p. 222. [2e Noël] : une jeune pucelle (2)

537 

p. 223. [2e Noël : une jeune pucelle] Double

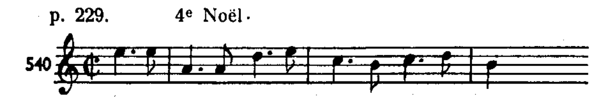
538 

p. 224. 3e Noël. Laissez paître vos bestes

539 

### [3e] SIMPHONIE

p. 229. 4e Noël.

540 

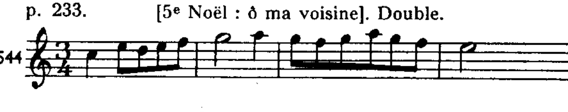
p. 229. [4e Noël]. Elle allait au Temple

541 

p. 230. [4e Noël : elle allait au Temple]. Double

542 

p. 231. 5e Noël. O ma voisine

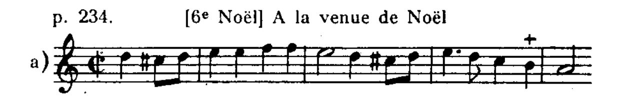
543 

p. 233. [5e Noël : ô ma voisine]. Double.

544 

### [4e SIMPHONIE]

p. 233. 6e Noël. Ritournelle

545 

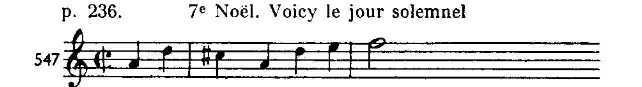


p. 234. [6e Noël] A la venue de Noël

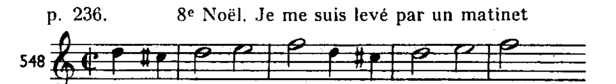
a) 

546

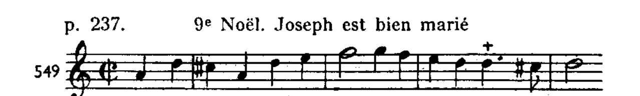
Double [2e v.]

b) 

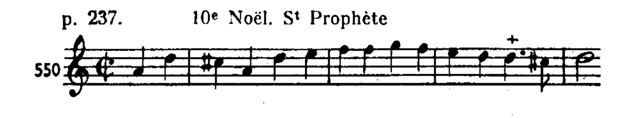
p. 236. 7e Noël. Voicy le jour solemnel

547 

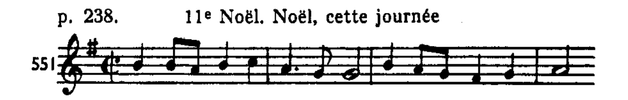
p. 236. 8e Noël. Je me suis levé par un matinet

548 

p. 237. 9e Noël. Joseph est bien marié

549 

p. 237. 10e Noël. St Prophète

550 

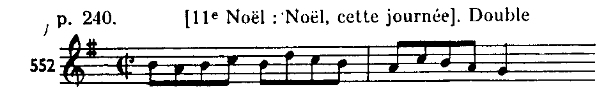
p. 238. 11e Noël. Noël, cette journée

551

(1) « Simphonies des Noëls qui se joüaient dans la Chapelle du Roy la nuit de Noël. On jouait plus ou moins de ces noëls suivant le temps qui se trouvait depuis la fin des matines jusqu'à l'heure de minuit. Pendant les messes on chantait un motet et ensuite on Psalmodiait les Laudes, ou sa Majesté assistait jusqu'à la fin ».

(2) Variante B. N. Vm7 3077 p. 224

p. 240. [11[e] Noël : Noël, cette journée]. Double

552


p. 241. 12[e] Noël. Vous qui désirez sans fin.

553

p. 241. 13[e] Noël. Nôtre bon Père Noé

554

p. 242. 14[e] Noël. Noël pour l'amour de Marie

555

p. 243. 15[e] Noël. Or nous dites Marie

556 a)

b)

p. 244. 16[e] Noël. Les Bourgeois de Chartres

557

p. 245. 17[e] Noël. Si c'est pour oster la vie

558

p. 245. 18[e] Noël. O Dieu que n'estois-je né

559

p. 246. 19[e] Noël. Une Bergère jolie

560

p. 247. [21[e] Noël] (1)

561


(1) Titre pris à la table. Le 20[e] Noël est daté de 1733, donc ne peut être attribué à Delalande. Pour celui-ci, rien ne permet de préciser son attribution.

## DIVERS

B. N. [Vm[6]5]

F[o] 250 r[o]. Chaconne de M. de La Lande (1)

562


C. P. [Rés. F. 533]

p. 155. Ouverture de M. de La Lande *Voir:* N[os] 160-160 *bis*

| | |
|---|---|
| 1[er] Air . . . . . . . . . . . | N[o] 445 |
| 2[e] — . . . . . . . . . . . | 163 |
| Sarabande. . . . . . . . . . | 461 |
| 4[e] Air . . . . . . . . . . | 161 |
| 5[e] — . . . . . . . . . . | 150 |
| Gavotte. . . . . . . . . . | 140 |
| Trio de Hautbois. . . . . . | 459 |
| Sarabande en Trio . . . . . | 138 |
| Bourée en Rondeau. . . . . | 458 |

C. B. [28.520]

p. 2. Menuet de M. de La Lande. *Voir:* N[o] 454

p. 7. Trio . . . . . . . . . . . . 158

Loure . . . . . . . . . . . 449

C. B. [FA. VI. 17]

p. 74. Simphonie de M. de La Lande faitte à S[t] Gervais [2 dessus et b. c.]

563


p. 76. Air de M. de La Lande de l'*Idille de Fontainebleau* (2) *Voir:* N[o] 464.

p. 76. 2[e] Air

564


B. V. [Ms. mus. 139-143]

Tome I

p. 6. Trio de M. de La Lande *Voir:* N[o] 432

p. 17. Air 468

p. 26. Sarabande 511

(1) Cette pièce n'est pas mentionnée à la table. Elle se trouve insérée dans le recueil entre le « Ballet de fontainebleau » 1685 et « l'Ouverture d'Armide » 1686

(2) Toutes nos recherches pour identifier ce Ballet qui n'est nommé nulle part ailleurs ont été vaines. Nous nous demandons si ce titre ne pourrait pas s'appliquer au *Ballet des Fées* (v. N[o] 267) qui, malheureusement, ne contient pas ces deux airs.

| | |
|---|---|
| p. 29. Air | 454 |
| — Gigue | 512 |
| — Menuet | 453 |
| p. 34. Ouverture... l'an 1692 | 160-160 *bis* |
| — 1er Air | 445 |
| — 2e Air | 163 |
| p. 39. Trio | 158 |
| — Loure | 169 |
| p. 53. L'Air de M. de La Lande | 521 |
| p. 56. Chaconne | 152 |
| p. 64. Ouverture... l'an 1710 | 465-466 |
| — 1er Air | 462 |
| — La naissante aurore | 463 |
| — La Chaconne | 469 |
| p. 68. Ouverture... l'an 1710 | 346-347 |
| — 2e Air | 442 |
| — Grand Air vif | 441 |
| — Trio en Gavotte | 443 |
| p. 69. 4e Air | 444 |
| — La Passacaille | 145 |
| p. 72. Ouverture... l'an 1712 | 481-482 |
| — Loure | 483 |
| — 3e Air | 133 |

p. 73. **Gavotte ensuite [1 dessus et basse]**

565

| | |
|---|---|
| — Jeunes zéphirs | *Voir:* Nos 457 |
| — Gigue | 456 |
| — Air par Echotz | 165 |
| p. 74. La Chaconne | 25 |
| p. 75. Air pour échotz | 496 |
| p. 76. Prélude | 435 |
| — Air | 436 |
| p. 77 Air | 438 |

p. 77. Menuet ensuitte

566

| | |
|---|---|
| p. 113. Grand Air | *Voir:* Nos 446 |
| — Rondeau avec Trompettes et timballes | 164 |
| — Air des echotz | 170 |
| p. 114. Menuet | 171 |

p. 114. Chaconne avec les trompettes et timbales

567

| | |
|---|---|
| p. 115. 2e Air des echotz | *Voir:* Nos 532 |

**Tome II**

| | |
|---|---|
| p. 141. Sarabande | *Voir:* No 138 |
| p. 168. 1er Air | 467 |
| — 2e Air | 464 |

B. V. [ms. mus. 168]

p. 54. 2e air [de la marche suisse] fait par M. de La Lande [1 dessus de Hautbois et b. c.]

568

p. 55. 3e air en Trio du mesme (1)

569

C.P. [Rés. 921]

p. 164. La fugue de M. de La Lande [2 dessus et basse de trompettes entrant en canon]

570

p. 166. Grande pièce de M. de La Lande [2 dessus et basse]

571

p. 181. Menuet de M. de La Lande [1 dessus et basse]

572

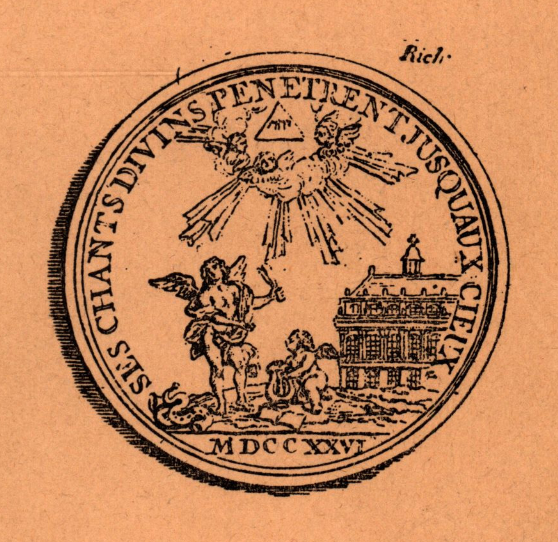
C. P. [Rés. F. 845]

(Partie de dessus pour le timpanon)

| | |
|---|---|
| p. 4. Air | *Voir:* Nos 478 |
| p. 50. Passepied | 168 |
| p. 64. Air | 468 |
| p. 117. Marche | 568 |
| p. 128. Te Deum | 531 |

(1) Le 1er et le 4e airs de cette « Marche Suisse » sont de Philidor.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE
TYPOGR. D'ÉDITION
LE 21 MARS 1957
COLOMBES (SEINE)


Rich.
SES CHANTS DIVINS PENETRENT JUSQU'AUX CIEUX
MDCCXXVI